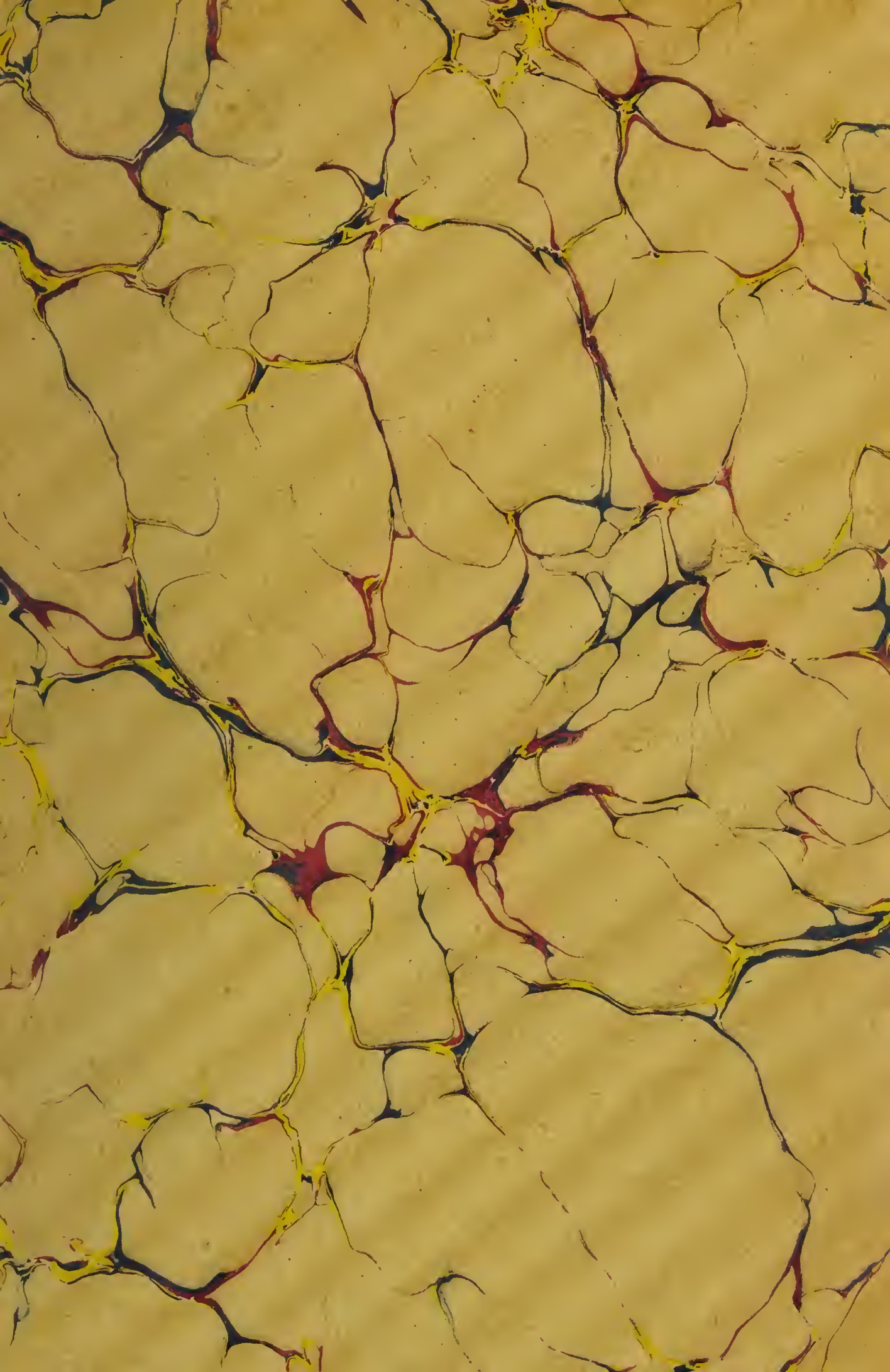

REVUE

NUMISMATIQUE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : J.-A. BLANCHET

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19, 20.

TROISIÈME SÉRIE — TOME DOUZIÈME

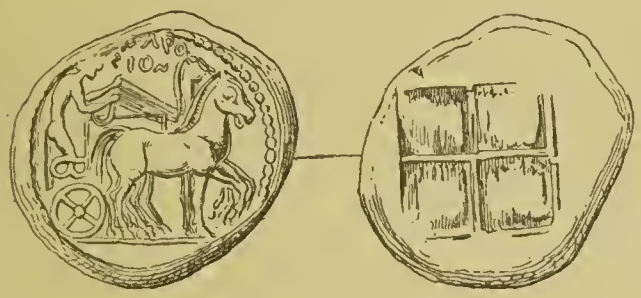

PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, place Louvois, 4

1894

MÉMOIRES & DISSERTATIONS

LA DATE DE PHEIDON

Pheidon, roi d'Argos, est le premier personnage vraiment tangible de l'histoire grecque; de là l'importance sérieuse qui s'attache à la détermination de son époque et les discussions sans fin qui se sont engagées à ce sujet. Actuellement, comme déjà chez les anciens, il règne sur ce point une véritable anarchie d'opinions[1], et les dates assignées à l'ἀκμή ou « apogée » du roi argien varient du commencement du IXe siècle à l'an 580 : soit une marge de trois siècles bien comptés ! Comme le nom de Pheidon est mêlé à l'histoire de l'introduction de la monnaie en Grèce, les numismatistes se sont souvent fondés sur l'époque présumée de son règne pour en tirer des conclusions relatives à celle de cette grande réforme. A mon avis, on fait fausse route en raisonnant ainsi : ce sont au contraire les données positives de la numismatique qui doivent nous aider à choisir entre les indications divergentes des historiens anciens et modernes.

Pheidon, dit Hérodote, créa les mesures dont se

1. On peut en voir un résumé et une bibliographie à peu près complète dans la deuxième édition de Busolt, *Griechische Geschichte*, I, p. 611-2. Aux ouvrages énumérés dans cette longue note sont venus s'ajouter depuis lors le 1er volume de la *Griechische Geschichte* de Beloch (p. 282, Pheidon aurait vécu dans la première moitié du VIe siècle) et le 2e volume de la *Geschichte des Alterthums* de E. Meyer.

servent les Péloponnésiens[1]. Il n'y a aucune raison de révoquer en doute ce témoignage répété par toutes les autres autorités[2] : on sait, d'ailleurs, qu'une certaine mesure de capacité pour l'huile portait à Argos le nom de φείδων[3], et ce nom témoigne de l'origine du système tout entier. Aux mesures de capacité, Pline[4] et Ephore ajoutent les poids, et ce renseignement encore doit être accepté sans scrupule : il est même plus que probable que les μέτρα d'Hérodote comprenaient dans sa pensée les poids, σταθμοί.

Mais Ephore, Aristote, et d'après eux des auteurs plus tardifs, vont plus loin : ils attribuent également à Pheidon l'institution de la monnaie frappée (νόμισμα κεχαραγμένον), particulièrement de la monnaie d'argent; il aurait fabriqué ses monnaies dans l'île d'Egine[5]. Cette addition faite par les historiens du IVe siècle au renseignement d'Hérodote est justement suspecte, et c'est à bon droit que les plus récents critiques l'ont rejetée[6]. Elle prend sa source dans une tradition vaniteuse des Argiens, mais elle est incompatible avec la vérité bien établie, et déjà connue des anciens, que les plus anciennes monnaies de la Grèce propre ont été frappées par les Eginètes[7]. Pour tout

1. Hérodote VI, 127 : τοῦ τὰ μέτρα ποιήσαντος Πελοποννησίοισι.

2. Cf. Théophraste, *Char.* 30.

3. Aristote, fr. 480, Rose (Pollux X, 179).

4. Pline HN. VII, 198 Jan : mensuras et pondera Phidon Argivus invenit. Cp. Saint Jérôme ad Abrah. 1220.

5. Ephore chez Strabon VIII, 3, 33 (p. 358) et 6, 16 (p. 376). Aristote, fr. 481 (Etym. Mag. ὀβελίσκος). (Je laisse de côté la question de savoir si Aristote a simplement copié Ephore.) *Marmor Parium*, ep. 30. Pollux IX, 83.

6. Kœhler, *Ath. Mitth.* VII, 5. Busolt, *op. cit.*, p. 621.

7. Cp. Elien, *Var. hist.* XII, 10 : καὶ πρῶτοι νόμισμα ἔκοψαν τὸ καὶ ἐξ αὐτῶν κληθὲν νόμισμα Αἰγιναῖον.

numismatiste ayant manié des monnaies archaïques, ce point ne saurait faire doute, et tout ce que nous savons de la prépondérance commerciale d'Egine au VIIe et au VIe siècle ne fait que confirmer sa priorité en cette matière. C'est précisément pour concilier la prétention des Argiens avec la priorité certaine des Eginètes qu'Ephore et Aristote imaginèrent de dire que les premières monnaies avaient été frappées par le roi d'Argos... dans l'atelier d'Egine [1]; mais aucun autre texte n'attribue à Pheidon la conquête de cette île, entreprise qui était certainement bien au dessus de ses forces : tout indique, en effet, que la puissance de ce roi fut purement continentale et s'étendit surtout vers le nord et l'ouest du Péloponnèse. En admettant même, par impossible, que Pheidon eût possédé Egine, par quelle singulière idée, au lieu de battre monnaie dans sa capitale, serait-il allé installer son atelier monétaire dans une possession aussi excentrique et précaire?

Il faut donc écarter le témoignage d'Ephore et d'Aristote, et s'en tenir à celui d'Hérodote. Mais il y a dans le texte d'Aristote un renseignement qu'il n'est pas permis de considérer comme une simple invention et qui paraît au contraire avoir été le point de départ de la prétention argienne recueillie par cet historien. Ce renseignement, c'est qu'il existait dans le temple d'Héra, près d'Argos, des broches ou ὀβελίσκοι de fer consacrées par Pheidon, c'est-à-dire

1. Cette combinaison n'a pas plus de valeur que celle de l'*Etym. Mag.*, v. εὐβοϊκὸν νόμισμα, qui fait frapper à Pheidon les premières monnaies d'or (!) dans la localité d'Euboia... en Argolide (!). Les motifs qui ont inspiré ces rapprochements factices sont aussi transparents dans les deux cas.

probablement marquées d'une dédicace ainsi conçue : Βασιλεὺς Φείδων ἀνέθηκε. D'après Aristote, ces ὀβελίσκοι étaient l'ancien instrument d'échange qui avait précédé en Argolide l'usage de la monnaie d'argent; Pheidon, lorsqu'il introduisit en Argolide ce dernier moyen, aurait « ramassé » les vieilles broches — ἀναλαβὼν τοὺς ὀβελίσκους — et les aurait consacrées à la déesse protectrice de son royaume, apparemment comme un souvenir des anciennes habitudes[1].

On doit distinguer dans l'argument d'Aristote trois points :

1° Le fait même des ὀβελίσκοι consacrés par Pheidon dans le temple d'Héra : nous l'acceptons purement et simplement, comme attesté par un témoin oculaire dont la bonne foi est au dessus du soupçon.

2° L'opinion que les ὀβελίσκοι de fer représentent un moyen d'échange antérieur à la monnaie d'argent : cette opinion encore est parfaitement exacte. Elle s'appuie non seulement sur l'étymologie bien connue des mots ὀβολός (la pièce d'argent équivalant en valeur à une « broche » de fer), et δραχμή (la poignée de six broches ou sa valeur en argent), mais encore sur l'existence chez les Spartiates d'une « monnaie de fer » tout à fait analogue, dont l'emploi subsistait encore à l'époque d'Aristote et au delà[2].

3° Enfin l'interprétation proposée par Aristote pour l'offrande de Pheidon, suivant laquelle cette offrande aurait accompagné et commémoré l'abo-

1. Aristote, fr. 481.
2. Aristote, fr. 481 (Pollux IX, 77). Plutarque, *Lysandre*, 17, etc.

lition de la vielle monnaie de fer. C'est ici le point faible du raisonnement du philosophe, et il est permis de croire que s'il n'avait pas été prévenu d'avance par les racontages des exégètes du temple d'Argos, il aurait interprété tout autrement ce σημεῖον, pour parler comme Thucydide. Sans doute il n'est pas sans exemple de voir consacrer aux dieux, chez les Grecs, des objets hors d'usage et notamment les instruments d'un métier auquel on a renoncé[1]. Mais ce genre d'offrande, par son caractère sentimental ou archéologique, trahit une époque assez récente, et il est téméraire de l'attribuer, sans preuve décisive, à un personnage d'une antiquité aussi reculée que Pheidon. Il est infiniment plus probable que si Pheidon a déposé des ὀβελίσκοι dans le temple d'Héra, c'était dans un but pratique, et ce but que peut-il avoir été sinon la préservation des étalons *ne varietur* d'un système pondéral destiné à rester en vigueur?

Le dépôt dans les temples et la conservation de poids et mesures types n'est pas une simple hypothèse, mais une coutume bien attestée dont il existe de nombreux exemples. A Athènes, indépendamment des exemplaires (σηκώματα) placés en divers lieux sous la garde d'esclaves publics, un décret, que nous possédons encore, ordonna de déposer dans un des temples de l'Acropole des étalons de réserve, absolument inaccessibles, et qui devaient servir, en cas

1. Voir les exemples, tous tirés de l'*Anthologie*, qu'énumère M. Homolle, art. *Donarium* du *Dict. des antiquités*, note 84. Je ne connais aucun exemple épigraphique de ce genre d'offrande.

de destruction fortuite des étalons publics, à les reconstituer[1]. Les inventaires de l'*Hécatompédos* mentionnent, en effet, à diverses reprises, les poids normaux au nombre de douze[2]. De même à Délos les inscriptions parlent d'une *orgye* (mesure de longueur) normale conservée au Prytanée[3]. A Lébadée, une « règle de pierre » est déposée dans le temple[4]. Le même usage fut adopté par les Romains, sans doute à l'imitation des Grecs. Dans un des temples du Capitole, très probablement celui de Juno Moneta, on conservait des échantillons officiels des mesures légales, pied, amphore, etc.[5]. Enfin, pareille coutume se retrouve encore chez les Juifs, qui l'avaient probablement empruntée aux Babyloniens : le « *sheqel* du Temple », si souvent mentionné dans le Pentateuque, ne comporte pas d'autre explication[6].

Sans insister davantage sur ces analogies, dont il

1. *Corp. inscr. attic.* II, 476, l. 541 suiv. : ἀνατιθέσθω δὲ εἰς ἀκ]ρόπολιν σηκώματα τοῦ τε ἐμπορικοῦ [ταλάντ]ου καὶ δεκάμνου, etc.

2. C. I. A. II, 649, l. 23; 652, l. 46; 667, l. 41. C'est à ces poids que fait allusion Pollux X, 126 : σταθμία δὲ χαλκᾶ ἐν τῇ ἐπ' Ἀλκιβιάδου ἄρχοντος [ce mot est de trop, il s'agit probablement d'un ταμίας] ἀναγραφῇ τῶν ἐν ἀκροπόλει ἀναθημάτων ἀναγέγραπται. Il n'est question ici que de poids et mesures ; quant à la monnaie, Bœckh a supposé avec beaucoup de vraisemblance que la drachme monétaire devait son nom de δραχμὴ Στεφανηφόρου (CIA. II 467, 29; 468, 24; 476, 29 suiv.) au fait que la drachme modèle était déposée dans la chapelle du héros (?) Stéphanéphore (*Staatshaushaltung der Athener*, 3e éd., II, 325).

3. C. I. G. 2266, l. 24 : τῆς ὀργυιᾶς τῆς ἐν τῷ Πρυτανείῳ [ἐπὶ ?] τὸ στρῶμα τοῦ νεὼ τοῦ Ἀπόλλωνος.

4. Dittenberger, *Syllogc*, n° 353, l. 125 : πρὸς τὸν κανόνα τὸν λίθινον τὸν ἐν τῶι ἱερῶι ὑπάρχοντα.

5. Priscien, *Carmen de ponderibus*, 62. — Orelli, n° 4347 (*Mensurae ad exemplum earum quæ in Capitolio sunt.*) — *Pes monetalis*, Hygin, p. 123, Lachmann. Cf. Hultsch, *Metrologie* (2e éd.), pp. 88, 114, 123.

6. Textes chez Hultsch, *loc. cit.*, p. 460, n° 1.

serait facile de multiplier le nombre, nous pouvons en conclure, je crois, avec une vraisemblance voisine de la certitude, que les ὀβελίσκοι déposés par Pheidon dans le temple d'Argos n'étaient pas l'offrande d'un antiquaire soucieux de conserver des échantillons d'un système aboli, mais celle d'un homme d'État prévoyant qui désirait mettre à l'abri de toute atteinte, sous la protection de la déesse, les exemplaires d'un système de poids et mesures dont il était le créateur, ou, si l'on préfère, le régulateur. Loin d'avoir supprimé les ὀβελίσκοι, c'est donc Pheidon qui les a introduits, et cette simple constatation oblige de reculer sa date bien au delà de l'époque communément préférée aujourd'hui (VIIe ou VIe siècle). Rappelons-nous, en effet, que la monnaie d'électrum a été créée par les Lydiens vers le milieu du VIIe siècle[1] ; très peu de temps après, les Éginètes ont dû commencer leur monnayage d'électrum d'abord, puis d'argent. Or les monnaies d'argent d'Égine sont taillées d'après le système pondéral péloponnésien, c'est-à-dire Pheidonien[2]. Ce système avait donc eu le temps, avant 650, de se répandre non seulement dans le Péloponnèse entier, mais encore à Égine ; bien plus, le témoignage d'Aristote, confirmé par celui d'An-

1. La priorité des Lydiens est mise hors de doute par les témoignages de Xénophane (Pollux IX, 83) et d'Hérodote (I, 194), non moins que par celui des monnaies elles-mêmes ; mais je n'oserais affirmer, comme on le fait souvent, que l'inventeur de la monnaie fût Gygès plutôt qu'un de ses premiers successeurs : le Γυγάδας χρυσός (Pollux III, 87) n'est pas de l'or monnayé ; cette expression, empruntée à Hérodote (II, 14), désigne simplement le trésor de Gygès à Delphes, qui ne se composait que d'objets d'orfèvrerie, cratères, etc.

2. Nous savons, en effet, que l'unité de fer lacédémonienne pesait une mine d'Égine (Plut. *loc. cit.*).

drotion et des inscriptions, nous le montre régnant à Athènes au temps de Solon (594 av. J.-C.), où il subsista d'ailleurs toujours dans les transactions commerciales. Si l'on songe avec quelle lenteur, dans notre siècle de faciles communications, le système monétaire français a fini par prévaloir dans les principaux pays d'Europe, on ne trouvera pas excessif d'évaluer à cent ans environ la durée nécessaire à la propagation du système pheidonien dans ces temps reculés : ceci nous reporte, pour la date de sa création, au milieu du VIIIe siècle ; il ne serait pas prudent de remonter plus haut, car les poèmes homériques, dont l'achèvement n'est pas antérieur à l'an 800, ne connaissent pas encore de poids réguliers, si ce n'est pour l'or. Mais le milieu du VIIIe siècle est précisément l'époque assignée à Pheidon par le texte fameux de Pausanias[1], d'après lequel il célébra, de concert avec les Pisates, la huitième olympiade (748 av. J.-C.). Ce texte, qu'on a voulu tantôt corriger arbitrairement, tantôt rejeter purement et simplement sous prétexte qu'il ne s'accorde pas avec un conte à dormir debout d'Hérodote[2], trouve ainsi dans le témoignage d'Aristote, convenablement interprété, une confirmation éclatante; il fournit à la chronologie de l'ancienne histoire grecque la pierre angulaire dont elle a besoin.

Théodore Reinach.

1. Paus. VI, 22, 2.
2. Hérod. VI, 127. Le fils de Pheidon aurait été parmi les prétendants à la main de la fille du tyran Clisthène de Sicyone (commencement du VIe siècle).

TÉTRADRACHME ARCHAÏQUE

DE SYRACUSE

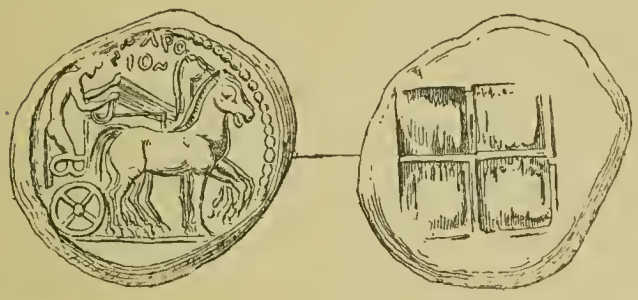

Quadrige au pas, allant à droite. On distingue seulement deux chevaux dans une position différente et, selon la remarque déjà faite pour les pièces archaïques, les contours de ces deux chevaux sont doublés, de façon à produire une représentation conventionnelle des quatre coursiers qui forment l'attelage complet. Sur le char se tient debout un conducteur vêtu d'une tunique de tissu mince qui laisse paraître des formes maigres. Des deux mains, le conducteur tient des rênes, au nombre de six, disposées parallèlement. Le timon du char, partant du devant et passant au dessus des chevaux, est terminé par un coude qui s'abaisse et disparaît derrière les premiers chevaux. Ceux-ci marchent sur une ligne qui figure le sol. Au dessus du quadrige, on lit l'inscription suivante qui est légèrement doublée par une surfrappe : [ΣΥ]ΡΑϘΟ | ΣΙΟΝ en deux lignes.

Le tout dans un grènetis très serré.

℞. Surface aplatie et portant au centre un carré

creux divisé par une croisette en quatre parties égales qui sont marquées de stries longitudinales.

Argent. Poids, 17 gr. 05.

Collection de Mme A. Hartmann.

Cette pièce, inconnue jusqu'à ce jour, offre de sensibles différences avec les premiers tétradrachmes de Syracuse. D'abord ceux-ci portent, au revers, une tête de femme, de profil, tournée à gauche, au centre d'un carré creux divisé en quatre parties dont les plans sont inégalement déprimés. De plus les chevaux, d'un aspect plus lourd que ceux du nouveau tétradrachme, sont conduits d'une manière différente, car les rênes sont réunies en un seul faisceau, au moyen d'un anneau[1] fixé sur la partie antérieure du timon. La légende ΣΥΡΑϘΟΣΙΟΝ, avec le *qof*, est disposée en deux lignes sur les tétradrachmes que l'on connaissait déjà, et, sur de rares exemplaires, cette légende est abrégée en ΣΥΡΑ. Enfin ces tétradrachmes montrent à l'exergue, sous les chevaux du quadrige, une masse de forme allongée que les auteurs ne paraissent pas avoir remarquée. Que cette masse figure un dauphin, ou que ce soit plutôt une seconde ligne de sol, il est certain qu'elle est absente sur le nouveau tétradrachme.

Après cet examen, peut-on présenter cette dernière pièce comme la plus ancienne de Syracuse? Le problème est embarrassant, car la différence d'âge n'est certes pas bien grande entre toutes les monnaies dont je viens de parler.

1. Ou d'un support en forme de lyre ouverte.

Le principal argument en faveur de la priorité, c'est l'absence de type au revers. Car les tétradrachmes connus portent au centre du carré creux cette petite tête de femme, que je considère comme une représentation archaïque de la nymphe Aréthuse. C'est cette tête qui, plus tard, entourée de dauphins, deviendra le principal type des monnaies de Syracuse. Si l'on applique au cas présent la règle générale, d'après laquelle la formation des types monétaires va du simple au composé, le nouveau tétradrachme est certainement la première monnaie de Syracuse, frappée vers 500 avant notre ère[1].

Au reste, même pour ceux qui n'admettraient point cette conclusion, le nouveau tétradrachme de Syracuse est d'un intérêt indéniable.

J.-Adrien Blanchet.

1. L'examen comparatif des poids des tétradrachmes archaïques de Syracuse ne donne pas de résultats, car le poids de ceux du Cabinet de France varie, selon la conservation, entre 16 gr. 88 et 17 gr. 41.

MONNAIES GAULOISES

RECUEILLIES DANS LA FORÊT DE COMPIÈGNE

Pl. I.

On ne saurait trop insister sur l'importance qu'a pour la numismatique gauloise l'étude réfléchie et minutieuse de la provenance des pièces; qu'il s'agisse d'un trésor, dont l'analyse permet d'établir de précieux synchronismes, ou qu'il s'agisse, au contraire, d'un ensemble de pièces recueillies une à une dans un même lieu, ou bien sporadiquement, dans une même région. En effet, si la découverte d'une seule pièce a peu d'importance; à l'inverse, quand on aura bien constaté que la présence de tel type est habituelle dans telle région, et exceptionnelle dans toutes les autres, la preuve d'origine sera faite et l'attribution deviendra certaine.

La constatation des provenances, souvent utile pour d'autres pays et d'autres époques, est indispensable à l'étude de la numismatique de la Gaule. D'ailleurs, quelle partie de la numismatique est plus épineuse que cette dernière? Les difficultés ne surgissent-elles pas de toutes parts? Incertitude sur les usages et les croyances des Gaulois, ignorance de leur langue, rareté des indications historiques et géographiques; maladresse des graveurs de monnaies, variété infinie des types et des symboles de leur numéraire; extrêmes différences dans l'état de

la civilisation des diverses parties de la Gaule à une même époque : d'où il arrive souvent que des pièces absolument barbares sont contemporaines d'autres pièces d'une exécution très soignée, et que l'on se trouve fort embarrassé pour fixer les dates précises des émissions.

Et ce n'est pas encore tout. A cela, il faut joindre les maladresses et les défectuosités de la frappe, qui ne donnera, la plupart du temps, sur le flan monnayé, qu'une image floue ou incomplète du coin, et forcera, pour obtenir un type parfait, à réunir un grand nombre de pièces semblables.

Ces divers types eux-mêmes ne sont d'ordinaire que des reflets d'autres types grecs ou romains, qu'on imite d'abord assez exactement, puis qui peu à peu dégénèrent, se compliquent et finissent par se transformer en d'autres absolument différents, au moment où l'artiste ne comprend plus ce qu'il est chargé de reproduire.

Enfin, à tout cela s'ajoute une difficulté spéciale à la numismatique gauloise. Ailleurs, les monnaies muettes sont l'exception, par exemple, dans la série mérovingienne qui a bien, elle aussi, ses barbaries ; ici, elles sont presque la règle. Tandis qu'ailleurs, un nom de souverain ou un nom de monétaire est accolé habituellement à l'indication de l'atelier, dans la numismatique gauloise, les noms de chefs sont peu communs, et les ethniques sont à ce point rares, qu'on a pu aller jusqu'à en nier absolument l'existence.

Il semble qu'on ait voulu, dans l'exubérance des premiers enthousiasmes, épuiser dès les débuts toutes

les hypothèses. Les hypothèses, on les amoncelait en guise de preuves, et, chose aussi extraordinaire, ce n'est plus à l'histoire, à la géographie, à la linguistique, à l'archéologie ou à l'épigraphie, mais à l'astronomie qu'on demandait la solution de tous les problèmes. Ces ardeurs de néophyte un peu calmées et tous les textes importants déjà connus, on est resté en présence des difficultés, qu'on a eu parfois une fâcheuse tendance à exagérer. La crainte des écueils qui avaient fait échouer les plus audacieux et les plus renommés pilotes[1], a trop souvent découragé ceux qui sont venus après eux.

Il faut être moins timide que ces derniers ; il y a encore tant de découvertes à faire ! Mais, pour ne pas errer, il convient de se défier des études *à priori* et de procéder avec circonspection, sans rien abandonner toutefois de ce qui a été scientifiquement établi. Comme un bon père de famille, on ne bâtira que sur un terrain bien exploré et avec des matériaux de choix.

Ces matériaux de choix nous seront fournis par l'étude attentive des pièces elles-mêmes, non pas seulement dans leur individualité, mais surtout dans leur ambiance, qu'on nous pardonne cette expression. Car étudier une pièce, c'est fort bien ; mais s'occuper d'un ensemble de pièces, de leurs dates d'émission, de la filiation de leurs types, c'est beaucoup mieux encore. Il en est, en effet, d'une pièce isolée, à peu près comme d'un bas-relief qui a été détaché du monument dans la décoration duquel il était appelé

1. Chabouillet, préface du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, pp. VIII-XX.

à jouer son rôle, et qui est venu s'échouer dans une galerie de musée, perdant ainsi une partie de sa signification et de sa valeur.

C'est donc par l'étude réfléchie et patiente des types généraux et des provenances des pièces que l'on fera progresser la numismatique gauloise. Cette conviction nous a décidé à faire connaître au public la petite collection de monnaies gauloises recueillies dans la forêt de Compiègne; heureux, si nous pouvions faire partager nos idées à beaucoup de collectionneurs de province, parfaitement à même, eux aussi, de faire de semblables publications.

Les deux cent neuf pièces que nous allons décrire proviennent toutes de diverses stations antiques de la forêt de Compiègne, mais sans qu'il ait été, malheureusement, tenu compte des lieux de trouvaille. Ces pièces font partie de la collection, fort considérable, de monnaies romaines d'argent et de bronze, dite collection de Compiègne, qui fut réunie par M. de Roucy, acquise par Napoléon III pour le château de Compiègne, puis transportée en bloc au musée de Saint-Germain.

La Direction des Musées nationaux ayant bien voulu, sur la proposition de M. Bertrand, Conservateur du musée de Saint-Germain, nous confier le classement des séries numismatiques de ce dernier musée, nous comptons donner prochainement un aperçu d'ensemble de ces séries, indiquer leur but, leur raison d'être et leur utilité, et signaler en même

1. On sait que des monnaies gauloises ont été découvertes à Clairoix, au Mont-Berny, en divers points de la commune de la Croix-Saint-Ouen, à Champlieu et à Chelles.

temps quelques-unes des pièces les plus intéressantes et les moins connues. En attendant, il nous a semblé utile de tenter, pour les monnaies de Compiègne, ce qui a été déjà si bien fait par Saulcy pour les monnaies de la Villeneuve-au-Roi, ou celles d'Alise, et par M. de Barthélemy pour celles du Mont-Beuvray.

Nous l'avons dit, ce petit lot de monnaies gauloises ne faisait point partie d'un trésor. Elles ont été recueillies dans différents points de la forêt, mélangées à de nombreuses monnaies romaines qu'il eût été intéressant de connaître ; de là, d'inappréciables résultats perdus pour le synchronisme, et qui auraient peut-être permis de dater telles ou telles pièces, qu'on devra se résoudre à ne classer que par à peu près. Mais telle qu'elle est composée, c'est-à-dire de pièces trouvées isolément, cette collection ne permet pas moins de faire d'intéressantes constatations sur la provenance ordinaire de certains types, et sur le numéraire circulant dans ces régions vers l'époque de la conquête ou peu d'années après l'ère chrétienne. Dix-huit peuples sont représentés dans cet ensemble uniquement composé de pièces en bronze et en potin, à l'exception d'une seule monnaie d'argent, imitation probable d'un denier de la République romaine.

Voici la liste des divers *lieux-dits* où ont été trouvées des monnaies romaines : entre les routes Bertin, de la Gouvernante et de la Bouverie ; la route de Béthisy, le canton du Boquet-Gras, le canton de la Brevière, le canton du Carnois, le plateau de Champlieu[1], le Château-Bellant, l'angle

1. A. de Roucy, *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*, t. II, 1875.

des routes du pont Cardon et de la Landeblin, le Mont-Chyprès, la commune de Choisy-au-Bac, le canton de la Haute-Queue, la Croix Saint-Ouen, la Fontaine aux Porchers, la Fortette, la montagne du Grand-Rû, le canton de la Michelette, le Mont-Berny[1], la Queue de Rome, le Buissonnet, le Mont-Ganelon, le carrefour du Puits-Féron, les cantons des Rossignols et des Azilliers, le canton du Terrier à Renards, les Tournelles, près du Vivier-Corax.

La forêt de Compiègne, dont la plupart des lieux-dits ci-dessus occupent le sud-ouest, s'étend elle-même dans la direction sud-est de la ville, sur le territoire de plusieurs peuples gaulois. Elle se trouve située presque au point d'intersection des frontières de quatre peuples importants, les Bellovaci, les Veromandui, les Silvanectes, les Suessiones, et non loin des Remi, des Ambiani, des Veliocasses, des Parisii, des Meldi et des Senones. Toutes ces *civitates* se trouveront représentées dans l'inventaire sommaire que nous allons donner, et l'on remarquera qu'il y a peu de pièces appartenant à des *civitates* plus éloignées, parmi lesquelles on peut citer les Mediomatrici et les Leuci.

Il est bon de remarquer aussi que les points extrêmes de la forêt de Compiègne, vers l'est, ne sont guère distants que de quelques kilomètres des deux enceintes de Pommiers et d'Ambleny, si riches en monnaies gauloises et dont MM. de Barthélemy et Vauvillé ont déjà plusieurs fois entretenu les lecteurs

1. A. de Longpérier, *Rev. numism.*, 1866, pp. 1 à 8. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1864, pp. 273-276.

de la *Revue numismatique*[1]. Il suffira de se reporter aux deux articles publiés en 1886 et en 1893, pour se convaincre des nombreuses ressemblances qui existent dans la composition de ces trois collections, formées sur place par de zélés collectionneurs; surtout entre celle de Compiègne et celle de Pommiers. Chose extraordinaire, les CRICIRV et les Janus au lion barbare sont fréquents dans ces deux dernières stations[2], situées sur les deux rives opposées de l'Aisne, et rares à Ambleny qui se trouve, au contraire, sur la même rive que Compiègne. Seulement à Ambleny et à Pommiers, l'or se rencontre quelquefois, tandis qu'il ne s'est jamais trouvé jusqu'ici à Compiègne.

En revanche, les potins sont relativement nombreux ici, et ce n'est certes pas la série la moins intéressante, ni la plus facile à classer. Les provenances n'ont pas encore été déterminées pour chaque groupe, et l'on est loin d'être fixé sur l'origine de tous les types et sur les dates d'émission; on se contente actuellement, après avoir fait jadis de ces pièces les monuments numismatiques les plus anciens de la Gaule, de les classer au contraire parmi les plus récents.

Nous ne parlerons pas ici des nombreuses pièces aux types de l'autel de Lyon ou du crocodile de Nîmes; il suffira de constater qu'elles sont fréquentes dans la forêt de Compiègne et de noter en même temps qu'un certain nombre ont été intentionnelle-

1. *R. N.*, 1886, pp. 194 à 200, et 1893, pp. 305 à 326.
2. Vauvillé, *R. N.*, 1893, p. 325.

ment coupées en deux, pour faire ainsi des monnaies d'appoint.

Nous ne parlons que pour mémoire des plombs gallo-romains qui ont été trouvés au Mont-Berny, et qui portent l'inscription MEDIOL (*anum*), appellation présumée d'une ville antique située jadis dans les mêmes parages. Ils n'ont rien de gaulois, et d'ailleurs, grâce à Longpérier[1], ils sont connus depuis longtemps. Il est permis de croire, avec lui et Fr. Lenormant[2], que ce sont là des monnaies fiduciaires émises par des corporations ou de riches particuliers et destinées à circuler, comme monnaies d'appoint, dans un cercle restreint de villes unies par des relations commerciales.

Mais il importe de signaler une découverte intéressante, celle d'une moitié d'un moyen bronze frappé

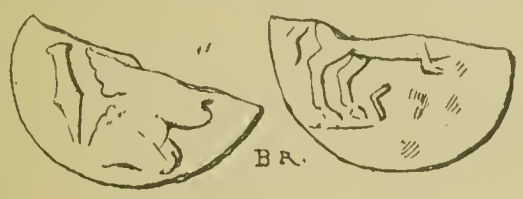

Fig. 1.

à Cissa en Tarraconnaise[3] et recueillie au Mont-Chyprès. Cette coutume de couper les pièces en deux parties égales, en guise de monnaies divisionnaires, fut adoptée sur plusieurs points du monde antique, en Afrique, par exemple; admise couramment en Gaule, surtout pour les moyens bronzes, elle fut usitée aussi pour les petits bronzes et même pour

1. *Rev. num.*, 1866, pp. 1-8.
2. *La Monnaie dans l'Antiquité*, pp. 207-211.
3. A. Heiss, pl. VII, n° 20. — A. Hübner, *Monum. linguae ibericae*, Berlin, 1893, in-4°, pp. 31 à 32.

les potins, ainsi qu'on va le voir; mais elle resta exceptionnelle pour le numéraire d'or et celui d'argent.

Ce fractionnement brutal d'une monnaie n'est donc pas extraordinaire. Ce qui l'est beaucoup plus, c'est la présence bien constatée d'une monnaie ibérienne dans les régions de la Gaule-Belgique. En effet, l'influence ibérienne n'avait été nettement constatée jusqu'ici que sur les monnaies du midi de la Loire; ce fait, nouveau ce semble, fournit une indication précieuse, qui permettra peut-être de fixer avec certitude le prototype de cette énigmatique monnaie au taureau buvant dans un vase[1], dont on n'avait voulu jusqu'à présent, selon l'ordinaire, chercher le modèle que parmi les monnaies grecques.

Nous allons passer à la description des monnaies qui composent cette petite collection, les classant dans l'ordre alphabétique des noms des peuples par lesquels elles sont censées avoir été émises. Nous préférons l'ordre alphabétique, aisé pour les recherches, à l'ordre géographique, plus ou moins conventionnel et partant moins commode. Les numéros, placés après chaque description de pièce, renvoient aux deux derniers ouvrages parus, et qui sont à la portée de tous, le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, et l'*Atlas de monnaies gauloises*. Quand ces numéros ne sont accompagnés d'aucune indication, il s'agit du *Catalogue;* quand il y a une indication de planche, il s'agit de l'*Atlas*.

1. *Atlas*, pl. XVI, n° 5093.

Mais nous tenons essentiellement, afin d'éviter les équivoques, à ce qu'on ne cherche pas, sous l'étiquette donnée à chaque groupe de monnaies, autre chose que ce que nous avons voulu y mettre. Nous n'ignorons pas qu'il est des attributions encore peu certaines et qui seront contestées plus tard ; nous savons aussi que l'on ne connaît pas tous les noms des peuples gaulois, ni l'état géographique de la Gaule aux diverses époques où l'on a frappé monnaie. Malgré tout, nous estimons utile de conserver les attributions et les appellations actuellement admises, tant qu'on n'aura pas trouvé mieux ; nous n'en déclarons pas moins n'accepter que sous bénéfice d'inventaire l'héritage des théories numismatiques d'un certain nombre de nos devanciers. Inscrire un nom de peuple en tête d'un groupe de monnaies composé suivant les provenances et les types, nous a paru une façon brève et commode de désigner en même temps ce groupe et telle portion déterminée du territoire de l'ancienne Gaule ; sans que nous ayons eu l'intention de localiser toujours ces groupes d'une façon absolument rigide. Ce système nous paraît simple et en même temps pratique, et c'est pour ce motif que nous l'adoptons. On continuera donc à employer ici les désignations en usage, mais sans se porter garant de leur excellence absolue, et sans vouloir préjuger des classements et des découvertes de l'avenir.

I. *Ambiani.*

1. — Tête, à droite (?)

℞. [VI]RICI. Cheval, à gauche ; au dessus, deux annelets ; au dessous, symbole en forme d'ancre, semblable à celui que l'on voit dans l'un des cantons de la croix des monnaies du trésor de Cuzance. Ce symbole est plus net que sur le n° 8554 de la pl. XXXIV. Br. 1 exemplaire. — Cf. Duchalais, n°s 486 et 487 ; *R. N.*, 1863, pl. XVI, n° 7 ; Hucher, *Art gaulois*, 2e partie, p. 102.

2. — Buste, à gauche, un torquès au cou ; le symbole placé devant la face n'est pas apparent sur cet exemplaire.

℞. Aurige accroupi sur le dos d'un cheval galopant vers la gauche ; en bas, symbole indistinct, peut-être un serpent. Br. 1 exemplaire. *Atlas*, pl. XXXIII, 8399-8397. — Un exemplaire de la même monnaie a été découvert à Meaux. *Catalogue*, 8398.

II. *Atrebates.*

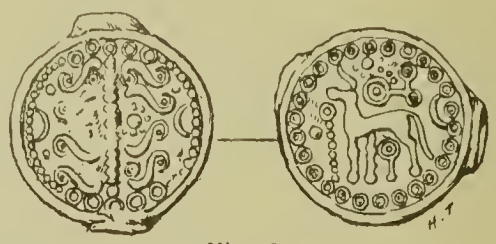

Fig. 2.

3. — Type en forme de rameau ou plutôt de foudre, dans un entourage d'annelets et de points. Cf. le droit de la pièce de VARTICE, pl. XXXV, 8645.

℞. Taureau, à gauche, la tête levée ; au dessus,

trois annelets en triangle, réunis par deux lignes droites; au dessous, un annelet centré supporté par une tige; derrière, un croissant; devant, un globule, un annelet centré et une ligne de points. Le tout dans un cercle d'annelets centrés. Potin. 1 ex. Variété du n° 8636, pl. XXXV.

Des monnaies analogues ont été attribuées aux Morini, dans la *Revue numismatique*, 1847, pl. XIV. C'est à tort que Muret (*Catal.*, p. 199) a cru reconnaître un cheval dans l'animal cornu et sans crinière qui se voit au revers.

4. — Pièce fruste paraissant appartenir au groupe des monnaies d'ANDOBRV, pl. XXXV, 8673 (?) Br. Un exemplaire analogue a été trouvé à Paris. Cf. Hermand, *Rev. belge*, 1865, pl. IV; Hucher, *Art gaulois*, 2e partie, n° 162.

III. *Aulerci Eburovices.*

5. — ΓIXTILOS. Tête de Vénus, à droite.

℞. Main tenant des branches chargées de baies qu'un oiseau à queue fourchue vient becqueter en se posant sur elle. Br. 1 ex. *Atlas*, pl. XXVIII, cf. 7070. Comparer, à l'oiseau du revers, l'aigle des Carnutes, pl. XIX, 6088.

IV. *Bellovaci.*

6. — Tête barbue, à droite, entourée de trois symboles en forme de poissons contournés ou de S.

℞. Sanglier, à droite, placé au dessus d'un grand annelet centré et d'un arc de cercle terminé par des points et renfermant cinq points ou globules. Potin.

9 ex. variés. Cf. *Atlas*, pl. XXXII, 7905. — Des pièces analogues ont été trouvées à Paris, à Beauvais, à Champlieu, à Vendeuil-Caply, à Reims.

L'extrême dégénérescence de cette tête entourée de trois S et dont le visage s'en va disparaissant peu à peu n'a-t-il pas donné naissance à la série des potins à la triquètre? (*Catalogue*, 8830-8350; *Atlas*, XXXII, 8329). Quand au revers, il a directement produit celui du n° 7905, pl. XXXII, où le sanglier s'est transformé en un type méconnaissable.

V. *Carnutes.*

7. — Tête, à gauche, les cheveux disposés en deux rangées de grosses mèches.

℞. Aigle tenant un aiglon (?), serpent, croisette cantonnée de points et pentagramme. Br. 3 exemplaires. *Atlas*, pl. XIX, 6088. — Cf., pour l'aigle, l'oiseau à queue fourchue de ΓIXTILOS (*Atlas*, XXVIII, cf. 7070) et pour la tête, ainsi que les deux symboles du revers, le n° 7493 de la pl. XXX.

8. — Tête casquée, à gauche.

℞. Aigle éployé, à gauche, quatre points devant le bec, trois points derrière les pattes. Br. 1 ex. *Atlas*, XIX, 6140 et 6147.

9. — Tête, à gauche, diadémée (?), d'un style flou et confus. ℞. Aigle, de face, éployé, posé sur un poisson. Potin. 4 exemplaires variés, dont deux frustes. — Voy. notre pl. 1, n° 2. Cf. *Catalogue*, 6151 à 6154.

Les monnaies de ce groupe ne sont pas représen-

tées dans l'*Atlas*. Elles paraissent imitées, au moins quant au revers, des petits bronzes d'Auguste, sur lesquels figure un aigle avec l'inscription AVGVSTVS, et qui furent frappés à Lyon postérieurement à l'an 27 avant J.-C.

10. — Droit fruste (Tête, à gauche).

℞. Loup, à gauche; au dessus, SNIA, ou plutôt CNIA. Potin. 1 ex. *Atlas*, pl. XX, 6377.

VI. *Catalauni.*

11. — Guerrier à longue chevelure, courant à droite, et tenant une lance et un torquès.

℞. Animal informe (peut-être un ours) dévorant une plante ou un petit animal; au dessus, un symbole indéterminé, ressemblant un peu à un serpent ou à une S couchée et dont le prototype est peut-être un dauphin. Potin. 38 ex. *Atlas*, pl. XXXII, n° 8124.

Le type principal du revers paraît imité de celui du n° 8351[1]. Des exemplaires de cette monnaie ont été trouvés au Mont-César, à la Folie-Pierrefonds et à Paris. (*Catalogue*, 8351 et 8359, *Rev. archéol.*, *loc. cit.*, p. 132.

VII. *Essui*(?)

12. — Tête, à droite; devant, annelets.

℞. Cheval, à droite; au dessus, annelet entre deux palmes(?); au dessous, quatrefeuilles et annelet. Br. 1 ex. Cf. *Atlas*, XXVIII, 7121.

Variété du n° 7121. La tête de notre n° 12 s'éloigne

1. Cf. A. de Barthélemy, *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. 41, pp. 132 et 133.

du style du droit de cette dernière pièce, pour se rapprocher de celui des monnaies d'ATISIOS REMOS. Le revers participe du type du n° 7121 et de celui du taureau d'ATEVLA—VLATOS. *Atlas*, Caletes, XXIX, 7187-7186.

A l'encontre de l'opinion de Saulcy, admise par Muret, on peut dire que les monnaies de ce groupe ne se trouvent pas habituellement dans l'ancien diocèse de Séez. Saulcy identifiait pourtant les Essui et les Sesuvii de César avec les Sagii.

VIII. *Leuci ?*

13. — Tête diadémée, à droite.

℞. Taureau, à gauche, la patte gauche de devant levée; au dessus, GERMANVS, et à l'exergue, INDVTILLI L. *Atlas*, XXXVII, 9248. Br. 11 ex., dont 4 frustes et 1 pièce barbare à légendes défigurées, dont voici la description et le dessin :

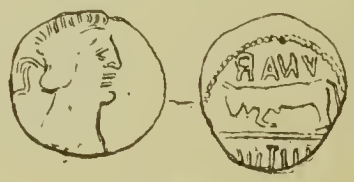

Fig. 3.

14. — Tête barbare, diadémée, à droite.

℞. Taureau, à gauche, une patte levée; au dessus, RANV (rétrograde); à l'exergue, IVTIII.

De ce groupe, nous rapprochons un exemplaire (trouvé également dans la forêt de Compiègne) du petit bronze qui lui a servi de modèle.

15. — IMP CÆSAR. Tête nue, à droite.

℞. Taureau cornupète, à gauche; au dessus,

AVGVSTVS ; à l'exergue, DIVI F. Br. *Atlas*, XXXVII, n° 9266.

Quelques remarques en ce qui concerne la légende, le métal, le style et le type de ces pièces, et aussi l'attribution géographique et la date d'émission.

D'abord, il importe d'affirmer que la légende doit être lue : *Germanus Indutilli l(ibertus)*, et non *f(ilius)*, comme l'avait proposé Adrien de Longpérier. Le métal des monnaies de Germanus est semblable à celui des pièces d'Auguste au taureau cornupète ; c'est un alliage qui s'éloigne du bronze ordinaire et se rapproche tellement du laiton, que sa couleur a fait croire parfois[1] que c'était vraiment de l'or. Au point de vue artistique, la monnaie d'Indutillus vaut presque celle d'Auguste, et l'aspect général, malgré de légères différences de détail, est absolument le même ; c'est un pastiche exécuté en manière de trompe l'œil, et probablement sorti du même atelier, celui de Lyon. Voici, d'ailleurs, les différences qui séparent la monnaie de Germanus de son modèle, le petit bronze d'Auguste : au droit, pas de légende ; la tête est diadémée ; les cheveux tombent plus épais et plus longs sur la nuque, et l'on peut se demander si le graveur n'a pas eu l'intention de reproduire là les traits de Germanus lui-même. Au revers, le taureau n'est pas cornupète, mais au repos ; la tête de l'animal est horizontale, la queue basse et la patte droite de devant abaissée.

La monnaie d'Auguste, émise postérieurement à l'an 27 (av. J.-C.), est une monnaie officielle ; aussi

1. Cf. Taillebois, *Ann. de la Soc. de num.*, 1889, pp. 265-272.

en trouve-t-on des exemplaires dans toutes les parties de la Gaule. Quant à celle d'Indutillus, il n'y a, croyons-nous, aucun motif sérieux de l'attribuer aux Leuci, dans la série desquels elle détonne absolument. Elle a été, d'ailleurs, presque aussi répandue que celle d'Auguste, car, si on en a recueilli quelques exemplaires chez les Leuci, on en a trouvé également dans le département de Saône-et-Loire, près d'Autun, à Compiègne, à Paris, à Boviolles, en Poitou, et même à Orange et à Narbonne. Sa grande ressemblance avec celle d'Auguste lui servait en quelque sorte de passe-port et la faisait admettre partout.

En ce qui concerne la date de ces pièces de Germanus, nous sommes forcés de la placer aux dernières années du Ier siècle avant J.-C., puisque leur prototype est postérieur à l'an 27. Quant à leurs imitations barbares, il n'est guère possible de les faire remonter au delà des premières années du Ier siècle de l'ère chrétienne.

16. — Tête barbare, à gauche, sans crâne ni cou.

℞. Sanglier, à gauche; au dessous, reste de la hampe, transformée en fleuron. Potin. 3 ex. Voir la pl. I, n° 1. — Variété du n° 9078, pl. XXXVII; cf. *Annuaire de la Soc. de numism.*, 1867, pl. VI, n° 32.

17. — Tête barbare, à gauche.

℞. Sanglier, à gauche; dessous, tête humaine, de face. Potin. 5 ex. plus ou moins barbares et une moitié de pièce. — Cf. *Atlas*, pl. XXXVII, 9180.

IX. *Mandubii.*

18. — Tête d'Apollon, à gauche.

℞. Taureau cornupète, à droite; au dessus, MA. Potin. 1 ex., d'une conservation très médiocre. *Atlas*, XVI, 5284.

Nous espérons démontrer prochainement qu'aucune des monnaies attribuées actuellement aux Mandubii ne peut leur être conservée. Celle-ci, en particulier, n'est qu'une simple imitation de monnaies de Marseille.

X. *Mediomatrici.*

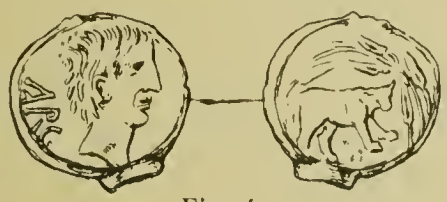

Fig. 4.

19. ARC· Tête à droite, imitée de la tête de petits bronzes d'Auguste. ℞. Taureau au repos, à droite, dans une couronne. Br. 1 ex. — *Atlas*, XXXVI, n° 8986.

Le style de cette monnaie a de grandes analogies avec celui des pièces de Germanus et celui des petits bronzes d'Auguste. La couronne du revers a quelque ressemblance avec celles des bronzes d'Auguste à la légende DIVOS IVLIOS·

Cette pièce permet d'expliquer clairement le mode de préparation le plus habituellement employé par les Gaulois pour les flans de leurs petits bronzes. Les flans étaient coulés dans un moule composé de deux parties s'appliquant l'une sur l'autre. Dans chacune d'elles, était creusée une série de petits réservoirs symétriques réunis par un petit canal qui livrait pas-

sage au métal en fusion. Le monnayeur obtenait ainsi, le métal une fois refroidi et démoulage opéré, une série de flans reliés entre eux, formant chapelet, et qu'il fallait séparer avant de procéder à la frappe. Cette séparation était exécutée avec brutalité, aussi restait-il toujours des traces d'arrachement, qu'on ne prenait même pas la peine de faire disparaître et qui se voient très nettement sur notre pièce. Quelquefois aussi, les deux parties du moule étant mal repérées, les petits creux symétriques ne correspondaient plus entre eux, et ce déplacement donnait aux pièces (ainsi qu'on peut le constater d'après notre dessin) l'aspect de deux disques de métal ou de deux monnaies réunies ensemble et inexactement appliquées l'une sur l'autre.

XI. *Meldi.*

20. — ROVECA. Buste de Vénus, à droite; un collier de perles au cou; derrière l'épaule, un petit Amour tenant une couronne.

℞. Cheval, à droite; au dessus, point dans un cercle perlé; devant, deux annelets centrés; dessous, autre annelet centré. A l'exergue, traces de la légende [R]OVE[CA]. Br. 1 ex. *Atlas*, pl. XXXI, 7635-7637 (?) — Cf. *Rev. numism.* 1885, pl. VI, n° 9.

21. EPENOC· Tête à gauche, à longue chevelure tombant sur la nuque.

℞. ЄΠΗΝΟC· Cheval au galop, à droite, surmonté d'un aigle éployé; au dessous, croissant les pointes en bas. Voir pl. I, n° 4. Br. 3 ex. — Cf. le n° 7167 de la pl. XXXI, dont la tête est moins complète.

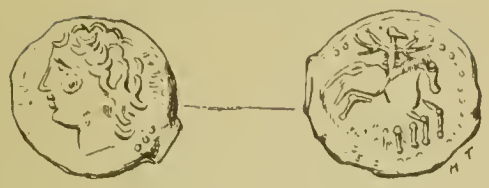

Fig. 5.

Variété du numéro précédent. — La légende du droit a disparu. Au revers, au dessus du cheval, l'aigle est devenu informe, et au dessous, on ne lit plus que les deux lettres ////NV· Br. 1 ex.

La tête d'*Epenos*, très gauloise de style, offre une remarquable analogie, pour l'arrangement de la chevelure, avec la tête de Mercure, en bronze, trouvée à la Croix-Saint-Ouen, dans la forêt de Compiègne, par M. de Roucy, et publiée par lui, en 1884, dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*.

22. — Buste, à gauche, peut-être casqué; devant et dessous, double branche de vigne chargée de grappes.

℞. Griffon bondissant, à droite, et tirant la langue; au dessus, on aperçoit deux annelets; à l'exergue, ROVECA. Br. 1 ex. Cf. *Atlas*, XXXI, 7691. Ce petit bronze est remarquable par son style et par l'ornement qui entoure la tête. Voir notre pl. I, n° 11.

23. — Tête casquée, à gauche; derrière, un symbole peu distinct, probablement une branche de vigne.

℞. Griffon, à droite; au dessus, quatre annelets centrés, disposés trois et un. A l'exergue, vestiges de la légende, ROVECA. Br. 1 ex. Cf. *Catalogue*, 7689, et *Atlas*, pl. XXXI.

24. — ROVECA // ARCAN //////. Tête casquée, à gauche.

℞. Griffon, à droite ; au dessus, on n'aperçoit que deux symboles en ∿ et deux annelets. A l'exergue, vestiges peu distincts d'une branche de vigne. Br. 1 ex. — Voir notre pl. I, n° 14. Cf. *Catalogue*, 7688., L., et *Atlas*, pl. XXXI et pl. LV, D. 17. Cette pièce permet de constater d'une façon absolument indiscutable la présence simultanée des deux légendes autour de la tête du droit.

25. — [POOYI]KA. Tête casquée, à gauche.

℞. Lion courant, à droite ; au dessous, croisette formée par quatre points et un petit annelet central, et plus bas, RO\ECA. Br. 1 ex. *Atlas*, pl. XXXI, 7646-7643.

26. — POOY////. Tête barbare, à gauche.

℞. Lion, à droite ; dessous, annelet centré et l'inscription RO\ECA. Br. 1 ex. Cet exemplaire est une variété barbare du n° précédent.

XII. *Parisii.*

27. — Tête casquée, à droite, surmontée d'un croissant, une longue mèche devant le front ; devant la figure, un fleuron composé de deux petits croissants tangeants, par une de leurs pointes, à un annelet centré. Le casque nous paraît trop indubitable pour que l'on puisse reconnaître ici, avec Muret, une tête de Diane.

℞. Cheval libre, à gauche ; au dessus, une S couchée ; au dessous, point et croissant. Potin. 2 ex. (*Atlas*, pl. XXXI, n° 7820.)

XIII. *Remi.*

Quinze petits bronzes à la tête de Janus et au lion.

28. — *1er groupe.* Tête de Janus barbu.

℞. Lion, à gauche, la queue relevée au dessus du dos et contournée en spirale; dessous, rosace. 3 ex. Pl. XXXII, 8106. — *Revue numismatique,* 1886, pl. XI, n° 14.

29. — *2e groupe. 1re variété.* — Tête de Janus imberbe; dessous, deux S formant accolade; un annelet devant chaque bouche.

℞. Lion, à gauche, la queue passée entre les jambes (cf. le lion d'ATISIOS REMOS); au dessus, trois annelets centrés; dessous, un annelet centré. 10 ex. — Cf. *Revue numismatique*, 1893, pl. VIII, n° 19.

30. — *2e variété.* — Elle diffère de la précédente par la disparition de l'annelet centré au dessous du lion. 1 ex.

31. — *3e variété.* — L'annelet centré placé devant chaque bouche de Janus s'est transformé en un fleuron par l'adjonction de deux petits croissants. 1 ex. de style barbare. Variété inédite. Voir notre pl. I, n° 6.

32. — Deux exemplaires du petit bronze si connu, à la légende REMO, avec les trois bustes au droit et le bige au revers. *Atlas*, XXXII, 8040. — Hucher, *Art gaulois*, 2e partie, p. 183. Lambert, 2e partie, pl. XIV, n° 22.

Nous attirons l'attention sur l'analogie de ces trois bustes avec ceux de la monnaie des Trois Gaules.

Aucune pièce de ce type n'a été découverte à Pommiers[1].

33. — ATISIO ///// . Tête, à gauche, d'un style particulier à cause de son crâne pointu analogue à celui du CISIAMBOS de la pl. XXVIII.

℞. Lion, à gauche; derrière, deux S. Br. 1 ex. Variété de la pl. XXXII, cf. 8054.

34. — ATISIO///// . Tête, à gauche.

℞. Lion, à gauche; dessous, rosace et peut-être dauphin; devant, annelet. Br. 1 ex. *Atlas*, XXXII, 8082.

XIV. *Senones*.

35. — Deux exemplaires des monnaies du groupe GIAMILOS—SIINV. *Atlas*, pl. XXX, 7565(?). Cf. même pl., n° 7552, et *Catalogue*, n°s 7554 à 7569.

L'un des exemplaires est légèrement fragmenté. Le droit de ces deux pièces est à peu près fruste.

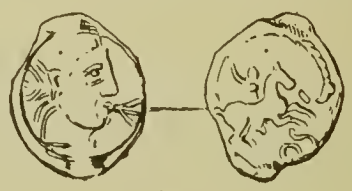

Fig. 6.

36. — Tête, à droite; devant la bouche, trois rayons divergeants. Ce symbole n'a pas été gravé dans l'*Atlas* (pl. XXX, 7485). On trouve un symbole à peu près semblable au dessus du cheval du n° 8482 des Ambiani (pl. XXXIII).

℞. [ECCAI]OS. Cavalier galopant, à droite, l'épée haute. Br. 1 ex. (*Catalogue*, 7483 à 7489.)

1. *Rev. numism.*, 1893, p. 321.

Au point de vue de la technique, en ce qui concerne la préparation des flans, nous ferons ici la même remarque qu'à propos de la monnaie à la légende ARC. (Voir ci-dessus, n° 19). Une autre particularité à noter, c'est que le côté de la face, dans cette pièce d'ECCAIOS, est plus étroit que celui du revers, et donne ainsi vaguement à cette pièce l'aspect d'un tronc de cône très aplati. Cette dernière remarque peut s'appliquer à beaucoup d'autres monnaies de la région.

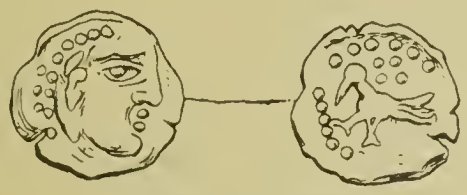

Fig. N° 7. — 6585.

37. — Tête barbare, à droite, dans un grènetis (Dégénérescence de la tête à grosses mèches de cheveux des monnaies sénonaises).

℞. Oiseau, à gauche, les ailes éployées; autour, cercle de grosses perles. Br. 1 ex. — Voir notre pl. I, n° 5. Cf. *Atlas*, XXX, 7585.

38. — Tête, à gauche, très grossière et barbue, dans un grènetis.

℞. Oiseau dans un grènetis, semblable au précédent, mais tourné à droite et plus barbare. Br. 2 ex. variés. — Voir notre pl. I, n°s 7 et 8. Cf. *Atlas*, XXX, 7585 et 7590.

39. — Tête imberbe, à droite, dans un grènetis.

℞. Type informe, assez semblable à un dauphin; au dessus, la lettre N. Br. 1 ex. — Voir notre pl. I, n° 10. Cf. *Catalogue*, n° 4786.

Les quatre monnaies ci-dessus, que nous avons fait graver sur la planche I (n°s 5, 7, 8 et 10), se signalent par des analogies de style, de frappe, de métal qui doivent les faire grouper ensemble, et les faire rapprocher des n°s 7493, 7508, 7545, 7552, 7589, 7590, 7577 et 7580 de la pl. XXX, ainsi que d'un certain nombre d'autres monnaies non gravées et qu'on est convenu d'attribuer aux Senones.

Nous voulons tâcher de déterminer la date d'émission de ces pièces en les comparant avec divers autres types. Notre point de départ est la première monnaie du groupe, le n° 37 (pl. I, n° 5). Elle est purement gauloise par ses types. D'abord la tête est une imitation de la tête dite « aux grosses mèches », et plus spécialement des monnaies aux légendes ϒLLϒCCI et SIINV (pl. XXX, n°s 7493, 7552), et d'une première dégénérescence de celles-ci, le n° 7545. L'oiseau du revers est une copie grossière de l'oiseau éployé des mêmes pièces, avec suppression des légendes et des symboles.

Considérons d'abord le type du droit, imité de la tête gauloise aux grosses mèches. Nous pouvons en

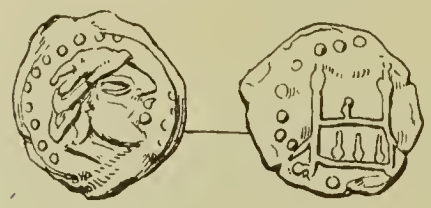

Fig. 8.

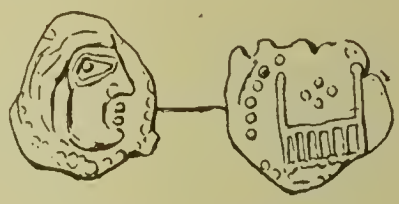

Fig. 9. — N° 4779.

rapprocher un petit bronze nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale et le n° 4779, tous deux figurés ci-dessus : c'est le même métal, le même aspect

et les profils sont analogues. Mais, au revers, nous voyons, au lieu de l'oiseau, une grossière copie de l'autel de Lyon. Or, comme la dernière monnaie officielle au type de l'autel a été frappée sous Néron, il est assez peu probable que des monnaies aussi dégénérées que les nôtres soient antérieures à ce prince ; elles lui sont, au contraire, vraisemblablement postérieures. Faisons un pas de plus. Nous trouvons quelquefois le même revers à l'autel accolé à un buste lauré et barbu ; voyez, par exemple, les n°s 4781 à 4783 du *Catalogue* et particulièrement le n° 4780, que nous avons dessiné[1]. Qu'est-ce à dire, sinon qu'à cette époque de

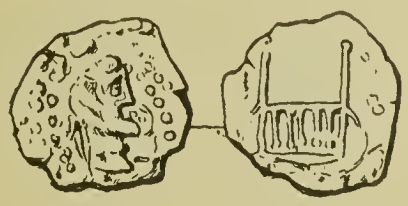

Fig. 10. — N° 4780.

barbarie, où l'intérêt commercial et la maladresse se réunissaient pour interdire toute innovation, cette pièce a été copiée sur celle d'un empereur barbu ; peut-être sur une effigie d'Hadrien et plus probablement sur celle d'un des Antonins, à une époque indéterminée, mais évidemment postérieure au règne de ce premier prince.

Voyons maintenant le type du revers, l'oiseau éployé. Cet oiseau reste l'élément commun, le chaînon reliant à notre n° 37 les pièces que nous allons décrire et qui peuvent, d'après le type de la tête, se diviser en deux séries.

1. A noter, les lemnisques du diadème.

Dans la 1re série, rentrent les deux pièces du n° 38 (nos 7 et 8 de notre pl.). La tête se rapproche, par le dessin du nez, de l'œil, de la bouche et du menton, ainsi que par une vague indication des « grosses mèches », de la monnaie du n° 37. Mais elle s'en distingue par quelques traces de barbe, grossièrement indiquée par des points ; il n'y a toutefois aucune apparence de diadème ou de couronne.

La 2e série, où se trouve toujours l'élément commun, l'oiseau du revers, est représentée par le petit bronze ci-dessous, récemment acquis par la Bibliothèque

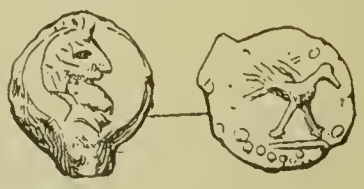

Fig. 11.

nationale et dont la tête se distingue par une barbe allongée. A côté de cette pièce, on peut placer le n° 4780 du *Catalogue* (fig. 10) : la tête est laurée et un peu moins barbare ; au revers, on voit de nouveau une copie de l'autel de Lyon, analogue à celle des monnaies des fig. 8 et 9, dont la tête « aux grosses mèches » nous ramène à notre point de départ.

De ces fastidieuses comparaisons, nous pouvons conclure que ces monnaies, formant un groupe homogène et indissoluble, sont postérieures à Néron, à cause de la présence de l'autel de Lyon au revers, et postérieures même à Hadrien, à cause de la tête barbue. Mais à quelle époque s'arrêter ?

L'aspect général de tous ces petits bronzes est plutôt gallo-romain que gaulois, et nous ramène aux

monnaies frappées à l'époque de Tetricus et des autres empereurs des Gaules. Serait-il excessif de prétendre que quelques-unes de ces pièces, aux types gaulois et gallo-romains mélangés, ont continué à être frappées en Gaule très avant sous l'empire et peut-être jusqu'à l'époque des empereurs gaulois? Nous souhaitons qu'une heureuse trouvaille vienne prochainement donner la solution de ce problème.

40. — Tête, casquée(?), à gauche; globule devant le nez.

℞. Cheval, à gauche, entouré de six globules. Potin. 1 ex.

Cet exemplaire (figuré sur notre pl. I, n° 9) est plus complet que celui de l'*Atlas* (pl. XXX, n° 7396) : la bouche et le contour de la tête sont nettement marqués, et, au revers, on compte six globules au lieu de cinq.

41. — Tête, à gauche, hérissée de six mèches de cheveux rayonnantes.

℞. Taureau, à gauche. Trois globules dans le champ. Potin. 1 ex. (*Atlas*, XXX, 7417.)

42. — Variété de la même pièce avec deux globules seulement au revers. Potin. 13 ex. (Cf. *Atlas*, XXX, 7417.)

Une monnaie de ce genre a été trouvée à Soissons; plusieurs ont été recueillies à Paris, dans la Seine.

43. — 13 pièces et une moitié de pièce en potin, du groupe ΑΓΗΔ, avec les deux chèvres, au droit, et au revers, le sanglier et le loup. Variétés plus ou moins barbares; les unes avec légende, les autres

sans légende, les unes avec grènetis autour du champ, les autres sans grènetis. *Atlas*, pl. XXX, et *Catalogue*, nos 7449 à 7470.

On sait que l'attribution de ces monnaies est due à Longpérier, qui, le premier, a lu ΑΓΗΔ et a interprété cette légende par Aged[incum]. Des monnaies de ce type ont été trouvées à Paris, à Meaux, à Athis, à Reims, à Essarois, etc. ; mais pas une seule (d'une façon certaine) sur le territoire même des Senones !

XV. *Silvanectes.*

44. — Sorte de swastika formé de la réunion, autour d'un globule central, de quatre symboles en S ; le tout entouré d'un grènetis.

℞. Cheval, à gauche ; au dessus et devant, un annelet centré ; dessous, quatre annelets centrés réunis en forme de rosace ; le tout dans un grènetis. Potin. 3 ex., dont l'un est légèrement fragmenté. *Atlas*, pl. XXXI, n° 7873.

Le swastika apparaît sur un certain nombre de monnaies gauloises. Qu'il nous suffise, sans insister davantage, d'indiquer les suivantes : *Atlas*, pl. X, n° 3560 ; pl. XXXVI, nos 8868 et 8885-8881. — Cf. *Rev. numism.*, 1837, pl. VII, n° 9.

45. — Dans un cercle de grènetis, tête, à droite, dont la chevelure est composée d'une double rangée d'annelets et devant laquelle est une ligne de zigzags.

℞. Cheval, à gauche, dont la crinière se finit en une volute pointillée se terminant par un globule ; entre les jambes, une croisette. Potin. 3 pièces et une moitié de pièce. Pl. XXXI, 7870.

46. — Tête, à droite, à chevelure hirsute; grènetis à l'entour.

℞. Dans un cercle grèneté, cheval, à gauche, surmonté d'un annelet centré qui paraît être une dégénérescence de la volute de la pièce précédente. Potin. 1 ex. Pl. XXXI, n° 7859.

47. — Au milieu d'un cercle d'annelets, tête, à gauche, le cou orné d'un collier; un petit croissant devant la figure.

℞. Dans un cercle composé mi-parti d'annelets et de perles, cheval, à gauche; au dessus, symbole en forme de S couchée, terminée, à son extrémité droite, par un annelet; au dessous, un annelet et un symbole en forme de besicle, ou, si l'on préfère, de ʌ terminé par deux annelets. Potin. 2 ex. et une moitié d'exemplaire. Pl. XXXI, 7862.

Nous signalons, sans tirer immédiatement de cette constatation toutes les conséquences possibles, la grande similitude qui existe entre les potins des quatre numéros précédents et ceux qui ont été attribués aux Atrebates (n° 3), aux Parisii (n° 27) et aux Senones (n° 43). Nous nous contenterons, pour l'instant, de dire qu'ils ont été fabriqués dans la même région et à la même époque.

XVI. *Suessiones.*

48. — Buste, à gauche, un torques au cou; dans la chevelure, trois grosses mèches en forme de S couchée; devant la figure, trois annelets centrés; derrière la nuque, un autre annelet centré.

℞. CRICIRV. Cheval, à gauche; dessous, un dau-

phin, à droite. Ar. 1 ex. Poids, 2 gr. 23. Voir notre pl. I, n° 12.

Cette jolie pièce est d'une conservation parfaite. Avec ses quatre annelets, au droit, elle constitue une variété inédite du n° 7946, pl. XXXII. — Cf. *Revue numism.*, 1886, pl. XI, 16, et pl. XII, 17 (variétés barbares); 1893, pl. VIII, 22.

49. — Tête imberbe casquée, à gauche.

℞. CRICIRV. Pégase, à gauche. Br. 12 ex. *Atlas*, XXXII, 7951. — Cf. *Ann. de la Soc. de numism.*, 1867, pl. IV, n° 72. *Revue numism.*, 1886, pl. XII, 18.

50. — Tête barbue casquée, à gauche.

℞. CRICIRV. Pégase, à gauche. Br. 4 ex. — Le type barbu, beaucoup moins commun que l'imberbe, n'était pas connu de Saulcy et il ne figure pas dans l'*Atlas*. Il a été gravé, pour la première fois, dans la *Revue numismatique*, en 1886, pl. II, n° 22.

Il faut ajouter, aux deux numéros précédents, 7 pièces frustes impossibles à classer et qui peuvent appartenir aussi bien à l'un qu'à l'autre de ces deux groupes.

Le nom de CRICIRV paraît avoir été assez commun à l'époque gallo-romaine, car on l'a déjà signalé plusieurs fois[1]. M. de Roucy, notamment, l'a retrouvé, sous la forme CRECIRO OF, sur un fragment de poterie découvert au Mont-Berny, dans la forêt de Compiègne[2].

1. A. de Barthélemy, *Rev. archéol.*, *loc. cit.*, p. 74.
2. *Bulletin de la Soc. hist. de Compiègne*, t. II, *Notice sur la poterie sigillée...*

XVII. *Veliocasses.*

51. — SVTICOS. Buste, à droite, diadémé (?), un torquès au cou.

℞. Bige, à droite ; au dessus, un fleuron (?) ; devant, S couchée et trois annelets ; dessous, S couchée. La légende RATVMACOS n'a pas porté sur le flan. Br. 1 ex. *Atlas*, pl. XXX, 7367.

52. — Personnage nu courant, à droite, le bras gauche étendu en avant, la main droite ramenée à la hanche ; derrière le dos, annelet dans un cercle de perles (?) au dessus du bras droit, deux torques.

℞. Cheval androcéphale, à droite ; un globule au dessus et un autre au dessous. Br. 2 ex., dont l'un à peu près fruste. — Cf. pl. XXIX, 7276. Ici, les deux globules ne sont pas radiés. Voir aussi *Rev. archéol.*, 1881, pl. V, n° 11.

XVIII. *Veromandui.*

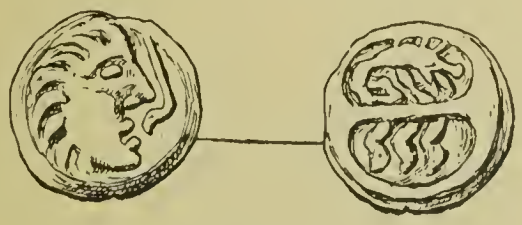

Fig. 12.

53. — Tête, à droite, cheveux hérissés ; devant, un serpent relevant la tête.

℞. Champ divisé en deux parties par un trait horizontal : dans la partie supérieure, sanglier barbare ; dans la partie inférieure, trois serpents à mi-corps et

relevant la tête. Il convient de noter l'analogie qui existe entre ces « trois traits courbés » qui figurent peut-être des serpents, et celui qui est placé devant la figure. Potin. 1 ex. *Catalogue*, n°s 8654 à 8660.

Nous avons dessiné cette monnaie malgré sa barbarie relative, d'abord parce qu'elle n'a pas été gravée pour l'*Atlas*, et aussi parce qu'elle a donné elle-même naissance à une série de pièces plus barbares encore.

54. — Tête, à droite, entourée de symboles indéterminés, contournés en forme d'S et dont quelques-uns servent à figurer la chevelure; on a quelquefois voulu y reconnaître des feuilles.

℞. Lion fantastique, à droite, la crinière hérissée. Br. 1 ex. Variété peu importante du n° 8577 de la pl. XXXIV. — Cf. *Rev. archéol.*, 1881, pl. V, n° 18, monnaies gauloises trouvées au Mont-César. Le n° 8577 du Cabinet de France provient de Vendeuil, un autre exemplaire a été découvert à Ambleny.

55. Tête semblable à la précédente, mais d'un plus beau style.

℞. Coq, à droite, les ailes éployées; devant lui, symbole en forme de ꞃ couchée. Br. 1 ex. Voir notre pl. I, n° 13. — Cf. *Catalogue*, n°s 8577 et 8584.

Il importe de comparer le type du revers, avec celui des n°s 7221 et 7224 de la pl. XXIX; en effet, le coq des Calètes est aussi éployé et a devant lui tantôt le signe en S, tantôt une sorte de triangle et une triquètre.

56. Tête barbare, à gauche, les cheveux hérissés; devant, symboles semblables à ceux qui entourent les deux têtes précédentes.

℞. Coq, à droite, les ailes éployées ; la partie antérieure du corps formée par une tête humaine ; devant, astre. Br. 1 ex. *Atlas*, pl. XXXIV, 8584.

M. A. de Barthélemy constatait, en 1881 (*Rev. arch.*, *loc. cit.*, pp. 129 à 130), que personne n'avait pu expliquer ce dernier type d'une façon entièrement satisfaisante. En attendant que la question soit tranchée, qu'il nous soit du moins permis de dire que ce mode de représentation, si extraordinaire soit-il, n'est pas absolument unique dans la numismatique, car on trouve à Agrigente un curieux type composé d'une façon à peu près analogue, je veux parler du crabe dont le corps a l'aspect d'une face humaine.

Incertaines.

Fig. 13.

Fig. 14.

57. — Personnage informe debout, à gauche.

℞. Animal, à gauche, la queue relevée (dégénérescence du taureau cornupète); au dessus, symbole en forme de lyre. Br. 2 ex. Cf. *Revue archéol.*, 1881, nouvelle série, t. XLI, pl. VII, nos 51 et 52, et pp. 135 et 136.

M. de Barthélemy a fort ingénieusement démontré que ce type informe du droit n'est que la transformation barbare d'un type déjà barbare lui-même et

très défiguré. Ces monnaies, d'une fonte extrêmement grossière, sont lourdes, épaisses et très convexes, surtout au droit. La sauvagerie de leur style nous a décidé à les reproduire ici.

Pièces frustes.

Afin d'être complet, il faut encore signaler quatre potins trop mal conservés pour être classés avec quelque certitude dans l'une des séries décrites ci-dessus.

H. DE LA TOUR.

UN TIERS DE SOU MÉROVINGIEN

FRAPPÉ A AOSTE

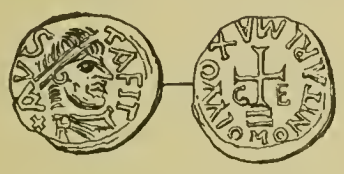

Je crois intéressant de faire connaître un tiers de sou inédit que je possède et dont voici la description :

X AVSTA FIT Buste diadémé, à droite.

℟. MAXOMIO MONITARI en légende externe. Croix potencée élevée sur deux degrés et accostée des deux lettres C E.

Poids : 1 gr. 25.

Le nom du monétaire Maxumius n'a pas encore été rencontré sur des monnaies d'Aoste. Mais il se trouve sur des tiers de sou d'*Albenno* ou *Albinno*, atelier que M. Prou (*Revue numismatique*, 1889, p. 43) a identifié avec Albens en Savoie. On trouve sur ces tiers de sou : ///SOMO, ///XSOMIO, MAXVMI. La pièce décrite plus haut vient confirmer la thèse de M. Prou qui appelle ce monétaire Maxumius.

En second lieu, accostant la croix, nous voyons les lettres C E. Or, jusqu'à ce jour, on ne connaît que quatre tiers de sol présentant ce sigle : le premier frappé à Lausanne et publié par M. Prou (*Revue numismatique*, 1888, p. 73) ; le deuxième est encore de Lausanne, le troisième est de Vienne, le dernier appar-

tient à une localité inconnue (n°s 1259, 1304, 2626, du *Catalogue des monnaies mérov. de la Bibl. nat.*).

Sur les deux premières pièces, celles de Lausanne, CE est accompagné de VIII, sur la troisième de MA; au contraire, sur l'incertaine et sur celle d'Aoste, CE se trouve seul.

On n'a point encore donné de ces lettres une explication définitive. Ponton d'Amécourt avait proposé *Civitas Equestrium* ou *Equestris*. Or ce titre n'a jamais été porté que par la ville de Nyon. On ne pourra pas songer non plus à lire *Civitas Elvitiorum* sur des monnaies frappées à Vienne ou à Aoste. Nous ne savons donc rien d'exact sur la signification de ce sigle; en tout cas on peut remarquer que sur cinq pièces connues, quatre ont été frappées dans une même région, et que par suite CE doit avoir une signification toute locale.

A. VAN GENNEP.

DE L'EMPLOI ABUSIF
DU MOT *FIERTON*

POUR DÉSIGNER LES POIDS MONÉTAIRES

La plupart des numismatistes désignent indifféremment par les noms de *déneraux* et *fiertons* les poids monétaires dont on faisait usage au moyen âge et même dans les temps modernes, soit dans les ateliers, soit chez les changeurs, pour ajuster les flans ou vérifier le poids des espèces. Ces poids portaient, gravé sur l'une de leurs faces, le type de la monnaie qu'ils servaient à peser.

C'est à tort, croyons-nous, qu'on applique à ces monuments le nom de *fiertons*. M. J. Rouyer[1] a déjà élevé des doutes sur l'identité entre le *fierton* ou *poids de fierton* et les poids à empreintes monétaires. La confusion découle d'une mauvaise interprétation d'un passage de Boizard : « Il faut aussi parler, dit cet auteur, des poids appellez deneraux ; ce sont ceux dont les ouvriers et les tailleresses sont obligez de se servir pour ajuster les flaons du poids juste des espèces à fabriquer, et dont les Juges-gardes sont aussi obligez de se servir pour peser les espèces nouvellement monoyées, avant que d'en faire la délivrance au Maître. Chaque deneral doit être étalonné

1. J. Rouyer, *Déneraux et autres poids monétaires*, dans *Revue numismatique*, 3e s., t. IV (1886), p. 244 à 248.

sur le fort de l'espèce, en sorte que le trébuchant y soit compris [1]. »

Puis Boizard fait mention d'une ordonnance qu'il attribue tout à la fois à Philippe le Bel et à l'année 1214, portant création d'officiers appelés fiertonneurs et chargés de « recevoir au poids de fierton l'ouvrage qui seroit devant les ouvriers, lequel fierton contiendroit en soy le poids du remède de l'ouvrage qui seroit ordonné être forgé en monnoye. » D'où il conclut « que les deneraux doivent être comme cet ancien poids de fierton qui contenait le trébuchant des espèces. » Boizard remarque donc simplement que, pour vérifier le poids des espèces nouvellement monnayées, les déneraux ont remplacé le poids de fierton ; et il insiste principalement sur le fait que les déneraux, comme l'ancien poids de fierton, contiennent le poids de remède de l'ouvrage ; mais il ne parle pas de l'identité du fierton et du déneral ; il ne dit pas que ce soient là deux appellations différentes d'une même chose. Quelle est l'ordonnance à laquelle Boizard fait allusion ? Il est évident que Boizard a commis une erreur dans la date — peut-être une simple faute d'impression — puisqu'il énonce deux faits inconciliables, à savoir que l'ordonnance est de Philippe le Bel et qu'elle est de juillet 1214. Ce document n'a pas été jusqu'ici retrouvé ; mais si le dispositif était tel que l'indique Boizard, on peut être assuré qu'il ne remonte pas à 1214, et que s'il est

1. Boizard, *Traité des monoyes* (Paris, 1692, in-8°), pp. 255-256. — Ce passage a été cité par M. Rouyer, *Rev. num.*, 1886, p. 246.

émané d'un roi du nom de Philippe, c'est plutôt de Philippe le Bel que de Philippe Auguste.

Cette opinion a d'ailleurs prévalu, car tous les auteurs qui ont cité récemment ce texte, qu'ils n'ont connu que par la mention de Boizard, l'ont rapporté à l'année 1314. Quoi qu'il soit de sa date, nous pouvons en déterminer le sens et spécialement expliquer ce qu'était le poids de fierton auquel on avait recours pour recevoir l'ouvrage dans les ateliers monétaires.

Des lettres royaux de Louis VIII, datées de Paris en février 1225 et confirmant un accord intervenu entre les ouvriers de la Monnaie de Paris et les maîtres de la même Monnaie, au sujet du salaire des dits ouvriers et des conditions dans lesquelles devait s'opérer la fabrication des espèces, portent [1] : « Le plomb doit peser seize marcs et demi, et de ce plomb les ouvriers doivent avoir sept sous pour l'ouvrage, tant en charbon qu'en autres choses ; et du

1. Constans, qui a publié ce document, *Traité de la cour des monnoyes*, Preuves, p. 24, dit l'avoir extrait d'un vidimus de Guillaume de Hangest, garde de la prévôté de Paris, de l'an 1294, transcrit au reg. coté 8 du Trésor des chartes. Je n'ai pu identifier ce registre, et mon ami, M. F. Sœhnée, archiviste aux Archives nationales, a vainement recherché ce texte dans les registres du Trésor des chartes. Je suis donc obligé de reproduire le texte donné par Constans qui certainement renferme des fautes de lecture et des lacunes : « In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi praesentes...., quod, cum esset contentio inter operarios Monetæ Parisiensis ex una parte et magistros ejusdem Monetæ ex altera..... Talis est usus Monetæ Parisiensis. Plumbum debet ponderare sexdecim marchas et dimidium et de hoc plumbo debent habere operarii septem solidos pro operagio inter carbones et omnia alia, et de eodem plumbo debent operarii facere duas marchas de seissiliis, hoc modo quod si frerconem (*corr.* fiertonem) ultra duas marchas fecerint, nihil de hoc admittent (*corr.* amittent). Si autem plus duabus marchis et frercone (*corr.* fiertone) fecerint, ipsi admittent (*corr.* amittent) de superfluo duarum marcharum... »

dit plomb les ouvriers doivent faire deux marcs de cisaille, de telle sorte que s'ils font de cisaille un fierton en plus des deux marcs, ils n'en perdront rien ; mais s'ils font plus de deux marcs et un fierton de cisaille, ils perdront le surplus des deux marcs. »

Ce texte mériterait explication. Tout ce que je veux en retenir, c'est que le fierton y apparaît comme une fraction du marc. Un autre accord, analogue, mais de 1296, s'exprime à peu près dans les mêmes termes[1] : « Les ouvriers auront de l'ouvrage de la monnoye noire de royaux parisis doubles et de royaux tournois doubles, du plomb de vingt marcs et un freton, dix sols de tournois petits entre charbon et autres choses, et d'iceluy plomb il peut faire deux marcs et demy de cizaille ; et se ils ne font plus de cizailles entre les deux marcs et demy, ils ne perdront rien d'yce ; et se ils en font plus outre le demy, ils perdront le surplus des deux marcs. Ou frerton (*corr.* fierton), ne doit avoir que trois forts et trois foibles... » Cette dernière phrase : « au fierton, il ne doit y avoir que trois forts et trois faibles, » nous la retrouvons dans plusieurs baux de monnaies faits au nom d'Alphonse de Poitiers. C'est une façon d'exprimer le forçage et le faiblage de poids, c'est-à-dire la quantité dont les monnoyers pouvaient tenir le marc d'espèces plus fort et plus faible.

On lit, dans un registre d'Alphonse de Poitiers[2], à la date de 1266 : « C'est li forme des covenances

1. Constans, *Traité*, Preuves, p. 8, et *Ord.*, t XI, p. 385.
2. Archives nationales, JJ 24c, fol. 181. Ce texte a été signalé par Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 198.

esqueles Bernart de Guisergues, borjois de La Rochele, veut prendre la monoie monseigneur le conte de Poitiers à fere à Mosteruel Bonin, c'est asavoir ou point et en la manière et en la forme que Jehan de Pontlevoy et ses compaignons l'avoient...; est assavoir qu'il fera IIII^{xx} milliers au gros millier à trois forz et trois foibles ou fierton. »

Le serment prêté par Bernard de Guisergues à Alphonse de Poitiers qui lui avait baillé la Monnaie de Poitiers est plus explicite[1] : « Je Bernart de Guisargues, bourjois de La Rochelle, jur, touchées les saintes Euvangilles et en vertu du serement promet moi fermement... garder toutes les condicions... contenues en l'estrument des convenances faites sur la façon de la monaie de poitevins et des malles poitevines entre moi et noble homme mon seigneur Aufonz de Poitiers..... et jur que je ne recevre nus des deniers des ouvriers pour que il i ait plus de trois forz ou de trois foibles ou fierton, c'est assavoir que li fort doivent estre de XV s. et V d. au marc de Tours, et li foible de XIX s. VI d. »

Mais que pesait le fierton, c'est ce qu'un document de la même époque permet de déterminer. Des doutes s'étant élevés sur l'honnêteté des fermiers de l'atelier de Montreuil-Bonnin, qui étaient les frères de Pontlevoy, Alphonse de Poitiers délégua, en 1267, son sénéchal et Jean Aubert, ancien fermier de la Monnaie de Montreuil, pour faire une enquête. Le rapport qu'ils adressèrent au comte nous est parvenu[2] : « Fu

1. Archives nationales, JJ 24^{b}, fol. 24.
2. Archives nationales, J 459^{c}. fol. 5. Cf. Boutaric, *Ouvr. cité*, p. 201 à 203.

trové... en la boeste de VI^xx et VIII milliers, ou marc pesant, III s. VIII d. de forz, qui sont de XV s. V d. le marc, et c'est XI d. ou fierton, où il ne doit avoir que trois, et, ou marc pesant, V s. IIII d. de fuebles, qui sont de XIX s. VI d. le marc, et c'est ou fierton XVII d. et obole. » 3 sols 8 deniers forts au marc = 44 deniers ; mais 44 deniers forts au marc = 11 deniers au fierton ; d'où l'on peut conclure que le fierton équivaut au quart du marc, 44 : 4 = 11. Mais pour les faibles, le scribe a commis une erreur de copie. S'il y a au marc 5 sols 4 deniers, soit 64 deniers, et si le fierton est bien le quart d'un marc, il ne peut y avoir 17 deniers et obole, ce qui donnerait au marc 70 deniers. Il faudrait corriger « XVII d. et obole » en « XVI d. ». Si nous poursuivons la lecture de l'enquête, nous verrons que notre correction est justifiée. « De rechief, sire, il fut trové en la boeste... de LX milliers, si com l'en dist ou marc pesant, IIII s. V d. de fors, qui sont de XV s. V d. ou marc, c'est ou fierton XIII d. et poujoise, et VI s. II d. meins de foibles, qui sont de XIX s. VI d. ou marc ; c'est ou fierton, XVII d. obole. » 4 sols 5 deniers forts au marc = 53 deniers ; ce qui revient, dit le texte, à 13 deniers 1/4 au fierton ; or 13 deniers 1/4 × 4 = 53. En ce qui regarde les deniers faibles, 6 s. moins 2 deniers = 70 deniers ; 70 : 4 = 17 1/2. Faisons une dernière vérification : « De rechief, sire, fu trové en la boeste que firent Jehan de Pontlevoi et ses frères emprès leur taasche de XXI milliers, si com l'en dist ou marc, III s. I d. meinz de forz, qui sunt de XV s. VI d. le marc, c'est ou fierton

VIII d. et III poujoises, et VI s. I d. meins de fuebles ou marc, de XIX s. VI d. le marc, c'est ou fierton, XVIII d. de poujoise meins. » 3 sous moins 1 denier, de forts, au marc = 35 deniers, nombre qui divisé par 4 donne 8 deniers et trois quarts de denier ou trois poujoises[1] ; de même, pour les faibles 6 sols moins 1 denier ou 71 deniers au marc donnent bien au fierton 17 deniers 3/4 ou 18 deniers moins une poujoise.

On voit donc que les frères de Pontlevoy ne s'étaient pas conformés aux conventions de leur bail, d'après lequel ils devaient faire la monnaie à raison de trois forts et de trois faibles au fierton.

Le document que nous venons d'analyser indique bien le sens du mot fierton, à savoir : un quart de marc.

Citons encore un essai de monnaies fait à Douai l'an 1265, le lundi après Noël : « Ou premier asai ki vint de Lille eut VI s. VIII d. et I ferlinc de Hollande el fierton de communs deniers si comme il keurent par borse : si est dekens li fiertons V d. obole d'esterlins. Ensi chaient ou marc de Hollande XXVI s. et IX d. de Hollande, et si a on trouvet de fin argent III fiertons et X d. esterlins[2]. » 6 sols 8 deniers et 1 ferlin de Hollande ou 80 deniers et 1 ferlin = 1 fierton ; 80 deniers et 1/4 de denier × par 4 = 321 deniers ou 26 sols et 9 deniers.

Des textes qui précèdent, on est en droit de con-

1. Sur les pougeoises, voyez J.-A. Blanchet, *La pite ou pougeoise*, dans *Études de numismatique*, p. 309.

2. Archives municipales de Douai, AA 89, fol. XXIIII v°. Je remercie vivement M. Georges Espinas, élève de l'École des chartes, de m'avoir fait connaître ce texte auquel son obscurité n'enlève rien de son intérêt.

clure que le fierton n'était autre chose que le quart du marc, ce qui est encore confirmé par l'étymologie du mot *fierton*. Ce mot est évidemment apparenté à l'anglais *farthing* qui désigne un quart de penny. *Farthing* est en anglo-saxon *feórthing*, qui dérive de **feórth*, ou mieux **feórdh*, forme forte, d'ailleurs inusitée, du faible *feórdha*, *feoverdha*, qui veut dire quatrième, nom de nombre ordinal dérivé du nom de nombre cardinal *feóver* « quatre » (goth. *fidvōr*, angl. *four*, allem. *vier*). On remarquera, en outre, que dans *feórth-ing*, *ing* est un suffixe, le même qu'on retrouve dans l'anglais *shill-ing* et le vieil allemand *pfenn-ing*[1].

Je ne prétends pas être le premier à indiquer la signification du mot fierton, bien connue déjà des érudits du XVIIe siècle[2]. J'ai voulu seulement établir que l'on ne saurait confondre le poids de fierton et le déneral, tous deux employés jadis dans les ateliers monétaires pour vérifier la taille des monnaies, le premier étant un poids fixe par rapport au marc dont il représentait le quart, le second étant un poids variable représentant le poids légal des espèces qu'il s'agissait de vérifier.

M. Prou.

1. Je dois les éléments de cette note étymologique à mon maître, M. H. d'Arbois de Jubainville.

2. Voyez Du Cange, *Glossar.*, au mot *Ferto*. — On cite toujours comme le plus ancien exemple du mot fierton un passage d'un diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an 824, pour le monastère d'Ebersheimmünster (Haut-Rhin). Ce document est faux. Voyez Sickel, *Acta Karolinorum*, p. 426, n° 4.

RÉSUMÉ HISTORIQUE

DE LA

MONNAIE ESPAGNOLE

(*Suite et fin*).

Ces premiers blancos n'ont duré que 6 ans, car la même chronique donne à la date de 1258 : « En cette « année le roi fit fabriquer la monnaie des *dineros* « *prietos* et ordonna de refondre la monnaie des bur- « galeses. De ces dineros prietos, 15 faisaient un « maravedi. » Notons que quoique prieto veuille dire : *allié*, *mélangé*, et que le mot de *Negro* lui soit souvent substitué, c'est de la monnaie précédente des blancos que les historiens parlent avec le plus profond sentiment de blâme, sans que la suivante semble exciter chez eux les mêmes sentiments. Ils montrent la désaffection des sujets grandir à la suite de cette mauvaise monnaie; des révoltes éclatent; le prix de toutes choses augmente avec une telle rapidité que le roi est obligé de promulguer une loi de maximum qui n'eut d'autre résultat que de rendre toute transaction publique impossible. Les denrées les plus communes ne parurent plus sur les marchés et il fallut abolir cette mauvaise loi; c'est probablement vers le même moment que la monnaie des burgaleses, cause première du dommage, disparut elle-même.

Plusieurs textes nous apprennent qu'il fallait 5 sous de prietos pour faire un maravedi ; le sou comportait donc 3 dineros et le dinero valait 4 simples deniers[1]. A la même époque, probablement concurremment et sans qu'on puisse fixer une date initiale, couraient aussi d'autres blancos, blancos de la guerra, segundos blancos chez quelques historiens, qui composaient des maravedis alfonsiés de moneda blanca. Ici le mot maravedi signifie encore évidemment un compte de blancos. Un titre de 1272 (Cantos Benitez, p. 49, note 3) parle de 21.400 maravedis alfonsiés et encore deux de la monnaie blanche que le roi fit faire au temps de la guerre. Un titre de 1274 (Cantos, p. 35) exprime une vente au prix de 800 maravedis de blancos de la Guerra, de 7 sous et demi le maravedi[2]. Ce dernier texte nous donne, pensons-nous, une exacte relation entre les blancos et les prietos, le maravedi courant n'étant que de 5 sous de prietos. Il faut, en effet, 7 sous et demi de blancos pour équivaloir à 5 de prietos qui avaient encore cours en 1274, comme le prouve la date de la note de la page précédente. Ces 5 sous comportaient 60 petits deniers, car rien ne peut nous faire croire qu'ils ne fussent pas à 12 deniers. Les 7 sous 1/2 de blancos font 90 deniers.

1. Le 15 avril 1272, le roi donne différents revenus à l'église de Murcie et particulièrement : « Nous donnons aussi 1.500 maravedis chaque année de « monnaie nouvelle à raison de 5 sous le maravedi. » Le 1er mars 1273 même désignation : il s'agit de 500 maravedis de monnaie neuve comptée à 5 sous le maravedi. (Cantos Benitez, p. 55.) Un titre du 2 mars 1274 parle de 350 Mrs, par an, de la monnaie prieta comptée à 5 sous le maravedi.

2. Il est impossible de comprendre pour quel motif Cantos Benitez voit dans ces sous des leoneses qui ont dû tomber en désuétude au moins dès 1230.

Le denier de la monnaie des blancos est donc à celui de la monnaie des prietos comme 2 est à 3.

Il est impossible de voir dans les blancos de ce dernier texte des burgaleses. Dans leur système, le sou n'est en effet que de 6 deniers, et les 7 sous 1/2 feraient 45 deniers, et alors le denier des prietos ne serait que les deux tiers du denier des premiers blancos. Mais il nous est interdit de croire qu'il s'agisse encore des premiers blancos en 1274, puisque l'on trouve déjà dans les lois *de partida* (dont on s'accorde à penser que la rédaction a été terminée en 1263), une décision réglant un procès, où le vendeur prétendait avoir vendu en maravedi de prietos et l'acheteur avoir acheté en maravedi de blancos. Le second était donc de moindre valeur que le premier ; de plus à cette époque il pouvait déjà y avoir confusion entre les deux. (Cantos, p. 56.)

Deux autres textes de la même époque, l'un du règne d'Alphonse et l'autre de celui de son fils Sanche, vont nous fournir encore une nouvelle définition. Le premier est de 1276 ; il exprime une vente au prix de « 500 Mrs de los dineros blancos qui courent « aujourd'hui et de 15 deniers le maravedi. Et ces « dineros sont ceux que fit faire présentement notre « seigneur Roi que Dieu conserve !... Et nous paie- « rons en échange mille Mrs de cette monnaie nueva, « blanca, d'Alfonsis ». Le second texte est de 1287 ; c'est la même monnaie, mais elle n'est plus appelée neuve : « Je vous donne à vous, don Miguel Ximenez, « doyen, et à tout le chapitre de Sainte-Marie de « Tolède, 4.000 Mrs de la monnaie de la guerre qui « font 15 deniers le maravedi. » (Cantos, pp. 52 et 53.)

D'autre part, nous avons encore un texte se rapportant au même règne qui donne la proportion de 4 : 1 entre le maravedi de prietos et celui des blancos : c'est un payement noté dans le cartulaire de Santiago, du 12 juin 1272, dont le reçu porte 22.000 Mrs de dineros prietos qui font 88.000 Mrs de dineros brancos. (Cantos, p. 56.)

Résumons le débat : Il est certain qu'en 1263 le maravedi des blancos était inférieur à celui des prietos. Les deux circulaient ensemble, et cette circulation parallèle avait encore lieu en 1274, avec nécessité de désigner le type choisi, dans chaque payement de quelque importance. Cependant, dès 1272, on a commencé à appeler maravedi le nouveau blanco lui-même, le quart du compte que ce mot désignait auparavant dans le système des prietos. Pour s'y reconnaître il fallait indiquer chaque fois la correspondance dans l'un et l'autre système. Peu à peu, on cesse absolument de parler de prietos ; les blancos s'y substituent complètement jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à leur tour, vers 1288, par les cornados de Sanche IV, comme nous le verrons plus tard.

Le nouveau maravedi, quart du précédent, comptait 15 deniers, le précédent en valait donc 60. Comme il en avait fallu 90 pour équivaloir au maravedi de prietos, le maravedi des blancos n'aurait dû être équitablement que le 6e du maravedi de prietos, tandis qu'officiellement il devait en valoir encore le quart. Cet affaiblissement déguisé est sans doute une des conséquences de la nouvelle guerre d'Alphonse contre tous ses voisins (1272).

Quel était le rapport entre ces blancos appelés justement segundos et les premiers Burgaleses? Il est impossible de le préciser ; cependant tout nous porte à croire que les deux avaient la même apparence, mais que les seconds étaient inférieurs aux premiers comme poids de fin. Voyons d'abord en effet la pièce inférieure. Le simple denier a très probablement persévéré sans grand changement extérieur pendant tout le règne d'Alphonse, peut-être même depuis les Pepiones. Abandonné peut-être un instant dans le système des burgaleses, il reparut bientôt avec une légère perte de fin, ce qui permettait de prendre les uns pour les autres dans la pratique journalière, avec l'inertie extraordinaire qu'on rencontre toujours dans les monnaies populaires[1]. Nous pensons donc qu'il n'y a pas eu création durable de nouveaux deniers, mais continuation des anciennes habitudes avec affaiblissement possible. Seulement, au lieu de 90 deniers du premier maravedi, n'en a-t-on plus pris, comme dans le système des prietos, que 60 pour le second des blancos, qui officiellement ne fut ainsi, un moment, que les 2/3 du premier[2].

Quant à la pièce supérieure elle-même appelée blanco, l'impossibilité de retrouver une date d'origine

1. En Espagne, la monnaie inférieure n'a peut-être jamais été exactement frappée ; à cette époque elle était certainement extrêmement irrégulière, et tous les doutes sont permis sur la bonté de l'alliage, surtout à mesure que la fabrication était plus loin de son point de départ.

2. Nous avons vu plus haut que le denier des prietos devait être les 3/2 de celui des seconds blancos par déduction du titre de 1274. Les calculs que nous ferons plus tard nous amènent à un poids de fin de 0 gr. 26 pour le denier des premiers blancos, à 0 gr. 3 pour le denier des prietos, et à seulement 0 gr. 19 pour le denier des seconds blancos.

pour la nouvelle frappe nous conduit à une supposition que confirmeront comme très plausible les autres points de vue auxquels nous aurons à nous placer : c'est que le second blanco a reçu la même valeur nominale que le premier dont il a été comme la continuation avec la même apparence extérieure. Les calculs que nous aurons bientôt l'occasion de faire nous conduisent à penser que le titre en avait été abaissé au moment de leur réapparition et que l'affaiblissement qui en était résulté a dû être compris entre le tiers et le quart des premiers blancos. C'est presque toujours ainsi, du reste, que se sont produits dans les autres pays les affaiblissements les plus durables. La valeur nominale des seconds était certainement de 15 deniers, puisque nous avons deux textes qui nous le certifient, et c'est à cette somme de 15 deniers, cours de la pièce, qu'a été ramené alors le maravedi, quand ce fut la pièce elle-même qui devint l'unité supérieure, par le transport du nom à la pièce réelle. Il fallait ainsi 6 blancos pour former le maravedi des premiers blancos, 4 des seconds pour le maravedi officiellement amoindri des prietos, et un seul pour la nouvelle unité. Dans le compte en sous, on sait que le premier système des burgaleses avait réduit le sou à 6 deniers au lieu de 12 ; c'est peut-être même cette étonnante diminution qui avait soulevé le plus de récriminations et amené les plus grands désordres dans les usages quotidiens. Le maravedi des prietos, continué avec la substitution des seconds blancos, ne comptait que 5 sous de 12 deniers avant sa réduction, ce qui aurait fait 10 sous de 6 deniers. Comme

nous savons que le premier maravedi des burgaleses contenait 15 sous, de ce côté encore il valait les 3/2 du second[1]. Nous commençons ainsi à comprendre la continuité des trois soi-disant systèmes d'Alphonse X. Il y avait 6 blancos burgaleses au maravedi et chaque blanco valait 15 deniers. Il y eut 15 dineros prietos au maravedi et chaque dinero valait 4 deniers. Arrivèrent les segundos blancos toujours à 15 deniers, dont 4 équivalurent aux 15 prietos.

Cantos Benitez croit que le dernier maravedi d'Alphonse ne contenait que 10 deniers, et il voudrait le prouver par toutes sortes de textes. Mais tous ceux de ces textes qui sont datés sont postérieurs à 1287, année où Sanche IV a frappé une nouvelle monnaie. Le seul qui pourrait être du temps d'Alphonse, mais sans aucune preuve, et qui peut parfaitement être postérieur, est une loi de l'Estilo qui donne effectivement ce compte. Il ne semble pas possible que les deux textes positifs de 1276 et de 1287, que nous avons cités et qui définissent le maravedi de cette époque à 15 deniers, puissent laisser aucun doute. C'est seulement à partir de 1288 que l'on trouve des maravedis à 10 deniers et, par suite, des sous à 8 deniers, l'un et l'autre ayant été réduits aux 2/3 des précédents.

C'est là que se termine tout ce qui peut être dit sur la composition des maravedis d'Alphonse et sur leurs rapports entre eux. Nous n'avons omis dans la dis-

1. Est-ce au moment de la frappe des blancos que la maille ou meaja est devenue le sixième du denier? comme le denier des blancos était sensiblement plus fort que celui des pepiones, a-t-il été évalué à 2 anciens, de manière à justifier le nouveau compte de 6 deniers au sou? Nous avons déjà signalé la possibilité de cette hypothèse.

cussion aucun texte connu ni aucun autre renseignement, et tout ce qui a pu être écrit de différent sur cette question n'a pu être puisé que dans l'imagination des auteurs plus récents. Il nous reste à voir quelles correspondances ont été établies à cette époque entre ces maravedis et les maravedis antérieurs, les seuls qui aient jamais reçu le nom de *buenos* ou d'*antiguos*, soit qu'ils soient représentés par la pièce d'or, soit qu'il s'agisse de leur équivalent en billon. Enfin, nous tirerons des pièces ultérieures mieux connues les chiffres qui nous permettront de calculer approximativement les poids de fin de cette époque.

Sous le règne même d'Alphonse X, nous avons deux documents qui estiment le maravedi courant par rapport aux plus anciens. Le premier est la loi de l'Estilo, n° 114 (Cantos Benitez, p. 50), où il est dit que le roi fit apporter les maravedis d'or qui couraient aux temps antiques et qu'en faisant peser comparativement ces pièces à côté de sa monnaie, on trouve qu'un ancien maravedi pesait autant que six de la monnaie du roi. Il faut remarquer que cette évaluation implique la fixation d'un rapport entre la monnaie d'or et celle d'argent. Vu l'exagération de la valeur fiduciaire accordée à la nouvelle monnaie, ce rapport doit avoir été abaissé probablement entre 7 : 1 et 6 : 1, sans que nous puissions assurer autre chose que la vraisemblance de l'abaissement. Si la pièce d'or pesait à peu près 4 grammes, nous ne pensons pas que le poids d'argent qui lui a été égalé puisse dépasser beaucoup 24 grammes. Cette loi n'a pas de date, on croit cependant qu'elle est d'Alphonse X,

quoiqu'elle pût lui être postérieure en rappelant un fait plus ancien.

La chronique d'Alphonse X, dont nous avons déjà cité deux extraits, dit aussi dans son 72me chapitre, ce qui n'indiquerait pas la première partie du règne, qu'il fit emprisonner tous les Juifs et que pour leur rançon il traita avec eux sur le pied de 1.200 Mrs par jour de la monnaie courante, dont il faut 6 pour un ancien. Rien ne peut nous faire croire que ce rapport ait été établi pour les premiers burgaleses, et, au contraire, en pensant que le texte de 1272, déjà cité, nous dit qu'il faut 4 maravedis de dineros blancos pour un de prietos, rien n'est plus vraisemblable que de croire que c'est ce maravedi de blancos qui, estimé au quart du prieto, est évalué au sixième de l'antiguo.

C'est en effet cette même évaluation au sixième, sans plus, qu'emploie vers 1296 la reine doña Maria, veuve de Sanche IV, et tutrice de son fils Ferdinand IV (Cantos, p. 52), disant qu'elle sait « que la « redevance au roi a été fixée par les Cortès de Valla- « dolid à 30 Mrs par villa, de la monnaie buena qui « était alors, ce qui fait 180 Mrs de la monnaie cou- « rante ».

C'est encore cette même évaluation que l'on rencontre aux Cortès de Toro en 1371 pour la monnaie vieille. Il faut penser qu'à cette date, la monnaie vieille s'entendait de celle qui était antérieure à celle de Ferdinand IV, cette dernière ayant persévéré sous Alphonse XI, Pierre le Cruel et courant encore sous Henri II à ce moment. On sait en effet que ce roi fit frapper momentanément en 1369, une monnaie affai-

blie au tiers pour payer Du Guesclin et ses bandes qui n'avaient travaillé à le rétablir que moyennant de très fortes sommes, et que les Cortès de Toro furent justement réunies pour restaurer la monnaie en son état primitif. Dans le texte que nous visons, il s'agit des excommuniés qui persévèrent 30 jours dans leur excommunication; ils doivent payer 100 Mrs buenos, qui sont 600 de la monnaie vieille.

La seule évaluation du XIVe siècle qui mette le nouveau maravedi au dixième du bueno est de 1387, sous Jean Ier, aux Cortès de Briviesca, où le fils qui désobéit à son père est puni d'une amende de 600 Mrs buenos, qui sont 6.000 de la monnaie courante. Voici bien encore pour nous une confirmation éclatante : la monnaie courante, comme nous le verrons plus tard, n'est que les six dixièmes de la vieille, et le maravedi courant ne vaut plus que 6 cornados au lieu de 10. Aussi l'évaluation est-elle portée au dixième.

Nous n'avons omis aucun des textes donnés par les anciens auteurs à l'appui de leurs imaginations. Comment y ont-ils pu trouver les éléments ou la justification du système qu'ils ont péniblement bâti ? Nous avouons qu'il nous est impossible de le comprendre. Il faut bien remarquer que les évaluations précédentes sont des évaluations officielles qui laissent par conséquent à la monnaie la valeur fiduciaire telle qu'elle a été ordonnée par le roi; elles ne tiennent donc aucun compte des affaiblissements successifs plus ou moins réguliers qui se sont produits pendant ces périodes et qui n'ont pas pu être sans influence sur les revenus et les contrats des particuliers, dans lesquels ils ont été passés sous silence.

Nous n'avons qu'un seul texte authentique de la fin du XIIIe siècle qui puisse donner avec certitude l'équivalence du maravedi d'alors avec une monnaie étrangère parfaitement connue ; encore n'avons-nous pu jusqu'ici nous procurer le texte entier et copié sur l'original. Nous n'en connaissons que les extraits tronqués et vraisemblablement incorrects trouvés dans Du Cange et dans Leblanc. Mais on y verra une confirmation frappante des suppositions que nous avons faites en guidant nos déductions sur les analogies et les vraisemblances. Nous aurons la même bonne fortune quand nous calculerons les poids approximatifs de la monnaie d'Alphonse X en remontant tout le XIVe siècle, à partir des premières fabrications que nous connaissons avec certitude.

Il s'agit ici du traité de Bayonne de 1290 entre Philippe le Bel et Sanche IV, dans lequel, entre autres choses, est décidé le paiement du douaire stipulé en faveur de Blanche de France, belle-sœur de Sanche et tante de Philippe le Bel. Blanche était une des dernières filles de saint Louis qui fut mariée en 1269 à l'infant de la Cerda, fils aîné d'Alphonse X et héritier du trône. Devenue veuve vers 1275, et déshéritée dans la personne de ses enfants au profit de Sanche, Blanche se retira en France. Malgré l'inexactitude probable des chiffres romains qui dans Du Cange expriment le revenu annuel, il semble hors de conteste que 24.000 maravedis de bonne monnaie, c'est-à-dire de *vieux burgaleses*, y sont donnés comme l'équivalent de 7.000 livres de tournois noirs, ou peut-

être de 7.160 livres[1]. Si nous pensons que le maravedi d'or pesait environ 4 grammes, ce serait 96 kilogrammes d'or; les 7.000 livres tournois (le marc produisant environ 3 livres) pèseraient 2.414 marcs de Troyes d'argent le Roi, somme à peine modifiée par l'adjonction des 160 autres livres; les 24.000 Mrs de vieux burgaleses vaudraient donc un peu plus de 2.400 marcs; chaque maravedi pèserait un peu plus d'un dixième de marc d'argent le Roi, sensiblement le dixième du marc de fin, soit 24 gr. 47. Le rapport de l'or à l'argent serait donc presque exactement 6 : 1, et le maravedi des premiers blancos pèserait précisément 24 à 25 grammes d'argent.

La suite serait excessivement intéressante, car Philippe voudrait être payé en vieux burgaleses, et Sanche prétend n'être tenu à payer qu'en monnaie de la guerre et obtient que la somme restante serait ainsi évaluée. Il est bien regrettable de ne pas connaître les raisons de Sanche, ni le rapport entre les monnaies vieilles et neuves. Tous les indices que nous avons relevés jusqu'à présent, ainsi que toutes les déductions logiques que nous pouvons tirer des textes ne nous autorisent donc pas à voir autre chose

1. Voici l'extrait pris dans Leblanc, p. 165. : « Cæterum, cum præfata Blancha se restitui peteret ad perfectionem viginti quatuor millium Maurabotinorum de bonâ monetâ, videlicet veterum burgalensium, pro dotalitio suo, valentium annuatim septem millia librarum, centum et sexaginta librarum Turonensium nigrorum, ut dicebat, et satisfieri in eâdem monetâ de proventibus quatuordecim annorum, postquàm illa exivit de Castellà, gente nostrâ » Du Cange ajoute : « Satisfactionem omnium prædictorum, deducto eo quod solutum erat exinde ad monetam qua de guerrà dicitur, offerentur (?), et dicente nos ad præstationem alterius monetæ non teneri. Tandem... » Le mot annuatim s'explique si difficilement qu'il est presque impossible de n'y pas voir une erreur de copiste. Le seul sens admissible serait du 2 1/3 0/0, taux bien peu vraisemblable à cette époque.

dans le système des premiers burgaleses qu'un affaiblissement compris entre le tiers et le quart de la monnaie précédente avec exagération de la valeur nominale des blancos frappés, et surtout avec transport du nom de sou à la somme de 6 deniers, moitié du chiffre consacré par les habitudes séculaires, ce qui doubla immédiatement le prix de toutes les denrées habituelles, tous les petits achats se faisant en sous, comme nous l'apprend la chronique.

Le second blanco, probablement plus allié que le premier, prit le nom de maravedi vers 1272, et continua à valoir 15 deniers, ou le sixième du premier maravedi d'Alphonse (c'est-à-dire très approximativement le dixième de celui des pepiones), mais officiellement la correspondance ne fut jamais fixée qu'au sixième de l'ancien maravedi bueno.

En 1288, Sanche IV frappe une nouvelle monnaie, *a sus señales*, dit la chronique, et cette monnaie, portant le buste du roi couronné, prit dès lors le nom de cornados ; le mot de maravedi s'est substitué à celui de blanco. Aussitôt les textes abondent pour nous montrer qu'il faut maintenant ne pas confondre ce maravedi avec le précédent à 15 deniers, et partout il est désigné avec la distinction du chiffre des dix deniers qu'il comporte. Du même coup le sou tombe de 12 deniers à 8 deniers, nombre qu'il a continué à représenter jusque sous les Rois Catholiques[1]. C'est

1. Cantos Benitez, pages 59 et suivantes : 21 août 1288, Don au doyen et au chapitre de Tolède de 4.000 Mrs de la monnaie neuve, à 10 cornados par maravedi, pour une fondation de 12 sous par jour de ladite monnaie, à 8 cornados le sou. — En 1295, 60 Mrs de la monnaie blanche à 10 cornados. En 1312, vente du château de Feria pour 100.000 Mrs de la monnaie que fit faire

ce maravedi nouveau qui prendra le nom de viejo à partir de la nouvelle monnaie de Ferdinand IV et qui gardera ce nom de viejo jusqu'en 1390, après la mort de Jean Ier. Le nom de viejo passera alors au maravedi qui jusque là s'était appelé *noven* pendant toute la durée du XIVe siècle.

Le nom de cornado ne s'applique exclusivement qu'au maravedi de Sanche. Celui de noven est donné, exclusivement aussi, aux maravedis de Ferdinand IV, d'Alphonse XI et de Pierre le Cruel, comme le prouve, par une masse de textes, le père Saëz dans son Appendice à la chronique de Jean II, pages 38 et suivantes, où le maravedi de novenes est presque toujours défini de 10 deniers et toujours avec le nom du roi qui l'a frappé.

Nous voici arrivés au moment de parler avec quelque certitude de la première pièce dont nous connaissons exactement la taille et le titre, c'est-à-dire du maravedi appelé viejo sous Henri III, qui fut le noven de Ferdinand IV. Le texte de 1446, donné en entier par M. Heiss dans ses pièces justificatives, définit ce maravedi de 27 de taille au marc et de 44 grains de loi. Trois valent un réal d'argent de 66 de taille au marc et de 11 d. 4 g. de loi. Trente-six valent une dobla cruzada d'or de 50 au marc et de 23 carats 3/4. Nous voyons en passant que le

le roi Ferdinand à 10 deniers le maravedi. — En 1330, Alphonse XI explique qu'il fait frapper des maravedis novenes et des cornados à la loi et à la taille de son père Ferdinand. — Loi d'Alcala en 1348 obligeant à payer 5 sous qui sont 4 maravedis, etc... En 1390, la chronique de Jean Ier dit qu'il donnait chaque année à chaque lance dans le pays 1.500 Mrs de moneda vieja à 6 cornados et 10 novenes le maravedi. (Notons que ce serait 633 fr. rapportés à l'or ; il faut penser qu'ils recevaient le logement et les vivres.)

rapport qu'il faudrait en tirer entre l'or et l'argent serait à peine de 10 : 1 en prenant le maravedi, et 9: 1 en prenant le réal. Mais il faut penser à la quantité de billon inférieur qui courait alors légalement et qui abaissait forcément le rapport général. Nous voyons aussi le peu de proportion établi dans un document exact entre les poids de fin des deux pièces dont l'une doit être le tiers de l'autre.

En calculant le poids de fin contenu dans le maravedi noven ainsi défini, ce serait $\frac{1}{176}$ de marc, ou 1 gr. 35. Nous savons qu'il ne vaut que 6 cornados. Celui de Sanche de 10 cornados pèserait donc au moins 1 gr. 95 de fin. Celui de 15 deniers de la fin du règne d'Alphonse X serait donc de 2 gr. 94, presque 3 grammes, et nous avons négligé à dessein de faire entrer en compte aucun des affaiblissements irréguliers dont nous ignorons l'importance. C'est donc un minimum de 3 grammes de fin pour le second blanco d'Alphonse X. Si nous supposons un titre probable de 7 à 9 deniers, c'est pour la pièce d'Alphonse appelée blanco un poids total de 4 à 5 grammes, exactement comme le gros de saint Louis, le gros estrelin et le sou impérial.

Les 60 deniers prietos qu'on faisait équivaloir à l'ancien maravedi formaient un total au moins quatre fois plus fort. C'était pour le maravedi de ces prietos un minimum de 12 grammes d'argent fin, et probablement un poids de 18 grammes, si nous nous rappelons que le maravedi de prietos valait 7 sous et demi en blancos. Le maravedi des premiers burgaleses valait officiellement 6 des seconds blan-

cos. C'était donc ici encore un minimum de 18 grammes, et comme il nous a fallu précédemment admettre l'extrême vraisemblance d'un abaissement d'un quart à un tiers entre le premier et le second blanco, nous retombons aussi exactement qu'on peut le souhaiter dans ce genre de calcul sur un poids minimum de 22 à 24 grammes de fin pour le premier maravedi de burgaleses. Avec 6 blancos au maravedi, c'est un poids de fin de 3 gr. 5 à 4 gr. 5 environ pour chaque blanco burgalese, ce qui, avec un titre de 10 à 11 deniers vraisemblable pour ce premier blanco, lui fera un poids total extrêmement probable de 4 à 5 grammes.

Pour le dinero prieto, c'est un poids de fin de 1 gr. 2 qui, à 3 d. de loi, aurait donné une pièce de près de 5 grammes. En abaissant le titre à 1 d. et demi, ce serait une pièce d'environ 9 grammes, très semblable au noven du siècle suivant.

En définitive, dans l'espace de soixante ans, de 1252 à 1312, le sens du mot maravedi est tombé d'une collection de pièces contenant au plus 32 grammes d'argent fin sous Ferdinand III, à une pièce pesant 1 gr. 35 du même argent fin. Comme la correspondance établie officiellement entre les deux sens du même mot est que le second n'est que le dixième du premier, l'affaiblissement par irrégularités successives dans ces moments de trouble, est au maximum d'un peu plus de la moitié de 32 grammes à 13 gr. 5. En France, de 1293 à 1361, l'affaiblissement total fut à peine moindre : Le gros, qui, en 1293, valait 12 deniers, était de 60 au marc ; celui de 1361 était de

84 au marc et valait 15 deniers. Le rapport entre les poids de fin concernant les deux deniers aux deux époques est celui des nombres 60 : 105. L'affaiblissement en France est, en somme, presque les trois quarts de celui de l'Espagne.

La seule pièce subsistante d'Alphonse X, frappée quelque peu près du fin, est celle qui figure avec le n° 1 de ce règne, dans le bel ouvrage de M. Heiss. Elle pèse encore 180 centigrammes, ce qui, vu le frai, pourrait faire supposer un poids de près de 2 grammes. Comme son titre probable est de 9 à 10 deniers, ce serait un poids de fin d'environ 1 gr. 60 qui conviendrait très bien à une pièce de 5 ou 6 deniers, qui serait, soit le premier sou des burgaleses, ou bien le tiers du premier blanco, l'équivalent de notre maille tierce, ou maille blanche.

Nous sommes arrivés au terme de nos premières difficultés, c'est-à-dire à la fin de l'histoire du maravedi en tant qu'unité supérieure de la monnaie ou de pièce principale du système. La dernière de ces pièces frappées est celle d'Alphonse XI et de Pierre le Cruel, et depuis cette époque le maravedi ne fut plus qu'une collection de monnaie de bas billon, ou bien l'unité inférieure de compte mesurant la valeur au change des pièces supérieures, soit d'or, soit d'argent. Comme pièce principale, elle cède le pas au réal dont l'histoire offre peu de difficultés jusqu'au règne des Rois Catholiques. Nous aurons plus de mal à énumérer, même sans trop les approfondir, les monnaies inférieures qui servirent de base à l'ancienne unité devenue fictive. Auparavant, nous

allons donner, pour en finir avec le maravedi, trois textes du XIIIe et du XIVe siècle qui offrent des rapports entre le marc d'argent ou d'alliage et les différents maravedis.

Le premier texte est tiré du testament d'Alphonse X, en 1284, le 22 janvier. Il y lègue à sa petite-fille, Blanche de Portugal, 100.000 marcs de la monnaie, qui font 200.000 maravedis de la monnaie du pays, en vue de son mariage. Nous avons vu, tout à l'heure, que le dernier maravedi d'Alphonse devait peser un minimum de 3 grammes d'argent fin et il en fallait 6, ou 18 grammes, pour faire officiellement l'antique maravedi. Pour que la monnaie arrivât à peser un demi-marc ou 115 grammes pour un maravedi, il fallait que chaque denier pesât un peu plus d'un gramme, soit 1 gr. 3[1]. C'est donc un titre d'environ 2 deniers, à moins que ce ne soit plus exactement celui de 44 grains qu'on rencontre très souvent dans la suite de l'histoire de la monnaie espagnole. Remarquons en passant que le poids de 19 à 20 centigrammes de fin pour ce denier coïncide parfaitement avec celui que comporte le denier des pepiones, dont 180 font l'antique maravedi de 32 à 34 grammes, et c'est ce poids que nous avons déjà admis pour le dernier système d'Alphonse X.

Le second texte est plus précis, car il définit le prix auquel il faut acheter le marc d'argent fin sous Alphonse XI, en 1330, et ce prix ne doit pas être de

1. Le poids de 1 gr. 2 ou 1 gr. 3, avec un titre variable, est, comme on le voit, le poids moyen de tous les deniers de l'époque qui nous occupe dans tous les pays. Le denier tournois pèse 1 gr. 11 ; le denier parisis 1 gr. 10 ; le denier estrelin pèse 1 gr. 45.

plus de 125 Mrs. Nous avons calculé qu'il y aurait eu 176 de ces Mrs au marc de fin, soit 165 au marc argent de Castille; le roi en aurait ainsi gardé le quart comme prélèvement pour son droit de seigneuriage, ce qui n'est pas trop exagéré pour l'époque. Le troisième texte est du règne de Jean Ier, en 1386, et assimile le marc d'argent à 180 Mrs[1]. Depuis longtemps on ne frappe plus de maravedis, et le réal vaut alors, comme compte, tantôt 4, tantôt 3 maravedis. Comme il y a 66 réaux dans le marc argent de Castille, le marc produirait en réaux de 198 à 264 Mrs. On voit donc un prélèvement qui va du sixième au tiers de la valeur totale, et l'on s'aperçoit aussi que la proportion était déjà loin d'être permanente et exacte entre le maravedi et le réal.

Le maravedi réel du XIVe siècle est bien exclusivement le noven, devenu viejo depuis la mort de Jean Ier, et dont la caractéristique est d'être de 10 dineros et aussi quelquefois de 6 cornados. C'est celui dont 180 faisaient le marc, suivant l'estimation de Jean Ier. C'est encore le viejo de 1446. Depuis le commencement du règne de Jean II, la pièce qui n'est plus frappée depuis longtemps tombe de plus en plus en désuétude. Le maravedi n'est plus qu'un compte de blancas; il descend d'abord à la moitié de sa valeur, puis au tiers, puis au cinquième. Sous Henri IV, il tombe à moins du dixième. Ce n'est plus le maravedi de 10 dineros, c'est le maravedi de blancas, ou de dos blancas. Tout à l'heure l'examen de ces diffé-

1. Les Agnus dei de mauvaise loi le font bientôt monter. En 1388, le marc est donné pour 250 Mrs (Heiss, page 297). Il est remis à 198 Mrs en 1391.

rentes monnaies inférieures nous expliquera le mécanisme de la chute du maravedi au xve siècle; nous allons préalablement conduire, jusqu'à l'avènement des Rois Catholiques, l'étude de la pièce réelle qui prit alors la place du maravedi comme unité supérieure de la monnaie, c'est-à-dire du *réal de plata*.

Nous nous retrouvons toujours en présence des mêmes lois naturelles, auxquelles n'échappent pas les États dont l'unité monétaire est faite de billon incertain, sans limites dans les émissions et sans lien étroit avec une pièce réelle frappée sur le fin. Pendant tout le xve siècle, le maravedi remplit encore le double but d'unité d'évaluation des prix de détail conforme aux habitudes populaires, et d'ancien souvenir auquel se rapportent quelques engagements de longue durée, avec des garanties de définition de plus en plus explicites. Mais il tend de plus en plus à ne plus servir que de commune mesure aux diverses monnaies effectives entre lesquelles il exprime les primes aux changes qui résultent de la spéculation.

Le vrai commerce ne peut pas vivre sans unité certaine, et les appellations de buenos pour les maravedis, viejos, etc., laissent la marge à bien des équivoques. Toutes les évaluations importantes, les contrats et les promesses engageant l'avenir ne s'exprimèrent plus dorénavant qu'avec le réal, ou encore qu'avec la monnaie d'or d'un caractère habituellement stable.

Nous n'avons que peu de choses à dire sur le réal, jusqu'à sa seconde fixation par les Rois Catholiques, en 1497. Continuant une pièce d'Alphonse XI, qui

est bien donnée par M. Heiss comme la tête de cette série (peut-être l'ancienne pièce de deux sueldos de Sanche, comportant 24 deniers cornados), l'évaluation des Cortes de Briviesca, en 1387, le fixa à 18 cornados ou 3 maravedis[1]. C'est sous Henri II, au moment de sa mauvaise monnaie de 1369, pour payer Du Guesclin, qu'apparaît, pour la première fois, ce nom de réal donné à une pièce de billon de valeur exagérée qui fut, dès 1371, réduite au tiers de sa valeur d'émission. La pièce d'argent qui courait déjà sous Pierre le Cruel prit alors sa place avec le même nom. Elle était de 66 au marc et à 11 d. 4 g. de loi, soit $\frac{67}{72}$. Cette pièce fut la base exclusive de toute la monnaie d'argent depuis les Rois Catholiques jusqu'à nos jours. La valeur de 3 maravedis qui est encore certifiée, en 1406, dans le testament d'Henri III, et qui persiste comme souvenir dans quelques textes postérieurs augmente rapidement pendant le long règne de Jean II, comme nous l'expliquerons plus loin en parlant des monnaies inférieures. En 1442, le réal fut officiellement évalué à 7, 7 1/2 ou 8 Mrs. En 1464, il fut remis par diminution sur des évaluations plus fortes à 16 Mrs et, en 1479, à 31 Mrs. Cet ancien réal serait aujourd'hui une pièce d'argent valant 0 fr. 72, pesant 3 gr. 24 d'argent fin[2].

Dès le règne de Pierre le Cruel, on trouve des

1. Le maravedi, dépendant alors des blancas de Jean Ier, ne valait plus réellement 6 cornados. En 1388 le réal est donné pour 4 Mrs. Ce n'est qu'à la restauration de 1391 que le maravedi reprend sa valeur du tiers du réal.

2. En 1497, les rois catholiques fixèrent définitivement le réal à 67 au marc et argent de Castille, avec la valeur de 34 Mrs. C'est un poids d'argent de 0 fr. 71 dans notre système actuel.

fractions de réal, moitiés, tiers et quarts, frappées au même titre. C'est du règne d'Henri IV que commence la pièce si populaire appelée quartillo, frappée d'abord en haut billon et valant le quart du réal.

Nous avons vu que la première évaluation certaine du marc d'argent est celle d'Alphonse XI, en 1330, qui en fixe le prix maximum à 125 Mrs. Sous Jean Ier, en 1386, il est censé produire 180 Mrs, mais c'est le prix d'acquisition réduit du prélèvement; celui de 198, en 1406 est à remarquer. En 1417, il estdéjà de 460 à 480 Mrs ; mais ce sont des maravedis de dos blancas au lieu de quatre, car, en 1433, le double prix existe de 240 Mrs de diez dineros, ou de 480 Mrs de dos blancas. Les seconds ne sont donc que la moitié des premiers. En 1434, le prix monte à 660 Mrs, 800 Mrs en 1440, 726 Mrs en 1449, 792 Mrs en 1450, 990 Mrs en 1451, vers la fin du règne de Jean II. La première évaluation de Henri IV est de 1056 Mrs en 1462 et enfin nous trouvons de 2046 Mrs en 1479, à l'avènement des Rois Catholiques.

Ces prix s'entendent toujours, non pas du marc de fin, mais du marc argent de Castille. L'argent de Castille était primitivement de 11 d. 6 gr. ou $\frac{15}{16}$ pour la monnaie, comme pour les vaisselles et ustensiles d'argent de tout genre. C'est le titre qui semble avoir été le titre unique en usage dans toute la chrétienté avant que la corporation des monnayeurs estrelins l'eût abaissé à 11 d. $\frac{1}{10}$. En Espagne, la loi de la monnaie ne fut plus de bonne heure que de 11 d. 4 gr., tandis que la vaisselle conserva l'ancien titre.

Dans un travail aussi sommaire, nous ne voudrions

parler que des monnaies inférieures qui ont eu assez d'importance dans les usages pour influer sur l'ensemble des cours, suivant la bonté de leur fabrication. Notre ignorance simplifie malheureusement beaucoup notre tâche jusque vers le milieu du XIVe siècle, car nous n'avons jusqu'alors aucunes menues espèces qu'on puisse classer avec des attributions un peu certaines de valeur et d'appellation. Les cornados de Sanche et de ses successeurs sont nombreux, mais il est bien difficile d'y démêler aujourd'hui les deniers, mailles et seisenes dont nous parlent les textes contemporains[1]. Il en est de même pour les pièces de Ferdinand IV et d'Alphonse XI, très bien décrites cependant dans le bel ouvrage de M. Heiss.

C'est seulement avec les *agnus dei* de Jean Ier que nous pouvons commencer des essais de restitution de quelque valeur, par la comparaison de leurs poids et de leurs titres avec les indications des pétitions des Cortès et des ordonnances. Ces pièces s'appellent encore quelquefois blancos ou brancos, mais le nom de blancas prévaut dans la suite, surtout à partir du régne de Jean II, jusqu'à leur dernière émission que nous ayons à considérer dans cette première partie. Cette émission est de 1471, sous Henri IV, où, manquant à leur titre, elles sont de cuivre à peu près pur, avec 10 grains seulement de fin. Le mot de billon

1. Ferdinand IV déclare en 1303 que les pièces appelées seisenes et coronados et les meajas coronadas de son père sont retirées et fondues par le public parce qu'elles sont d'un titre plus élevé que celui de sa monnaie. En 1307, il répète sa déclaration et décide que l'ancienne pièce de 6 deniers en vaudra 8, l'ancien maravedi coronado ou de 10 cornados, 15 deniers, et les mailles à proportion. *Le maravedi noven des nouveaux deniers ne compte plus donc que 6 cornados anciens et s'appelle de 10 novenes.*

n'apparaît, pour la première fois dans les ordonnances qu'en 1497 c'est-à-dire en dehors des limites que nous nous sommes fixées pour notre première partie. Mais l'infime proportion officiellement ordonnée à plusieurs reprises pour le métal fin dans l'alliage, jusqu'en 1603, où le fin disparaît complètement par décret, (proportion beaucoup inférieure à celle qu'exigeait la valeur attribuée), nous renseigne abondamment sur ce que pouvaient être déjà les procédés non surveillés de la fin du XIVe siècle.

Nous possédons trois documents relatifs aux monnaies de Henri III, époque de restauration remarquable de la monnaie, donnant les tailles et les titres correspondants ; l'un relatif au maravedi, le second aux blancas et le troisième aux cinquenes. Le premier ferait ressortir le maravedi à 164 au marc de Castille, le second à 179, le troisième à 273. Nous savons, d'autre part, qu'en tirant le maravedi du réal, il serait de 198 au même marc.

En 1471, la blanca, moitié du maravedi d'alors, devait être de 10 grains de loi et de 205 au marc, ce qui fait que le marc de fin en aurait contenu 5.204 ou 2.952 Mrs, tandis que le maravedi défini en 1464 comme le seizième du réal, n'aurait été contenu que 1136 fois dans le marc de fin, et que sa fixation de 1471, répétée en 1479 comme 31e du même réal, n'en aurait pas même donné plus de 2200 au marc. Nous pouvons donc certifier que l'idée générale qui domine toute cette monnaie de blancas dont se compose le maravedi du XVe siècle est celle d'une irrégularité à la fois persévérante et excessive.

Nous ne connaissons les blancas à l'agnus dei de Jean Ier (qui peuvent être aussi de Jean II) que par les échantillons qui en subsistent, et dont plusieurs ont été analysés ; mais nous n'avons pas de textes pour les définir comme taille et comme titre. M. Heiss en fait une étude aussi complète que possible, en l'absence de tout chiffre officiel et dans l'obligation de ne tabler que sur des à peu près et sur des moyennes. Ceux qu'il rapporte au règne de Jean Ier sont de trois sortes comme poids et comme titre, avec la même apparence extérieure et d'après les poids d'argent contenus, ils seraient exactement : les plus forts le cinquième, les moyens le dixième et les plus faibles le dix-septième du réal. Les Cortès de Birviesca en 1387, de Burgos en 1388, ceux de 1391[1] à Madrid, pendant la régence d'Henri III, paraissent ne parler que du premier et du dernier. Le second, qui est sensiblement la moitié du premier, pèse à peu près exactement le même poids de fin que les seconds cinquenes d'Henri III qui semblent avoir usurpé le nom de blancas pendant la durée de ce même règne, où elles sont devenues la monnaie d'usage général, comme fraction du maravedi.

C'est en 1380, au moment de ses guerres de Portugal, et surtout au moment de l'invasion du duc de Lancastre, que Jean Ier dut recourir à la frappe des premiers agnus ; il les fit valoir pour un maravedi de 10 novenes ou de 6 cornados. Le prix de toutes choses monta dans une telle proportion que le roi dut donner

1. Les Cortès de 1391 à Madrid sont un moment de passage très important à cause du retour complet de la forte monnaie qui y fut décidé.

publiquement une apparence de satisfaction aux populations en en réduisant la valeur à 6 deniers aux Cortès de Birviesca, de 1387. C'était bien exactement la proportion au réal comme poids de fin. Mais il est plus que probable que, pour augmenter son profit, le roi réduisit dès lors par dessous main le titre légal et que c'est pour cela que les Cortès de Burgos, l'année suivante, réclamèrent l'abandon de cette monnaie mise à 5 deniers et le retour à celle des novenes[1]. Les besoins ne faisant que se développer, le roi continua à baisser son titre et c'est cette dernière monnaie que les Cortès de Madrid de 1391, remirent à la valeur d'un cornado ou sixième du maravedi, quoiqu'ils valussent un peu plus, dit l'ordonnance qui suivit la délibération.

Cette même ordonnance de 1391 fait équivaloir le maravedi à 4 blancas. Le père Liciniano Saëz montre, avec de grands détails et jusqu'à complète évidence, que c'était bien cette évaluation à 4 blancas qui était la règle usuelle et la définition populaire du maravedi d'alors. (Appendice à la Chronique de don Juan II, pages 44 et suivantes.) Ce maravedi n'était plus, depuis longtemps, frappé comme pièce, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire. Les blancas de 1391 sont donnés (Heiss, 1er volume, pièces justificatives, page 303) comme de 56 au marc et de 1 d. de loi. Tout nous porte à croire que cette blanca se confond avec le second des agnus dei. C'est 715 au marc

1. Les Cortès de Burgos de 1388 établissent la dobla d'or à 50 Mrs, le franc d'or à 40 Mrs, le florin d'Aragon à 28 Mrs, le réal de plata à 4 Mrs et le marc d'argent à 250 Mrs. (Heiss, pièces justificatives, p. 297.)

de fin, ou presque exactement le quart du maravedi viejo, défini à 179 au marc. Du reste, on voit tout de suite avant (page 301) que la loi n'était plus habituellement que de 21 grains au lieu de 24, soit les $\frac{7}{8}$, et cette diminution nous fait tomber exactement sur la taille de 768 blancas au marc de fin, soit de 192 maravedis à 4 blancas, soit de 64 réaux à 3 maravedis. Nous retrouvons donc avec une grande approximation les chiffres relatifs au maravedi que nous avons déjà eu à considérer, puisque dans une déduction aussi large, nous n'arrivons qu'à une erreur du 33e du poids, 64 réaux au lieu de 66.

Vers la fin de son règne, Henri III abaissa sa monnaie inférieure et, en 1403, il fit frapper des cinquenes ou réales a cinco dont le titre et la taille nous sont complètement connus. C'était un affaiblissement de près d'un tiers sur la monnaie des blancas, puisqu'il y avait 715 blancas de 4 au maravedi au marc et 545 cinquenes de 2 au maravedi au même marc. Le maravedi tiré des cinquenes n'était donc plus que le $\frac{1}{273}$ du marc, tandis que, tiré des blancas, il en était le $\frac{1}{179}$. Ce cinquen se confondit bientôt, comme nous en trouvons la preuve dans le père Saëz, avec la blanca qui valut plus tard, à son tour, 5 deniers, ou un demi-maravdi.

Est-ce alors que le plus petit agnus dei de Jean Ier, qui n'était guère que la moitié de la blanca d'Henri III, reparut comme blanca nueva? Il nous est impossible de rien assurer, mais ce qui est absolument certain, c'est que, dès la première année de Jean II, en 1407, le maravedi qui était donné à

4 blancas, n'est plus que de 2 blancas viejas ou à 4 nuevas, qui ne sont évidemment que la moitié des anciennes. Les prix du marc en maravedis nous l'ont déjà fait voir le plus clairement du monde. Les nouvelles blancas ne furent plus que les anciens cornados, comme nous le voyons dans le père Saëz, à la date de 1411, et parfois il en fallut même 4 pour 3 cornados. Jean II affirme, à plusieurs reprises, qu'il continue exactement la monnaie de son père; mais ses affirmations sont assurément mensongères, puisque le prix du marc en maravedis monte, en 1440, jusqu'à 800 Mrs, quatre fois le prix du testament d'Henri III. En 1436, 1440 et 1442, les ordonnances se succèdent sous prétexte de faire retirer de la circulation toute la mauvaise monnaie. En 1442, le roi se décide à ordonner que le maravedi comptera dorénavant 3 blancas nuevas, après avoir constaté que, jusqu'aux dernières mauvaises fabrications, le réal se comptait à 7, 7 1/2 ou 8 Mrs, c'est-à-dire 14, 15 ou 16 blancas, de deux à trois fois le prix de Henri III. Le désordre continue néanmoins aussitôt après comme nous l'ont fait voir les prix du marc.

Le seul point de passage un peu important que nous ayons encore à signaler jusqu'à la restauration des Rois Catholiques, c'est la fixation du réal en 1464 par Henri IV à 4 quartillos, ou 16 maravedis. A partir de ce moment, le rôle du maravedi cesse complètement en tant qu'évaluation de la monnaie intermédiaire, car il n'y a plus même de proportions entre le nombre de maravedis au réal et le poids de fin contenu dans les blancas. Nous avons eu l'occasion de parler plus

haut par anticipation des blancas de 1471. Le quartillo subsiste, au contraire, et prendra peu à peu la place de monnaie intermédiaire en moyen billon. Il prend, en 1479, la valeur de 8 Mrs et bientôt après (1497) celle de 8 Mrs 1/2 qui restera sa définition jusqu'à nos jours.

En terminant l'histoire de la monnaie d'argent castillane à cette époque si troublée, nous répèterons que les différents chiffres auxquels nous ont amenés nos déductions n'ont jamais été donnés que comme des approximations probables, ou plutôt encore comme des limites inférieures ou supérieures, suivant les cas.

Ce qui est certain, c'est qu'aucun document n'autorise la conception d'une unité tombée en 15 ans, sous Alphonse X, au 60e de sa valeur précédente ; et qu'au contraire les conséquences de cette hypothèse amèneraient à des résultats absurdes, soit dans le poids des pièces, soit dans le rapport de l'or à l'argent, soit dans la corrélation entre les dates et les unités employées.

Quant à l'attribution du noven à Alphonse X, le père Saëz paraît avoir formellement prouvé l'erreur où Cantos Benitez est tombé à ce sujet. Il en est de même pour l'abaissement du maravedi à 10 deniers et du sou à 8, sous Alphonse X. Cet abaissement ne paraît pas avant la date de 1288, sous Sanche IV, avec l'épithète de monnaie neuve. Que dire de la supériorité de la monnaie de Ferdinand IV sur celle de son père, sous prétexte qu'il fallait dès lors moins de cornados pour faire le maravedi ? Cette naïveté ne mérite pas la discussion, surtout devant les aveux de

Ferdinand IV. Le père Saëz montre encore qu'à l'opposé de ce qu'écrit Cantos, le maravedi d'Henri III comptait 4 blancas et non pas 2, et que Jean II semble avoir continué les fabrications paternelles, comme il le déclare, sauf à y règlementer par dessous main des affaiblissements de plus en plus frauduleux, à tel point que sa nouvelle blanca ne valait plus que la moitié de la vieille, et que le maravedi tomba à la moitié de sa valeur.

Nous finirons la première partie de cette étude par l'examen sommaire de la monnaie d'or pendant ces trois siècles. Nous n'y trouverons pas de véritables difficultés, celles qui peuvent avoir existé ayant été parfaitement résolues par M. Heiss. Aussi, sans entrer dans aucune discussion, nous n'aurons qu'à en donner une sorte de nomenclature.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la pièce courante en Espagne, sous le nom d'Anfus, au moment de l'avènement du roi Alphonse X, ne devait pas dépasser 4 grammes, si même elle les atteignait. Cependant les auteurs espagnols les donnent habituellement pour l'équivalent des castellanos du siècle suivant qui étaient de 50 au marc par définition et qu'ils ont la prétention de faire remonter à l'ancien sou d'or, 72e de la livre romaine. Ces castellanos pesaient donc théoriquement 4 gr. 60 et étaient, théoriquement aussi, à 23 carats 3/4. Ces poids et ce titre ne se rencontrent guère effectivement qu'à partir du règne de Pierre le Cruel dont nous avons de beaux échantillons. Plusieurs textes, donnés par ses successeurs, reviennent sur cette même taille et ce même

titre, en donnant aux pièces le nom de doblas, doblas castellanas. Les cruzadas qui leur succèdent offrent les mêmes définitions et ne se distinguent que par la croix qui les traverse. Puis viennent les doblas valadies à 19 carats et de 49 au marc. Avec le règne de Jean II, paraissent les doblas de la banda qui ont été quelquefois aussi attribués à tort à son grand-père. Celles-ci ne sont non plus qu'à 19 carats. Henri IV fait frapper de nouvelles pièces appelées enricos ou enriquenes, sur la taille des anciennes doblas; L'époque que nous nous sommes fixée pour limite de notre première partie se termine à l'avènement des Rois Catholiques par la création de l'*Excellente*, continuation de cette remarquable série de castellanos de 50 au marc et de 23 carats 3/4.

Pendant le même temps, en Aragon, le florin succéda à l'anfus au type uniforme de 68 au marc de Rome ou de 69 au marc de Castille. Mais cette pièce, frappée d'abord très près du fin, tomba à 19 carats au milieu du XIVe siècle, puis à 18 carats. C'est la taille presque exacte que Charles-Quint restaura plus tard, en 1537, dans son fameux écu d'or qu'il frappa à 22 carats.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'avancer qu'il n'y avait jamais lieu de chercher à tirer un rapport réel entre les deux métaux précieux au moyen de la comparaison de la monnaie d'or avec un billon. Celui-ci est toujours essentiellement fiduciaire, excepté quand il est effectivement garanti par une pièce frappée très près du fin avec laquelle il reste en exacte proportion de valeur. Aussi ne cherchons-

nous aucun rapport antérieurement à l'apparition du réal.

Le premier rapport que nous ayons ainsi défini est celui de 1388, sous Jean Ier. Nous trouvons (*M. Heiss, pièces justificatives, page 297*) que la dobla vaut 50 Mrs, le franc[1] 40 Mrs, le florin d'Aragon 28 Mrs, le marc d'argent 250 Mrs.

Les cruzadas d'Henri III sont données à trois reprises pour 36 Mrs, le réal à 3 Mrs, le florin à 20 Mrs.

Les doblas valadies (*Heiss, page 303*) de 19 carats et de 49 au marc valent 82 Mrs de blancas viejas.

Les doblas de la banda de 50 au marc et de 19 carats valent 100 Mrs, le florin 65 Mrs, le marc d'argent de Castille 560 Mrs (*Heiss, page 308*).

En 1471, un Henri vaut 420 Mrs, une doble de la banda 300 Mrs, un florin 210 Mrs, le réal de plata 31 Mrs.

En 1480, l'excelente vaut 480 Mrs, le réal 31 Mrs.

Si nous effectuons les calculs, nous trouvons :

1° Qu'en 1388, le rapport est de 10,44 : 1 pour la dobla, de 10,43 : 1 pour le franc et de près de 9,15 : 1 pour le florin ;

2° Que de 1391 à 1406, le rapport est de 8,54 : 1 pour la cruzada[2], et de 8,2 : 1 pour le florin ;

3° Que vers 1430, le rapport était de 10,1 pour la dobla valadie ;

1. Franc d'or de Jean le Bon et de Charles V de France de 64 au marc de Troyes.

2. Ce rapport monte à 10,33 : 1 en se servant de la définition du maravedi viejo donnée dans le titre de 1446 déjà cité plus haut.

4° Que vers 1442, le rapport était de 10,58 : 1 pour la dobla de la banda et de 10,1 pour le florin ;

5° Qu'en 1471, le rapport est de 9,8 : 1 pour l'enriquen, de 8,9 : 1 pour la dobla de la banda et de 9.1 pour le florin ;

6° Enfin qu'en 1480, le rapport était monté à 11 : 1 pour l'excelente.

Il serait bien hasardeux de tirer des conclusions générales de ces différents rapports. Trop de causes ont pu les influencer, et en particulier l'irrégularité de la fabrication et des remèdes pour les pièces d'or et la présence plus ou moins abondante d'un billon trop fiduciaire à cours forcé non limité. Ce n'est donc guère qu'une constatation que nous donnons telle quelle au lecteur, en faisant remarquer que le rapport qui correspond aux moindres prélèvements est celui de 1391 tiré du vieux maravedi, et que c'est le chiffre de 10 1/3 qui semble être la véritable moyenne procurée par les cours les plus réguliers. C'est aussi le chiffre obtenu quand on tire le rapport du prix du marc d'argent, au lieu de le calculer sur le poids de certaines espèces.

M. de Vienne.

Tableau comparatif des principales valeurs dans les systèmes monétaires de Léon et Castille aux XIIIe et XIVe siècles

RÈGNES	NOMS des systèmes	DATES d'émission	MARAVEDI nombre de deniers	MARAVEDI poids d'argent fin	SOU nombre de deniers	SOU Poids de fin contenu	Pièce supérieure principale noms	taille	titre	cours en deniers	poids de fin	Monnaie divisionnaire principale	Simple denier poids de fin	Simple denier poids du billon	Prix du mare d'argent en maravedis	OBSERVATIONS
				en gramm.		en gramm					en gr.		en gr.	en gr.		
Avant la réunion des couronnes	Anciens deniers	1085 à 1222	48	52?	12	13?	»	»	»	»	»	Deniers	1,13?	1,3?	4, 5 Mrs?	Fabrications excessivement irrégulières.
Ferdinand III..	Pepiones.....	1222	180	32?	12	2,13?	»	»	»	»	»	Deniers	0 18?	1,2?	7 Mrs?	Régularisation, par affaiblissement, des deniers antérieurs.
Alphonse X....	Primeros burgaleses.....	1252	90	23?	6	1,53	Blanco	48?	10 d. ?	15 d. ?	3.9 ?	Deniers	0,26?	1,5?	10 Mrs?	Grand affaiblaissement du sou, organe des petits payements.
	Dineros prietos.	1258	60	16?	12	3,6 ?	Dinero	27?	1d20g?	4 d	1.03?	Deniers	0,21?	1,5?	?	Le sou double de valeur.
	Segundos Blanecos.	avant 1263	15	3	12	2,4	Blanco	48?	7d12g?	15 d	3	6 deniers	0,19	1,5?	75 Mrs	Le nom de maravedi tombe à la pièce, quart du précédent maravedi, et sixième de l'antiguo.
Sanche IV.....	Cornados.	1288	10	2	8	1,6	Maravedi Cornado	48?	5 d. ?	10 d	2	Cornados et Seisenes	0,19	1,5?	110 Mrs	Réduction du maravedi à 10 deniers, et du sou à 8.
Ferdinand IV et Alphonse XI .	Novenes	1303	10	1,35	8	1,07	Maravedi Noven	27	1 d 20g	10 d	1,35	Cornados	1, 135	1,5?	125 Mrs	Le maravedi noven équivalait à 6 cornados et à 10 novenes
Henri II.....	id	1371	10	1,35	8	1,07	id	27	1d 20g	10 d	1,35	Cornados	0, 135	1,5?	180 Mrs	La monnaie de 1369 est réduite au tiers du cours d'émission.
Henri III.... .	id	1391	10	1,08	8	0,86	Réal	66	11 d 4g	30 d	3,24	Blancas	0,108	1,5?	213 Mrs	Le réal fin fixé aux Cortès de Madrid à 3 maravedis faisant 18 cornados.

DEMI-SOL TOURNOIS DE NAVARRE

OU

PIÈCE DE 6 DENIERS DE 1589

MM. Blanchet et Schlumberger ont publié, en 1893, une excellente monographie numismatique du Béarn, et ils ont fait connaître les documents et les pièces qu'ils sont parvenus à réunir concernant le monnayage de cette contrée. Les ouvrages de cette nature ne sont pas seulement utiles, parce qu'ils constituent un résumé des découvertes antérieures, et qu'ils nous font profiter des travaux assidus de leurs auteurs, mais ils ont encore l'avantage d'appeler l'attention des numismatistes sur les provinces étudiées. Ils engagent par suite à porter à la connaissance du public toutes découvertes susceptibles de compléter le faisceau des connaissances acquises.

Dès le mois d'octobre 1893, M. Blanchet faisait paraître dans la *Revue numismatique française* (p. 409) deux doubles tournois de Navarre, frappés à Saint-Palais, au nom de Henri IV, qui avaient été retrouvés depuis la publication de la *Description des Monnaies de Béarn*.

Nous pouvons aujourd'hui fournir le type de la pièce de six deniers de Henri IV, dont M. Blanchet nous a fait connaître toutes les circonstances de

fabrication, sans parvenir à la retrouver ni en nature, ni en gravure.

Ce dessin figure à la fin d'une petite plaquette intitulée :

« Descry des monnoyes fabriquées ès-villes de ce royaume occupées par les rebelles que d'autres espèces de nouvelle fabrication faites tant en aucuns lieux de ce royaume que hors iceluy, [à Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du Roi, 1590. »

Au dessus du dessin figure la mention suivante .

« Pièces de six deniers nouvellement forgées en nos pays de Basse-Navarre et Béarn. »

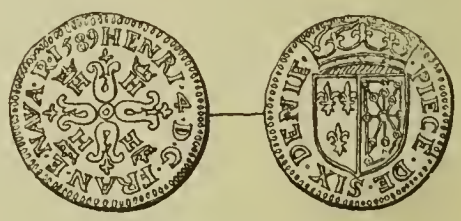

Droit. Croix aux bras renflés, cantonnée de quatre H couronnés. Lég. : HENRI·4·D·G·FRAN·E·NAVA·R·1589.

℞. Écu mi-parti de France et de Navarre, surmonté d'une couronne royale fleurdelysée. Lég. : PIECE·DE·SIX·DENIE· (*sic.*)

L'ordonnance de descry, contenue dans la plaquette, a pour objet de prohiber la circulation des espèces frappées au nom de Charles X, roi Ligue, ainsi que celle des monnaies suivantes beaucoup plus rares :

1° Doubles écus d'or de Henri III, datés de 1589, et portant l'écu de France accosté de deux H couronnés ;

2° Quarts d'écu de Saint-Quentin, de 1589, frappés au nom de Henri III et de Henri d'Orléans Longueville ;

3° Pièces de six deniers de Basse-Navarre, dont nous nous occupons.

Henri IV prescrit que « toutes lesdites espèces ci-dessus spécifiées seront descriées et mises au feu pour billon, interdisant du tout le cours et mises d'icelles. Enjoignant à ceux qui en auront de les porter aux maîtres de la plus prochaine Monnaie ou aux changeurs, lesquels seront tenus de les *couper et cizailler* en leur présence en *deux pièces séparées* et en donner la juste valeur en poix, suivant l'évaluation qui en sera faite par lesdits gens des comptes tenant notre dite Cour des Monnayes, laquelle évaluation sera mise au bout *des pourtraits de chacune desdites espèces*, *à la fin de l'impression des présentes*, *sur peine* à ceux qui seront trouvés saisis desdites espèces, huit jours après la publication de cesdites présentes, *de confiscation d'icelles* et d'amende arbitraire. »

Cet édit, daté du Camp de Chelles, 12 mai 1590, est suivi des :

« Prix que les Changeurs et Maistres des Monnoyes seront tenus de donner des espèces mentionnées à ce descry. »

. . . . . .

Pièces de six deniers nouvellement fabriquées :

Le marc. . . . . quarante sols.
L'once ou $\frac{1e}{8}$ du marc. . . . cinq sols.

Le gros ou $\frac{10}{8}$ de l'once..	7 deniers et 1 obole ou 7 deniers et demi.
Le denier ou $\frac{1}{3}$ du gros..	2 deniers et 1 obole ou 2 deniers et demi.

Ce prix de 40 sols ou 2 livres tournois fixé par marc pour le rachat de ces monnaies semble très bas, quand on remarque que Leblanc indique que le marc d'argent fin a valu 19 livres tournois depuis le 2 août 1589 jusqu'en 1602. Seulement il faut tenir compte de ce que ces pièces de 6 deniers n'étaient que des espèces de billon, contenant seulement 121 millièmes de fin.

Comme 144 de ces demi-sols tournois pesaient un marc, c'est-à-dire 244 gr. 65 cent., *ne contenant que 29 gr. 60 d'argent fin*, la valeur excessivement réduite de 40 sols donnée au marc s'explique aisément.

Il faut croire que l'ordonnance de décry de Henri IV fut scrupuleusement observée en Navarre et que la plus grande partie de ce numéraire fut cisaillée et portée à la refonte, puisque l'on n'est pas encore parvenu à en retrouver d'exemplaire.

Cette monnaie présente cette particularité, que c'est la première pièce de billon de la Monarchie française sur laquelle nous trouvons l'indication de valeur en langage français courant.

C'est à partir de Henri III seulement que l'indication de valeur en français a commencé de figurer sur le cuivre « parce que c'était le métal le moins noble », disent les auteurs du temps, et parce que le cuivre était destiné à circuler parmi le menu peuple, qui ne comprenait pas le latin. Toutes les légendes des

monnaies d'or et d'argent furent toujours rédigées en latin jusqu'en 1789. Notre pièce de 6 deniers a donc été considérée comme un numéraire devant être assimilé à la circulation métallique du cuivre. On ne peut trouver d'autre motif pour qu'une légende en français et une spécification de la valeur y aient été ainsi apposées exceptionnellement. Comme cette monnaie était partiellement en argent, la légende du droit a été maintenue en latin.

Il reste à résumer les précieux renseignements contenus dans l'histoire monétaire du Béarn de M. Blanchet au sujet de cette émission.

Les pièces de 6 deniers furent frappées, en 1589 et 1590, dans les ateliers de Morlaas et de Saint-Palais, au titre de 1 denier 11 grains ou de $\frac{121}{1000}$ de fin, et à la taille de 72 sols au marc, représentant un poids de 1 gr. 699 par exemplaire.

Chaque pièce courait pour un demi-sol tournois. 29 valaient un teston. 116 représentaient un écu d'or. (Ordonnances des 19 juin 1585 et 23 juillet 1591.)

Bertrand de Lalande, seigneur de Gayon et bourgeois de la ville de Bayonne, émit ces espèces en qualité de maître particulier, ayant affermé les monnoyes de Béarn-Navarre.

Il avait pour associé dans cette entreprise Guillaume Lamy, qui était en même temps son graveur et son essayeur.

Catherine de Navarre, sœur de Henri IV, et qui fut mariée en 1599 à Henri, duc de Bar, semble s'être occupée du gouvernement de la Navarre pendant que son frère faisait dans le Nord la conquête de son

royaume. D'après un document de 1591, elle veilla : « pour tenir compte des plaintes du peuple, à ce que les mauvaises pièces de six deniers fussent reprises et faites bonnes. »

Il n'est donc pas douteux que des monnaies au type reproduit par notre vignette aient circulé en Navarre et dans le Midi de la France pendant plusieurs mois et même peut-être pendant une année. Seulement la menace de confiscation, qui frappait ceux qui étaient trouvés nantis de ces espèces, a dû avoir pour effet d'amener tous les détenteurs à s'en dessaisir très rapidement aux mains des maistres des monnoyes.

Les numismatistes espèrent que la vigilance des souverains et du peuple n'aura pas été suffisante pour entraîner la destruction de tous ces demi-sols tournois de bas aloi. Ils comptent que la publication du dessin de cette monnaie leur procurera, un jour ou l'autre, l'heureuse chance de trouver dans un musée ou chez un collectionneur de province un spécimen de la pièce dont le type nous a été heureusement conservé par l'ordonnance de Henri IV.

Paul Bordeaux.

SCEAUX ARABES EN PLOMB

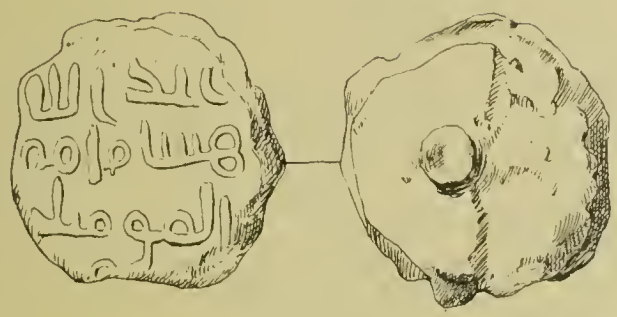

La pièce de plomb représentée ci-dessus appartient à M. Clermont-Ganneau, qui a bien voulu m'autoriser à la publier. Elle porte le nom du khalife ommeïade Hichâm et se trouve ainsi en tête de la série des sceaux arabes, qui n'était connue jusqu'ici que par la collection formée en Perse par le général Bartholomæi et donnée au Cabinet d'Iéna [1].

M. Drouin a bien voulu aussi me communiquer une importante collection formée en Perse comme la précédente par feu M. Richard. Elle comprend un certain nombre d'exemplaires nouveaux. Enfin, le vénérable conservateur du Cabinet d'Iéna, M. Stickel, par une lettre fort aimable, m'informe qu'il en a acquis quelques nouvelles récemment, et m'en signale une au Cabinet de Vienne. La collection de M. Drouin en contient vingt-trois, celle du Cabinet d'Iéna quarante. Enfin, la collection Siouffi comprend une médaille de plomb carrée qui me paraît devoir être un sceau du même genre.

1. Elle a été décrite par M. Stickel, Z.D.M.G. a. 1866, XX, p. 336.

Si l'on ajoute les sceaux bilingues, décrits par M. Schlumberger, on aura, je crois, épuisé la série de ces documents peu connus.

Les sceaux en question sont de diverse nature. Les uns étaient appendus à des documents officiels en parchemin, comme le dit Bartholomæi au sujet de ceux qu'il donna au Cabinet d'Iéna. D'autres étaient apposés sur divers meubles. Ainsi le dessin que je donne plus haut montre que le sceau de Hichâm avait été coulé dans un orifice : il est resté comme un tronçon de tige. Des traces de rouille prouvent que l'orifice était en fer ; selon toute vraisemblance, c'est une serrure qui a été ainsi cachetée.

Le revers de quelques autres atteste, à n'en pas douter, qu'ils ont été coulés sur un sac [1]. La trame de la toile y a laissé une empreinte très nette. Par là, j'ai été amené à conclure que beaucoup de ceux qui étaient appendus par des fils, dont le passage est facile à constater (voir la planche n° 10), avaient été apposés à des boîtes ou caisses. C'est un usage pratiqué dans toutes les administrations du monde.

Les inscriptions de ces sceaux sont fort intéressantes et forment un supplément curieux à la numismatique arabe qu'elles rappellent par certains points. Aussi classerai-je les pièces suivant l'ordre du catalogue des monnaies arabes de M. Stanley Lane Poole.

1. Une curieuse anecdote de Masoudì atteste cet usage. Les habitants d'une ville ne se hâtant pas de payer l'impôt, le gouverneur fit couper les têtes des notables, les fit mettre dans des sacs qu'*on scella* après qu'on eut écrit : « un tel a payé sa dette. » — *Prairies d'or* (traduction Barbier de Meynard, V, p. 393.)

I.

KHALIFES ORIENTAUX

1. — COLLECTION CLERMONT-GANNEAU

Hichâm, 10e khalife ommeïade, 105-125 (724-743).

عبد الله
هشام امير
المومنين

Le serviteur de Dieu Hichâm, chef des croyants.

Cet Hichâm est célèbre dans l'histoire par la sévérité de son administration. On l'accuse même d'avarice. Il dut, plus que tout autre, veiller à la rigoureuse observation des règlements de comptabilité et d'ordre dans les caisses publiques. Peut-être est-il le premier inventeur de ces sceaux de plomb portant son nom. M. Clermont-Ganneau me signale à ce sujet l'article de d'Herbelot où il est dit, d'après un historien arabe, qu'Hichâm possédait sept cents coffres « tous scellés de son sceau[1] ».

2. — COLLECTION DROUIN

El Mansoûr, 2e khalife abbâsside, 136-158 (754-775).

Pièce coulée sur un sac.

Dans le champ :

1. *Bibliothèque orientale*, à l'article Hichâm.

...سنة سبع واربعين
ومئة في شهور
سنة تسع
واربعين ومئة

...année 147 dans les mois de l'année 149.

Autour, disposé en carré :

.....الامير جعفر بن//امير المومنين اكرمه الله//موصى (?) مختلفة.....//

L'émir Djafar, fils du chef des croyants, que Dieu le traite généreusement — dépôt (?) contesté...

Cette inscription est fort malheureusement incomplète, et, dans ce qui reste de la formule, il y a quelque chose de très énigmatique. C'est la mention d'une double date.

Voici quelle est la conjecture qui me paraît la plus vraisemblable. La formule complète aurait à peu près ce sens : sommes de l'année 147 (recueillies) dans le courant de l'année 149. Le mot مختلفة, qui paraît assez distinct, peut se traduire par « sommes sur lesquelles on n'est pas d'accord ». Il s'agirait, dès lors, de quelque « consignation » comme on dirait aujourd'hui. Le mot précédent me paraît difficilement être lu autrement que موصى qui se rattache à la racine وصى « léguer par testament ». Le mot وصية « testament » fait au pluriel وصى; peut-être cela nous autorise-t-il à lire موصى, forme plurielle de إموصية, qui s'accorderait ainsi avec مختلفة.

L'explication serait donc assez rationnelle. Nous aurions sous nos yeux le sceau de quelque caisse de dépôt : l'argent contesté, provenant de quelque legs

en 147, aurait été finalement déposé en 149. Mais je répète que ce n'est là qu'une conjecture.

Djafar, fils d'al Mansoûr, est le gouverneur par ordre duquel ce sceau a été apposé. Nous connaissons des monnaies où se trouve ce nom. M. Bergmann[1] a donné sur lui des renseignements que je résume ici :

Fils aîné d'al Mansoûr, Djafar fut nommé gouverneur de Mossoul en 145. On a deux dirhems de lui frappés à cette date. En 148, il conduisit le pèlerinage de la Mecque. Il mourut à Bagdâd en 150.

On peut penser, d'après ces quelques indications, que le sceau a été fabriqué à Mossoul.

3. — COLLECTION DROUIN

El Motawakkel alâ Allah, 10e khalife abbâsside, 232-247 (847-861).

Sceau appendu à des fils, inscription disposée en carré.

بركة من الله (?) // سنة خمس // واربعين // ومائتين //

Au centre :

الفضل بن
احمد

Bénédiction de la part de Dieu (?) année 245 el Fadl ibn Ahmed.

1. Z. D. M. G., a. 1869. XXIII, p. 240:

4. — COLLECTION DROUIN

El Motadhed billah, 16e khalife abasside, 279-289 (892-902).

Sceau coulé sur un sac.

Inscription disposée en carré :

بسم الله بركة//لعبد الله المعتمد//بالله امير//المومنين اعزه الله//

Au centre :

جالية ماه
الكوفة بسنة
ثمانين ومائتين

Au nom de Dieu. Bénédiction. Au serviteur de Dieu el Motadhed billah, chef des croyants, Dieu le glorifie. Tribut de Mâh el Koûfa, année 280.

Le mot جالية, tribut, s'applique surtout aux non mahométans vivant sous la domination des khalifes, ceux qu'on appelait اهل الذمة les « protégés ». Nous allons retrouver plus loin ce dernier mot.

La ville de Mâh el Koûfa est connue par quelques monnaies. C'est la ville de Dinawer en Perse. Elle portait ce nom arabe parce qu'elle avait été conquise par des habitants de Koufa.

5. — COLLECTION DROUIN

Même khalife.

Sceau coulé sur un sac.

Inscription disposée en carré :

بسم الله//.....//.... ....//.....//.....

Au centre :

لعبد الله احمد
الامام المعتضد
بالله مما امر به عامله
محمد بن الحسين الجالية
بهمذان بالسنة ثلث
وثمانين ومائتين

Au nom de Dieu . . . . . .
Au serviteur de Dieu Ahmed, l'imâm el Mothaded billah. Par ordre de son lieutenant Mohammed ibn el Hoseïn. Le tribut [perçu] à Hamadân, en l'année 283.

Hamadân, l'ancienne Ecbatane, est un atelier monétaire fort connu. Je n'ai pas trouvé trace chez les historiens d'un gouverneur de cette ville portant le nom de Mohammed ibn el Hoseïn.

6. — COLLECTION DROUIN. — CABINET D'IÉNA (N° 6)

Sceau coulé sur un fil.

Légende circulaire :

لعبد الله ابى العباس المعتضد بالله امير المومنين

au centre :

على
يدى محمد
بن اسحق

Au serviteur de Dieu Abou'l Abbâs el Motadhed billah, chef des croyants. Par exécution de Mohammed ibn Ishak.

M. Stickel donne, sur le personnage chargé de l'exécution, quelques détails intéressants. Son père avait été gouverneur de Diar Rebia. Il fut employé à diverses reprises par le successeur de Mothaded, le khalife el Moktader, comme général contre les Karmathes en 298 et 299 notamment.

S'il s'agit bien du même personnage, il est intéressant de rappeler que l'expression على يدى litt. « par les mains de » ne s'applique pas à l'ouvrier, mais au fonctionnaire chargé de surveiller l'exécution. J'ai eu l'occasion de montrer, à propos des pièces de verre qu'on peut rapprocher par leurs inscriptions des sceaux que j'étudie ici [1], que le personnage « chargé de l'exécution » pour emprunter au langage administratif moderne une expression équivalente, devait être un fonctionnaire d'un ordre assez élevé. Mais il était subordonné à celui dont émanait l'ordre. La hiérarchie est ainsi formulée :

امر ou مما امر به suivi du nom de l'émir.

على يدى suivi du nom du fonctionnaire, vraisemblablement le mohtesib.

عمل ou صنعة, nom de l'artisan.

Sur le sceau que je décris, la formule مما امر به manque, mais le nom du khalife peut s'en passer.

Toutefois, il n'est pas certain que le personnage en question soit bien celui dont parle M. Stickel. Le nom est des plus communs et peut aussi bien avoir appartenu à l'un quelconque des mohtesibs de diverses villes. Il me paraît, de plus, que le titre

1. *Mémoires de la mission archéologique française du Caire*, VI, p. 348.

d'émir que nous avons vu sur les autres sceaux devait être porté par ce Mohammed ibn Ishak, qui héritait immédiatement de son père un si important gouvernement. Rien donc n'autorise à affirmer l'identification. Rien non plus, à mon avis, ne la combat.

7. — COLLECTION DROUIN

El Moktafi billah, 17e khalife abasside, 289-295 (902-908).

Sceau coulé sur un fil.

بسم الله العبد الله
المكتفى بالله
احمد بن محمد
سنة اربع وتسعين
ومائتين *

Au nom de Dieu, Au serviteur de Dieu el Moktafi billah, Ahmed ibn Mohammed, année 294.

Le second nom est celui du fonctionnaire chargé de l'exécution. Les formules ordinaires sont supprimées. L'inscription ici a toute la sècheresse d'une annotation administrative.

8. — COLLECTION DROUIN

El Moktader billah, 18e khalife abbasside, 295-320 (988-932).

Sceau coulé sur un fil.

بسم الله لعبد
الله المقتدر با
لله اسحق.....
....سنة احدى
[عشرة وثلثمائة]

Au nom de Dieu. Au serviteur de Dieu el Moktader billah. Ishak..... Année 311.

La date est à peu près illisible, mais le nombre unitaire paraît être احدى sans conteste, ce qui entraîne la date 301 ou 311. Cette dernière s'impose enfin par la longueur de l'inscription.

Même remarque à faire que sur le sceau précédent.

9. — CABINET D'IÉNA (N° 7)

Même khalife.

بسم الله بركة
لعبد الله جعفر الاما
م المقتدر بالله.....
.....سنة ا....
.....ثلثما[ئة

Au nom de Dieu. Bénédiction. Au serviteur de Dieu Djafar l'imâm el Moktader billah..... Année 312 ou 314?

La comparaison avec les sceaux précédents me permet de corriger ce que la lecture de M. Stickel a de défectueux. Le mot الامام l'*imâm* est seul acceptable devant le nom du khalife (comparez le n° 5). Ce que

j'ai laissé en blanc est le nom du fonctionnaire (comparez les n°s 8 et 9). Je renonce à le déchiffrer.

Le nombre unitaire de la date peut être, d'après ce qu'il en reste, اربع ou اثنين. Pour les mêmes raisons que plus haut, je conclus à 312 ou 314.

10. — COLLECTION DROUIN

Sans nom de khâlife.

Sceau coulé sur des fils.

Inscription disposée en carré :

بسم الله سكة//اهل الذمة با//لكرج بسنة....//.....وماتن (*sic*)

Au centre :

ابراهيم بن
عبد الله

Au nom de Dieu. Argent des protégés. A el Karadj? année 2.. — Ibrahim ibn Abd Allah.

Le texte de cette inscription peut indiquer que le sceau était appendu par des fils à quelque quittance. Cette interprétation me paraît confirmée par un passage de Masoudî qui spécifie qu'on donnait après le payement du tribut des reçus *scellés* aux *protégés*[1]. Toutefois, il peut encore s'agir de quelque coffre où était renfermé cet argent, l'idée de quittance n'étant pas formellement énoncée.

La ville de Karadj, comme nous allons le voir dans le paragraphe suivant, fut, pendant le troisième siècle de l'hégire, le siège d'une principauté indépen-

1. *Prairies d'or*, Édition Barbier de Meynard, IX, p. 14.

dante depuis 210, époque où elle fut fondée, jusqu'en 285. La date de ce sceau est donc postérieure à cette époque. Le chiffre unitaire commençant par ا ne peut être qu'احدى, اربع ou اثنين. La date définitive serait donc 291, 292 ou 294, sous le règne d'el Moktafi billah.

On remarquera la terminaison écourtée de مائتين *deux cents*. Au premier abord, je lisais مائة *cent*, mais d'autres sceaux, qui ne peuvent appartenir qu'au IIIe siècle de l'hégire (voir les nos 11 à 21), présentent la même forme. Si on lisait ici *cent*, on ne pourrait plus lire le nom d'el Karadj, ville fondée au IIIe siècle. Il est vrai qu'on pourrait lire الكرخ el Karkh. Il reste donc quelque incertitude sur la date, et le nom d'Ibrahîm ibn 'Abd Allah est trop commun pour nous apporter quelque éclaircissement.

II.

DYNASTIE DES IDJLITES

OU BENÎ ABOU DOLAF

Abou Dolaf, dont la vie est donnée par Ibn Khallikàn, était le chef de la tribu arabe des Idjlites établie dans l'Irak persan. Ses ancêtres avaient fort appuyé les Abbassides dans leurs luttes pour conquérir le Khalifat. Dans la lutte entre el Emin et el Mamoûn, Abou Dolaf prit parti pour le premier; mais, après la mort d'el Emin, il se laissa gagner par El Mamoûn. Il fonda, vers 210, la ville d'el Karadj entre Ispahân et

Hamadân. La ville est souvent appelée Karadj d'Abou Dolaf. Il se créa là une petite principauté indépendante que ses fils accrurent plus tard à la faveur des troubles du Khalifat.

Abou Dolaf meurt en 225.

Son fils Abd el Azîz lui succède. En 254, il obtient le gouvernement de l'Irak persan, et son fils Dolaf, en cette qualité, va percevoir l'impôt dans les riches cités du voisinage (Tabari).

Il meurt en 260. Dolaf, son fils, est tué en 265 à Ispahân. Ses partisans nomment à sa place son frère Ahmed.

Avec cet Ahmed, la puissance de la famille atteint son apogée. Général du khalife el Motadhed, il remporta des victoires signalées. Il accumula de grandes richesses. Des historiens parlent de ses palais et de ses jardins.

Son frère Omar lui succéde en 280. Il a à lutter contre Harith Abou Leilâ, un autre de ses frères. Il indispose contre lui le khalife, qui l'emprisonne vers 285 et met ainsi fin à cette petite dynastie.

Les monnaies de cette dynastie sont fort rares. Le British Museum en possède deux (Hamadân Æ. 272 ; ? Æ. 281) ; le colonel Stowarts, une (Mah el Basrah Æ. 276). Tornberg en signale deux (Chirâz Æ. 270, Ispahân, Æ. 274).

Les dix plombs du Cabinet d'Iéna et de la collection Drouin apportent un appoint appréciable à cette série.

11. — COLLECTION DROUIN

Abd el Aziz ibn Dolaf (225-260).

Sceau triangulaire coulé sur un sac. Sur les côtés, on lit :

جالية الكرج والبرج//المهتدى بالله//امير المومنين//مما امر به الامير عبد

Dans le champ :

العزيز بن دلف ـ
نة خمس وخمسين
ومـا
تن (*sic*)

Tribut d'el Karadj et d'el Bordj. El Mohtadi billah chef des croyants. Par ordre de l'émir Abd el Aziz ibn Dolaf, année 255.

M. Stickel a, fort à propos, rappelé ce passage de Yakoût : « Le mot *ighârâni* est le duel d'îghâr et s'applique en particulier aux deux villes d'el Karadj et d'el Bordj. Ce mot se dit d'une ville ou propriété qui, moyennant une certaine somme stipulée une fois pour toutes et payée chaque année directement au sulṭan, est exempte de la visite et du contrôle des percepteurs du fisc ; les deux villes en question jouissaient de ce privilège [1]. »

Si je ne me trompe, nous avons sous les yeux le sceau qui cachetait le tribut annuel des deux villes. Le mot جالية se dit surtout, comme je l'ai déjà dit, des protégés. M. Stickel l'a traduit par « association

1. Yakoût, *éd. Wüstenfeld*, article ايغاران.

de tributaires ». Le sens que je donne me paraît plus naturel, et les exemples précédents (nos 4, 5 et 10) le confirment. Je ne doute pas que M. Stickel ne se range à mon avis par la comparaison des pièces qu'il ne connaissait pas.

Je rappelle que le n° 10 nous donne par le mot سكة اهل الذمة, *argent des protégés*, l'équivalent exact, le commentaire du mot جالية.

La date est à peu près illisible sur le sceau ; mais le khalife el Mohtadì billah n'ayant régné qu'une année, il ne peut y avoir d'incertitude.

12. — CABINET D'IÉNA (N° 1)

Même émir.

Inscription disposée en hexagone étoilé sous la forme connue en Orient comme celle du sceau de Salomon. Sur les côtés :

بسم الله لله البركة جالية الكرج والبرج المعتمد على الله امير المومنين اعزه الله مما امر به الامير عبد العزيز بن دلف سنة سبع وخمسين ومائتين

Au nom de Dieu. A Dieu la bénédiction. Tribut d'el Karadj et d'el Bordj. El Motamed alâ Allah chef des croyants, que Dieu le glorifie! Par ordre de l'émir Abd el Aziz ibn Dolaf année 257.

M. Stickel croit pouvoir lire en outre بخ, forme fréquente sur les monnaies. Je suis porté à voir plutôt la terminaison de مائتين. J'ai déjà fait remarquer que cette terminaison était écourtée sur quelques sceaux.

13. — CABINET D'IÉNA (N° 2)

Même émir.

Inscription disposée en deux triangles concentriques. Extérieurement :

نسم الله بركة جالية الكرج//والبرج من سنة تسع//وخمسين ومائتين

Intérieurement :

مما امر به عبد العز//يز بن دلف اعزه الله

Au nom de Dieu. Bénédiction. Tribut d'el Karadj et d'el Bordj dans l'année 259. Par ordre d'Abd el Aziz ibn Dolaf, que Dieu le glorifie!

14. — COLLECTION DROUIN (deux exemplaires).

Dolaf ibn Abd el Aziz (260-265).

Sceau coulé sur des fils. Légende circulaire extérieure.

بسم الله جالية الكرج والبرج المعتهد على الله امير المومنين

Légende circulaire intérieure :

مما امر به الامير دلف بن عبد العزيز سنة

Au centre, inscription disposée en croix droite.

ستين//ومائتن (*sic*)

Au nom de Dieu. Tribut d'el Karadj et d'el Bordj. Par ordre de l'émir Dolaf ibn Abd el Aziz, année 260.

15. — COLLECTION DROUIN

Même émir.

Sceau coulé sur des fils. Légende carrée extérieure :

بسم الله جالية الكرج//والبرج المعتمد//على الله امير المو//منين مما امر به

Légende carrée intérieure :

الامير دلف//بن عبد العز//يز سنة اثنين//وستين

Au centre, inscription disposée en croix oblique :

وما//ئتين

Mêmes formules que le sceau précédent. *Année 262.*

16. — CABINET D'IÉNA (N° 5)

Ahmed ibn Abd el Aziz (265-280).

Inscription circulaire extérieure :

بركة جالية الكرج [والبرج] المعتمد على الله امير المو منين [مما امر به]ا لا

Inscription circulaire intérieure :

مير احمد بن عبد العزيز سنة خمس وستين ومائتين

Au centre, sceau de Salomon.

Bénédiction. Tribut d'el Karadj et d'el Bordj. El Motamed alâ Allah chef des croyants. Par ordre de l'émir Ahmed ibn Abd el Aziz. Année 265.

17. — CABINET D'IÉNA (N° 4)

Même émir.

Inscription circulaire extérieure :

بسم الله] جالية لكرج والبرج المعتمد على الله امير المومنين

Inscription circulaire intérieure :

امر احمد بن عبد العزيز سنة ست وستين ومئتن (*sic*)

Au centre, sceau de Salomon.

Au nom de Dieu. Tribut, etc. *Année 266.*

M. Stickel lit 263. L'écriture peu nette permet de lire aussi bien ست que ثلث, et cette dernière lecture, que je crois devoir adopter, a l'avantage de ne pas contredire les historiens qui placent en 265 la mort de Dolaf et l'avènement de son frère Ahmed.

18. — COLLECTION DROUIN

Même émir.

Sceau coulé sur fils. Inscription carrée extérieure :

بسم الله جالية الكرج والبرج المعتهد على الله امير المومنين مها امر به الامير

Inscription carrée intérieure :

احمد بن عبد العز//يز سنة ا//ثنين وسبعين//ومائتين

Au centre, vestiges d'inscription.

Formules ordinaires. *Année 272.*

19. — COLLECTION DROUIN

Même émir.

Sceau coulé sur des fils. Inscription carrée extérieure :

بسم الله جالية الكر//ج والبرج المعتهد//على الله امير المومنين//مها امر به الامير ابو العبا

Inscription carrée intérieure :

س احمد بن عبد العزيز سنة ثلث و ستين ومائتين

Au centre :

العز لله

Au nom de Dieu. Tribut, etc. El Motamed, etc.

Par ordre de l'émir Abou'l Abbâs Ahmed ibn Abd el Aziz année 273. Gloire à Dieu.

Cette inscription nous donne la *Koûnia* d'Ahmed (Abou'l Abbâs) que les historiens ne mentionnent pas.

20. — COLLECTION DROUIN (deux exemplaires).

Même émir.

Sceaux coulés sur des fils. Quatre lignes d'inscription en cercles concentriques :

1 بركة جالية الكرج والبرج سنة اربع وسبعين ومائتين
2 مما امر به الامير ابو العباس احمد بن عبد
3 العزيز خلد ملكه الله (?)
4 (?)

Bénédiction. Tribut, etc. Année 272, Ordre de l'émir Abou'l Abbâs Ahmed ibn Abd el Aziz que Dieu fasse durer son pouvoir (?) — ? —

III.

BOUWEIHIDES

21. — COLLECTION DROUIN

Imâd ed daulat Abou'l Hasan Ali, 320-338, et son frère Rokn ed daulat Abou Ali Hasan, 320-366.

Sceau coulé sur des fils.

المطيع لله امير
المومنين عماد

الدولة ابو الحسن
ركن الدولة ابو
على سنة ثما....
.....

El Mothi lillah, chef des croyants. Imâd ed daulat Abou'l Hasan. Rokn ed daulat Abou Ali. Année 338.

L'association de ces deux noms est très rare sur les monnaies. Je n'en connais que deux exemples, un dinar de la collection Siouffi, frappé à Hamadân en 335, et un dinar de la Bibliothèque nationale frappé à el Mohammediat en 335. La date du sceau est illisible, à l'exception des premières lettres du mot *huit*. Alî, fils de Bouweïh, n'ayant reçu qu'en 334 le surnom honorifique d'Imâd ed daulat, on ne peut hésiter à lire 338.

IV.

HAMDANIDES

22. — COLLECTION SIOUFFI [1].

Nâsir ed daulat, 317-358.

Plomb carré, 17mm de côté.

ناصر الدولة // ابو محمد بسنة // اربع وخمسين // وثلثمائة

Nâsir ed daulat Abou Mohammed. Année 354.

1. *Supplément n° 1 au Catalogue des monnaies arabes*, Mossoul, avril 1891.

V.

KAKWEIHIDES

23. — COLLECTION DROUIN

Alâ ed daulat Abou Djafar Mohammed, 398-433.

Sceau coulé sur un fil. Dans le champ :

الامير ال.....
المجاهد (?) عضد
الد ين وعلا الد
ولة ابو جعفر

Légende circulaire :

....باصفاهان سنة ثلثين واربعمائة

L'émir... combattant pour la foi Adhod ed din wa alâ ed daulat (pilier de la religion et sommet de la dynastie) Abou'l Djafar..... A Ispahân année 430.

Autour de la légende du champ, cercle de grènetis. Autour de la légende circulaire, double cercle linéaire et annelets.

Au revers, on remarque un cavalier passant à gauche, type monétaire assez fréquent sur les monnaies arabes de Perse et d'Asie mineure au ve ou vi^e^ siècle de l'hégire.

Les monnaies de cette dynastie sont assez nombreuses dans les collections connues. Le British Museum en possède trois ; la collection Siouffi, quatre ; la collection Gerson d'Acunha, six ; celle de feu le

col. Seton, onze, celle de M. Avent trois[1]. La Bibliothèque nationale en compte onze. Au total, trente-huit. Aucune n'a au revers le cavalier.

24. — CABINET D'IÉNA (N° 9)

Même type. La date manque entièrement. En revanche, le nom d'Ispahàn y est écrit en lettres fort distinctes, ce qui permet de rendre certaine la reconstitution de ce mot sur le sceau de la collection Drouin.

VI.

INCERTAINS

25. — CABINET D'IÉNA (N° 3)

Inscription disposée en carré.

بسم الله//مما امر الا//مير عبد//العزيز

Au centre, lettres indistinctes.

Au nom de Dieu. Par ordre de l'émir Abd el Aziz.

M. Stickel attribue cette pièce à Abd el Azîz ibn Dolaf (cf. n°s 11, 12 et 13). Mais rien ne permet d'affirmer le bien fondé de cette attribution.

26. — COLLECTION DROUIN

. لة .
قسيم الدو
حسام امير
المو منين

Kasim ed daulat, appui de l'émir des croyants.

Double cercle de grènetis?

1. Voir St. L. Poole, *Num. Chr.*, 1877 et 1887.

∴

عشر (?)

جند (?)

Dîme ? militaire ?

Double cercle de grènetis.

Je ne trouve aucun indice précis sur ce Kâsim ed daulat. Le titre qu'il prend se trouve, il est vrai, à la Bibiothèque nationale, sur une monnaie du Kakweïhide Alâ ed daulat dont j'ai décrit un sceau au n° 23. La pièce étant inédite, j'en donnerai les légendes ici.

Légende circulaire :

بسم الله ضرب هذا الدرهم بالك[1].....عشر واربعمائة

Dans le champ :

لا اله الا الله

محمد رسول

الله القادر بالله

مجد الدولة

ح °°

℞. Légende circulaire :

امير الامرا سما الدولة وسنا الملة ابو الحسن بن شمس

Dans le champ :

عضد الدين

ابو جعفر

حسام امير

المومنين

Æ. Diam., 14^{mm}. Poids, 1 gr. 09.

1. La fin du mot الدرهم est si confuse qu'on pourrait lire à la rigueur الدرهم بما ه'الك... Cf. *Num. Chr.*, XVII, a. 1877, p. 233. L'atelier monétaire serait donc *Mâh et Koufat* ماه الكوفة.

Il est donc possible d'admettre que ce Kasîm ed daulat est un membre de la dynastie des Kakweïhides qui avait hérité de ce titre honorifique : *appui du chef des croyants*. On peut, en tout cas, affirmer que les descendants d'Alâ ed daulat portaient aussi, comme tous les princes de cette époque, un surnom terminé en *daulat*.

Dans le tableau donné par M. Stanley-Poole [1], les fils d'Alâ ed daulat ne portent point de surnom semblable. Peut-être est-ce à l'un d'eux qu'il faudrait attribuer le surnom de Kasîm ed daulat, oublié par les historiens, et, par suite, le sceau en question.

Le revers du sceau est assez difficile à expliquer avec certitude. M'inspirant de cette idée que la plupart des pièces décrites sont relatives à des payements d'impôt, je suis porté à voir dans le premier mot le terme de dîme عشر. Le second mot pourrait être le nom de quelque ville. Une expression de Massoudî ثغر جند قنسرين *confin militaire de Kinnesrîn* [2] m'a suggéré la lecture, que je propose avec doute, car j'ignore s'il existait une dîme militaire, ce qu'elle pouvait être, et si elle avait en arabe le nom que je lui attribue. Si on l'accepte, il faut lire : عشر جند قسيم الدولة الخ *Dîme militaire de Kâsim ed daulat*, etc.

Le nom de l'émir serait ainsi au revers.

27. — COLLECTION DROUIN

قلمها ؟ بن
نمـــــرا د ؟

Kalmoûn ? ibn Nimrâd ?

1. *Num. Chr.*, article cité.
2. *Prairies d'or* (édit. Barbier de Meynard VII), p. 28.

℞. Cinq saillies circulaires disposées ainsi :

o o
o
o o

On ne remarque pas sur ce plomb le trou ordinaire rempli par les fils. Au centre du revers est une saillie plus forte. Il semble que le sceau ait été appliqué sur un objet percé de cinq trous dans lequel le plomb se sera moulé. La forme générale du revers indique qu'il a été appliqué sur une surface inégale.

28. — COLLECTION DROUIN

عمان

Ammân?

℞. Trois saillies circulaires.

o
o o

Même remarque que pour le sceau précédent.

La collection Drouin renferme encore quelques plombs que je citerai pour mémoire à savoir : deux sceaux coulés sur fils semblables aux n°s 11-21 dont les inscriptions sont trop altérées pour être lues. Un sceau coulé sur un ruban ; empreinte circulaire : éléphant passant à gauche. Dans le champ, en haut, un point. Une plaque rectangulaire épaisse : inscription indoue? Au centre du revers, saillie rectangulaire. Six amulettes circulaires plates. Caractères illisibles. Deux petites plaques représentant des têtes barbares de face. Ces dernières rappellent les amulettes du moyen âge occidental. Il n'est pas cependant impossible qu'elles soient d'origine orientale.

VII.

SCEAUX ARABO-BYZANTINS

29. — CABINET D'IÉNA

Sceau coulé sur un fil.

Buste de la Vierge avec le médaillon du Christ entre les sigles byzantins accoutumés MP ΘY.

Au revers :

بالله

سمعون بطرق ؟ سا

.....

Par Dieu. Samoûn patrice ?

30. — COLLECTION SCHLUMBERGER (*Sigillographie byzantine*, p. 75, n° 4)

Buste de la Panagia entre les signes MHP ΘY.

Au revers :

بالله ·.·

سمعون

بطرق ؟ سا

ر

Par Dieu. Samoûn patrice ?

Les deux sceaux me paraissent porter le même nom. Dans l'un et l'autre, le nom de Samoûn est incontestable. Des éléments communs se retrouvent

encore, comme on peut s'en convaincre, en comparant les vignettes données par MM. Stickel et Schlumberger.

Une hypothèse bien séduisante se présente alors d'elle-même. M. Stickel est porté à lire sur son exemplaire سمعون بطروس. En faisant abstraction de la dernière lettre, on lit sans difficulté سمعون بطرق *Samoûn*, *patrice*. Or, M. Schlumberger[1] cite deux sceaux byzantins au nom de Samoûnas, patrice. Il fait observer que ce nom de Samoûnas est d'origine sarrazine et rappelle que M. Mordtmann a consacré quelques pages à Samoûnas le sarrazin, natif de Mélisène, qui joua un rôle important sous le règne de Léon VI. Poussons l'analogie plus loin. Les dernières lettres de l'inscription peuvent se lire سبا تر, ce qui correspondrait au ΑCΠΑΘ(αριω) des sceaux byzantins.

Il est vrai que sur le sceau bilingue n° 29, qui me paraît contenir le même nom que le n° 28, le mot que je lis بطرق s'y prête plus difficilement.

Pour appuyer la vraisemblance de mon interprétation, je renvoie le lecteur au n° 35 qui est le sceau incontestable d'un *Mahomet vestarque*. Son nom est écrit à la fois en grec et en arabe. Il manque malheureusement la transcription arabe de son titre de vestarque qui aurait pu nous servir de pierre de touche.

31. — COLLECTION SCHLUMBERGER (*ibid*, n° 2)

Buste de la Vierge avec le médaillon du Christ entre les sigles byzantins accoutumés.

1. *Op. cit.*, p. 695.

Au revers :

عشر و
قسيم الدلة
جند

Dîme militaire de Kasîm ? ed daulat.

Jamais, je l'avoue, je n'aurais songé à cette lecture avant d'avoir vu le sceau que je décris sous le n° 25. Or, il est visible pour qui compare ces deux sceaux, qu'ils ont de commun d'abord :

عشر
جند

Dés lors, le nom de قسيم الدولة qui est nécessaire à la construction s'impose, et les éléments suffisants à la reconstitution m'ont paru se trouver sur le sceau de M. Schlumberger. Le hasard des comparaisons m'a donc seul permis de réussir là où avait échoué la sagacité de M. Sauvaire. Malheureusement, on se souvient que je n'ai pu identifier avec une entière certitude ce Kasîm ed daulat. Si, véritablement, c'est un prince Kakweïhide du ve siècle de l'hégire, le sceau prend un intérêt de premier ordre.

31. — COLLECTION SCHLUMBERGER (*ibid.*, n° 1)

Buste de saint Basile [ΟΑ(γιος) Β]Α[CΙ]ΛΙΟC.
Revers :

الواثق بالر?
.....
.....

Celui qui met sa confiance en Dieu ?

32. — COLLECTION SCHLUMBERGER (*ibid.* n° 3)

Saint Jean Théologue debout de face. ΟΑ(γιος) ΙΩ(αννης) Ο ΘΕΩΛΟΓΟϹ(*sic*).

Au revers :

العفيف ?
بن ملاس ?

El Afif ?
ibn Malâs ?

Cette lecture, proposée par M. Sauvaire avec force doute, ne me satisfait pas, je l'avoue. Mais je ne vois rien de mieux pour le moment.

33. — COLLECTION SCHLUMBERGER (*ibid.* n° 6)

Buste de saint Georges ΟΑ(γιος ΓΕ[ΩΡΓ](ιος).

Revers :

ابرا
هيم

...*Ibrahim.*

34. — COLLECTION SCHLUMBERGER (*ibid.* n° 5)

Buste de saint ; légende grecque presque effacée.

℟. Légende arabe indéchiffrable.

35. — COLLECTION FENERLI-REY (*ibid*, n° 8. Cf. p. 605, n° 23)

Sceau de *Mahomet*, *vestarque*.

+ ΕΕϹΤΑΡΧΙ ΜΥΧΥΜΕΤ'(η) (*Seigneur*, *prête secours*) *au vestarque Mahomet.*

℞. Légende coufique donnant le nom de Moham med.

XIe-XIIe SIÈCLE (V^e et VIe siècles de l'hégire)

M. Schlumberger cite encore au n° 7 un sceau à légende arabe indéchiffrable, peut-être hébraïque, et dit avoir vu un sceau semblable au Cabinet de France. Malheureusement, la plupart des sceaux de cette collection ont beaucoup souffert, et je n'ai pu retrouver parmi ceux qui sont lisibles le sceau bilingue mentionné.

CASANOVA.

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — A Bonnes (Vienne), un mouton d'or de Jean le Bon, six francs à pied de Charles V et quatre écus d'or de Charles VI ont été trouvés au pied d'un chêne.

2. — Sur l'emplacement de l'ancien château de Chabanais (Charente), on a trouvé des monnaies romaines (3 Postume, 1 Valérien, 2 Gallien) et un petit trésor de monnaies féodales qui était composé de la manière suivante : 10 deniers des comtes de la Marche ; 1 de Sancerre ; 1 de Valence ; 1 de Vienne ; 1 de Henri Ier ou II, comte de Champagne ; 7 de Louis VII, roi de France, fr. à Paris ; 1 Archevêché de Lyon ; 1 de Souvigny ; 1 de Guingamp ; 1 de Charles Ier, comte d'Anjou ; 1 de Richard Cœur de Lion pour l'Anjou ; 1 du même prince pour l'Aquitaine ; 3 de Guillaume pour Bordeaux ; enfin un hardi du Prince Noir, frappé à La Rochelle, qui a dû être trouvé isolément, car le petit trésor paraît avoir été enfoui vers le milieu du XIIIe siècle.

3. — En réparant le cimetière de Bassac, près Jarnac, localité où a existé un riche monastère fondé en l'an 1000 par le premier comte héréditaire de Jarnac, Wuardrade, on a trouvé des ossements, des vases en terre et en verre et 4 monnaies de cuivre : 2 pougeoises de l'évêché de Viviers ; 2 pougeoises d'Arles, dont l'une avec les légendes ✠ ARCHI°EPI. Crosse. ℟. ARELATEN. Croix à long pied. Sur l'autre exemplaire, le côté de la crosse manque et il est remplacé par le type incus de la croix. Le métal, qui est du cuivre presque pur, me permet de classer ces pièces d'Arles parmi les pougeoises. Elles ont du reste le type de la croix à long pied qui paraît sur d'autres pièces de cette valeur. (La plupart des monnaies des deux trouvailles précédentes m'ont été communiquées par M. Ph. Delamain, de Jarnac.)

4. — A la fin de l'année 1893, on a trouvé à Pont-Valain (Sarthe) une cuve en bois, recouverte d'un sac en toile encore en bon état, qui renfermait trois bijoux, dont une fibule ornée de verroterie, quelques pièces d'or et des rouleaux de pièces de billon. M. R. Serrure, qui a pu examiner la plus grande partie de la trouvaille, a reconnu la présence de 2 moutons et 2 francs à cheval du roi Jean et de 3 royaux de Charles V. La trouvaille comprenait surtout des florettes de Charles VI et Charles VII (dont une avec la marque de Chinon), des guénars et 1/2 guénars, des doubles parisis, des deniers et des oboles, 1 *grossus Turonus*, des florettes, des blancs et des deniers de Jean V, duc de Bretagne (1399-1442), et quelques monnaies de Jean Ier, roi de Portugal (1388-1431), de Guillaume, comte de Namur (1390), de Castille et de Metz, et un denier de Lausanne. Le trésor était accompagné d'un fragment de papier, en mauvais état, qui ne laissait malheureusement voir que quelques chiffres, sans permettre de reconnaître la provenance du trésor. L'enfouissement paraît devoir être placé dans le premier quart du xve siècle (*Annuaire Soc. num.*, 1893, pp. 58-60.)

5. — On a découvert à Tilff (Belgique), au lieu dit Cortil, en février 1893, de nombreux deniers de Gordien III, de Philippe père, de Trajan Dèce, d'Hostilien, de Trébonien Galle, de Valérien, de Gallien, de Salonine et de Postume. Vu le nombre et la conservation des pièces de ce dernier prince, l'enfouissement peut être placé vers la fin du règne de Postume. (*Revue belge de num.*, 1893, p. 245.)

6. — En mars 1893, on a trouvé dans une carrière, à Kerrero, commune d'Erdeven, près de Carnac (Morbihan), à un mètre de profondeur, un vase en bronze muni d'un goulot et d'une anse ornée d'un Eros. Les ouvriers brisèrent le vase, s'emparèrent des monnaies qu'il contenait, et, pensant dissimuler leur découverte, en recouvrirent les débris qui, fort heureusement, ont pu être recueillis et déposés au Musée Miln. Le vase contenait environ 1.400 pièces, dont 416 ont été acquises par le Musée Miln. Sur ce nombre de 416, on a reconnu 175 Postume avec 23 revers différents, 60 Gallien, 11 Salonine, 2 Valérien, 22 Victorin, 49 Tétricus.

7. — M. le pasteur Frossard a entretenu la Société des anti-

quaires de France, dans la séance du 15 mars 1893, d'une trouvaille de 400 deniers et oboles au nom de Centulle faite, en 1892, à Lannemezan (Hautes-Pyrénées).

8. — Au Mas d'Azil (Ariège), on a trouvé deux vases en terre remplis de monnaies d'or de Louis XIII et de pièces espagnoles contemporaines.

9. — A Sembrès, canton de Mauvezin (Gers), on a trouvé un pot en terre contenant 80 deniers et oboles au nom de Centulle. (*Avenir républicain d'Auch*, 10 février 1893 ; *Revue suisse de num.*, 1893, p. 65.)

10. — A Justine (Ardennes), un pot de grès a été recueilli pendant la démolition d'un bâtiment. Il contenait 320 monnaies de Louis XV, Louis XVI, de la première République, de Napoléon Ier et de Louis XVIII (*Revue de la Marne*, 16 déc. 1892).

11. — En mai 1892, on a trouvé à Reims, dans une maison qui appartient à M. Érard de Juvigny (46, rue de l'Université), un petit vase en fer recouvert d'une assiette en étain. Ce vase contenait environ 700 pièces en or de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier, d'Henri III, rois de France, de Philippe V d'Espagne et du sultan Soliman.

12. — Près de Chalon-sur-Saône, on a fait une trouvaille de monnaies de Charles le Chauve au monogramme, frappées à Rennes, à Bayeux, à Orléans, à Paris, à Laon, à Mouzon, à Reims, au Mans, à Troyes, à Saint-Denis, au Palais, à Vienne, à Bourges, à Langres, à Dijon et à Chalon-sur-Saône. Les deniers de Reims sont les plus nombreux. (*Annuaire Soc. num.*, 1893, p. 210.)

13. — A Préty (Saône-et-Loire), on a recueilli 240 monnaies au nom d'un Amédée, duc de Savoie, et 4 ou 5 au nom de Gui de Prangins, évêque de Lausanne.

14. — A Aisy-sur-Armançon, dans une poutre en chêne qu'on allait transformer en manches d'outils, on a trouvé 20 pièces d'argent de Charles IX, de Henri III, de Charles X, roi de la Ligue, de Henri IV et de Louis XIII. Ces pièces étaient accompagnées d'un parchemin illisible. (*Union de l'Yonne*, 1er juillet 1893.)

15. — A Prat-Cotter en Scaër (Finistère), on a trouvé dans un champ six exemplaires du royal d'or de Charles VII.

16. — A Néris-les-Bains (Allier), on a trouvé au milieu de ruines romaines, des bagues en or avec intailles, trois colliers en or, deux bracelets en argent. Ces bijoux sont de peu d'intérêt au point de vue artistique. On a recueilli sur le même terrain des monnaies romaines des trois premiers siècles de notre ère.

17. — Une lettre de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 5 mai 1893, annonce la découverte d'un trésor de monnaies d'or faite pendant les travaux de fondation du nouveau couvent des Bénédictins, sur l'Aventin, à Rome La police a pu retrouver 45 pièces du trésor qui avait été enlevé par un ouvrier. 30 exemplaires portent le buste de Lucius Verus et au ℞. une Victoire ailée ; les 15 autres, avec le même buste, montrent l'empereur sur une estrade (*suggestus*) avec le préfet du prétoire et le roi Soème. Ces monnaies, frappées en 164 en l'honneur de la victoire de Lucius Verus sur l'Arménie et de l'élection de Soème comme roi de ce pays, n'ont pas circulé. Les pièces retrouvées appartiennent au Musée du Vatican.

18. — M. Maurice Barbey a consacré une notice à une petite trouvaille faite à Valleyres-sous-Rances (Suisse), en mars 1893. Il a étudié environ 50 deniers de Lausanne, au type du temple, et 1 denier au nom de Louis, empereur, et au type du temple. Cette dernière pièce est attribuée à Saint-Maurice-d'Agaune, mais cette attribution aurait besoin d'être solidement étayée.

19. — Le 15 mai 1893, au hameau de Foigny, commune de la Bouteille, près de Vervins (Aisne), on a trouvé entre les racines d'un arbre un pot en terre grise contenant 165 monnaies du XIIe siècle : deniers anonymes de Saint-Quentin, de Corbie, d'Amiens, deniers du Barrois et de Saint-Médard de Soissons, deniers de Samson de Mauvoisin et de Henri Ier pour Reims, deniers de Henri Ier de Champagne pour Troyes et Provins, denier de Saint-Martin de Tours, enfin des petits deniers de Cambrai, de Douai, de Valenciennes et de l'évêque Lambert de Tournai. (*Bull. de num.*, 1893, p. 74.)

20. — Près de Niort, au mois d'août 1893, on a fait une trou-

vaille d'environ 40 monnaies gauloises au type de la tête à droite et du cheval androcéphale avec la main au dessous (*Revue de l'Ouest* du 9 sept. 1893). Ces pièces en électrum sont généralement attribuées aux Santons (cf. *Atlas de monnaies gauloises*, n° 4512).

21. — A Diessenhofen (canton de Thurgovie, Suisse), au mois d'août 1893, on a trouvé dans un pot en terre 155 monnaies de Trébonien Galle, Gallien, Claude II et Postume.

22. — M. Francis Pérot a signalé, dans le *Bulletin de numismatique* (1893, p. 87), une trouvaille de 600 grands bronzes des empereurs romains depuis Trajan jusqu'aux Antonins, faite dans un champ de la commune de Mercy (Allier) en 1892. Le vase qui contenait ce trésor renfermait aussi un grand bronze de Marc-Aurèle surfrappé par Postume. On sait qu'un grand nombre des monnaies de bronze de Postume sont dans ces conditions.

23. — Dans la province de Vicence, on a trouvé un riche trésor de monnaies anciennes dont la plus grande partie sont des *victoriats* de la république romaine. (*Athenæum* du 4 novembre 1893.)

24. — A Momalle (près de Liège), on a trouvé, en 1893, un pot en terre contenant 6 monnaies en or de Charles IV et de Philippe de Valois et 11 pièces en argent du Brabant (de Jean III, de Louis de Crécy et de Guillaume Ier) et de Namur (Guillaume Ier et Adolphe VIII). La date de ces pièces place l'enfouissement de ce petit trésor vers 1340 (voy. la note du Dr J. Simonis, *Revue belge de numism.*, 1894, p. 77).

25. — En janvier 1894, près de Levroux (Allier), on a trouvé sous les fondations d'une maison une cachette renfermant des monnaies gauloises dont un certain nombre ont été dispersées. Sur les 43 que j'ai examinées, 2 étaient en électrum avec la légende ABVCATO (une inédite avec le fleuron sortant de la bouche, comme sur les pièces de SOLIMA). Le reste de la trouvaille était composé de pièces d'argent des Bituriges Cubi, aux types du cheval accompagné de divers emblèmes (2 portaient l'épée et CAMBOTRE et une CAM).

26. — Dans la séance tenue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 8 décembre 1893, M. Gaukler a annoncé la

découverte à Sousse (Tunisie) d'un trésor qui contenait un millier de pièces en argent des Antonins et de pièces d'or à fleur de coin de Marc Aurèle et des deux Faustines.

27. — Les *Proceedings* de la Société asiatique du Bengale contiennent un rapport du Dr Hoernle sur des trouvailles de monnaies faites dans l'Inde septentrionale. Citons à Dehli, 320 pièces d'Akbar, Jehangir, Shalyahan et Aurangzeb ; dans le district de Kangra, 21 pièces d'Apollodote II, roi de Bactriane, et 54 de Amoghabuti, roi du Satlej ; 183 monnaies en bronze des rois de la dynastie d'Andhra (78-170 de notre ère), trouvées dans le district de Chanda (provinces centrales) ; 52 pièces de la dynastie Kalachuri de Chedi (1090-1170 de notre ère), trouvaille faite dans l'état de Sarangarh (provinces centrales), et renfermant des monnaies de deux rois jusqu'ici non représentés dans la numismatique.

*
* *

Le 15 janvier dernier, notre collaborateur, M. Théodore Reinach, a inauguré, devant un auditoire choisi et nombreux, un cours libre en Sorbonne sur l'*Histoire de la Grèce par les monnaies*. Dans cette première leçon, le professeur a fait brillamment ressortir l'utilité des études numismatiques pour l'histoire économique, politique, artistique et religieuse de l'antiquité grecque. Sa démonstration était accompagnée de projections à la lumière oxhydrique du plus heureux effet. C'est avec un vrai bonheur que tous les numismatistes applaudiront au succès de ces conférences qui rappellent le cours professé jadis avec tant d'éclat par François Lenormant à la Bibliothèque nationale. L'enseignement de la numismatique nous a toujours paru le complément indispensable des études d'archéologie classique : personne n'était mieux préparé que M. Th. Reinach à combler une lacune qui a duré trop longtemps dans le programme des cours de la Sorbonne. Aussi, nous espérons bien que les dix conférences libres qu'il se propose de faire dans le cours de cet hiver ne sont que le prélude de la création d'une chaire définitive de numismatique classique.

E. B.

*
* *

Nous devons à M. Maxime Legrand, avocat à Étampes,

membre de la Société historique du Gâtinais, la connaissance d'une découverte d'environ 300 pièces de billon faite, dans le courant de l'été 1893, à Angerville (Seine-et-Oise), au lieu dit *Chant à l'oë* ou *Chantaloüé*, sur l'emplacement d'un « hébergement » qui apparaît, dans des documents du XIVe siècle, comme relevant en fief de l'abbaye de Saint-Denis. Ces pièces se trouvaient au fond d'un puits chez M. Barre. Elles ont l'aspect des doubles tournois de Charles VI, mais elles sont d'un titre plus bas, et, en outre, leurs légendes sont sans aucune signification. Ce sont des contrefaçons. Nous sommes évidemment en présence d'un atelier de faux monnayeurs. M. Legrand, qui a acquis 60 de ces monnaies, en a libéralement offert 3 au Cabinet de France.

M. P.

*
* *

Le *Journal asiatique* (octobre 1893) contient une notice historique fort intéressante, par M. Maurice Courant, interprète de la légation de France à Peking, sur les *Diverses espèces de monnaies qui ont été usitées en Corée*. Il résulte de ce travail, qui est surtout établi d'après les sources indigènes, que l'échange en nature semble avoir été seul pratiqué depuis les origines de la Corée jusqu'à une époque récente. Bien que possédant des monnaies de cuivre, la Corée ne fondait pas de sapèques ; celles qui venaient de Chine étaient conservées comme objets rares, parfois enfouies dans les tombeaux, et elles n'avaient pas d'autres usages. Le commerce se faisait au moyen d'échanges : les grains, surtout le riz, la toile de chanvre servaient de valeur intermédiaire. Encore aujourd'hui l'impôt foncier, le rachat des prestations, le rachat du service militaire sont payés en riz ou en fèves, ou bien en toile de chanvre dont la fabrication est règlementée de manière à servir en quelque sorte de toile-monnaie. Des ordonnances de 1114 et de 1392 fixent les règles et conditions des échanges. En 1401, on fabriqua du papier-monnaie dont la circulation fut rendue obligatoire en même temps que la toile, mais le riz était toujours l'étalon monétaire, car une feuille de papier-monnaie *tie hoa* valait un litre de riz. Cependant le métal fut peu à peu introduit dans la circulation. En 997 de J.-C., on émit les premiers sapèques en fer, mais leur emploi eut beaucoup de peine à être adopté par le peuple, car le Gouvernement ne voulait pas les recevoir.

En 1102, on créa des bouteilles d'argent *koal* frappées d'un sceau et servant de monnaie précieuse.

En 1331, la bouteille valait 15 pièces de toile à 5 fils; on se servait aussi de morceaux d'argent comme monnaie divisionnaire. L'usage des sapèques de cuivre, à l'imitation de celles de Chine, ne date que de l'an 1678, et encore ont-elles subi plusieurs fluctuations monétaires. Actuellement, le système monétaire coréen consiste : en sapèques de cuivre avec la légende *syang hpyeng htong po* « valeur courante de l'administration ordinaire » et en piastres d'argent valant 100 ligatures de 100 sapèques. La notice de M. Courant est surtout intéressante au point de vue historique, mais elle n'a aucune utilité pratique pour le collectionneur et le numismatiste.

E. Drouin.

*
* *

Nous apprenons, par le *Bulletin de numismatique*, qu'une société de numismatique, *Junta numismatica americana*, vient de se fonder à Buenos-Aires. On ne peut que faire des vœux pour l'avenir de la nouvelle société.

*
* *

La Monnaie de Paris a frappé, pour le compte du gouvernement du Vénézuela, 360.000 pièces de 25 centièmes de bolivar qui ont été dirigées sur Caracas.

NÉCROLOGIE

W.-H. WADDINGTON

La science française vient de faire une perte irréparable en la personne de M. Waddington que la mort a frappé prématurément, en pleine activité intellectuelle, à Paris, le samedi 13 janvier 1894. Les études de numismatique grecque en particulier sont directement atteintes par ce deuil aussi inopiné que doulou-

reux : elles se trouvent pour le moment en quelque sorte décapitées, car M. Waddington était le maître incontesté de cette branche de nos recherches favorites, et il disparaît au moment où il s'apprêtait à reprendre parmi nous la place éminente qu'il avait dû abandonner pendant de longues années pour servir la France sur un autre terrain.

M. William-Henry Waddington était né à Saint-Remy-sur-Avre (Eure-et-Loir), le 11 décembre 1826 ; il était fils d'un riche manufacturier anglais établi en France et naturalisé français. Il fit la plus grande partie de ses études en Angleterre, au collège de Rugby, puis à l'Université de Cambridge, et rentra en France en 1849.

Dès l'année suivante, M. Waddington entreprenait un premier voyage en Orient, au cours duquel se dessina sa vocation de numismatiste et d'épigraphiste. Il commença à rassembler les premiers éléments d'une collection numismatique qu'il ne devait pas cesser, jusqu'à son dernier jour, d'accroître avec la préoccupation exclusive de l'intérêt scientifique. En même temps il copiait, chemin faisant, avec un soin jaloux, toutes les inscriptions qu'il rencontrait sur l'emplacement des villes antiques de l'Asie mineure. Un second voyage d'exploration archéologique, entrepris en 1861, cette fois avec notre éminent collaborateur, M. le marquis de Vogué, conduisit M. Waddington à Cypre, en Syrie et jusque dans le Hauran : les deux savants rapportèrent une ample moisson de documents qui leur fournit la matière de vastes publications archéologiques. Pour sa part, M. Waddington fit contribuer toutes ses notes de voyage à la continuation de la partie épigraphique du *Voyage archéologique* de Ph. Le Bas, où il inséra en particulier sa remarquable étude sur l'*Édit de Dioclétien* et ses *Fastes des provinces asiatiques de l'Empire romain*.

En attendant qu'il pût livrer à l'impression le livre définitif qu'il élaborait lentement sur la numismatique de l'Asie-Mineure, M. Waddington se décida à publier quelques-unes des plus importantes découvertes qu'il avait faites au cours de ses voyages : tel fut le point de départ de cette belle suite de dissertations insérées dans la *Revue numismatique* pendant dix années, de 1851 à 1861, et qui, tirées à part en petit nombre, forment les recueils intitulés : *Voyage en Asie-Mineure au point de vue*

numismatique et *Mélanges de numismatique et de philologie*. Il serait superflu d'insister auprès des lecteurs de la *Revue* sur l'importance de ces études qui n'ont pas cessé de faire autorité et qui sont des modèles de sobriété et de précision. Ce qui caractérise les travaux numismatiques et épigraphiques de M. Waddington, c'est moins peut-être le monument inédit en lui-même que la préoccupation marquée de l'auteur d'en tirer un parti scientifique, en le rapprochant des témoignages de toute nature qui peuvent l'éclairer, en mettant en lumière les données historiques, géographiques ou autres qui résultent de sa découverte. Ce savant d'élite n'a la passion de l'inédit qu'autant que le document nouveau apporte un contingent de renseignements précis à la reconstitution archéologique du passé. Jamais M. Waddington n'a publié une médaille ou une inscription sans l'accompagner d'un commentaire pénétrant, mettant en relief les différents problèmes qui s'y trouvaient posés ou résolus, épuisant, en un mot, la matière à tous les points de vue : c'est là le sceau particulier de son érudition.

Comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où il entra, en 1865, M. Waddington prit une part active et directe à la création du *Corpus inscriptionum semiticarum* dont il s'était réservé la partie numismatique ; il fut aussi un des collaborateurs de M. V. Duruy dans la fondation de l'École pratique des hautes études. Député en 1871, sénateur en 1876, puis ministre de l'Instruction publique, président du Conseil et enfin ambassadeur de France à Londres, situation qu'il garda dix années, son passage dans ces hautes fonctions publiques fut marqué par des mesures favorables au développement des études scientifiques dans notre pays : c'est à lui que l'on doit la création de la chaire d'épigraphie grecque au Collège de France. Néanmoins, en nous plaçant au point de vue — peut-être un peu étroit — de nos études de prédilection, nous pourrions regretter que la politique ait tenu M. Waddington trop longtemps éloigné de la numismatique. Sans doute M. Waddington n'a cessé de se tenir au courant du mouvement scientifique, curieux de toute publication nouvelle, accumulant les notes manuscrites, accroissant sans relâche sa collection de monnaies de l'Asie mineure, mais il meurt sans avoir eu le temps de mettre la dernière main au grand œuvre qu'il s'était assigné comme terme de sa carrière et pour

lequel tous ses autres travaux n'étaient que des études préliminaires et préparatoires : je veux parler de la description générale et raisonnée de toutes les monnaies de l'Asie mineure. Pour ce recueil considérable qui devait embrasser deux parties, la description des pièces et leur commentaire, M. Waddington a non seulement tiré parti de sa riche collection, mais il a décrit tous les exemplaires du Cabinet des médailles où il est venu travailler jour par jour pendant de longues années ; il a relevé tout ce que renferment les musées de Londres, de Turin, de Vienne, de Munich, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Glascow, ainsi que nombre de cabinets moins importants. Par là se trouve ainsi préparé le *Corpus* numismatique de l'Asie mineure, avec un commentaire qui reconstitue l'histoire intérieure de chaque cité, depuis le VIIe ou VIe siècle avant notre ère jusqu'au IIIe après J.-C. Au mois de juillet dernier, M. Waddington, rentré depuis peu en France d'une manière définitive, me confiait ses projets de publication, me montrait avec bonheur les manuscrits qui composaient son œuvre de prédilection ; plusieurs parties m'ont paru mises au net et prêtes pour l'impression. Pourquoi faut-il que ce savant qui avait donné, de bonne heure, tant de preuves de sa haute compétence, de la sévérité de sa critique, de la sûreté de sa méthode, de la conscience scrupuleuse qu'il apporta en toutes choses, succombe au moment où il se disposait, avec une ardeur toute juvénile, à livrer au public le résultat de cinquante années d'un travail incessant ! Les manuscrits laissés par M. Waddington sont un monument scientifique de premier ordre, et pour ma part, je me refuse à croire que tant d'activité et d'érudition aient été dépensées en pure perte : laisser ces manuscrits dans l'oubli serait, si j'ose le dire, trahir la mémoire de M. Waddington et porter préjudice à la renommée scientifique de notre pays.

Quant à la collection rassemblée par M. Waddington, elle comprend, je crois, environ cent pièces d'or, quinze cents monnaies d'argent et cinq mille bronzes. Il n'y a pas de non valeurs : ce sont des pièces de choix et d'érudition. Comme l'a dit M. Paul Meyer, parlant au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, « M. Waddington n'était pas un simple curieux se plaisant à collectionner des pièces rares. Pour lui, la numismatique était proprement une des sciences auxiliaires de l'histoire, et il

ne négligeait aucune occasion de faire servir les médailles à la solution des problèmes historiques ou géographiques. Et ces problèmes ne manquent pas. L'Asie mineure, si peuplée dans l'antiquité, a passé par tant de dominations diverses et subi tant de vicissitudes dont les historiens ne parlent pas, que la numismatique et l'épigraphie sont presque les seules sciences qui permettent d'en reconstituer l'histoire. » Il serait regrettable qu'une collection d'une aussi grande importance historique se trouvât dispersée.

Voici l'énumération des travaux d'érudition qu'a publiés M. Waddington :

Voyage en Asie mineure au point de vue numismatique (1 vol. in-8°, extrait de la *Revue numismatique* de 1851 à 1853).

Mélanges de numismatique et de philologie (2 vol. in-8°, extrait de la *Revue numismatique* de 1856 à 1861).

Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, de Philippe Le Bas. Continué par M. Waddington pour la partie épigraphique relative à l'Asie-Mineure et à la Syrie (cette grande publication demeure inachevée).

L'*Édit du maximum de Dioclétien* (1 vol. in-4°, 1864, extrait du *Voyage archéologique de Le Bas*).

Fastes des provinces asiatiques de l'Empire romain (1 vol. in-8°, 1892. Cette publication, aussi extraite du *Voyage archéologique de Le Bas*, reste inachevée).

Mémoire sur la chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide (dans le tome XXVI, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

Numismatique de l'Isaurie et de la Lycaonie (dans la *Revue numismatique* de 1883).

Supplément aux Fastes de la province d'Asie (dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VI, 1882.

Inscriptions de la Cataonie (dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1883).

Inscriptions de Tarse (dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VII, 1883).

M. Waddington a aussi annoté une notable partie des *Œuvres de Borghesi*, publication entreprise par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Depuis son mémoire sur l'Isaurie et la Lycaonie, M. Waddington n'a rien publié sur la numismatique. Mais, en juillet dernier, il avait bien voulu me promettre, pour le présent fascicule, un mémoire ou il se proposait de démontrer que les monnaies de la prétendue colonie latine de Ninive en Mésopotamie doivent, en réalité, être reportées à la Cilicie : c'est dans cette dernière province qu'une colonie latine fut installée sous Claude avec le nom de *Colonia Ninica Claudiopolis*. Cette intéressante découverte est la dernière dont m'ait fait part M. Waddington, et je saisis la douloureuse occasion qui m'est offerte d'en faire hommage à sa mémoire.

1er février 1894. E. Babelon.

*
* *

Alexandre Cunningham

Le major-général Sir Alexander Cunningham, le doyen des numismatistes anglais et des indianistes, est décédé à Londres, le 28 novembre dernier (1893). Il était né dans la même ville, à Westminster, 23 janvier 1814, et était le fils du publiciste écossais, Allan Cunningham[1]. Après avoir fait ses études à Christ's Hospital, il fut nommé, sur la recommandation de Walter Scott, second lieutenant au corps des ingénieurs du Bengale, et il partit pour l'Inde, en 1831, où il est resté pendant plus de cinquante ans, jusqu'en 1886. Dès son arrivée à Calcutta, il se mit en relation avec l'illustre James Prinsep, qui fit naître et développa en lui le goût pour les recherches épigraphiques et numismatiques. C'est dans ce domaine scientifique que Cunningham a exercé sa rare intelligence et son activité pour tout ce qui était découverte et déchiffrement. Son premier mémoire date de 1834 ; il parut dans le *Journal du Bengale* et traite des monnaies romaines qui venaient d'être découvertes dans le Tope de Manikyala, par le général Court. Il donna ensuite une série de mémoires sur les monnaies de la Bactriane et de l'Inde ancienne qui ont paru dans le *Journal du Bengale*, dans le *Journal asiatique anglais* et dans le *Numismatic Chronicle* pendant un demi-siècle. En 1860, lors de

1. Son frère aîné, Joseph-John Davey Cunningham, né à Lambeth en 1812, a vécu aussi dans l'Inde de 1834 à 1851, date de sa mort ; il est l'auteur d'un ouvrage estimé : *History of the Sikhs*.

la création du service archéologique de l'Inde (*archaeological survey*), il fut nommé directeur général, et dès l'année suivante il commençait lui-même les premières fouilles dans le Penjâb. De nombreuses découvertes, précieuses pour la numismatique, l'épigraphie, l'histoire et l'archéologie de l'Inde, ont été le résultat de ces explorations scientifiques qui continuent encore aujourd'hui dans toutes les parties de la péninsule. Mis à la retraite en 1886, il se retira à Londres où depuis il continua à travailler et à produire de nouveaux ouvrages sur les antiquités de l'Inde : c'est ainsi qu'il a publié son *Mahâbodhi* et une série d'articles sur les monnaies des Sakas et des Indo-Scythes. Malgré son grand âge et la maladie, cet illustre savant a travaillé jusqu'à la dernière heure. Quelque reproche que l'on puisse faire à ses hypothèses, quelquefois trop hardies en philologie et en chronologie, il n'en faut pas moins reconnaître que Cunningham a été le véritable continuateur de Prinsep et a contribué comme lui et Norris à fonder la science de l'Inde. « Norris Prinsep and Cunningham (dit M. Hoernle) form the triûmvirate of arian-pali discoverers ». Personnellement, c'était le type du vieux gentilhomme d'autrefois, aimable, obligeant et d'une conversation attachante, prodiguant volontiers sa science à ceux qui avaient recours à lui. Il avait formé, pendant sa longue carrière, une magnifique collection de monnaies de l'Inde dont une grande partie reste encore inédite [1]. Son intention était de les léguer au British Museum.

La liste des ouvrages de Sir A. Cunningham est considérable. Outre des mémoires de numismatique et de paléographie qui sont au nombre d'une quarantaine et qui sont dispersés dans les recueils, il a laissé des ouvrages importants d'archéologie, d'architecture et d'épigraphie parmi lesquels nous citerons :

The Bhilsa Topes or Buddhist monuments of central India, 1854, in-8°, 33 pl. ;

Ancient Geography of India, 1870 ;

Les 22 volumes de ses *Reports*, 1862 à 1877 ;

Coins of Alexander's successors in the East, 1868-73 ;

Corpus inscriptionum indicarum, le 1er vol. 1877 in-4° avec 30 pl. reproduisant les inscriptions d'Asoka ;

1. En revenant de Calcutta, Sir A. Cunningham se trouvait à bord du steamer « Indus » qui fit naufrage, en 1886, dans le détroit de Bonifacio ; il perdit ainsi une grande quantité de livres, objets d'art et médailles

The Stûpa of Bharhut, 1879, in-4°, avec 57 pl. ;

Relics from ancient Persia, 1881 ;

Book of Indian Eras, 1883 ;

Coins of the Tochari, *Kushans or Yueti*, *Coins of the Sakas*, *Later Indo Scythians*, *Scytho-Sassanians*, *Little Kushans*, série de mémoires sur les monnaies touraniennes de l'Iran et de l'Inde, dans le *Numismatic Chronicle*, 1889-1893 ;

Coins of ancient India, 1891 ;

Mahâbodhi or the Great Buddhist temple, etc., 1892, in-4°, 31 pl. ; son dernier grand ouvrage très remarquable ;

Et enfin un mémoire « *on the Ephthalites or White Huns* », qui a paru dans les transactions du Congrès de Londres, 1892, et qui va être réimprimé avec pl. dans le *Numismatic Chronicle*.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage sur les travaux de Sir A. Cunningham. Puisse cette courte notice témoigner des sentiments de respectueux hommage et de regrets que les services scientifiques de ce vénérable savant et un commerce de près de dix années ont su nous inspirer.

E. Drouin.

*
* *

François Rabut

François Rabut, mort récemment, était né, en 1819, à Chambéry, où il professa l'histoire, en 1848. Après avoir passé au Lycée d'Agen, il fut envoyé dans celui de Dijon, en 1862, et quelque temps après, on lui confia le poste de conservateur du Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, poste qu'il conserva jusqu'en 1887. Rabut a publié plusieurs mémoires sur les monnaies de la Savoie, depuis l'époque mérovingienne, et il avait également donné d'intéressantes notices sur les jetons et les méreaux de cette région.

On trouvera sa bibliographie dans le *Répertoire* de MM. Engel et Serrure.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

S. Lane Poole, *Mohammedan dynasties*, 1 vol. in-12 de xxviii et 361 pp. Londres, A. Constable, 1894. Prix : 12 shill.

Le savant auteur des catalogues de monnaies musulmanes du British Museum, M. S. Lane Poole, vient de réunir en un volume les listes chronologiques des différentes dynasties arabes dont les monnaies se trouvent décrites dans les treize volumes de ce vaste catalogue. Ce n'est pas une réimpression pure et simple, car l'auteur non seulement a fait quelques corrections dans les noms et dans les dates, mais il a ajouté des tableaux généalogiques et il a fait précéder chaque liste des dynasties d'une courte introduction historique. Les dates sont à la fois en années de l'hégire et en années vulgaires. Au point de vue du classement des dynasties, M. S. L. Poole a commencé par les khalifes orientaux, puis il passe aux Oméïades de Cordoue, aux différents souverains de l'Espagne, et donne ensuite, en allant de l'Ouest à l'Est, toutes les séries dynastiques de l'Afrique du Nord, de l'Égypte, du Yemen, de la Syrie et Mésopotamie, de la Perse et Transoxane, des Seljoucides et Atabeks, enfin des Mongols et de l'Inde. Un index des noms propres (environ 2.200 noms) et une liste des dynasties facilitent les recherches).

Nous aurions voulu aussi que la table des dynasties fût par ordre alphabétique ; il est certain que tout chercheur sera obligé de s'en faire une à lui-même pour s'y reconnaître et pour comparer avec les autres listes déjà connues. Ainsi M. Poole n'a donné que 131 dynasties, et il en existe près de 180 ; il est probable que la différence vient soit de variantes orthographiques, soit de lacunes dans les séries monétaires du British Museum. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Poole rendra de grands services, non seulement comme il le dit aux « collectors of arabic coins and saracenic antiquities », mais encore aux historiens et à tous ceux qui s'occupent du monde musulman.

E. Drouin.

*
* *

P.-Charles Robert, *Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz*, in-8° de 248 pages avec nombreuses gravures intercalées.

Nous sommes bien en retard pour parler de ce travail dont le savant auteur n'a pu corriger les dernières feuilles et qui a paru par fragments dans l'*Annuaire de numismatique*. C'est M. R. Serrure qui a surveillé l'impression et mis en ordre les notes que l'auteur avait laissées après sa mort.

Le livre de Robert ne fait pas complètement double emploi avec les *Recherches* publiées par Saulcy sur le même sujet en 1832 et 1834; mais sur beaucoup de points il le rectifie et le complète par une étude critique de certaines pièces et par la connaissance d'exemplaires que Saulcy avait ignorés. Saulcy avait fourni un commentaire historique intéressant et donné des textes : Robert s'est attaché surtout au classement méthodique des monnaies et à leur description. On voit qu'il reste un travail définitif à entreprendre en fondant ensemble les recherches des deux érudits. Le classement proposé par Robert paraît à peu près parfait; on ne pouvait attendre mieux de sa connaissance autorisée des monnaies du moyen âge, de son coup d'œil sûr et des ressources que lui procuraient les notes mises avec une grande obligeance à sa disposition par M. Maxe-Werly. On n'ignore pas la grande compétence de M. Maxe-Werly pour tout ce qui touche à la numismatique du Nord-Est de la France.

Suivant Robert, les évêques de Metz ne commencèrent à mettre leurs noms sur la monnaie que sous Thierri Ier (963-984); Saulcy reculait jusqu'à Adalbéron Ier (929-962) : cette rectification résulte d'une étude des dates.

Le savant qui voudra faire une monographie monétaire de Metz aura, jusqu'à un certain point, sa tâche singulièrement facilitée par les travaux de Saulcy et de Robert; mais il lui restera une partie, inédite, qui lui nécessitera des recherches multipliées. Je veux parler de l'histoire de la monnaie messine antérieurement à l'époque où les noms épiscopaux paraissent sur les monnaies. — A quel moment le droit de *moneta* a-t-il été concédé à l'église de Metz? Parmi ces nombreux deniers qui portent le nom de cette ville depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Henri

l'Oiseleur, quels sont ceux qui ont été véritablement royaux et ceux qui ont été frappés par les évêques? Longtemps on a parlé de concession de *droits régaliens*; je crois que cette expression doit être supprimée. On a donné, aux églises à titre d'*aumône*, les revenus et la surveillance des ateliers monétaires sans que ce fût l'aliénation d'une partie de la souveraineté. Plus tard, cette concession fut changée en privilège par les parties intéressées. La numismatique de villes telles que Metz, Cologne, Trèves, est très curieuse à étudier à ce point de vue.

A. de Barthélemy.

*
* *

Engel (Arthur), *Rapport sur une mission archéologique en Espagne* (1891), Paris, 1893 (extrait des *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. III, 1892).

Je dois laisser de côté la partie la plus considérable du rapport de M. Engel, celle relative à d'importantes recherches archéologiques, pour signaler seulement la moisson numismatique que l'auteur a su faire en Espagne. M. Engel publie plusieurs monnaies inédites des rois wisigoths Reccarède (atelier de Calabacia), Sisebut (at. de Coleia), Svinthila (at. de Bracara, de Calagurra et de Mentesa), Ervige (at. d'Elbora), Wamba (at. de Tarragone), Egica et Wittiza (at. de Navia et Egabro), Wittiza (at. de Reccopolis).

Après avoir attribué à Raymond-Bérenger Ier un intéressant denier du comté de Barcelone au XIe siècle (lég. : RAIMS et BARCAN), M. Engel décrit de petites pièces des évêques de Gérone (GIRVNDA) qui proviennent d'une trouvaille faite en Catalogne, et qui portent des bustes, des croix et le type fort curieux d'une balance à deux plateaux.

Sont également à signaler des monnaies d'Ampurias, de Vich, des comtés de Bésalu (BISIL DVNO) et d'Urgel. M. Engel rappelle d'importants documents anciens relatifs à ces monnaies et signale ensuite un denier de Gérard Ier, comte de Roussillon (1103-1115); un ducat de Ferdinand le Catholique; un double ducat de Charles Quint et de Jeanne la Folle; un gros et un demi-gros de Charles le Mauvais, roi de Navarre; de grandes pièces d'Aragon, de Castille et de Léon; une pièce de 100 écus

d'or de Philippe III, roi d'Espagne ; des monnaies de Majorque, Asti et Montferrat ; enfin, une petite pièce de cuivre frappée par Alphonse IV d'Aragon (1327-1335), à Alghieri, en Sardaigne (VILA ALGERIN).

La plupart des monnaies décrites par M. Engel appartiennent à des collections particulières parmi lesquelles je citerai celle de M. Vidal Quadras y Ramon, dont on connaît l'important catalogue (quatre volumes in-4°, Barcelone, 1892).

En résumé, le travail de M. Engel est fort précieux, même pour les numismatistes français, car il fait connaître de nombreuses pièces du Nord de l'Espagne.

*
* *

Soutzo (Michel-C.). *Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens des rois Philippe et Alexandre et du système monétaire égyptien de Ptolémée Soter*, Bucarest, 1893, in-8° de 18 pp. et 2 pl. (Extrait de la *Revue roumaine d'histoire, d'archéologie et de philologie*, IIIe année.)

Les lecteurs de la *Revue* savent déjà que M. Soutzo étudie avec zèle les systèmes pondéraux des monnaies antiques [1]. Le nouveau travail qu'il vient d'éditer, concernant les monnaies des rois de Macédoine et d'Égypte, mérite qu'on s'y arrête, car les questions traitées sont obscures. Je regrette, pour ma part, que M. Soutzo appelle *didrachmes* les grosses pièces d'argent de Philippe II. Où trouver cette prétendue drachme d'Égine de 7 gr. 20 qui aurait été adoptée en Macédoine ? M. Soutzo lui-même est bien hésitant sur la valeur de la drachme macédonienne, car, dans l'utile tableau des monnaies dressé par lui, il dit que le statère d'or vaut 30 drachmes macédoniennes de 7 gr. 20 et 25 drachmes attiques. La drachme attique étant la plus faible, on voit que l'échelle des valeurs est fausse.

Pour la série des monnaies de Ptolémée, M. Soutzo dresse un autre tableau des diverses espèces du système et, constatant l'accroissement du poids des monnaies d'or, y voit la marque d'une dépréciation de ce métal au IIIe siècle avant notre ère.

1. Voy. *Revue numismatique*, 1889, p. 160, et 1890, p. 269.

*
* *

Alvin (Frédéric), *Étude de numismatique luxembourgeoise*, Bruxelles, 1893, in-8° de 23 pp. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*.)

Suivant l'exemple de Piot, l'auteur a fait une étude comparative entre les petits deniers et les sceaux luxembourgeois. Après avoir donné de bonnes raisons pour attribuer à Henri l'Aveugle et à Ermesinde, sa fille, les deniers portant un lion et un donjon, M. Alvin a fourni une excellente explication des deniers portant une figure debout qu'on attribue ordinairement à Henri l'Aveugle. D'abord le personnage représenté n'est pas le comte de Luxembourg en robe longue, comme on le supposait, mais c'est une femme. En comparant la monnaie avec le sceau dont la comtesse Ermesinde, veuve de Walram de Limbourg, scella la charte d'affranchissement des Luxembourgeois en 1244, on reconnaît immédiatement la figure de la comtesse, vêtue d'un long bliaud et tenant de la main droite une fleur de lis à longue tige. M. Alvin aurait pu rappeler que la dame de Fauquembergues, Éléonore, épouse de Rasse de Gavre, avait également frappé une maille où elle est représentée debout, tenant une fleur (trèfle ?) et un faucon, type qui se retrouve également sur le sceau de cette châtelaine, ainsi que l'a démontré Deschamps de Pas.

Le nom de HANRI sur les deniers et oboles d'Ermesinde s'explique facilement, puisque la comtesse fut tutrice de son fils Henri de 1226 à 1246. M. Alvin attribue encore à Henri V le Blondel, seul comte de 1246 à 1281, un denier au type du lion et ceux portant, d'un côté, le cavalier armé, et, au revers, la figure si curieuse de l'homme de guet dans une tour.

Comme on le voit l'intéressant article de M. Alvin est plein de remarques ingénieuses et apporte d'utiles contributions à la numismatique du Luxembourg.

*
* *

Papadopoli (Nicolò). *Le Monete di Venezia descritte ed illustrate*. Venise, 1893, in-4° de X et 424 p. avec 16 planches gravées par C. Kunz. (Première partie. Des origines à Cristoforo Moro.)

L'auteur de ce bel et bon livre est bien connu depuis long-

temps pour ses travaux de numismatique et il s'est consacré spécialement à l'étude des monnaies de Venise qui avaient déjà fait le sujet de nombreux articles, mais non d'une véritable monographie.

Au commencement du monnayage de Venise on place des deniers portant les noms des empereurs Louis le Débonnaire, Lothaire Ier, Conrad et Henri. On sait que les origines de l'atelier de Venise ont été l'objet de discussions diverses. M. Papadopoli les a résumées et a montré que la cité a fait partie de l'empire carolingien pendant quelque temps. Les curieuses pièces, avec XPE SALVA VENECIAS et d'autres analogues, auront été frappées au moment d'une tentative faite par les Vénitiens, entre 855 et 880, pour s'affranchir de la domination impériale. L'auteur rapporte tous les documents monétaires dont il peut tirer d'utiles renseignements et cite en particulier les privilèges de Rodolphe de Bourgogne, en 924, et d'Hugues de Provence, en 927, par lesquels le droit de frapper monnaie fut confirmé à la ville de Venise. C'est sous le gouvernement de Vitale Michiel II, trente-huitième doge (1156-1172), que commence le monnayage indépendant de Venise. M. Papadopoli, qui étudie soigneusement le côté économique de la monnaie, s'est efforcé de préciser les rapports entre les *piccoli* et le *grosso*, monnaie d'argent fin créée par Henri Dandolo, vers 1200, et dont la valeur primitive de 26 *piccoli* s'éleva progressivement à 48 et à 60. Le *bianco*, dont il est question pour la dernière fois en 1348, est identifié avec la petite monnaie de billon portant le buste de saint Marc de face. C'est aussi sous Henri Dandolo que paraît le *quartarolo* avec les quatre lettres VENC, disposées en croix dans le champ. Sous André Dandolo commence la frappe des *torneselli*, au type du lion de saint Marc accompagné de la légende VEXILIFER VENECIAR*um*. Mais je dois me borner et conseiller de se reporter au livre lui-même pour savoir ce qui est dit d'autres monnaies, telles que celles frappées spécialement pour la Dalmatie.

M. Papadopoli n'a négligé aucune source de renseignements et, tout en épuisant la bibliographie antérieure, il a fait dans les dépôts d'archives une riche moisson de documents qui seront précieux à bien des titres. La sigillographie est représentée aussi dans le volume par le dessin des bulles de

plusieurs doges. Les planches de l'ouvrage sont bonnes et l'exécution typographique suffisante. Souhaitons donc le prompt achèvement de l'excellent ouvrage du comte Papadopoli.

*
* *

— M. A. Nagel a publié un travail relatif à une trouvaille de florins, faite en 1878, à Krems, sur l'emplacement de l'ancien cimetière des Juifs (*Der Kremser Guldenfund und die Anfänge der Goldwährung in Oesterreich* dans les *Blätter des Vereins für Landeskunde von Nieder-Oesterreich*, nouv. série, t. XXVI, 1892, p. 298 à 339).

— Le 2e fascicule du tome XVI des *Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn* (1893, p. 236-244 et pl. IV) renferme un article sur les deniers de l'impératrice Sulpicia Dryantilla, écrit par M. Th. Rohde, à propos d'un exemplaire trouvé récemment dans les fouilles de l'amphithéâtre de Carnuntum (Petronell). Ce denier est au revers de Junon (var. de Cohen, t. VI, p. 11). L'auteur a reproduit sur une planche sept deniers de Dryantille et quatre de Régalien, conservés dans diverses collections.

— Dans la *Revue normande et percheronne* (Sept., 1893), MM. Appert et Challemel ont publié une note sur *Un atelier de monnaies romaines à la Coulonche* (Alençon, in-4° de 8 p.). Il s'agit de la découverte de moules en terre cuite ayant servi à fabriquer des pièces de Dioclétien, Maximien Hercule et Constance Chlore.

Pour la chronique :
Le secrétaire de la rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

Le gérant, F. Feuardent.

ÉTUDES

SUR

LES MONNAIES PRIMITIVES

D'ASIE MINEURE

I. Trouvaille de Samos

Pl. III.

Il y a peu de mois, une intéressante trouvaille de monnaies primitives en *electrum* a été faite dans l'île de Samos. Le Cabinet des Médailles vient d'être assez heureux pour s'enrichir de toutes les variétés qu'elle renfermait; quelques exemplaires doubles, seulement, sont restés dans le commerce. Je vais donner une description minutieuse et aussi exacte que possible de ces pièces dont les types sont, en général, difficiles à distinguer, et pour la plupart inédits. On me permettra ensuite de présenter quelques réflexions suggérées par l'examen attentif de ce petit groupe monétaire qui me paraît susceptible d'apporter quelque éclaircissement dans la question si intéressante et toujours controversée de l'origine de la monnaie en Asie Mineure.

I

1. Mufle de lion, de face, les mâchoires écartées. (Type obscur, de prime abord, mais qu'on distingue nettement si on le compare aux monnaies samiennes de l'époque postérieure.)

℞. Deux rectangles creux, côte à côte, dont le champ est orné de figures en relief. Dans l'un, on voit une anguille de mer, nageant à droite; dessous, un petit dauphin; autour, trois globules ou coquillages marins. Dans l'autre, un héron, au cou sinueux et allongé en avant, marchant à gauche; sous le bec de l'oiseau, une tortue; autour, des globules ou coquillages.

Statère, 17 gr. 32. Flan globuleux, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 1.

2. Autre exemplaire, du même poids. (Dans le commerce.)

3. Mufle de lion, de face, comme sur le statère n° 1.

℞. Un rectangle creux et un carré creux juxtaposés, dont le champ est orné de figures en relief. Dans le rectangle, on distingue, semble-t-il, une statue archaïque debout, le corps en gaîne, les bras ramenés le long du corps; la tête, énorme, paraît surmontée d'un calathos (serait-ce un *xoanon* de la Héra samienne?). Dans le carré, un fleuron et des globules ou peut-être un cep de vigne avec ses branches (?)

Hémi-statère, 8 gr. 76. Flan allongé, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 2.

4. Sorte de chiffonnage dans lequel on ne distingue aucun type certain.

℞. Un rectangle creux et un carré creux juxtaposés, dont le champ est orné de lignes en relief; on pourrait peut-être y reconnaître vaguement des poissons ou des coquillages.

Hémi-statère, 8 gr. 65. Flan allongé, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 3.

5. Sorte de chiffonnage dans lequel on ne distingue aucun élément certain, mais qui paraît néanmoins se rattacher à celui de la pièce précédente.

℞. Un rectangle creux et un carré creux juxtaposés, dont le champ est orné de figures en relief, indéchiffrables.

Hémi-statère, 7 gr. 94. Flan allongé, à bord arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 4.

6. Sorte de chiffonnage dans lequel on ne distingue aucun élément certain (un oiseau volant?).

℞. Carré creux, avec des protubérances en relief dans lesquelles on ne distingue rien de précis.

Hecté, 2 gr. 87. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 5.

7. Type différent du précédent, mais aussi incertain (vache détournant la tête?).

℞. Carré creux, avec des protubérances en relief, dans lesquelles on ne distingue rien de précis.

Hecté, 2 gr. 88. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 6.

8, 9, 10. Trois variétés de l'hecté précédente,

pesant respectivement : 2 gr. 90; 2 gr. 89 et 2 gr. 85. (Dans le commerce.)

11. Type différent des précédents, mais aussi incertain.

℞. Carré creux, avec des protubérances en relief, dans lesquelles on ne distingue rien de précis.

Hecté, 2 gr. 87. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 7.

12. Type différent des précédents, mais aussi incertain (on pourrait peut-être distinguer le corps d'un quadrupède?).

℞. Carré creux, avec des protubérances en relief, dans lesquelles on ne distingue rien de précis.

Hecté, 2 gr. 88. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 8.

13 et 14. Deux variétés de l'hecté précédente, pesant respectivement : 2 gr. 90 et 2 gr. 89. (Dans le commerce.)

M. B. Head a connu deux pièces pareilles aux n°s 12, 13 et 14 qui précèdent : il les classe parmi les incertaines de la côte d'Asie Mineure. L'un des exemplaires que décrit ce savant vient de la collection Whittall, l'autre a été acquis de M. Lawson, de Smyrne[1].

15. Type différent des précédents, mais aussi incertain (tête d'oiseau à bec très allongé et ayant un œil proéminent?).

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

Obole, 1 gr. 43. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 9.

1. B. Head, *Catalogue of the greek Coins of Ionia*, p. 13, n°s 60 et 61.

16 à 20. Cinq variétés de l'obole précédente, pesant de 1 gr. 42 à 1 gr. 45. (Dans le commerce.)

21. Sorte de globule allongé, en forme d'œil, de grain d'orge ou de tête d'oiseau (?).

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

Hémi-obole, 0 gr. 68. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 10.

22. Variété de l'hémi-obole précédente. Poids, 0 gr. 69. (Dans le commerce.)

23. Aigle, les ailes éployées, tourné à gauche, et dévorant un lièvre? qu'il tient dans ses serres.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières (Cep de vigne?).

Hecté, 2 gr. 85. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 11.

24. Variété de l'hecté précédente. Poids, 2 gr. 88. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 12.

25 et 26. Deux autres variétés pesant 2 gr. 85 et 2 gr. 86. (Dans le commerce.)

Le type, confus au premier abord, des hectés qui précèdent (nos 23 à 26), paraît certain dès qu'on le rapproche de celui de pièces d'argent frappées plus tard à Chalcis d'Eubée. C'est en s'appuyant sur cette comparaison que M. Head avait d'abord classé à Chalcis une hecté d'electrum analogue à celles que nous venons de décrire[1]. Plus tard, M. Head a, je ne m'ex-

1. B. Head, *Catalogue of greek coins. Central Greece*, Introd., p. LII et p. 106, et pl. XX, fig. 1.

plique pas pour quel motif, méconnu le type de ces hectés, car il en décrit ainsi qu'il suit un exemplaire acquis de M. Lawson, de Smyrne : « Type grumeleux, de forme incertaine ; » sur la planche qui accompagne cette description, l'image est présentée sens dessus dessous [1]. Particularité essentielle à noter, le carré creux du revers des hectés n°s 23, 24, 25 et 26 est pareil au carré creux du statère n° 2, ce qui prouve que ces pièces sortent du même atelier.

27. Aigle volant, tourné à droite.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières (peut-être un poisson et un coquillage ?).

Obole, 1 gr. 40. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet de médailles. — Pl. III, fig. 13.

28. Variété de l'obole précédente. Poids, 1 gr. 40. (Dans le commerce.)

Ce type indiscutable de l'aigle volant a une certaine analogie avec le type des monnaies primitives de Siphnos et celui qui, longtemps après, devient ordinaire sur les monnaies de Chalcis d'Eubée. Cette ressemblance est même assez frappante pour que M. Head ait, de prime abord, cru pouvoir classer à Chalcis un autre exemplaire de notre obole [2]. Plus tard, sans doute à cause du lieu de provenance d'une nouvelle pièce acquise de M. Lawson, de Smyrne, M. Head a reporté aux incertaines d'Asie Mineure ces oboles d'electrum au type de l'aigle volant [3].

1. B. Head, *Catalogue of the greek coins of Ionia*, p. 13, n° 62, et pl. II, fig. 17.
2. B. Head, *Catalogue*, etc. *Central Greece*, p. 106, n° 3, et pl. XX, fig. 2.
3. B. Head, *Catalogue*, etc. *Ionia*, p. 14 et pl. II, fig. 21.

29. Sorte de fleuron épanoui ou de roue se présentant sous la forme d'un globule central ou moyeu, entouré de branches qui forment les jantes et se terminent à la circonférence par des globules.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

Hecté, 2 gr. 87. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 14.

30. Autre exemplaire de l'hecté précédente. Poids, 2 gr. 82. (Dans le commerce.)

31. Sorte de roue, sous la forme d'un globule central ou moyeu, entouré de branches qui représentent les jantes.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

Hémi-obole, 0 gr. 70. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 15.

Les hectés et l'hémi-obole, qui précèdent (nos 29, 30 et 31), ne sauraient être séparées ; elles portent les mêmes types, sont du même style et ont dû faire partie de la même émission monétaire. On les connaissait déjà par d'autres exemplaires. Une hecté, trouvée à Priène, est décrite par M. Head comme ayant « un type grumeleux de forme incertaine [1] ». Le même savant a publié trois exemplaires de l'hémi-obole ; sur l'un, il a bien reconnu une roue et il a, en conséquence, proposé d'attribuer la pièce à Chalcis d'Eubée [2]. Mais dans une étude plus récente, M. Head est revenu sur cette attribution lorsqu'il eut connaissance de deux autres hémi-oboles trouvées à

1. B. Head, *Catalogue*, etc. *Ionia*, p. 13, n° 59, et pl. II, fig. 15.
2. B. Head, *Catalogue*, etc. *Central Greece*, p. 106, n° 4.

Priène. Il renonça à reconnaître une roue sur toutes ces pièces qu'il classe finalement aux incertaines[1]. Le type de la roue nous paraît incontestable sur certains exemplaires[2].

Dès lors, le rapprochement avec les monnaies d'argent de Chalcis au type de la roue s'impose, bien que ces dernières soient, comme nous le verrons, d'une époque postérieure. Il est confirmé par la présence, dans la trouvaille de Samos, des autres pièces à types chalcidiens que nous avons décrites plus haut.

32. Bélier couché à gauche et détournant la tête; dessous, une rosace à quatre lobes; autour, traces de pareilles rosaces, rognées.

℞. Un rectangle creux et un carré creux juxtaposés, dont le champ est orné de lignes en relief.

Hémi-statère, 8 gr. 67. Flan allongé, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 16.

Cette pièce est nouvelle en numismatique et paraît contemporaine des monnaies samiennes du type avancé (ci-dessous, n°s 33 et 34). Mais le type du bélier n'existe à aucune époque postérieure, ni à Samos ni à Chalcis. A la vérité, la tête de bélier paraît sur des pièces d'electrum de Lesbos, mais elles sont taillées dans le système perse et ne sauraient avoir de rapport avec notre hémi-statère. On voit aussi la tête de bélier sur de petites monnaies

1. B. Head, *Catalogue*, etc. *Ionia*, Introd. p. XXXI et p. 14-15, n°s 67, 68 et 69; pl. II, fig. 22, 23 et 24.

2. Voyez notamment celui qu'a publié M. Head, dans *Ionia*, pl. II, fig. 22.

d'or archaïques attribuées à Clazomène[1]; la même ville frappe, dans le cours du IVe siècle, des pièces au type du bélier couché, et enfin, à l'époque romaine, elle adopte parfois pour le revers de ses bronzes, un bélier couché et détournant la tête, comme sur notre statère d'electrum[2]. On ne saurait, sur d'aussi faibles indices, admettre que le type de notre hémi-statère est clazoménien d'origine. Il n'y a rien non plus à conclure de la présence d'un bélier couché et détournant la tête, sur un statère d'electrum de Cyzique, frappé entre 500 et 450[3]. A titre de rapprochement esthétique, il n'est pas sans intérêt de rappeler que le lion des monnaies primitives de Milet est couché et détourne la tête dans une attitude pareille à celle de notre bélier[4].

33. Mufle de lion, de face, entouré d'une couronne de laurier.

℞. Carré creux dans lequel on distingue, en relief, un globule au centre de rayons irréguliers.

Hecté, 2 gr. 87. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 17[5].

34. Mufle de lion, de face, entouré d'une couronne de laurier.

℞. Carré creux pareil à celui de la pièce précédente.

1. J.-P. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, note 71, p. 211 et p. 27 du tirage à part.

2. B. Head, *Catalogue*, etc. *Ionia*, pl. VI, fig. 13 et 15, et pl. VII, fig. 6 et 7.

3. Greenwell, *Cyzicus*, p. 112 et pl. V, fig. 25; W. Wroth, *Catalogue*, etc. *Mysia*, pl. V, fig. 11.

4. B. Head, *Catalogue*, etc. *Ionia*, pl. III, fig. 4, 5, 6; pl. XXI, fig. 1 et 2.

5. Autre exemplaire dans la collection Greenwell. *Numism. Chronicle*, 1890, p. 28, et pl. III, fig. 18.

Obole, 1 gr. 45. Flan circulaire, à bords arrondis. — Cabinet des médailles. — Pl. III, fig. 18.

L'hecté et l'obole qui précèdent (n°s 33 et 34) ne me paraissent pas pouvoir être considérées comme des divisions pures et simples du statère et de l'hémi-statère décrits sous les n°s 1 à 3; nous en formons un groupe à part, parce qu'elles sont d'un style plus récent ou d'une autre émission : le mufle de lion, vu de face, est net, bien modelé, bien frappé. La couronne de laurier qui l'entoure est aussi un signe de modernité relative.

II

Les monnaies de la trouvaille que nous venons de décrire, réparties au point de vue des divisions pondérales et sans tenir compte des types, se groupent de la manière suivante :

Statère : 17 gr. 32.

Hémi-statère : 8 gr. 76; 8 gr. 67; 8 gr. 65; 7 gr. 94.

Sixième de statère ou hecté : 2 gr. 90; 2 gr. 89; 2 gr. 88; 2 gr. 87; 2 gr. 86; 2 gr. 85; 2 gr. 81.

Douzième de statère : 1 gr. 45; 1 gr. 43; 1 gr. 40.

1/24 de statère : 0 gr. 70; 0 gr. 69; 0 gr. 68.

On voit, par ce tableau, que toutes les pièces sont taillées dans le même système monétaire; les différences que l'on constate dans le poids des mêmes divisions sont dues à l'état de conservation ou à une légère irrégularité de taille. La pièce la plus lourde, relativement parlant, est l'hémi-statère de 8 gr. 76.

En la prenant pour base du système théorique à reconstituer, nous aurons les poids normaux suivants :

Statère	17 gr.	52
Hémi-statère	8	76
Tiers de statère	5	84
Quart de statère	3	38
Sixième de statère	2	92
Douzième de statère	1	46
1/24 de statère	0	73

On reconnaîtra sans peine, ici, l'étalon monétaire appelé communément *euboïque* parce que les plus anciennes monnaies, taillées dans ce système, qu'aient envisagées les métrologistes de l'antiquité, appartiennent à l'île d'Eubée; c'est, d'ailleurs, de cette île qu'il s'est propagé dans tout le monde grec.

La question que nous devons à présent nous poser est celle-ci : où les monnaies de la trouvaille de Samos ont-elles été frappées? La réponse est facile pour la plupart d'entre elles : on ne saurait hésiter à considérer comme étant d'origine samienne les pièces n°s 1, 2 et 3 et les n°s 33 et 34, qui portent des types ordinaires plus tard à Samos. On ne peut guère non plus rester dans l'incertitude pour les n°s 4 à 22, pièces dont les types sont indéchiffrables; le lieu de la trouvaille, le poids, la forme et la disposition des carrés creux, l'aspect des monnaies, tout désigne le même atelier que pour les monnaies précédentes. Quant aux autres pièces, leur classement géographique appelle quelques observations.

Bien que se rattachant par son type au monnayage

de certaines villes de la côte d'Asie Mineure, de Clazomène en particulier, l'hémi-statère n° 32 (bélier couché), n'a pu, lui aussi, être frappé qu'à Samos : les hémi-statères samiens ont des carrés creux analogues ; le poids surtout ne permettrait pas de classer cette pièce ailleurs qu'à Samos, puisqu'aucune ville d'Asie Mineure, à cette époque primitive, n'a adopté l'étalon dit euboïque pour la taille de ses espèces.

Reste le groupe composé des pièces à types que nous appelons chalcidiens n°s 23 à 31. On sait que Chalcis adopta l'étalon euboïque pour ses espèces; deux hypothèses se trouvent donc en présence : ou bien Samos a frappé des monnaies d'electrum avec des types qui furent, dans la suite, imités à Chalcis, ou bien la trouvaille que nous analysons comprenait des pièces de poids euboïque, émises les unes à Samos, les autres à Chalcis d'Eubée.

A n'envisager que le poids et les types, les monnaies qui nous occupent pourraient être classées à Chalcis. C'est effectivement ce qu'a fait de prime abord M. Head[1], et, dans sa belle monographie des monnaies de Samos, M. Percy Gardner n'a pas osé déclarer samiennes les pièces d'electrum que, d'un commun accord, tout le monde regardait alors comme eubéennes[2]. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, et dans son récent catalogue des monnaies de l'Ionie, du Musée britannique, M. Head considère comme incertaine son attribution première à Chalcis; il se

1. B. Head, *Catalogue*, etc. *Central Greece*, pl. XX, fig. 1, 2 et 3; le même, *Hist. numor.*, p. 303.

2. Percy Gardner, *Samos and Samian Coins*, p. 21-22. (Extrait du *Numismatic Chronicle*, 1882.)

contente de la rappeler avec un point de doute, en reportant vaguement, parmi les *unattributed early electrum coins chiefly of the coast towns of western Asia minor*, toutes les monnaies d'electrum de poids euboïque, y compris celles qui ont des types chalcidiens. Sans nul doute, M. Head aura été frappé de ce fait qu'aucun des exemplaires connus de ces monnaies, n'a été trouvé dans l'île d'Eubée ; tous ceux qu'il cite viennent de Priène ou ont été acquis à Smyrne ; ceux que nous faisons connaître, à notre tour, trouvés à Samos, n'étaient accompagnés que de monnaies samiennes avec lesquelles ils ont un air de famille très caractérisé. Nous ne pouvons donc hésiter à croire que ces pièces ont aussi Samos pour patrie. Cette opinion se trouve corroborée, enfin, par une autre considération : le carré creux de leur revers n'a rien de commun avec le carré creux des plus anciennes monnaies de Chalcis, tandis qu'au contraire et comme nous l'avons déjà fait ressortir dans la description, il est parfois identique au carré creux des pièces à types samiens. Chalcis enfin, n'a jamais frappé d'electrum, et ses plus anciennes monnaies d'argent, qui ne remontent pas au delà de la seconde moitié du VIe siècle, sont d'une époque postérieure au monnayage que nous étudions ici. Bref, la conclusion qui s'impose rigoureusement à notre esprit, c'est que les types de la roue, de l'aigle dévorant un lièvre et de l'aigle volant, ont été inaugurés dans le monnayage d'electrum de Samos avant de paraître sur les pièces d'argent de Chalcis.

Les rapports politiques prolongés qu'entretint

Samos avec Chalcis, dès avant l'invention de la monnaie, puis postérieurement, permettent d'expliquer facilement la présence à Chalcis de types monétaires d'origine samienne. On se souvient que c'est vers la fin du VIIIe siècle qu'éclata la fameuse querelle entre Chalcis et Érétrie pour la possession de la plaine de Lélante; la lutte se prolongea bien avant dans le VIIe siècle, et l'on vit y prendre part tous les états maritimes de la Grèce qui avaient des intérêts commerciaux dans les parages de la mer Égée, si bien, raconte Thucydide, que dans toute la période qui s'étend depuis la prise de Troie jusqu'aux guerres médiques, il n'y eut point de guerre qui eut un plus grand retentissement. Dans cette prise d'armes générale, dont la rivalité de deux villes sœurs et voisines n'était que le prétexte, Corinthe et Samos, en particulier, prirent parti pour Chalcis, tandis que Corcyre et Milet se rangèrent du côté d'Érétrie. Vers l'an 704 avant J. C., les Corinthiens envoyèrent à Samos leur ingénieur naval, Aminoclès, pour construire quatre navires de guerre destinés à défendre la cause des Chalcidiens[1].

Ainsi, dès la fin du VIIIe siècle, Samos et Chalcis sont alliées et comptent au nombre des plus florissantes cités helléniques. Cette alliance ne paraît pas s'être démentie plus tard. Le VIIe siècle est le temps où Chalcis essaime de toutes parts, fondant de nombreuses colonies aussi bien en Sicile qu'en Macédoine; c'est le temps où les navigateurs samiens, Colæos à leur tête, réputés les premiers marins grecs,

1. Thucyd., I, 13; cf. E. Curtius, *Hist. grecque*, t. I, p. 295 et suiv.

sont les hôtes familiers des côtes de l'Égypte, de la Libye, et découvrent l'Espagne. Chalcis qui avait les mines de cuivre les plus riches du monde hellénique était en situation de faire concurrence à Cypre, et de fournir aux célèbres toreuticiens de Samos le bronze dont ils avaient besoin.

C'est à la faveur de ces relations politiques et commerciales que l'étalon pondéral dit euboïque devint la commune mesure des métaux précieux à Samos et à Chalcis, dès avant l'invention de la monnaie. C'est également par ces rapports économiques que s'explique l'introduction dans le monnayage d'argent de Chalcis de types empruntés au monnayage d'electrum de Samos. On peut ainsi, dès maintenant déjà, pressentir notre conclusion, c'est que l'Eubée reçut de Samos l'étalon dit euboïque, qu'il serait plus logique et plus conforme à la réalité des faits d'appeler *étalon samien*. Mais ce dernier point sera plus nettement éclairci quand nous aurons dressé le tableau d'ensemble de tout le monnayage samien en electrum, et fixé avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici la chronologie des monnaies frappées à Samos antérieurement à l'an 439, époque où l'île tomba définitivement sous la domination athénienne.

E. Babelon.

(*A suivre.*)

COLONIA NINIVA ou NINICA?

Lettre à M. E. Babelon.

Monsieur,

Vous me dites, et je l'apprends avec un vif regret, que l'article de M. Waddington sur les monnaies classées à Ninive ne vous a pas été remis. Cette notice, que M. Waddington destinait à la *Revue numismatique*, formait le sujet des dernières lettres qu'il m'a écrites, et j'en attendais la publication quand je reçus la triste nouvelle de la mort de notre ami. Dans la pensée que la question serait traitée par lui, et d'une façon qui ne laissât rien à désirer, je n'avais pas pris de notes, ou je les avais déchirées, les jugeant inutiles. Il m'est donc difficile de répondre aujourd'hui à votre appel comme je voudrais le faire. Voici cependant un résumé de la question; on pourra le compléter, sans trop de peine, par le catalogue des monnaies dont il s'agit.

L'existence d'une colonie romaine à Ninive a toujours passé pour un fait inexpliqué et inexplicable. Dès le mois d'avril 1893, j'écrivis à M. Waddington pour fixer son attention sur ce problème. M. Head venait de me fournir quelques renseignements sur les pièces attribuées à Ninive, et j'étais convaincu que toutes, au lieu d'appartenir à la Mésopotamie, appartenaient en réalité à une ville de Cilicie, la *Colonia Ninica Claudiopolis*.

M. Waddington me répondit que lui aussi, partant des mêmes faits, venait d'arriver à la même conclusion, et qu'il allait discuter la question dans votre *Revue*. Le point de départ de notre raisonnement était celui-ci :

En 1886, j'achetais à Nigde (près de Tyana) deux monnaies de la colonie de *Nin..... Claudiopolis*[1]. Ces pièces, dont l'attribution m'intrigua longtemps, car je ne pensais pas à Ninive, je les crus de frappe cilicienne ou isaurienne. Elles sont depuis quelques années au Musée britannique et ne tarderont pas à être publiées avec les nouvelles acquisitions du Musée. M. Head m'ayant appris qu'elles ressemblaient tout à fait aux monnaies classées jusqu'ici à Ninive, mais que ce classement n'était pas sûr, il devint, pour moi, très probable qu'elles avaient été frappées à Ninica[2]. Ptolémée (V, 8, 6) place la ville de Ninica, et elle seule, sur le territoire de Lalasis[3]; c'est là que l'empereur Claude Ier doit avoir établi sa colonie de Claudiopolis[4].

M. Imhoof-Blumer, consulté à ce sujet, me répondit qu'il ne connaissait pas de pièce portant le nom complet, NINIVA ou NINIBA, correctement lu; lui aussi avait constaté, non sans surprise, que les contremarques de ces monnaies ne se retrouvent que sur des cuivres frappés en Cilicie. M. Mommsen, que je

1. J'ai la certitude que l'une d'elles a été achetée à Nigde; l'autre vient soit de Nigde, soit d'une localité voisine, située plus à l'ouest.

2. Sur l'une de ces pièces, la légende [NI]NIC est certaine.

3. Ptolémée écrit Δαλασίδος; on peut corriger hardiment Λαλασίδος.

4. Ammien Marcellin, XIV, 8 : deduxit coloniam Claudius Caesar. Voir mon *Historical Geography of Asia Minor*, p. 363 et 454.

priai de me renseigner sur les exemplaires du Musée de Berlin, adopta, sans hésiter, le classement nouveau, proposé par moi. Il faudrait faire la liste complète des pièces de cette série, telle que M. Waddington l'aurait faite pour démontrer leur origine. Vous, Monsieur, vous avez plus d'autorité que moi pour entreprendre un pareil travail; je ne puis traiter, en connaissance de cause, que la question topographique.

Une première question. Dans quelle ville a été frappée, à l'époque de l'empereur Hadrien, la monnaie portant la légende ΚΛΑΥΔΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ, et que nous avons achetée, M. Hogarth et moi, à Laranda, en 1890?

J'ai attribué cette pièce (*Historical geography*, p. 495) à la Cilicie. La ville de Claudiopolis, qui se servait de légendes grecques était donc la même que la colonie de Ninica Claudiopolis qui employait des légendes latines? Je ne le crois pas, aussi peu que M. Imhoof-Blumer et que M. Waddington, qui, sans le savoir, se trouvaient d'accord sur ce point. On n'a pas d'exemple de l'emploi simultané des deux langues, le grec et le latin, sur les monnaies d'une même ville. Ces pièces ont dû être frappées dans deux villes différentes, et j'espère le prouver par un examen attentif de la topographie de l'ancienne Cilicie.

Pour prévenir des objections, disons tout de suite qu'il est impossible de classer la médaille ΚΛΑΥΔΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ à Claudiopolis de Bithynie. On peut la voir au Musée britannique, et MM. Head, Wroth et

Waddington qui l'ont vue ont été unanimes à repousser une telle attribution.

C'est en Cilicie qu'il faut chercher le nouvel atelier monétaire, à peu de distance de Laranda, comme je l'ai fait dans mon ouvrage (p. 495), et de plus, il faut établir qu'en Cilicie il y avait deux cités portant le nom de Claudiopolis.

Dans le livre de Ptolémée (V, 7, 7), Claudiopolis figure au nombre des villes qui formaient la *stratégie* de Cataonie. Mais, en même temps, le géographe donne à la Cataonie deux villes du pays que Strabon (p. 535, 537) appelle la « onzième Strategia » ou « ἐπίκτητος » (Kybistra et Podandos), et deux villes de Cilicie (Dalisandos et Mopsoucrene); d'où il résulte que Claudiopolis, placée entre Kybistra et Dalisandos, doit être une ville cilicienne, et non une localité, absolument inconnue d'ailleurs, de la Cataonie.

Voilà donc l'une des deux Claudiopolis retrouvée, et l'autre doit être Ninica de Lalasis (Ptol. V, 8, 6). Mais peut-être la Claudiopolis de Ptolémée (V, 7, 7) n'est-elle que l'autre appellation de la Ninica (V, 8, 6), car, en examinant la question de près, il semble difficile d'admettre deux villes du même nom dans une seule région[1]. Ptolémée place Claudiopolis à côté de Dalisandos. Or, depuis quelques années, il n'y a plus de doute sur l'emplacement ni de la première de ces cités, ni de la seconde. Leake déjà avait entrevu que le village actuel de Mut devait couvrir les ruines

1. M. Waddington a fait observer qu'une cité voisine Olba, figure deux fois sur la liste de Ptolémée (livre V, 6, 17 et 8, 6), et cette remarque n'a pas trouvé de contradicteur. C'est par erreur que Ptolémée écrit *Olbasa*.

de Claudiopolis, et en effet, c'est à Mut, en 1890, que j'ai copié une inscription constatant le fait[1]. Dans la même année, M. Hogarth a retrouvé Dalisandos à cinq milles anglais (8 kilomètres) au nord de Mut[2]. Cette Claudiopolis est donc la même que celle dont Ptolémée affirme l'existence près de Dalisandos.

Mais où faut-il chercher Ninica? Sur le territoire de Lalasis, d'après le même Ptolémée. Lalasis vient d'être identifiée, par M. Sterrett, avec la région qui s'étend le long du bras méridional de Calycadnos, en amont du fleuve[3], et j'ai approuvé cette identification dans mon ouvrage (*Hist. geography*, p. 365, 8). Mais, s'il en est ainsi, il est évident que Lalasis s'étendait le long de ce bras du Calycadnos jusqu'à Dalisandos, car nous savons par Etienne de Byzance que cette dernière localité s'appelait anciennement Lalisandos[4].

1. Le texte de l'inscription a été publié par M. Headlam dans ses *Ecclesiastical sites of Isauria* (Cilicia Trachea), p. 23. (*Supplementary Papers of the Society for the Promotion of Hellenic Studies*, I, 1892.) Cf. *Hist. Geogr.*, p. 495,

2. Cette opinion est partagée par MM. Heberdey et Wilhelm, qui ont visité le pays un an après M. Hogarth. Celui-ci dit : « au nord-ouest », tandis que les savants autrichiens disent : « au nord de Mut. » Je ne sais lequel est le plus exact, mais la différence n'est pas grande. M. Hogarth n'a copié que peu d'inscriptions; arrivé tard, il ne resta que jusqu'au coucher du soleil. Ses textes ont été publiés par M. Headham, *l. c.* Voyez aussi : *Anzeiger der phil.-hist. Classe* de l'Académie de Vienne, 21 octobre 1891. Voyez *Histor. Geogr.*, p. 495.

3. *Wolfe Expedition*, p. 80. L'évidence ressort du nom d'un village moderne, *Lahlas*. Un coup d'œil sur la carte peut nous convaincre que Lalasis était la grande vallée centrale de l'Isaurie; elle commençait au dessous de Germanicopolis, sur le bras méridional du Calycadnos, et allait jusqu'au point où la rivière entre dans le ravin qui conduit à Séleucie. Si M. Sterrett est dans le vrai, Ptolémée se trompe en plaçant Domitiopolis (Dindebol, *Histor. Geogr.* p. 370) en Selentis, car cette ville est tout près de Lahlas. Le géographe grec se trompe certainement en plaçant dans la même Selentis la ville de Philadelpheia de Ketis.

4. Ramsay, *Hist. Geography*, p. 364.

Il est même probable que Lalasis était contiguë au territoire d'Olba[1], et cela serait impossible si elle n'avait pas suivi très loin le cours du Calycadnos.

L'empereur Claude a-t-il fondé une colonie romaine, où l'on parlait le latin, à une grande distance du territoire romain, dans l'ouest de Lalasis, près de la source du Calycadnos, dans un pays non romanisé? Je ne le pense pas; la colonie doit avoir été placée à la pointe orientale de Lalasis, c'est-à-dire si près de Claudiopolis-Mut que l'identification des deux villes semble s'imposer de nouveau. C'est donc à Mut que l'empereur aurait établi sa colonie, au cœur du royaume d'Antiochus, loin de toute autre possession romaine? On ne l'admettra pas davantage; il ne doit pas y avoir eu de colonie dans cette partie de la vallée du Calycadnos. Et pourquoi Claude aurait-il appelé la ville *Julia Augusta*?

Voici comment je serais tenté de m'expliquer tous ces faits et toutes ces anomalies. Antiochus IV de Commagène, replacé sur le trône par Claude, se sera montré reconnaissant en donnant le nom de son bienfaiteur à la ville de Ninica et aussi à une autre ville, dont on ne connaît pas le nom ancien; cela a dû se passer vers l'an 41, peu de temps après la fondation de Germanicopolis en l'honneur de Caligula. Le roi avait déjà fondé Philadelpheia et Jotapa, en leur donnant les noms de sa femme; et, de son propre nom, une ou deux villes[2] avaient été appelées Antio-

1. *Ibid.*, p. 366.

2. *Ibid.*, p. 373, 381. A la liste des cités fondées par Antiochus IV de Commagène, nous pouvons ajouter Domitiopolis (auj. Dindebol) qui semble avoir tiré son nom de L. Domitius Ahenobarbus, devenu plus tard l'empe-

cheia. Cette Ninica-Claudiopolis fut érigée en colonie romaine par Domitien, et reçut les noms de *Colonia Julia Augusta Felix Ninica Claudiopolis*. A la même époque, Domitien rebâtit la ville de Prakana (en Kennatide) et l'appela Diocésarée[1].

Dès lors, et supposé que je sois dans le vrai, il n'y aurait plus de motif pour identifier la colonie avec Claudiopolis-Mut. Je penserais plus volontiers à *Juliosebaste*, citée par Hiéroclès et dans les Notices des Evêchés[2]. L'emplacement de cette ville est à

reur Néron. La ville fut probablement fondée à l'époque de l'adoption de ce prince par Claude, en l'an 50.

Eirenopolis, en Lakanatis, fut peut-être fondée aussi par Antiochus. Ce roi paraît avoir étendu sa domination sur les versants occidentaux du mont Amanus, aussi bien que sur la Commagène, à l'est.

Eirenopolis-Neronias, que l'on pourrait placer à Kars-Bazar, fut probablement bâtie par lui, car le commencement de l'ère employée par cette ville se place entre 50 et 54 après J. C. Il y a, du reste, de fortes probabilités pour que les deux cités d'Eirenopolis, si souvent confondues (*Hist. Geogr.*, p. 365), aient été fondées par Antiochus sur des points différents de son royaume. Les monnaies appartiennent probablement à la cité située près du mont Amanus, d'abord à cause de leur style, ensuite parce qu'elles sont datées. En effet, les cités du voisinage datent très souvent leurs monnaies, tandis qu'aucune ville de l'Isaurie (Cilicia Tracheia) ne suit cet usage.

Si l'on peut accepter avec confiance l'ère datée de 37 après J.-C., pour Epiphaneia, cette ville serait encore une création du même Antiochus Epiphane et l'ère plus ancienne (68-5 avant J. C.) donnerait la date à laquelle la ville, sous son premier nom Oiniandos, aurait été annexée, pour quelque temps, à la province romaine. Mais M. Imhoof-Blumer (*Griechische Münzen*, p. 184) met en doute l'existence de l'ère datée de 37 après J. C. sur les monnaies d'Epiphaneia.

1. *Ibid.*, p. 454, 364. L'identification de Prakana avec Diocésarée est maintenant confirmée par la nouvelle *Notice* publiée par M. de Boor (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XII, 529) et où les deux villes sont inscrites l'une à côté de l'autre. Le même mode d'inscription se retrouve ailleurs, p. ex. *Sala* et *Tralla* (*Hist. Geogr.*, p. 122), qui ne font qu'un seul évêché.

2. Juliosebaste ne figure ni dans la notice de M. de Boor, ni dans celles publiées par H. Gelzer (*Jahrb. für protest. Theologie*, 1886, p. 565. *Byzantinische Zeitschrift*, 1892, p. 248). Voir mon *Historical geogr.*, p. 381 et 450. Quant à la distinction que j'y ai établie entre Sebaste et Juliosebaste, elle est pleinement prouvée à l'heure présente.

retrouver; le passage d'Ammien Marcellin, que j'ai copié plus haut (p. 165, note 4), ne se rapporte sûrement pas à Claudiopolis-Mut, mais à Julia Augusta Claudiopolis, et il faut corriger *Domitianus* pour *Claudius*. Mon hypothèse ne perdrait son appui et son degré de vraisemblance que le jour où l'on trouverait des médailles de Colonia Ninica antérieures à Domitien; jusqu'ici la série commence par Trajan.

Peut-être que l'autre ville avait été fondée, elle aussi, par Antiochus IV, en l'honneur de Claude, et qu'elle était placée sur la même route. La fondation de cette cité aurait eu lieu à la même époque que celle de Philadelpheia (près de Maliya, à 12 milles plus au nord[1]), ville qui, comme je l'ai dit, reçut le nom de la femme et sœur du roi, Jotapa Philadelphos[2].

En ce cas, deux villes de l'Isaurie (*Cilicia Tracheia*) s'appelaient Claudiopolis. L'une d'elles, à Mut, parlait le grec et mettait sur ses médailles ΚΛΑΥΔΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ (voir mon ouvrage, p. 495); l'autre, Juliosebaste ou Colonia Julia Augusta, parlait le latin et n'est pas encore retrouvée. En suivant Hiéroclès et la première Notice des Evêchés, il faudra la chercher dans le voisinage d'Antiocheia, fondée également par Antiochus IV. Lalasis était à l'intérieur de la Cilicie, loin des côtes, et Ptolémée place la cité de Ninica à l'intérieur de Lalasis. Si nous pouvons nous fier à Ptolémée, on la retrouvera donc sur la ligne qui

1. *Hist. Géogr.*, p. 495. Ce que j'y ai dit à la p. 365 doit être modifié après cette nouvelle découverte. Le monastère d'Apadna était probablement situé près de Philadelphie (voir Headlam, *l. c.*).

2. En ce qui concerne la parenté, je ne fais que suivre l'opinion de M. Th. Reinach.

conduit d'Antiocheia à la vallée du Calycadnos, peut-être dans la direction de Germanicopolis. C'est à elle qu'appartiennent toutes les médailles classées jusqu'ici à Ninive.

Mais il est possible que Ptolémée, qui a commis plusieurs erreurs à propos de cette région, se soit trompé aussi en disant que Ninica était située en Lalasis. Claudiopolis-Mut se trouve bien en Lalasis et, par suite, il n'est guère probable que deux cités du nom de Claudiopolis existassent dans le même district, Ptolémée a peut-être confondu les deux cités et attribué à Ninica le site géographique de l'autre Claudiopolis.

En ce cas, on peut, quant à présent, accepter les conclusions proposées par moi[1] et démontrant que Juliosebaste se trouvait dans le même diocèse que Nephelis.

Il faut attendre des découvertes ultérieures pour établir avec certitude l'emplacement de Ninica.

Au sujet de la Colonia Julia Augusta, la solution de la difficulté est peut-être donnée par Pline : *Lalasis decurrit autem ad mare Anemurii regione* (*HN.* V, 94). D'après ce texte (qui n'est point adopté dans toutes les éditions), il y avait un fleuve du nom de Lalasis, près d'Anemourion. Alors Néphelis se trouvait à son embouchure. Plus tard les deux cités firent partie du même dicoèse. Ptolémée place la cité dans la région de Lalasis ; mais, en réalité, elle était située près de la côte, sur le fleuve Lalasis[2]. Cet emplace-

1. *Historical Geography*, p. 381 et 450.

2. Au lieu de Lalasis, on trouve les leçons *Lalarus* et *Larissis*. Sillig, dans son édition de Pline, rattache *Lalasis* à la phrase précédente et intercale un point et virgule entre *Lalasis* et *Decurrit*.

ment deviendrait encore plus probable si, dans le passage de Pline, nous pouvions considérer Lalasis comme une contrée. C'est l'hypothèse que me suggère M. Adrien Blanchet, alors que Leake et les anciennes autorités prennent Lalasis pour un fleuve en s'appuyant sur la leçon douteuse *vetus Dalecampii Larissis fluvius*. En faveur de cette nouvelle interprétation, M. Blanchet invoque les termes de cet autre texte de Pline : *a quibus* (*montibus*) *tota* (*India*) *decurrit in planitiem* (*H. N.* VI, 17, 21, 60). On voudrait une preuve plus certaine[1], et j'aimerais à adopter l'opinion de M. Blanchet, si une comparaison parfaitement satisfaisante pouvait être fournie.

Agréez, etc.

W. M. Ramsay.

Aberdeen, le 1er mars 1894.

1. Les dictionnaires signalent aussi un passage du livre VI (20, 23, 18) ; mais là, *decurrentibus* ne peut servir pour la comparaison.

MONNAIES

DE

DEUX NOUVEAUX ROIS DE LA SOGDIANE

Parmi les monnaies curieuses et encore inédites que M. Édouard Blanc a rapportées du Turkestan russe (ancienne Sogdiane) en 1892, se trouvent plusieurs pièces d'argent avec légendes en caractères araméens, qui sont probablement uniques et que, pour cette raison, il est intéressant de publier.

I

Voici la figure et la description de la première de ces monnaies, dont il n'y a qu'un seul exemplaire :

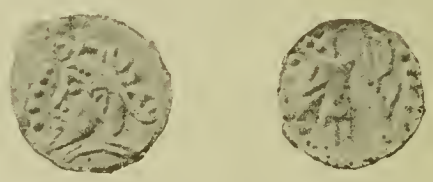

C'est une petite pièce d'argent du poids d'environ 2 grammes, portant :

A. Tête du roi, à gauche, sans couronne ni diadème, type barbare. Devant la face, grènetis de cinq points ; sur le haut de la tête, légende en six caractères.

℞. Guerrier debout, tenant un arc, anépigraphe.

Trouvée à Djizak près Samarcande, en 1891.

On voit tout de suite que la légende est en caractères sémitiques, qui appartiennent à une des variétés de l'alphabet araméen introduit en Transoxane avec les conquêtes d'Alexandre dans le IVe siècle avant notre ère, et qui s'est déformé de bonne heure, comme on peut en juger par les différents spécimens que nous présentent les monnaies de cette contrée. L'alphabet de notre pièce, par sa forme archaïque qui s'éloigne peu du type primitif, c'est-à-dire de l'alphabet araméen du IVe siècle, rend la lecture de la légende relativement facile. En prenant, par exemple, pour point de comparaison l'écriture araméenne de la monnaie bien connue du satrape Mazdaïos, frappée à Tarse, on voit que l'écriture de notre pièce est presque identique. Dans ces conditions, je proposerai de voir dans les six caractères qui composent notre légende le nom du roi que je lirai : בגודתו, *Bagodato* ou *Bagoudatou*. Nous avons là un nom perse connu : *Bagodato*, *Bagidat*, *Bagdat* dont le sens est « créé par Dieu ». La forme *Bagodato* (en grec ce serait *Bagodatès*) de notre médaille, qui se rapproche du zend *Baghö-datö* est une forme archaïque qui concorde bien avec l'archaïsme des caractères de la légende; plus tard, on ne la rencontrerait pas, et, en effet, à l'époque sassanide, dans l'inscription de Païkuli par exemple, elle est réduite à quatre lettres בגדת, *Bagdat*. L'ancienne forme *bagho* a été conservée dans d'autres noms propres de l'époque achéménide comme *Bagophanes*, *Bagorazos*, *Bagokert* (créé par Dieu), et dans l'Avesta on trouve *Baghö-bakhta* « prédestiné par Dieu ». On

le rencontre sous la forme Βαγα, dans les noms propres perses que nous ont laissés les historiens grecs : Βαγαῖος, Βαγώας, Βαγαπαῖος, Βαγαπάτης, Βαγασάκης, dont il n'est pas toujours facile de deviner le sens précis. Puisque nous en sommes sur le nom divin *Baga*, nous pouvons ajouter qu'il entre aussi dans la composition d'un certain nombre de noms propres qui nous ont été transmis par les Grecs sous la forme Μεγα que l'on prenait autrefois, avant la découverte des inscriptions achéménides, pour l'adjectif μέγας « grand ». Mais depuis que l'on a retrouvé dans les textes épigraphiques la forme perse de la plupart des noms propres grecs commençant par μεγα, le doute n'est plus possible sur l'étymologie. Nous citerons en passant :

Μεγαβύζος = perse Bagabukhsa (inscr. de Behistoun).
Μεγαδόστης = Bagadausta « ami de Dieu ».
Μεγασίδρης = Bagatchitra « semence de Dieu ».
Μεγάπανος = Bagapâna « protégé de Dieu ».

La terminaison *ou*, *ô* de *Bagodato* n'a rien qui doive nous surprendre : on sait en effet que presque tous les noms de satrapes perses, qui nous ont été conservés par les monnaies en caractères araméens, se terminent en *ou*, tels sont : Tissaphernou, Pharnabazou, Datamou, Tiribazou, Tiridatou, Artabazou, Mazdaïou, etc. Aucune explication n'a été donnée jusqu'ici de cette terminaison que l'on aurait pu prendre pour une sorte de génitif perse analogue au génitif grec en *ou*. On sait en effet que les noms des souverains et leurs qualifications sont au génitif (indiquant la possession) dans les légendes grecques.

Mais, en perse, la flexion en *ou*, *ó* est un ancien nominatif iranien, analogue à celui du zend, et qui dans la suite des temps est devenu le seul cas de la déclinaison perse. Sous les Arsacides et sous les Sassanides, c'est-à-dire en protopehlvi et en pehlvi, il n'y a plus de cas. A l'époque des Achéménides, le génitif singulier est en *hya*, *a* et *s* suivant les thèmes ; le nominatif est en *a* pour les thèmes en *a* : Auramazda, naqa (roi), putra (fils), et en *s* pour les thèmes en *i* et en *u* : Fravartis, Dàrayavus, dahyàus (pays). Ces flexions se maintinrent dans la langue des inscriptions encore assez tard puisqu'on les trouve dans les textes d'Artaxercès Ochus (362-338 av. J.-C.), mais elles n'existaient plus dans le langage courant après Darius Codoman et à l'époque des satrapes ainsi qu'en témoignent les légendes monétaires. Les monnaies à légendes araméennes des satrapes et des Arsacides étant les seuls documents que nous ayons pendant un espace de près de six siècles entre les Achéménides et les premières inscriptions sassanides, nous n'avons pas d'autres moyens de connaissance sur l'état de la langue iranienne pendant cette longue période [1]. Il était donc intéressant de constater l'existence d'un ancien nominatif perdu et qui, sans ces monnaies, serait resté ignoré.

Notre pièce ressemble aux petites monnaies d'argent qu'a publiées Cunningham dans le *Numismatic chronicle*, N. S., vol. IX (1889), sous le titre de *Rude imitations of greek coins*, et qu'il attribue aux pre-

1. Plus tard, on trouve en persan un nombre considérable de noms propres en *ó* et *oï*, *oïé* que M. Noeldeke regarde comme une sorte de diminutif hypokoristique. Voyez *Persische Studien*, I, Wien, 1888.

miers rois Sakas qui ont envahi la Transoxane. La pièce n° 3, notamment, de la planche I de son Mémoire, a le type scythique très accusé, et au revers un guerrier debout, tenant l'arc; du côté de la tête du roi, une légende en caractères araméens archaïques, malheureusement très frustes, et, au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Cette drachme bilingue est imitée d'Antiochus I Soter (281-261 av. J.-C.) qui, avant la révolte de Diodote, était le souverain de la Transoxane, et dont les monnaies, par conséquent, circulaient jusqu'à l'Iaxarte. La pièce de Cunningham pourrait donc être tant par la légende grecque que par la forme archaïque de la légende araméenne, du commencement du IIIe siècle avant notre ère. C'est aussi vers cette époque que je placerais la date du règne de Bagodate, peut-être même un peu plus haut, vers l'an 310 ou 300.

Cunningham considère comme indigène et non comme une imitation grecque le type de l'archer debout, que l'on trouve du reste aussi sur les monnaies d'Hyrcodès.

Bagodate était-il un roi saka, c'est-à-dire touranien, ou bien un roi indigène, c'est-à-dire iranien? Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de rien affirmer sur ce point. Tout ce que nous pouvons constater dès à présent c'est que, ainsi que je l'ai déjà fait ressortir dans un précédent travail[1], la langue de la Sogdiane était de l'iranien, et que presque tous les noms propres que nous ont transmis

1. V. mon article *Une médaille à légende sémitique d'un roi de la Sogdiane*, dans la *Revue sémitique*, 1893, Paris, E. Leroux.

les auteurs anciens pour la Bactriane comme pour la Khorasmie (Khvàrizm) et la Transoxane, sont des noms perses.

II

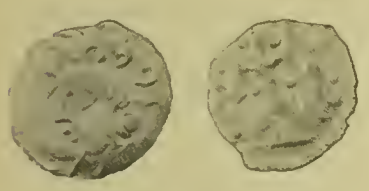

1

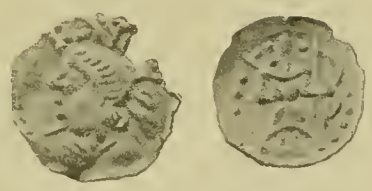

2

3

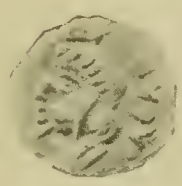

4

La monnaie que je publie sous ce 2e paragraphe existe en plusieurs exemplaires, qui se complètent, quoique donnant des variantes. Nous avons très probablement quatre coins différents, tous avec le même revers au type de l'archer scythe; malgré les dissemblances qui existent dans les divers portraits du roi, la légende est vraisemblablement la même. Elle se compose de *sept* caractères qui paraissent être du même alphabet que la pièce précédemment décrite; seulement, sauf pour le 3e exemplaire, nous avons affaire ici à des signes nouveaux. La légende du n° 1 me paraît la plus complète et la plus exacte, car le troisième caractère, qui évidemment n'est pas le même que le premier, est représenté d'une manière différente, tandis qu'au contraire sur les pièces 2 et 4, ce troisième signe est fait (à tort) comme le pre-

mier. Sur notre n° 1, la première lettre est incomplète, mais il est facile de la restituer à l'aide des autres exemplaires. On remarque alors que cette première lettre a la même forme que la dernière. Je serais tenté de voir pour ces deux signes un צ *tsade*, lettre qui avait le son de *ç* et de *tch*. Dans l'alphabet pehlvi, c'est le *tsade* araméen qui a servi à rendre le son *tch* des mots iraniens, son qui est étranger aux langues sémitiques. La forme qu'a le tsade sur ces monnaies paraît être le prototype de celle qui est devenue plus tard *tch* ou *dj* en pehlvi. Admettons donc que le premier caractère et le dernier ont le son de ç (ss dur); le deuxième signe est le *p* araméen du IVe siècle, il n'y a pas de doute à cet égard. La troisième lettre est le *b* de Bagodato. La quatrième ne peut être qu'une forme particulière de l'*alef*, telle qu'on le trouve dans d'autres écritures sémitiques ou un *wau*. Ayant déjà cette dernière dans *Bagodato*, nous n'avons plus que l'alef de possible. C'est cette valeur que le quatrième signe de la légende aurait donc ici. Enfin, dans les trois derniers caractères de notre légende, nous croyons reconnaître un *r*, un *ou* ou *i* et le *ç* du commencement. L'ensemble des légendes présenterait l'aspect suivant :

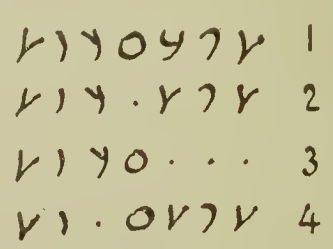

et nous donnerait quelque chose comme çpbàriç, mot scythique analogue aux spararish, spalarish, spalirizes, etc., que nous présentent les monnaies, et à d'autres noms propres que nous ont conservés les auteurs grecs comme Sparadokos, Sparameizos, etc., et dont nous ignorons le sens. Ces mots semblent avoir une finale commune *riç* et un premier élément *spal*, *sapal*, *sapar* que Cunningham traduit par « massue[1] ». Le mot *Çpabàriç* pourrait être de la même famille. Mais je ne donne ce déchiffrement que comme une hypothèse, pour guider les chercheurs futurs ou du moins leur indiquer un point de départ. Il peut se faire que l'on découvre un jour un exemplaire bien complet qui permettra une lecture moins douteuse.

III

Je profite de la circonstance pour donner aussi le dessin photographique d'une troisième petite monnaie d'argent, qui a été également trouvée dans le Turkestan, il y a quelques années, par M. H. Moser, et qui, par l'aspect et le type, appartient à la même époque de l'histoire ancienne de la Sogdiane.

A. La tête du roi tournée à gauche, les cheveux

1. *Coins of the Tochari*, etc., dans le *Numism. Chronicle*, 1889, p. 299.

tombant en arrière, sans couronne ni diadème; devant la tête, légende en sept caractères araméens.

℞. Guerrier debout, bandant un arc; type très barbare, concave.

Poids 2 grammes 2 décigrammes.

Je n'ai pu jusqu'ici trouver de lecture satisfaisante pour la légende.

E. Drouin.

LES INSCRIPTIONS DU CAMÉE

DIT

« LE JUPITER DU TRÉSOR DE CHARTRES »

La pierre dont je vais dire quelques mots est l'une des plus précieuses de celles que possède le Cabinet des médailles. C'est un camée antique représentant Jupiter debout, tenant d'une main la foudre, de l'autre un sceptre; aux pieds du dieu est l'aigle qui le caractérise. Le roi Charles V a fait présent de cet onyx à la cathédrale de Chartres, ainsi qu'en témoigne l'inscription en lettres d'émail gravée au bas de la monture :

+ Charles · roy · de · France ·
filz · du · roy · Jehan · donna
ce · jouyau · l'an · m · CCC · LXVII ·
le · quart · an · de · son · règne ·

Sur la partie antérieure du cadre d'or qui entoure le camée, on lit ces mots en capitales gothiques :

IEXVS · AVTEM · TRANSIENS · PER · MEDIVM · ILLORVM · IBAT · ET · DEDIT · PACEM · EIS · SI · ERGO · ME · QVERITIS · SINITE · HOS · ABIRE ·

Au revers de la sertissure sont écrits sur deux lignes les deux premiers versets de l'évangile de saint Jean et le commencement du troisième :

+ IN PRINCIPIO · ERAT : VERBV · M : ET : VERBVM : ERAT : APVD : DEVM : ET : DEVS : ERAT : VERBVM · HOC : ERAT : IN PRINCIPIO : APVD

+ DEVM : OMNIA : PER : IPSVM : FACTA : SVNT : ET : SINE : IPSO : FACTVM : EST : NICHIL : QVOD · FACTVM · EST : IN : IPSO

Le camée de Chartres est mentionné dans plusieurs documents anciens. Le premier, qui paraît avoir été écrit vers l'année 1540, est un inventaire de la châsse dans laquelle cette pierre était encastrée. On la désignait comme il suit : « Une agate en ovale gar-« nye tout autour d'or et de grosses perles, embellie « de la figure du dieu tenant de la main droite la « foudre et de la main gauche une lance, et un oyseau « à ses pieds. » En 1578, une fausse interprétation du sujet fait nommer la même pierre « le camahië de sainc Jeh^n ». Cette erreur ne paraît avoir été toutefois qu'un fait isolé, car, en 1682, comme plus tard en 1726 et en 1793, les pièces où l'on mentionne notre camée portent qu'il représente un Jupiter[1].

Une courte notice consacrée à cette agate dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* en parle comme il suit : « La monture en or émaillé qui l'en-« toure porte en encadrement sur les deux faces les « premiers versets de l'évangile suivant saint Jean : « *In principio erat Verbum*, etc., ce qui prouve assez « que dans les temps d'ignorance on avait pris Jupiter « pour un saint Jean, à cause de l'aigle qui accom-« pagne ordinairement la figure de cet évangéliste[2]. »

1. De Mély, *Le trésor de Chartres*, pp. 34, 117, 119; Babelon, *Le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, p. 176.
2. *Trésor de numismatique, nouvelle galerie mythologique*, p. 23.

Il y a dans ces mots une inexactitude, car, ainsi qu'on vient de le voir, le début de l'évangile de saint Jean ne figure point des deux côtés de la monture, mais seulement à son revers, c'est-à-dire du côté où ne se trouve pas l'effigie. En ce qui touche le lien que M. Lenormant a voulu reconnaître entre la fausse interprétation du sujet et l'inscription faite sur la monture des mots IN PRINCIPIO ERAT VERBVM, etc , je ne saurais être d'accord avec lui, ni ceux qui l'ont suivi dans cette voie[1].

Que, par une sorte de méprise autrefois très fréquente, quelqu'un ait vu, en 1578, l'image de saint Jean dans celle de Jupiter, il n'y a rien en cela qui nous doive étonner, et la représentation de l'aigle aux pieds du dieu suffit à le faire comprendre; mais que l'on ait, dans la même pensée, et, plus de deux siècles avant que nous trouvions une marque de cette erreur, inscrit, non sur la face principale de la sertissure, mais seulement à son revers, les premiers mots de l'évangile selon saint Jean, je ne saurais l'admettre, et c'est dans un autre ordre d'idées que je chercherai la raison de leur présence.

A mes yeux, le joyau de Chartres a dû être, ainsi que nous le voyons si souvent au moyen âge, considéré comme doué d'une vertu talismanique. J'en relève une première preuve dans cette légende du sceau magique appelé le Pentacle de Salomon et qui, comme la monture de notre camée, réunit un passage du chapitre Ier de l'évangile de saint Jean : ET VERBVM CARO

1. Chabouillet, *Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, n° 4; Schuermans, *Intailles antiques employées au moyen âge*, pp. 5 et 6 (1872, in-8°), etc.

FACTVM EST, au verset de saint Luc si fréquemment répété dans les recueils cabalistiques : + IESVS AVTEM + TRANSIENS PER MEDIVM + ILLORVM IBAT. Deux écrits apocryphes qui nous donnent la figure de ce Pentacle, l'*Enchiridion* du pape Léon et le *Grémoire* du pape Honorius[1], fournissent d'autres exemples de l'union de ces paroles à des textes tenus pour posséder une vertu préservatrice[2]. Que, dans la pensée des anciens, elles aient eu, même prises isolément, un tel pouvoir, c'est ce que je vais essayer de montrer, en les examinant les unes après les autres.

La première des légendes gravées sur la sertissure du camée de Chartres est un passage au commentaire duquel les Pères de l'Église se sont peu arrêtés, mais dont nos ancêtres ont souvent fait usage ; c'est celui où saint Luc raconte comment le Seigneur échappa sain et sauf aux mains des Juifs qui voulaient le précipiter du haut d'une montagne : *Jesus autem transiens per medium illorum ibat*[3]. Quiconque portait ou possédait une amulette où se lisaient ces mots se croyait assuré contre le danger, ainsi que l'avait été le Christ. La reproduction en était des plus fréquentes ; je les retrouve sur des monnaies dont elles faisaient sans doute autant de talismans[4] et dans plusieurs passages de l'*Enchiri-*

1. *Enchiridion Leonis papæ*, p. 13 (Biblioth. de l'Arsenal, sciences et arts, n° 1337) ; *Grémoire du pape Honorius, avec un recueil des plus rares secrets*, p. 21 (1670, avec l'indication fictive de Rome).

2. Ci-dessous, p. 189.

3. Luc. IV, 30.

4. *Note sur quelques anciens talismans de bataille* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXIV, 2e partie, p. 116). Frœhner, *La liturgie romaine dans la numismatique* (*Annuaire de la Société de numismatique*, 1889, p. 54).

dion attribué au pape saint Léon, parmi les formules propres à détourner « les périls du monde[1] ». Ces paroles sont également inscrites sur une bague d'or du xve siècle que possède le Cabinet des médailles[2] et sur une autre sorte de monuments anciens dont j'aurai à m'occuper ailleurs.

La seconde des phrases que porte la monture de notre camée : *Si ergo me queritis*, est tirée de la Passion racontée par saint Jean. Ce sont les paroles du Christ demandant à la troupe venue pour le saisir que l'on n'arrête pas ses disciples[3]. Elles figurent très souvent dans les textes cabalistiques et parfois à côté du verset « *Jesus autem transiens*[4]... » Le souvenir des apôtres échappés au danger semblait devoir porter bonne chance. C'est ce qu'explique nettement ce passage de l'*Enchiridion* attribué au pape saint Léon : « Domine Jesu Christe, fili Dei vivi, qui hora « tuæ sacratissimæ passionis quærentibus te dixisti : « Quem quæritis ? quo audito tua virtute ceciderunt, « sic eripere me velis a manibus inimicorum meo- « rum et ab eorum pravis consiliis et dicas eis : « Sinite hunc abire illæsum, » ne valeant contra « me[5]. » L'accusé qui, mis à la torture, répétait à voix basse les paroles du Christ « Si me quæritis »

1. *Manuel ou Enchiridion de prières contenant les sept Pseaumes pénitentiaux, diverses oraisons de Léon pape*, p. 57 ; cf. pp. 33 et 42 (Lyon, 1594, Bibl. nat. Inventaire, B 5290).

2 Chabouïllet, *Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, n° 2718.

3. Joh. VIII, 2.

4. *Manuel ou Enchiridion de prières contenant les sept Pseaumes pénitentiaux, diverses oraisons de Léon pape*, p. 92, etc. (Lyon, 1584).

5. *Ibid.*, p. 57.

s'endormait, disait-on, sous la main du bourreau, et ne ressentait aucune souffrance[1]. Je les retrouve sur une plaque de cuivre gravée au XVe siècle et qui, selon toute apparence, ne peut être qu'une amulette[2]. Elle me paraissent encore avoir dû être inscrites sur la bague d'or dont je viens de parler et qui a porté, avec le verset *Jesus autem transiens per medium illorum ibat*, une légende effacée dont il ne subsiste plus que ce débris : .....EITIS SINITE.

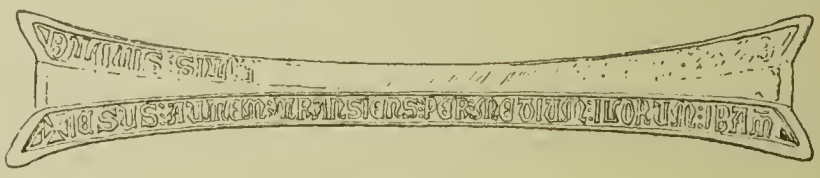

Il me reste à parler des mots *In principio erat verbum* que porte à son revers la monture du camée de Chartres. C'est à l'antiquité même que remonte la confiance en leur vertu surnaturelle. Saint Augustin constate que, de son temps, les malades s'appliquaient sur la tête l'évangile de saint Jean[3], et plus tard, si nous en croyons un vieux livre d'Hector Boethius, la *Scotorum Historia*, la puissance de ce texte contre l'esprit malin était tenue pour souveraine.

« Une jeune fille, belle, de haute naissance, et qui « avait, » y lisons-nous, « repoussé de nobles préten- « dants, fut fréquentée par un démon. Un signe « matériel fit reconnaître sa faute. Contrainte par

1. Hippolytus de Marsigliis, *Practica rerum criminalium*, f° 12, recto (1532, in-f°).

2. Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, t. I, p. 633.

3. *Tractatus VII in Johannem*, c. XII.

« ses parents de nommer son séducteur, elle déclara « qu'un jeune homme d'une beauté merveilleuse « venait la trouver de nuit, quelquefois même de « jour, mais qu'elle ne pouvait savoir ni d'où il venait « ni comment il se retirait. On ne crut guère à cette « réponse et l'on se résolut à chercher celui qui avait « détourné la malheureuse enfant. Avertis un soir « par une servante que le coupable était dans la mai- « son, les parents firent fermer les portes, prirent « des torches et, pénétrant auprès de leur fille, ils « trouvèrent dans ses bras un monstre d'aspect hor- « rible dont le visage n'avait rien d'humain. Dans le « nombre de ceux qui accoururent à cet effroyable « spectacle était un prêtre savant et vénérable ; pen- « dant que d'autres s'enfuyaient éperdus ou demeu- « raient glacés par l'épouvante, il récita l'évangile « de saint Jean, et, quand il fut venu au passage : « *Verbum caro factum est*, le démon, jetant un grand « cri, s'enfuit par le plafond de la chambre qu'il « laissa toute en feu[1]. »

Les fidèles ne s'armaient pas seuls des paroles inscrites au début du quatrième évangile. Elles se rencontrent souvent dans les livres cabalistiques. L'*Enchiridion* édité en 1584, et, comme je l'ai déjà dit, le *Grémoire* de 1670 les associent au verset de saint Luc : *Jesus autem transiens*[2]... Elles s'y trouvent aussi isolément indiquées comme douées d'une valeur surnaturelle[3]. Un autre livre de cette sorte,

1. *Scotorum historia*, Lib. VIII, f° CLIV, v° (Ed. de 1526).
2. *Enchiridion*, p. 110; *Grémoire*, p. 21.
3. *Grémoire*, pp. 15 et 75.

imprimé en 1630, dit que l'on s'attachait au cou des amulettes contenant les premiers mots du même évangile[1]. J'ajoute qu'en 1602, lors d'une attaque tentée contre Genève, des soldats savoyards s'étaient munis de charmes portant des croix, le nom du Christ et celui de la Vierge, des caractères cabalistiques et le verset *In principio erat Verbum*. Au bas était écrit : « Quiconque portera cette cédule ne « pourra périr aujourd'hui ni par l'eau, ni par le « glaive[2]. »

L'une des vertus prêtées au texte de saint Jean était de protéger les chrétiens contre la foudre. De mes impressions d'enfance il m'est resté un très vif souvenir, c'est celui de ma surprise à voir, quand il tonnait, s'agenouiller en récitant le chapitre : « Au commencement était le Verbe... » Quel était, n'osais-je demander, le lien entre les mots de ce texte où il n'est rien dit du tonnerre et le danger contre lequel on cherchait à se prémunir? Cette pratique était ancienne, car un passage du livre de Thiers, le *Traité des superstitions*, la note avec de longs détails comme employée pour détourner la foudre[3].

Un de ces écrits apocryphes qu'il ne faut pas craindre de consulter dans les questions de l'espèce

1. *Trinum magicum sive secretorum magicorum opus*. p. 226. (*Franco-furti*, 1630, 8°.) Cf. Godelmannus, *Tractatus de magis*, etc., p. 120 (Norimbergæ, 1676); Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 95; Frisi, *Memorie di Monza*, t. II, p. 34; Allegranza, *Opuscoli eruditi*, p. 60; Cancellieri, *De secretariis Basilicæ Vaticanæ*, t. I, p. 314.

2. *Salustii Pharamundi Carolus Allobrox, sive de adventu Allobrogum in urbem Genevam historia* (1603, in-4°). De ce livre fort rare et que je n'ai pu rencontrer, un extrait se trouve dans l'ouvrage de Berneggerus. *Ex Taciti Germania quæstiones miscellaneæ*, quæstio XXXIX (Argentorati, 1640).

3. Edition de 1741, t. I, pp. 347 et 478.

jettera peut-être quelque lumière sur le problème dont se préoccupait mon enfance. Il est dit, aux Actes des Apôtres, que, parmi les sept fidèles élus pour distribuer à chacun des chrétiens ce qui lui était nécessaire, se trouvait un juste nommé Prochore. Sur ce personnage, comme sur tant d'autres nommés en passant dans les livres saints, l'imagination des anciens s'est largement donné carrière. On en a fait un compagnon de saint Jean et l'un des témoins des miracles faits par l'apôtre au cours de ses voyages. « Arrivé au sommet de la montagne de Pathmos, le « saint, raconte Métaphraste, se tint debout comme « Samuel, éleva les mains comme Moïse et tendit « toutes les forces de son âme vers l'objet sacré de « ses désirs. Qu'advint-il alors? Le tonnerre et la « foudre remplirent l'espace de fracas et de flammes. « Ainsi en fut-il quand Moïse se trouva en présence « de Dieu et reçut de ses mains les tables de la Loi. « Prochore, la face contre terre, demeurait éperdu « devant un tel prodige ; mais Jean était debout et « impassible, car l'amour de Dieu avait banni chez « lui toute terreur, et ce fut à la fin le roulement du « tonnerre même qui fit entendre clairement ces « paroles : *In principio erat Verbum, et Verbum erat* « *apud Deum et Deus erat Verbum*[1]. »

Est-ce dans ce récit, est-ce dans un texte parallèle de l'apocryphe intitulé *Historia Prochori*[2], est-ce, ce qui me semble plus douteux, dans le nom de

1. Surius, 27 dec. *Vita B. Joannis apostoli*, § 10.

2. *Historia Prochori Christi discipuli, de vita, miraculis et assumptione B. Joannis apostoli* (*Biblioth. vet. Patrum*, ed. Lugduni, t. II, p. 66). Voir, sur le faux Prochorus, Victor Guérin, *Description de l'île de Patmos*, p. 42.

« Bonaerges », c'est-à-dire « fils du tonnerre », donné par le Christ à saint Jean[1], qu'il faut chercher le lien vu par nos aïeux entre le fracas du tonnerre et le début du quatrième évangile? A-t-on pensé que ces paroles entendues à Patmos dans le grondement de la foudre en devaient conjurer les effets? Je ne saurais le dire. Il y a là toutefois, me paraît-il, un rapprochement encore non signalé dont on pourrait tenir compte.

Avec les trois passages inscrits sur la monture du camée de Chartres, les mots : *Jesus autem transiens... Si me quæritis... In principio erat Verbum*, il en était d'autres encore auxquels on attribuait une vertu surnaturelle.

Tels étaient surtout :

Les vers contenant les noms des Mages qui furent, pendant de longs siècles, tenus pour propres à arrêter les attaques de l'épilepsie[2];

Le mot *Ananisapta* qui devait écarter la mort[3];

Les noms des deux larrons de l'évangile, le verset *Os non comminuetis ex eo* dont on s'armait contre la souffrance[4];

Les formules cabalistiques propres à préserver dans les combats et à assurer la victoire[5];

1. Marc III, 7 ; cf. Hieron. *In Daniel*, c. I.

2. Mes *Notes sur quelques formules cabalistiques* (*Revue archéologique*, janvier 1892, p. 60).

3. *Ibid.*, p. 57. L'impératrice Elisabeth, femme d'Albert II, empereur d'Allemagne qui mourut en 1439, est représentée dans une ancienne image portant sur la poitrine une large bande où sont écrits les mots ANNISAPTA DE*i* (Herrgott, *Pinacotheca principum Austriæ*, t. III, pars I, pl. XI et p. LXXXII des *Prolégomènes*, 3e édition, 1773, in-f°).

4. *Notes sur quelques formules cabalistiques* (*Rev. arch.*, vol. cité, p. 56).

5. Ma *Note sur quelques anciens talismans de bataille* (*Mémoires de l'Aca-*

Le passage du symbole : *Homo factus est* qui était tenu pour posséder une valeur protectrice[1].

Des objets sur lesquels se lisent ces paroles et d'autres de même sorte se trouvent dans nos musées et dans les collections particulières ; il en est, dans le seul Cabinet des médailles, trois qui, jusqu'à cette heure, n'avaient pas appelé l'attention : le camée de Chartres, une bague d'or citée plus haut et la grande médaille d'argent provenant de la collection Fillon. D'autres sans doute existent encore non signalés, et, pour ceux d'entre nous qui se plaisent à l'étude des croyances d'autrefois, il ne saurait être sans intérêt de rechercher ces curieuses épaves d'un passé naguère encore vivant.

Edmond Le Blant.

démie des inscriptions, t. XXXIV, 2e partie, pp. 113-123). Aux objets et formules cités dans ce travail pour montrer la croyance de nos pères à des amulettes protectrices des combattants, il faut ajouter les images gravées sur des pierres que mentionnent les anciens *Lapidaires* (Th. Wright, *Archæologia*, t. XXX, pp. 449, 450, 454, 455, 457). En ce qui touche l'antiquité, je noterai qu'au dire de Plutarque, Sylla, lorsqu'il allait combattre, portait dans son sein et couvrait de baisers une statuette d'or d'Apollon (*Sylla*, c. XXIX). Rappelons encore que chez les Germains, la figure du sanglier était tenue pour un talisman de bataille (Tacit, *Germania*, XLV), et, qu'au temps de Pline, l'agate et une pierre nommée *alectorie* passaient, comme on le voit plus tard, au moyen âge, pour assurer la victoire (Plin. *Hist. nat.* XXXVII, 54 ; Pannier, *Lapidaires français des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, p. 148).

1. Ma *Note sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale* (*Revue numismatique*, 1891, p. 249) ; *Trinum magicum, sive secretorum magicorum opus*, p. 226 : « Uti amuletis ad collum suspensis quibus in scriptum est sym- « bolum apostolorum vel initium Evangelii Johannis, vel Psalmi alicujus « particula contra incantamenta et dæmonum spectra. »

BULLES D'OR BYZANTINES

CONSERVÉES AUX ARCHIVES VATICANES

Pl. IV.

On sait l'extrême rareté des bulles d'or des *basileis* byzantins. J'en connais, pour ma part, une dizaine tout au plus. De tous ces nombreux petits monuments si précieux, qui ont servi à sceller les fameux chrysobulles impériaux, adressés durant mille ans à tous les rois, les princes, les papes, à tant d'autres hauts personnages du monde entier d'alors, bien peu ont échappé à la rapacité des détrousseurs de toutes sortes qui ont mis à sac les archives du moyen âge oriental. Il est donc intéressant et indispensable, je l'ai écrit plusieurs fois déjà, de publier chacune de ces bulles d'or qui existent encore éparses çà et là dans les musées et les dépôts d'archives de l'Europe.

En étudiant les choses de plus près, j'ai pu constater que presque toutes ces rarissimes bulles d'or impériales d'Orient, encore existantes, appartiennent ou aux empereurs latins du XIIIe siècle ou aux basileis de la famille des Paléologues. Les relations des premiers avec l'Occident, l'époque relativement peu ancienne à laquelle ont régné les seconds, expliquent ce fait.

J'ai publié, dans mes *Sceaux des empereurs latins de Constantinople*[1], quatre bulles d'or des empereurs Baudouin II et Henri d'Angre. Une est aux Archives Nationales à Paris. Une est au *British Museum*. Une appartient aux héritiers du comte de Lespine à Paris; une autre au prince de Ligne. Ce sont les quatre seules connues ayant appartenu aux empereurs latins.

J'ai également publié, dans la *Revue numismatique* de 1889, une bulle d'or de Constantin XI Paléologue, dernier empereur d'Orient, bulle encore aujourd'hui attachée à un document conservé aux archives d'État à Vienne[2], et publié par MM. Miklositch et Müller dans le t. III (p. 228) de leurs *Acta et diplomata*.

J'ignore quelles sont les bulles d'or impériales encore actuellement conservées aux archives des couvents du mont Athos.

Une bulle d'or d'un Michel Paléologue, en mauvais état de conservation, est actuellement, je le crois, entre les mains d'un marchand de Constantinople. J'ai vu aussi, il y a plusieurs années, chez un antiquaire de Paris, une bulle d'or d'Alexis Commène. Je ne sais ce qu'elle est devenue.

Voilà à peu près tout ce que je connaissais de bulles d'or des *basileis*. L'an dernier, lors d'un voyage à Rome, je nourrissais l'espoir d'en retrouver un certain nombre aux Archives vaticanes. Cet espoir

1. Extrait du *Bulletin monumental* de 1890.

2. Cette bulle d'or avait été signalée, dès 1889, par le Dr Kenner dans les *Jahrb. der Kunsthistor. Sammlungen*, t. II, 1889, p. 98.

a été relativement déçu. On sait que, pour les époques anciennes, cet établissement vénérable ne possède guère que des copies d'actes. Toutefois, grâce à l'obligeance extrême de Monseigneur Carini, directeur des Archives pontificales, et du savant père Denifle, j'ai pu avoir communication du peu qu'il y avait à glaner, et faire prendre d'excellentes photographies des seules cinq bulles d'or byzantines actuellement conservées dans ces Archives fameuses. Toutes sont de l'époque des Paléologues et complètement inédites. Je ne crois pas qu'on en connaisse d'autres de ces empereurs. Je les publie aujourd'hui d'après ces photographies. Je fais appel à l'obligeance de tous ceux, directeurs de musées ou d'archives, amateurs ou marchands, qui connaîtraient l'existence de quelqu'un de ces petits monuments si intéressants, et je les prie instamment de me les signaler.

Voici la description des cinq bulles d'or vaticanes, par ordre chronologique.

I

Bulle d'or de Michel IX Paléologue.

ΜΙΧ(αηλ) ΔΕCΠΟΤΗC Ο ΠΑΛΑΙΟΛΟΓOC. L'empereur en grand costume impérial. A droite, dextre divine qui le couronne.

℟. Le Christ debout, de face, tenant le livre des Evangiles, les pieds appuyés à un banc en forme d'escabeau.

Diamètre, 37 millim. — Pl. IV, n° 1.

Bulle appendue à un document daté de l'an du monde 6785 (1276-77). *Archives vaticanes* (arm. II, caps. 2, n° 13).

II

Bulle d'or d'Andronic II Paléologue.

ΑΝΔΡΟΝΙΚΟC ΔΕCΠΟΤΗC Ο ΠΑΛΑΙΟΛΟΓOC. L'empereur debout, de face, tenant le sceptre crucigère et le rouleau. Dans le haut, à droite, dextre divine qui le couronne.

℟. Même type du Christ que sur la bulle précédente.

Diamètre, 41 millim. — Pl. IV, n° 2.

Bulle appendue à un document daté du palais des Blachernes, du mois d'avril de l'an du monde 6785 (1276-77). *Archives vaticanes* (arm. II, caps. 2, n° 7).

III

Bulle d'or de Jean V Paléologue.

+ ΙΩ(αννης) ΔΕCΠΟΤΗC Ο ΠΑΛΕΟΛΟΓOC. L'empereur debout, nimbé, diadémé, en grand costume impérial, portant les cheveux et la barbe longue, tenant le sceptre cruciforme et le rouleau. Sous ses pieds, une demi-sphère ornée de trèfles.

℟. Le Christ debout, sur une sorte de piédestal, bénissant, tenant de la main gauche le livre des Évangiles, entre les sigles accoutumées, IC XC.

Diamètre, 35 millim. — Pl. IV, n° 3.

Bulle d'or appendue à un document, en date du 18 octobre 1369. *Archives vaticanes* (arm. II, caps. 2, n° 15).

IV

Autre bulle d'or du même.

Second exemplaire presque identique appendu à un document en date de l'année 1370. *Archives vaticanes* (arm. II, caps. 2, n° 9).

V

Bulle d'or de Jean VIII Paléologue

ΙΩ(αννης) ΕΝ ΧΩ (pour ΕΝ ΧΡΙCΤΩ) ΑΥΤΩΚΡΑΤ(ωρ) Β(ασιλευς) Ο ΠΑΛΑΙΟΛΟΓΟC. L'empereur, en grand costume, avec la robe à grands carreaux et la barbe longue, debout, tenant le sceptre et le rouleau.

℟. Le Christ debout, de face, appuyé à un trône en forme de banc, entre les sigles IC XC. Dans le champ, le monogramme Φ Γ.

Diamètre, 40 millim. — Pl. IV, n° 4.

Bulle d'or appendue à un document en date de 1433. *Archives vaticanes* (arm. II, caps. 2, n° 8).

Gustave Schlumberger.

DINARS INÉDITS DU YÉMEN

Pl. V.

Les historiens musulmans sont assez pauvres en renseignements sur le Yémen. M. Kay a rendu un grand service à la science en réunissant les principaux textes relatifs à ce pays, et en s'efforçant de les éclaircir et de les compléter par des notes substantielles [1]. La Bibliothèque Nationale a la bonne fortune de posséder quelques monnaies de ce pays, qui apportent une importante contribution aux documents historiques. C'est pourquoi je les publie ensemble avec les commentaires qui me paraissent indispensables.

1. Dinar frappé à Zébid par Ishak ibn Ibrahim en 356.

Il est semblable à celui que M. S.-L. Poole a décrit dans la *Numismatic Chronicle* [2] et qui porte la date 46, c'est-à-dire 346. Sur notre exemplaire, on peut lire soit ست, soit ربع pour le nombre unitaire. Dans le second cas, ce serait le même exemplaire signalé dans la collection Gerson d'Acunha [3].

1. *Yaman; its early mediæval history.* Londres, 1892. Le titre de la couverture est : *Omarah's history of Yaman.*
2. Année 1877, p. 325.
3. *Catalogue of the Coins,* etc., Bombay, 1889, II, p. 25.

Si l'on consulte le précieux tableau des dynasties musulmanes, récemment publié par M. S.-L. Poole, à l'article Arabia (Yaman)[1], il s'agit d'Aboul Djeïch Ishak, fils d'Ibrahim, quatrième prince ziyâdite de Zebîd, qui aurait régné quatre-vingts ans environ, 291 à 371. M. Kay remarque que d'après Masoudî, qui écrivait entre 332 et 336, le maître de Zébid s'appelait alors Ibrahim ibn Ziyâd[2]. Il me paraît difficile de révoquer en doute ce témoignage. Le principal auteur, traduit par M. Kay, est Omarat, que nous aurons bientôt l'occasion de surprendre en pleine erreur. Il vaut mieux, à mon avis, contredire Omarat et intercaler dans le tableau de cette dynastie Ibrahim ibn Ziyâd. Ishak, dont le nom se trouve sur notre monnaie serait son fils et n'aurait régné que postérieurement à l'époque où écrivait Masoudî.

2. *Dinar frappé à Zébid en 445.*

Légende marginale circulaire.

بسم الله ضرب هذا الدينار بزبيد سنة خمس واربعين وار (*sic*)

Deuxième légende circulaire :

لا اله الا الله محمد رسول الله على ولى الله

Dans le champ :

الامام معد

ابو تميم

℞. Légende marginale circulaire :

محمد رسول الله ارسله بالهدى ودين الحق ليظهره على الدين كله

1. *The Mohammedan dynasties*. Westminster, 1894, p. 89.
2. *Op. laud.*, p. 235.

Deuxième légende circulaire :

امر به الامير المظفر فى الدين نظام المومنين على

Dans le champ :

المستنصر
بالله امير المو
منين

Or très pur. Poids : 2 grammes 18.

Au nom de Dieu. Ce dinar a été frappé à Zébîd en l'an 445.

Il n'y a de dieu que Dieu. Ali est le favori de Dieu.

L'Imâm Maadd Abou Temîm.

℟. *Mohammed est le prophète de Dieu, qui l'a envoyé avec la direction et la religion de la vérité, pour qu'il la fasse paraître au dessus de toute religion.*

A ordonné ceci l'émir victorieux dans la religion, ordonnateur (des affaires) des croyants, Ali.

El Mostanser billah chef des croyants.

Ce dinar est du plus haut intérêt à divers points de vue.

D'abord, il nous apprend que l'autorité du khalife fatimide d'Égypte el Mostanser billah fut reconnue à Zébîd en 445 de l'Hégire. On savait qu'elle avait été reconnue dans le Yémen vers cette époque. Mais il règne la plus grande confusion sur la date, et la discussion de ce point m'a paru incomplète dans l'ouvrage de M. Kay. Appuyé sur des documents de si haute valeur que ce dinar et ceux qui vont suivre, je demande la permission de reprendre cette discussion avec quelques détails.

D'après Omarat, qui, je l'ai déjà dit, est le principal auteur suivi par M. Kay, et d'après un grand nombre d'historiens qui l'ont copié, comme Aboulféda, Ibn Khallikan, Ibn Khaldoun, etc., le missionnaire fatimide (le dâî), Alî ibn Mohammed, aurait paru dans le Yémen vers 429, proclamant l'imam fatimide el Mostanser billah et ne se serait emparé de Zébîd qu'en 454 ou 452, à la mort de Nadjâh. Ce dernier détail est complètement infirmé par notre dinar, qui porte le nom d'Alî en 445.

Les autres auteurs, qui ne spécifient pas l'époque de la prise de Zébîd, mais qui représentent Alî comme maître de tout le Yémen (dont Zébîd fait partie), diffèrent sur la date de l'apparition d'Alî. Quatremère [1] et Wüstenfeld [2] ont déjà signalé quelques-unes de ces divergences. Je vais les examiner avec quelques détails.

Makrîzî dit : en l'année 442 Alî ibn Mohammed el Souleïhî, *prince du Yémen*, fit faire la prière au nom d'el Mostanser [3]. Djemal eddîn, traduit par M. Wüstenfeld, semble adopter cette date [4].

Marcel, qui avait rapporté d'Égypte d'importants manuscrits, donne, sans indication de sources, la date de 444 pour le même fait [5].

Ibn al Athîr dit : en 447 parut dans le Yémen un homme appelé Abou-Kâmil Alî ibn Mohammed el-Souleïhî qui s'empara du Yémen... et reconnut l'au-

1. *Mémoires sur l'Egypte*, II, 313.
2. *Geschichte der Fatimiden Chalifen*, 236.
3. *Khitat*, éd. de Boulak, I, 356.
4. Wüstenfeld, *loc. cit.*
5. *Histoire de l'Égypte*, p. 107.

torité du khalife d'Égypte..., vainquit ibn Sâdil et Ibn el Koureïdî qui dominaient dans ces pays au nom d'el Kaïm bi amr Allah (le khalife abbasside) [1].

Ibn al Djauzy dit : en cette année 447 Aboû Kâmil Alî ibn Mohammed el Souleïhî s'empara du Yémen, reconnut le khalife d'Égypte et fit cesser la prière, au nom d'el Kaïm, dans les pays du Yémen [2].

Aboul Mahasin dit qu'en l'année 447 Abou Kâmil Alî ibn Mohammed el Souleïhî fit faire dans le Yémen la prière au nom d'el Mostanser, khalife d'Egypte [3].

Yakoût, à l'article « Machâr », dit : c'est de là que [partit] la manifestation d'el Souleïhî en 448 [4].

De ces diverses contradictions, il me semble résulter comme à peu près certain que le pouvoir d'Alî fut en réalité très contesté. Il dut entrer plusieurs fois à Zébîd et en être chassé plusieurs fois. De là, la confusion de ces dates, qui sont peut-être toutes, ou la plupart, exactes. Cette présomption va être confirmée par d'autres dinars.

Avant de les mentionner, je dirai quelques mots des titres donnés à Alî sur ce dinar. Le titre d'الامير المظفر فى الدين « le victorieux dans la foi » est un de ceux qu'Omarat attribue au dâî Ali ibn Mohammed [5]. C'est un titre fort bien attribué à celui qui combat pour la secte fatimide, la vraie foi. A ce titre s'en ajoute un

1. *Histoire universelle*, éd. Tornberg, IX, 422.

2. *Mirat el zamân*, ms. de la Bibliothèque Nationale (arabe 641, p. 11 r°).

3. *El Nodjoum el zahirat*, ms. de la Bibliothèque Nationale (arabe 660, f° 11 v°).

4. *Geographisches Wörterbuch*, éd. Wüstenfeld, IV, 535. — M. Kay, dans son histoire du Yémen, lit Masâr.

5. *Loc. laud.*, p. 22 du texte arabe.

autre, qui est un peu différent sur la monnaie et dans le texte d'Omarat. Ce dernier l'appelle « le lieutenant du chef des croyants »; la monnaie « l'ordonnateur (des affaires) des croyants », la nuance est un peu plus orgueilleuse, mais le titre est de même nature et convient à celui qui a la prétention d'établir la vraie foi. On peut rappeler à ce propos que les Fatimides, comme affiliés à la secte ismaélienne, affectaient de porter le nom de « croyants » مومنين par opposition à celui de « musulmans » مسلمين, par lequel ils désignaient avec mépris les Sounnites [1].

Il n'est pas sans intérêt, en dernier lieu, de remarquer la forme امر به *a ordonné ceci* précédant le nom de l'émir. Cette formule ne se rencontre guère que sur les monnaies d'argent et de cuivre.

En tous cas, il ne peut subsister de doute sur le bien fondé de notre attribution de ce dinar au *dâî* Ali ibn Mohammed. L'historien Makrîzî qui signale, dès 442, la reconnaissance du khalife el Mostanser billah dans le Yémen, est probablement dans la vérité.

3. Dinar frappé à Zébid en 447.

Ce dinar appartient à M. le comte de Castellane qui m'a gracieusement permis de le publier. Il est d'une très belle conservation et d'une lecture indubitable. Il ressemble, sous tous les points, aux dinars frappés à la même époque dans les différentes villes soumises aux khalifes fatimides, et se distingue du

1. St. Guyard, *Doctrine des Ismaelis*, p. 102 (Paris, 1874).

précédent par la disposition et les variantes du texte des légendes, enfin par l'absence du nom d'Alî. Il convient aussi de remarquer que le type d'écriture est celui des dinars d'Égypte et de Syrie. Les pièces frappées dans le Yémen par les dynasties indépendantes présentent, en effet, des particularités assez marquées dans le style de l'écriture, d'ailleurs grossier. Je relèverai, entre autres, la forme du ى final, qui tend à se rapprocher de celle du م final, sur les pièces des imâms de Sadat, sur le dinar précédent de l'émir Alî et d'autres du même, et aussi le type très particulier du ر ou du ز qui ont la forme lunaire très caractérisée et ne dépassent jamais la ligne en dessous. Cette dernière particularité est frappante sur le dinar de Zébîd, frappé en 356 (n° 1).

Voici la description rapide du dinar, frappé en 447, dont le type est très commun [1].

Quatre cercles concentriques. Au centre, un point. Dans l'intervalle des cercles, légendes.

Légende marginale :

بسم الله ضرب هذا الد ينار بزبيد سنة سبع واربعين واربعمائة

2e légende :

دعا الامام معد لتوحيد الاله الصمد

3e légende :

المستنصر بالله امير المو منين

℞. Légende marginale :

محمد رسول الله ارسله لخ

1. S.-L. Poole, *Catalogue of oriental coins*, IV, nos 143 sqq.

2e légende :

وعلى افضل الوصيين ووزير خير المرسلين

3e légende :

لااله الا الله محمد رسول الله

℞. Poids : 4 gr. 05.

Il me paraît évident que ce dinar a été frappé en Égypte, probablement dans l'atelier du Caire. L'explication la plus plausible est que ce dinar dut faire partie de sommes envoyées à titre de cadeaux ou de subsides à l'émir Alî, qui défendait, à Zébîd, la cause fatimide. Pour bien marquer le triomphe de cette cause, le khalife aurait fait inscrire le nom de Zébîd sur des pièces frappées au Caire. C'était, d'ailleurs, l'usage des souverains, quand la prière était faite en leur honneur, dans quelque ville, de distribuer des monnaies à leur nom. J'irai même un peu plus loin dans la voie des conjectures : la différence des dinars de 445 et 447, jointe à la différence non moins marquée des dinars de 451 que je vais décrire, m'autorise à croire qu'en 447, Alî n'était plus maître de Zébîd. Méditant une expédition nouvelle contre Zébîd, il aura demandé des subsides à el Mostanser qui, escomptant le succès de l'expédition, et comme à titre d'encouragement, aura inscrit le nom de Zébîd sur les monnaies. Notons que le motif ne serait pas dû à une vanité puérile, comme on pourrait le croire, bien qu'il y ait des exemples semblables de médailles de conquête, frappées avant la conquête, et même sans qu'elle ait été réalisée [1]. Les partisans

1. Je fais allusion, ici, à la curieuse médaille de Napoléon Ier « frappée à

des Fatimides étaient des fanatiques : l'imâm était, pour eux, l'incarnation de la divinité. Cette pièce était comme une prophétie de l'imâm, la garantie quasi divine du succès ; et, chez les fanatiques, la croyance absolue au succès est souvent l'élément décisif de la victoire.

Ainsi il est certain qu'il s'est passé, entre 445 où paraît le dinar d'Alî et 451 où va paraître un nouveau dinar analogue, quelque évènement particulier, et que cet évènement a déterminé, en 447, l'apparition d'un dinar tout à fait distinct. Les divergences des historiens m'ont fait penser à des vicissitudes mal connues dans la conquête de Zébîd par Alî. Ce que nous savons du fanatisme de la prédication fatimide m'a conduit à l'hypothèse précédente. Le lecteur fera aisément le départ des faits certains et pourra juger de la vraisemblance de mon interprétation.

4. Dinar frappé à Zébîd en 451 (Bibl. Nationale).

Marge circulaire, quatre annelets. Légende circulaire :

بسم الله ضرب هذ (*sic*) الدنر (*sic*) بزبيد سنه احدى وخمسين وربع (*sic*)

Deux cercles concentriques, et dans le champ :

لا الـــه الا الله
محمـــد رســـول الله
عـــلى ولى الله

Londres » en 1804. Voir *Num. Chron.*, 1872, p. 266. — Dans le même ordre d'idées, on peut remarquer qu'il existe des pièces du fatimide Moezz lidîn Illah portant le nom de *Misr*, à une date antérieure à la conquête. M. van Berchem m'écrit qu'il les a vues à la Bibliothèque khédiviale du Caire.

℞. Même disposition. Légende circulaire :

الامام معد ابو تميم المستنصر بالله امير المو منين

امربه الامير

سيف الامام

على بن محمد

Or très pâle. Pièce trouée. Poids : 2 gr. 42.

Au nom de Dieu. Ce dinar a été frappé à Zebid en l'an 451.

Il n'y a de Dieu que Dieu. Mohammed est le prophète de Dieu. Ali est le favori de Dieu.

℞. *L'imâm Maadd Aboû Temîm, chef des croyants.*

A ordonné ceci l'émir, épée de l'imâm, Ali ibn Mohammed.

5. *Même dinar (Bibl. Nationale).*

بسم الله ضرب هذا الدينر بيد (*sic*) سنة احدى وخمسين وربعمئة (*sic*)

Or assez pur. Poids : 2 gr. 46.

Cet exemplaire est dû à la libéralité de M. le comte de Castellane.

6. *Même dinar (collection de M. le comte de Castellane).*

بسم الله ضرب هذا الدينر بزد (*sic*) سنة احدى وخمسن (*sic*) ربعه (*sic*)

Or assez pur. Poids : 2 gr. 46.

A ces trois dinars, il faut joindre ceux que M. S.-L. Poole a décrits dans le *Journal of the Royal asiatic Society*[1] et dans le *Catalogue of oriental Coins*[2].

1. Vol. IX, p. 138.
2. Vol. V, n° 357.

L'éminent orientaliste n'a pas eu d'exemplaires assez bien conservés pour lire exactement les légendes, surtout celle de la marge au droit, qui contient le nom de l'atelier et la date. Il reconnaît lui-même qu'il y trouve après le mot الدينار un mot obscur : الكيسة[1]. Cette erreur s'explique par l'irrégularité des parties de la légende qui devraient être correctement écrites : الد ينار بزبيد, mais en réalité ne le sont jamais ainsi. Je pars de l'observation, mentionnée plus haut, que le ر ou ز sont, sur les monnaies de Zébîd, caractérisées par la forme lunaire, au dessus de la ligne. Les trois exemplaires décrits présentent les variantes suivantes :

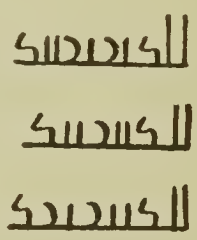

La forme régulière, étant donné le style de l'écriture, devrait être :

On remarquera que le groupe de caractères ב se trouve deux fois répété, que le graveur en a sauté un dans la deuxième variante, inadvertance facile à comprendre. Dans la troisième variante, au contraire, ce sont les deux traits verticaux qui suivent le groupe en question, qui ont été sautés.

1. *Catalogue of oriental Coins. Introd.*, p. XLIV.

Si j'insiste sur ces détails, c'est qu'il ne doit pas rester de doute sur le nom de l'atelier. M. Stanley-Lane Poole a lu عدن *Aden*, mais il est évident qu'il ne s'y serait pas trompé, si les exemplaires qu'il a vus lui avaient permis de lire la date. عدن est le nombre احدى indiscutable sur nos exemplaires. L'atelier est représenté, sans qu'il y ait ombre de contestation possible, par un groupe confus de lettres, dont la dernière est évidemment un د ou un ك. Nous savons qu'Alî ibn Mohammed était maître de Zébîd, dès 445. C'est la seule ville du Yémen dont le nom puisse être lu raisonnablement, et je crois avoir établi paléographiquement les causes de l'incertitude dans le déchiffrement. J'ai la conviction que M. Stanley-Lane Poole ratifiera ma lecture, qui le débarrassera d'un mot inexplicable.

J'ajouterai quelques remarques. Si dans la légende que j'ai discutée, le ر ou ز a une forme lunaire, caractéristique de l'épigraphie arabe du Yémen, en revanche, dans les autres légendes, il a la forme sinueuse caractéristique de l'épigraphie fatimide. Voyez, par exemple : امر, الامير, المستنصر, etc. Il y a bien des incorrections à relever dans les trois exemplaires, si bien qu'on peut se demander si ce ne sont pas des pièces d'imitation. La barbarie et la grossièreté de style, surprenantes à six ans d'intervalle du dinar frappé par Alî, que j'ai décrit au n° 2, la fréquence relative de ces dinars [1], frappés en 451, tout confirme cette pre-

1. M. Stanley-Lane Poole en a vu trois ; ce qui fait six, chiffre incontestablement élevé eu égard à la rareté des monnaies de ces dynasties.

mière impression. Enfin, on y est amené invinciblement par la vue d'une nouvelle pièce, incontestablement d'imitation, que je décris au n° 7.

7. *Imitation dégénérée du dinar d'Ali ibn Mohammed.*

Les légendes du champ sont très reconnaissables au droit. Au revers, on lit fort bien أمر به, et, chose curieuse, le ر a la forme lunaire, tandis que sur les exemplaires 4, 5 et 6, il a une autre forme (comme je l'ai fait déjà remarquer). On lit fort bien aussi le mot : الامام; le mot précédent est évidemment سيف : le س est très marqué et les deux autres lettres sont représentées par une croix, ce qui peut paraître assez étrange. Les derniers mots بن محمد ne peuvent se discuter, et علي est facile à reconstituer.

L'or en est pâle ; le poids de 2 gr. 25.

Qui a pu imiter ces pièces? Sont-ce les tribus grossières du Yémen? Mais ces tribus connaissaient bien l'arabe et ne pouvaient le déformer ainsi. La dégénérescence des caractères arabes en croix me fait penser à un peuple chrétien. Or Zébîd était en relations de commerce très suivies avec les Abyssins. Masoudî nous l'atteste vers 332 de l'Hégire [1]. Nassiri Khosrau, qui voyageait en 442 dans l'Arabie, dit que les princes de cette région étaient des vassaux du roi des Abyssins [2]; et, de fait, vers cette

1. *Prairies d'or* (éd. B. de Meynard), III, p. 35.
2. *Sefer Nameh* (éd. Schefer), p. 191.

époque, la dynastie des Nedjâhides qui disputa Zébîd à celle des Souleïhites descendait d'un esclave abyssin. Pourquoi alors les Abyssins ont-ils imité les pièces du Souleïhite, ennemi des Nedjâhides leurs alliés naturels et compatriotes? Probablement parce que les relations des Fatimides et du Souleïhite firent affluer à Zébîd l'or très recherché des dinars fatimides [1]. Les pièces d'or, frappées au nom d'Alî, en particulier celles de 451, furent sans doute très appréciées sur le marché abyssin. De là les imitations de ce dinar que j'ai mentionnées, car, après ces diverses considérations, je crois pouvoir regarder toutes les pièces des types 4, 5 et 6, comme des imitations. Le type 7 est une dégénérescence, peu accentuée dans les légendes du champ, extrême dans les légendes circulaires, où il est impossible, avec la meilleure volonté du monde, de retrouver trace de l'original. Ce sont précisément ces légendes circulaires qui souffrent le plus, ainsi que nous l'avons vu précédemment, dans les exemplaires qui nous sont parvenus, ce sont elles qui ont réussi à tromper la sagacité de M. Poole par leur incorrection. Il y a donc, si je ne me trompe, une série décroissante, dont le terme extrême serait, pour le moment, notre numéro 7. D'après la couleur de l'or, j'établirais l'échelle de dégénérescence suivante : 5. 6. 4. 7.

Le lecteur aura déjà remarqué les différences dans la légende avec le dinar de 445. L'expression امر به est restée. Alî s'appelle « l'épée de l'imâm » ; ce titre

1. Nassiri Khosrau dit que le dinar fatimide valait en Arabie trois dinars ordinaires. *Loc. cit. Préface*, p. LVII.

reste toujours en harmonie avec son rôle de *dâï* ou missionnaire fatimide, chargé de faire triompher la doctrine de l'Imâm. Il porte ici son nom patronymique, qu'il n'a pas sur le dinar de 445.

8. Dinar frappé à Aden en 513.

Cercle linéaire. Légende circulaire :

بسم الله ضرب هذا الدينر بعدن سنة ثلثة عشرة (*sic*)

Deux cercles concentriques. Dans le champ :

ح س
لا اله الا الله
محمد رسول الله
على ولى الله

℞. Même disposition. Légende circulaire :

الامام المنصور ابو على الامر باحكام الله امير المومنين

Dans le champ :

الملك السيد
المكرم عظيم
العارب (*sic*) سلطان
امير المو منين

Au nom de Dieu, ce dinar a été frappé à Aden en l'an [5]*13.*

?? Il n'y a de Dieu que Dieu. Mohammed est le prophète de Dieu. Ali est le favori de Dieu.

℞. *L'imâm vainqueur Abou Ali el Amer li ahkam Illah, chef des croyants.*

Le roi, le seigneur el Moukavram, grand (chef) des Arabes, sultan (au nom) du chef des croyants.

Or pâle. Poids : 2 gr. 32.

Un texte des plus précis d'Omarat nous renseigne sur ce curieux dinar. « C'est en cette année 479 qu'al Moukarram (fils et successeur d'Alî le Souleïhite) fit frapper les dinars *malikis*. On les appelle ainsi de son nom, et ce sont les dinars du Yémen. L'inscription qu'ils portèrent fut la suivante : *Le roi, le seigneur el Moukarram, grand (chef) des Arabes, sultan (au nom) du chef des croyants*. On continua à les frapper avec ces inscriptions jusqu'à notre époque, c'est-à-dire jusqu'à ce que le dâî Imrân, fils de Mohammed ibn Sabâ le Zoureïite, fit graver l'inscription ainsi : *L'unique des rois du temps, roi des Arabes et du Yémen, Imrân, fils de Mohammed*[1]. »

En 513, Aden était gouverné par les Zoureïites, qui avaient succédé aux Souleïhites, dans la charge de dâî. Cette particularité d'un dinar gardant les mêmes inscriptions pendant soixante-dix ans (Imran ibn Mohammed est de 548) est assez rare dans les habitudes musulmanes. Elle est à rapprocher de la multiplicité des imitations du dinar d'Alî, que j'ai signalée plus haut. On peut aussi la rapprocher de la perpétuité du *talari* de Marie-Thérèse d'Autriche, qui reste encore aujourd'hui la seule monnaie des bords de la mer Rouge.

Notre dinar se trouve relier sans interruption le monnayage du dâî Alî ibn Mohammed et celui du dâî Imrân ibn Mohammed. Ce dernier n'est connu que par un seul exemplaire qu'a publié M. S.-L. Poole[2]. Je demande la permission d'en donner une nouvelle

1. Kay, *Op. laud.*, p. 37.
2. *Catalogue of oriental coins*, V, n° 358.

description, croyant avoir trouvé dans le précédent dinar des raisons de rectifier celle de l'éminent numismate.

Cercle marginal. Légende circulaire :

بسم الله ضرب هذا الدينر بعدن سنة ست وخمسين وخمسما ئة

Trois cercles. Dans le champ :

لا الـــه الا الله
محمـد رسـول الله
عـلى ولى الله

Ry. Cercle marginal. Légende circulaire :

عبد الله ووليه [ابو محمد الامام?] العاضد لدين الله امير المومنين

Deux cercles. Dans le champ :

اوحـد ملـوك
الزمن ملك العرب
والـيـمـن عمـران
ابـن محمـد
∴

Au nom de Dieu, ce dinar a été frappé à Aden, en l'an 556.

Il n'y a de Dieu que Dieu. Mohammed est le prophète de Dieu. Ali est le favori de Dieu.

Ry. *Le serviteur d'Allah et son lieutenant [Aboû Mohammed l'imâm] el Adhed lidîn Allah, chef des croyants.*

L'unique des rois du temps, roi des Arabes et du Yémen, Imrân, fils de Mohammed.

Or pâle. Poids : 2 gr. 30.

Sans parler de la correction اليمن au lieu de الحمر (*sic*)

qui s'impose de par le texte d'Omârat précédemment cité, je me trouve en désaccord avec M. S.-L. Poole sur la lecture des légendes circulaires.

Dans la première de ces deux légendes, M. Poole lit un mot fort étrange المظفرية ou المكرمية. En revanche, il supprime les mots هذا الدينر. Or il faut remarquer que le mot دينر ressemble fort dans l'écriture de toutes ces monnaies au mot ضرب. Une partie de la légende est confuse. Il n'y a d'incontestable que

دينر بعدن سنة ست وخمسين وخمسمائة

M. Poole rétablit les parties effacées ainsi :

المكرمية ou المظفرية بسم الله

et moi :

بسم الله ضرب هذا ال

A priori, du moment qu'on lit le mot دينر le reste de l'inscription s'impose : il rentre dans les formules connues et les premiers mots sont بسم الله ; le م ici a une queue très relevée et de fantaisie qui simule la forme du ك ou du ط, de là l'erreur de M. Poole qui a cru voir distinctement le groupe مط ou مك au lieu du *mîm* simple. Inversement là où M. Poole a lu بسم الله il faut lire هذاال...., le د a été pris pour la queue d'un م.

Il faut donc renoncer à ce mot étrange que M. Poole considère comme le nom du monnayage d'Aden[1]. La pièce que je décris au numéro 8 est

1. *Introduction*, p. XLIV, « probably the epithet of the Aden coinage. » M. Kay (*op. laud.*, p. 253) y verrait le mot *maliki*, qu'Omarat attribue au dinar d'Aden depuis el Mokarram jusqu'à Imrân (voir plus haut). Mais, outre que

d'Aden et ne porte pas ce mot. Il est plus rationnel d'admettre la même légende dans les deux dinars, qui se ressemblent complètement sur les autres points (en tenant compte des changements de nom).

La légende circulaire du revers est déclarée illisible par M. Poole ; mais il est incontestable, *a priori*, par tout ce que j'ai dit, par les dinars que je viens de décrire, qu'elle doit renfermer le nom du khalife fatimide. Sur la planche donnée par M. Poole, le nom d'el Adhed lidîn Allah me paraît absolument certain. Le reste de la légende est moins sûr, mais ne doit pas différer sensiblement de la légende ordinaire des dinars de ce khalife que j'ai cru devoir lire sur celui-ci.

9. *Imitation d'un dinar de provenance indéterminée.*

Cercle marginal. Légende circulaire barbare. Deux cercles. Dans le champ :

لا الـــه الا
الله وحـده
رسـول الله

℞. Mêmes dispositions. Légende circulaire barbare. Dans le champ :

امر بـه الـر س (*sic*)
..حـا (*sic*) بن ابى
حـــا شـــد
. . . . . .

l'épigraphie ne s'y prête guère, le mot, s'il était inscrit, le serait à une autre place. On aurait, par exemple, *ce dinar maliki a été frappé*. Mais, d'ailleurs, j'ai décrit le dinar appelé proprement maliki au n° 8, et il n'y a aucune trace de ce mot.

Au dessus de la première ligne, étoile ; au dessus de la seconde, un croissant ; au dessus de la troisième, également un croissant.

Il n'y a de Dieu que Dieu. Mohammed est le prophète de Dieu.

A ordonné ceci le reïs Yahia ibn Abi Hâchid.....

Or très pâle. Poids : 1 gr. 95.

M. Kay mentionne un Yahia ibn Abi Hâchid, mort en 440, et qui paraît avoir été maître de Sanâ vers 422. Il portait le titre de sultan, d'après l'historien cité par M. Kay. C'est évidemment le dinar de ce personnage qui a été imité.

La dernière ligne est indéchiffrable, mais il me semble que le nom d'un khalife abbasside s'impose. En effet, Yahia fut tué par le dâî Ali ibn Mohammed : il devait donc être sounnite ; de plus, son dinar ne donne pas la formule chiite : علي ولي الله *Ali est le favori de Dieu.*

Si l'on admettait cette inscription, il faudrait lire القادربالله : *El Kâder billah* régna de 381 à 422. Le nom de القايم بامر الله *El Kaïm biamr Allah*, qui fut khalife de 422 à 460, est trop long pour se prêter à la lecture.

Il est assez curieux de constater que la formule امر به que j'ai signalée comme propre au monnayage du dâî Alî ibn Mohammed se retrouve sur ce dinar. C'est très vraisemblablement à Yahia que le dâî a emprunté cette formule.

L'historien Ibn al Modjawir[1] dit qu'au temps des

1. M. de Goeje en prépare une édition, d'après les manuscrits de M. Schefer et du colonel Miles. Par l'obligeant intermédiaire de M. Schefer,

Zoureïites, on se servait à Aden, pour les transactions extérieures, de l'or *saâbi* (?) au même titre que le *sultâni* ou à un titre inférieur ; dans le pays même, c'était l'or *maliki* qui avait cours. L'or *sultâni* n'est-il pas le dinar d'Ibn Abi Hâchid qui, au témoignage de M. Kay, portait le titre de sultan ? Le dinar que je viens de décrire serait donc celui dont on se servait pour les transactions de pays à pays, tandis que le maliki ne sortait pas du pays. On frappait des dinars semblables à celui du sultan, et ces imitations s'appelaient l'or *saâbi* (?). Ce dernier terme reste douteux, et M. de Goëje inclinerait à lire *Sanaâni*, c'est-à-dire de *Sanâ*. Je dois ajouter que le mot *sultani* est écrit *bastami* dans le manuscrit de M. Schefer. Je crois la lecture de l'autre manuscrit plus acceptable, et l'explication que je viens d'en donner me paraît presque certaine.

On voit combien cette numismatique présente de particularités curieuses, au point de vue historique et économique, combien elle sort de la monotonie ordinaire de la monnaie musulmane.

P. Casanova.

le savant éditeur a bien voulu me transmettre quelques extraits relatifs à la numismatique du Yémen. Je remercie vivement l'un et l'autre de cette précieuse communication.

DENIER DE CHARLES VIII

FRAPPÉ A MARSEILLE.

Dans l'ouvrage de M. Hoffmann, on trouve gravée et décrite la petite monnaie qui est reproduite ici et dont voici la description :

✠ KAROLVS : DEI : GRACI. Lis enveloppé dans un circuit à deux lobes.

℟ ✠ DENARIVS· VNVS MA. Croix pattée dans un quadrilobe. *Billon*. Coll. de Saulcy[1].

J'ai vainement recherché cette curieuse monnaie dans le catalogue de la collection du célèbre numismatiste, collection qui fut vendue à Paris, en 1881. Il se pourrait que Saulcy eût échangé cette pièce contre d'autres; cette supposition n'est pas en désaccord avec les habitudes de ce savant.

Quoiqu'il me soit impossible de vérifier l'exactitude de la lecture et du dessin, je crois cependant qu'on peut les considérer comme bons, car la pièce ne paraît pas usée. C'est pourquoi il me semble utile de présenter l'hypothèse suivante au sujet de cette

1. H. Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, 1878, p. 75, n° 43.

pièce que personne n'a encore essayé d'expliquer.

Les deux lettres MA ne se trouvent sur aucune autre monnaie de Charles VIII, et, placées après une indication de valeur, elles ne peuvent donner que l'indication d'un atelier. Mais parmi les officines françaises de l'époque, on n'en connaît qu'une seule dont le nom soit inscrit sur des monnaies[1]. C'est Marseille, *Massilia*, dont on connaît les pièces frappées sous Charles VIII et portant le nom du roi et la légende CIVITAS MASSILIE ou l'écusson de la ville[2]. Il paraît donc raisonnable de voir sur le petit denier de Charles VIII les initiales du nom de cet atelier[3] qui, à cette époque, jouissait encore d'une autonomie relative et facilement explicable, car le comté de Provence, légué au roi Louis XI par Charles III d'Anjou, n'avait été réuni définitivement à la couronne qu'en 1486.

M. Blancard a publié un intéressant document daté de 1492, où il est dit en substance « que le tré-

1. Je fais abstraction des légendes TVRONVS·CIVIS et PARISIVS·CIVIS. Pour les ateliers franco-italiens, le nom de la ville est presque toujours indiqué (CIVITAS·PISANA, AQVILANA, TEATINA).

2. Voy. les ouvrages et articles suivants : Ruffi, *Histoire de Marseille*, 1696, t. II, p. 327 ; Papon, *Histoire générale de Provence*, 1786, t. III, p. 625 ; F. Mallet, *Revue numismatique*, 1862, p. 275 ; Ad. Carpentin, *Rev. Numism.*, 1867, p. 221 ; Hoffmann, *Monnaies royales*, p. 73, nos 26 et 27 ; L. Blancard, *Rev. Numism.*, 1883, p. 92 à 106 ; E. Caron, *Monnaies féodales*, p. 234, no 397 ; R. Vallentin, *Rev. Numism.*, 1890, p. 241 ; J. Laugier, *Notice sur le monnayage de Marseille depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1891, p. 34 ; F. de Saulcy, *Recueil de documents*, t. III, 1887, p. 363 (paru en 1893 ; ne cite que l'article de Carpentin).

3. Il y a parmi les monnaies franco-italiennes, un cavallo frappé au nom de Charles VIII par le baron Leopardo Orsini qui prend le titre de comte de Manopello (CO·MA). Mais cette pièce, de fabrique italienne, ne saurait être comparée au denier qui nous occupe.

« sorier s'étant plaint au sénéchal de la trop grande « fabrication marseillaise de patacs et deniers, qui « nuisait aux intérêts du roi, le sénéchal avait sus- « pendu le monnayage marseillais jusqu'à nouvel « ordre. »

Il semble que la mention de *deniers* dont il est question dans ce texte puisse se rapporter à la petite pièce de Charles VIII, mais M. Blancard a démontré qu'il s'agissait du *denier coronat*. Comme ce denier valait un quart de moins que le denier tournois, on comprend l'interdiction qui, selon M. Blancard, fut probablement rapportée.

Toutefois, rien ne nous empêche de supposer qu'on frappa pendant quelque temps des deniers sortant d'un atelier royal, émission dont aurait fait partie la petite pièce sur laquelle je viens d'appeler l'attention, espérant que les numismatistes marseillais trouveront des indications complémentaires [1].

J.-Adrien Blanchet.

1. Au point de vue des types, il y a lieu de rapprocher le petit denier du *gros* ou *douzain*, frappé à Marseille et dont les types sont un écusson dans un trilobe et une croix pattée dans un quadrilobe (Hoffmann, n° 16; Blancard, *loc. cit.*, p. 102).

CHRONIQUE

TROUVAILLE DE FOUGÈRES

Le 18 avril 1893, on a fait aux environs de Fougères (Ille-et-Vilaine) une trouvaille de liards français et *quarti* italiens[1] dont la plus grande partie a été acquise par M. Edouard Mariette, de Montebourg. Au dire des paysans qui vendirent ces monnaies à M. Mariette, ce petit trésor, découvert dans un mur, était renfermé dans une aumônière de cuir qui a été présentée au département des médailles de la Bibliothèque nationale le 25 novembre 1893, et qui, d'ailleurs, pouvait dater de la même époque que les pièces y contenues, c'est-à-dire de la fin du XVIe siècle ; cette aumônière était munie, à l'intérieur et à l'extérieur, de pochettes fermant à l'aide de petites tirettes en cuir. Les monnaies soumises à l'examen du Conservateur du Cabinet des médailles étaient au nombre de 348 se répartissant ainsi :

DEZANA. *Agostino Tizzone* (1559-1589).

Quarti au type de L.	3
— au type de DMM	1

1. M. Qu. Perini a signalé dans la *Revue suisse de numismatique*, 1893, p. 363, l'acquisition qu'il a faite à Vérone, en août 1893, d'environ cinquante petites pièces de cuivre de même nature que celles qui composaient la trouvaille de Fougères. Ce sont en effet des *quarti* de Savoie (Emmanuel Philibert), de Messerano (Philibert Ferrero et Besso Ferrero), de Dezana (Agostino Tizzone), de Passerano (1581), de Saint-Bénigne de Fruttuaria (Ferdinand Ferrero), de Casale (Guillaume de Gonzague), de Sion. Ce dernier atelier est le seul qui ne soit pas représenté dans la trouvaille acquise partiellement par le Cabinet de France. Le marchand d'antiquités de qui M. Perini tient les pièces décrites par lui dans la *Revue suisse* lui a déclaré qu'elles provenaient des fouilles faites pour régulariser le cours de l'Adige.

D'autre part, les pièces apportées au Cabinet des Médailles ne représentaient pas la totalité de la trouvaille. Comme les deux groupes de pièces, celui qui appartient à M. Perini et celui que je signale ici, comprenaient des pièces analogues, que ces pièces ont apparu au même moment, il est difficile de ne pas les considérer comme provenant d'une même trouvaille.

Delfino Tizzone.

Quarti au type de l'H couronné accosté de trois fleurs de lis, quelques-uns datés de 1584 et 1585..... 137
— au type de l'H couronné, quelques-uns datés de 1584 et 1589 (?)..... 23
— au type de l'H couronné, la traverse de l'H orné d'un annelet central, quelques-uns datés de 1585..... 66
— au type de Béarn, quelques-uns datés de 1585 6
— au type du dauphin, quelques-uns datés de 1583 et 1585..... 36

FRINCO

Quarti, à l'H couronné, sans nom de prince..... 3

Hercule et Claude Mazzetti (1581-1584).

Quarti à l'H couronné accosté de trois fleurs de lis 28
— à l'H couronné..... 1
— au dauphin..... 1
— au type de Béarn..... 1

PASSERANO

Quarti à l'H couronné, datés de 1581.. 2
— à l'H couronné, datés de 1583..... 2
— à l'H couronné avec la lég. VIRTVS..... 1

MESSERANO. *Besso Ferrero.*

Quarti avec B F, daté de 1579..... 2
— avec B F daté de 1580..... 2

CASALE. *Guillaume de Gonzague.*

Quarti au dauphin, dont deux datés, l'un de 1581, l'autre de 1582..... 4

CASTIGLIONE DELLE STIVIERE. *Ferrand de Gonzague.*

Quarto au dauphin..... 1

Rodolphe de Gonzague.

Quarti au dauphin..... 7

SAVOIE. *Emmanuel-Philibert.*

Quarto avec FERT daté de 1570..... 1

Charles-Emmanuel I

Quarti avec FERT..... 3

ABBAYE DE SAINT-BÉNIGNE DE FRUTTUARIA

Jean-Baptiste de Savoie, abbé.

Quarto à l'écu..... 1
— avec NV..... 1

DOMBES. *Louis II de Bourbon.*

Quarti à l'L, dont quelques-uns datés de 1580 et 1582.... 10

FRANCE. *François I.*

Liard à l'F avec R sous la croix..... 1

Charles IX.

Liard au C couronné..... 1

Henri III.

Liards à l'H couronné avec les dates de 1579, 1582, 1584.. 3

348

Les *quarti* ou *quattrini* italiens contrefaits des liards de France, ont été étudiés avec le plus grand soin, par Domenico Promis[1] et A. Morel-Fatio[2], dans des mémoires solidement et abondamment documentés. Il n'y a donc lieu d'y revenir que pour signaler, parmi les pièces de cette trouvaille acquises par le Cabinet de France, quelques variétés inédites ou qui, au moins, n'ont été publiées ni par l'un ni par l'autre des savants susnommés.

DEZANA

Imitation du liard de France par Delfino Tizzone. + DELFIN· TI·CO·DECI. Dans le champ, H couronné, entouré de trois fleurs de lis; au centre, un point.

+ VICARI IMER PER. (*Vicarius imperialis perpetuus*). Croix dite du Saint-Esprit.

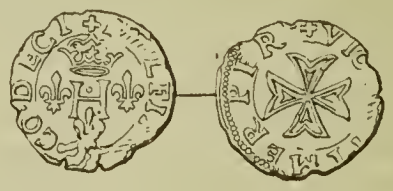

1. *Monete della zecca di Dezana*, Turin, 1863, in-4°. — *Monete dei Radicati e dei Mazzetti*, Turin, 1860, in-4°.
2. *Monnaies inédites de Dezana, Frinco et Passerano*, Paris, 1865, in-8°.

Un autre exemplaire porte dans la légende du revers IMPER au lieu d'IMER.

Plusieurs exemplaires acquis par le Cabinet de France permettent de compléter la légende du n° 3, p. 27, de Morel-Fatio + DEL·TI·CO·DE·VI·PER·IMP.

Variété avec BENEIC à la fin de la légende du revers.

Autre variété avec BENDIC.

Variété du n° 4, p. 28, de Morel-Fatio. L'exemplaire du Cabinet porte, au droit, ·DEL·TI·CO·DE·VI·PER·IMP, et au revers + SIT·NO·D·BENEDICT·1585. Un autre exemplaire porte BENEDIC.

Variété des n°s 1 à 4 de la p. 29 de Morel-Fatio. + MON· NO[V]·IM·COM·DEC· 158///. Dans le champ, H couronné, la traverse de l'H ornée en son milieu d'un annelet.

℟. ✠ SIT·NOMEN·D : BENED : ✠ : Croix fleurdelisée.

Imitation du liard du Dauphiné.

Variété du n° 1 de la p. 31 de Morel-Fatio. La légende du droit porte DELFIN·CO·DECIA au lieu de DELFI·TI·CO·DECIA.

Sur un autre exemplaire, la légende du droit se termine par DECIAN.

FRINCO

Hercule et Claude Mazzetti.

Variétés du n° 9, pl. V, de Morel-Fatio, avec des points secrets sous différentes lettres de la légende du revers.

Passerano

Exemplaire complétant le n° 9, pl. VII, de Morel-Fatio.

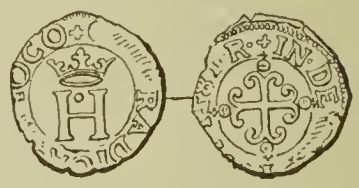

Messerano

Besso Ferrero. Variété du n° XV de la pl. VII de D. Promis, *Monete delle zecche di Messerano* (Turin, 1869, in-4) avec la date de 1579, ou peut-être 1577.

Casale

Guillaume de Mantoue, duc de Monferrat. Imitation du liard du Dauphiné. + GVL· D· G· DVX ////// III E· MO· F· I. Dans le champ, dauphin couronné.

℟. + IN DEO.SPE[S MEA 158]3. Croix fleurdelisée.

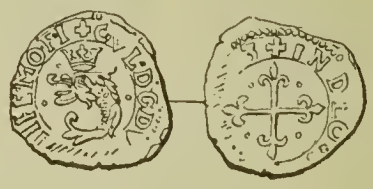

Castiglione delle Stiviere

Ferrant de Gonzaghe. Imitation du liard du Dauphiné. FER ////// ///// M.R. Dans le champ, G couronné, en forme de dauphin.

℟. //// SALVS ✝ ////. Croix fleurdelisée.

Rodolphe de Gonzaghe. Imitation du liard de Henri III. ROD· GON·MARC+HIO·CAS. Dans le champ, H couronné, entouré de trois fleurs de lis.

℟. + SIT·NOMEN·DNI·BENEDITV. Croix dite du Saint-Esprit.

M. Prou

*
* *

Fondation Mommsen. A l'occasion du jubilé du Doctorat du professeur Mommsen, le 8 novembre 1893, un grand nombre de ses amis et disciples, dans les différents pays (la liste comptait 800 noms), ont réuni une somme de 25.000 mark qu'ils ont mise à sa disposition pour faire telle fondation scientifique qu'il lui plairait dans le domaine de ses travaux. Le professeur Mommsen a affecté cette somme à la publication d'un recueil général des monnaies grecques. Le recueil des monnaies de Thrace, entrepris par l'Académie des Sciences de Berlin, et dont la direction a été confiée à M. Imhoof-Blumer, aura donc, suivant le désir du professeur Mommsen, une suite conçue sur le même plan.

Pour l'emploi des fonds et la détermination du travail, le professeur Mommsen proposera à la classe philologique-historique de l'Académie une commission de trois membres, composée du professeur lui-même et de MM. Imhoof-Blumer et Otto Hirschfeld. Cette commission devra soumettre ses décisions à la confirmation de la classe, et l'Académie présentera annuellement son rapport à la séance dite *Friedrichs-Sitzung*. Pour l'emploi des fonds la commission présentera un compte à l'Académie qui en référera au ministère compétent et publiera un rapport spécial.

(Extrait de la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1893, p. 353).

M. P.

*
* *

Monnaies suisses. — La Monnaie de Paris vient de frapper, pour le compte du gouvernement suisse, 375.000 pièces de 2 francs.

*
* *

Prix Duchalais. — Dans la séance du 21 mars 1894, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Duchalais pour 1894 à l'ouvrage de M. Maurice Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale ; les monnaies mérovingiennes*[1].

*
* *

Médaille talismanique — Dans la *Revue numismatique* de 1892 (p. 246, fig.) M. Moïse Schwab a signalé une curieuse médaille ovale dont il a donné une brève description sans commentaire.

On connaît de cette médaille plusieurs variétés. Elle a été étudiée par le Père Ménestrier, dans les *Mémoires de Trévoux* (avril 1705, p. 706), puis par Ed. Lambert, *Dissertation sur un talisman du XVIe siècle découvert près de Bayeux* (Bayeux, 1849, in-8°, fig. ; cf. *Revue archéologique*, t. VI, 1849-1850, p. 747). On sait que c'est un talisman fait par Jean Fernel, d'Amiens, premier médecin de Henri II. Ce personnage l'inventa pour flatter les goûts de Catherine de Médicis, portée vers la magie, et il la signa de son nom *Frainel* ou *Freinel* qu'il changea en Fernel. Henri Corneille Agrippa nous donne l'explication des figures de ce talisman. Il dit, en parlant des magiciens : « Ils faisaient une image qui con-« tribuait à gagner la faveur et la bienveillance, étant faite à « l'heure de Vénus ; la forme de cette image était celle *d'une « femme ayant une tête d'oiseau et des pieds d'aigle, tenant une « flèche en sa main.* Ils faisaient encore une autre image de « Vénus, quand la première face du taureau ou de la balance, « ou des poissons était en son ascendant avec Vénus, et la forme « de cette image *était une fille qui avait les cheveux épars, tenant « en sa main gauche un peigne.* » (*Philosophie Occulte*, t, I, ch. 42) Si l'on veut bien se reporter au dessin donné par la *Revue numism.*, on y reconnaîtra ces deux figures de Vénus. Quant au roi assis, on l'a considéré comme Henri II dont le II couronné est l'initiale ; de même les F et K couronnés désignent François (II) et Charles (IX). Je renvoie pour plus de détails aux travaux que j'ai cités.

1. Voy. le compte rendu dans la *Revue numism.*, 1893, p. 435.

PRIX D'ADJUDICATION

DES MONNAIES DE LA FLANDRE ET DE L'ARTOIS

Composant la collection Van Peteghem

VENDUE A PARIS LES 3, 4 ET 5 AVRIL 1894

Experts : MM. Rollin et Feuardent.

1.....	17	45.....	31	92.....	32	139.....	33		
2.....	19	46.....	10	93.....	12	140-141..	11		
3.....	13	47.....	15	94.....	16	142.....	22		
4.....	16	48.....	13	95.....	5	143.....	23		
5.....	17	49.....	11	96.....	14	144.....	9		
6.....	13	50.....	58	97.....	14	145.....	11		
7.....	6	51-52...	13	98.....	12	146.....	15		
8.....	11	53.....	12	99.....	18	147-148..	10		
9.....	5	54.....	5	100.....	10	149.....	6		
10	62	55-56...	16	101.....	25	150.....	27		
11.....	60	57.....	16	102.....	10	151.....	19		
12.....	12	58.....	30	103.....	15	152.....	10		
13.....	52	59.....	10	104.....	60	153.....	22		
14	22	60.....	95	105.....	13	154 à 156.	15		
15.....	20	61.....	140	106.....	41	157.....	12		
16.....	14	62.....	100	107.....	3	158.....	22		
17.....	10	63.....	32	108.....	29	159.....	10		
18.....	85	64.....	45	109.....	26	160.....	18		
19.....	70	65.....	5	110.....	59	161.....	15		
20.....	70	66.....	20	111.....	16	162.....	10		
21.....	70	67.....	14	112.....	30	163.....	5	50	
22.....	31	68.....	12	113.....	20	164.....	21		
23.....	32	69.....	28	114-115..	12	165.....	15		
24.....	42	70.....	42	116.....	70	166.....	6		
25.....	80	71.....	35	117.....	5	167.....	5		
26.....	29	72.....	17	118.....	12	168.....	19		
27.....	32	73.....	10	119-120..	7	169.....	21		
28.....	75	74.....	13	121.....	14	170.....	125		
29.....	52	76.....	75	122.....	4	50	171.....	6	
30.....	30	77.....	50	123.....	20	172.....	66		
31.....	43	78.....	280	124.....	20	173.....	106		
32.....	26	79.....	9	125.....	13	174.....	45		
33.....	24	80.....	23	126.....	22	175.....	40		
34.....	27	81.....	31	127.....	16	176.....	39		
35.....	52	82.....	26	128.....	24	177.....	28		
36.....	28	83.....	132	129.....	17	178.....	36		
37.....	21	84.....	26	130.....	12	179.....	23		
38.....	82	85.....	8	131.....	10	180-181..	24		
39.....	27	86.....	28	132.....	4	182.....	100		
40.....	60	87.....	10	133.....	13	183.....	19		
41.....	52	88.....	48	134-135..	10	184.....	36		
42.....	26	89.....	25	136.....	41	185.....	31		
43.....	32	90.....	11	137.....	23	186.....	19		
44.....	51	91.....	20	138.....	26	187.....	42		

188-189..	13		258.....	4	50	357.....	210		448-449..	25	
190.....	14		259-260..	20		358.....	22		450-451..	38	
191.....	21		261.....	4		359.....	36		452 à 456.	10	
192.....	25		262 à 266	6		360.....	18		457.....	76	
193.....	48		267.....	9	50	361.....	28		458.....	50	
194.....	63		268.....	70		362.....	22		459.	60	
195.....	27		269.....	51		363.....	129		360-461..	3	
196.....	30		270.....	23		364-365 .	14		462-463..	61	
197.....	36		271.....	25		366 à 368.	10		464.....	70	
198.....	43		272.... .	25		369-370..	8		465.....	87	
199.....	6		273.....	70		371 à 375.	15		466-467..	19	
200.....	8		274.....	40		376 à 379.	25		468.....	25	
201 à 204.	15		275.....	21		380.....	36		469.....	30	
205.....	10		276.....	79		381.....	40		470-471..	13	
206.....	33		277.....	52		382-383..	10		472.....	8	
207 à 211.	10		278 à 280.	10		384.....	6		473-474..	6	
212.....	10		281.....	4		385.....	23		475.....	210	
213.....	6		282 à 284.	20		386.....	19		476.....	85	
214.....	29		285-286..	10		387.....	35		477.....	53	
215.....	26		287 à 289.	10		388-389..	30		478.....	50	
216.....	30		290-291..	3		390.....	60		479.....	50	
217.....	14		292.....	26		391.....	32		480.....	20	
218.....	33		293.....	26		392.....	15		481.....	18	
219.....	21		294.....	90		393-394..	17		482.....	10	
220.....	31		295 à 297.	16		396 à 399.	5		483.....	41	
221.....	38		298 à 301.	21		400.....	6	50	484.....	19	
222.....	200		302 à 304.	15		401.....	22		485.....	8	50
223.....	150		305.....	36		402.....	22		586 à 489.	29	
224.....	52		306.....	29		403.....	25		490 à 494.	52	
225.....	42		307.....	43		404.....	24		495.....	45	
226.....	41		308.....	145		405.....	28		496.....	42	
227.....	33		309.....	146		406-407..	30		497.....	25	
228.....	25		310.....	18		408.....	42		498.....	24	
229.....	23		311.....	8		409.....	45		499.....	22	
230.....	12		312-313..	5	50	410-411..	12		500.....	20	
231.....	6	50	314.....	3	50	412-413..	14		501.....	20	
232.....	30		315 à 317.	12		414.....	18		502.....	23	
233.....	9		318-319..	10		415-416..	6	50	503.....	19	
234.....	5		320-321..	15		417.....	6	50	504.....	45	
235.....	9	50	322-323..	8	50	418.....	25		505.....	10	
236.....	4		324.....	70		419 à 422.	26		506.....	7	50
237.....	45		325.....	96		423 à 429.	38		507.....	30	
238.....	100		326.....	81		430-431..	31		508.....	21	
239.....	195		327 à 331.	12		432 à 434.	10		509.....	14	
240.....	140		332 à 338.	15		435.....	53		510-511..	6	
241.....	59		339.....	24		436.....	35		512.....	171	
242.....	162		340.....	33		437.....	35		513.....	90	
243.....	36		341.....	45		438.....	34		514.....	30	
244.. ...	15		342.....	153		439.....	30		515.....	20	
245-246..	17		343.....	158		440.....	24		516.....	20	
247.....	12		344-345..	22		441.....	35		517.....	30	
243 à 150.	17		346.....	12		442.....	29		518.....	26	
251.....	5		247 à 352.	15		443.....	24		519.....	27	
252.....	10		353.....	1520		444.....	29		520-521..	18	
253 à 255.	15		354.....	32		445.....	24		522.....	21	
256.....	98		355.....	33		446.....	15		523.....	11	
257.....	13		356.....	25		447.....	26		524-525..	22	

526.....	30	562.....	8	604.....	23	640.....	5
527.....	8	563-564..	6	605.....	2	641.....	2
528.....	30	565.....	30	606.....	172	642.....	28
529-530..	16	566.....	15	607.....	150	643.....	59
531 à 534.	11	567 à 569.	14	608 à 610.	6 50	644.....	20
535 à 541.	49	570.....	26	611.....	9 50	645-646..	90
542.....	40	571 à 573.	16	612 à 614.	10	647.....	10
543.....	30	574.....	30	615 à 619.	10	648.....	3
544.....	27	575.....	32	620.....	4	649.....	5
545.. ...	20	576.....	32	621.....	10	650.....	4
546.....	20	577.....	15	622-623..	12	651.....	17
547.....	20	578.....	29	624.....	53	652-653..	8
548.....	20	579 à 581.	7	625.....	12	654.....	9
549.....	20	582.....	8	626-627..	18	655.....	10
550.....	8 50	583.....	10	628.....	15	656.....	11
551-552..	16	584-585..	6	629.....	5	657.....	32
553.....	3	586 à 589.	9 50	630.....	10	658.....	8
554.....	8	590 à 593.	15	631.....	20	659 à 661.	10
555-556..	8	594-595..	7	632.....	10	662.....	18
557.....	26	596.....	6	633-634..	12	663.....	30
558.....	29	597 à 599.	6	635-636..	23	664.....	5 50
559.....	21	600-601..	26	637.....	46	665.....	600
560.....	21	602.....	40	638.....	8		
561.....	25	603.....	17	639.....	51		

Produit total de la vente : 17.443 fr. 50

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Stein (A.). *Zur Geschichte der Çahi von Kâbul*, in-4°, Stuttgart, 1893.

Dans cette récente brochure, M. A. Stein, directeur du collège oriental de Lahore (Inde anglaise), a tenté d'élucider certains points de l'histoire des derniers rois de Kaboul à l'aide de la chronique du Kashmire par Kalhana (dont M. A. Stein a publié le texte sanscrit); mais la chronique indienne étant elle-même peu précise et souvent confuse sur les évènements comme sur les noms propres, il reste encore bien des points obscurs sur cette époque de l'histoire de l'Inde ancienne.

Nous savons par les auteurs musulmans (le Tchatch nâmeh, Ferishta, Albiruni, etc.) que le pays de Kaboul (comprenant aussi

l'ancienne Arachosie) a été occupé successivement par les rois Sakas, vers 130 av. J.-C., les Indo-Parthes, 1er s. de J.-C., les Petits Yue-Tchi, 430 de J.-C.; les rois Shâhi ou Raïs, 505-643; — la 1re dynastie Brahmane de Tchatch et ses successeurs, 643-850; la 2e dynastie brahmane, 850 à 1021. Tous ces princes avaient le titre de *Shâhi* (ou *Çâhi*) emprunté aux Indo-Scythes leurs prédécesseurs et qui est, comme on sait, le titre spécial aux princes étrangers à l'Inde. Le mémoire de M. Stein s'applique spécialement aux guerres racontées par Kalhana et qui ont amené la fin du royaume des Shâhis de Kaboul. Il existe un certain nombre de monnaies d'argent et de cuivre qui ont été frappées par ces divers souverains : les unes sont d'une lecture certaine quoique l'identification ne soit pas toujours facile, les autres sont très douteuses et comme lecture et comme attribution.

Nous nous en tiendrons dans cette notice, aux monnaies des rois de la deuxième dynastie brahmane, ces rois sont :

Kalar vers 850.
Samanta Deva?
Kamalu.
Bhîma Deva, vers 920.
Jaïpâl 976-1002.
Anandapâl 1002-1010?
Trilotchanapâl 1010-1021.
Bhîmapâl 1021-1026.

Les quatre derniers forment ce qu'on appelle « la famille des Pâl » qui était très probablement distincte de celle des Brahmanes.

Il existe des monnaies au nom de Samanta Deva et de Bhîma Deva portant d'un côté le nandi ou bœuf sacré indien attribut de Çiva, et de l'autre un cavalier; mais on ne connaît aucune monnaie certaine des autres souverains de cette dynastie.

L'abondance du monnayage au nom de *Samanta Deva* vient de ce que son type monétaire a été celui de tous ses successeurs, puisqu'on le rencontre, même après la chute du royaume de Kaboul, sur les monnaies des Ghaznévides et des Ghourides; cette variété de monnaies d'argent et de cuivre avec la légende *Çri Samanta Deva* en caractères sanscrits, est telle que, dès 1835. James Prinsep, qui le premier les a déchiffrées et décrites, en

avait formé une série à part. On les appelait avant lui *Râjput coins*, nom que leur avaient donné le major Tod et le colonel Stacy en 1823; Prinsep les décrivit sous le nom de *Samanta Deva series coins* et les divisa en plusieurs classes.

D'où vient ce type monétaire avec le nandi d'un côté et le cavalier de l'autre? On le rencontre pour la première fois sur des monnaies d'Azilisès. On sait que ce roi fait partie de la dynastie indo-parthe qui a régné aux environs de l'ère chrétienne dans ces mêmes contrées. Comment expliquer cette imitation d'un type perdu à huit ou dix siècles de distance? D'après Prinsep ce type du cavalier se serait conservé comme une sorte d'armoirie ancestrale « preservation of armorial insignia in a family ».

Outre les noms de Samanta Deva et Bhîma Deva qui sont les seuls se rattachant à la deuxième dynastie brahmane de Kaboul, on trouve sur des monnaies du même type, les noms d'autres princes comme Syalapati, Khvadavayaka, Vanka Deva, Anungpal, qui, à en juger par la forme de l'écriture, appartiennent au xe ou xie siècle (v. Ed. Thomas, *Pathan Kings of Dehli*, 1871, p. 58 sq). Il existe en outre des monnaies, mais beaucoup plus barbares, portant les noms de Killi, Pipala, Kalha, Sallakshanapala, Madanapala Deva, etc.; mais il est difficile de savoir dans quels rapports autre que l'imitation monétaire, ils se trouvent avec les rois de la dynastie brahmane de Kaboul.

A la légende *Çri Samanta Deva* succède une autre légende *Çri Hamîra*, écrite également en caractères nagaris du côté du cavalier, pendant que l'autre côté de la pièce, représentant un nandi très grossier, donne le nom du sultan en caractères arabes. Ces monnaies sont également très nombreuses et durent pendant toute la dynastie des Ghourides qui, comme l'on sait, régnait à Ghazna de 1150 à 1288. On trouve même la légende *Çri Hamîra* encore plus tard. Quel était le sens de ces mots? Ed. Thomas a expliqué, dans ses *Kings of Kabul* 1846 et dans les *Supplementary contributions to the coins of the Kings of Ghazni* (1858), que le mot *Hamîra*, que l'on rencontre quelquefois écrit *Hamîralma*, était la transcription sanscrite du titre arabe *emir al mouminin* « prince des croyants ». Les princes musulmans de l'Inde mettaient ainsi sur leurs monnaies le titre religieux du Khalife de Bagdad au

lieu du nom même du Khalife. Ils continuèrent même après la chute du Khalifat (1258). D'après Sir H. M. Elliot (*Hist. of India* II, p. 9), la légende *Çri Hamîra* « l'illustre Emir » était simplement un titre honorifique adopté, comme *Çri Samanta* « l'illustre guerrier », par les sultans de l'Inde. Le mot *Hamîra*, écrit aussi *Hammira*, se trouve également dans les chroniques hindoues et notamment dans le Râjatarangini, à propos des luttes entre les derniers shâhis du Kaboul et les Tourouchkas. La Chronique kachmirienne raconte comment Trilotchanapâla, abandonné par ses alliés, fut vaincu et dépossédé en 1021 par *Hammîra*. M. Stein pense, comme Ed. Thomas et Reinaud, qu'il faut voir sous ce nom Mahmoud le Ghaznévide qui était d'origine turque. J'ajouterai que le mot *Tourouchka* qui a servi dans l'Inde à désigner les peuples étrangers venus du N.-O. et spécialement les Indo-Scythes, ne paraît être que la transcription du mot *turc* et qu'il n'a pu en conséquence être créé qu'au XIe siècle.

Albirouni ne désigne jamais ce souverain que sous les noms de *Emir Mahmoud*; la chronique sanscrite laisse supposer en effet que ce conquérant n'était connu qu'avec le titre de *Emir*. S'il en est ainsi, il y a lieu de s'étonner que l'on ne trouve pas cette épithète sur les monnaies de Mahmoud. Ces monnaies sont nombreuses et les légendes sont en arabe; quelques-unes cependant sont bilingues et ont des légendes en arabe et en sanscrit (v. *Catal. Brit. Mus.* t. II (1876) : Ed. Thomas, *Kings of Ghazni* (1848 et 1858. C. Rodgers, *Coins in the Museum Lahore*, in-4°, Calcutta, 1891); on ne peut donc s'expliquer l'absence des mots *Çri Hamîra* sur les monnaies de Mahmoud (alors que ses successeurs n'ont pas dédaigné de les prendre). Il porte cependant dans ses légendes arabes les épithètes de *El Emir Seïf eddoulet* « L'Emir épée du royaume », *Vali Emir el mouminin* « serviteur du prince des croyants ». Quant au titre de *Sultan* que, d'après les historiens, Mahmoud aurait été le premier à porter, en fait on ne le trouve pas sur ses monnaies; c'est seulement sur les pièces de l'un de ses successeurs, Ibrahim ben Mes oud II qui a régné de 451 à 492 H (1059-1099) que ce titre apparaît pour la première fois (v. *Catal. Brit. Mus.*, t. II, n° 556).

On fait figurer d'ordinaire, dans la série des rois de Kaboul, une pièce d'argent du Khalife de Bagdad, Moktader billah frappée sur

le type des monnaies indigènes, sauf qu'elle est mieux gravée et que le cavalier est tourné à gauche. Cette pièce assez rare, dont un exemplaire se trouve au Cabinet de France, a été publiée pour la première fois par Longpérier en 1845 ; elle provenait de la trouvaille faite en Posnanie d'un vase rempli de monnaies du xe siècle.

Depuis, Ed. Thomas dans son mémoire précité sur les rois de Kaboul et Sir E. C. Bayley (*Dates occuring* on the *Coins of the Hindu Kings of Kabul* 1882) ont reproduit cette pièce intéressante et qui est la seule monnaie de Khalife frappée dans le N. O. de l'Inde, peut-être à Kaboul. L'existence de cette monnaie laisserait supposer non seulement l'occupation de Kaboul par les Arabes, mais une expédition faite dans cette contrée par un général arabe au nom du Khalife Moktader billah qui a régné de 295 à 320 de l'Hég. (908-932 de J.-C.). Nous savons par les historiens musulmans que le pays de Kaboul, le Seïstan, etc., ont été à plusieurs reprises occupés par les Arabes, quoique jamais d'une manière continue avant la conquête Ghaznévide qui n'eut lieu que vers l'an 405 de l'Hég. En l'an 250 H., Kaboul appartenait aux Soffarides et, à l'époque où écrivait le géographe arabe Istakhri, en 304 de l'H., cette ville était encore occupée par des princes musulmans, les rois indigènes étant relégués dans d'autres provinces. Il n'est donc pas impossible que quelques pièces aient été frappées à Kaboul entre 295 et 320 H. au nom du Khalife seul, non plus avec la formule ordinaire que l'on rencontre sur le monnayage musulman, mais sur le type hindou alors courant. Cependant les auteurs orientaux qui se sont occupés des invasions arabes dans l'Inde ne nous ont pas laissé de renseignements sur ce point particulier. Je terminerai par une remarque au sujet d'une monnaie de cuivre au type de l'éléphant publiée par Sir E. C. Bayley (*op. l.* n° 15) et portant d'un côté la légende *Çri Samanta Deva* en nagari, et de l'autre *El Mottaki* en caractères arabes. Si cette lecture était certaine, il resterait à expliquer la mention de ce Khalife qui a régné de 940 à 944 sur une monnaie frappée à Kaboul par Bhîma Deva avec la légende de Samanta. Il y a là encore un fait historique qui nous échappe.

E. Drouin.

*
* *

A catalogue of english coins in the British Museum. Anglo-Saxon series, vol. II (Wessex and England to the norman conquest) by Herbert A. Grueber and Ch. Francis Keary. Londres, 1893, in-8, cxxvi-544 pages, 1 carte et 32 planches en phototypie.

Avec ce volume nous avons la fin du catalogue des monnaies anglo-saxonnes du Musée Britannique dont le premier volume avait paru en 1887. Cet ouvrage, qui même s'il n'était qu'un catalogue serait déjà fort estimable, en raison et de l'importance de la collection décrite et du soin apporté à cette description, tire une valeur toute particulière du fait qu'il est plus qu'un catalogue, un recueil général des monnaies anglo-saxonnes, et plus que cela encore, par les introductions dues à M. Keary, une histoire monétaire de l'Angleterre pour la période antérieure à la conquête normande. On ne s'est pas tenu aux seules monnaies conservées au Musée Britannique, on y a joint les types qui n'étaient pas représentés dans cette riche collection. De même pour les monnayeurs ; les listes dressées par MM. Grueber et Keary sont complètes. Enfin chacun des volumes du catalogue est précédé d'une étude approfondie sur le monnayage anglo-saxon. Les royaumes de l'Heptarchie dont on possède des monnaies sont Mercia, Kent, East Anglia, Northumbria et Wessex. Les monnaies des quatre premiers ont été décrites dans le précédent volume.

Celui qui vient de paraître est consacré au monnayage du Wessex et à celui de l'Angleterre qui en forme la suite, jusqu'à la mort de Harold (1066). Dans son introduction l'auteur n'avait pas à retracer l'histoire de l'Angleterre, mais il a cru bon de rappeler les évènements politiques ou les faits économiques qui de 802, date de l'avènement du roi Ecgbeorth, le premier souverain de Wessex qui ait frappé monnaie, jusqu'à 1066, date de l'entrée des Normands en Angleterre, ont pu avoir une influence sur le monnayage. Nous pensons toutefois que l'histoire politique aurait dû être retracée plus brièvement encore.

Mieux à sa place est le paragraphe consacré aux monnoyers. Nous en retiendrons certains passages qui peuvent jeter quelque lumière sur les *monetarii* de l'époque mérovingienne. Mais, il faut

l'avouer, la condition de cette classe d'individus ne peut être guère mieux déterminée chez les Anglo-Saxons que chez les Gallo-Francs. Le plus ancien document écrit qui fasse mention des *monetarii* est un passage des lois d'Aethelstan (925-940), où il est ordonné que le monnoyer coupable d'avoir falsifié la monnaie doit avoir la main coupée et que la main sera placée sur l'enclume. D'où l'on serait en droit de conclure que le monnoyer forgeait lui-même la monnaie ; car si on lui coupait la main, c'est parce que celle-ci avait commis le crime. Conclusion que corroboreraient certaines légendes monétaires telles que *Elda me fec(it)* *Adelbert me fec(it)*. D'autre part, si le *monetarius* gravait le coin et frappait la monnaie, comment rendre compte et des différences de style entre les diverses pièces d'un même monétaire, et des variétés nombreuses dans la graphie de son nom. L'amputation de la main n'était peut-être qu'une fiction juridique. Et quant au mot *fecit* il convient sans doute de ne lui attribuer qu'un sens général; il est vraisemblable qu'il indique la responsabilité du *monetarius*, qui garantissait les espèces forgées par lui ou ses ouvriers, tout comme s'il les avait lui-même toutes fabriquées.

Un passage de la vie de saint Dunstan nous montre qu'au xe siècle certains monétaires, sinon tous, étaient des gens d'une condition plus ou moins servile ; car il y est question de trois *monetarii* qui étaient dans la dépendance du saint « qui in potestate viri erant ». Les monétaires, pour ne pas être des hommes libres, n'en étaient pas moins des gens possédant quelque fortune. M. Keary ajoute que vers la fin de la période anglo-saxonne l'exploitation des ateliers était affermée aux monnoyers ; ce qui ressort d'après lui du *Domesday Book*. On y lit, à propos de Worcester : « In civitate Wirecestre habebat rex Edwardus hanc consuetudinem. Quando moneta vertebatur, quisque monetarius dabat XX solidos ad Lundoniam pro cuneis monetæ accipiendis. »

Et encore, à propos d'Hereford : « Septem monetarii erant in civitate. Unus ex his erat monetarius episcopi. Quando moneta renovatur dabat quisque eorum XVIII solidos pro cuneis recipiendis et ex eo die quo redibant usque ad unum mensem dabat quisque eorum regi XX solidos, et similiter habebat episcopus de suo monetario XX solidos. » Je ne vois pas que cette somme payée par les monnayeurs pour obtenir des coins à chaque muta-

tion de monnaie puisse être considérée comme un fermage proprement dit.

Le monnayage anglo-saxon procède du monnayage franc. Aussi n'est-il pas étonnant de rencontrer sur des monnaies frappées en Angleterre certains types monétaires de la Gaule. C'est ainsi que le monogramme carolin a été imité sur une pièce d'Ecgbeorth, roi de Wessex de 802 à 838, preuve manifeste, comme le remarque M. Keary, p. XX, pl. I, n° 1, que le monogramme avait été inauguré en France par Charlemagne. Lelewel avait déjà fait cette observation (*Numismat. du moyen âge*, t. I, p. 87).

Voici un autre rapprochement à faire entre les monnaies anglo-saxonnes et les françaises.

Le mot PA⊏X (*Pax*; de même RE⊏X pour *rex*) est inscrit dans les cantons de la croix sur certaines pièces de Cnut (1016-1035), (pl. XVII, n° 15); on le retrouve de la même façon sur des pièces d'Edouard le Confesseur (1042-1066) (pl. XXVI, n° 14); puis orthographié PAX et disposé en une ligne horizontale dans le champ, sur quelques pièces du même Edouard (pl. XXIV, n° 14) et sur toutes les pièces d'Harold II (1066). On sait que la même proclamation apparaît à la fin du XIe siècle sur les monnaies des Centulle, vicomtes de Béarn.

En dépit des savantes dissertations consacrées à cette légende, nous ne sommes pas encore fixés sur sa véritable signification. Faut-il lui attribuer un sens général et un peu vague, applicable à tous les exemples? ou bien a-t-elle, suivant les temps et les pays, une valeur différente? M. Keary rappelle qu'après la conquête de l'Angleterre par le roi danois Cnut, une assemblée se tint à Oxford, dans laquelle il fut décrété que les lois d'Eadgar seraient observées; l'union des Danois et des Anglais fut ainsi consommée; la paix conclue. C'est sans doute à cet évènement que fait allusion la légende *pax* : soit qu'on ait songé à constater la promulgation des lois de Cnut, soit qu'on ait voulu proclamer le rétablissement de la paix d'Eadgar. Quant à Edouard le Confesseur et à Harold II, en reprenant cette même légende, ils ont voulu ou bien affirmer que les anciennes lois, les lois d'Eadgar, seraient maintenues dans leur intégrité, ou bien que la paix continuerait de régner entre Anglais et Danois.

Nous n'avons examiné ici le catalogue de MM. Grueber et

Keary qu'en tant qu'il peut fournir des documents à l'histoire monétaire de la France, car exposer tous les résultats nouveaux auxquels sont arrivés ces savants et tracer d'après eux un tableau même sommaire de la numismatique anglo-saxonne nous eût entraîné trop loin. Aussi bien c'eût été inutile; car M. Keary a clos son introduction par un remarquable résumé où il a marqué les phases par lesquelles a passé le monnayage anglo-saxon depuis son origine jusqu'à la conquête normande.

M. Prou.

*
* *

Dewamin (Emile). *Cent ans de numismatique française, de 1789 à 1889.* Premier volume : Assignats et papiers-monnaie des armées vendéennes. Paris, in-f°, imprimerie Dumoulin, 1893.

L'histoire de la monnaie contemporaine est peut-être la partie de la numismatique qui est restée jusqu'à ce jour la moins explorée. C'est, dans tous les cas, celle qu'on connaît le moins, peut-être parce qu'on la juge trop facile à étudier. Les érudits la dédaignent; il n'est que juste de constater aussi que la grande majorité des amateurs qui collectionnent les séries modernes n'ont guère su s'élever au dessus du collectionneur de timbres-poste. Les livres qui, jusqu'ici, ont servi de guides, tels que ceux de Conbrouse, de Bonneville, de Millingen, de Hennin, sont fort incomplets, et la critique qu'exige même l'étude des monuments modernes leur fait souvent défaut. L'ouvrage de M. Dewamin comble donc une véritable lacune; pour la première fois, l'histoire numismatique de la France, depuis la Révolution, est scientifiquement abordée. J'étonnerai peut-être plus d'un lecteur de la *Revue* en disant ici que cette histoire est palpitante d'intérêt. C'est qu'on y retrouve le contre-coup de tous les bouleversements politiques que notre pays a subis depuis un siècle; l'argent, dit-on, est le nerf de la guerre; on peut ajouter qu'il est le ressort nécessaire de la vie sociale, et les crises gouvernementales, les révolutions ou les guerres ont souvent pour cause plus ou moins apparente, mais essentielle, les embarras financiers. Aussi, l'histoire de la monnaie, des efforts qu'on a faits pour s'en procurer, des expédients variés auxquels on a eu recours pour la remplacer, éclaire-t-elle d'un jour intense bien des évènements politiques et économiques que, sans elle, on ne

comprendrait qu'à demi. Les époques de troubles, et, Dieu merci, notre siècle en est riche, sont celles où le rôle de la monnaie offre les particularités les plus intéressantes : voilà pourquoi l'ouvrage de M. Dewamin est si curieux et si instructif.

Pourquoi faut-il exprimer le regret qu'il ne soit pas à la portée de tout le monde? Non seulement c'est un livre de grand luxe, rempli de documents curieux, reproduits à grands frais dans le corps même de l'ouvrage, mais M. Dewamin, par un scrupule vraiment regrettable, n'a pas voulu qu'on pût dire qu'il avait fait œuvre commerciale : il a fait tirer son livre à 250 exemplaires seulement qui sont numérotés, et que M. Dewamin a généreusement distribués aux principaux établissements publics et à un petit nombre d'amis privilégiés. Etant l'un de ces derniers, je suis heureux d'exprimer mes remerciements à l'auteur, en signalant aux lecteurs de la *Revue* cette première partie d'une œuvre importante, fruit de longues et patientes recherches, et qu'un second volume complètera bientôt. Pour une semblable entreprise, il fallait un esprit marqué au coin d'une certaine originalité, un dévouement à la science assez grand pour lui consacrer une forte somme d'argent, une patience et une ténacité rares pour se faire livrer ou recueillir dans les archives de diverses administrations, dans les musées et dans les collections privées les documents officiels, les pièces comptables, les monuments en métal ou en papier, les renseignements techniques et presque secrets sur la fabrication de la monnaie moderne. On trouvera rassemblé, dans ce premier volume, tout ce qui concerne les assignats, les billets des caisses patriotiques, des caisses d'escompte et de l'extraordinaire; les bons commerçables et tous les papiers-monnaie, billets de banque, de loterie et autres valeurs fiduciaires. Les monuments sont reproduits dans leur grandeur originale; les plus importants des papiers administratifs qui les concernent sont figurés eux-mêmes en phototypie. Comme introduction à cette partie documentaire, M. Dewamin nous donne les détails mécaniques les plus précis et les plus détaillés sur l'organisation des ateliers de la Monnaie de Paris et sur la gravure de la frappe des monnaies modernes; il retrace l'histoire des divers ateliers monétaires français successivement supprimés au cours de ce siècle; celle des graveurs et de leurs

œuvres; celle des transformations techniques des procédés de fabrication, etc. Pour nous, qui n'avons pas fait de la numismatique moderne l'objet de nos études favorites, c'est cette partie des recherches de M. Dewamin qui nous a été le plus profitable : elle a une portée générale et, au point de vue comparatif, elle intéressera ceux qui voudraient se rendre un compte exact des procédés de la fabrication monétaire dans l'antiquité elle-même.

E. Babelon.

*
* *

Serrure (Raymond). *Essai de Numismatique luxembourgeoise*, Paris, 1893, in-8° de 226 p., avec 222 fig. (Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1892 et 1893.)

L'auteur, après avoir signalé les principales sources de la numismatique luxembourgeoise, avertit ses lecteurs qu'il a emprunté la plupart des figures au recueil de 27 planches gravées pour M. de Lafontaine; « quant au texte, le catalogue de M. van Werveke et celui du comte de Robiano en ont fait les frais. » Cet avertissement est honnête, mais on se prend à regretter que M. R. Serrure ait été forcé de se servir de dessins qui ne sont point toujours exacts.

La série du Luxembourg débuterait par deux deniers de types et de style différents que M. Serrure attribue à Frédéric (998-1019). Ce court monnayage remonterait à l'époque où Frédéric était en rebellion contre l'empereur d'Allemagne. Il faut descendre ensuite jusque vers la fin du XIIe siècle pour trouver les intéressantes monnaies que M. F. Alvin vient d'étudier avec tant de perspicacité [1]. Sous Henri VII (1288-1309), apparaissent des espèces diverses, *gros* de 12 deniers, *double esterlin*, *esterlin* ou *tiers de gros*, *quart de gros*, *double denier*, *denier* et *obole*, frappées dans plusieurs ateliers, Luxembourg, Bastogne, Durbuy, Poilvache, Thionville. Les monnaies en or viennent ensuite avec Jean l'Aveugle, sous lequel on trouve les officines de Marche-en-Famenne et de Damvillers. Celle d'Arlon émet des *plaques* au nom de Charles IV dont le numéraire est nombreux.

Je ne veux point m'étendre davantage sur l'utile recueil de

1. Voy. *Revue numism.* 1894, p. 146.

M. Serrure et je termine en signalant les nombreux documents monétaires que l'auteur a intercalés dans le texte.

*
* *

Hazlitt (W. Carew), *The coinage of the European Continent with an introduction and Catalogues of Mints denominations and rulers*. 225 fig. Londres, 1893, in-8° de 554 pages.

Depuis quelques années et après l'apparition de mon *Manuel de numismatique du moyen âge*, ont paru plusieurs ouvrages analogues, plus ou moins étendus, en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne. M. Hazlitt vient de combler la lacune pour l'Angleterre. Après avoir donné dans l'introduction des renseignements généraux, l'auteur adopte un plan qui lui est propre, car il groupe par ordre alphabétique : 1° les ateliers européens ; 2° les noms de monnaies et des renseignements sur divers monnayages ; 3° des listes de princes et de seigneurs. Je reprocherai à ces listes de n'être point aussi complètes qu'elles devraient l'être. Ainsi, Agen est un atelier mérovingien, puis carolingien ; Appenzell manque ainsi que Thèbes, atelier des ducs d'Athènes ; Arnstadt est aussi un atelier important à signaler ; Angra de Tercère a émis une monnaie portugaise et non espagnole ; une faute d'impression a transformé l'officine de Tiflis en atelier prussien. D'autres critiques ont été faites au sujet du livre de M. Hazlitt[1], mais il y a tant de difficultés à éviter l'erreur, quand on entreprend des ouvrages généraux, qu'il faut surtout féliciter l'auteur d'avoir eu le courage de mener à bien un labeur aussi ingrat. Dans la dernière partie de son ouvrage, M. Hazlitt passe en revue les monnaies des divers États de l'Europe. Souhaitons à l'auteur que son utile manuel aide au développement du goût de la numismatique en Angleterre.

*
* *

— C.-F. Lehmann, *Das Altbabylonische Maass- und Gewichtssystem als Grundlage der antiken Gewicht- Münz- und Maassysteme* (tiré des Actes du 8e congrès international des Orientalistes, tenu en 1889, à Stockholm et à Christiania). Leyde, 1893, 85 p. in-8°.

1. Voyez en particulier *The Athenæum*, 23 décembre 1893, p. 887.

— M. J. N. Svoronos a écrit, dans l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική (1893, p. 147 et suiv.), une notice sur les symboles monétaires de la Crète antique.

— Le même auteur, dans la même revue (1893, p. 1 et s. et pl. I), a étudié les types monétaires de la Crète relatifs à Jupiter.

— M. J. N. Svoronos a écrit dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1893, p. 455 à 501 ; pl. XXI et XIV), un important article sur la numismatique et l'histoire de l'île de Myconos. Cette notice, écrite en grec, renferme un catalogue des monnaies de cette île et des passages concernant les monnaies archaïques de Délos et de Ténos.

— M. Achille Diamantaras a donné dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1893, p. 557-560, Νομίσματα τῆς Λυκίας), une liste de monnaies en bronze de la Lycie.

— M. Théodore Reinach a publié les deux premières leçons du cours de numismatique qu'il professe à la Sorbonne, sous les titres suivants : 1° *L'histoire grecque et la Numismatique*, extrait de la *Revue internationale de l'Enseignement* (n° du 15 janvier 1894), in-8° de 24 pages ; 2° *L'invention de la monnaie*, extrait de la *Revue internationale de Sociologie* (n° de février 1894), in-8° de 14 pages.

— Dans les *Archives pour les nouvelles et remarques* publiées en russe par la Société impériale d'archéologie à Moscou (1893, in-8°), M. A. Schwarz a donné un article sur une monnaie d'Anchialus. Cette pièce, en bronze, frappée sous Marc Aurèle, et malheureusement un peu fruste, appartient au Musée d'Odessa. Elle représente Hermès appuyé contre une colonne. Ce serait une copie de l'Hermès de Praxitèle (*Archäologischer Anzeiger*, 1893, p. 157).

— Richard Schertsl, *Numismatique romaine* (en russe), Kharkhow, 1893, in-8° de 210 p. et 10 planches.

— M. Emile Hübner vient de publier les *Monumenta linguae ibericae* (Berlin, 1893, in-4°). Cet important ouvrage comprend une liste étendue des monnaies de l'Espagne antique (p. 1 à 136), dressée d'après les travaux antérieurs et en particulier d'après ceux de MM. Delgado et Zobel de Zangroniz. On regrettera seulement que l'utile corpus de M. Hübner soit complètement dépourvu de figures.

— M. A. de Barthélemy a donné une *Note sur les Longostalètes, peuple gaulois*, dans le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres* (t. XXI, 1893, p. 243-248). Cf. *Rev. Numism.*, 1893, p. 301.

— M. A. Héron de Villefosse a publié aussi dans le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions* (t. XXI, 1893, p. 350-355, fig.), un rapport sur deux tessères en plomb, trouvées à Rome. Ces pièces portent le mot COLLEGIVM et représentent des personnages sur une estrade.

— M. A. Véry a réuni dans la *Revue poitevine et saintongeaise* (1er fasc. 1894) les monnaies mérovingiennes attribuées au département des Deux-Sèvres.

— M. Gabriel Amardel, continuant ses excellentes études de numismatique locale, a étudié les monnaies du roi Achila, qui serait le dernier roi Wisigoth de l'Espagne, et qui, réfugié à Narbonne vers 714, aurait pu y frapper monnaie jusque vers 720 (*Le roi Achila*, Extr. *du Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, in-8° de 23 p., 2e sem. 1893).

— J'ai publié des *Observations sur la monnaie barbarine de Limoges*, dans le *Bulletin de la Société les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart* (t. III, 1894, p. 305 à 308).

— W. Nestle, *Funde antiker Münzen im Königreich Württemberg*. Publié par la Württembergische Kommission für Landesgeschichte. Stuttgart, 1893, 115 p., in-8°.

— M. Hermann Dannenberg a publié récemment son histoire monétaire de la Poméranie au moyen âge (*Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter*, in-4° de 160 pp avec 47 planches de monnaies et de sceaux ; Berlin, 1893).

— M. E. Bahrfeldt a publié, sous le titre *Zur mittelalterlichen Münzkunde Pommerns*, une brochure de 21 pages et 2 planches, qui forme déjà un supplément à la monographie de M. Dannenberg.

— Le second volume de l'ouvrage de M. Hermann Dannenberg, *Die deutschen Münzen der Sächsischen und Fränkischen Kaiserzeit*, vient de paraître (in-4°, p. 511 à 758, avec une carte et 39 planches ; Berlin, 1894). On peut exprimer le regret que l'exécution des planches laisse autant à désirer.

— La Société de numismatique de Berlin a célébré le cinquantenaire de sa fondation par la publication d'un recueil de mémoires paru sous le titre : *Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der Numismatischen Gesellschaft zu Berlin* (Berlin, 1893, in-8° de 176 p. et 4 pl.). Voici les titres traduits des articles de cette publication :

1. H. Dannenberg, *La Société numismatique de Berlin de 1843 à 1893.*
2. R. Weil, *Études sur le droit monétaire dans l'antiquité.*
3. A. von der Heyden, *Un bijou de Jean-Sigismond, prince-électeur de Brandebourg.*
4. H. Dannenberg, *Monnaies inédites du moyen âge.*
5. F. von Brakenhausen, *Ma technique des médailles.*
6. F. Friedensburg, *Les monnaies du moyen âge de la Lusace.*
7. P. Bratring, *Sur les monnaies des ducs de Poméranie, depuis Bogislas X jusqu'à la fin du XVIe siècle.*
8. E. Bahrfeldt, *Les gros à l'ange de la marche de Brandebourg.*
9. E. Bahrfeldt, « *Vinkenrugen* », *étude numismatique* (nom populaire donné à des pfennigs creux de la Basse-Lusace).
10. A. von Sallet, *Monnaies impériales frappées à Alexandrie et conservées au Cabinet royal de Berlin.*
11. H. Nützel, *Emblèmes et armoiries sur les monnaies arabes.*
12. M. Bahrfeldt, *Monnaies romaines inédites.*
13. K. Pieper, *La suite des médailles de Louis XIV par Mauger.*

— Le *Bulletin de Numismatique* (1893, p. 106) signale l'apparition d'un recueil en langue russe, intitulé : *Travaux de la Société numismatique de Moscou*, publiés par W. K. Troutowski et W. A. Ulganizki (1893, 1er fascicule, in-4° de 153 p. et 4 planches). Ce recueil contient dix mémoires relatifs à des monnaies russes.

— Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (1893, p. 169), on trouvera une note relative à un médaillon en cire, plaqué sur un disque de cuivre. Cette cire, représentant la tête de Louis XIV, est considérée par M. F. Mazerolle comme le modèle d'un poinçon du graveur Mauger.

— M. E. Mellier vient de publier une *Etude sur François Chéron*,

graveur en médailles dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (1893, t. XLIII. p. 374-395). Sur une planche sont reproduites une médaille de la reine Christine et une de Charles le Brun. L'auteur paraît n'avoir pas connu différentes notes concernant Chéron et parues dans la *Revue numismatique* (1887, p. 294-301 ; 1892, p. 159).

— La *Revue agricole, industrielle, historique et artistique* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes publie, dans le numéro de novembre 1893 (p. 269-294), un article de M. Ed. Billiet, *sur quelques pièces de monnaie ou jetons trouvés à Valenciennes*. Parmi ces pièces, dont trois sont figurées sur une planche héliotypée, je signalerai un méreau en plomb portant des légendes indéchiffrables, aux types du châtel tournois et d'une grande croix pattée.

— C. Kainz, *Die ältesten chinesischen Staatsmünzen ; Ein Beitrag zur Münzkunde des chinesischen Alterthums*, Berlin, 1894, in-8° de 36 p. avec 5 pl. et figures.

— Dr H. Nützel, *Der Mahdi-Aufstand im Sudan und die daraus hervorgegangenen Münzen*, Berlin, 1894, in-8° de 18 p. avec figures.

Pour la chronique :
Le secrétaire de la rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

PÉRIODIQUES

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE (t. XVII, 1893).

Roger Vallentin, *De la réception des filles de compagnons à la monnaie d'Avignon*. — E. Chaix, *Recherches des monnaies coloniales romaines non décrites dans l'ouvrage de M. Cohen* (suite et fin). — Charles Farcinet, *Les identifications géographiques des*

monnaies mérovingiennes et le catalogue de la Bibliothèque nationale. — Cte de Castellane, *Un douzain de Henri II frappé à Amiens*, — L. Sudre, *Fabrications effectuées à la monnaie de Paris pendant l'année 1891.* — Paul Bordeaux, *Melun et Dieppe, ateliers monétaires de Henri IV.* — R. Serrure, *Essai de numismatique luxembourgeoise.* — A. de Belfort, *Numismatique de Vetulonia.* — M. de Marchéville, *Restitution aux évêques d'Utrecht du gros tournois à la légende SANCTVS MARTINVS.* — Roger Vallentin, *L'atelier temporaire de Sisteron* (1591-1593). — J. de Rougé. Compte rendu du « *Catalogue of the coins of Alexandria and the nomes* ». — Cte de Castellane, *Un gros tournois de Charles de Luxembourg, empereur.* — Dr Farge, *Deniers de Gien au monogramme « Fulco ».* — J. du Lac, *Notes sur le transfèrement à Compiègne des ateliers monétaires de Paris et d'Amiens (1589-1590).* — R. Serrure, *Essai de numismatique luxembourgeoise.* — Cte de Castellane, *Les royaux d'or de Charles VII, d'après les documents officiels.* — Cte de Castellane, *Le double d'or au nom de Charles VI, d'après les documents officiels.* — Roger Vallentin, *Des produits de la charge des prévôts généraux de la monnaie d'Avignon.* — E. Caron, *Répertoire des principales trouvailles intéressant la numismatique française, enfouies sous le règne des quatre premiers Capétiens.* — Roger Vallentin, *Les monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon (1382).* — Alexis Oreschnikow, *Sceau de plomb du XIIIe siècle au nom du métropolitain Cyrille.* — Chronique. Procès-verbaux des séances de la Société.

*
* *

BULLETIN DE NUMISMATIQUE (livraisons 1 à 6 du tome II, 1893).

R. Serrure, *Les monnaies des comtes de Chiny.* — Cte de Castellane, *Différents de l'atelier de Nantes sous les règnes de François Ier et de Henri II.* — Roger Vallentin, *Signification de la légende bilinéaire de quelques doubles deniers pontificaux frappés à Avignon.* — E. Drouin, *Numismatique Sassanide ; une médaille d'or de Kobad.* — R. Serrure, *Numismatique ardennaise ; Atelier d'Ivoix (Carignan) sous Wenceslas Ier, duc de Luxembourg.* — R. Serrure, *Sequin frappé à Rome pendant la vacance du siège en 1590.* — R. Serrure, *Jetons et méreaux inédits des Pays-Bas méridionaux.* — Jules Florange, *Badonviller, atelier monétaire*

des comtes et princes de Salm. — Livres nouveaux, revue des revues, etc.

*
* *

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE (49e année, 1893).

E. Babelon, *Numismatique d'Edesse en Mésopotamie* (suite). — A. de Witte, *Une monnaie belge de convention du commencement du XIe siècle.* — Th. M. Roest, *Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre* (suite). — C. F. Trachsel, *Philibert II, duc de Savoie* (1497-1504) *; liste monographique de ses monnaies et de ses médailles.* — Edmond Van der Straeten, *La maille Audenardaise.* — Fréd. Alvin, *Léopold Wiener, graveur en médailles et son œuvre* (suite). — Cte Maurin de Nahuys, *Encore un mot sur le mémoire d'Isaac Newton, du 21 septembre 1771, concernant la monnaie.* — Vte B. de Jonghe, *Un demi-gros à l'aigle, frappé par Henri V, comte de Salm inférieur ou Salm en Ardenne* (1297-1306). — Roger Vallentin, *Notes sur les pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange.* — J. Rouyer, *L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons.* — Victor de Munter, *La médaille de Jean Césaire gravée par Frédéric Hagenauer.* — Prince Philippe de Saxe Cobourg et Gotha, *Curiosités orientales de mon cabinet numismatique* (suite). — P. Bordeaux, *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne.* — J. E. Ter Gouw, *Des fausses monnaies au XVIIe siècle.* — Gai Ch. Cocheteux, *De l'utilité de rechercher la contenance en argent des monnaies du moyen âge.* — C. F. Trachsel, *Etude comparative sur la livre toulousaine et ses subdivisions aux XIIIe et XIVe siècles, d'après une série de poids monétiformes de la collection de l'auteur.* — G. Cumont, *Monnaies découvertes dans les cimetières francs du Courbois, près Rochefort, et Sur-le-Mont, à Eprave (province de Namur).* — Fréd. Alvin, *Etude de numismatique luxembourgeoise.* — Vte B. de Jonghe, *Deux stübers d'Ernest d'Aspremont-Lynden, comte de Reckheim* (1603-1636). — A. de Witte, *Poids de marchandises des anciennes provinces belgiques* (2e article). — Nécrologie ; Mélanges ; Procès-verbaux des séances de la Société.

*
* *

TIJDSCHRIFT VAN HET NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP VOOR MUNT EN PENNINGKUNDE, tome I, 1893.

Th.-M. Roest, *La société néerlandaise de numismatique.* — Corbelyn Battaerd, *Mr. Jacob Dirks, in memoriam.* — A. Snoeck, *Description des jetons de la ville de Bois-le-Duc.* — A. de Witte, *Les connaissances requises des aspirants conseillers et maîtres généraux des monnaies du commencement du XVIIIe siècle dans les Pays-Bas espagnols et du serment des monnayeurs brabançons et hollandais.* — Marie de Man, *Jetons de présence de Zierickzée.* — J.-A. Smits, *Un instrument pour mesurer le diamètre des monnaies.* — N. de Roever, *Sur les monnaies de nécessité d'Amsterdam.* — Th. M. Roest, *Médaille mortuaire de Jan van Arnhem, non citée par Van Loon.* — A. A. Looyen, *Trouvaille de monnaies d'or faite à Kuddelstaart près d'Aalsmeer.* — M..., *Trouvaille de monnaies faite à Dombourg.* — J. W. Stephanik, *M. N. de Roever, in memoriam.* — L. Besier, *Les travaux des graveurs de la monnaie royale en 1891 et 1892.* — J. W. Stephanik, *Un instrument pour mesurer le diamètre des monnaies.* — Th. M. Roest, *Médaillon au buste de Jean Lotin.* — C. W. B., *Méreau du polder de Schermermeer.* — Th. M. Roest, *Médaille de Antoine Crijnen de Nimègue.* — J.-A. Feith, *Gros au cavalier et au lion de Koevorden et de Selwerd.* — M. de Man, *Médaille mortuaire de Tierry van Cloon, gouverneur général des Indes néerlandaises.* — A. A. Looyen, *Jetons d'Ypres.*

*
* *

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE (3e année, 1893).

D^r Th. von Liebenau, *Sur l'histoire monétaire de Lucerne, de 1622 à 1648.* — Roger Vallentin, *De l'ancienneté de l'usage du marc en Dauphiné.* — F. Haass, *Addition aux notices biographiques sur J. B. Freuer de Lucerne.* — F. Haass, *Les médailles relatives aux évènements du 10 août 1792.* — A. C., *Une page de l'histoire monétaire fribourgeoise au XVIIIe siècle (d'après des documents inédits extraits des archives d'Etat de Genève).* — Alphonse de Witte, *Samuel Quicchelberg et sa médaille, 1529-1567.* — Ant.

Küchler, *Catalogue et description des médailles de frère Claus d'Unterwalden* (Nicolas de Flue). — Ant. Küchler, *Histoire monétaire et description des monnaies d'Unterwalden ob dem Wald.* — Paul-Ch. Stroehlin, *Monnaies et médailles suisses rares ou inédites.* — J. Mayor, *Contribution à la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne.* — Roger Vallentin, *Le seigneuriage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras.* — M., *Médailles suisses frappées en 1893.* — Roger Vallentin, *Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher-Blégier.* — W. Wavre, *Reprise du monnayage à Neuchâtel en 1789.* — Dr A. Ladé, *Le trésor du Pas de l'Echelle.* — J. Mayor, *Contribution à la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne* (*appendice*). — Mélanges; Questions et réponses; Bibliographie, etc.

*
* *

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XXIV, 1892.

Victor von Renner, *Une trouvaille de tétradrachmes de Syracuse.* — Otto Voetter, *Premiers signes du christianisme sur les monnaies romaines.* — K. Domanig, *Les anciennes médailles de personnages allemands.* — Eduard Fiala, *Le monnayage du Directoire des Etats* (de Bohême) *et de Frédéric du Palatinat* (1619-1620). — Hans Tauber, *Histoire monétaire de la Styrie depuis la mort de Léopold I* (5 *mai 1705*) *jusqu'à la fin du monnayage de Graetz.* — Mélanges; bibliographie; annuaire de la Société de numismatique de Vienne.

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XXV, 1893.

Frédéric Kenner, *Deuxième article additionnel relatif à la trouvaille de monnaies faite à Bregetio.* — Joseph Scholz, *Tessères romaines en plomb.* — M. Bahrfeldt, *Essai sur l'histoire monétaire du pays de Lünebourg pendant le premier tiers du XVIIe siècle.* — M. Markl, *Emission de thalers de Ferdinand dans l'atelier de Vienne.* — Bibliographie.

Le gérant, F. Feuardent.

ETUDES

SUR

LES MONNAIES PRIMITIVES

D'ASIE MINEURE

II. Chronologie des monnaies de Samos

Pl. X.

Connaissant, par la trouvaille que nous venons d'étudier, un certain nombre de monnaies samiennes en electrum, nous avons désormais une base solide pour la recherche des autres pièces qui, avec celles-là, constituent l'ensemble, jusqu'ici fort incertain, du monnayage primitif de Samos.

Comme la trouvaille ne renfermait que des pièces de poids euboïque, l'idée vient tout naturellement d'en rapprocher les autres monnaies d'electrum taillées dans le même système. Le résultat de cet examen, disons-le tout de suite, a été de nous amener à formuler les propositions suivantes : 1° *Toutes les monnaies primitives en electrum qui sont taillées dans le système dit* euboïque *ont été frappées à Samos.* — 2° *Les monnaies en electrum qui ne sont pas de poids euboïque et qu'on a jusqu'ici attribuées à Samos n'appartiennent pas à cet atelier.* La première de ces deux

propositions se vérifiera d'elle-même par le simple rapprochement des monnaies d'electrum de poids euboïque, jusqu'ici connues, qu'on a disséminées dans diverses régions. En voici l'énumération :

1. Type obscur dans lequel on doit, ce semble, distinguer deux fleurons à trois pétales, se dirigeant en sens inverse et rapprochés par la base.

℞. Deux rectangles creux, côte à côte, dont le champ ne présente que des aspérités irrégulières.

Statère d'electrum, 17 gr. 43. Flan allongé, à bords arrondis. — Cabinet des médailles[1]. — Pl. X. fig. 1.

Un autre exemplaire un peu usé que j'ai vu dans le commerce, pèse 17 gr. 32.

2. Type obscur, pareil au précédent.

℞. Un rectangle et un carré creux, juxtaposés, dont le champ ne présente que des aspérités irrégulières.

Hémi-statère d'electrum, 8 gr. 64. Flan allongé à bords arrondis. — Coll. de M. Six, à Amsterdam[2]. — Pl. X, fig. 2.

Ces monnaies sont généralement attribuées soit à la Cyrénaïque, soit à Corcyre[3]; mais elles ne sont ni de l'une ni de l'autre de ces deux contrées. J'ai déjà

1. Lud. Muller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. I, p. 9, n° 1; B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, N. S., t. XV, 1875, p. 273 et pl. IX, fig. 1. La disposition du type rappelle les deux têtes de lions juxtaposées en sens inverse, d'un statère milésien (14 gr. 25) publié par M. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1887, p. 280, et pl. X, fig. 1 ; le même, *Ionia*, pl. I, fig. 1.

2. Lud. Müller, *op. cit.*, t. IV (supplément), pl. I, fig. 1. M. Six a bien voulu me communiquer un moulage de cette pièce et m'autoriser à la reproduire.

3. B. Head, *Metrological notes*, dans *Numism. Chronicle*, N. S., t. XV, 1875, p. 273; le même, *Hist. numorum*, p. 726.

eu l'occasion d'exposer les principales raisons pour lesquelles on ne peut les classer, avec L. Muller, à la Cyrénaïque [1]. En effet, ces pièces étant en electrum seraient les seules que Cyrène eût frappées dans ce métal. En second lieu, le type, qu'il figure réellement ou non, un double fleuron, ne saurait être pris, comme on l'a cru, pour deux tiges juxtaposées de silphium, car sur aucune des monnaies véritablement cyrénéennes le silphium ne se présente sous cet aspect particulier. Enfin, le carré creux du revers n'est pas conforme à celui qui fut adopté en Cyrénaïque, dès le début du monnayage de cette colonie grecque.

Il n'est pas plus raisonnable de classer ces monnaies à Corcyre : si l'on veut bien regarder leur type avec quelque attention, on reconnaîtra qu'il n'a rien de commun avec celui que, sur les pièces de Corcyre, de Dyrrachium et d'Apollonie d'Illyrie, on continue à désigner sous la fausse dénomination de « jardins d'Alcinoüs ». Corcyre enfin a taillé ses monnaies dans le système éginétique et non dans le système euboïque.

Quelle peut donc être la patrie de ces pièces curieuses et qui ont tant intrigué jusqu'ici les numismatistes ? Je pense qu'on n'hésitera pas à les classer avec nous à Samos. En les rapprochant des pièces de la trouvaille que nous avons décrite, on constatera aisément qu'elles sont de la même famille : même poids, même flan allongé et globuleux, même aspect ; le métal a la même couleur ; enfin, les carrés creux sont semblables, aussi bien pour le statère que pour

1. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 34-36.

l'hémi-statère. Bref, par ce rapprochement et cette comparaison même, la preuve est faite, et il serait superflu d'y insister plus longuement.

3. Mufle de lion, de face, les mâchoires écartées. Style primitif, dur et sec.

℞. Carrés creux, l'un oblong, l'autre triangulaire, dont la surface n'offre que des aspérités irrégulières.

Hémi-statère d'electrum, 8 gr. 62. Flan globuleux. — Musée britannique [1]. — Pl. X, fig. 3.

4. Mufle de lion, de face, les mâchoires écartées.

℞. Carré creux dont la surface n'offre que des aspérités irrégulières.

Quart de statère d'electrum, 4 gr. 29. Flan globuleux. — Musée britannique [2]. — Pl. X, fig. 4.

Ces monnaies sont samiennes, parce que leur poids est euboïque et que leur type, le mufle de lion de face, les mâchoires écartées, est l'emblème national de Samos. Leur style particulier, la forme et la disposition de leurs carrés creux ne font que confirmer notre classement.

Il faut, en revanche, rejeter de la série samienne les monnaies qui, tout en ayant pour type le mufle ou la tête de lion, ne sont pas taillées suivant le système euboïque et se séparent des pièces précédentes par leur fabrique et surtout par la forme du carré creux

1. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, p. 276 et pl IX, fig. 4 ; Percy Gardner, *Samos and samian Coins*, p. 21, n° 6; B. Head, *Catalogue, etc. Ionia*, p. 348, n° 1, et pl. III, fig. 20.

2. Borrell, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, pl. IX, fig. 5 ; Percy Gardner, *Samos*, etc., p. 21, n° 8 ; B. Head, *Catalogue*, etc. *Ionia*, p. 348, n° 2, et pl. III, fig. 21.

dont l'examen minutieux est si important pour fixer l'attribution des premiers produits du monnayage grec. Ces considérations nous permettent de dire avec assurance qu'il n'y a plus lieu, désormais, de regarder comme samiennes de rares pièces d'electrum, de style très barbare, dont le type est un mufle de lion de face, les mâchoires non écartées [1]. Ces hémi-statères se rattachent par leur poids de 8 gr. 12, à l'étalon phocaïque; leur carré creux, partagé en quatre compartiments profonds et irréguliers, comme celui de certaines monnaies de Chios, est tout à fait étranger à la fabrique de Samos.

MM. Percy Gardner et Barclay Head ont encore proposé d'attribuer à Samos quelques pièces d'electrum, au type de la tête de lion de face, qui ne sauraient, pour des motifs du même genre, être revendiquées par cet atelier [2]. Elles sont taillées, non pas suivant l'étalon euboïque, mais dans le système gréco-asiatique ou phénicien (4 gr. 70; 4 gr. 66; 1 gr. 18; 1 gr. 12); de plus, en examinant leur type, on s'aperçoit que les mâchoires du lion ne sont pas écartées comme c'est la caractéristique de Samos; on se rend compte enfin que ces pièces doivent prendre place, par leur fabrique, leur style et leur poids, à côté du statère gréco-asiatique (14 gr. 25) aux deux têtes de

1. Percy Gardner, *Samos*, p. 21, n° 7; Greenwell, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 27 et pl. III, fig. 16. L'exemplaire de la collection Robert Carfrae a été considéré comme faux par diverses personnes compétentes. *Catal. de la vente Robert Carfrae* (Londres, 1894), n° 208, et pl. VIII, n° 4.

2. Percy Gardner, *Samos*, p. 20, n°s 2, 3 et 4, et pl. I, fig. 2 et 3; B. Head. *Hist. numor.* p. 515; le même, *Ionia*, p. 348-349, n°s 3, 4 et 5, et pl. III, fig. 22.

lions juxtaposées en sens inverse, dont la patrie est probablement Milet[1].

Je ne connais pas de pièces en argent, de style primitif, au type du mufle de lion, qu'on puisse avec certitude attribuer à Samos. A la vérité, MM. Percy Gardner et B. Head en énumèrent quelques-unes[2]; mais, quoi qu'en dise M. Head, aucune d'entre elles ne me paraît se rattacher au système euboïque. Leurs poids (4 gr.08; 2 gr. 53; 0 gr. 60; 0 gr. 51) rentrent plutôt dans le système phocaïque; leur style, la forme de leurs carrés creux autorisent à chercher leur véritable patrie en Lycie pour les unes, et dans différentes villes de l'Ionie pour les autres.

Outre le mufle de lion, Samos a eu un autre emblème national, c'est la tête de taureau, de profil représentée plus tard, sur les monnaies de l'île, soit avec le cou seul, soit avec le cou et le poitrail, soit même enfin avec les deux pattes de devant de l'animal. Mais, comme le mufle de lion, la tête de taureau n'est pas exclusivement spéciale à Samos : elle se rencontre aussi sur les monnaies d'electrum de différentes villes de la côte d'Ionie. Par conséquent, l'objet de nos recherches doit consister à démêler, parmi les monnaies primitives au type du taureau ou du protome de taureau, celles qui appartiennent à Samos. On va constater, comme pour les monnaies à la tête de lion, que ce sont toutes celles dont le poids est euboïque.

1. Voyez ce statère dans B. Head, *Ionia*, pl. I, fig. 1.; Cf. *Numism. Chronicle*, 1887, pl. X, fig. 1.

2. Percy Gardner, *Samos*, p. 27-29 et pl. I, fig. 5; B. Head, *Ionia*, p. 350, nos 9, 10, 12 à 16. Voyez aussi une pièce de la collection Greenwell, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 5 et pl. I, fig. 17.

5. Tête de taureau, à droite, de style primitif.

℞. Carré creux, dans lequel on ne distingue que des aspérités irrégulières.

Or pâle. Hémi-statère, 8 gr. 61. — Musée de Berlin (ancienne coll. Prokesch)[1]. — Pl. X, fig. 5.

6. Tête de taureau, à droite, de style primitf.

℞. Carré creux orné d'une tétraquêtre tournant à gauche.

Electrum. Hémi-statère, 8 gr. 39. — Musée de Berlin (ancienne coll. Prokesch)[2]. — Pl. X, fig. 6.

7. Tête de taureau, à droite.

℞. Carré creux, dans lequel on ne distingue que des aspérités irrégulières.

Electrum. 1/96 de statère, 0 gr. 19. — Musée britannique. Pièce trouvée à Samos[3].

A ces pièces d'un style si particulièrement rude et énergique, il faut ajouter la suivante qui, bien que n'étant pas au type du taureau, se rattache au revers de l'hémi-statère n° 6.

8. Tétraquêtre tournant à gauche, entourée de quatre globules.

℞. Carré creux dans lequel on ne distingue que des aspérités irrégulières.

1. Prokesch-Osten, dans les *Comptes rendus de la Société française de numismatique*, 1875 (t. VI), p. 241, n° 11.

2. Prokesch-Osten, *loc. cit.*, n° 12. — Sur les deux pièces que je viens de décrire (n°s 5 et 6), on pourrait chercher à voir une tête d'âne et une tête de cheval, plutôt qu'une tête de taureau Mais ce n'est là qu'une illusion occasionnée par la barbarie du travail et l'inexpérience du graveur de ces coins primitifs. Prokesch-Osten y a bien reconnu une tête de veau ou de taureau, et M. J.-P. Six y voit, comme moi, la tête de taureau de Samos.

3. Percy Gardner, *Samos*, p. 20, n° 5, et pl. I, fig. 4.

Electrum, sixième de statère, 2 gr. 92. — Musée britannique [1]. Pl. X, fig. 7.

En parcourant les ouvrages et catalogues publiés jusqu'à ce jour, il serait possible d'y relever encore d'autres pièces samiennes aux mêmes types, et de compléter ainsi l'échelle des divisions. Mais ce travail que l'avenir facilitera, serait aujourd'hui des plus délicats, parce qu'on ne peut pas toujours se fier aux poids ni aux dessins fournis par les auteurs, et que, d'autre part, le type du taureau n'est pas exclusivement samien.

On connaît quelques monnaies d'or pâle, au type de la tête de taureau, qui ne sauraient être samiennes, à cause de leur style, de leur carré creux et de leur poids phocaïque (2 gr. 75 ; — 1 gr. 30 ; — 0 gr. 65 à 0 gr. 56) [2]. Nous ne saurions, non plus, par exemple, donner à Samos, avec M. Head, la pièce d'electrum qui répond à la description suivante : Tête de taureau, à gauche. ℞. Carré creux partagé en quatre compartiments qui affectent la forme d'ailes de moulin. Poids, 0 gr. 32 [3]. — Pour d'aussi petites divisions, le poids ne saurait, sans doute, constituer un guide assuré ; dans l'espèce il conviendrait aussi bien à l'étalon euboïque qu'à l'étalon phocaïque ; mais la forme spéciale du carré creux et le style de la tête du taureau suppléent à l'incertitude des données pondérales.

Les seules monnaies d'argent au type de la tête de taureau qui se rattachent au système euboïque et

1. B. Head, *Ionia*, p. 14 et pl. II, fig. 20.
2. Voyez Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichts wesen in Vorderasien*, p. 391.
3. B. Head, *Ionia*, p. 349, n° 6, et pl. III, fig. 23.

soient, par conséquent d'origine samienne, sont les suivantes :

9. Protome de taureau bondissant, à droite, les deux pattes de devant en avant.

℞. Carré creux dont la surface n'offre que des aspérités irrégulières.

Æ. Didrachme, 8 gr. 74. — Musée britannique[1]. Pl. X, fig. 8.

10. Tête de taureau, à droite.

℞. Carré creux dont la surface n'offre que des aspérités irrégulières.

Æ. Hémi-drachme, 2 gr. 12. — Musée britannique[2]. — Pl. X, fig. 9.

Doivent être rejetées de la suite de Samos deux autres petites pièces qu'a proposé d'y introduire M. Percy Gardner[3] : leur style n'est pas samien et leur poids (0 gr. 58) n'est pas euboïque.

On a voulu aussi attribuer à Samos, voire même à Polycrate, le statère d'electrum suivant, taillé dans le système gréco-asiatique :

Protome de taureau, à droite, détournant la tête.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments égaux. Statère d'electrum, 14 gr. 06[4].

1. B. Head, *Ionia*, p. 350, n° 8, et pl. XXXIV, fig. 3.

2. Percy Gardner, *Samos*, p. 27, n° 2 et pl. I, fig. 6; B. Head, *Ionia*, p 350, n° 11, et pl. XXXIV, fig. 6.

3. Percy Gardner, *Samos*, p. 27, n° 4, et pl. I, fig. 7.

4. Borrell. dans le *Numism. Chonicle*, t. VII (1845), p. 72; Percy Gardner, *Samos*, p. 20, n° 1, et pl. I, fig. 1; B. Head, *Historia numor.*, p. 515; le même, *Synopsis* du British Museum, p. 4, et pl. I, n° 9; le même, *Ionia*, p. 349, n° 7, et pl. 1, fig. 20, et pl. III, fig. 24.

Tout proclame que ce statère n'est pas samien : le poids, le type qui ne se remontre jamais à Samos, la forme du carré creux du revers, l'aspect du flan monétaire et jusqu'à la couleur du métal. D'ailleurs. M. Six l'a reconnu avant nous, et il a proposé de placer cette pièce à Chios, où elle a dû être frappée dans le cours du ve siècle [1].

Ainsi, de l'examen auquel nous nous sommes livrés, il résulte que Samos n'a pas connu, pour la taille de ses monnaies primitives en electrum et en argent, d'autre étalon que l'étalon euboïque. Toutes les monnaies de poids gréco-asiatique ou phénicien ou de poids phocaïque, qu'on a proposé d'attribuer à Samos, doivent être retirées de cet atelier. On voit par là combien nous sommes loin de partager l'opinion courante, formulée par M. Head qui, résumant les travaux antérieurs et ses recherches personnelles, écrivait en 1887 : *Before the Persian conquest, B. C. 494, the Samian coins wich have come down to us are chiefly of electrum adjusted to the milesian standard* [2].

Notre démonstration, toutefois, ne serait pas compléte si nous ne faisions observer que M. Head a considéré comme taillées dans le système euboïque un certain nombre de monnaies d'electrum qui, en réalité, se rattachent à un autre étalon. Par exemple, l'hémi-statère au type de la tête de Gorgone de face, classé tour à tour à Erétrie d'Eubée et à Parium de

1. J.-P. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 217, n° 8; B. Head, *Ionia*, introd, p. XXIV.
2. Head, *Historia numorum*, p. 515.

Mysie, n'est pas dans le système euboïque primitif, comme on l'a cru, mais dans le système phocaïque : il pèse 7 gr. 98 [1]. Telle est la raison qui nous empêche de chercher à le ranger parmi les monnaies samiennes, sans compter que son carré creux, d'une forme particulière et décoré d'une sorte de grande étoile en relief, n'a rien de commun avec celui des monnaies de Samos. Pour les mêmes motifs, nous n'avons point parlé des petites divisions aux types du protome de bouc (1 gr. 37) et d'un quadrupède incertain (1 gr. 30 et 0 gr. 60) [2] qui ne se laissent pas aisément rattacher à l'étalon euboïque et que leurs types aussi bien que leur poids éloignent de Samos.

A une époque que nous chercherons tout à l'heure à préciser, les deux types les plus ordinaires sur les monnaies de Samos, le mufle de lion et le protome de taureau, se trouvent associés sur les mêmes pièces, l'un au droit, l'autre au revers ; et ces deux emblèmes nationaux, comme la tête d'Athéna et la chouette, à Athènes, se fixent pour toujours et sans discontinuité dans le monnayage de Samos.

En même temps que cette association apparaît, nous constatons pour la première fois la frappe de pièces d'argent qui pèsent normalement 13 gr. 14. On s'est jusqu'à ce jour demandé d'où vient ce poids insolite, et dans l'impossibilité de le rattacher aux différents systèmes monétaires en usage dans les villes ioniennes, on l'a considéré comme un étalon nouveau, créé spécialement à Samos et venant détrô-

1. B. Head, *Ionia*, introd., p. XXXI, et p. 13, n° 58, pl. II, fig. 14.
2. B. Head, *Ionia* p. 15, n°s 71, 73 et 74 ; pl. II, fig. 26, 28 et 29.

ner les anciens étalons dont, par suite des fausses attributions que nous avons combattues, on croyait avoir constaté l'usage dans cette île[1]. Mais à présent que nous savons que le poids euboïque a été l'étalon de Samos, nous chercherons naturellement dans cet étalon l'origine de la pièce de 13 gr. 14 : cette pièce n'est pas autre chose que les trois quarts du statère euboïque, autrement dit un tridrachme, en considérant le statère de 17 gr. 52 comme un tétradrachme.

On ne saurait le nier : le nouvel étalon samien dérive directement de l'ancien et il se rattache logiquement au système euboïque. L'échelle de ses divisions normales se constitue comme il suit :

Tétradrachme	13 gr.	14
Didrachme	6	57
Drachme	3	28
Tétrobole	2	20
Hémi-drachme	1	64
Diobole	1	10
Obole	0	55
Hémi-obole	0	27

Ainsi dans ce système, le tétradrachme est l'équivalent de trois drachmes euboïques (4 gr. 38) ou trois drachmes attiques, puisque l'étalon euboïque a été adopté pour les monnaies d'Athènes, à partir de Solon.

1. Brandis. *Das Münz-Mass- und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 176 et 466 ; Percy Gardner, *Samos and samian coins*, p. 52 : « The origin of the system is no clear, but it seems almost certain that it must be a variety of the Phœnician or Graeco-Asiatic weight system. » Cf. B. Head, *Ionia*, Introd., p. XXXVIII.

II

Le classement chronologique des monnaies que nous venons de rassembler et dont nous avons déterminé la patrie et l'étalon pondéral, constitue la portion de notre tâche la plus ardue et la plus délicate. On a coutume de dire que la monnaie a été inventée vers l'an 700 avant notre ère; mais si l'on cherche à préciser et à déterminer les circonstances immédiates dans lesquelles cette grande innovation s'est produite, on s'aperçoit tout de suite que la question est encore dans un certain vague, et qu'on peut atteindre jusqu'à un écart d'un siècle dans la fixation de la date des premières monnaies de chaque ville [1].

C'est le cas, en particulier, pour les monnaies primitives de Samos. Qu'on les place au commencement du VIIe siècle, ou à la fin, qui pourrait y contredire? Sachons donc reconnaître notre impuissance, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes apportent des éléments de critique plus certains que ceux dont nous disposons présentement. Abstraction faite des témoignages anciens, tous plus ou moins imprégnés de légendes, je m'imagine volontiers que la monnaie étant essentiellement le signe des échanges commerciaux, a dû être inventée par suite d'un accord entre des villes qui faisaient entre elles un trafic considé-

1. Th. Reinach, dans la *Revue numismatique* 1894 (*La date de Pheidon*), p. 1 et suiv.

rable. C'est pour cela, sans doute, que sur le plus grand nombre des monnaies primitives d'Asie-Mineure, celles des rois de Lydie, de Milet, de Samos, de Lesbos et d'autres encore, on trouve les mêmes types, en particulier le lion et le taureau; parfois même ils sont accolés l'un à l'autre comme si l'on avait voulu par là symboliser l'alliance de deux villes. On est autorisé aussi à croire que ces emblèmes furent adoptés parce que les poids qui avaient servi jusque-là dans le commerce, à peser les métaux précieux, affectaient la forme de ces animaux, ainsi que le prouvent de nombreux monuments égyptiens et assyriens parvenus jusqu'à nous. Par conséquent, il n'y a pas lieu de toujours considérer ces types monétaires primitifs et communs à de nombreux ateliers, comme les symboles religieux de divinités locales; il serait vain, par exemple, de chercher à rattacher le lion et le taureau au culte de la Héra samienne.

Le commerce des villes baignées par la mer Egée était si actif et leur solidarité si étroite que l'invention de la monnaie dans ces divers centres de civilisation a dû être connue et adoptée presque simultanément. Les guerres lélantiennes au commencement du VIIe siècle, en furent-elles la cause ocasionnelle, en nécessitant la création d'un signe d'échange communément adopté par des villes confédérées ? Qui oserait l'affirmer, et comment en apporter la preuve ? Tout ce qu'il est, croyons-nous, possible de démontrer, c'est que les plus anciennes monnaies samiennes remontent jusqu'au VIIe siècle : ceci résulte de la comparaison de ces pièces avec les statères primitifs des autres contrées grecques.

En effet, la plupart des monnaies samiennes que nous avons décrites sont, par leur style, bien antérieures aux monnaies d'or et d'argent de Crésus qui règne environ de 561 à 546 [1]. Elles sont également antérieures aux premières pièces d'argent de Cyrène qui remontent au temps de la fondation de cette ville en 624. On ne saurait hésiter à les considérer comme contemporaines des plus anciennes monnaies lydiennes en electrum qu'on attribue à Gygès (687-652), à Alyatte [2] et aux autres prédécesseurs de Crésus. Enfin, les premiers produits du monnayage, à Samos, sont contemporains des premiers statères d'electrum frappés à Milet, à Phocée, à Ephèse. Circonstance à noter, quelques-unes de nos pièces ont, comme ces plus anciens statères de Sardes ou des villes de la côte d'Asie Mineure, leur carré creux occupé par un symbole de petites dimensions.

Samos a donc commencé à battre monnaie dès le milieu du VIIe siècle au moins. Voilà ce qui semble positif ; mais de là à faire remonter les premiers statères de cet atelier jusqu'aux guerres lélantiennes et à expliquer ainsi la présence de types chalcidiens sur ces pièces, il y a loin. Cette hypothèse paraîtrait d'autant plus risquée que les plus anciennes monnaies de Chalcis, jusqu'ici connues, ne sont pas antérieures à la fin du VIe siècle [3]. On voit donc que

1. Nous adoptons, pour les années de règne des rois de Lydie, les dates auxquelles s'est arrêté récemment M. Georges Radet, dans son livre sur *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades* (in-8°, 1893).

2. J.-P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 203 et suiv.

3. F. Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1882, p. 91.

nous sommes obligés de nous en tenir à notre première impression : les monnaies de Chalcis en argent empruntent leurs types de la roue, de l'aigle volant, de l'aigle dévorant sa proie, aux pièces d'électrum que Samos émit dans le cours du VIIe siècle.

Au point de vue politique, Samos était, au VIIe siècle, gouvernée par le parti oligarchique, les Géomores ou membres de l'aristocratie foncière, qui, depuis longtemps, avaient remplacé la royauté. Vers l'an 600, éclata une révolution qui mit le pouvoir aux mains du parti démocratique : voici dans quelles circonstances. Les Samiens qui avaient fondé Périnthe, sur la Propontide, se virent obligés de défendre leur colonie contre les attaques des Mégariens. Ils équipèrent une flotte de trente galères, qui fut victorieuse et fit 600 prisonniers. Mais alors, le chef de la flotte, Syloson, fils de Callitélès, enflé de son succès, souleva ses soldats contre le gouvernement des Géomores, réussit à armer pour sa cause les prisonniers mégariens et leur fit massacrer les représentants des anciennes familles. C'est ainsi que Syloson, le chef du parti populaire, s'empara du pouvoir et fut le premier tyran.

Après lui, vint Eaque, puis les fils d'Eaque. Sous le régime de la tyrannie, Samos fut extrêmement prospère : l'agriculture, l'industrie, le commerce, la navigation, les arts se développèrent si rapidement que l'île devint l'un des principaux foyers de la civilisation hellénique. La première moitié du VIe siècle est la période de la grande activité des fameux toreuticiens Rhœcos et Theodoros, qui étant allés en

Egypte en avaient rapporté le secret de la fonte des statues de bronze[1]. Le second, Theodoros, à la fois graveur en pierres fines, sculpteur, toreuticien, architecte, écrivain, grava pour Polycrate un cachet, la σφρηγὶς χρυσόδετος, auquel une anecdote fameuse est attachée. Il coula en bronze sa propre statue qui le représentait tenant une lime et un scarabée plus petit qu'une mouche, sur lequel il avait réussi à graver un quadrige d'une perfection inimitable. En glyptique, Theodoros eut pour émule Mnesarchos, le père du philosophe Pythagore. Mnesarchos est cité comme δακτυλιογλύφος, c'est-à-dire graveur de cachets : il mourut au commencement de la tyrannie de Polycrate.

Si nous insistons plus que de raison, en apparence, sur les graveurs en pierres fines, c'est parce que les artistes de ce temps, comme ceux de la Renaissance italienne, cultivaient à la fois tous les arts, et qu'ils étaient aussi bien graveurs de coins monétaires que de gemmes. Et, en effet, nous constatons que dès l'apparition de la monnaie, au VIIe siècle, il s'établit une sorte de solidarité étroite entre les types monétaires et ceux de la glyptique. L'alliance de ces deux branches de l'art devint même si ordinaire plus tard, qu'elle passa en proverbe : au temps d'Eschyle, on disait que celui dont on achetait le silence à prix d'or avait les lèvres scellées par une empreinte faite à l'aide d'une monnaie. Nous ne savons pas si le fameux anneau de Gygès, qui avait la propriété de rendre

1. M. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 150 et suiv.

invisible quiconque le portait au doigt, était orné d'un chaton représentant le lion des statères primitifs attribués à ce prince. Mais nous sommes du moins en mesure d'établir que les premières monnaies d'Asie-Mineure ont pour types des animaux que les graveurs de cachets s'empressent de copier. Une gemme de la collection de Luynes, au Cabinet des médailles, a pour emblème deux protomes de taureau accolés et marchant en sens inverse, comme les monnaies d'or et d'argent de Crésus. Sur d'autres, c'est le sanglier ailé de Clazomène, le lion ailé et cornu ou la triquêtre à branches terminées en têtes de griffons, types curieux de statères lyciens du VIe siècle; ce sont enfin surtout des lions, taureaux, cerfs, bouquetins, chevaux, aigles, sphinx, dauphins, figurés identiquement sur les monnaies et sur les gemmes. Hérodote prétend même que les Éthiopiens de l'armée de Xerxès se servaient de pierres gravées en guise de monnaies [1].

On commence aussi à graver des noms grecs sur les gemmes dans le même temps que les légendes monétaires font leur apparition. L'intaille la plus ancienne qui porte une inscription est un scarabée du VIIe siècle, sur le plat duquel on lit, autour d'un dauphin, en lettres grecques de forme très archaïque : Θερσίος εἰμί σᾶμα, μή με ἄνοιγε. « *Je suis le cachet de Thersis*; *gardez-vous de me briser*, » inscription qui rappelle la formule de la monnaie éphésienne au type du cerf, avec le nom de Phanès : Φάνος ἐμὶ σῆμα [2].

1. E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 97.
2. B. Head, *Ionia*, p. 47; J.-A. Blanchet, *Les monnaies grecques*, p. 6.

De ces observations il résulte que les monnaies de Samos contemporaines de lithoglyphes aussi habiles que l'étaient Theodoros et Mnesarchos ne sauraient être des pièces d'un travail aussi rudimentaire que celles que nous avons placées au VIIe siècle. Il nous faut, pour la période de la tyrannie de Syloson et d'Eaque, des monnaies d'un style avancé, que nous puissions regarder comme susceptibles d'exciter l'admiration des contemporains, au même degré que les pierres gravées qui sortaient vraisemblablement des ateliers des mêmes artistes. C'est en vertu de ces considérations que nous placerons dans la première moitié du VIe siècle les belles pièces d'electrum sur lesquelles figure la tête de lion entourée d'une couronne de laurier (voyez notre pl. III, fig. 17 et 18), ainsi que les monnaies d'argent au type du protome ou de la tête de taureau, décrites plus haut sous les n°s 9 et 10 (Pl. X, fig. 8 et 9). Le style vigoureux de ce petit groupe monétaire, la science anatomique et la liberté d'allure qui caractérisent ces figures de lion et de taureau peuvent justifier la grande réputation qu'avaient conquise les œuvres de Rhœcos, de Theodoros et de Mnesarchos. Ces pièces sont sûrement postérieures à celles que nous avons classées au VIIe siècle; elles sont, d'autre part, antérieures à celles que nous croyons pouvoir attribuer à Polycrate.

III

Les fils d'Eaque, Pantagnotos, Polycrate et Syloson II gouvernèrent quelque temps en commun l'île

entière partagée en trois districts, jusqu'au jour où le second des trois frères eut l'ambition de régner seul. Pantagnotos fut assassiné et Syloson II prit la fuite. Ces évènements se passaient entre 540 et 532 environ. Bientôt, Polycrate devint le souverain le plus puissant et le plus redouté du monde grec. Il fut l'allié du roi d'Egypte Amasis (Ahmès II), du tyran de Naxos, Lygdamis, du maître d'Athènes, Pisistrate, du roi de Cyrène, Arcésilas III. Avec ses cent vaisseaux de guerre, il domina sur la mer Egée tout entière, battant les flottes de Lesbos et de Milet, n'ayant rien à redouter des Perses qui venaient de conquérir l'Asie-Mineure, rançonnant, au dire d'Hérodote, aussi bien ses amis que ses ennemis, faisant d'Astypalée, sa résidence, une forteresse imprenable. Pour remercier Apollon de sa prodigieuse fortune, Polycrate voua au dieu l'île de Rhenée, voisine de Délos : il en fit une dépendance de l'île sacrée en l'y rattachant par des chaînes, en signe d'union indissoluble, et il rétablit à son profit l'ancienne fête de la ligue ionienne autour du temple de Délos. Il attira à sa cour des artistes en tous genres, des poètes comme Ibycos et Anacréon, des savants comme Démocédès de Crotone ; bref, la tyrannie de Polycrate fut le temps de la plus grande prospérité de Samos [1].

C'est à peine si l'on pourrait signaler une ombre légère au brillant tableau que trace Hérodote. Il y avait dans Samos même des mécontents au nombre desquels figurait le philosophe Pythagore. Le tyran

1. E. Curtius, *Hist. grecque*, t. II, p. 168 et suiv.; Max Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 150 et suiv.

crut s'en débarrasser en exilant les uns et en enrôlant les autres comme soldats sur des vaisseaux qu'il envoya à Cambyse pour l'aider à faire la conquête de l'Egypte, en 529. Mais ces soldats forcés déjouèrent le projet de Polycrate et après diverses aventures, ils furent assez habiles pour intéresser à leur cause les Lacédémoniens qui entreprirent de les réintégrer dans leur patrie, à main armée. Polycrate, surpris au premier moment, vit sa capitale assiégée, mais bientôt il réussit à contraindre les Lacédémoniens à la retraite. « On rapporte, dit Hérodote à ce sujet, que Polycrate fit frapper en plomb, puis dorer, un grand nombre de pièces de monnaie de son pays, et que, les donnant aux Lacédémoniens, il les décida de cette manière à partir[1]. »

Tout au plus serait-il permis de conclure d'une légende aussi puérile (ματαιότερος λόγος) que Polycrate fit usage de monnaies d'electrum. On pourrait faire descendre jusqu'à Polycrate les petites pièces de notre pl. III, fig. 17 et 18, qui représentent la tête de lion entourée d'une couronne. Ces pièces, si elles appartiennent à Polycrate, ne rappellent-elles point, par la couronne de laurier, les grandes fêtes que le tyran fit célébrer à Délos et auxquelles nous venons de faire allusion tout à l'heure?

Quoi qu'il en soit, il est une des expéditions militaires de Polycrate qui paraît avoir laissé sa trace dans la numismatique et qui va nous permettre de

1. Herod., III, 56; Cf. Brandis, *op. cit.*, p. 176; F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 225; Percy Gardner, *Samos*, p. 11. Les textes épigraphiques mentionnent parfois des monnaies fausses dans les temples. Voyez à ce sujet, Homolle, dans le *Bull. de corresp. hellén.* t. VI, 1882, p. 133.

retrouver, presque avec certitude, un certain nombre au moins des monnaies du tyran.

En 528, le roi de Cyrène, Arcésilas III, ayant été chassé de ses états par ses sujets, se réfugia à Samos, auprès de Polycrate qui lui donna des soldats pour l'aider à reconquérir son trône. Arcésilas alla aussi à Rhodes enrôler des mercenaires, et à l'aide de cette double armée, il réussit à rentrer dans Cyrène où il fit frapper des monnaies qui font allusion à son succès, Ce sont des tétradrachmes de poids euboïco-attique (17 gr. 23) sur lesquels le silphium cyrénéen se trouve associé à des types monétaires de Rhodes et de Samos, les deux îles où Arcésilas recruta ses soldats. D'un côté, en effet, on voit la tige de silphium à côté d'une tête de lion de profil, la gueule béante, de l'autre, une tête d'aigle tenant un serpent dans son bec[1]. Ce revers est identique à celui des monnaies de Ialysos, dans l'île de Rhodes; la tête de lion est, de son côté, copiée sur celle qui figure à la fois sur des monnaies samiennes et sur celles de Lindus dans l'île de Rhodes. Il est impossible en effet, de méconnaître la parenté étroite qui rattache ces tétradrachmes cyrénéens à un groupe de pièces d'argent de Samos qui offre les mêmes particularités de fabrique et de style et sont certainement contemporaines : au revers, un large carré creux entouré d'un grènetis et encadrant soit une tête de taureau, soit une tête de lion de profil, la gueule béante, identique à celle des monnaies de Cyrène et de Lindus. Nous

1. L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. I, p. 11, n° 22; Percy Gardner, *Samos*, p. 11; B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1891, p. 4.

sommes donc bien, si je ne m'abuse, en présence des monnaies de Polycrate. Voici l'énumération sommaire des principales variétés.

1. Mufle de lion, les mâchoires écartées. Grènetis au pourtour.

℞. Tête de taureau, à droite, dans un carré creux entouré d'un grènetis. Tétradrachme, 13 gr. 05. — Musée britannique [1]. — Pl. X, fig. 10.

2. Mufle de lion, de face, les mâchoires écartées.

℞. Tête de taureau à gauche ; au dessus, les lettres AΣ (initiales de Samos). Carré creux peu profond. Tétradr., 11 gr. 85 (conservation défectueuse). — Musée britannique [2].

3. Mufle de lion de face, les mâchoires écartées.

℞. Tête de taureau, dans un carré creux. Diobole ; poids normal, 1 gr. 10. — Coll. de M. Imhoof-Blumer [3].

4. Même description. Obole ; poids normal, 0 gr. 55 [4].

5. Protome de taureau courant, à droite.

℞. Tête de lion à droite, la gueule béante, dans un carré creux entouré d'un grènetis. Didrachme, 6 gr. 55. — Musée britannique [5]. — Pl. X, fig. 11.

1. Percy Gardner, *Samos*, p. 28, n° 5, et pl. I, fig. 8 ; B. Head, *Ionia*, p. 351, n°s 19 à 21, et pl. XXXIV, fig. 8.

2. Percy Gardner, *Samos*, p. 28, n° 6, et pl. I, fig. 9. B. Head, *Ionia*, p. 351, n° 22, et pl. XXXIV9., fig.

3. Percy Gardner, *Samos*, p. 28, n°s 9 et 11 ; B. Head, *Ionia*, p. 352, n° 26. La tête du taureau est tournée tantôt à droite, tantôt à gauche.

4. Percy Gardner, *Samos*, p. 28, n°s 10 et 12.

5. Percy Gardner, *Samos*, p. 28, n° 7, et pl. I, fig. 10 ; B. Head, *Ionia*, p. 352, n° 23, et pl. XXXIV, fig. 10. Voyez les différentes variétés publiées par M. Six dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 240, n° 46 (attribuées à la Carie).

6. Tête de taureau à droite.

℞. Tête de lion, à droite, la gueule béante, dans un carré creux entouré d'un grènetis. Trihémiobole, 0 gr. 80. Musée britannique [1]. — Pl. X, fig. 12.

7. Protome de taureau courant (à droite ou à gauche).

℞. Protome de taureau courant (à droite ou à gauche. — Tétrobole. Poids normal, 2 gr. 20. — Musée britannique [2]. — Pl. X, fig. 13.

Toutes ces pièces sont en argent. Leur excellent style, encore empreint d'un reste d'archaïsme, convient bien à l'époque de Polycrate (mort en 523), et ce classement est confirmé par l'examen des monnaies contemporaines. Nous l'avons déjà constaté pour la Cyrénaïque; les monnaies d'Evelthon, roi de Salamine (569-525) [3], celles d'Athènes [4] et d'autres encore, qui ont leur type de revers dans un grand carré creux peu profond, donnent à notre attribution tous les caractères de la certitude. On voit par là que Polycrate, le premier à Samos, peut-être pour imiter les monnaies athéniennes frappées sous l'autorité de son allié Pisistrate, fit supprimer le carré creux sans type qui avait jusqu'ici été usité dans le monnayage samien; le premier aussi, il rapprocha sur les mêmes pièces le mufle de lion et la tête de taureau, peut-

1. Percy Gardner, *Samos*, p. 28, n° 8, et pl. I, fig. 11; B. Head, *Ionia*, p. 352, n° 27, et pl. XXXIV, fig. 13; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 240, n° 47 attribuées à la Carie).

2. Percy Gardner, *Samos*, p. 50, n° 21, et pl. II, fig. 11; B. Head, *Ionia*, p. 352 et pl. XXXIV, fig. 11.

3. E. Babelon, *Les Perses achéménides*, pl. XVI, fig. 7 à 10.

4. B. Head, *Catalogue*, etc., *Attica*, pl. I et II.

être comme symbole de sa domination sur l'île entière. Enfin, si l'on a fait attention au poids des monnaies que nous venons de décrire, on aura remarqué qu'elles sont taillées suivant l'étalon samien de 13 gr. 14. C'est donc Polycrate qui inaugura le nouveau système monétaire dont nous avons exposé plus haut l'origine. Toutes ces innovations, remarquons-le enfin, conviennent bien au rôle historique de Polycrate, au brillant développement des arts, du commerce et de la puissance politique dont il fut l'âme et le promoteur.

Après sa fin si tragique, Meandrios fut un instant tyran de Samos ; il fut chassé par Syloson II, le frère de Polycrate, qui s'était procuré l'amitié et l'appui de Darius I fils d'Hystaspe. Des guerres civiles sans fin dépeuplèrent l'île. Au temps de la révolte de l'Ionie, nous trouvons comme tyran de Samos Eaque II, fils de Syloson II. C'était à la fois le représentant de l'aristocratie et l'ami de Darius : il était favorable aux Perses, tandis que le parti populaire avait des tendances helléniques. Aristagoras de Milet, sollicité par ce dernier, entreprit de chasser Eaque, qui se réfugia chez les Perses. On connaît le châtiment infligé à l'Ionie par les satrapes ; à la bataille de Ladé, les vaisseaux samiens abandonnèrent les rebelles, et entrèrent en pourparlers avec Eaque. C'était en 494 : Milet fut détruite et Eaque II, l'ami des Perses, fut rétabli par eux à Samos.

IV

Le rétablissement d'Eaque à Samos fut le signal d'une réaction violente qui força à émigrer les chefs les plus compromis du parti démocratique. Un groupe important de citoyens appartenant à cette faction prit la mer et alla en Sicile coloniser Zancle ou Messana [1]. Nous devons à cette circonstance de pouvoir déterminer les monnaies de Samos qui furent frappées à cette époque.

Vers 1875 [2], on a fait, dans le voisinage de Messine, une trouvaille qui se composait d'environ vingt tétradrachmes athéniens d'ancien style (sans les feuilles d'olivier sur le casque de la déesse); de quatre tétradrachmes archaïques d'Acanthus, sans légende : d'au moins trois tétradrachmes de Rhegium aux types samiens du mufle de lion et de la tête de taureau; d'un plus grand nombre de tétradrachmes de Messana aux mêmes types, et enfin de monnaies anépigraphes sur lesquelles nous devons insister. Elles répondent aux types suivants :

1. Mufle de lion, de face, les mâchoires écartées.

℞. Tête de taureau, à droite, à laquelle est accolée une proue de galère terminée par une petite tête de sanglier. Tétradrachme, 12 gr. 83. — Musée de Berlin [3]. — Pl. X, fig. 14.

1. B. Head, *Hist. numorum*, p. 92 et 133 ; Percy Gardner, *Samos*, p. 36.

2. A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*. t. III, p. 135 et suiv., et t. V, p. 103 et suiv.

3. Un autre exemplaire de ce tétradrachme conservé au British Museum pèse 12 gr. 91. Au revers, au dessus de la tête de taureau, les lettres ΣΑ. Percy Gardner, *Samos*, p. 42, n° 5, et pl. I, fig. 15.

2. Mufle de lion, de face, les mâchoires écartées.

℞. Proue de galère, à gauche, terminée par une petite tête de sanglier. Dans le champ, la lettre A. Aire concave et grènetis au pourtour. — Tétradrachme, 17 gr. 23 [1]. — Cabinet des médailles. — Pl. X, fig. 15.

3. Trihémiobole aux mêmes types, 1 gr. 10. — Coll. de M. Imhoof-Blumer [2].

Ces monnaies, ainsi que l'a fait ressortir M. de Sallet [3], sont contemporaines de l'établissement des émigrés samiens à Zancle, en 494. C'est ce que prouvent en toute évidence : le lieu de la découverte, le rapprochement comparatif des monnaies des diverses villes représentées dans la trouvaille, l'introduction, à partir de cette époque, des types samiens dans le monnayage de Rhegium et de Messana; d'autres raisons encore que M. de Sallet a fait valoir et qui permettent de considérer ce point comme scientifiquement établi.

Mais ces monnaies ont-elles été frappées à Samos même ou par les colons samiens lors de leur établissement à Messana ? Pour le premier groupe (Pl. X, fig. 14), la réponse ne me paraît pas pouvoir être douteuse : ce sont des monnaies samiennes. En effet, leur poids de 12 gr. 83 se rattache à l'étalon de Samos que la colonie de Messana n'a jamais employé pour

1. Un autre exemplaire de ce tétradrachme au British Museum pèse 17 gr. 32; celui du musée de Berlin pèse 17 gr. 05. Dans le champ du revers, les lettres varient.

2. Percy Gardner, *Samos*, p. 41-42.

3. Dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. III, p. 135 et t. V, p. 103. Il n'y a pas à tenir compte de l'opinion de Friedlaender, dans la *Zeitsch. für Numismatik*, t. IV, p. 17-18.

la frappe de ses espèces. Leur style est samien, de même que la forme épaisse et globuleuse du flan. Voyez, par exemple, sur la planche I de la monographie de M. Percy Gardner, l'une de ces pièces rapprochée du groupe des monnaies samiennes auquel elle appartient. Elle leur ressemble si complètement que l'hésitation ne saurait être permise. La seule différence consiste dans l'absence de la légende ΣΑ ou ΣΑΜΙΟΝ, qui est remplacée par la proue de navire. Cette particularité même ne nous permet-elle pas d'expliquer les circonstances dans lesquelles eut lieu l'émission de ces pièces? Il nous semble évident qu'elles ont été frappées à Samos pour l'usage des colons qui allaient prendre la mer; n'étant pas destinées à circuler dans Samos, mais dans un pays lointain où la monnaie samienne ne devait guère être connue, on n'y a gravé aucune légende. C'est le numéraire de voyage, qui allait errer sur les mers avec les exilés à la recherche d'une nouvelle patrie. Cette explication pourra paraître un peu subtile à quelques-uns; cependant la preuve n'est plus à faire que les villes métropoles alimentaient de numéraire leurs colonies naissantes. La présence de monnaies samiennes à Messana s'explique donc ainsi tout naturellement. Celle des tétradrachmes athéniens n'est pas moins logique, car la monnaie d'Athènes avait, dès cette époque, la plus grande vogue dans tous les pays grecs, et Athènes était devenue l'entrepôt ordinaire de tous les voyages maritimes sur la Méditerranée. Les pièces d'Acanthus se trouvaient dans la trouvaille parce que les colons samiens, qui

avaient longtemps erré sur les côtes de la mer Egée avant de se diriger sur la Sicile, avaient fait escale dans ce port de Macédoine. Comme le dit M. de Sallet, la composition de la trouvaille de Messine nous fait deviner l'itinéraire suivi par les émigrants samiens de l'an 494 : Samos, Acanthus, Athènes, Rhegium et enfin Zancle-Messana.

Les monnaies du second groupe (Pl. X, fig. 15) me paraissent plutôt, au contraire, d'origine sicilienne. Si, en effet, on les rapproche des pièces frappées à Samos [1], on s'aperçoit au premier coup d'œil qu'elles n'ont avec elles aucun rapport de fabrique et de style ; le type est singulièrement modifié, puisque la tête de taureau a disparu ; le poids enfin éloigne ces monnaies de la série samienne : ce sont des pièces de poids attique, taillées dans le système des monnaies d'Athènes qui les accompagnaient dans la trouvaille. Nous croyons être dans le vrai en les considérant comme frappées par les colons samiens à leur arrivée en Sicile.

Qu'est-ce donc que ce navire dont l'image fait tout à coup et comme accidentellement son apparition sur les monnaies ? Est-il simplement l'emblème du vaisseau qui transporta à Zancle les colons samiens, ou bien faut-il reconnaître l'image de la Σάμαινα, ce fameux navire construit, sur l'ordre de Polycrate, par Rhoïcos, fils de Philès, et qu'Hérodote signale comme étant le plus grand navire qu'on eût jamais vu ? Quelque séduisant que paraisse ce dernier rapprochement, on ne saurait le justifier, puisque les

1. Voyez Percy Gardner, *Samos*, pl. I, fig. 17 et 18.

monnaies ne remontent certainement pas jusqu'à Polycrate. Le type de navire créé par le tyran fut imité dans la suite, si bien que le nom de *Samène* devint rapidement un terme générique que Plutarque définit ainsi : « La Samène (Σάμαινα) est un vaisseau samien que sa proue basse et ses flancs larges et creux rendent propre pour la haute mer, et fort léger à la course. On lui a donné ce nom parce que le premier vaisseau de cette forme fut construit à Samos par ordre du tyran Polycrate [1]. »

Il résulte de là que les monnaies frappées pour les colons samiens de Messana ou par eux, en 494, ne représentent vraisemblablement pas la *Samène* de Polycrate, mais le vaisseau du même genre et du même nom qui les transporta en Sicile. Nous voyons que ce vaisseau avait une proue terminée en tête de sanglier : c'est la forme qu'Hérodote donne aux navires samiens en 519 ; c'est aussi celle des vaisseaux de Phasélis et d'Athènes vers l'an 500 [2]. Cette forme enfin est encore celle de la *Samène* sur des monnaies de Samos frappées sous l'empire romain [3].

Après Eaque, Xerxès nomma tyran de Samos Theomnestor qui fut ainsi récompensé de la bravoure qu'il avait déployée à la bataille de Salamine. Il était encore gouverneur de l'île en 479, lorsque survinrent des évènements qui délivrèrent pour toujours Samos du joug perse. Au printemps de cette année-là, la flotte perse, forte de 300 voiles, était mouillée à

1. Voyez les textes cités notamment dans Cecil Torr, *Ancient Ships*, p. 65, note 147.
2. Cecil Torr, *op. cit.*, p. 64-65 et fig. 17 et 19.
3. Percy Gardner, *Samos and samian coins*, pl. IV, fig. 20.

Samos afin de surveiller l'Ionie qui ne cherchait qu'une occasion pour se révolter. La flotte grecque qui favorisait ce mouvement insurrectionnel, était commandée par Leotychidès et Xantippos. Elle s'avança jusqu'à Délos, reçut la défection des Chiotes, et, presque en même temps, une députation des Samiens qui la supplièrent de délivrer leur île des barbares et des tyrans institués par eux. Cette révolution fut exécutée sous les yeux mêmes de la flotte perse qui, n'osant résister, se réfugia au promontoire de Mycale où elle se fit battre complètement.

Après la bataille de Mycale, Samos, Lesbos, Chios et un certain nombre d'autres villes furent admises dans la confédération hellénique [1]. Un peu plus tard, les Perses ne devaient pas tarder à perdre une partie de l'Asie Mineure. C'est à la période qui commence en 479 et se prolonge longtemps, que nous proposerons d'attribuer les hectés d'electrum et les petites monnaies d'argent, frappées à Samos et à Lesbos, et qui témoignent d'une alliance entre ces îles et les plus importantes des cités ioniennes. Nous n'avons point à reproduire ici la description de ces pièces qu'ont groupées MM. Gardner [2] et Barclay Head, et dont les types principaux sont empruntés aux villes associées, telles que Samos, Lesbos, Dardanus, Erythrée, Clazomène, Cébren, Abydos, etc. Ces monnaies d'alliance nous remettent naturellement en mémoire le fameux traité d'association monétaire entre Phocée et Mitylène, dont le

1. Herod., IX, 106; Curtius, *Hist. grecque*, t. II. p. 348-350.

2. Percy Gardner, *Samos*, p. 47 à 51 et pl. II, fig. 9 à 21. Cf. B. Head, *Ionia*, p. 354-357 et pl. XXXIV; fig. 16 à 24, et pl. XXXV, fig. 3 à 10.

texte si précieux nous a été conservé par une inscription[1].

Dans le conflit qui éclata entre Samos et Milet, en 440, pour la possession de Priène, Athènes intervint pour imposer son arbitrage. Samos ayant rejeté cette prétention, Périclès prit la mer avec quarante vaisseaux et s'empara sans coup férir de Samos où il installa un gouvernement démocratique sous la surveillance de commissaires athéniens. Mais une année ne s'était pas écoulée que les Samiens se révoltaient; avec l'appui de Byzance et du satrape de Sardes Pissuthnès, ils chassèrent la garnison athénienne et reconquirent leur autonomie.

C'est pendant cette courte période de l'occupation athénienne, en 440-439, que furent émises, aux types samiens du mufle de lion de face et du protome de taureau, de rares tétradrachmes de poids attique (environ 17 gr.)[2], dont l'apparition soudaine et sporadique dans la suite monétaire de Samos a bien souvent étonné les numismatistes. Ils sont les témoins de la domination éphémère d'Athènes à Samos en l'an 440; cette domination est attestée non seulement par le poids de ces pièces, mais encore par la présence, au revers, derrière le protome de taureau, d'une branche d'olivier; cet emblème de la Pallas athénienne rappelle la pousse d'olivier du revers des monnaies d'Athènes elle-même.

1. Brandis, p. 260, 261, 415; Fr. Lenormant, dans la *Revue numismatique* 1868, p. 241; Percy Gardner, *Samos*, p. 24-27; J. A. Blanchet, *Les Monnaies grecques*, p. 38.

2. Percy Gardner, *Samos*, p. 44, nos 7 et 8, et pl. II, fig. 1 et 2.

La révolte des Samiens et l'expulsion des Athéniens ramena naturellement la frappe des monnaies de poids samien (13 gr. 14); puis, quand l'île fut contrainte, et cette fois pour toujours, après un blocus de neuf mois, de subir le joug d'Athènes, un arrangement intervint, qui ne rétablit pas le tétradrachme de poids attique avec les types samiens. On continua à frapper la pièce de 13 gr. 14; seulement, pour affirmer la domination d'Athènes, on conserva au revers des nouvelles pièces, la branche d'olivier, qui persiste jusque dans le cours du IVe siècle (Pl. X, fig. 16).

E. Babelon.

LE KOINON DE SYRIE

ET

LES SYRIARQUES ARTABANÈS ET HÉRODE

I

L'organisation des assemblées provinciales dans l'Empire romain a attiré, pendant ces dernières années, l'attention de nombreux érudits, mais toutes les questions que soulève cette étude sont loin d'être résolues. Bien des points restent obscurs, surtout en ce qui touche à la constitution des nombreux κοινά qui existaient dans les provinces grecques. Il est cependant acquis qu'il ne faut pas songer à chercher une constitution uniforme de ces assemblées. La plupart d'entre elles existaient déjà au moment de la conquête romaine et les Romains ont tenu compte des habitudes locales. Ils n'ont, le plus souvent, fait autre chose qu'ajouter le culte des empereurs au culte des dieux déjà honorés par le κοινόν. Il est donc indispensable d'étudier chacune de ces assemblées séparément et de ne pas conclure de ce qui se passait dans l'une à l'existence d'institutions semblables dans une autre.

La Syrie, conquise par Pompée en l'an 64 avant

J.-C., fut organisée par lui en province[1]. Le royaume d'Antiochus Asiaticus fut morcelé. Une partie en fut distribuée à de petits princes, une autre à des villes libres, et, jusqu'à l'incorporation de tout le pays à la province romaine, il y eut de perpétuels remaniements de territoire. Lors du partage des provinces entre le Sénat et l'empereur, en l'an 27 avant J.-C., la Syrie fut province impériale. Le légat résidait à Antioche. En 70, la Judée devint une province distincte de la Syrie, la Syrie elle-même fut plus tard divisée en deux provinces, la Coele-Syrie et la Phénicie. Hadrien, qui détestait les habitants d'Antioche, avait voulu, pour diminuer l'importance de cette ville, faire cette division[2]; mais il paraît très probable, sinon certain, que son projet ne fut réalisé que par Septime Sévère[3].

Jusqu'à présent, nous ne possédons que peu de renseignements sur l'organisation du κοινόν de Syrie, mais ces renseignements nous permettent de jalonner, pour ainsi parler, l'histoire de ce κοινόν.

Le plus ancien document concernant cette assemblée est une inscription grecque trouvée à Naples et publiée dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome*, en 1877. Cette inscription a été gravée en l'honneur d'un certain T. Flavius Artemidorus, qui avait remporté un nombre considérable de victoires

1. Plutarq., *Pompée*, 39.
2. Spartien, *Hadrien*, 14.
3. Borghesi, *Œuvres*, t. IV, pp. 160-173. E. Kühn, *Verfassung des Röm. Reichs*, t II, pp. 190 et suiv. E. Bormann, *De Syriae provinciae romanae partibus*, pp. 13 et suiv. Cf. Marquardt, *Organisation de l'Empire romain*, trad. franç., t. II, p. 374, n° 2.

dans des jeux qui sont énumérés, notamment dans ceux du κοινόν de Syrie, de Cilicie et de Phénicie qui se célébraient tous les cinq ans à Antioche.

Ἱερὸν πενταετηρικὸν κοινὸν Συρίας, Κιλικίας, Φοινείκης ἐν Ἀντιοχείᾳ[1].

Ce monument a été élevé peu après l'année 86, car il y est dit que le même Artémidore remporta un prix lors de la première célébration du concours de poésie et d'éloquence, fondé cette année-là par Domitien[2].

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, à cette époque la Phénicie faisait partie de la province de Syrie, cette inscription nous montre qu'il en était de même de la Cilicie. C'est ainsi qu'il faut interpréter le texte où Dion Cassius, énumérant les provinces attribuées à l'empereur en l'an 27, cite à la suite : la Coele-Syrie, la Phénicie et la Cilicie. Cet historien remarque en effet que, si de son temps chacune de ces provinces avait un gouverneur séparé, elles étaient, au temps d'Auguste, groupées plusieurs ensemble[3]. Il en était également ainsi après l'an 66, quoique dans l'intervalle il ait pu y avoir séparation. L'histoire des provinces romaines est remplie de modifications de ce genre. Il n'y avait donc, à cette époque, qu'un seul κοινόν pour les trois pays.

Sous Trajan, le κοινόν de Syrie est mentionné seul sur les monnaies d'Antioche.

1. *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome*, 1877, p. 109.

2. Domitien institua au Capitole un concours quinquennal de poésie, d'éloquence et de musique. Censorinus, *De die natali*, 18.

3. Dion Cassius, LIII, 12. J. Marquardt, *Organisation de l'Empire romain*, trad. franç., t, II, p. 321, n° 3, émet cette opinion comme une hypothèse ; je crois qu'on peut être plus affirmatif.

Une série de petits bronzes du Cabinet des médailles porte, en effet, les légendes suivantes :

AYTOKP· KAIC· NEP. TRAIANOC· CEB· ΓEPM. Tête laurée de Trajan, à droite.

℞. KOINON·CYPIAC· Tête de femme portant une couronne crénelée[1].

Durant la guerre qu'il entreprit contre les Parthes, de 114 à 117, Trajan séjourna chaque hiver à Antioche et il fut témoin du terrible tremblement de terre qui désola la ville et les environs, au commencement de l'année 115. Lui-même faillit en être victime ; il s'échappa par une fenêtre du palais qui s'écroulait et, pendant toute la durée du cataclysme, il se réfugia dans l'arène du cirque. Dion Cassius, qui nous décrit ce terrible accident, nous fait remarquer qu'il y avait alors à Antioche une grande multitude de gens venus pour leurs procès, pour des ambassades, pour le commerce et pour les spectacles. Sans vouloir trop préciser, il est permis d'émettre l'hypothèse que le spectacle dont il s'agit pourrait être celui des jeux pentaétériques[2].

Vaillant indique une autre monnaie sur laquelle il serait également question du κοινόν de Syrie. Cette monnaie serait du règne de Caracalla, mais il est

1. Eckhel, *Doctr. num.*, III, p. 249, signale une médaille semblable au musée de Vienne. D'autres portent, au droit, la tête de Nerva ou de Julia Domna. Cf. Mionnet, *Description*, t. V, p. 110.

2. Dion Cassius, LXVIII, 24. Πολλῶν δὲ ἰδιωτῶν κατά τε δίκας καὶ κατὰ πρεσβείας ἐμπορίαν τε καὶ θεωρίαν, πανταχόθεν συμπεφοιτηκότων. Nous savons que les jeux et les fêtes du culte impérial étaient accompagnées d'une sorte de foire. Voir P. Guiraud, *Les Assemblées provinciales de l'Empire romain*, p. 123. Malalas, *Chronogr.*, XI, p. 358 (édit. Bonn), mentionne ce tremblement de terre et la reconstruction de la ville par l'empereur.

impossible de vérifier si la lecture de Vaillant est exacte[1].

Le κοινόν de Phénicie apparaît sur une monnaie de cette province datée de l'an 215 après J.-C., c'est-à-dire du règne de Caracalla[2]. A cette médaille, il faut en joindre deux autres sur lesquelles on avait lu jusqu'ici CORNV PHENICES et sur lesquelles il faut lire COENV(*m*) PHENICES, ainsi que l'a démontré M. Babelon, c'est-à-dire le mot κοινόν transcrit en lettres latines[3]. Ces monnaies sont datées du règne de Macrin.

Le κοινόν de Cilicie est mentionné sur les monnaies de Septime Sévère. Il se célébrait à Tarse[4]. A partir de Caracalla, c'est-à-dire depuis le moment où Anabarze devint métropole, cette ville partagea avec Tarse l'honneur d'être le siège de l'assemblée[5].

II

Ces diverses assemblées étaient présidées, comme les autres du même genre, par un prêtre que nom-

1. Eckhel, *Doctr. num.*, t. III, p. 249, ne cite cette monnaie que d'après Vaillant. Mionnet ne l'indique pas.

2. Mionnet. *Supplément*, t. VIII, p. 237, n° 1. D'après Sestini, *Descriz. delle med. ant. gr. del. Mus. Hedervv.*, III, p. 87, n° 1.

3. Babelon. *Catalogue des Monnaies grecques de la Bibliothèq. nation.*, t. II, p. 323, n°s 2208 et 2209.

4. Babelon. *Annuaire de numismatique*, 1883, p. 16, 21. Il est remarquable que sur les monnaies de Tarse on trouve le mot κοινοί au masculin. Ce doit être une épithète qui s'applique aux deux temples qui sont figurés sur la monnaie. — De même, p. 24, on trouve κοινός au singulier sur la monnaie autonome qui porte mention du double néocorat.

5. Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 173, n° 99, d'après Sestini. *Lett. num. contin.* Autre monnaie, sous Trajan Dèce, Mionnet, *ibid.*, p. 177, n° 113.

maient les délégués des cités. Mais, sur l'existence de ces sacerdoces, les renseignements manquent à peu près entièrement à l'époque du haut empire.

Le Phœnicarque ne nous est connu que par une Nouvelle de Marcien et un passage du code Justinien[1].

La Cilicarchie est mentionnée plusieurs fois avant Constantin. Deux inscriptions de Tarse indiquent, parmi les titres de gloire de cette ville, l'honneur qu'elle a eu de fournir des Cilicarques[2]. Ces deux inscriptions sont du temps de Septime Sévère. Une troisième est une dédicace gravée en l'honneur d'un Cilicarque, mais son nom manque sur le marbre. Elle est datée du règne de Septime Sévère ou de Caracalla[3].

Du même règne de Caracalla date une monnaie de la Bibliothèque nationale qui porte, au revers, ΚΙΛΙΚΑΡΧ ΤΑΡ[COY ΜΗΤ]ΡΟ ΤΟΥ ЄΘΝΟΥC[4]. Ces mots sont évidemment à rapprocher des inscriptions mentionnées plus haut et se rapportent à la Cilicarchie exercée par un habitant de Tarse, au moment où fut frappée la monnaie.

Un seul Cilicarque nous est connu par son nom, c'est Maximus Terentianus, dont nous reparlerons plus loin à propos de son collègue, le Syriarque Hérode[5].

Quant à l'existence du Syriarque, elle n'était connue que par des lois du Bas-Empire. Le code

1. Marcien. *Novel.*, 4. *Cod. Justin*, V, 27, 1.
2. Lebas-Waddington, *Voyage archéolog.*, t. III, n° 1480. *Bull. de Correspond. Hellen* , t. VII, p. 281.
3. *Bull. de Corr. Hellen.*, t. VII, p. 325.
4. E. Babelon, *Annuaire de numismatique*, 1883, p. 16.
5. Ruinart, *Acta Sincera*, éd. Ratisb,, p. 472 et suiv.

Théodosien, les Novelles de Marcien, le code Justinien et les Novelles de cet empereur, dans l'énumération des sacerdoces provinciaux, nomment la Syriarchie[1].

Deux textes, qui, jusqu'ici, n'ont pas été suffisamment étudiés par les historiens des assemblées provinciales, nous permettent de constater que la Syriarchie existait longtemps avant cette époque.

Le premier, qui nous fait connaître le plus ancien des Syriarques, est un passage de la chronique de Malalas[2]. L'historien byzantin, originaire d'Antioche, a recueilli un grand nombre de faits relatifs à sa ville natale. Entre autres passages curieux à noter, se trouve celui où il nous raconte les circonstances dans lesquelles eut lieu l'élection d'un Syriarque dont il indique le nom.

Un sénateur d'Antioche, venu à Rome avec Auguste et mort dans la capitale, avait laissé par testament tous ses biens à sa cité, à condition que tous les quatre ans (πενταετηρίδα) on y célébrerait des jeux de tous genres pendant le mois d'Ὑπερβετεραίος (octobre). Ces jeux sont énumérés par Malalas. Ce sont : des concours de musique, des concours dramatiques, des jeux athlétiques et des courses. ἀγῶνας ἀκροαμάτων καὶ θυμελικῶν, σκηνικῶν, τραγικῶν(?) καὶ ἀθλητῶν καὶ ἱππικὸν ἀγῶνα[3].

1. *Cod. Theod.*, VI. 5, 1; XII, 1, 103; XV, 9, 2. Marcien *Novel.*, 4. *Cod. Justin*, I, 36, 1; V, 27, 1; Justin, *Novel.*, 89, 15.

2. Jean Malalas était contemporain de l'empereur Zénon et de ses successeurs jusqu'à Justin II. Voir K. Krumbacher, *Geschichte der Byzantinischen Literatur*, p. 112.

3. Malalas, *Chronogr.*, IX, p. 290 (édit. Bonn).

Sous l'empereur Claude, les habitants d'Antioche, mécontents de l'emploi que les magistrats de leur ville faisaient des revenus légués par Sosibios, écrivirent au prince pour lui demander l'autorisation d'acheter aux habitants de Pise le droit de célébrer les jeux olympiques. Claude le leur permit, et comme les revenus s'élevaient à 15 talents d'or par an, soit à peu près 88.500 fr., ce qui donnait environ 354.000 fr., pour la célébration des jeux de la Pentaèteris ; la ville d'Antioche, après avoir payé à Pise la redevance accoutumée, avait encore une somme très suffisante pour que les jeux eussent un grand éclat[1].

Mais bientôt de nouvelles malversations eurent lieu, les magistrats détournèrent encore les fonds à leur usage particulier, et, sous Commode, les habitants d'Antioche durent adresser au gouvernement central une nouvelle pétition pour que l'abus cessât et que les jeux fussent célébrés selon la volonté du bienfaiteur de leur ville. Ils demandèrent à l'empereur que les revenus fussent versés au trésor public et que ce trésor fût forcé de les employer à la célébration des jeux olympiques et de quelques autres fêtes établies à Antioche.

L'empereur leur accorda ce qu'ils demandaient. Un décret impérial ordonna, en effet, que le trésor de la cité reçût les fonds. Les sommes encaissées devaient servir à célébrer tous les quatre ans, pendant quarante-cinq jours, les jeux olympiques, dans les fêtes des Ἀναθήματα ou des sacrifices, qui avaient lieu,

1. *Ibid*, X, p. 320.

selon la coutume, aux mois de Panemos et de Loos, c'est-à-dire aux mois de juillet et d'août. On devait procurer aux ordonnateurs des jeux olympiques une somme d'argent suffisante pour que rien ne manquât à la solennité

Une autre somme devait être consacrée à des courses de chevaux chaque jour du soleil. Enfin, une troisième part devait être consacrée à une fête triennale appelée *Orgies*. Cette fête, qui durait un mois, se célébrait sous des tentes pendant la nuit. L'argent devait être employé à l'achat de lampes et de chandelles pour éclairer ces tentes. Les dieux honorés dans cette fête étaient Dionysos et Aphrodite, et la fête s'appelait Maiouma[1].

L'empereur ajouta une somme considérable pour les combats de bêtes qui devaient avoir lieu de la façon suivante. Dans un espace de quatre ans, on donnait des combats d'animaux tous les mois, sauf les six derniers, pendant lesquels on réservait les bêtes pour la fête d'Arès et d'Artemis[2].

Rien ne manqua donc désormais pour que les jeux eussent toute la splendeur désirable. Grâce au décret de Commode, le trésor public était en mesure de faire largement les dépenses nécessaires. Aussi la fête fut-elle magnifique. De toutes les contrées environnantes, nous dit Malalas, accourut l'élite de la jeunesse. Divisés par groupes, jeunes gens et jeunes filles établirent entre eux des concours. Chacun rivalisait de luxe et de générosité pour l'honneur de sa

1. *Ibid.*, p. 372 et suiv.
2. *Ibid.*, X, p. 375 et suiv. Les dons énumérés ici proviennent de l'Empereur et non du Syriarque.

patrie. Il y eut des concours de lutte, de course à pied, de musique, de pancrace, de pugilat; des courses de chars attelés de poulains, des concours de mélodie tragique. Des jeunes filles, que Malalas appelle Παρθένοι κόραι φιλοσοφοῦσαι, luttèrent entre elles à la course et dans des concours de chant. Les femmes avaient également des concours particuliers.

Toute femme mariée ou tout jeune homme couronné par le peuple sacré, τοῦ ἱεροῦ δήμου, c'est l'expression qu'emploie Malalas, devenait ἱερεύς. De même, les jeunes filles (παρθένοι φιλόσοφοι) qui remportaient le prix devenaient ἱερεῖαι. Les vainqueurs qui étaient propriétaires fonciers étaient exemptés d'impôts (ἀσυντελεῖς) leur vie durant, les ouvriers étaient exemptés *ab omni munere* (ἀλειτούργητα).

Il y eut un nombre immense de concurrents, mais aucun désordre, grâce aux mesures excellentes qui furent prises[1].

On comprend aisément, étant donnée la passion des anciens pour les jeux, que cet évènement ait laissé dans la mémoire des habitants d'Antioche une trace durable. En souvenir du décret impérial, on éleva une statue d'airain à Commode, et le jour où, pour la première fois, les jeux olympiques furent célébrés dans le Xyste construit par le prince fut comme le commencement d'une ère nouvelle.

Aussi le chroniqueur, ou plutôt les documents auxquels il a puisé[2] donnent-ils les noms des magis-

1. Malalas, *Ibid.*, p. 378.

2. Malalas a beaucoup puisé dans Jean d'Antioche. Voir K. Krumbacher, *l. l.*, p. 113, cf. p. 109. Malalas nomme un chroniqueur qui n'est pas mentionné par Krumbacher : ὁ σοφὸς Δομνῖνος.

trats et des prêtres nommés à ce moment; l'alitarque[1], le secrétaire de la ville[2] et, en première ligne, le Syriarque qui s'appelait Artabanios, ou plutôt Artabanès. Καὶ εὐθέως τότε ὠνομάσθη Συριάρχης πρῶτος Ἀρταβάνιος πολιτευόμενος, προβληθεὶς ἀπὸ τῶν κτητόρων καὶ τοῦ δήμου παντός[3].

Artabanès était citoyen d'Antioche et avait été ou était encore magistrat. Son nom indique une origine parthique, mais il devait être né à Antioche ou du moins y être fixé depuis assez longtemps.

Ce qui est dit de son élection rappelle ce que nous savons des autres prêtres provinciaux. Ils sont, eux aussi, élus par les κτήτορες, et l'expression καὶ τοῦ δήμου παντός n'a pas d'autre valeur que dans le texte où l'orateur Aristide nous apprend que le peuple tout entier applaudit à sa candidature à l'Asiarchat[4], ou la mention des inscriptions latines : *Hic provinciae consensu Flaminis munus est consequutus*[5].

Artabanès se montra très généreux, comme l'étaient d'ordinaire ses collègues. Après la distribution des couronnes aux jeux olympiques, il distribua au peuple des tessères donnant droit au pain à perpétuité. Il donna en même temps à la ville des propriétés dont les revenus devaient être consacrés à cette distri-

1. *Ibid.*, p. 375. Il s'appelait Afranius et avait été préfet. Le texte ne nous dit pas dans quel corps.

2. *Ibid.*, p. 377. Il s'appelait Pompeianus Quaestor. Malalas dit qu'il était de race sénatoriale, ἐκ γένους συγκλητικῶν Ῥώμης.

3. Malalas, *Ibid.*, p. 374. Il l'appelle ici Ἀρταβάνιος, plus loin nous trouvons la forme Ἀρταβάνης et dans la *Chronique Pascale* Ἀρταβάνος et Ἀρταβάνης.

4. Ael. Aristide, I, p. 531, 532. (Edit. Dindorf.)

5. *C. I. L.* II, 2344. X, 7518, etc. Voir mon *Essai sur le culte impérial*, p. 137.

bution. Ce pain fut appelé *pain municipal*, ἄρτος πολιτικός, parce que le don avait été fait à la cité[1]. En reconnaissance, les habitants d'Antioche érigèrent à Daphné une statue de marbre du Syriarque, avec cette inscription : *A Artabanès, souvenir éternel*[2].

Est-il possible de préciser plus encore la date de la célébration des jeux réorganisés par le décret de Commode et, par conséquent, celle du sacerdoce d'Artabanès? Il semble que oui. Le texte de Malalas nous donne, il est vrai, une indication inexacte, en ce sens tout au moins que les lettres qui marquaient les chiffres ont été altérées par les copistes. Il nous dit, en effet, que la fête à laquelle présida Artabanès eut lieu l'an 260 de l'ère d'Antioche, ἔτους σξ'. Nous connaissons deux ères d'Antioche, l'une qui commence à l'an 49 avant J.-C., l'autre qui commence à l'an 44. Si le calcul est fait d'après la première, la fête aurait eu lieu l'an 211, et, en prenant pour point de départ la seconde, l'an 224 après J.-C. Or, aucune des dates ne peut être admise, car l'année 211 est la seconde du règne de Caracalla et l'année 224 la troisième du règne de Sévère Alexandre. Mais le second passage,

1. M. E. Babelon cite une monnaie de Tarse où est mentionnée une distribution de blé. Voici la description de cette monnaie :

AVT K M AVP ANTΩNEINOC CEB. Tête laurée de Caracalla.
℞. ΔΩPEA CITOV AΠO C Γ V TAPCΩ. Triptolème dans un char traîné, à droite, par deux dragons ailés.

Il traduit les lettres C Γ V par σεβαστου γ υπατου. Ce serait l'année 212 après J.-C. Je ne vois aucune explication à proposer. V. *Annuaire de numismatique*, 1883, p. 24.

2. Malalas, *Ibid.*, p. 381. Artabanès est appelé ici alytarque, mais c'est une erreur de copiste puisque l'alytarque était Afranius.

celui dans lequel Malalas parle de la statue élevée au Syriarque et qui paraît être de source différente, se retrouve dans la *Chronique Pascale*[1]. A une date marquée ainsi : Ἰνδ. δ' ὑπ. Κομμόδου Αὐγούστου τὸ γ' καὶ βήρου τό β', nous lisons : ἐπὶ τῶν προκειμένων ὑπάτων κτήτωρ τις ἐν Ἀντιοχείᾳ Ἀρταβάνος φιλοτίμως ἔρριψεν ἐν τῇ καλουμένῃ Δάφνῃ τοῖς δήμοις καλάμια συντόμια πολλὰ ἄρτων διαιωνιζόντων, καὶ ἐκάλεσεν τοὺς ἄρτους πολιτικούς.

La date consulaire est inexactement donnée. Commode fut consul pour la seconde fois en même temps que Verus, consul également pour la seconde fois, en 179, c'est-à-dire avant la mort de Marc Aurèle. L'indiction de cette année était 2. Mais la seconde année du règne de Commode dont l'indiction est 4, c'est-à-dire l'an 181, les consuls étaient Commode pour la troisième fois et L. Antistius Burrus. Le changement de Burrus ou Byrrhus en Verus est facile à expliquer[2]. C'est donc cette date qu'il faut adopter, et Artabanès fut Syriarque en 181.

Le second en date des Syriarques est mentionné dans les actes des martyrs Tarachus, Probus et Andronicus, mis à mort à Tarse, en Cilicie, pendant la persécution de Dioclétien. Le soldat Tarachus avait donné sa démission à la suite de l'édit impérial ordonnant aux chrétiens de renoncer à la milice. Son congé était en règle, car il l'avait reçu de Publion, son chef. Mais vint la persécution générale; il fut pris

1. *Chronic. Pascal.*, p. 642 (Migne, *Patrol. grecque*, t. XCII).

2. Lampride cite un Byrrus, beau-frère de Commode. *Vita Commodi*, 6. Voir Klein, *Fasti consulares*, p. 82. Βύρρος et Βῆρος se confondent facilement dans la prononciation à l'époque byzantine.

et condamné à mort par C. Numerianus Maximus, gouverneur de Cilicie, en même temps qu'un plébéien de Sidé, en Pamphylie, nommé Probus, et un noble Ephésien du nom d'Andronicus. Maximus fit venir le Cilicarque qui s'appelait Terentianus, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et le pria amicalement de donner le lendemain un spectacle de combats de bêtes féroces. Une grande multitude se réunit au cirque, et le gouverneur se rendit lui-même à la fête. Les chrétiens furent exposés aux bêtes. Maximus prit la précaution de faire porter dans l'arène les confesseurs que les tortures avaient rendus incapables de marcher. La vue de ces nobles victimes excita des murmures dans le peuple et des cris de colère retentirent contre le gouverneur. Les bêtes elles-mêmes, disent les actes, respectèrent les chrétiens. Un ours, lâché contre Andronicus, lécha ses blessures au lieu de le dévorer. Maximus irrité fit tuer l'ours. Le Cilicarque, pour ne pas encourir la colère du gouverneur, fit sortir une lionne dont lui avait fait cadeau le Syriarque Hérode. La lionne se montra aussi clémente que l'ours. Maximus pria alors le Cilicarque de faire sortir les gladiateurs et ceux-ci égorgèrent les martyrs[1].

Ce texte nous fait connaître par son nom un second Syriarque et, comme le texte de Malalas, il nous indique la date de son sacerdoce. En effet, les actes débutent par la mention suivante :

Dans le texte grec : Ἐν ὑπατείᾳ Διοκλετιανοῦ σεβαστοῦ τὸ πρωτον, τῇ πρὸ ὀκτὼ Καλανδῶν Ἀπριλίων, et

1. Ruinart, *Acta Sincera*. Edit. Ratisb., p. 474-476.

dans le texte latin : *Consule Domitiano et Maximo iterum. XII Kalend. Junii*[1]. Sans doute, ces dates sont inexactes l'une et l'autre. Le premier consulat de Dioclétien est de l'an 284, et ne commence que le 17 septembre de cette année. Son second consulat est de l'année suivante 285. Il fut consul en Orient et nous ne lui connaissons pas de collègue. Carinus et Aristobule étaient consuls en Occident. Le second consulat de Maximien est de l'an 288 et il eut pour collègue Pomponius Januarius. Mais, l'année 304, date de l'édit de persécution générale, Dioclétien, consul pour la neuvième fois, eut pour collègue Maximien, consul pour la huitième fois. L'année suivante, Constance et Galère recevaient le consulat, Dioclétien et Maximien abdiquaient. C'est donc, selon toutes les vraisemblances, l'an 304 que furent martyrisés les saints Tarachus, Probus et Andronicus, et, par conséquent, cette année ou l'année précédente est la date du sacerdoce d'Hérode en Syrie.

Nous connaissons donc deux Syriarques et les années où l'un et l'autre exercèrent leur charge.

E. Beurlier.

1. Ruinard, *Ibid.*, p. 452. Le ms. de Reims porte : Coss Dioclet. IV et Maxim. III. Ruinart pense qu'il faut ajouter V avant chaque chiffre et dater Dioclet. IX et Maxim. VIII. C'est la date que nous adoptons.

MONNAIE INÉDITE DE NICÉE

AVEC L'ΙΠΠΟC ΒΡΟΤΟΠΟΥΣ

Le Cabinet de France s'est enrichi récemment d'une monnaie inédite de Nicée de Bithynie qui mérite d'être spécialement signalée aux lecteurs de la *Revue*. En voici le dessin et la description :

ΑΥΤ·ΚΑΙ·Τ·ΑΙ·ΑΔΡΙ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste lauré d'Antonin le Pieux à droite.

℞. ΙΠΠΟΝ ΒΡΟΤΟΠΟΔΑ ΝΙ////ΧΡΥCΕΑ; à l'exergue, ΠΟΛΙC. Personnage vu de face, la tête radiée et posée sur le croissant lunaire ; il tient une couronne de la main droite et est monté sur un animal fantastique qui a le corps d'un cheval et la queue terminée par un serpent ; le pied gauche antérieur a la forme d'un pied humain, et la jambe antérieure droite est remplacée par un avant-bras humain dont la main s'appuie sur un bâton autour duquel s'enroule un serpent.

Bronze. Diamètre, 29 millimètres.

On connaissait déjà une pièce de Nicée offrant ce

type étrange figuré d'une manière un peu différente. Cette monnaie, frappée sous Gordien III, porte comme légende ΙΠΠΟΝ ΒΡΟΤΟΠΟΔΑ ΝΙΚΑΙΕΩΝ (les cinq dernières lettres à l'exergue)[1]. La figure montée sur l'animal est de profil et coiffée d'un bonnet phrygien. Elle tient une couronne de la main droite et, au dessus de la tête du cheval, on aperçoit une petite Victoire qui pose une couronne sur le bonnet phrygien. Mais, sur les exemplaires connus de la monnaie de Gordien III, on ne voit point que le personnage soit radié et muni du croissant.

Cette monnaie, dont le type est resté longtemps inexpliqué, a fait récemment l'objet d'un travail de M. W.-H. Roscher[2]. Je résumerai en quelques lignes les conclusions de cet auteur : il y avait à Rome, dans le Forum Julium, une statue de Jules César sur un cheval ayant les pieds de devant de forme humaine, comme le racontent les auteurs[3]. Ensuite, entre les années 725 et 729 de Rome, on éleva à Nicée en Bithynie un τέμενος du ἥρως Ἰούλιος (Dion Cassius, LI, 20), qui vraisemblablement fut orné d'une statue équestre de César semblable à celle de Rome. Il faut

1. Spanheim, *De praestantia et usu Numismatum Antiquorum*, 1706, t. I, p. 288; Mionnet, *Suppl.*, t. V, pl. I, 2 et p. 148, n° 861; Lajard, *Culte de Mithra*, pl. LXVII; R.-H. Klausen, *Æneas und die Penaten*, 1839, t. I, pl. I, n° 8; Gerhard, dans l'*Arch. Zeitung*, 1854, p. 211, pl. LXV, n° 4; A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. V, 1878, p. 329; Catalogue du British Museum, *Pontus*, etc., p. 171, n° 118, et pl. XXXIII, 14.

2. *Ueber die Reiterstatue Jul. Caesars auf dem Forum Iulium und den ἵππος βροτόπους*, dans les *Ber. der Kœnigl. Sächs. Gesellsch. der Wissenschaften*, Leipzig, 1891, pp. 96 à 154, avec 4 pl. en phototypie reproduisant de nombreuses monnaies où est figuré le dieu Men.

3. Pline, *H. N.*, VIII, 155; Suétone, *Caes.*, 61; Dion Cassius, XXXVII, 54; Stace, *Silv.*, I, 1, 84, etc.

remarquer que César, revenant en Bithynie après la victoire de Zela remportée sur Pharnace, reçut une couronne d'or des habitants de Nicée. De plus, sa parenté avec Ascanius, dont la région de Nicée avait tiré son nom (*Askania*), le fit représenter en costume phrygien et César fut vite identifié avec Men, le dieu lunaire de l'Asie Mineure[1]. En décrivant la monnaie de Gordien III, M. Roscher dit que l'animal a une tête de griffon et qu'il tient, non pas le bâton d'Esculape, mais une lance ou un thyrse autour duquel s'enroule le serpent. Quant au dieu représenté sur la monnaie, ce n'est plus César, mais bien Μὴν Ἀσκηνός ou Ἀσκαῖος, dont le nom rappelle celui d'Ascagne.

Sur la pièce d'Antonin le Pieux que je publie aujourd'hui, on voit distinctement, malgré l'usure, le dieu Men figuré de face, la tête entourée de rayons et posée sur un croissant lunaire qui surmonte les épaules. Il n'est pas possible de dire si la petite Victoire entrait dans la composition de ce revers, mais la couronne que tient le dieu Men de la main droite est très visible.

Parmi les nombreuses monnaies sur lesquelles est représenté le dieu Men, je citerai celles de Juliopolis, l'ancienne Gordium, autre ville de Bithynie, qui avait pris son second nom à l'époque d'Auguste, fait qui se rattache évidemment à l'établissement du culte du ἥρως Ἰούλιος[2].

1. Au sujet de cette identification, voyez aussi *Ascagne* par M. Ph. Berger, dans les *Mélanges Graux*, 1884, p. 618.

2. Catal. du British Museum, *Pontus*, p. 149, n° 2, p. 151, n°s 10 et 13. Sur une pièce du Cabinet de France, Men est représenté à cheval.

L'excellente interprétation du type du cheval donnée par M. Roscher avait déjà été nettement indiquée dès 1851. Voici, en effet, ce qu'on écrivait alors à propos d'un fragment de terre cuite jaune, émaillée, sur lequel on voyait un cheval en course dont les jambes antérieures étaient celles d'un homme : « N'a-« t-on pas voulu représenter ici le cheval de Jules « César, dont les pieds antérieurs étaient articulés « comme ceux de l'homme et dont la statue fut pla-« cée à Rome, devant le temple de Vénus Génitrix[1] ? »

Du reste, le type du cheval aux membres humains paraît remonter à une haute antiquité et, sans parler des centaures tels que nous les montre l'art classique, on connaît de rares monuments qu'il est utile de signaler ici. Sur un fragment de vase à figures noires provenant d'Orvieto, les jambes antérieures d'un cheval sont remplacées par des bras humains[2]. Un scarabée, acquis par le musée de Berlin en 1892, porte la représentation d'un protome de cheval courant sur une jambe humaine[3]. A mon avis, le cheval de Nicée a été inspiré par d'antiques modèles ; et, du reste, la forme archaïque βροτόπους indique bien une vieille tradition.

Quant à l'inscription du revers de la monnaie de

1. Beaulieu, *Antiquités des eaux minérales de Vichy, Plombières, Bains et Niederbronn*, 1851, p. 61 et pl. VII, n° 2.

2. Karl Masner, *Eine archaische Vasenscherbe* dans les *Arch.-Epigr. Mittheil. aus Oesterreich-Ungarn*, t. XV, 1892, p. 128 (La queue du cheval ressemble, selon M. Masner, à celle d'un lion ; elle pourrait aussi se terminer en serpent). — Cf. S. Reinach, *Chronique d'Orient*, dans la *Revue archéol.*, 1893, I, p. 65.

3. Inventaire du musée, n° 8259 ; *Archæol. Anzeiger* du *Jahrbuch*, 1893, p. 100.

Nicée que je publie ici, elle mérite qu'on s'y arrête. Elle débute par une forme accusative qui ne doit point nous surprendre, car elle est fréquente sur d'autres monnaies de la même ville de Nicée[1]. Cette forme suppose un verbe sous-entendu, tel que ἀνέθηκε.

Je crois donc que la légende rétablie et complétée de la monnaie d'Antonin le Pieux est la suivante : ΙΠΠΟΝ ΒΡΟΤΟΠΟΔΑ ΝΕΙΚ(ΑΙΕΩΝ) ΧΡΥΣΕΑ ΠΟΛΙΣ(ΑΝΕΘΗΚΕ). On a, par conséquent, une légende analogue à celle d'une pièce de Domitien, frappée aussi à Nicée, et portant ΡΩΜΗΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΝ ΝΕΙΚ[2]. De plus, il paraît impossible de supposer que notre pièce d'Antonin le Pieux soit sortie d'un autre atelier que de celui de Nicée, car un autre bronze de cette ville et du même empereur est identique pour le buste et la légende qui l'accompagne[3].

Reste à expliquer l'épithète de Chrysopolis donnée à Nicée et dont aucun auteur ancien ne nous a conservé le souvenir. Il y avait bien une Χρυσόπολις tout près de Chalcedon[4], mais cette localité est trop éloignée de Nicée pour qu'on puisse songer à chercher un lien entre ces deux villes de Bithynie.

On pourrait peut-être trouver bien des hypothèses pour expliquer le surnom de Nicée. Je me contenterai

1. Catal. du British Museum, *Pontus*, etc., p. 155, n° 25 : p. 156, n° 27; p. 157, n° 36; p. 159, n° 47; p. 165, n° 81.

2. Catal. du British Museum, *Pontus*, p. 155, n° 25.

3. Cabinet de France ; ℞ ΤΟΝ ΚΤΙΣΤΗΝ ΝΙΚΑΙΕΙΣ, quadrige d'éléphants. Les deux droits sont probablement du même coin.

4. Pape-Benseler, *Wörterbuch der Griech. Eigennamen* ; Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. II, p. 390.

aujourd'hui de le signaler, espérant que d'autrès monuments rendront, en un jour prochain, l'explication facile et certaine.

J. Adrien Blanchet.

NUMISMATIQUE DES DANICHMENDITES

La dynastie des Danichmendites a joué un rôle assez important pendant les premières Croisades. Tour à tour alliés aux Croisés ou aux Seldjoukides, en relations suivies avec les empereurs de Constantinople ou avec les atabeks de Mossoul, ils représentent dans la grande lutte de l'Orient et de l'Occident un élément moins rare qu'on ne le croit communément, intermédiaire entre les deux civilisations chrétienne et musulmane, s'inspirant de l'une et de l'autre indifféremment. Aussi leur numismatique présente-t-elle, par un reflet naturel, ce curieux mélange. Leurs monnaies sont byzantines pures, ou arabes pures, souvent bilingues, souvent byzantines de types et arabes de légendes. J'ajouterai que les récits des historiens au sujet de ces princes sont confus et contradictoires, ce qui donne d'autant plus de valeur documentaire aux monnaies. Dans l'exposé méthodique que je vais en faire, voici le plan qui m'a paru propre à donner le plus de clarté et le plus facile à suivre. En premier lieu, je décrirai les monnaies inédites ou jusqu'ici incomplètement décrites qui nous apporteront un premier élément historique, base indiscutable de toute critique de sources. En second lieu, muni de ce premier élément, j'étudierai les sources écrites et tâcherai de les concilier de façon à exposer l'histoire de la dynastie avec quelque préci-

sion. Enfin, je dresserai le catalogue de toutes les monnaies de ces princes, dont la classification reposera sur les études précédentes. J'y comprendrai la bibliographie, déjà importante.

I

MONNAIES INÉDITES OU INCOMPLÈTEMENT DÉCRITES

1° *Yâghi Bâsân, fils de Malek Ghâzi, fils de Malek Danichmend.*

Dans un cercle de grènetis, tête tournée à droite, à cheveux crépus serrés par un diadème dont un bout flotte jusque sur l'épaule. Un vêtement plissé couvre le haut du corps dont on voit une partie. Le dessin est assez ferme, le relief vigoureux. Il y a même un certain style assez rare sur les pièces arabes. Légende circulaire dans un cercle double de grènetis :

بن ملك دانشهند ظهير امير المومنين

Fils de Malek Dânichmend, auxiliaire du chef des croyants.

℞. Dans un cercle double de grènetis :

الملك العادل
نظام الدين ياغى
باصان
بن ملك غازى

Le roi savant Nidhâm el dîn Yâghi Bâsân, fils de Malek Ghâzi.

Æ. — Diam. 30 mill. — Poids : 10 gr. 6.

On voit que la légende commence au revers et se continue au droit.

Il existe de cette pièce trois exemplaires seulement. L'un a été décrit par Frœhn qui, après quelque hésitation, a reconnu le nom d'un prince danichmendite dans la légende du revers, mais n'a pu lire la légende du droit. M. Karabacek a interprété une partie de cette légende sur le dessin de Frœhn. (Voir, dans la troisième partie de ce mémoire, les indications bibliographiques que je réunirai en bloc pour éviter les redites.) D'après une lettre de M. de Markoff, cet exemplaire paraît avoir été perdu.

Par cette même lettre, M. de Markoff m'a informé qu'il en existait un second exemplaire au Musée de l'Ermitage. Le savant numismatiste a bien voulu m'en envoyer un dessin.

Le troisième appartient à la Bibliothèque nationale. La légende du droit a moins souffert, et la lecture en est absolument certaine, sauf pour le mot : *Dânichmend*, dont la fin est très douteuse. Mais le commencement *Dânichm*... ....دانشم, est très net, et, en interrogeant les sources écrites, nous ne pouvons hésiter à compléter le mot.

Pour plus de clarté, je groupe les sources dès maintenant en trois séries. L'une, que je considère comme la plus sûre, parce qu'elle donne des détails quelquefois très précis et très minimes en accord avec les légendes monétaires, est représentée seulement par l'ouvrage d'Hezarfenn, que Mordtmann a analysé dans son mémoire sur les Danichmendites. La seconde est représentée par les historiens byzan-

tins, arméniens et syriens qu'a utilisés surtout Dulaurier, dans sa préface des *Historiens arméniens des Croisades.* Je l'appellerai pour cette raison la série arménienne. La troisième est représentée par les historiens arabes : c'est la série arabe. On verra plus tard pourquoi je range ces trois séries dans cet ordre de valeur.

Hezarfenn nous dit que *Malek Dânichmend* conquit la Cappadoce vers 466 de l'Hégire, eut pour fils *Malek Ghâzi* et que celui-ci, au moment d'une expédition heureuse contre les infidèles, apprit la naissance d'un fils qu'il appela *Yâghi Bâsân* (en turc : *la défaite des infidèles*). Plus tard, il donne à ce dernier les titres de : *le roi savant, juste, Nidhâm el douniâ ou el dîn, Aboûl Modhaffar Yâghi Basân.*

الملك العالم العادل نظام الدنيا والدين ابو المظفر ياغى باصان

Ces renseignements, on le voit, sont en parfait accord avec la monnaie décrite, et nous en tirons la généalogie suivante :

Malek Dânichmend
|
Malek Ghâzî
|
Yâghî Bâsân

La série arménienne est à peu près conforme, mais avec quelques altérations ou variantes de nom. Elle nous informe que *Mohammed ou Ismaïl, fils de Danichmend*, conquiert une partie de l'Asie Mineure en 477 de l'Hégire (1085), meurt en 1106, laissant douze fils, dont l'un, *Amir Ghâzi*, lui succède. Celui-

ci meurt en 529 Hég. (1135) et a plusieurs fils, dont l'un s'appelle *Yakoub-Arslan*.

La série arabe confirme ces données, en substituant le nom de Gumuchtekin, fils de Teïlou le Dânichmend, à celui de Mohammed ou Ismaïl, fils de Dânichmend, et celui de Yâghî Arslan à celui de Yakoûb Arslan.

Voici donc le tableau généalogique dressé d'après notre monnaie et les sources :

MONNAIE	HEZARFENN	ARMÉNIENS	ARABES
Malek Dânichmend	Malek Dânichmend	Mohammed ou Ismaïl, fils de Dânichmend	Gumuchtekin, fils de Teïlou le Dânichmend
Malek Ghâzî	Malek Ghâzî	Amir Ghâzî	.....
Yâghî Bâsân (*Nidhâm el dîn*)	Yâghî Bâsân (*Aboûl Modhaffar, Nidhâm el dîn*)	Yakoub-Arslan	Yaghi Arslan

C'est ce tableau que je reprendrai, pour le discuter tout au long, dans la seconde partie de ce mémoire.

Je passe à la description d'autres monnaies.

2° *Ismaïl, fils d'Ibrahîm, fils de Mohammed.*

Dans un cercle de grènetis, Christ assis sur un trône, imitation assez bonne d'un type byzantin commun. Dans le champ, semis de points. Autour, dans un cercle de grènetis :

ابو المظفر اسمعيل بن ابراهيم بن محمد ظهير امير المومنين

Aboûl Modhaffar Ismaïl, fils d'Ibrahim, fils de Mohammed, auxiliaire du chef des croyants.

Ꝑ. Dans un cercle de grènetis :

الملك لعالم
العادل شمس
الدنيا والدين

Le roi savant, juste, Chems el douniâ ou el din.

Æ. — Diam. : 41 mill., 36 mill. — Poids : 8 gr. 22, 7 gr. 77 et 6 gr. 20.

Il existe de ces pièces deux exemplaires à la Bibliothèque nationale et un au British Museum, décrit par M. Stanley-Lane-Poole au tome III du Catalogue, n° 675. Le savant numismatiste n'a pu lire la légende du droit, et n'a pu faire qu'une attribution erronée. Si l'on remarque l'étroite parenté de cette pièce et de la précédente pour la disposition des légendes et leur titulature, on n'hésitera pas à chercher dans la famille des Dânichmend ce *Chems el douniâ ou el din* (plus couramment *Chems el din*).

Hezarfenn nous dit que Malek Ibrahim était frère de Dhoûl Noûn, lequel était fils de Mohammed, et qu'il eut pour successeur son fils : *le roi savant, juste, auxiliaire du chef des croyants, Aboûl Kâdir, Ismaïl*, lequel mourut en 564 de l'Hégire. On voit qu'à une légère variante près dans la *Kouniat* (Aboûl Kâdir au lieu de Aboûl Modhaffar) les titres sont les mêmes sur la monnaie.

Les sources arméniennes parlent d'un Ismaïl, fils d'un frère de Yakoûb Arslan, qui fut tué en 1173 et remplacé par son oncle paternel, Dhoûl-Noûn. Ce

Dhoûl-Noûn, toujours d'après les mêmes sources, était fils d'un Malek Mohammed ou Mahmoûd.

Les sources arabes parlent d'un Ibrahîm, fils de Mohammed, et, dans une autre circonstance, d'un Ismaïl, fils du Dânichmend qui paraît être bien antérieur à l'époque de l'Ismaïl, neveu de Dhoûl Noûn. En résumé, je conclus au tableau suivant :

MONNAIES	HEZARFENN	ARMÉNIENS	ARABES
Mohammed	Mohammed	Malek Mohammed ou Mahmoûd	Malek Mohammed
Ibrahîm	Dhoûl Noûn — Ibrahîm	Dhoûl Noûn	..... — Ibrahîm
Ismaïl	Ismaïl	Ismaïl	.....

Ce tableau nous donnera une seconde base de discussion pour l'étude historique qui viendra. De nouvelles monnaies vont nous fournir un troisième tableau.

3° *Mohammed, fils de Dhoûl Karneïn, fils d'Aïn el Daulat.*

Dans un cercle de grènetis, le Christ posant la main sur la tête de l'empereur (type byzantin commun). Au dessus, fleuron. A droite : ثمان خمسين ; à gauche : وخ[مسمائة, *cinq cent cinquante-huit.*

Ꝑ. Dans un cercle de grènetis :

ناصر الدين
محمد بن ذى
القرنين بن
عين الدو (*sic*)

Nâsir el dîn Mohammed, fils de Dhoûl Karneïn, fils d'Aïn el Dau (sic).

Æ. — Diam., 34mm. — Poids : 11 gr. 20, 11 gr. 56.

Il n'existe que deux exemplaires de cette monnaie entièrement inédite ; ils sont à la Bibliothèque nationale.

Il existe encore à la Bibliothèque nationale une monnaie du même prince, également inédite.

Dans un cercle de grénetis, saint Georges, à droite, frappant le dragon de sa lance.

℞. Dans un cercle de grènetis :

ناصر الدين ابو الفتح
محمد بن دى القرنين
نصير امير المومنين

Nasir el dîn Aboul Fath, Mohammed, fils de Dhoûl Karneïn, champion du chef des croyants.

Æ. — Diam., 31mm. — Poids : 10 gr. 45.

4° *Kâsim, fils de Dhoûl Karneïn, fils d'Aïn el Daulat.*

Dans un cercle de grènetis, lion marchant à gauche, la tête tournée à droite, la queue enroulée autour de la cuisse et très relevée. Type fort rare dans la numismatique musulmane. Il présente quelque analogie avec les pièces de Saladin à Meïafarekin [1].

℞. Dans un cercle de grènetis :

1. Castiglione, *Monete cufiche dell' I. R. Museo di Milano*, p. 204.

فخر الدين
قاسم بن ذى
القرنين بن
عين الدولة

Fakhr el dîn Kâsim, fils de Dhoûl Karneïn, fils d'Aïn el Daulat.

Æ. — Diam., 28mm. — Poids : 8 gr. 55.

Pièce inédite de la Bibliothèque nationale.

Nous avons affaire incontestablement aux deux frères.

Hezarfenn et les sources arabes sont muets. Seuls, les Arméniens nous renseignent quelque peu. Le tableau de Dulaurier mentionne un *Dolat* ou *Dolah*, fils de Gazî, qui est maître de Mélitène en 1143 et meurt en 1151. Il laisse un fils nommé Dhoûl Karneïn. Le même tableau mentionne deux fils de Dhoûl Noûn, appelés Mohammed et Aboûl-Kasim. Je n'hésite pas à lire : fils de Dhoûl Karneïn au lieu de Dhoûl Noûn. Dès lors, ces deux princes, dont il est fait mention en 1170 et en 1172 comme émirs de Mélitène, sont ceux qui ont fait frapper les monnaies que je viens de décrire, et ainsi se dressera le tableau suivant :

MONNAIES	ARMÉNIENS
Aïn el daulat	Dolath ou Dolah
Dhoûl Karneïn	Dhoûl Karneïn
Mohammed (*Abou'l fath Nâsir el dîn*) — Kâsim (*Fakhr el dîn*)	Mohammed — Aboûl Kasim

5° *Malek Mohammed Nâsir el din* (*Dhoûl Noûn Ier*).

Voici une monnaie unique par tous ses caractères, et qui, malheureusement, présente quelque incertitude sur le point capital qui doit servir de clef de voûte, en quelque sorte, à la critique des sources. Je la décris en dernier lieu parce qu'elle a besoin, pour être interprétée, d'être minutieusement confrontée avec les pièces déjà connues.

Dans un cercle de grènetis :

الملك العالم
العادل ابو
المظفر

Le roi savant, juste, Abou'l Moudhaffar.

℞. Dans un cercle de grènetis :

ناصر الدنيا
والدين ذالنو
ن ملك محمد

Nâsir el Dounia ou el din, Dhoûl noûn Malek Mohammed.

Æ. — Diam., 9mm. — Poids :

A première vue, j'ai été tenté d'attribuer cette pièce au prince danichmendite Dhoûl Noûn, dont on connaît des monnaies bilingues et des monnaies arabes. Sur ces dernières le mot *Dhoûl noûn* est écrit ذالنون pour ذوالنون comme sur la monnaie que je décris. Sur les unes et les autres, il est appelé *Imâd*

el din fils de Malek Mohammed. Faut-il admettre l'identité des deux personnages ? C'est ce que je ne crois pas pour la double raison que voici. Bien qu'il y ait quelques exemples de personnages ayant eu deux surnoms différents terminés en *el din*, je ne crois pas vraisemblable que sur les monnaies ces surnoms puissent varier arbitrairement. De plus, je lis *Malek Mohammed* et non *fils de Malek Mohammed.* Il est vrai que la légende est un peu rognée et, comme je l'ai dit plus haut, on pourrait, à la rigueur, supposer que le mot بن a disparu ou plutôt serait représenté par les vestiges de lettres que je considère comme le ن final de ذالنون. Mais, d'un examen attentif de la monnaie, je tire la conviction bien arrêtée que la lecture : *fils de Malek Mohammed* n'est pas possible. Il est clair, d'ailleurs, je le répète, que cette lecture amènerait à identifier le personnage de notre monnaie avec celui dont les monnaies sont déjà connues, et il faudrait se résigner à l'anomalie de deux surnoms différents *Nâsir el din* et *Imâd el din.* J'hésiterais donc beaucoup, quoique convaincu de l'exactitude de ma lecture, à en faire un point d'appui solide pour la discussion des textes, si je ne trouvais une remarquable confirmation de mes vues dans Hezarfenn.

On a déjà vu que cet historien reproduit avec une exactitude presque irréprochable les titres et la généalogie de deux princes. Il y a donc quelque raison de le croire, quand il donne les titres d'un troisième. Or voici ce qu'il dit : un prince danichmendite qui s'appelait *Mohammed*, portait les titres de : *le*

roi savant, juste, Nâsir el dounîâ ou el dîn Aboul Moudhaffar, Malek Ghâzi. Sauf le dernier terme, qui n'est pas sur la monnaie, et le titre de *Dhoûl Noûn*, qui n'est pas connu d'Hezarfenn, nous avons une concordance absolue. Le titre de Ghâzî est commun à beaucoup de ces princes, il leur venait de ce qu'ils combattaient contre les infidèles. Les chroniques turques parlent d'un légendaire *Battal Ghâzi*, conquérant de l'Anatolie avant les Seldjoukides de Roum ; enfin le nom de Ghâzî est donné à plusieurs Dânichmendites, et je soupçonne que c'est l'origine de plusieurs confusions. Nous avons vu que Yâghî Bâsân était fils de Malek Ghâzi. Or, d'après Hezarfenn, Yâghî Bâsân était frère de Mohammed auquel il succéda. Il est donc clair que Hezarfenn ou bien par inadvertance a donné au fils le titre du père, ou bien n'a donné au titre de *Ghâzi* que le sens ordinaire de *combattant* (contre les infidèles). En tout cas, il existait un *Malek Mohammed*, puisque l'on a des monnaies où est nommé *Dhoûl Noûn*, *fils de Malek Mohammed*, que ce renseignement est confirmé par les historiens qui ajoutent que ce Malek Mohammed était frère de Yâghî Bâsân. J'en conclus que nous avons la monnaie de ce Malek Mohammed. Cette monnaie nous apprend qu'il portait le nom de Dhoûl Noûn qui fut également porté par son fils. Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de ce titre ; en tout cas c'est un titre et non pas un nom *désignatif*, comme *Mohammed* ou *Nâsir el Dîn*, et il n'y a rien de surprenant à ce que le père et le fils aient eu le même. Il est bien moins surprenant, en tous les cas, de voir deux per-

sonnages porter le même titre, que de voir un seul porter deux noms différents du genre *Imâd el dîn* et *Nâsir el dîn*.

Ce Malek Mohammed est le grand-père d'Ismaïl dont j'ai décrit la monnaie en second lieu. J'établis donc le tableau généalogique suivant des personnages nommés dans les monnaies.

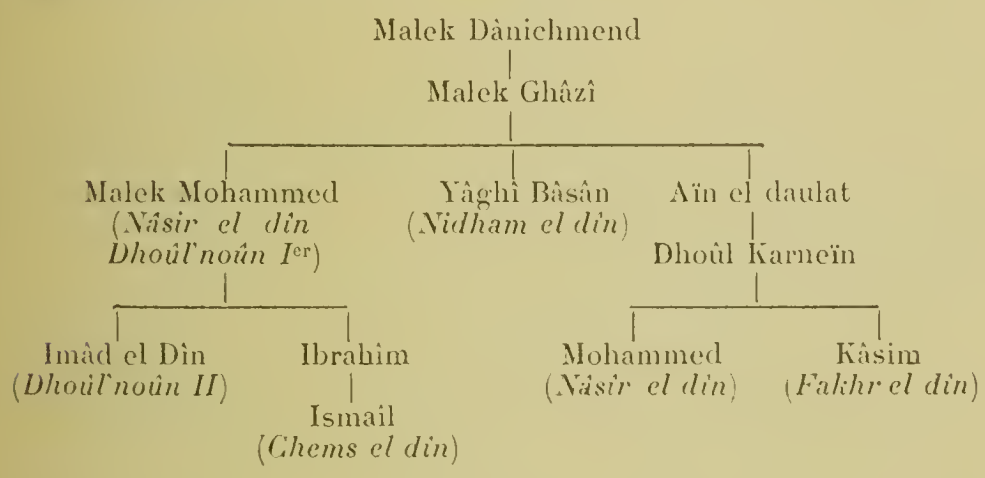

6° *Incertaines.*

Il me reste à parler de trois pièces que je n'attribue qu'avec les plus expresses réserves à la dynastie danichmendite.

A. Cercle de grènetis compris entre deux cercles linéaires.

Dans le champ, croix pattée à branches égales terminées par trois globules disposés triangulairement. A l'intérieur de cette croix, autre croix formée de points. — Type analogue à celui des princes croisés d'Edesse [1].

1. Cf. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient Latin*, planche I, 17.

Surfrappe : restes de légende circulaire entre deux cercles de grènetis; les lettres semblent grecques, peut-être arméniennes?

Ꝑ. Dans un double cercle de grènetis :

السلطان (?) الاعظم سنقر ?.....

Dans le champ :

عز
الدين

Le sultan ? éminent Sonkor Izz el dîn.

Surfrappe : il me semble distinguer le haut d'une pièce où est représentée la tête du Christ, comme sur la pièce qui suit.

Æ. Diam. 22mm. Poids : 2 gr. 87.

Le tableau de Dulaurier mentionne un Sonkor qui était à Mélitène en 1106. La pièce en question appartient à un prince des pays voisins des croisés; elle ne paraît pas pouvoir être attribuée aux Seldjoukides d'Asie Mineure, encore moins aux Ortokides. On pourrait encore penser aux Saldoukides. A la rigueur le mot que je lis Sonkor سنقر pourrait se lire Saldouk; سلدق, bien que la troisième lettre ne puisse guère convenir. Précisément on a des monnaies de ce prince avec le surnom d'Izz el dîn. Mais il ne porte pas le titre de sultan, et son nom est accompagné de celui de son suzerain qui, seul, est appelé sultan.

On pourrait encore penser à quelque autre dynastie d'Arménie, comme les émirs de l'Adherbeïdjan, les Châh Armen, etc. mais je ne vois rien, pour le moment, de mieux que l'attribution à un Danichmendite qui aurait pris le titre de sultan.

B. Cercle de grènetis entre deux cercles linéaires. Dans le champ, buste nimbé du Christ.

℞. Légende circulaire :

.....ظم.....

Dans le champ, cercle :

عز ا
لدين

..... *Izz el din.*

Æ. — Diam. 19 mm. — Poids : 25 gr. 77.

C. Saint Georges à droite terrassant le dragon. Au revers, même disposition des légendes que sur la pièce A. La partie circulaire est illisible ; dans le champ on distingue assez bien :

عز
الدين

Izz el din

Æ fragmentée. — Diam. 20 mm. — Poids : 3 gr. 37.

Ces trois pièces, bien que différentes de types, ont cependant une grande analogie de facture, et la disposition des légendes m'autorise à les attribuer au même prince. On remarquera que ces légendes qui commencent dans le champ et se terminent sur la marge se retrouvent chez presque tous les Danichmendites. Mon attribution est donc défendable, mais ne présente aucun caractère de certitude.

A suivre. P. Casanova.

LE DIFFÉRENT
DE L'ATELIER DE FOURAS
SUR LES MONNAIES DE CHARLES VII,
RÉGENT, PUIS ROI,
DE 1418 A 1430.

Parmi les différents que l'on rencontre sur les monnaies fabriquées dans les ateliers temporaires ouverts par Charles VII, régent puis roi, de 1418 à 1430, et qui sont généralement les lettres initiales du nom de ces villes, il en est un certain nombre, prêtant à l'ambiguïté, qui n'ont pas été expliqués jusqu'à présent d'une manière satisfaisante.

Nous allons essayer de déterminer l'atelier qui a émis les espèces qui portent une *f* gothique à la fin des légendes.

D'après les quelques renseignements que nous possédons, trois villes sont en présence pour se disputer cette lettre initiale de leurs noms. Ce sont Fontenay, Figeac et Fouras.

Fontenay, aujourd'hui sous-préfecture de la Vendée, semble devoir être écarté de prime abord. Le nom de cette ville ne figure que dans les manuscrits, si sujets à caution, de Poullain, Lautier et consorts, et aucun document officiel ne confirme son existence comme atelier de Charles VII, régent ou roi.

Figeac, chef-lieu d'arrondissement du Lot, a, au contraire, pour lui, des documents sérieux.

Le *Primum registrum* nous apprend que, vers le 4 novembre 1423, l'atelier de Figeac était supprimé [1].

Les archives de la mairie de Figeac contiennent, à la date du 20 septembre 1426, un acte d'appellation au sujet de la suppression de la monnaie de cette ville [2].

Cette réclamation fut entendue car, le 19 avril 1430, des lettres closes étaient envoyées de Bourges à Figeac [3].

Enfin, Figeac figure sur la liste des ateliers maintenus par la déclaration royale du 28 mars 1430 [4].

Fouras, petite plage située à quelques kilomètres au sud de La Rochelle, et qui possède encore un château du XIVe siècle, se trouve mentionné parmi les ateliers plus ou moins avoués, érigés à la faveur des guerres, abolis par cette même déclaration royale.

Figeac et Fouras ont donc certainement ouvré pour Charles VII entre 1418 et 1430 et ont des droits à revendiquer la lettre *f* comme différent.

L'étude attentive des pièces dont la description suit va permettre de décider à laquelle de ces deux villes il convient d'attribuer l'*f* gothique qui nous occupe.

✠ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRACIA ⁝ FRANCORVM ⁝ REX. Le roi assis tenant une épée et un sceptre, les pieds sur deux lions couchés; le siège accosté de deux écus de France. Le tout dans une rosace.

1. Saulcy, *Documents monét.*, t. III, p. 19.
2. *Ibid.*, p. 46.
3. *Ibid.*, p. 91.
4. *Ibid.*, p. 96.

℟. ✠ XPC ⁝ VINCIT ⁝ XPC ⁝ REGNAT ⁝ XPC ⁝ IN-PERAT. Croix fleurdelisée cantonnée de quatre fleurs de lis dans une rosace cantonnée de huit fleurs de lis.

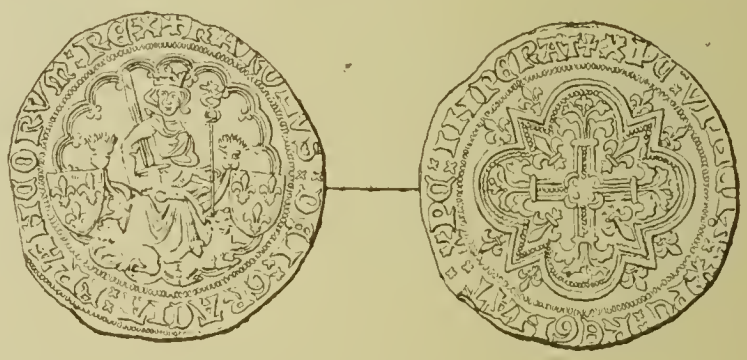

Ma collection. — Poids : 5.984.

Ce double d'or, ou chaise, fabriqué par le régent entre octobre 1419 et janvier 1420, porte un point plein sous les 9es lettres. Il a donc été frappé à La Rochelle.

✠ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRACIA ⁝ FRANCORVM ⁝ REX F. Écu de France couronné, accosté de deux couronnelles.

℟. ✠ XPC★VINCIT★XPC★REGNAT★XPC★INPE-RAT F. Croix arquée, évidée et fleurdelisée, dans une rosace fleurdelisée cantonnée de quatre fleurs de lis. Étoile au centre.

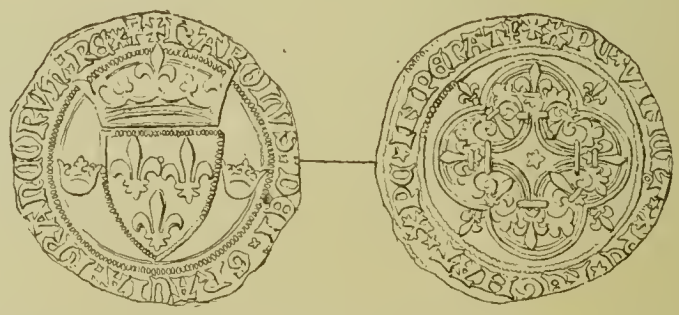

Collection de M. de Marchéville. — Poids : 3.922.

Cet écu d'or[1], fabriqué par le régent entre le mois de juin 1419 et le mois d'octobre suivant, époque à laquelle paraît la chaise, offre un annelet sous les 9es lettres également. Mais il présente de plus, au droit et au revers, une *f* gothique à la fin des légendes.

Une comparaison attentive des deux pièces qui précèdent conduit à se convaincre que les mêmes poinçons ont servi à graver leurs coins. Les fleurs de lis, les croisettes, toutes les lettres ont une similitude absolue. Enfin, elles ont toutes deux, au droit et au revers, les 9es lettres pointées. Il est donc certain que les coins de ces deux monnaies ont été taillés à La Rochelle.

Mais l'écu offre de plus, simultanément avec le point sous les quelques lettres, une *f* gothique à la fin des légendes au droit et au revers. C'est parce que le coin de cette pièce n'a pas été fait pour être employé, comme celui de la chaise, à La Rochelle même, mais bien pour servir dans un atelier voisin dont le nom commence par une F, succursale de celui de La Rochelle qui, en signe de direction, a mis sur ce coin son propre différent.

Et quel pourrait être l'atelier réunissant ces conditions, sinon Fouras, situé sur la côte, à quelques kilomètres de La Rochelle.

1. Cet écu d'or, dont le type est spécial à la première émission d'écus faite par le régent, ne figure pas dans l'ouvrage de M. Hoffmann; il est, aujourd'hui, absolument inédit. Néanmoins, il est à remarquer que Le Blanc l'avait fait graver sur ses planches, au règne de Charles VI.

Nous devons la communication de cette pièce intéressante à l'extrême obligeance de M. de Marchéville. Nous sommes heureux de lui offrir, ici, l'expression de nos vifs remerciements.

Nous croyons donc être en droit de revendiquer pour Fouras l'*f* gothique qui fait l'objet de cet article et d'attribuer à cet atelier toutes les monnaies frappées de 1418 à 1430, qui présentent ce différent.

Comte de Castellane.

JEAN DE CANDIDA

Pl. VI, VII, VIII et IX.

Le médailleur Jean de Candida, le conseiller et l'ambassadeur de Charles VIII, le portraitiste et l'ami de Robert Briçonnet, cet inconnu de la veille dans lequel M. L. Delisle avait deviné une personnalité[1], Jean de Candida appartenait à la vieille famille napolitaine des Filangieri. Nous établirons tout à l'heure sa filiation ; et nous tâcherons de mettre en lumière sa valeur comme artiste et de préciser autant que possible, chemin faisant, son rôle comme diplomate. Cette étude aidera, nous l'espérons, à faire connaître la part d'influence que les Napolitains ont eue dans notre pays à la fin du xve siècle, tant au point de vue politique qu'au point de vue artistique.

C'est par l'art napolitain que la France s'est mise en contact avec la Renaissance italienne[2]. Et pourtant Naples est, en fait d'artistes, la ville la plus pauvre de l'Italie, puisqu'elle a dû emprunter à l'Italie du Nord ceux qui l'ont illustrée et qui forment cet ensemble de talents que l'on est convenu d'appeler l'École napolitaine. Naples a vu passer en France ses enfants adoptifs les plus célèbres et les plus aimés.

1. L. Delisle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1890, pp. 310-312. Cf. E. Müntz, *Hist. de l'art.*, t. II, p. 820.

2. L. Courajod, *Gaz. archéol.*, 1887, p. 160. — Cf. H. de la Tour, *Pietro da Milano*, Paris, 1893, in-8°.

Jusqu'à présent, parmi ces artistes, on nommait : Francesco Laurana, qui revint en Provence à plusieurs reprises et y mourut ; Giuliano da San Gallo, qui parcourut le midi de la France; l'illustre Fra Giocondo et enfin Guido Mazzoni, le sculpteur officiel de Charles VIII et de Louis XII, qui passa près de vingt ans dans notre pays[1]. A cette liste, nous avons proposé d'ajouter Pietro da Milano, sculpteur et architecte favori du roi de Naples, qui n'est autre, selon nous, que le médailleur si connu de la famille d'Anjou[2].

Mais Naples ne donnait ainsi à la France que des enfants d'adoption. Avec Jean de Candida, elle donne plus encore, car il s'agit d'un de ses propres enfants; à moins qu'on ne prétende, en admettant l'origine normande de la famille Filangieri[3], que la mère-patrie, en recevant cet artiste, ne faisait que rouvrir ses portes à un enfant prodigue. A celui-là, on devra accorder une bonne place dans l'histoire de notre art français, car il eut une influence restée latente jusqu'à nos jours, mais certainement très effective.

Tombé dans l'obscurité, perdu dans un recueil d'œuvres diverses connu des seuls bibliophiles normands[4], le nom de Candida serait, bien probablement, resté inconnu longtemps encore sans l'heureuse trouvaille de M. Léopold Delisle. Dès l'abord, M. Delisle eut l'intuition de l'importance de sa

1. E. Müntz. *Histoire de l'art*, t. I, p. 120.
2. *Revue numismatique*, 1893.
3. Berardo Candida-Gonzaga, *Casa Filangieri*, Naples, 1887, in-4°, pp. 1 et sq.
4. *Guilielmi de Mara celeberrimi juris doctoris epistolæ*, etc., Paris, F. Regnault, 1514.

découverte et il s'empressa de la signaler[1] : semblable en cela à ces explorateurs qui savent, d'un coup d'œil, deviner la fertilité et la richesse d'un pays inconnu et qui, sans attendre de l'avoir parcouru, s'empressent d'indiquer à tous les régions qu'ils viennent de découvrir.

On se le rappelle, l'auteur de ce recueil était un certain humaniste nommé Guillaume de la Mare, bas-normand d'origine. Guillaume de la Mare était né au Désert, arrondissement de Saint-Lô, en 1451 ; il fut secrétaire successivement de Robert et de Guillaume Briçonnet, recteur de l'Université de Caen ; devint chanoine honoraire de l'église de Coutances et mourut dans cette ville le 11 juillet 1525[2]. L'une des lettres[3] qui composent l'ouvrage dont nous venons de parler était écrite à Jean de Candida lui-même, au nom de Robert Briçonnet. Ce dernier se dit l'ami de notre artiste ; il lui décerne les titres un peu hyperboliques de très grand historien et « orateur », et le nomme le plus habile sculpteur et modeleur de l'époque ; enfin, il le remercie et le félicite en même temps de l'exécution d'une médaille le représentant lui-même, et si merveilleusement réussie qu'il ne manque plus à cette œuvre que le souffle de la vie, le *spiraculum vitæ*.

1. On sait combien sont rares les documents concernant les artistes de cette époque, et avec quelle amertume M. Natalis Rondot, parlant des médailles faites en France, avouait, il y a neuf ans (*Rev. numism.*, 1885, p. 212), n'avoir pu « rien trouver sur les auteurs des médailles du XVe siècle et des premières années du XVIe siècle ».

2. Ed. Frère, *Manuel du bibl. normand*. Cf. Oursel (*Nouvelle biogr. normande*) qui fait mourir G. de la Mare le 11 juillet 1530.

3. Lettre XXII, fol. 8, v°.

Dans son article, M. Delisle prouvait que ces expressions élogieuses n'étaient pas de ces flatteries détestables que les humanistes du XVIe siècle avaient malheureusement l'habitude d'adresser aux artistes[1], mais qu'elles avaient un fond de vérité. Jean de Candida, qualifié *orator* — appellation qui, dans le langage de l'époque, signifie ambassadeur — avait, en effet, représenté Charles VIII à Rome en 1491; il avait été pensionné par le roi de France et, d'après la lettre déjà citée, on pouvait lui attribuer au moins l'une des deux médailles de Robert Briçonnet, la charmante pièce d'Antonio Gratia Dei et, peut-être aussi, son propre portrait.

L'intérêt était suffisamment excité, puisque l'on savait qu'il avait existé en France, entre 1491 et 1493, un artiste, probablement italien, ami de Robert Briçonnet, à la fois sculpteur et médailleur, historien et diplomate, qui ne pouvait manquer d'avoir joué un certain rôle à cette époque. Il s'agissait, dès lors, de découvrir la nationalité de Jean de Candida, de rechercher ses œuvres, de déterminer les caractéristiques de son style et, jugeant l'artiste, de dire la valeur exacte des expressions pompeuses qui lui avaient été décernées par son ami.

Mettant aussitôt à profit la découverte de M. Delisle, Aloïs Heiss se livra à la recherche épineuse des œuvres de Candida et lui attribua un certain nombre de médailles[2]; puis, se lançant dans les hypothèses, il voulut faire de Candida un Florentin et le proclama

1. E. Plon, *Leone Leoni*, 1887, in-4°, p. 33.
2. *Rev. numismatique*, 1890, pp. 453-479.

élève de Pollaiuolo, sous le spécieux motif que l'on peut attribuer à Candida certaines pièces données antérieurement à Pollaiuolo.

Pourtant, la vraie patrie de notre médailleur restait inconnue, ainsi que ses œuvres les plus importantes. La moisson avait été hâtivement faite, et, dans la gerbe, l'ivraie s'était mêlée au bon grain ; l'autorité de Friedlaender avait quelquefois induit Aloïs Heiss en erreur. On le voit, Candida n'est plus un inconnu pour les historiens de l'art, mais il est loin d'occuper la place à laquelle il a droit, selon nous.

Ajouter quelques bons épis à la gerbe en formation et supprimer l'ivraie, découvrir la patrie de notre artiste, le faire connaître comme homme, préciser rapidement sa situation comme diplomate, surtout déterminer son mérite comme médailleur et son rôle dans le mouvement artistique de la Renaissance, voilà notre but.

Les résultats auxquels nous sommes arrivés nous permettent d'affirmer que, par l'importance de son œuvre et la célébrité des personnages qu'il a représentés, par sa spécialité artistique, par sa patrie et sa famille, par sa situation à la cour de Bourgogne et a la cour de France, par ses hautes relations, par les importantes négociations auxquelles il fut mêlé, enfin, par le séjour prolongé qu'il fit en France, Candida doit occuper une place à part dans l'histoire de l'art, parmi les initiateurs de la Renaissance italienne dans notre pays.

Quelques mots pour expliquer certaines expressions de la lettre de Briçonnet et faire saisir en même temps ce que fut l'influence de Candida.

Notre artiste arriva dans les domaines de la maison de Bourgogne durant le troisième tiers du xve siècle, à cette époque où l'art italien est encore plein de jeunesse, de poésie, d'amour vrai de la nature. C'est l'heure des convaincus, des imaginatifs, des penseurs; pas encore celle des maîtres habiles, qui parfois amusent et charment, mais ne savent plus passionner ni retenir. Point de pose, de mise en scène recherchée, point de ces effets de *terribilità* qui sont la plaie du siècle suivant. Aussi bien, les ambassadeurs français se laissent-ils prendre à tant de séduction.

Voilà le véritable âge d'or de la médaille. Presque à ses débuts, elle est cultivée par d'innombrables artistes, auxquels toutes les branches de l'art sont familières et qui, dans toutes, apportent leur supériorité d'intelligence et de technique. La médaille fondue, la seule qui fut d'un usage courant alors, devait d'ailleurs les séduire par la facilité et la rapidité de l'exécution ; de même qu'elle garde pour nous le charme pénétrant de toutes les œuvres vivement exécutées en face de la nature, et qui nous transmettent, sans les refroidir par les lenteurs de la gravure en creux, toutes les vives émotions de l'artiste : ses impatiences et ses enchantements en face du modèle, sa nervosité et sa morbidesse, les vives pénétrations ou les caresses de son ébauchoir. Cet art est celui que notre médailleur cultiva et fit connaître à toute la France. La médaille, goûtée chez nous dès l'époque de Jean de Berry[1], ainsi qu'on l'a

1. J. Guiffrey, *Rev. numism.*, 1890, pp. 87-116.

établi déjà, fut, grâce à la rapidité de sa reproduction et à la facilité de sa diffusion, un des propagateurs les plus puissants de l'art italien. Le long séjour de notre médailleur en France prouve de nouveau que cet art n'attendit pas l'époque de François Ier, ni même le temps de l'expédition de Charles VIII pour se faire connaître et admirer par les artistes français.

Maintenant, se lamente qui voudra sur l'influence, désastreuse à toutes les époques, de l'art italien sur notre art national ; cette idée a ses tenants. D'une part, je ne vois pas qu'on puisse nier la supériorité de l'art italien vers la fin du xve siècle; et, d'autre part, je ne puis comprendre ce que les artistes peuvent perdre, même de leur originalité, par la contemplation de choses vraiment belles, qu'elles soient vivantes et encore instables dans la nature, ou bien définitivement fixées dans des œuvres supérieures à celles qu'ils peuvent voir autour d'eux.

En ce qui concerne Jean de Candida, nous le considérons, jusqu'à plus ample informé, comme un des artistes ayant le plus contribué à faire goûter l'art italien chez nous, et nous ne sentons pas en quoi son œuvre simple et savoureux, naturaliste et distingué à la fois, aurait pu mal impressionner nos artistes. Postérieur de peu à Pierre de Milan et à Laurana, moins réaliste que ces deux maîtres, délicat et pondéré, il était bien fait, au contraire, pour exercer une heureuse influence sur le génie français, toujours épris de vérité et ennemi des outrances.

Ainsi que les grands artistes de cette époque, Candida ne fut pas un « spécialiste ». Il ne se con-

tenta pas seulement de modeler des médailles, il pratiqua aussi la grande sculpture, maniant, non seulement l'ébauchoir, mais aussi le ciseau, comme semble le prouver cette fin de la suscription de la lettre de Robert Briçonnet : « ... sculptoriæ artis atque plastices hac ætate omnium consummatissimo. » La plastique paraît donc bien séparée de la sculpture proprement dite. Bien que Candida ait pratiqué ces deux arts, je suis cependant porté à croire qu'il s'attacha plutôt à la plastique, dont la pratique se conciliait mieux avec sa vie de diplomate et ses fonctions auprès d'une cour toujours errante. La plastique permet d'improviser des œuvres avec la plus grande rapidité, en toutes circonstances et en tout lieu; en effet, dans la pratique de cet art, les matières premières sont communes et sans valeur, et il n'est pas nécessaire d'avoir une installation fixe et coûteuse. D'ailleurs, les médailles de Candida appartiennent purement à la plastique; elles ont toutes été modelées, puis coulées sans que le ciseleur ait eu à les retoucher. Cet art de la plastique fut, on le sait, cultivé pour lui-même et très en honneur en Italie pendant toute la durée du XVe siècle. Les terres cuites, les stucs, les terres émaillées ou peintes abondent dans tous les musées de l'Europe. Sans vouloir nommer les *plasticatori* les plus illustres, il nous suffira de citer en ce moment le célèbre médailleur et graveur de médailles, Caradosso, qui exécuta des frises en terre cuite pour l'église San Satiro à Milan. Ce fut probablement Candida qui, prêchant d'exemple, fit connaître à la cour de France le mode-

lage en terre, polychrome ou non. A cette époque, où le faste était considéré comme nécessaire pour rendre en quelque sorte tangible la puissance royale, pas un artiste de cour ne dut être apprécié à l'égal de notre Candida; celui-ci était aussi capable de diriger une négociation épineuse que d'organiser une entrée princière ou une fête, d'en exécuter la décoration sculpturale, ou d'en célébrer l'éclat dans un latin pompeux. L'influence du *plastico* napolitain, J. de Candida, prépara ainsi la venue en France du plus célèbre des « plasticatori » et des maîtres de l'Ecole napolitaine, Guido Mazzoni, appelé aussi le Modanino ou le Paganino; cette influence fit que Charles VIII choisit, entre tous les artistes italiens, pour son sculpteur officiel, un représentant de l'art que Candida cultivait lui-même. Il faut ajouter que les exemples donnés par Candida et le Modanino dans la ville de Tours, centre artistique alors sans pareil en France, portèrent leurs fruits. Depuis la fin du xve siècle jusqu'à la fin du xvie, depuis Michel Colomb jusqu'à Germain Pilon et à Palissy, une foule d'artistes français ont employé les mêmes procédés que les Italiens.

Ce mot « plastices » expliqué, on peut se demander si le médailleur J. de Candida a été aussi graveur de sceaux et, par suite, de médailles? On serait porté à le croire au premier abord, car les expressions de la lettre de Briçonnet semblent formelles : « ... epistolas figuræ et imaginis nostrae sigillo impressas. » Cela nous paraît cependant assez douteux, car la technique de la gravure et l'instabilité de la cour à laquelle était attaché Candida se réunissent pour écarter cette

hypothèse. Personne, en effet, n'ignore les difficultés et les lenteurs de la gravure en creux ; de plus, rien dans les œuvres de Candida ne rappelle le graveur ou l'orfèvre ; enfin, les sceaux à portraits sont exceptionnels à toutes époques et, en particulier, au xve siècle. Ne pourrait-on pas supposer qu'il ne s'agissait que d'une reproduction de médaille, en cire à sceller, ou d'un de ces estampages, d'une de ces empreintes en papier telles que savaient les faire alors tous les changeurs [1] ?

Que Candida ait gravé ou non des médailles ou des sceaux, il n'en reste pas moins l'un des plus actifs propagateurs de la Renaissance italienne parmi nous. Nous verrons qu'il fut lié avec tous les humanistes, tous les Mécènes, tous les grands personnages de l'époque.

II

Nous venons d'indiquer ce que l'on sait actuellement de Candida et nous avons tâché de faire comprendre l'importance du rôle de cet artiste ; d'avance, nous avons dit qu'il était originaire du royaume de Naples. Il nous reste à compléter, autant qu'il nous sera possible, sa généalogie d'après le peu que donnent les publications et les documents napolitains.

Le nom de Candida est celui d'un fief situé dans le royaume de Naples et qui a appartenu à la grande famille des Filangieri, du xiiie siècle jusqu'au milieu du xve, époque à laquelle il passa à la famille Carrac-

1 J.-A. Blanchet, *Le livre du changeur Duhamel*, *Rev. numism.*, 1891.

ciolo[1]. C'est en 1269, qu'un rameau des Filangieri, suivant l'usage des familles françaises, prit le nom de ce fief et s'appela de Candida, formant ainsi une branche nouvelle, aujourd'hui représentée par M. le comte Berardo Filangieri, qui a repris récemment l'ancien nom de Candida. Il est l'auteur de la rare publication déjà citée, *Casa Filangieri*. Nous ne pouvons le nommer ici sans nous acquitter de l'agréable devoir de lui offrir tous nos remerciements pour l'extrême obligeance qu'il nous a montrée.

Notre artiste appartient à la branche des Filangieri, patriciens de Bénévent, nobles de Nola, barons de Saint-Nicolas, de Tufara, de Cotignano, de Montaperto, etc.[2]. Trois Giovanni de Candida ont vécu à la même époque[3]. L'un d'eux fut évêque de Bovino de 1477 à 1494; il est connu comme littérateur et légiste[4], et ne peut être confondu avec notre diplomate-médailleur, dont il aurait été, chose bien extraordinaire, le grand-oncle.

L'autre eut pour père Nicolo, écuyer du roi; il obtint le titre de notaire du royaume et reçut l'autorisation de vendre à son bénéfice 400 chars de sel. Il aurait été secrétaire de la duchesse de Bourgogne en 1475[5].

Le troisième enfin, fils de Salvatore, noble de Bénévent, des barons de Saint-Nicolas, est désigné

1. *Casa Filangieri*, p. 212.
2. *Casa Filangieri*, tableaux IX, XIX et XXIV.
3. Nous passons sous silence ce « Giovanni della Candida » qui épousa une petite-fille de Guillaume, comte de Campobasso, mais resta toujours le serviteur fidèle des princes aragonais. *Casa Filangieri*, pp. 156-159.
4. *Casa Filangieri*, tabl. XXIV. Cf. Ughelli, *Italia sacra*, 1721, f° 268.
5. *Casa Filangieri*, pp. 354-355 et tableau XIX.

comme secrétaire de Charles VIII, en 1495, et protonotaire apostolique [1].

Dans ce dernier personnage, il faut indubitablement reconnaître notre artiste, qui, après avoir eu le titre de conseiller du roi, en 1491, aurait porté, en 1495, celui de secrétaire[2], et obtenu, vers le même temps, celui de protonotaire, en échange, probablement, des services dont nous aurons à parler plus loin.

Quant au fils de Nicolo, c'est à tort qu'on lui attribue les fonctions de secrétaire de la duchesse (lisez du duc) de Bourgogne ; le généalogiste a été induit en erreur par la similitude des noms. Il n'est vraiment pas admissible que deux Italiens, portant un nom inconnu en France et dans les Flandres, aient pu avoir les mêmes aptitudes et les mêmes talents, et remplir des fonctions identiques dans deux cours voisines ; car nous allons voir que ce prétendu Jean de Candida de la cour de Bourgogne a eu le titre de secrétaire et a exécuté des médailles tout comme celui de la cour du roi de France. A supposer cette dualité possible, une appellation quelconque, un surnom serait venu distinguer ces deux homonymes qui auraient eu tant d'intérêts à ne pas être confondus. M. le comte Filangieri-Candida s'est rangé à notre opinion dans une lettre qu'il a bien voulu nous écrire.

Ainsi donc, combinant ces deux notices avec les documents publiés par M. L. Delisle, nous retiendrons dès maintenant que le même Giovanni, fils de

1. *Casa Filangieri*, pp. 145-146, 154, 156 et 355, et tableau XXIV.
2. Claude de Seyssel fut aussi attaché au Conseil du roi en qualité de secrétaire.

Salvatore, patricien de Bénévent, a pu être notaire du royaume; mais qu'il fut certainement secrétaire du duc de Bourgogne, protonotaire apostolique, ambassadeur, conseiller et secrétaire de Charles VIII. Seule, la concession des 400 chars de sel paraît concerner le Giovanni, fils de Nicolo. Nous tirerons parti de ces faits dans le courant de cette notice.

Nous ignorons la date de la naissance de Jean de Candida; mais elle est probablement antérieure à 1450, puisque, d'après la *Casa Filangieri*, il était déjà au service de la maison de Bourgogne en 1475. Or, il avait exécuté la médaille d'Antonio Gratia Dei avant de quitter l'Italie, et son titre de secrétaire ainsi que les médailles exécutées en Flandre, celle du mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne, en particulier, démontrent, selon nous, qu'il avait alors au moins 25 ans. En effet, on n'eût pas confié à un adolescent les importantes fonctions de secrétaire; de plus, toutes les pièces exécutées en Flandre révèlent un maître en pleine possession de tous ses moyens, d'une habileté technique, d'une sûreté de coup d'œil et d'une maturité de talent qui ne peuvent appartenir à un novice dans l'art de la médaille.

Heiss pense que Candida fut « certainement l'élève ou l'imitateur du Florentin Pollaiuolo, et, probablement, son compatriote[1] ». On sait à quoi s'en tenir maintenant sur cette prétendue origine florentine; nous n'insistons pas. Heiss n'avait, d'ailleurs, étayé son hypothèse que sur cet argument « que, parmi les personnages italiens représentés sur les

1. *Rev. numism.*, *loc. cit.*, pp. 473, 474.

médailles de Candida, ceux dont le lieu de naissance est connu étaient tous Florentins[1] ». Or, cet argument est absolument caduc, car aucune des trois médailles citées par Heiss, ne peut être attribuée à Candida.

Quant à faire de Candida l'élève de Pollaiuolo, c'est chose également inadmissible, cette affirmation n'ayant pour base que l'attribution, par le même auteur, à Candida, de la médaille de Philippe de Médicis auparavant « attribuée, mais sans preuves, à Antonio de Pollaiuolo[2] ». Il est bien clair que si cette attribution à Pollaiuolo n'est pas prouvée, on n'en peut tirer argument pour prétendre que Candida, véritable auteur de la médaille d'après A. Heiss, est élève de Pollaiuolo. Mais il y a plus, l'attribution de cette pièce à Candida ne résiste pas à un examen attentif de l'ensemble de l'œuvre de ce médailleur; c'est ce que l'on verra plus tard.

Mais, si Candida n'appartient pas à l'Ecole florentine, quels ont été ses maîtres, dans quel milieu a-t-il d'abord vécu?

La question est délicate. Si nous l'étudions en ce moment, avant même de commencer l'examen des médailles et du style de Candida, c'est que cette étude préalable des premières médailles de notre artiste et de son portrait, nous permettra d'arriver, avec l'aide des documents, à savoir quelles furent ses premières fréquentations artistiques et littéraires et l'une de ses premières résidences.

1. *Rev. numism.*, p. 473.

2. A. Heiss, *Rev. numism.*, p. 473. — Cf. *Uebersicht der Kunshistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, Vienne, 1891, in-8°, p. 151.

Selon nous, Candida se rattache, par le style de ses médailles, à cette école mantouane composée de maîtres tels que Cristoforo Geremia, Melioli, Lysippe, dont les deux premiers travaillèrent pour le pape, les grands dignitaires de l'Église et les clercs de la cour pontificale. Une attentive comparaison entre les premières œuvres de Candida et celles de ces médailleurs, celles de Lysippe surtout, que l'on peut considérer comme son maître et son ami, le démontrent pleinement. Plus tard, il se laissa impressionner par la facilité et la puissance des œuvres de Nicolo Fiorentino et autres Florentins des dernières années du xve siècle.

PORTRAIT DE JEAN DE CANDIDA

La charmante médaille ovale « où, d'après Heiss, Jean de Candida s'est représenté lui-même », est certainement une des pièces les plus séduisantes de la

Renaissance italienne[1]. Mais est-elle bien de la main de Candida? C'est plus que douteux. Par la disposition et l'entente générale des plans, par la coupe caractéristique du buste en forme de croissant, par le type de certaines lettres (des C et des S particulièrement), elle diffère des œuvres de Candida et se rapproche de celles de Lysippe.

Ce dernier médailleur, malheureusement trop peu connu et apprécié, qui travailla pour Sixte IV, imitait, dans ses revers, les médailles antiques et se piquait de littérature grecque, inscrivant par exemple le mot ΕΛΠΙΞΕΙ au revers de la médaille de G.-F. Marascha, ou bien signant en lettres grecques la médaille du professeur de grec, Marinus Phileticus. Ce qui nous intéresse davantage, c'est qu'il était lié avec une foule de jeunes humanistes plus ou moins tonsurés et appartenant à la chancellerie ou à la cour pontificales. C'est, en effet, dans ce milieu, que sont pris la plupart des personnages représentés sur ses médailles; tels sont : le jeune Giulio Marascha, auquel il donne le titre d'ami et dont la pièce porte au revers cette couronne avec inscription en plusieurs lignes qui fut imitée par Jean de Candida[2]; Giovanni Francesco Marascha, acolyte apostolique et abréviateur, plusieurs fois cité par Burchard[3]; le Milanais Toscani, jurisconsulte, orateur et poète[4], attaché à la chancellerie pontificale comme avocat et

1. A. Heiss, *Rev. numism.*, 1890, p. 462, — Armand, *Les médailleurs italiens*, 2e édit., t. II, p. 85, n° 9.

2. Armand, *loc. cit.*, I, p. 55, n° 2. Cf. Friedlaender, *Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen*, 1881, pp. 183-184.

3. *Diarium*, édit. Thuasne, pp. 320, 319, 175. Armand, I, p. 55, n° 3.

4. Armand, II, pp. 28-29.

auditeur de la chambre ; Antonio de Santa Maria, « comes palatii [1] », et d'autres encore, à côté desquels on pourrait citer, je crois, le cardinal de Saint-Georges, à l'âge de dix-sept ans. Ces personnages, presque tous fort jeunes, sont costumés comme Jean de Candida sur sa médaille et, sauf le capuce de docteur, à peu près comme l'Antonio Gratia Dei, attaché, lui aussi, à la cour pontificale, et dont la médaille est la première ou l'une des premières de notre médailleur. Les cheveux, coupés à plat sur le front, s'allongent sur les oreilles et la nuque ; le bonnet rond, peu élevé, sans pointe ni quadrature, a des allures de calotte ; le buste paraît vêtu d'une tunique ou soutane et d'un manteau étroit, boutonné très haut ; dans le genre de l'accoutrement du jeune clerc qui figure dans le *Songe de Polyphile* [2] ou de celui que l'on voit au revers de la médaille de Raphaël Maffei, l'écrivain apostolique [3].

Ainsi donc, le costume de Candida, qui le rattache aux fonctionnaires pontificaux, les maîtres qu'il a imités et qui s'illustrèrent surtout à Rome, la qualité du premier personnage qu'il a représenté et qui dut être son collègue et son ami, tout cela nous fait croire qu'il passa au moins quelques années dans la Ville éternelle. Cette hypothèse est confirmée par les relations qu'eut sa famille [4] et celles qu'il eut plus

1. *Catalogue* de la vente Spitzer, pl. XXXIX, n° 1306. Armand, II, p. 77, n° 21.
2. Venise, 1499. Cf. le revers du Catelano Casali, jurisconsulte et protonotaire, (Heiss, *Sperandio*, pl. VI ; Armand, t. I, p. 67, n° 15.)
3. Heiss, *Florence*, t. II, XXII, n° 6 et p. 239.
4. *Casa Filangieri*, tableau XXIV. Pietro fut secrétaire du pape, Giovanni fut évêque de Bovino.

tard avec la cour pontificale, surtout par ce titre de protonotaire qui lui fut donné probablement un peu avant l'expédition de Charles VIII en Italie.

Pour quel motif et à quelle date Candida quitta-t-il Rome? Nous l'ignorons et ne voulons pas le rechercher, afin de ne pas tomber dans de pures hypothèses.

Nous avons vu dans la *Casa Filangieri* que notre « Giovanni » avait, dès 1475, le titre de secrétaire de la duchesse. Il s'agit bien plutôt ici du duc que de la duchesse, car cet artiste était sûrement au service du duc en 1476. En effet, un précieux document, dont nous allons donner la copie, nous apprend que Candida avait été pensionné par Charles le Téméraire; ce qui prouve bien qu'il était au service de ce dernier dès 1476, au moins, puisque le malheureux duc fut tué en janvier 1477.

Nous étions depuis longtemps convaincu que le groupe composé de la médaille de J. Carondelet et de sa femme (1479), de celle de J. de la Gruthuse et de Jean Miette (1479), de celle de Nicolas Ruter et, enfin, des deux plus importantes de la série, celles de Maximilien et de Marie de Bourgogne (pl. VI et VII), étaient sûrement de la même main et devaient toutes, après la découverte de M. L. Delisle, être attribuées à Candida, bien que Heiss repoussât ces deux dernières [1]. Cette conviction que j'ai eu, d'ailleurs, le plaisir de voir partagée par MM. les Directeurs du musée de Vienne [2], nous a fait dépouiller le volumi-

1. Pinchart (*Hist. de la gravure des médailles en Belgique*, Bruxelles-1870, in-4°, p. 4) les donne toutes à un artiste flamand inconnu, et Lenormant (*Monnaies et médailles*, p. 282) déclare flamande la médaille du mariage de Maximilien et de Marie.

2. *Uebersicht der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, Vienne, 1891, in-8°, p. 151.

neux inventaire des archives de Lille, où nous avons eu la chance de découvrir la désignation du document déjà indiqué plus haut[1].

Il s'agit là d'un ordre de payement donné à Bruges, sous la signature de Ruter, par Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, sa femme, en faveur de leur « amé et féal secrétaire, maistre Jean de Candida... « tant à cause de ses gaiges et pension qu'il avoit de « feu nostre très chier seigneur et beau père, cui « Dieu pardoint, comme à cause de ses journées et « vacacions qu'il a faictes par notre ordonnance et « commandement... nonobstant que ladicte debte « par ceste fois n'appère aucunement par certiffica- « cions de maistre de la chambre aux deniers et de « l'argentier de nostre dit seigneur et père ».

Il s'agit donc là, on le voit, de rémunérer un travail extraordinaire, commandé directement par le duc et la duchesse à leur secrétaire, mais qui ne rentrait pas dans ses attributions ordinaires. Or, c'est précisément cette année même qu'a été modelée la médaille du mariage, laquelle est du plus pur style de Candida.

Voici *in extenso* cette importante pièce :

« Maximilian et Marie par la grâce de Dieu ducz d'Ostrice, de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Ghelres, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin, de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zuytphen;

1. Nous devons la transcription de cette pièce à l'obligeance bien connue de M. Finot, archiviste du Nord. (Lettre à nous adressée le 25 février 1891).

« marquis du Saint-Empire; seigneur de Frise, de Salins et de Malines : à nos amez et féaulx les gens et commis sur le fait de noz demaine et finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que, par nostre amé et féal conseiller et receveur général de nosdictes finances, Nicolas Prévost, vous faictes paier, bailler et délivrer des deniers de sa recepte à nostre amé et féal secrétaire maistre Jean de Candida, en argent comptant, la somme de cent escuz du priz de XLVIII gros de nostre monnaie de Flandres l'escu; en prest sur et en tant moins de ce qui lui est ou peut estre deu tant à cause de ses gaiges et pension qu'il avoit de feu nostre très chier seigneur et beau père cui Dieu pardoint, comme à cause de ses journées et vacacions qu'il a faictes par nostre ordonnance et commandement, à prendre et avoir pour une fois des deniers de noz finances nonobstant que ladicte debte par ceste fois n'appère aucunement par certifficacions de maistre de la chambre aux deniers et de l'argentier de nostre dit feu seigneur et père, dont de grâce espécial vous relevons. Et par rapportant ces présentes et quittance dudit maistre Jean Candida de la somme de cent escuz desdits priz et monnoie, nous voulons icelle somme estre allouée ès comptes et rabattue de la recepte de nostre dit receveur général, par nos amez et féaulx les gens de noz comptes à Malines, ausquelz nous mandons que ainsi le facent sans aucun contredit ou difficulté, nonobstant quelzconques ordonnances, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné en nostre ville de Bruges le Xe jour d'octobre l'an de grâce mil CCCC soixante-dix-sept.

(Plus bas) : Par Monseigneur le duc et madame la duchesse, Nicolas de Gondeval, Pierre Lanchals et autres présens.

(signé) : Ruter.

(Au dos) : Les commis sur le fait des demaine et finances de nostre très redoubté seigneur et dame les ducz d'Oistrice, Nicolas Prévost, receveur général de toutes les finances accomplissiez le contenu ou blancq de cestes tout ainsi et par la forme et manière que mesdits seigneurs et dame le mandent et vueillent estre fait. Escript sous le nom de l'ung de nous le XIIe jour d'octobre l'an mil quatre cens soixante-dix-sept.

(Signé) : Gondeval. »

Archives du Nord, *Ch. des comptes de Lille*, art. B., 2112.

Ainsi donc, en 1477, Candida habitait les Flandres, où il était probablement installé depuis plusieurs années. En octobre, il était à Bruges, auprès de la cour, à laquelle l'enchaînaient ses fonctions de secrétaire. Il vivait là côte à côte avec les personnages les plus importants, dont il exécutait les portraits : Nicolas Ruter, qui porte sur sa médaille ce titre de *secrétaire* qu'avait alors Candida ; Jean Carondelet, président de Bourgogne, et sa femme, qui s'illustrèrent, le premier, par sa science et sa fidélité à ses souverains, la seconde, par son courageux dévouement. A côté d'eux, figurent un très grand seigneur, Jean de la Gruthuse, châtelain de Lille, et un gardien de prison, Jean Miette, avec lesquels il eut d'étroites relations dans un moment tragique de sa vie.

En effet, en 1479, Candida est toujours en Flandre,

mais il a échangé la cour pour la prison. Le souvenir de cet emprisonnement est conservé sur la médaille de Jean Miette. Cette pièce, particulièrement intéressante, est restée inexpliquée jusqu'à présent pour Van Mieris, Pinchart et M. Van Hende ; aussi bien que pour Friedlaender, Armand et A. Heiss lui-même ; cependant ce fait y est représenté d'une façon précise, avec légende explicative en toutes lettres. Nous avons dessiné avec tout le soin possible une des faces de ce petit monument, afin que nos lecteurs puissent en avoir sous les yeux une image nette et fidèle.

En voici la description d'après l'exemplaire uniface conservé à la Bibliothèque nationale, celui qui nous a servi pour notre dessin. Buste à droite, représentant un personnage imberbe coiffé d'une calotte, costumé d'un vêtement lacé sur la poitrine et d'un manteau à revers ; devant le buste : ·:ichan miette:; sous le buste : CVSTOS en belles capitales romaines ;

derrière le buste, le mot INS-VLIS, coupé en deux par une haute tour à créneaux et à machicoulis, sur la base de laquelle on lit nettement : CARCER CANDIDE, en deux lignes; au dessous de la tour, dans le champ, la date 1ꝓ∧9.

Je commence par constater que la lecture de ces inscriptions a été souvent fautive, et ne peut, cependant, être l'objet d'aucun doute, sauf sur un point, le nom du personnage, que l'on pourrait lire : Wette, qui se rapprocherait de Witte, ou Nuette qui a été proposé par M. Van Hende. Toutefois, la leçon Miette me paraît préférable, car nous n'avons pas rencontré Nuette ou Wette dans les documents des contrées flamandes, tandis que le nom de Miette est assez répandu dans la Picardie et les Flandres, ainsi que nous le verrons plus loin.

Mais s'il s'agit de l'interprétation des légendes, la difficulté portera sur les trois mots : INS-VLIS | CARCER | CANDIDE, indiscutables tous les trois, et qui forment avec la tour une sorte de rébus. Ces mots ont été interprétés de diverses façons sans qu'on ait pu en deviner le sens.

Van Mieris [1], le premier (t. I, p. 167), lit : CVSTOS INSVLIS CARCER(is) CANDIDE, complétant ainsi bien malencontreusement la légende, afin de faire rapporter, au moyen d'un barbarisme, l'adjectif CANDIDE avec le mot CARCERIS qui n'en peut mais, puisqu'il est masculin. M. Van Hende [2] interprète d'une façon différente, il lit : « JEHAN NVETTE (en lettres

1. *Histori der nederlandsche Vorsten*, La Haye, 1732, in-fol.
2. *Numismat. lilloise*, Lille, 1858, in-8°, p. 203 et 204.

gothiques) INSVLIS CARCERIS CANDID. CVSTOS 1479 » et traduit ainsi : « Jean Nuette, prévôt intègre de Lille » ; ce qui indique évidemment que M. Van Hende a lu : Candidus Custos. Pinchart[1] n'essaie pas d'expliquer cette légende, et sa leçon : « INSVLIS CARCERE (*sic*) CANDIDE CVSTOS » prouve qu'il n'a rien compris à l'énigme.

Friedlaender[2] est le premier qui ait entrevu la vérité en ce qui concerne la paternité de cette pièce. En effet, il rapproche, timidement d'ailleurs, le mot CANDIDE du CANDID de la médaille d'Antonio Gratia Dei; il serait porté à voir là une signature, mais il n'essaie pas de pénétrer ce rébus qui donne à notre médaille toute sa valeur historique et en fait un des monuments les plus intéressants de la numismatique de la Renaissance. D'ailleurs, sa tentative d'attribution eut peu de succès. Armand la combat dans ses *Médailleurs italiens* (t. II, pp. 87 et 88), en s'appuyant sur ce fait que CANDIDE se trouve hors de la place où l'on voit habituellement les signatures des artistes; puis, se basant sur la disposition même des mots, il fait de *Candide* un adjectif s'accordant avec le mot *Carceris*, complété pour la circonstance, et il traduit ainsi : « gardien de la prison blanche. » Heiss[3] arrive à son tour et se trouve fort embarrassé entre cette dernière affirmation et l'hypothèse présentée par Friedlaender; il penche toutefois vers l'opinion du savant conservateur du musée de Berlin. Oui, il

1. *Hist. de la gravure*, 1870, in-4°, pp. 2 et 3.
2. *Jahrbuch der Königlich Preussichen Kunstsammlungen*, Berlin, 1882, in-4, pp. 32 et 33.
3. *Rev. numism., loc. cit.*, pp. 465-467.

est bien d'avis que la médaille de Jean de la Gruthuse et de Jean Miette pourrait être attribuée à l'artiste qui a signé le bronze d'Antonio Gratia Dei ; quant au reste, c'est pour lui lettre close.

Il me semble pourtant que l'interprétation souffre peu de difficulté, surtout quand on admet, comme Heiss, que Jean de Candida a séjourné en Flandre, ou mieux encore quand on établit, comme nous venons de le faire, au moyen d'une pièce officielle, la présence de notre artiste, à cette époque, dans les pays flamands.

Ce mot *Insulis*, à l'ablatif, mis en vedette et encadrant, pour ainsi dire, la tour, indique le lieu même où elle se trouve, Lille. En effet, la forme *Insulae* est aussi fréquente que la forme *Insula* ; en tout cas, c'est celle qui a été adoptée par Jean de Candida au droit même de cette médaille, où on lit : « Johannes de Gruthusa castellanus Insularum. » Sur la tour et pour indiquer ce qu'était cette tour elle-même, sa destination, on voit ces deux mots significatifs : « Carcer Candide, » ce qui ne peut se traduire qu'ainsi : « prison de Candida. » Cette traduction, parfaitement simple, devient inattaquable si l'on considère que notre pièce est sûrement du style de Candida et absolument semblable aux quatre médailles suivantes, exécutées à la même époque, dans le même pays, et attribuées en toute certitude à notre médailleur, celles de Jean Carondelet et de Nicolas Ruter et les deux pièces aux effigies de Marie et de Maximilien (voir les pl. VI et VII). Nous pouvons ajouter que les deux côtés de cette médaille se com-

plètent et s'expliquent mutuellement; ils nous donnent, au droit, le portrait du capitaine-châtelain de Lille, au revers, celui de son subalterne, le gardien (CVSTOS) de la prison où fut enfermé Candida.

Mais nous entendons répéter l'objection qui nous a déjà été faite : comment un artiste a-t-il pu prendre plaisir à rappeler son infamie et les heures attristantes de sa détention?

D'abord, la prison n'était pas vue au xve siècle du même œil que de nos jours; ensuite, rien ne prouve que Candida ait été emprisonné pour une cause infamante. Si l'on supprime l'idée de crime et d'infamie, il est tout naturel de supposer qu'il ait aimé à perpétuer, en même temps le souvenir de son infortune passée, et celui de sa reconnaissance pour deux hommes auxquels il devait ou sa délivrance ou du moins un adoucissement de peine.

A cette époque, on le sait fort bien d'ailleurs, les prisons étaient très libéralement ouvertes à tous; il était peu d'hommes politiques qui n'en eussent goûté peu ou prou. Jean de la Gruthuse, qui a laissé mettre Candida en prison (1479), va être pris la même année à Guinegate et faire connaissance avec les « fillettes » du roi de France, qui se chargeront de le convertir tout à fait à la cause royale. Son père, Louis de Bruges, sera arrêté deux fois, puis délivré, grâce aux efforts d'amis dévoués. Leur souverain à tous deux, ne fut-il pas saisi par les bourgeois de Bruges et enfermé dans le Cranenbourg? Énumérer les hommes de guerre faits prisonniers serait banal et trop long, même en ne prenant que les plus

illustres. Ce qui est piquant, c'est de voir les plus fins renards se faire prendre au piège ; tels Louis XI emprisonné par Charles le Téméraire et, plus tard, Philippe de Commines, par le roi de France; tel encore Alfonse d'Aragon pris par Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. Pour les uns, c'est une manière de faire son entrée dans la vie politique, ainsi pour Louis XII et pour son confident, Georges d'Amboise; pour d'autres, comme Ludovic le More, c'est l'expiation finale des fautes politiques et des trahisons sans fin. Personne ne pouvait donc se flatter, dans ce temps-là, de ne pas faire connaissance avec quelque forteresse, et les geôliers avaient leur tour. François de Pontbriant, sire de la Vilatte, capitaine de Loches et, par suite, commandant de la grande prison d'Etat de France, en fit, lui aussi, la dure expérience.

On a conservé l'hymne d'allégresse d'Eustache Deschamps délivré par Louis XI de la prison de Mehun. Et pourquoi n'admettrait-on pas que J. de Candida ait voulu célébrer à sa manière et conserver à la postérité le souvenir de sa délivrance et celui de ses bienfaiteurs. Notre médaille est son chant d'allégresse.

Mais encore une fois, rien ne prouve que cette prison ait eu quoique ce soit de déshonorant. D'ailleurs, le crime serait-il établi qu'il ne s'en suivrait pas nécessairement que Candida n'eût pas voulu relater sur le bronze le fait de sa captivité. Leone Leoni[1], justement condamné par le pape pour assas-

1. E. Plon, *Leone Leoni*, Paris, 1887, in-4°, pl. I et XXIX.

sinat, ne s'est-il pas plu à représenter, au revers de sa propre médaille et de celle de son protecteur André Doria, son évasion des galères pontificales, et à graver autour de son propre buste, en guise de couronne triomphale, les fers du galérien.

Les preuves sont-elles suffisantes?

(*A suivre.*)

H. DE LA TOUR.

CHRONIQUE

LE MOULE A MÉREAUX DE L'ÉGLISE DE LEZAY (*Deux-Sèvres*).

Le méreau protestant, connu également sous le nom de *Marcq* dans les églises du Poitou, où il a été en usage pendant la période séculaire de 1740 à 1840, était une espèce de jeton en plomb, coulé dans un moule en pierre[1]. Ces jetons étaient distribués aux fidèles jugés dignes par les *anciens* d'être admis à la communion.

1. La plupart de ces renseignements ont été empruntés au livre de M. H. Gelin : *Le Méreau dans les églises réformées de France et plus particulièrement dans celles du Poitou*, 1891 (voy. le compte rendu dans la *Rev. numism.*, 1892, p. 100).

Le Consistoire, qui désignait les anciens ou surveillants, était chargé de régler la distribution des Méreaux et d'examiner les actes répréhensibles qui pouvaient les faire refuser.

Les différents méreaux poitevins qui ont été retrouvés jusqu'à ce jour s'élèvent au nombre de quarante-cinq.

Ils portent presque tous, d'un côté la figure d'une coupe de communion, accostée de deux petits rectangles en saillie qui représentent le pain de la Cène, et de l'autre côté la désignation de l'église à laquelle ils étaient affectés, soit par la lettre initiale, soit par un monogramme ou par l'inscription du mot entier.

Le méreau sorti du moule de l'église de Lezay porte, d'un côté, la légende circulaire : EGLISE DE LEZAY; au milieu, cercle avec croix inscrite, cantonnée de quatre points; de l'autre côté, coupe accostée de deux pains, légende circulaire : PRIEZ DIEU (fig. 2).

Voici ce qu'a dit M. Frossard au sujet de la fabrication des méreaux[1] :

« Les méreaux de la Communion étaient le plus souvent fabri-
« qués par les *anciens* de l'église, ce qui explique leur infério-
« rité au point de vue numismatique. La gaucherie des inscrip-
« tions qui, fréquemment, portent des chiffres renversés et
« retournés est le fait de personnes peu exercées à graver un
« moule. La forme, souvent étrange, fautive parfois, des coupes
« eucharistiques et autres détails symboliques qui ornent ces
« jetons, est le fait d'artistes improvisés. La face et le revers
« sont disposés l'un par rapport à l'autre sans règle constante,
« tantôt comme dans les médailles, tantôt comme dans les mon-
« naies, tantôt au hasard. »

Le moule à méreaux de l'église de Lezay est en pierre calcaire et affecte la forme d'un trapèze de petite dimension (8 centimètres de longueur et 5 centimètres d'épaisseur), de manière à être facilement tenu dans la main. Il se compose de deux valves d'égales grandeurs polies au couteau et percées de deux trous correspondants destinés à recevoir deux chevilles en bois, qui doivent les maintenir en contact pendant l'opération du coulage.

La partie supérieure, du côté de l'entonnoir destiné à recevoir

1. *Description de* 41 *Méreaux de la Communion Réformée*, Paris, 1872.

le métal en fusion, est marquée de deux traits formant une croix de Saint-André, destinée à servir de repère au fondeur.

Le type du moule, d'abord tracé au compas, a été repris par l'ouvrier qui a gravé la légende : *église de Lezay*, et esquissé simplement au trait sur l'autre valve le dessin du revers (voy. la fig.)

Le moule, abandonné au dehors pendant plusieurs années par son propriétaire, fils d'un *ancien*, a un peu souffert de l'intempérie des saisons[1].

Cette découverte porte à cinq le nombre de moules à méreaux retrouvés jusqu'à ce jour. En voici la liste :

1° Celui de Saint-Sauvant (Vienne), qui appartient au Musée de la ville de Poitiers ;

2° Celui de la Tremblade (Charente-Inférieure), qui est la propriété du Consistoire de cette église ;

3° Celui de la Brousse, commune de Chay (Deux-Sèvres), qui se trouve à la Bibliothèque de la Société du protestantisme français ;

4° Celui de Vançais (Deux-Sèvres), qui appartient à M. Maillard, pasteur à Pamproux ;

5° Celui de Lezay (Deux-Sèvres), qui fait partie de ma collection.

H. Gillard.

*
* *

Médaille de Christophe Colomb. — La *Revue belge de numismatique* (1894, p. 395) signale et reproduit une médaille de Christophe Colomb, éditée par la maison Tiffany et Cie, de New-York. Cette médaille porte au droit le buste du grand navigateur et au revers une inscription dans une couronne de chêne.

*
* *

Monnaies mexicaines. — Pendant le mois de mai 1894, l'Hôtel des Monnaies de Guadalajara (Mexique) a frappé pour 750.000 francs de piastres et de monnaie divisionnaire (*Le Nouveau Monde* du 30 juin 1894).

1. Les dessins du moule et du méreau de l'église de Lezay ont été exécutés par M. Arthur Bonneault.

*
* *

Frappe de monnaie en Autriche-Hongrie. — Depuis l'établissement de la nouvelle Valuta en Autriche-Hongrie, la Monnaie de Vienne a frappé 353 millions de couronnes, et celle de Kremnitz 227.600.000 couronnes.

La Monnaie de Vienne a, en outre, frappé 20 millions de florins en écus levantins et en ducats (*La Liberté*, du 6 août 1894).

*
* *

Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1893. — Pendant l'année 1893, le département des monnaies et médailles du British Museum s'est enrichi de 403 monnaies grecques dont 4 en or et en électrum, 118 en argent et 281 en bronze. La plupart de ces monnaies ont été acquises; quelques-unes ont été données par MM. Boyd, Clerk, Alex. Cunningham, John Evans, O'Hagan, Montagu, Flinders Petrie, Weber et W. H. Waddington.

Parmi ces monnaies, il faut signaler un tétradrachme de Philippe II, avec la tête à gauche; un tétradrachme d'Alexandre le Grand, présentant la même particularité; une monnaie en bronze d'Hebrytelmis, roi des Odryses (386-385 av. J.-C.), pièce unique d'un roi cité dans une inscription trouvée en 1889 sur l'Acropole d'Athènes (*Hermes*, t. XXVI, p. 456; Δελτίον ἀρχ., t. V., p. 203; Ἐφημερὶς ἀρχ., 1890, p. 159; *Num. Chronicle*, 1891, p. 110).

Signalons aussi une grande pièce d'argent, attribuée dubitativement à Corinthe, avec le buste de Messaline et, au revers, trois figures debout, que la légende désigne comme étant Octavie, Britannicus et Antonia. (Cette monnaie, qui a appartenu d'abord à un négociant de Constantinople, est une de ces pièces dont l'authenticité reste toujours douteuse.)

Parmi les autres monnaies, notons une drachme des Locriens Opontiens; un didrachme et une demi-drachme de l'Elide; un didrachme de Pheneus d'Arcadie avec la tête de Demeter à gauche; un didrachme de Cydonia, signé de Nevantos; une drachme de Lappa de Crète; uue petite pièce d'Adramytium de Mysie; un statère de Lampsaque avec la tête d'Eros; un bronze de Trajan Dèce pour Pergame; deux drachmes de Myrina au type dc l'Apollon de Grynium; un statère d'Ephèse; un statère

de Phocée; un bronze de Volusien pour Baris de Pisidie; un bronze de Commode de Titiopolis d'Isaurie; une drachme de Barce en Cyrénaïque. (Voy. l'article de M. Warwick Wroth, dans le *Num. Chronicle*, 1874, p. 1 à 17 et pl. I.)

*
* *

Les médailleurs au Salon de 1894. — Depuis quelques années déjà, de jeunes artistes, suivant la voie si heureusement retrouvée par Chaplain et Roty, ont contribué à rendre aux médailles artistiques une faveur justement méritée. Le Salon des Champs-Élysées offrait, cette année, aux regards des visiteurs, un choix nombreux et varié de médailles coulées ou frappées et de médaillons iconographiques.

Il n'est pas inutile de rappeler ici les noms de quelques artistes dont les œuvres doivent être connues de ceux qui s'intéressent à l'art de la médaille. M. Guillaume Delpech a exposé quelques portraits; M. Daniel Dupuis, bon nombre de médaillons d'un style très ferme, parmi lesquels je citerai celui du sculpteur P.-J. Cavellier; M. W.-H. Pécou avait donné quelques bustes d'un faire plus doux. L'exposition de M. A. Patey, très remarquable avec les portraits de ses parents et ses jolies figures symboliques, lui a valu une médaille de 1re classe. M. E. Mouchon obtenait une médaille de 2e classe (citons son médaillon de Robert Estienne qui dénote une étude sérieuse des maîtres de la Renaissance); de son côté, M. Louis Bottée a été récompensé par une médaille de 1re classe (jolie médaille du port de Tunis). Je citerai encore MM. C. Devenet (médaille de M. J.-B. Giraud, conservateur du Musée archéologique de Lyon); Max Bourgeois (médaille de l'Ecole polytechnique; jolie figure méditative); Ferdinand Gilbault, E. Dropsy et Mlle Charlotte Bertrand (têtes d'enfants, d'un style personnel).

NÉCROLOGIE

ALBERT DE ROUCY

Le 6 février 1894 est mort à Compiègne M. Albert de Roucy, ancien président du tribunal de cette ville, âgé de 79 ans. Sous

le second empire, il avait dirigé une partie des fouilles faites dans la forêt de Compiègne, et il y avait trouvé la matière d'intéressants travaux communiqués à la Société historique de Compiègne et au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. La numismatique l'avait aussi attiré, et il signala un denier de Radbode, évêque de Noyon, dans notre *Revue* (1865, p. 67 à 71). On a aussi de lui une notice intéressante sur les monnaies trouvées dans les tombes franques de Champlieu et de Chelles (*Bulletin de la Soc. histor de Compiègne*, t. II, 1875).

MANUEL VIDAL QUADRAS Y RAMON

Le 20 mai 1894 est mort, à Barcelone, Don Manuel Vidal Quadras y Ramon, dans un âge avancé. Il était possesseur d'une collection de plus de 15.000 monnaies espagnoles, antiques et modernes, dont il avait publié, en 1893, un volumineux catalogue en quatre volumes in-4°, ornés de 87 planches.

PRIX D'ADJUDICATION DES MONNAIES GRECQUES

DE LA COLLECTION DE M. ROBERT CARFRAE (D'ÉDIMBOURG)

Dont la vente a eu lieu à Londres, les 23, 24 et 25 mai 1894.

(Catalogue avec 11 planches.)

Cette collection renfermait de nombreuses pièces des collections Wigan, San Georgio, Dupré, lord Hastings, Sparkes, His de la Salle, Paravey, Sambon, Bompois, de Quelen, comte Du Chastel, Sim, Sprait, etc.

1	Naples	25 f »	13	Posidonia	26 25
2	Cumes	47 60	14	Siris et Pixus	312 50
3	Cumes	27 50	15	Sybaris	52 50
4	Phistelia (tête de Junon et taureau à tête humaine).	725 »	16	Thurium	105 »
5	Suessa	31 25	17	Thurium	150 »
6	Tarente	203 15	18	Thurium	78 15
7	Tarente	65 »	19	Velia	456 25
8	Tarente	118 75	20	Velia	32 50
9	Tarente	57 50	21	Velia (3 p.)	51 25
10	Héraclée	306 25	22	Velia (2 p.)	81 25
11	Metaponte	45 »	23	Bruttium (*or*)	1025 »
12	Métaponte (tête de Leucippos); tétradrachme.	1875 »	24	Caulonia	55 »
			25	Caulonia	50 »
			26	Bruttium	37 50

27	Crotone (2 p.)	56	25
28	Crotone et Sybaris	250	»
29	Crotone	162	50
30	Crotone	157	50
31	Crotone	27	50
32	Locriens	60	»
33	Locriens (Rome et la Foi)	575	»
34	Pandosia (tête de Héra; Pan)	4625	»
35	Rhegium (homme assis)	825	»
36	Rhegium	81	25
37	Rhegium	150	»
38	Terina	84	50
39	Terina	512	50
40	Agrigente	27	50
41	Camarina	275	»
42	Catane	118	15
43	Catane	437	15
44	Catane	412	50
45	Gela	225	»
46	Gela	73	75
47	Gela	131	25
48	Heraclea Minoa	56	25
49	Heraclea Minoa	68	75
50	Himera	172	50
51	Leontini	188	75
52	Leontini	32	50
53	Zancle	70	»
54	Messana	52	50
55	Messana	51	25
56	Naxus	700	»
57	Selinonte	22	50
58	—	197	50
59	—	125	»
60	Syracuse	27	50
61	—	75	»
62	—	165	»
63	—	587	50
64	—	61	25
65	—	118	75
66	—	187	50
67	—	300	»
68	— (tétradrachme d'Evainète)	1300	»
69	—	109	40
70	—	200	»
71	— Retiré de la vente		
72	— (tétradrachme de Cimon avec la tête d'Aréthuse)	1275	»
73	—	150	»
74	— (tête d'Apollon; tête de Diane; electrum)	1362	50
75	Syracuse	100	»
76	—	93	75
77	—	100	»
78	—	53	75
79	Agathocle (or)	281	25
80	Syracuse	55	»
81	Hiéron II (or)	134	15
82	Hiéron II (médaillond'argent)	3250	»
83	Gelon II	72	50
84	Philistis	268	75
85	—	150	»
86	Hieronyme	105	»
87	Syracuse	121	90
88	—	131	25
89	—	107	50
90	— (Electrum; fourrée; revers CYPAKOYC, cheval)	150	»
91	Orreskii	225	»
92	Neapolis	38	75
93	Lete	57	50
94	Acanthus	356	25
95	—	200	»
96	Olynthus	537	50
97	Chalcidice	231	25
98	Mende	975	»
99	Potidée	183	75
100	Amphipolis	812	50
101	—	750	»
102	—	1400	»
103	Perdiccas II	600	»
104	Archelaus Ier	300	»
105	Amynthas III	60	»
106	Philippe II (or)	179	40
107	Philippe II	33	75
108	Alexandre le Grand (double statère)	193	75
109	Alexandre le Grand (statère	156	25
110	Alexandre le Grand (statère	143	75
111	Alexandre le Grand	26	25
112	—	22	50
113	—	26	25
114	—	22	50
115	Demetrius Poliorcète	306	25
116	Antigone Gonatas	38	75
117	Antigone Doson	175	»
118	Philippe V	468	75
119	Persée	107	50
120	Patraus	20	»
121	Audoléon	100	»
122	Macédoine	57	50
123	— (Aesillas)	37	50
124	—	140	»
125	Aenus	300	»
126	—	250	»
127	—	925	»
128	—	229	40

129	Maronée	50	»
130	Abdère	400	»
131	—	250	»
132	Thasos	675	»
133	— (3 pièces)	40	»
134	Istrus	105	»
135	Lysimaque	78	75
136	—	21	25
137	Larissa	137	50
138	—	175	»
139	—	175	»
140	Phalanna	65	65
141	Alexandre de Phères (didrachme)	2750	»
142	Dyrrachium	32	50
143	Damastium	20	»
144	Alexandre d'Epire	412	50
145	Pyrrhus (tétradrachme)	3000	»
146	—	37	50
147	Epire	550	»
148	Leucas	37	50
149	Leucas ?	288	75
150	Acarnanie	40	»
151	Etolie	612	50
152	Etolie	262	50
153	Locres Opontiens	125	»
154	Tanagre	100	»
155	Thèbes	31	25
156	—	55	»
157	—	143	75
158	—	243	75
159	— (tétradrachme; Poseidon assis)	1762	50
160	Erétrie d'Eubée	262	50
161	Athènes (or, hecté)	562	50
162	— (3 pièces)	35	»
163	— (2 pièces)	62	50
164	— (2 pièces)	40	»
165	—	62	50
166	—	27	50
167	Egine (3 pièces)	105	»
168	Corinthe (3 pièces)	32	50
169	Sicyone	65	»
170	—	125	»
171	Elide	110	»
172	—	350	»
173	—	266	90
174	—	350	»
175	—	500	»
176	Argos	412	50
177	Phénée	512	50
178	Chersonesus	1000	»
179	Cnossus	171	90
180			
181	Lyttus	96	90
182	Phaestus	472	50
183	— (Heraclès assis)	1275	»
184	— (Talos)	987	50
185	Polyrhenium	775	»
186	Paros (statère)	1037	50
187	Mithradate IV	2012	50
188	Mithradate VI	750	»
189	—	412	50
190	Amastris	862	50
191	Cromna	57	50
192	Sinope	52	50
193	—	40	»
194	Timothée et Dionysios	40	»
195	Cyzique (statère)	362	50
196	—	350	»
197	—	375	»
198	—	450	»
199	—	175	»
200	— (Hecté)	84	40
201	— (Hecté)	196	90
202	— (Hecté)	85	»
203	— (Hecté)	67	50
204	— (Hecté)	50	»
205	— (Hecté)	78	75
206	— (statère argent)	650	»
207	Lampsaque	350	»
208	Incertaine	26	25
209	—	105	»
210	Eumène Ier	212	50
211	Attale Ier	35	»
212	Eumène II	38	75
213	Abydos	87	50
214	Cyme	75	»
215	Myrina	312	50
216	Mytilène (Hecté)	81	25
217	—	101	25
218	—	131	25
219	—	175	»
220	—	100	»
221	—	200	»
222	—	134	40
223	—	100	»
224	—	240	»
225	—	175	»
226	—	154	40
227	—	212	50
228	—	146	90
229	—	52	50
230	—	78	75
231	—	262	50
232	—	134	40
233	—	275	»
234	—	78	75
235	—	128	15
236	—	90	65
237	—	105	»
238	—	206	25
239	—	171	90
240	—	53	75
241	—	143	75
242	—	56	25

243	—	62	50
244	Methymna	512	50
245	Mytilène	13	75
246	— (statère argent)	712	50
247	Clazomène	150	»
248	—	875	»
249	Ephèse	86	25
250	—	62	50
251	—	25	»
252	Héraclée (tétradrachme)	1025	»
253	Lebedos (tétradrachme)	2050	»
254	Magnésie (tétradrachme)	550	»
255	Milet	35	»
256	Phocée	162	50
257	—	183	75
258	—	50	»
259	Smyrne (tétradrachme)	312	50
260	—	562	50
261	Chio (statère electrum)	500	»
262	Chio	250	»
263	Samos	236	25
264	—	133	75
265	Cnide	52	50
266	Hidrieus	1025	»
267	Calymna	63	75
268	Poseidon Carpathi	157	50
269	Cos (tétradrachme)	400	»
270	Cos (didrachme)	106	25
271	Camiros	50	»
272	Rhodes	52	50
273	—	46	25
274	—	105	»
275	Sardes (or)	312	50
276	— (argent)	52	50
577	Lycie	50	»
578	—	36	25
279	—	87	50
280	Perga	105	»
281	Side	35	»
282	Selge	162	50
283	Celenderis	105	»
284	Nagidus	400	»
285	Datame	183	75
286	Mazaios	78	15
287	—	12	50
288	—	79	»
289	—	181	25
290	Pumiathon (or, demi-statère)	106	25
291	Roi incertain de Cypre	80	»
292	Amyntas	25	»
293	— (or)	125	»
294	Ariarathe de Cappadoce	1500	»
295	Seleucus I	350	»
296	—	650	»
297	Antiochus I	35	»
298	Antiochus II	35	»
299	— (Alex. Troas)	350	»
300	Seleucus II	18	75
301	Antiochus Hierax	22	50
302	Antiochus III	35	»
303	—	47	50
304	—	37	50
305	—	60	»
306	Seleucus IV	87	50
307	—	31	25
308	Antiochus IV	52	50
309	Antiochus V	40	»
310	Demetrius I	18	75
311	Alexandre Bala	42	50
312	Demetrius II	27	50
313	—	62	50
314	Antiochus VI	193	75
315	Antiochus VII	30	»
316	Alexandre II Zebina	37	50
317	Cleopatra et Antiochus VIII Grypus	387	50
318	Antiochus VIII	237	50
319	—	42	50
320	—	31	25
321	—	25	»
322	Antiochus IX	41	25
323	—	18	75
324	Seleucus VI	100	»
325	Antiochus X	27	50
326	Tigrane I	128	15
327	Séleucie	87	50
328	Aradus	25	»
329	Sidon (tétradrachme)	1050	»
330	Tripoli	375	»
331	Tyr	30	»
332	Straton Ier de Sidon	210	»
333	Straton II	45	»
334	Arsace VI	562	50
335	Darius I	81	25
336	Euthydème	400	»
337	Antimaque	550	»
338	Eucratide	525	»
339	—	153	15
340	Heliocles	550	»
341	Alexandre IV (Egypte)	575	»
342	—	325	»
343	—	37	50
344	Ptolémée Epiphane	27	50
345	—	175	»
346	Cyrene	250	»
347	—	118	75
348	—	50	»
349	Barce (tête d'Ammon, de face ; tétradrachme)	1625	»
350	Carthage	131	25
351	—	550	»
352	—	325	»
353	—	84	40
354	—	175	»
355	—	150	»

356	—	.....	52 50	361	—	(décadrachme).	950 »
357	—	.....	256 25	362	—	(or).....	131 25
358	—	.....	32 50	363	Roi de Numidie.....		131 25
359	—	.....	112 50				
360	—	.....	33 75		Total de la vente : 98.525 francs [1].		

*
* *

La collection Stettiner, qui vient d'être vendue à Rome, a produit peu de prix élevés. Voici les principaux :

Nos 16	Aureus de César et Auguste.....	400 lires
19	Aureus famille Servilia.....	260
152	Aureus d'Agrippine et Caligula.....	275
165	Aureus de Caligula et Auguste.....	230
170	Aureus d'Antonia.....	225
286bis	Aureus de Vitellius.....	210
431	Aureus de Domitia.....	500
544	Aureus de Plotine.....	385
551	Aureus de Trajan et Trajan père.....	385
982	Aureus de Septime Sévère.....	210
1536	Æs signatum.....	4000
1537	Autre.....	1110

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Adrien Blanchet. *Les monnaies grecques*. Paris, Leroux, 1894, in-12 de 107 pp. et xii pl.

Cet élégant volume fait partie de la *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie*, publiée sous la direction de M. Kaempfen. Il attire l'œil par son aspect artistique, coquet, engageant. Dès qu'on le possède, on se prend à feuilleter les xii planches glyptographiques, cédant à l'attrait qu'exercent sur tous les hommes de goût ces merveilleuses monnaies grecques, sur lesquelles le

1. Les prix ont été réduits en francs en comptant la livre sterling pour 25 francs.

peuple le plus artiste qui ait existé a semé, comme en se jouant, les chefs-d'œuvre. On est gagné dès l'abord ; on ira jusqu'au bout, et l'on ne se repentira certes pas de s'être laissé entraîner, car M. Blanchet est un aimable compagnon qui sait vous entretenir sans pédantisme et sans prétention d'un sujet qu'il connaît admirablement. Autour de quelques idées maîtresses, habilement choisies, M. Blanchet a su grouper les détails les plus intéressants. Il a divisé son sujet en cinq dissertations ou chapitres qui forment l'ensemble du volume.

Chapitre I. — Après quelques pages très nourries sur l'origine de la monnaie d'après les travaux les plus récents, M. Blanchet jette un regard d'ensemble sur la géographie numismatique du monde grec tout entier.

Dans le IIe chapitre, on trouve, condensés en quelques pages très courtes, les renseignements les plus précis sur les métaux employés à la fabrication de la monnaie dans l'antiquité ; sur la production de l'or et de l'électrum, et leurs rapports avec l'argent ; sur l'emploi du fer, du nickel, de l'étain, du plomb et de la terre cuite. On y voit aussi de quelle façon étaient préparés les coins et les flans, et enfin quelle était la valeur et quels étaient les noms des monnaies grecques.

Le IIIe chapitre traite de l'organisation des ateliers, des alliances monétaires, du droit de frapper monnaie, questions des plus importantes.

Dans le IVe chapitre, M. Blanchet passe à l'étude des types monétaires, de leur origine et de leurs transformations ; et ce qu'il en dit suffit amplement à faire entrevoir toute la richesse et tout l'intérêt archéologique et artistique d'un tel sujet.

Le Ve chapitre est consacré uniquement à l'art et aux artistes. L'auteur y montre la monnaie suivant les transformations de l'art grec, et subissant l'influence des œuvres des grands artistes, soit dans le style, soit dans le choix des types. En finissant, M. Blanchet indique les procédés employés par les graveurs, donne la liste de tous les artistes dont on a pu découvrir les noms, et apprécie en quelques mots le style des plus célèbres d'entre eux.

Après avoir parcouru ces pages substantielles et d'une lecture facile, on ne possèdera évidemment pas la numismatique grecque, mais on aura peut-être senti naître en soi le désir de la connaître

plus à fond. A tous ceux en qui s'éveille le goût de cette science, M. Blanchet indique les voies à suivre et les guides à prendre pour marcher en toute sécurité. Les pages 90 à 92 contiennent un choix des publications les plus importantes sur les monnaies grecques.

Ce livre inspirera à beaucoup, nous l'espérons, la volonté d'approfondir une science si attachante et de voir en nature les monnaies qu'il décrit. En tout cas, son auteur a eu raison de considérer comme une tâche utile et comme un noble but de faire connaître, et ainsi « de faire aimer ces petits monuments d'un grand art ».

H. DE LA TOUR.

*
* *

PERNICE (Dr Erich). *Griechische Gewichte gesammelt, beschrieben und erläutert.* Berlin, Weidmann, 1894, in-8° de 215 p. et 1 pl.

Voilà encore un utile catalogue, qui sera le bienvenu parmi les numismatistes, car l'étude des poids ne saurait être séparée de celle des monnaies.

La liste des monuments est précédée d'une substantielle introduction où M. Pernice coordonne les renseignements fournis par les poids et les compare aux données transmises par les textes anciens et commentées par Hultsch et les autres métrologistes. La partie du recueil concernant les poids attiques est de beaucoup la plus complète et débute par quatre poids du Musée de l'Acropole dont deux, en bronze, portent des indications de valeur qui permettent de faire remonter ces précieux monuments au VIe siècle avant notre ère. Les deux autres poids, portant l'un une chouette et l'autre une tête d'Hermès, sont gravés, ainsi que les précédents, sur la planche qui accompagne le travail de Pernice. On me permettra d'exprimer le regret que cette planche soit unique.

L'auteur a classé d'après leurs types les 906 poids grecs et byzantins dont il donne le catalogue. Malgré ce chiffre élevé, le travail de M. Pernice n'est pas un recueil complet des poids connus. Ainsi l'auteur ne comprend dans sa liste que quatre poids du Cabinet de France, alors que cette collection en renferme une trentaine.

Il y a lieu de souhaiter que l'auteur, si familiarisé avec les études de métrologie, nous donne un jour un vrai *corpus* dont l'attente nous sera rendue plus facile par le précieux travail que je viens de signaler.

*
* *

Sagnier (A.). *Étude sur le monnayage autonome des Cavares.* Avignon, 1894, in-8° de 19 p. et 1 pl. en phototypie (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*).

M. Sagnier, après avoir rappelé l'importance du peuple des Cavares, s'étonne que ce peuple n'ait pas eu un monnayage particulier. Il croit à une alliance monétaire entre les peuples du Sud-Est, Volkes Arécomiques, Voconces et Cavares, dont les monnaies auraient eu toutes le type du cheval au galop.

Je rappellerai ici que M. A. de Barthélemy a déjà émis l'hypothèse que les deniers au type du cavalier et portant de nombreux noms d'hommes appartenaient à une confédération formée par les Allobroges, les Voconces et les Cavares.

M. Sagnier pense que les pièces de chaque peuple sont différenciées, que les monnaies avec VOL ou VOLC appartenant aux Volkes Arécomiques, et celles avec VOOC aux Voconces, on peut revendiquer pour les Cavares, les pièces portant au dessus ou au dessous du cheval un rameau à quatre branches terminées par des baies. Cette attribution est appuyée sur la provenance des pièces, car M. Sagnier, après avoir cité plusieurs localités où ont été recueillies les monnaies attribuées aux Cavares, pose en principe que « dans le département de Vaucluse les monnaies « anépigraphes au cheval et au rameau et même celles au bouque- « tin sont communes; celles à la légende VOL sont fort rares. « C'est l'inverse dans le département du Gard ».

L'hypothèse de M. Sagnier est digne d'attention. On aimerait à la voir appuyée sur des constatations de trouvailles plus nombreues; mais l'auteur comblera certainement cette lacune. Et ce sera très profitable à la numismatique gauloise. Car, si l'on démontre l'existence d'une alliance monétaire de ce genre dans le Sud-Est, on arrivera peut-être à faire de même pour les monnaies attribuées aux Bituriges Cubi, monnaies sur lesquelles on trouve aussi le cheval galopant, accompagné de plusieurs différents, parmi lesquels se trouve même le rameau.

*
* *

— Le tome III (1re partie) du catalogue des monnaies antiques du Musée de Berlin a paru récemment. C'est M. Heinrich Dressel qui est le rédacteur de ce volume comprenant l'aes rude, l'aes signatum, l'aes grave et les monnaies frappées dans l'Italie ancienne depuis l'Étrurie jusqu'à la Calabre (*Beschreibung der Antiken Münzen, Dritter band, Abtheilung I*, in-8° de x et 315 p., 4 pl. doubles, 14 planches simples en phototypie et 89 figures. Berlin, 1894).

— M. Th. Reinach a publié dans la *Revue archéologique* (1894, t. I, p. 170 à 180, pl. VII, VIII et IX) un article intitulé *Aeragas ou le Pirée pris pour un homme*. L'auteur veut démontrer que l'orfèvre Acragas cité par Pline est un être imaginaire; on aurait pris pour un nom d'homme le nom du dieu fluvial d'Agrigente qui se lit sur de grands médaillons en argent.

— Le tome LIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1892, p. 138 et pl. F) signale un médaillon d'argent de Constant Ier (338-350), portant au revers TRIVMFATOR GENTIVM BARBARARVM, l'empereur debout, et à l'exergue la marque SIS (Siscia). Ce médaillon a été trouvé au mont Héraple, à quatre kilomètres de Forbach.

— L'abbé F.-A. Denis. *Notice ou mémoire sur divers dépôts de monnaies romaines trouvées dans le département de Seine-et-Marne et qui peuvent se rapporter à l'année 275 de l'ère chrétienne, époque d'une grande invasion de Barbares*. Meaux, Le Blondel, in-8°.

— Dans les *Niederlausitzer Mittheilungen* (III, fasc. 4), M. H. Jentsch a signalé des monnaies romaines trouvées dans la Basse Lusace.

— M. Maurice Prou a publié dans la *Revue de l'enseignement secondaire* (1894, nos 23 et 25) un article intitulé *La numismatique et l'histoire de la civilisation*, où il montre les apports de la numismatique mérovingienne à l'histoire économique et à celle des idées.

— Dans la *Revue de l'Art français ancien et moderne* (janvier-mars 1894), M. H. Jouin a consacré un article à Joseph-Charles Roëttiers, graveur général des monnaies (1775-1779).

— Dans un travail intitulé *Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française, leur origine, leur nature, leur symbolisme* (Bruxelles, 1894, in-8° de 39 p. et 2 pl.), M. Jean van Malderghem étudie le lis sur les monnaies.

— Le P. Foresio Gaetano, bénédictin du Mont-Cassin, vient de donner la seconde partie de son ouvrage intitulé *Le monete delle Zecche di Salerno* (Salerne, 1893, in-4° de XIV et 58 pp. et pl. V et X). Ce fascicule comprend les monnaies des Lombards, princes de Salerne, des ducs d'Amalfi, des ducs Normands de Salerne et des Normands de Sicile.

— La *Revue belge de numismatique* (1894, p. 398) annonce l'apparition du premier fascicule de l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, par M. Alphonse de Witte. L'ouvrage formera 3 vol. in-4° avec les figures de plus de 1.200 monnaies.

— Dans le *Musée neuchâtelois* (n° 5, 1894), M. W. Wavre consacre un article à Claude Boucherain, maître graveur de la Monnaie de Neuchâtel (fin du XVIe siècle).

— Dans la revue flamande *Dietsche Warande* (t. VI, n° 5), le comte Maurin de Nahuys a noté des *Souvenirs numismatiques d'artistes néerlandais du XVIe siècle.*

— M. P. Casanova a repris et développé dans les *Mémoires de la mission archéologique française au Caire* (t. VI, 3e fascicule) le travail qu'il avait déjà consacré aux poids et estampilles en verre des époques byzantine et arabe[1]. Il donne le catalogue détaillé d'un grand nombre de ces pièces et, dans une importante introduction, en démontre le grand intérêt au point de vue de l'histoire et de la numismatique. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à ce mémoire une part du prix Saintour.

— P.-N. Breton, *Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada*, Montréal, in-8° de 240 p. avec figures.

— Vient de paraître la 3e édition de la *Guida Numismatica Universale* de MM. Francesco et Ercole Gnecchi. Ce répertoire commode des collections publiques et privées sera grandement utile. Il est regrettable cependant que l'impression de ce guide n'ait

1. Voy. mon compte rendu dans la *Revue numism.*, 1892, p. 358.

pas été plus rapide et plus soignée : l'ouvrage eût été plus exact sous tous les rapports.

— M. Paul-Ch. Stroehlin a publié la première livraison de l'*Annuaire numismatique suisse* (1re année), Genève, 1894, in-12.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

PÉRIODIQUES

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XXV, 2e semestre, juillet-décembre 1893. Vienne, 1894.

Jubilé de la vingt-cinquième année de la Société numismatique. — Otto Voetter, *Les monnaies romaines de l'empereur Gordien II et leurs contrefaçons antiques.* — Theodor Rhode, *Antoniniani en argent de l'impératrice romaine Sulpicia Dryantilla.* — Dr Karl Schalk, *Une médaille en bois relative à la fille d'un patricien viennois en 1533.* — Dr Karl Schalk, *Le change viennois au XVIe siècle.* — C. v. Ernst, *Différents monétaires et lettres de maîtres de monnaie sur les monnaies autrichiennes.* — Bibliographie ; annuaire.

*
* *

ARCHIV FÜR BRACTEATENKUNDE, t. II (fin), Vienne, 1893.

Eduard Fiala, *La trouvaille de Hermsdorf.* — R. von Höfken, *Contributions à l'étude des bractéates de l'Allemagne du Sud ; trouvaille de Rome ; trouvaille de Wyl.* — Bibliographie.

*
* *

THE NUMISMATIC CHRONICLE AND JOURNAL OF THE NUMISMATIC SOCIETY, 1893 (3e série, vol. XIII).

Warwick Wroth, *Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1892.* — F. Brayne Baker, *Sur quelques monnaies grecques rares ou inédites.* — H. Montagu, *Sur une trouvaille de monnaies faite à Fischenich, près de Cologne, avec des observations sur les imitations flamandes des nobles Anglais.* — John Evans,

Trouvailles de monnaies anglo-saxonnes à Nesbo, en Norwège. — L.-A. Lawrence, *Monnayage d'Æthelbald.* — L.-A. Lawrence, *Monnaies d'argent d'Edouard III.* — F.-P. Weber, *Un médaillon de Paracelse fait à propos de sa mort arrivée en 1541.* — W. Greenwell, *Monnaies grecques rares.* — A. Cunningham, *Les derniers Indo-Scythes.* — A.-E. Packe, *Le monnayage des rois normands.* — Henry Howorth, *Monnaies attribuées récemment à Erétrie.* — B.-V. Head, *Monnaies attribuées à Erétrie* (réponse). — E.-J. Rapson, *Monnaies arsacides inédites publiées par Markoff.* — John Evans, *Weardbyrig, nouvel atelier anglo-saxon.* — Henry Howorth, *Le commencement du monnayage d'Athènes.* — B.-V. Head, *Le commencement du monnayage d'Athènes* (réponse). — G.-F. Hill, *Neapolis Datenon.* — Henry Howorth, *Sur quelques anciennes monnaies d'or frappées en Bretagne.* — Lord Grantley, *Sur une scyta unique d'Alchred de Northumbrie et l'archevêque Ecgberht.* — F.-P. Weber, *Richard, comte de Cornouailles, et ses monnaies comme roi des Romains (1257-1271).* — John Evans, *Jetons du comté d'Hertford.* — F.-P. Weber, *Médailles et médaillons du XIXe siècle, relatives à l'Angleterre, faites par des artistes étrangers.* — Bibliographie et Miscellanea.

*
* *

NUMISMATIC CIRCULAR DE SPINK, 1re année, 1893.

Principales notices :

Penny d'Alfred le Grand; Médaille inédite de Marie-Antoinette; — John Evans, *Pièces de 30 shillings;* — Ch. Farcinet, *Etude sur les monnaies mérovingiennes;* — *Dictionnaire des dénominations monétaires;* — F. Gnecchi, *Le médaillon romain en bronze;* — Ch. Farcinet, *Deux médaillons romains;* — A. Boutkowski, *Monnaies grecques inédites;* — N. Heywood, *Monnaies du roi Burgred;* — M. Pemberton, *Les nouvelles monnaies de la Grande-Bretagne;* — Ch. Farcinet, *Une collection des douze Césars;* — Nadrowski, *Vue de Thorn sur les monnaies et les médailles;* — Ch. Farcinet, *Le tiers de sou de Basniaco;* — R. Forrer, *Jetons de compte et de jeu de Nuremberg;* — R. Day, *Médailles irlandaises;* — Ch. Farcinet, *Les identifications géographiques des monnaies mérovingiennes;* — *Les dieux de la Grèce antique;* — *Les monnaies au zodiaque frappées sous Jehangir;* — *Médaille du 12e régiment d'infanterie;* — Ch. Farcinet, *La monnaie dite*

Thibronienne; — E. Zay, *Numismatique française; Napoléon Ier;* — J.-P. Lambros, *Monnaies de Corinthe;* — A. Boutkowski, *Monnaies romaines inédites;* — *Pièces d'essai de Georges IV;* — F. Gnecchi, *Médaillon inédit de Caracalla;* — Correspondance; Bibliographie; Ventes, trouvailles, nouvelles diverses.

*
* *

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, t. VI, 1893

Isidoro Falchi. *Sur l'affaiblissement du poids de l'as romain.* — Solone Ambrosoli, *La Numismatique comme science indépendante.* — F. et E. Gnecchi, *Monnaies inédites de Milan.* — Arturo G. Sambon, *Graveurs des coins de la monnaie de Naples.* — Roberto von Schneider, *Gian Marco Cavalli à l'atelier de Hall en Tyrol.* — Bernardo Morsolin, *Médaille de Giovanni di Girolamo faite en l'honneur de Gian Bartolomeo d'Arzignano.* — A. F. Marchisio, *Notes sur les monnaies de Pie IX et de la République romaine en 1849.* — G. de Petra, *Notice sur la trouvaille de San Giovanni Incarico.* — Francesco Gnecchi, *Contributions à la numismatique romaine; fouilles de Rome en 1892; médaillon inédit de Caracalla.* — Nicolo Papadopoli, *Monnaies italiennes inédites de la collection Papadopoli.* — Giuseppe Ruggero, *Notes de numismatique génoise; notices sur les ducats des gouverneurs de G. G. M. Sforza; monnaies nouvelles de Louis XII.* — M. Mariani, *Un denier impérial inédit de l'atelier de Pavie.* — Emilio Motta, *Documents de l'époque des Visconti-Sforza pour l'histoire de Milan.* — C. Luppi, *Vies des illustres numismatistes italiens : Vincenzo Lazari; Domenico Casimiro Promis.* — Francesco Gnecchi, *Contributions à la numismatique romaine; Une trouvaille semi-numismatique faite dans les environs de Rome; Contributions au Corpus Numorum.* — Giuseppe Castellani, *Le ducat d'or d'Ancône, au XIVe siècle.* — Arturo G. Sambon, *Monnaie d'or frappée par Charles Ier d'Anjou, à Tunis.* — Alberto Puschi, *La trouvaille de Monfalcone.* — M. Bahrfeldt, *Sur une contrefaçon frappée probablement dans l'Italie septentrionale.* — Bernardo Morsolin, *Deux médailles inédites de Vicence.* — Arturo G. Sambon, *Trois monnaies inédites de Charles III de Durazzo.* — Arturo G. Sambon, *Statère en or de Posidonia.* — Alfredo Comandini, *Médailles italiennes faites en 1890.* — Bibliographie; notes diverses; actes de la Société numismatique italienne; Miscellanea.

Le gérant, F. Feuardent.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LES MONNAIES DES MINES

Pl. XI.

La série intéressante des petits bronzes de Trajan et d'Hadrien, à légendes latines caractérisées par le mot *metallum* avec un qualificatif géographique, a été étudiée principalement par Eckhel et, en dernier lieu, par François Lenormant[1]. N'en connaissant aucun spécimen[2] marqué des lettres SC au revers, ils en concluaient que ces pièces avaient été frappées dans les districts miniers du Norique, de la Dalmatie, de la Mœsie et de la Pannonie pour y servir de numéraire local. Mionnet, Sabatier, Cohen, Camille de la Berge[3] croyaient au contraire que, malgré l'absence de ce signe de sénatus-consulte, elles avaient été frappées à Rome sur le métal provenant des mines nouvellement découvertes dans les provinces illyriques. Les uns et les autres ont eu le tort de dénier les sigles sénatoriales à toute la catégorie avant

1. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, VI, p. 445-448, dissertation intitulée : *Numi metallorum*. — F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 239-248.

2. F. Lenormant, *op. cit.*, p. 241, 243, 246.

3. Mionnet, *Description des médailles antiques des rois, des peuples et des villes*, VI, p. 709, note *a*. — Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, II, éd. 1859, p. 58 et 181 ; éd. 1882, p. 38 et 234. — J. Sabatier, *Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les Anciens*, p. 160. — C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 143, note 2.

d'avoir épuisé les sources d'information qu'ils avaient à leur disposition. En effet, s'ils avaient compulsé le recueil de planches numismatiques de Joh.-Jac. Gessner qui, dès 1740, avait déjà acquis une grande notoriété, ils y auraient trouvé l'indication formelle d'un exemplaire montrant les sigles SC dans le champ du revers ; cette pièce rare et intéressante, indûment négligée, mérite donc d'être remise en lumière. Elle est gravée dans la partie du recueil qui a pour titre : *Numismata imperatorum romanorum latina et graeca*, pl. LXXXII, fig. 58 :

IMP CAES TRAIAN GER DAC PARTH. Tête laurée de Trajan, à droite.

℞. METALLI VLPIAN. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance dans la main droite, une corne d'abondance dans la gauche. Dans le champ, à gauche, *au dessus* de la balance, la lettre S ; à droite, la lettre C.

L'annotation qui accompagne le dessin nous apprend que la pièce faisait partie du cabinet de Pfau. En se reportant au catalogue de cette collection, on la trouve décrite ainsi qu'il suit[1] :

IMP· CÆSAR NERVAE TRAIANO. OPTIMO· AVG· GERM· DAC· PARTHICO. *Caput Trajani radiatum.*

℞. METALLI VLPIAN. *Mulier stans dextra tenet bilancem, sin. cornucopiae. In area* S·C.

Chez Gessner et chez Pfau, il y a conformité complète en ce qui concerne le revers, et c'est là le point

1. Pfau (Casp. de), *Catalogus numismatum antiquorum tam graecorum quam romanorum magno sumptu, etc., congestorum.* Stuttgard, 1745, in-8°, p. 247. Je suis redevable de cet extrait à l'obligeance amicale de M. Hirschfeld.

essentiel pour la démonstration que j'ai en vue ; mais il y a visiblement désaccord, non seulement dans la légende de tête, mais encore dans le genre de couronne qui orne l'effigie. Heureusement la vérification est possible, car la pièce est passée, vers 1773, avec toute la collection de Pfau, dans le Cabinet royal de Prusse[1] : M. Alfred de Sallet, prié par moi de l'examiner, m'a fort gracieusement communiqué sa propre lecture, en la confirmant par l'envoi d'un moulage qui montre que le dessin de Gessner a été exécuté avec peu de fidélité ; en conséquence, la description de cet auteur et celle de Pfau, diversement fautives, doivent être rectifiées de la manière suivante :

IMP CAES TRAIAN (O ou VS?) AVG GER DAC PART. Tête laurée de Trajan, à droite.

℞. METALLI VLPIANI. L'Équité debout, à gauche ; dans le champ, à gauche, *au dessous* de la balance, la lettre S ; à droite, la lettre C.

Diamètre, de 18 à 20 millimètres.

Trajan reçut le surnom de *Parthicus* en l'an 116 ; il mourut le 11 août 117 ; c'est donc en cet intervalle que la pièce a été frappée à Rome par ordre du Sénat, conformément à la doctrine qui a cours sur la signification des lettres SC.

Voilà un point définitivement acquis et suffisant pour infirmer l'explication préconisée par F. Lenormant. Par la même occasion, il me paraît utile de

1. J.-G. Lipsius, *Bibliotheca numaria, sive catalogus auctorum qui usque ad finem seculi XVIII de re numaria aut numis scripserunt*, Lipsiae, 1801, in-8°, p. 312, v° Pfau : *Curante Q. Icilio a. 1773 c. Museo regis Borussiae tota haec collectio conjuncta est.*

réfuter ici une autre assertion erronée du même savant : sur aucune monnaie des mines on ne voit la *masse de métal* placée[1], dit-il, aux pieds du type personnificatif qu'il appelle la *Monnaie*, mais dans lequel il faut reconnaître l'*Équité*, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, malgré la similitude des attributs.

J'arrive maintenant à la description de l'exemplaire nouveau annoncé dans le titre du présent article. Quand je dis nouveau, le mot ne rend pas complètement ma pensée, car cet exemplaire a déjà été publié, mais avec une légende inexactement déchiffrée. La rectification que je vais en donner en fait une pièce réellement nouvelle et inédite dans ce sens.

Dans l'excellent livret édité, en 1868, par MM. Rollin et Feuardent, et bien connu des collectionneurs sous le titre de *Catalogue d'une collection de médailles romaines en vente à l'amiable avec les prix fixés à chaque numéro*, on trouve à la page 227 le n° 2012 décrit ainsi :

IMP· CAES· NERVA· TRAIAN· AVG· GER· DAC· P... Buste lauré et drapé de Trajan, à droite.

℞. METALLI VLPIANI· S· C. L'Équité debout, à gauche. PB. (avec renvoi à Cohen, *Trajan*, 1re éd., n° 359 = 2e éd., n° 182).

Ce renvoi ne peut être admis que sous certaines réserves : tout d'abord, la pièce décrite par Cohen et visée à la suite du signalement que je viens de reproduire n'a pas les lettres SC, et cela seul suffirait pour empêcher l'identification que le rédacteur

1. F. Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 240

du livret a eue en vue; en second lieu, la légende de tête est tout à fait différente, ainsi que je m'en suis assuré; en conséquence, le signalement doit être rectifié de la manière suivante, en supprimant, bien entendu, tous les points qui n'existent pas d'une manière réelle sur la pièce :

IMP CAES TRAIAN OPT·AVG GER DAC P ///. Buste lauré et drapé de Trajan, à droite. Il y a un point nettement marqué entre la 16e et la 17e lettre; après la 26e, le reste de la légende est empâté dans l'oxydation, avec place pour trois lettres seulement.

℞. METALLI VLPIANI. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance. Dans le champ, à gauche, *au dessous* de la balance, la lettre S; à droite, la lettre C.

Bronze de laiton jaune clair; patine brun rougeâtre; frappe régulière. Diamètre, 18 millimètres. Actuellement dans ma collection.

On peut se demander si P, dernière lettre visible dans la légende de tête, est l'amorce de la formule PMTRP. Je ne le pense pas, parce qu'il n'y a place à la suite que pour trois lettres; je tiens donc ce P pour l'initiale du mot PART, comme sur la pièce de Pfau au Cabinet de Berlin, qui aide ainsi à compléter sa légende; à son tour, celle de Pfau doit probablement se compléter dans la partie douteuse de sa légende, O ou VS, par les lettres OPT bien distinctes sur mon exemplaire

Sans insister outre mesure sur ces compléments hypothétiques, qui n'ont d'ailleurs qu'une importance secondaire, je ferai cependant remarquer que les

deux pièces semblent identiques dans les moindres détails au revers, tandis qu'au droit elles offrent une simple similitude : sur l'exemplaire de Berlin, l'effigie de Trajan, sensiblement plus ample et plus forte que sur le mien, arrive presque à toucher quelques lettres de la légende ; sur le mien, l'effigie occupe moins de place dans le champ et laisse, par conséquent, plus de marge entre elle et la légende ; d'ailleurs elle est drapée, l'autre est nue. De tout cela, il résulte que les effigies constituent des variétés distinctes, chacune unique jusqu'à présent. On doit donc les considérer comme formant, à elles deux, le premier noyau d'un groupe spécial dans la série des monnaies des mines. Maintenant que l'éveil est donné, il est à espérer que d'autres exemplaires seront éventuellement signalés dans les collections où ils ont échappé à l'attention. Ceux que je viens de remettre en lumière portent, sans conteste possible, les signes que l'on regarde comme la marque officielle de l'hôtel monétaire de Rome sur le bronze du Haut-Empire, avec cours universel en Italie et dans les provinces ; et comme, en vertu de l'identité du style et du travail, ils ne sauraient être séparés de ceux qui sont dépourvus de ces lettres SC, il s'ensuit que ceux-ci doivent participer à la même origine, c'est-à-dire qu'ils sont également de fabrication urbaine. C'est pourquoi Cohen, prenant avec raison pour guide ce criterium technique, les a rangés sans hésitation, aussi bien dans son ouvrage que dans la collection du Cabinet de France, non parmi les coloniales ou les municipales des provinces, mais dans la suite générale des

petits bronzes de frappe urbaine avec ou sans SC indifféremment. Le Cabinet de Vienne, au contraire, traditionnellement fidèle au classement de son illustre organisateur, a maintenu l'ordre géographique qu'Eckhel avait cru devoir suivre d'après les noms des divers *metalla*; cependant Arneth, dans sa *Synopsis numorum* (p. 22), a visiblement incliné vers la méthode de Cohen, puisqu'il a intercalé à la suite des monnaies minières de Dalmatie deux petits bronzes n'ayant pour toute épigraphe que les lettres SC, par conséquent frappés à Rome.

On n'a pas assez remarqué que les monnaies minières appartiennent à deux modules essentiellement distincts; en prenant pour mesure le diamètre fixe du cercle du grènetis, et non pas le diamètre variable et incertain du contour extérieur, on trouve 18 millimètres pour les plus grandes; les autres, qui sont comme les miniatures de celles-ci, ont un diamètre de 14 millimètres seulement. L'écart est de 4 millimètres, à peu près le même qu'entre les grands et les moyens bronzes dont les grènetis ont respectivement 30 et 25 millimètres de diamètre. Or, s'il est vrai que les grands bronzes sont des sesterces et les moyens bronzes des as, il faut admettre que dans les petits bronzes le même écart de modules détermine semblablement leur partage en deux catégories distinctes, au point de vue de la valeur commerciale pour laquelle ils avaient cours légal; en conséquence, ceux qui ont le diamètre de 18 millimètres sont des *semis;* ceux du diamètre de 14 millimètres sont des

quadrans[1] ; les antiquaires marchands donnent ordinairement à ceux-ci la dénomination de petits bronzes quinaires par une fausse analogie de forme et de dimension avec le quinaire d'argent. Cette dénomination, malgré son apparente commodité, n'en est pas moins impropre, car elle crée une certaine confusion avec les doubles sesterces, c'est-à-dire les très grands bronzes de Trajan Dèce qui, eux, sont de véritables quinaires de bronze, puisqu'ils valent le quinaire d'argent ou demi-denier.

La constatation des deux modules de monnaies minières paraît ici d'autant plus nécessaire qu'on n'en aurait qu'une notion obscure ou fausse si l'on s'en rapportait à une assertion de Fr. Lenormant basée sur l'observation superficielle des seuls spécimens, au nombre de huit, que possède le Cabinet de France : « les monnaies des mines sont toutes du même module, celui du petit bronze, intermédiaires comme poids entre le semis et le quadrans. » Un examen plus réfléchi l'eût empêché de traiter pêle-mêle en bloc des monnaies dont les unes pèsent presque le double des autres, et lui eût révélé les caractères spécifiques des modules des deux catégories de monnaies divisionnaires.

Les deux pièces de Trajan, avec SC, que je viens de signaler appartiennent au module du *semis*. Pour faciliter leur comparaison avec les autres monnaies

1. Les *semis* pèsent généralement de 3 gr. à 3 gr. 8 ; les toutes petites pièces ou *quadrans*, de 1 gr. à 2 gr. 4. (Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, III, p. 35-41.)

2. *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 240.

minières, c'est-à-dire celles qui n'ont pas SC, je reproduirai leur description ci-après, en tête du tableau général de ces monnaies, dans lequel les abréviations PB et PBQ, usitées pour *petit bronze* et pour *petit bronze quinaire*, désignent le module du *semis* et du *quadrans*, toutes les fois qu'il m'a été donné de distinguer le module; je m'en abstiendrai quand il s'agira de pièces que je n'aurai pas vues ou sur lesquelles manquent les renseignements. Dans les paragraphes numéros *bis*, sont décrites les pièces répondant à un même signalement de types et de légendes sous deux modules différents.

M. Adrien Blanchet m'a montré toutes celles que possède le Cabinet de France. J'ai pu également faire entrer dans mon travail la description complète de celles des Cabinets de Berlin, de Copenhague, de Londres et de Vienne; je tiens à remercier ici tout spécialement MM. Barclay V. Head, Alf. de Sallet, Fried. Kenner, H. Dressel, Francesco Gnecchi, C. Jörgensen, J. de Schlosser et Rob. de Schneider pour leurs bienveillantes communications.

1° MONNAIES DES MINES AVEC SC.

Trajan.

I. IMP CAES TRAIAN O[*pt*] AVG GER DAC PART. Tête laurée de Trajan, à droite. Les lettres incertaines *pt* sont restituées par conjecture.

℞. METALLI VLPIANI. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance. Dans le champ, SC. — An 116-117.

Ancienne collection Pfau passée au Cabinet de Berlin, un exemplaire; diamètre, 13 millimètres.

Pl. XI. Fig. 1. — PB.

Gessner, *Numismata imperatorum romanorum latina et graeca*, pl. LXXXII, fig. 58. Pfau, *Catalogus numismatum antiquorum*, p. 245.

II. IMP CAES TRAIAN OPT·AVG GER DAC P[*art*]. Buste lauré et drapé de Trajan, à droite. Les lettres *art*, cachées par la patine, sont restituées conjecturalement.

℞. METALLI VLPIANI. Même type de l'Équité. Dans le champ, SC. — An 116-117.

Collection Mowat à Paris, un exemplaire; diamètre, 18 millimètres; poids, 3 gr. 1. Fig. 2. — PB.

2° MONNAIES DES MINES SANS SC.

Trajan.

III. IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GER DAC. Buste lauré et drapé de Trajan, à droite.

℞. METALLI VLPIANI. Même type de l'Équité (an 104).

Cabinet de France, un exemplaire, n° 10823, de bonne conservation, mais où les lettres VLP sont rognées; diamètre, 18 mill.; poids, 2 gr. 62.

Fig. 4 — PB.

Cabinet de Vienne, un exemplaire sur lequel les lettres ETALL sont effacées; diamètre, 17 mill. 5. PB.

Ibid. Autre exemplaire, portant sur la partie inférieure de l'effigie impériale la contremarque [CH]; les

groupes de lettres IMP, ER, DAC et ALLI sont effacés; acquis en 1845 de la collection Welzl; diamètre, 19 mill. Fig. 3. — PB.

— Arneth, *Synopsis numorum qui in museo Caesareo adservantur*, p. 9, avec la lecture fautive MET VLPIANI. Cohen, II, *Traj.*, 182.

IV et IV *bis*. IMP CAES TRAIAN AVG GER DAC. Buste lauré et nu de Trajan, à droite.

℞. METALLI VLPIANI. Même type de l'Équité. — An 104-111.

Cabinet de Berlin, un exemplaire; diamètre, 14 mill. PBQ.

Cabinet de Copenhague, un exemplaire; diamètre, 18 mill. Fig. 6. — PB.

Ibid., un exemplaire, diamètre, 14 mill. Fig. 5. — PBQ.

Cabinet de Vienne, un exemplaire décrit par Eckhel et disparu de 1817 à 1818.

— Eckhel, *Catalogus musei Caesarei*, I, p. 1, frontispice; II, p. 172, n° 365. Eckhel, *Doctrina numorum*, VI, p. 445. Neumann, *Populorum et regum numi veteres inediti*, II, p. 152. Ramus, *Catalogus numorum musei regis Daniae*, II, p. 240, n° 407 et n° 408. Omis dans les deux éditions du recueil de Cohen.

V. [*imp*] TRAIANO AVG GER DACICO [*p m*] TR P COS V PP. Tête laurée de Trajan, à droite. La restitution des groupes de lettres *imp* et *pm* est obligatoire dans les lacunes de la légende, au commencement et au milieu.

℞. METALLI VLPIANI DELM. Même type de l'Équité — An 104-111.

Cabinet de Vienne, un exemplaire; diamètre, 15 mill. 5. Fig. 7. — PBQ.

—Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 445. Arneth, *Synops.*, p. 22. Cohen, II, *Traj.*, 183. La lacune des lettres *pm* oubliées ou oblitérées n'a été notée ni par Eckhel, ni par Cohen qui n'ont pas aperçu ce que la légende de tête a d'incorrect sans ces lettres.

VI. IMP CAES TRAIAN AVG GER DAC P M TR P COS VI PP. Tête laurée de Trajan, à droite.

℞. METALLI VLPIANI PANN. Même type de l'Équité. — An 112-315.

Ancien cabinet des PP. Jésuites de Paris, au collège Louis-le-Grand, un exemplaire apparemment passé en 1764 dans la collection du libraire Debure l'aîné[1] et perdu aujourd'hui; d'après le dessin de Gessner, paraît avoir été du module de petit bronze.

PB.

1. La collection de médailles, formée par les PP. Jésuites de Paris et vendue par arrêt du Parlement, en 1764, avec leur bibliothèque et leurs manuscrits, était conservée en partie à la Maison Professe de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui Lycée Charlemagne, en partie au Collège Louis-le-Grand. Un exemplaire du livret de vente, dans lequel les prix d'adjudication et les noms des acquéreurs ont été ajoutés à la main, en regard de chaque numéro, nous apprend que le lot des petits bronzes romains du Collège Louis-le-Grand, au nombre de 171 parmi lesquels on doit supposer que se trouvait la pièce METALLI VLPIANI PANN, a été acquis en bloc par Debure, au prix de 171 livres; reste à savoir ce qu'elle est devenue depuis lors. Il est intéressant de connaître les noms des autres amateurs qui se sont partagé la collection des Jésuites : du Haudant, Osmont, duc d'Aumont, Pellerin, d'Ennery, Burlamaki, abbé Galiani, Viau, Lebègue, abbé Grimod, abbé Guillaume, Brullé, le Père Pierre (de Sainte-Geneviève), Gouvernaz. Ce curieux livret, provenant de la bibliothèque de feu le baron J. de Witte, appartient aujourd'hui à M. Henri Omont qui me l'a amicalement communiqué. Il a pour titre : Catalogue des médailles antiques, modernes et autres

— J. Hardouin, *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati*, p. 379. J. Hardouin, *Opera selecta*, p. 130 et p 751. Morell, *Specimen universae rei numariae*, 2e éd., 1695, p. 215; manque à la 1re édition, 1683. Gessner, *Numism. ant. imperat. rom.*, pl. LXXXII, fig. 59, omet les sigles PP et lit le mot PANNONICI en entier. Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 446, d'après Morell. Cohen, II, *Traj.*, 180, avec fausse attribution au Cabinet de Vienne.

VII. IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM. Tête laurée de Trajan, à droite, dans un cercle de grènetis.

℞. DARDANICI. La Paix debout, à gauche, tenant un rameau d'olivier dans la main droite abaissée, et retenant sa robe de la main gauche, dans un cercle de grènetis. Quelques auteurs ont pris ce type pour l'Abondance tenant deux épis, un autre pour la Dardanie (province de Mœsie supérieure) personnifiée et tenant deux épées. — An 98-113.

Cabinet de France, un exemplaire, n° 10821; diamètre, 18 mill. PB.

Cabinet de Berlin, deux exemplaires variés; diamètre, 18 mill.; poids, 2 gr. 56. Fig. 8. — PB.

Musée Lavy à Turin, un exemplaire.

— Lavy, *Museo numismatico*, II, p. 149, n° 1759. Rollin et Feuardent, *Catalogue de la collection de feu Aug. Racine, vendue le 23 juin 1879*, n° 915. Cohen, II, *Traj.*, 138.

curiosités de la bibliothèque du Collège de Louis-le-Grand de la rue Saint-Jacques, dont la vente se fera le mercredi 13 juin, lendemain des fêtes de la Pentecoste et jours suivants, à Paris, chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, MDCCLXIV.

VIII. IMP CAES NERVA TRAIAN AVG. Tête laurée de Trajan, à droite, dans un cercle de grènetis.

℞. DARDANICI. Même type de la Paix; cercle de grènetis. — An 98-103.

Cabinet de Berlin, trois exemplaires variés; diamètre, 14 mill. Fig. 10. — PBQ.

Cabinet de Vienne, deux exemplaires (le dernier, acquis en 1858); diamètre, 15 mill. PBQ.

Cabinet de Copenhague, un exemplaire; diamètre, 15 mill. PBQ.

— Pfau, *Cat. num. ant.*, p. 298, avec la lecture fautive : IMP CÆSAR NERVÆ TRAIANO AVGVST. ℞. DARDANICI, *subintellige* METALLI SC. Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 446. Ramus, *Cat. num. mus. reg. Daniae*, II, p. 240, n° 403. Arneth, *Synops.*, p. 10, Rollin et Feuardent, *Catalogue de la collection de feu le Dr Colson, vendue le 21 juillet 1881*, n° 912. Cohen, II, *Traj.*, 139. Cf. Catalogue des médailles romaines de M. Gréau, 1869, n° 1349.

IX et IX *bis*. ROMA. Buste casqué et drapé de la déesse Rome, à droite, dans un cercle de grènetis.

℞. DARDANICI. Même type de la Paix, dans un cercle de grènetis.

Cabinet de France, un exemplaire, n° 10822; diamètre, 18 mill.; poids, 4 gr. 10. PB.

Cabinet de Berlin, un exemplaire; diamètre, 17 mill. PB.

Cabinet de Londres, un exemplaire; diamètre, 18 mill. PB.

Collection W. Boyne à Florence, un exemplaire; diamètre, 18 mill. PB.

Collection Mowat à Paris, un exemplaire; diamètre, 16 mill.; poids, 3 gr. 5. PB.

Collection Fr. Gnecchi à Milan, un exemplaire; diamètre, 18 mill. Fig. 9. — PB.

Ibid., deux exemplaires; diamètre, 14 mill. PBQ.

Cabinet de Vienne, deux exemplaires; diamètre de l'un, 14 mill.; de l'autre (acquis en 1866), 15 mill. Fig. 11. — PBQ.

Cabinet de Berlin, deux exemplaires variés; diamètre, 14 mill. PBQ.

Cabinet de Londres, deux exemplaires; diamètre, 15 mill. PBQ.

Collection Mowat à Paris, un exemplaire; diamètre, 14 mill.; poids, 2 gr. 95. PBQ.

Cabinet de Copenhague, six exemplaires.

Ancien cabinet des PP. Jésuites à Paris, un exemplaire.

— J. Hardouin, *Numm. ant. pop. et urb. illustrati*, p. 134. Pellerin, *Recueil de médailles*, I, pl. X, fig. 9, avec la lecture : ROANIPCI. Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 446. Wiczay, *Musei Hedervarii in Hungaria num. ant.*, I, p. 14, n° 306; II, p. 248, n° 826. Ramus, *Cat. mus. reg. Dan.*, II, p. 241, n° 404 et n° 405. Cohen, II, *Adr.*, 1514, et p. 235, note rectificative. Fr. Gnecchi, *Monete e medaglioni romani inediti*, p. 23 (extr. de la *Gazzetta numismatica de Como*, VI, 1886). De Belfort, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1892, p. 178, art. *Essai de classification des tessères romaines en bronze.*

Hadrien.

X et X *bis*. IMP CAESAR TRAIAN HADRIANVS AVG. Buste lauré d'Hadrien, à droite.

℞. MET / NOR en deux lignes, dans une couronne de laurier. — An 117-124.

Cabinet de France, un exemplaire, n° 10857 ; doré ; diamètre, 17 mill. ; poids, 4 gr. 30. PB.

Cabinet de Vienne, deux exemplaires ; diamètre de l'un, 16 mill. ; de l'autre, 17 mill. Fig. 15. — PB.

Ibid., un autre exemplaire, avec un point central ; diamètre, 15 mill. Fig. 16. — PBQ.

Cabinet de Londres, deux exemplaires ; diamètre, 15 mill. PBQ.

— Pembrock, *Numismata antiqua*, III, pl. 91. Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 447. Wiczay, *Mus. Hederv.*, p. 14, n° 306, avec la lecture : CAESAR TRAIANO HADRIANO AVG. Arneth, *Synops.*, p. 4. Cohen, II, *Adr.*, 962.

XI et XI *bis*. HADRIANVS AVGVSTVS PP. Tête laurée d'Hadrien, à droite, dans un cercle de grènetis.

℞. AELIANA / PINCEN / SIA en trois lignes, dans une couronne de laurier entourée d'un cercle de grènetis. — An 125-138.

Cabinet de France, un exemplaire, n° 10844 ; diamètre, 19 mill. ; poids, 4 gr. 35. PB.

Cabinet de Londres, un exemplaire ; diamètre, 18 mill. PB.

Cabinet de Berlin, un exemplaire ; diamètre, 17 mill. Fig. 17. — PB.

Cabinet de Vienne, un exemplaire; diamètre, 17 mill. PB.

Cabinet de France, un exemplaire, n° 10845; diamètre, 15 mill.; poids, 3 gr. 10. Fig. 18. — PBQ.

— Morell, *Specimen rei numariae*, éd. 1683, p. 116, pl. XIV, fig. 8, « *Parisiis, apud R. P. du Molinet*; » c'est l'exemplaire du Cabinet de Sainte-Geneviève passé au Cabinet de France (probablement le n° 10844). Morell, *Specimen rei numariae*, éd. 1695, p. 216, pl. XXII, fig. 1, « *ex thesauro Regis christianissimi.* » Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 446, le décrit ÆII, c'est-à-dire moyen bronze, omet les sigles PP et signale, par inadvertance, l'effigie comme étant *caput nudum*. Arneth, *Synops.*, p. 10. Cohen, II, *Adr.*, 120 et 121.

3° MONNAIES ANONYMES DES MINES, SANS SC

XII. Sans légende de tête. Buste radié et drapé d'Apollon, à droite.

℞. METAL / PANNONI / CIS en trois lignes, dans une couronne de laurier.

Cabinet de Londres, un exemplaire; diamètre, 15 mill. Lecture vérifiée par M. H.-A. Grueber. PBQ.

Cabinet de Berlin, un exemplaire; diamètre, 15 mill. Fig. 19. — PBQ.

— Gessner, *Numism. ant. imp. rom.* pl. LXXXII, fig. 58, où on lit : METALLI ‖ PANNONI ‖ CI. Pfau, *Cat. numism. ant.*, p. 298, même lecture. Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 446, même lecture. Cohen, II, *Traj.*, 181,

même lecture. La faute de Pfau et de Gessner a été répétée par tous ceux qui les ont cités.

XIII. Sans légende de tête. Buste barbu et casqué de Mars, à droite.

℞. METAL·DELM en légende circulaire, avec un point séparatif. Cuirasse.

Cabinet de France, deux exemplaires variés, n° 10871 et n° 10872; diamètre, 15 mill.; poids, 3 gr. 30 et 3 gr. 19. PB.

Cabinet de Londres, un exemplaire; diamètre, 18 mill. PB.

Cabinet de Vienne, deux exemplaires; diamètre de l'un, 16 mill. 5; de l'autre, 17 mill. PB.

Cabinet de Copenhague, trois exemplaires; diamètre, 15 mill. Fig. 13. — PB.

Collection Mowat à Paris; diamètre, 17 mill.; poids, 1 gr. 6. PB.

— Pellerin, *Recueil de médailles*, I, p. 77. Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 445. Wiczay, *Mus. Hederv.*, II, p. 248, n° 825. Ramus, *Cat. mus. reg. Dan.*, II, p. 240, n°s 409 à 411. Cohen, II, *Adr.*, 1517, et *Anton.*, 1264. De Belfort, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1892, p. 239 et pl. VIII, fig. 10, art. *Essai de classification des tessères romaines en bronze*, avec la lecture METAL·DE LIM sur un exemplaire de l'ancienne collection Dancoisne; le I parasite est donné par le texte et par les planches; c'est sans doute par l'effet d'une erreur de vision, ou d'une tréflure du métal.

XIV. Sans légende de tête. Buste diadémé et pharétré de Diane, à droite.

℞. METAL·DELM en légende circulaire, avec un point séparatif. Cerf campé, à gauche.

Cabinet de Vienne, un exemplaire; diamètre, 15 mill. Fig. 12. — PBQ.

Ibid., un autre exemplaire sur lequel M. le Dr Kenner me signale la lecture METALI DELM ; ce qui paraît être un I n'est peut-être que la déformation du point séparatif qu'on remarque sur les exemplaires normaux; diamètre, 14 mill. PBQ.

Cabinet de Copenhague, un exemplaire; diamètre, 12 mill. Fig. 14. — PBQ.

Ancienne collection Wiczay à Hedervar, un exemplaire, d'après le dessin gravé de Wiczay; diamètre, 16 mill., et module du quinaire. PBQ.

— Pembrock, *Numism. ant.*, III, pl 91. Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 445. Wiczay, *Mus. Hed.*, II, p. 248, vignette. Ramus, *Cat. mus. reg. Dan.*, II, p. 241, n° 412. Arneth, *Synops.*, p. 22. Cohen, II, *Adr.*, 1516.

XV. Sans légende de tête. Tête diadémée de déesse, à droite, sans aucun attribut spécial; Junon Moneta ou Vénus.

℞. METAL / AVRELIA / NIS en trois lignes, à l'intérieur d'une couronne de feuillage (myrte?).

Cabinet de Vienne, un exemplaire trouvé à la gare d'Augsbourg, en 1845, et acquis en 1847; l'effigie retouchée a pris la ressemblance de Claude I; diamètre, 15 mill. PBQ.

Ancienne collection Sébastien Fäsch à Berne, un

exemplaire ; ne se retrouve pas au Musée de Bâle qui a hérité de cette collection en 1823.

Cabinet de Copenhague, un exemplaire ; diamètre, 16 mill. Fig. 20. — PBQ.

Collection Mowat à Paris, un exemplaire ; diamètre, 16 mill. ; poids, 2 gr. 65. PBQ.

— Morell, *Specimen rei numariae*, éd. 1695, p. 215. Pembrock, *Numism. ant.*, III, pl. 91, fig. 5. Eckhel, *Doctr. num.*, VI, p. 447. Ramus, *Cat. mus. reg. Dan.*, II, p. 240, n° 413. Cohen, II, *Adr.*, 1515.

L'inspection de ce tableau fournit matière à d'intéressantes remarques et permet de formuler quelques conclusions bien définies.

Si, pour un moment, on fait abstraction de la division en deux catégories fondamentales de revers, les uns marqués, les autres dépourvus des lettres S C, on constate que le droit de ces pièces se prête à une division différente, non moins importante, suivant qu'il offre un portrait d'empereur ou une tête de divinité. A coup sûr, ce n'est point par un simple caprice d'artiste que les graveurs de ces monnaies ont mis à la même place tantôt l'un, tantôt l'autre ; et la différence capitale entre ces deux espèces de types implique une intention assez significative pour attirer l'attention et se laisser deviner sans grand effort. Il est admis que telle ou telle mine mentionnée sur une monnaie ornée du portrait d'un empereur faisait partie du domaine particulier de ce dernier, comme le démontrent pleinement les dénominations *metalli Ulpiani* et *Aeliana Pincensia* empruntées aux noms gentilices des empereurs

M. Ulpius Traianus et P. Aelius Hadrianus, mais on doit douter qu'il en soit de même quand le droit offre une tête de divinité. On peut en effet poser une règle, sinon absolue, du moins générale, c'est qu'en numismatique le portrait d'un prince symbolise son pouvoir personnel, tandis que l'effigie fictive et impersonnelle d'une divinité comporte l'idée de la souveraineté collective du peuple, comme si elle traduisait d'une manière figurative l'adage *vox populi*, *vox dei*; cette tête divine est donc un signe d'autonomie plus ou moins complète, réelle ou déguisée. En conséquence, je tiens pour propriété du peuple romain, pour portions du domaine public, les exploitations minières mentionnées sur les monnaies à têtes de divinités, et distinctes de celles que l'empereur possédait à titre privé.

Cette explication se trouve confirmée par l'analogie de toute une catégorie de monnaies que l'on croit vraisemblablement avoir été frappées pendant la vacance du principat, entre la mort de Néron et l'arrivée de Galba à Rome. Le Sénat ayant, dans cette période de carence, recouvré la plénitude de la souveraineté au nom du peuple romain, reprit l'usage républicain traditionnel de mettre les têtes de divinités sur les monnaies de bronze, d'argent et même d'or[1].

1. Sur cette question, il faut lire dans la *Revue numismatique*, 1862, pp. 197-234, le mémoire magistral du duc de Blacas d'Aulps, intitulé *Essai sur les médailles autonomes romaines de l'époque impériale*, dont M. Feuardent a vulgarisé les conclusions dans son *Catalogue d'une collection de médailles romaines*, 1874, pp. 141-143. On s'attendait à ce que Cohen aurait introduit cette heureuse innovation dans la deuxième édition de la *Description historique*, I, 1880, p. 342; il n'en est rien; après quelques mots d'approbation, il range les monnaies, qu'il appelle, sans apercevoir l'antinomie, « *Autonomes*

La seule tête de divinité accompagnée d'une légende est celle de la déesse Rome, dont le nom écrit en toutes lettres, ROMA, ne laisse place à aucune confusion avec Minerve. C'est bien la personnification symbolique qui convient le mieux pour désigner le peuple romain comme seigneur et maître des mines dardaniques dont le nom est inscrit sur la face opposée (§ IX et IX *bis*). Or le même revers se trouve sur d'autres pièces, associé à l'effigie de Trajan sous deux variantes (§ VII et § VIII). De cette coïncidence, on conclut tout d'abord que la monnaie ROMA-DARDANICI doit être rapportée à l'époque de Trajan, sans être absolument contemporaine des pièces ornées de sa tête avec le même revers, car on ne concevrait pas que les mines dardaniques aient été simultanément du domaine public et du patrimoine impérial. Il y a donc eu succession dans les deux régimes de propriété, c'est-à-dire transfert de l'un à l'autre, vraisemblablement par voie d'échange, soit pour des convenances particulières, soit pour

de Galba, en or et en argent, » à la suite du monnayage de ce prince. Quant aux petits bronzes qualifiés par lui de « médailles incertaines du Haut-Empire », il les rejette, malgré la présence des sigles S C au milieu des « Tessères » (tome VIII, 1892, pp. 268-271), attribuant dubitativement les unes au règne de Domitien, les autres à l'interrègne de l'an 68, sans aucun souci de la séquence chronologique; c'est le comble de l'incohérence. Les unes et les autres me paraissent devoir être classées à l'interrègne post-néronien; il y a lieu aussi de rechercher si elles ne doivent pas se différencier d'après le module en *triens* et en *quadrans*, car c'est bien ce dernier nom qui paraît convenir aux plus minuscules des petits bronzes attribués à Domitien.

A ce propos, il est utile de remarquer qu'on ne connaît aucun grand bronze ni moyen bronze, à tête de divinité, c'est-à-dire aucun sesterce ni as, attribuable à l'interrègne, sans doute à cause de la surabondance du gros numéraire frappé par Néron. On ne connaît non plus aucun grand bronze ni moyen bronze dans le monnayage minier qui ne comporte que des sous-multiples de l'as pour les appoints en monnaie divisionnaire.

des facilités administratives. Les mutations de ce genre ne sont pas sans précédent. Strabon, au livre III, ch. II, 10, nous apprend que les mines d'argent d'Espagne avaient cessé d'appartenir à l'État pour passer aux mains des particuliers, tandis que les mines d'or seules étaient pour la plupart demeurées propriétés de l'État. Non seulement des domaines plus ou moins considérables, mais des provinces entières pouvaient faire l'objet d'échange entre le Sénat et le prince ; ainsi Auguste, qui s'était adjugé le gouvernement de la Narbonnaise, en l'an 727 de Rome, la rendit au Sénat cinq ans après avec Cypre, en échange de la Dalmatie ; de même, la Bithynie, province du Sénat, fut échangée contre la Lycie, province impériale, sous Trajan, puis inversement, sous Caracalla. Il y a cependant cette différence que l'empereur pourvoyait lui-même à l'administration des mines publiques aussi bien qu'à celles de son domaine privé.

Si ma conjecture est fondée, la numismatique nous révèlerait un fait intéressant, à savoir que les mines de Dardanie, faisant originairement partie du domaine public, sont passées dans le domaine particulier de l'empereur, et que cette mutation correspond à la substitution de la tête de Trajan à celle de la déesse Rome sur le droit des pièces à la légende de revers DARDANICI. Ce nom ethnique prouve bien que les mines qu'elles désignent n'ont pas appartenu en principe à l'empereur Trajan, sans quoi elles eussent été dénommées Ulpiennes, comme les autres mines d'appellation gentilice.

Les têtes des quatre autres divinités sont anépigraphes. On y reconnaît néanmoins facilement Apollon à son auréole de rayons, ainsi que Diane à son carquois, et Mars barbu à son casque, attributs complétés au revers respectivement par le cerf et par la cuirasse. Il n'y a d'hésitation que pour la quatrième qui est celle d'une déesse diadémée à chignon bas, sans aucun attribut spécial. Il reste, pour seul déterminant, l'expression de la physionomie, criterium bien délicat, qu'on aurait cependant tort de négliger sous prétexte qu'il n'est pas infaillible. Or, dans ce visage, je crois reconnaître les traits souriants de Vénus, plutôt que ceux de la sévère Junon ou de l'intrépide Diane qui généralement porte le carquois à l'épaule et le chignon relevé. En résumé, l'attribution de cette quatrième tête à Vénus paraît la plus probable, mais n'est nullement certaine.

On ne doit pas se contenter de mettre leurs noms sur ces divers portraits ; le point le plus intéressant est de découvrir leur signification spécifique, ou en d'autres termes, le motif pour lequel l'artiste a choisi telle d'entre elles plutôt que telle autre. A première vue, on peut croire qu'elles font allusion aux cérémonies de dédicace célébrées le jour de l'ouverture de la mine, comme il était d'usage au début de toute entreprise importante ; et puisque les jours de la semaine étaient respectivement consacrés aux dieux planétaires[1], Apollon (le Soleil), Diane (la Lune),

1. L'ordre dans lequel se suivent les dieux de l'hebdomade est déduit par un calcul particulier des durées relatives de la rotation apparente des sept astres errants, πλανῆται ἀστέρες, autour de la Terre. Celui qui fournit la

Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne, il est possible que la date de l'inauguration ait déterminé le choix de la divinité protectrice de la mine.

Au lieu de recourir à la mythologie astrale, on fera également bien de demander une explication à la mythologie métallurgique. Il est, en effet, assez remarquable qu'Apollon, Diane, Mars et Vénus soient précisément les divinités auxquelles étaient consacrés l'or, l'argent, le fer, le cuivre, c'est-à-dire les métaux industriels employés à la fabrication des objets les plus usuels, outils, armes, bijoux, monnaies[1]. Il semble donc que leurs images ont été destinées à spécifier allégoriquement la nature des diverses exploitations minières.

Un lien direct existe entre l'effigie au droit et la légende au revers ; cela résulte de chacune de ces deux explications ; la dernière a, en plus, l'avantage de se vérifier au moins dans le cas de trois divinités ; par exemple, en ce qui concerne Apollon comme dieu de l'or avec la mention des mines pannoniques, il est notoire que ce métal est encore exploité de nos jours en Hongrie. Quant aux mines delmatiques,

course la plus longue est Saturne ; puis viennent, en succession décroissante, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure, la Lune. C'est dans cette même succession qu'ils présidaient tour à tour aux vingt-quatre heures de la journée, en recommençant le cycle indéfiniment de sept en sept heures, en sorte que si la première heure d'un jour était consacrée à Saturne, la deuxième l'était à Jupiter, la troisième à Mars et ainsi de suite, la huitième, la quinzième, la vingt-deuxième revenant à Saturne. Par là, il arrivait que la première heure du lendemain appartenait au Soleil, celle du surlendemain à la Lune, et semblablement la première de chacun des jours suivants à Mars, à Mercure, à Jupiter, à Vénus. Or, chaque jour était dénommé d'après le dieu qui présidait à sa première heure.

1. Les trois autres métaux connus des Anciens, l'étain, le plomb et le vif-argent, étaient consacrés à Jupiter, à Saturne et à Mercure.

mentionnées sur les pièces aux effigies de Mars et de Diane, l'antique exploitation du fer et de l'argent est attestée par des inscriptions (*Corp. insc. lat.*, III, 4809, 6775).

Les deux explications qui viennent d'être exposées, loin de s'exclure réciproquement, peuvent au contraire se combiner ensemble et fournir, par conséquent, une troisième explication. C'est une remarque que M. Adrien Blanchet m'a suggérée et je n'hésite pas à l'adopter. En effet, rien n'empêche de supposer que l'on cherchait à concilier les croyances astrologiques avec les idées hermétiques en choisissant, par exemple, le lundi pour jour d'inauguration d'une mine d'argent, le mardi pour celui d'une mine de fer, le jeudi pour celui d'une mine d'étain, le vendredi pour celui d'une mine de cuivre, le samedi pour celui d'une mine de plomb, et enfin le dimanche pour celui d'une mine d'or. D'une manière générale, on est fondé à affirmer que les figures divines en buste ou en pied, tellement innombrables que leur banalité finit par les faire paraître comme d'insignifiants ornements de remplissage livrés au caprice de l'artiste, se rapportent au contraire à des faits journaliers très précis, que nous ignorons sans doute dans la presque totalité des cas, mais que nous devons raisonnablement supposer. Il n'est pas un revers *Apollini Augusto*, *Jovi Conservatori*, *Junoni Reginae*, etc., qui n'ait été frappé à l'occasion d'une cérémonie du culte, d'une dédicace de temple, d'un anniversaire religieux, dont le retour périodique a été l'une des principales causes de la multiplicité de ces images divines.

Pour achever le commentaire des sujets symboliques qui ornent les monnaies minières, il reste à dire quelques mots des personnifications allégoriques figurées en pied, la Paix et l'Équité. De même que la *lorica* sert d'attribut complémentaire à la tête casquée de Mars, et le *cervus* au buste pharétré de Diane, de même le type anépigraphe de la Paix, associé sur les monnaies ROMA-DARDANICI à la tête casquée de la déesse Rome, doit être mis en rapport étroit avec l'idée évoquée par cette image sacrée. Il ne s'agit donc pas de la paix au point de vue purement abstrait et spéculatif des moralistes ; par ce mot, il faut entendre quelque chose de plus concret, de plus topique ; c'est la *paix romaine*, c'est-à-dire la prospérité et la tranquillité du monde dont Rome se déclarait la dispensatrice suprême ; ce type symbolise la civilisation latine imposée de gré ou de force à l'univers. C'est ce que fait aisément comprendre un denier de l'interrègne conservé au Musée de Madrid[1], sur lequel la tête du Génie du peuple romain remplit un rôle analogue à celui de la déesse Rome :

GENIO P R. Tête nue, jeune, du Génie du peuple romain, à droite ; derrière, une corne d'abondance.

℞. PAX. Deux mains jointes, tenant deux cornes d'abondance et une branche de laurier.

Quant à l'Équité, c'est le type uniforme de tous les revers de Trajan avec le nom de l'une des trois mines ulpiennes, accompagné ou non des lettres S C. Ce type est très fréquent sur les grands et les moyens

1. Cohen, *Desc. hist.*, I, 1880, p. 346, n° 391.

bronzes du Haut-Empire, mais très rare sur les petits bronzes; je n'en connais du moins aucun exemple antérieur à Trajan, ni aucun autre de son règne que ceux de ses mines. Les premiers, en date, que je rencontre après ceux-ci, sont deux petits bronzes[1] d'Hadrien :

IMP CAESAR TRAIAN HADRIANVS AVG. Son buste lauré (et quelquefois drapé), à droite.

℞. P M TR P COS II (et aussi COS III) S C. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance. Cabinet de France et collection Delgado, fig. 22.

Il en existe un autre exemple qui ne porte aucune date, mais qui, par son style, est certainement de la même époque et que je signale ainsi :

Sans légende de tête. Buste casqué de la déesse Rome, à droite.

℞. S C. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance. Collection Gnecchi et collection Mowat, fig. 21.

Un exemplaire de conservation médiocre se trouve décrit dans le *Catalogue* de MM. Rollin et Feuardent, n° 1236 *bis*, dans les termes suivants :

Tête casquée de Rome?, à droite.

℞. S C. La Fortune debout, à gauche (inédite).

Sur cet exemplaire, passé dans ma collection, le cimier du casque est peu visible; cela explique le point interrogatif de la description précédente; la

1. Cohen, *Desc. hist.* II, 1882, p. 193, n° 1054; p. 199, n° 1122.

balance aussi est très oblitérée et a pu ainsi être prise pour le gouvernail de la Fortune. Cette pièce paraît être la même que Cohen a rangée[1] parmi les « Tessères » :

Buste de femme, à droite.

℞. S C. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance. *Collection Asselin.*

Or, la collection Asselin est venue se fondre dans celle de MM. Rollin et Feuardent.

Heureusement, l'exemplaire de M. Francesco Gnecchi est parfait ; c'est pourquoi je l'ai fait graver. Par son droit, il participe aux pièces ROMA-DARDANICI ; par son type de revers, aux monnaies des mines ulpiennes de Trajan.

Parmi les « Tessères » on rencontre encore une pièce à tort rangée dans cette catégorie puisqu'elle porte les sigles S C, qui lui confèrent tous les droits d'une véritable monnaie ; Cohen la décrit ainsi[2] :

Buste casqué, barbu et drapé, à droite (Antonin ?)

℞. S C. Cuirasse.

Il est visible que c'est l'image de Mars, mais il est très contestable que ce soit sous les traits d'Antonin. Quoi qu'il en soit de cette ressemblance douteuse, on reconnaît sans peine, au signalement qui précède, le type de chaque face de l'une des monnaies minières à la légende MET DELM (§ XIII et fig. 13) qui a un air de famille très prononcé avec cette soi-disant tessère (fig. 23). Leur revers est comme la miniature

1. Cohen, *Desc. hist.*, VIII, 1872, p. 269, n° 24.
2. Cohen, *Desc. hist.*, VIII, 1892, p. 269, n° 26.

d'un moyen bronze de Trajan[1] que Cohen a décrit, et que je figure ici d'après l'exemplaire du Cabinet de France, n° 5629 :

IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TR P COS V PP. Sa tête ou son buste radié, à droite (d'autres fois, buste lauré, drapé et cuirassé).

℞. S P Q R OPTIMO PRINCIPI S C. Cuirasse (an de Rome, 857-863 ; de J.-C., 104-110).

Ce moyen bronze, qui a servi certainement de modèle à la tessère précédente et à la monnaie minière delmatique, nous fournit donc le moyen de les dater aussi très approximativement.

Après l'étude qui vient d'être faite au point de vue figuratif, il convient de passer à l'examen des éléments chronologiques.

Les pièces à têtes impériales comportent implicitement une date certaine par le fait même de ces effigies dans des limites que resserre souvent une légende concomitante, ainsi qu'on le voit dans notre liste générale ; il serait superflu de répéter ici les dates qui y sont consignées.

Déjà, nous avons eu l'occasion de remarquer que toutes les pièces à l'effigie de Trajan, mentionnant

1. *Id.*, *ibid.*, II, 1882, p. 76, n°s 567, 568.

les trois mines ulpiennes, ont en commun l'Équité pour type du revers. Voilà donc un premier groupe caractérisé par ce type.

Les pièces à têtes de divinités sont, par contre, privées d'indices positifs de chronologie; aussi ne peut-on découvrir leur âge que par des moyens détournés, surtout par leur comparaison avec des pièces d'âge directement déterminé, dont elles se rapprochent par quelque particularité commune. C'est ainsi que nous avons classé au règne de Trajan les pièces ROMA-DARDANICI portant l'effigie de la déesse Rome en les rapprochant des pièces IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM — DARDANICI portant l'effigie de Trajan. D'autre part, nous les avons aussi rapprochées des pièces portant soit l'effigie de Mars, soit celle de Diane, parce que nous croyons reconnaître une corrélation voulue entre l'effigie au droit et le type mythologique complémentaire au revers, *Roma-Pax*, *Mars-lorica*, *Diana-cervus*. Ajoutez à cela que la légende DARDANICI est disposée en arc circulaire, pareillement à la légende MET DELM, comme le sont aussi les légendes du premier groupe. Les monnaies minières avec les têtes de Rome, de Mars et de Diane se tiennent donc toutes ensemble; et puisque les premières (avec la tête de Rome) sont du temps de Trajan, les deux dernières (avec les têtes de Mars et de Diane) le sont également; c'est, du reste, à cette conclusion que l'étude du type de la cuirasse nous avait conduits. C'est le deuxième groupe.

Quant aux pièces ornées de la tête d'Apollon ou

de celle de Vénus, elles sont appareillées entre elles par la similitude matérielle de leurs légendes rectilignes au revers

METAL	METAL
PANNONI	AVRELIA
CIS	NIS

construites épigraphiquement sur le même modèle que les monnaies d'Hadrien dont le revers a le champ occupé par les légendes rectilignes

MET	AELIANA
NOR	PINCEN
	SIA

Ces quatre pièces constituent le troisième groupe, caractérisé par l'absence d'un type au revers et par le dispositif rectiligue de sa légende.

Elles sont toutes du temps d'Hadrien. Les mines *Aeliana Pincensia* tirent du nom gentilice (Aelius) de cet empereur le premier terme de leur dénomination; or, en l'an 96, il avait été légat de Mœsie Inférieure, c'est-à-dire précisément dans le voisinage de ces mines. De même les *metalla Aureliana* doivent leur dénomination au nom gentilice de L. Aurelius Verus, plus connu dans la suite sous le nom de L. Aelius Caesar, quand il fut adopté par Hadrien, et qu'en sa qualité de prince impérial il reçut extraordinairement les pouvoirs proconsulaires pour gouverner les deux Pannonies[1], réunies sous son autorité en 136-137. A cette occasion, des monnaies de grand bronze et de moyen bronze furent frappées à son effigie, avec le type de la Province

1. Spartien, *Ael. Ver.*, 3.

personnifiée et avec la légende rectiligne PANNONIA, à l'exergue ou dans le champ[1]. Il est naturel de supposer que ces mines auréliennes lui appartenaient en propre; mais il se peut aussi que cette dénomination ait été motivée par le simple fait d'avoir été ouvertes à l'exploitation, pendant son administration proconsulaire ; or, c'est en Pannonie que nous localisons ces mines, comme nous allons le démontrer. Les hautes fonctions qu'y exerça le césar Aelius, héritier présomptif d'Hadrien, lui assurent, dans nos recherches, la préférence sur les autres princes qui ont porté le nom d'Aurelius et que l'on serait tenté de regarder comme les parrains dénominateurs des mines auréliennes ; d'ailleurs, le plus illustre d'entre eux, Antonin le Pieux, avait ses biens-fonds en Campanie[2] ; quant à Marc Aurèle, il est d'une époque trop tardive pour qu'une monnaie minière, de même style que celles d'Hadrien, puisse lui être attribuée.

Ces dernières remarques nous serviront de transition à la discussion de la partie géographique de notre sujet.

Les *Aeliana Pincensia,* sous-entendu *metalla*, étaient situés, comme l'indique le deuxième terme de cette dénomination[3], à Pincum ou Pincus en Mœsie Supérieure, aujourd'hui Gradiste en Serbie, sur le Pek, affluent de droite du Danube, que Pline[4] nomme *Pingus fluvius.*

1. Cohen, *Desc. hist.*, II, 1882, p. 260, nos 24, 25; p. 261, nos 26-33.
2. Capitolin, *Anton. P.*, 2 et 7.
3. *Notit. dign. Or.*, XLI, 4 : *Pinco.* — Procope, *De Aedif.*, IV, 6 : Πιγνούς. — Peutinger : *Punicum* — *Anonym. Ravenn.*, IV, 7 : *Punicum.*
4. *Hist. Nat.*, III, 26, 119.

Les *Aureliana* (*metalla*), suivant toute vraisemblance, n'étaient distants des *Aeliana Pincensia* que d'environ vingt-cinq lieues à l'ouest. En effet, dans la liste des places fortes (φρουρία) de Mœsie Supérieure restaurées par Justinien, Procope[1] en mentionne deux, l'une à la suite de l'autre, Ἀργένταρες et Αὐριλίανα, qu'il place dans le territoire d'Aquae, ἐν χώρᾳ Ἀκυεσίᾳ, c'est-à-dire *in pago Aquensi*. Or, Aquae, aujourd'hui Berza Palanka[2], est la station *Ad aquas* de la carte de Peutinger ou *Aquis* de l'Itinéraire d'Antonin (LXII), proche de Dortico, aujourd'hui Detz. D'après cela, on peut raisonnablement regarder les *Aureliana* comme des mines d'argent, situées entre les châteaux-forts Ἀργένταρες et Αὐριλίανα, construits précisément pour la protection de ces précieuses exploitations et pour le logement du personnel.

Le même Procope, quelques lignes plus haut, place dans le territoire de Remesiana (aujourd'hui Mustapha Pacha Palanka), ἐν χώρᾳ Ῥεμεσιανέσιᾳ, trois châteaux énoncés ainsi : Δάλματας, Πριμίανα, Φρερραρία. Je n'hésite pas à corriger ce dernier nom en Φερραρία, et à regarder le premier comme emprunté à un corps d'auxiliaires dalmates, qui aurait tenu garnison en ce point avec mission de garder les *ferraria* du voisinage, dont les ouvriers étaient peut-être tirés semblablement de Dalmatie. Il est donc possible que les pièces à la légende METAL DELM se rapportent à ces *ferraria* de Mœsie Supérieure, exploités et gardés

1. *De aedif.*, IV, 4.
2. Fortia d'Urban, *Recueil des itinéraires anciens*, 1845, p. 65 et p. 246.

par un personnel dalmate [1], et non pas à des mines situées en Dalmatie même comme on le supposerait de prime abord. Je ne me prononcerai pas entre ces deux explications, qui peuvent être soutenues l'une et l'autre avec la même vraisemblance, jusqu'à ce qu'une découverte heureuse vienne apporter un argument décisif en faveur de l'une d'elles.

Quant au *metallum Ulpianum* dont le nom n'est suivi d'aucune indication géographique, on peut affirmer d'abord que cette mine était distincte du *metallum Ulpianum pannonicum* et du *metallum Ulpianum delmaticum* ; en second lieu qu'elle n'était ni en Pannonie, ni en Dalmatie, et enfin que, si elle n'avait point comme ces deux dernières mines un qualificatif spécial, c'est parce qu'elle avait été la première et pendant quelque temps la seule à porter la dénomination d'Ulpienne. Serrons la question de plus près. Parmi les évêques qui assistèrent au concile de Sardica, en 343, nous savons que l'un d'eux résidait en Dardanie, à Ulpiana (pluriel neutre), *Macedonius a Dardania de Ulpianis* [2] ; ce doit être la ville mentionnée par Ptolémée [3], par Jordanes [4], par Procope [5], et identifiée par Mommsen [6] avec Lipljan en Serbie, entre Naïssus (Nish) et Sardica (Sophia). Pour ma

1. Sur l'emploi d'un personnel civil et militaire dans les mines, il faut consulter Th. Mommsen et Joach. Marquardt, *Manuel des antiquités romaines* ; t. X, 1888, *L'organisation financière romaine* (trad. franç. d'Albert Vigié, p. 331).

2. *Sacror. concil. nov. et ampliss. collectio*, III, 1759, col. 39, 42 et 47.

3. Ptolémée, III, 9, 6 : Οὐλπιανόν. Il y avait en Dacie, entre Petrodava et Napoca, un autre Οὐλπιανὸν mentionné par Ptolémée, III, 8, 7. — Cf. Hiéroclès.

4. Jordanès, *de Getis*, 5, 6 : *per castrum Herculis transmisit Ulpiana*.

5. Procope, *de aedif.*, IV, 1 : ἐν Δαρδάνοις ἐκ παλαιοῦ πόλις, ἥπερ Οὐλπιάνα ὠνόμαστο.

6. *Corp. insc. lat.*, III, p. 268.

part, je n'hésite pas à y voir aussi le *metallum Ulpianum* des monnaies minières que je place par conséquent en Dardanie, dans le coin méridional de la Mœsie Supérieure. Mais déjà cette région contient le *Dardanicum* (sous-entendu *metallum*), révélé aussi par les monnaies et produisant l'*aurum dardanicum* que Pline[1] signale pour son excellente qualité.

Où était située cette mine? Le nom très significatif du *Mons Aureus* (auj. Slona), situé à l'ouest de Singidunum (Belgrade), s'offre de lui-même pour répondre à cette question[2].

Les auteurs anciens nous ont laissé sur les mines métallifères de nombreux renseignements que Caryophyllus[3] a recueillis et qui, depuis lors, ont été accrus par la découverte de quelques inscriptions. La Dalmatie produisait de l'or, de l'argent, du fer[4]; l'argent et le fer se trouvaient aussi en Pannonie[5], l'or et le fer dans le Norique[6]. L'énorme quantité d'or trouvée par les soldats de Trajan dans les trésors cachés du roi Décébale[7] s'explique facilement par l'existence avérée des mines aurifères de Dacie que les habitants exploitaient avant la conquête romaine. Dès l'occupation, le vainqueur reprit l'exploitation pour son propre compte; une inscription d'Ampelum (Zalatna) nous apprend[8] en effet qu'un affranchi de Trajan, *M. Ulpius*, *Augusti libertus*, *Hermias*, était

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 12.
2. *Itin. Anton.*, XXXII, LXV. — *Itin. Burdig.*, V. — *Peuting.*, CXII.
3. Caryophyllus, *De antiquis auri, argenti, stanni*, etc., *fodinis*.
4. *Corp. insc. lat.*, III, 1997, 4809, 6575.
5. *Ibid.*, III, 3953, 6575.
6. *Ibid.*, III, 4788, 4809, 5036; V, 810. Polybe, XXXIV, 10; Strabon, I, 8.
7. Dion Cassius, LXVIII, 14.
8. *Corp. insc. lat.*, III, 1312.

procurateur des *aurariae dacicae* à Siscia (Sisseck). On ferait en quelque sorte la synthèse de cette géographie minéralogique en combinant une inscription[1] de Klagenfurt, qui mentionne les *procuratores ferrariarum* du Norique, de la Pannonie, de la Dalmatie, avec une constitution de Gratien[2], relative aux *procuratores metallorum intra Macedoniam, Daciam mediterraneam, Moesiam seu Dardaniam.*

La Hongrie et la Moldavie ont quelques gisements de cuivre, mais il ne paraît pas qu'ils aient été exploités dans l'antiquité, car il est très remarquable qu'aucun texte d'auteur ou d'inscription ne mentionne de mine de cuivre dans l'Illyricum. Eckhel en a conclu que les monnaies minières étaient destinées à la paye des ouvriers employés à l'extraction de l'or, de l'argent et du fer dans cette vaste région. François Lenormant, de son côté, a tiré de cette remarque un argument considérable pour réfuter ceux qui ont prétendu que ces monnaies avaient été fabriquées avec le cuivre provenant des mines dont elles mentionnent les noms.

Au début, j'ai signalé la remarquable identité de style et de fabrication qui existe entre toutes les monnaies à la légende METALLI VLPIANI, et qui prouve qu'elles sont de coin romain, aussi bien celles qui sont dépourvues des sigles S C que celles qui les portent. Comment alors concilier cette conclusion avec le fait qu'elles étaient destinées à la circulation restreinte d'une région provinciale? A cette question, il n'y a que deux réponses : ou bien

1. *Ibid.*, III, 4809.
2. *Cod. Théodos.*, I, 32, 5; *Cod. Justin.*, XI, 6, 4.

ce numéraire de cuivre était fabriqué à Rome pour être exporté dans les provinces auxquelles il était destiné, ou bien il était fabriqué sur place dans ces dernières au moyen de coins gravés à Rome et expédiés à l'atelier monétaire provincial, et dans ce cas la frappe était confiée à une équipe d'ouvriers et de graveurs détachés de la *Moneta* de Rome, maison-mère des ateliers provinciaux. Ainsi s'expliquerait l'uniformité, en même temps que la dispersion du monnayage latin, finissant à la longue par se modifier sous l'influence du personnel indigène subsidiairement recruté. Entre ces solutions, c'est à la dernière que je me rallie de préférence.

Il serait intéressant de savoir où était située la *Moneta* provinciale chargée de pourvoir aux besoins des provinces de l'Illyricum, à savoir le Norique, la Rætie, la Mœsie, la Dalmatie, la Pannonie et la Dacie, semblablement à la *Moneta* de Lyon qui a suffi aux besoins des Gaules et des Germanies pendant le Haut-Empire[1]. Or, il y a dans la Mœsie Supérieure une ville qui, par sa position stratégique, paraît avoir été le centre le plus important de l'administration romaine dans l'Illyricum ; c'est Viminacium (Kostolatz), dont le nom est inscrit depuis Gordien III jusqu'à Gallien, de l'an 238 à 268, sur des grands et des moyens bronzes portant au revers la légende P M S COL VIM *p(rovinciae) M(oesiae) S(uperioris) col(onia) Vim(inacio)*; le type qui l'accompagne consiste en une figure de femme, debout, personnifiant la Province, entre un lion et un taureau,

1. Strabon, l. IV, ch. III, 2. On a découvert à Vichy (Allier), en 1867, l'épitaphe d'un L. Fufius Equestris, qualifié *miles cohortis XVII Lugduniensis ad Monetam.*

emblèmes des légions IIII Flavia et VII Claudia Gemina en garnison à Viminacium. Ces pièces sont parfaitement semblables, pour le style et pour le module, aux sesterces et aux as frappés à Rome à la même époque. On en peut dire autant des bronzes portant la légende PROVINCIA DACIA, depuis Philippe jusqu'à Émilien, lesquels sont certainement sortis des ateliers de Viminacium.

Ces ateliers ont dû fonctionner d'une façon anonyme, c'est-à-dire sans le nom de la ville sur la monnaie, longtemps avant Gordien III; j'en ferais volontiers remonter la création à Trajan, quand il fit de la Mœsie Supérieure sa base d'opérations contre les Daces; l'importance de Viminacium s'accrut rapidement comme l'atteste le titre de *Municipium Aelium* qu'Hadrien lui accorda pour y avoir résidé comme légat propréteur. Plus tard, ce municipe fut érigé en colonie romaine.

Les petits bronzes miniers de Trajan et d'Hadrien sont, par les noms ethniques ou topographiques qu'ils mentionnent, les précurseurs de la belle série des grands et des moyens bronzes d'Hadrien ornés de types appropriés à leurs légendes géographiques : *Aegyptos*, *Africa*, *Alexandria*, *Britannia*, *Cappadocia*, *Dacia*, *Germania*, *Hispania*, *Mauretania*, *Nilus*, *Roma*. On connaît aussi la série analogue des pièces géographiques d'Antonin, dont quelques-unes sont renouvelées des précédentes avec de légères modifications dans les types : *Africa*, *Asia*, *Britannia*, *Cappadocia*, *Dacia*, *Hispania*, *Italia*, *Mauretania*, *Parthia*, *Phoenicia*, *Roma*, *Scythia*, *Thracia*, *Tiberis*.

La récapitulation des 70 monnaies minières venues à ma connaissance et appartenant, pour la plupart, aux cinq principaux Cabinets d'Europe, permet d'établir sur une base positive l'échelle de rareté relative des 14 types reconnus jusqu'à présent.

1°	IMP TRAIANO AVG GER DACICO P M TR P COS V P P — METALLI VLPIANI DELM	1
2°	IMP CAES TRAIAN AVG GER DAC P M TR P COS VI P P — METALLI VLPIANI PANN	1
3°	IMP CAES TRAIAN OPT AVG GER DAC PART — METALLI VLPIANI S C	2
4°	METAL PANNONICIS	2
5°	IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GER DAC — METALLI VLPIANI	3
6°	IMP CAES TRAIAN AVG GER DAC — METALLI VLPIANI.	4
7°	IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM — DARDANICI	4
8°	METAL DELM (cerf)	4
9°	METAL AVRELIANIS	4
10°	HADRIANVS AVGVSTVS P P — AELIANA PINCENSIA.	5
11°	IMP CAES NERVA TRAIAN AVG — DARDANICI	6
12°	IMP CAESAR TRAIAN HADRIANVS AVG — MET NOR.	6
13°	METAL DELM (cuirasse)	8
14°	ROMA — DARDANICI	20
	Total	70

En résumé, ces pièces sont individuellement très rares et presque toutes immobilisées dans des collections publiques. Les ROMA-DARDANICI paraissent être les plus faciles à rencontrer.

Robert MOWAT.

P.-S. Au moment de la mise en pages, mon confrère et ami M. Maxe-Werly m'a communiqué une excellente empreinte

exécutée par lui, en 1885, sur un exemplaire de la monnaie METAL AVRELIANIS, qu'il a vu dans un Musée de l'Ouest; il croit que c'est à Rennes, mais n'en est pas absolument certain. Cette pièce présente un intérêt exceptionnel, en raison de ses dimensions anormales et de sa belle conservation très supérieure à celle de l'exemplaire de Copenhague (fig. 20). Aussi ai-je cru devoir la faire graver à part ci-dessous pour mieux la signaler à l'attention des numismatistes; mais j'avertis que, par suite d'une erreur, le graveur n'a donné au diamètre du bord externe que 19 millimètres au lieu de 24 millimètres que les empreintes de la face et du revers accusent l'une et l'autre.

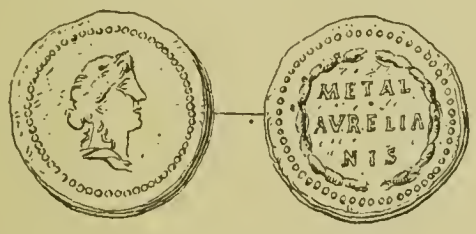

C'est visiblement un coin de petit bronze, frappé sur un flan de moyen bronze, ayant l'aspect d'une espèce de *pied-fort* ou d'*essai* monétaire; cela résulte de la largeur considérable de la marge circulaire existant entre le bord externe et le cercle de grènetis. La belle conservation de la pièce s'expliquerait ainsi par sa destination spéciale qui la soustrayait à la circulation. Peut-être est-ce cette même destination qu'il convient aussi d'assigner d'une manière générale à la catégorie des pièces de bronze frappées sur flan supérieur à leur module, et considérées comme des quasi-médaillons par quelques collectionneurs.

L'empreinte montre très nettement le cercle de grènetis qui entoure la couronne enveloppant la légende du champ intérieur; ce double encadrement se voit souvent sur des monnaies d'Auguste, et aussi sur quelques tessères [1]; la disposition inverse, c'est-à-dire le cercle de grènetis en dedans de la couronne, ne se rencontre guère que sur une monnaie montrant le portrait d'Auguste vu de face, tandis qu'elle prédomine dans la série des tessères, notamment les numérales [2]. R. M.

1. Cohen, I, *Aug.* 95, 252, 335, 341, 342, 356, 458, 476; VIII, *Tess.* p. 271. De Belfort, dans l'*Annuaire*, 1892, pl. VII, fig. 14, et pl. IX, fig. 3.

2. Cohen, I, *Aug.* 465; VIII, *Tess.* p. 256, 260, 266. De Belfort, dans l'*Annuaire*, 1889, pl. I, II, III, IV, *passim*.

UN NOUVEAU ROI DE PAPHLAGONIE

J'ai publié, il y a quelques années, dans la *Revue numismatique* (1891, p. 379 suiv.), une drachme inédite, actuellement au Cabinet de Berlin, au nom du dernier roi de Paphlagonie, Déjotarus Philadelphe, et de la reine Adobogiona. Je suis aujourd'hui en mesure de présenter à nos lecteurs une nouvelle pièce, très curieuse, de la même dynastie, qui nous révèle l'existence d'un roi complètement inconnu jusqu'à ce jour, Déjotarus Philopator. La pièce a figuré en 1858 dans une des ventes de la collection Whittall, d'où elle a passé dans les médailliers du Musée britannique; mais elle était restée négligée des numismatistes, sans doute par la faute du rédacteur du Catalogue de vente, qui l'avait classée à la Galatie et n'avait pas lu le seul mot vraiment intéressant de la légende, Philopator[1]. Aussi, M. Wroth a-t-il ignoré l'existence de notre médaille au moment de la publication de son excellent catalogue *Pontus, Paphlagonia*, etc. (1889). L'ayant retrouvée récemment dans les cartons du Musée, il en a immédiatement reconnu l'intérêt et a eu l'extrême complaisance

1. *Catalogue of a choice collection of greek and roman coins, the property of James Whittall, esq^re, of Smyrna* (Sotheby and Wilkinson auctioneers), Lond., 1858. La pièce est décrite au n° 663, sous la rubrique *King of Galatia*. Voici la description du revers : Βασιλέως Δηι.... *Helmets of the Dioscuri*. Le rédacteur, qui croit qu'il s'agit de Déjotarus le Grand, ajoute : « *Unique? fine. This coin differs widely from the specimen published by Mionnet.* »

de m'en adresser une empreinte qu'il m'autorisait à publier. Les lecteurs de la *Revue* s'uniront à moi pour remercier le savant conservateur de cet acte de haute courtoisie internationale.

Voici d'abord la description de la pièce :

« *Droit*. Légende circulaire : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΙΟΤΑΡ····· ΔΕΛΦΟΥ[1]. Tête du roi, à droite, imberbe, diadémée ; derrière la tête, monogramme indistinct.

« *Revers*. Légende circulaire : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΙΟ····· ΑΤΟΡΟΣ. Les bonnets des Dioscures surmontés chacun d'une étoile à 6 rais. Entre les deux, le monogramme ⚥ (Πιμο[λισα]?..Ὑπο...?) ; en dessous, la lettre Α.

« Bronze. 24 millimètres. 7 gr. 23 (111 ½ grains). »

La restitution des légendes n'offre pas de difficulté. Au droit, déjà le catalogue Whittall a rétabli Βασιλέως Δηιοτάρ[ου Φιλα]δέλφου. Au revers, il faut lire Βασιλέως Δηιο[τάρου Φιλοπ]άτορος. On pourrait penser à Εὐπ]άτορος, mais la légende occupe le tour complet du champ, et en faisant le compte des lettres, on voit

1. Devant le Δ M. Wroth aperçoit sur l'original des traces de l'Α. J'avoue n'en rien voir sur l'empreinte, et le rédacteur du catalogue Whittall n'en a pas vu davantage, puisqu'il imprime ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΙΟΤΑΡ[ΟΥ ΦΙΛΑ]ΔΕΛΦΟΥ.

que la leçon Φιλοπ]άτορος est seule assez longue pour remplir l'espace disponible.

Qui sont les deux personnages au nom desquels notre pièce est frappée ? Pour Déjotarus Philadelphe, point d'hésitation : c'est le titulaire de la drachme de Berlin, le dernier roi de Paphlagonie ; on peut même, malgré une exécution sommaire et une conservation médiocre, discerner une certaine analogie entre les deux portraits, notamment dans la disposition des cheveux et du diadème.

Quant à Déjotarus Philopator, dont le nom, inconnu des historiens, se rencontre ici pour la première fois, c'est également un roi de Paphlagonie (Βασιλέως) qui a dû régner immédiatement avant ou immédiatement après Philadelphe (sauf peut-être à l'avoir eu pendant quelque temps pour associé). La seconde hypothèse est exclue par le texte positif de Strabon, suivant lequel « le *dernier* souverain de Paphlagonie fut Déjotarus Philadelphe, fils de Castor[1] ». Il en résulte que Philopator est le prédécesseur immédiat de Philadelphe ; nous pouvons même préciser la date de son règne. En effet, à la mort de Déjotarus le Grand et d'Attale, en 41 ou 40 av. J.-C. (les évènements de ces deux années sont réunis par Dion), Antoine donna la Paphlagonie et la Galatie à Castor II, petit-fils de Déjotarus le Grand (Dion, 48, 33). En 36, la Galatie passe à Amyntas (Dion, 49, 32), sans aucun doute, par suite de la mort de Castor. D'autre part, en 31, Déjotarus Philadelphe règne déjà et figure

1. Stabon, XII, 3, 41 : ὕστατος δὲ τῆς Παφλαγονίας ἦρξε Δηιόταρος, Κάστορος υἱός, ὁ προσαγορευθεὶς Φιλάδελφος.

parmi les auxiliaires d'Antoine (Plutarque, *Ant.*, 61 ; 63. Dion, 50, 13). Il en résulte que le règne de Philopator se place entre 36 et au plus tard 31. On supposait jusqu'à présent que Philadelphe avait été le successeur immédiat de Castor ; on voit que c'était une erreur.

Quel est maintenant le lien de parenté entre Déjotarus Philopator et Déjotarus Philadelphe ? Le surnom même de ce dernier m'avait déjà fait supposer qu'il avait succédé à son frère (comme Attale II Philadelphe, Ariarathe X Eusèbe Philadelphe, etc.), et avait même pu lui être associé [1] ; seulement je supposais que ce prédécesseur était Castor : nous voyons maintenant que c'est Philopator, les deux Déjotarus sont donc frères. Il n'est pas rare à cette époque dans les familles royales de voir deux frères portant le même nom ; rappelons seulement en Cappadoce Ariarathe Philométor et son frère l'Ariarathe sans surnom de Justin (38, 2) ; dans le Pont, Mithridate Eupator et Mithridate Chrestos ; en Commagène, Antiochus Epiphane et Antiochus Callinicus, etc.

Reste à déterminer le père commun des deux Déjotarus. On admettait autrefois que Philadelphe était fils de Castor II. J'avais opposé à cette opinion que Philadelphe fait déjà campagne en 31, et que Castor II est encore qualifié d'*adolescens* par Cicéron en

1. Cp. Gutschmid, *Kleine Schriften*, IV, 113 suiv. L'auteur fait observer que le surnom Philadelphe, en pareil cas, est toujours porté par le personnage *associé* et non par l'*associant* : ainsi Ptolémée II ne s'appelle pas officiellement Philadelphe, mais bien sa sœur, femme et associée, Arsinoé. C'est une nouvelle raison de voir en Déjotarus Philadelphe le successeur et non le prédécesseur de Philopator.

45[1] ; j'en concluais que le père de Philadelphe était plutôt Castor Ier. La nouvelle pièce est peu favorable à cette hypothèse, car le surnom Philopator indique ordinairement, sinon toujours, qu'un roi a succédé à son père, et souvent qu'il lui a été associé. Je suis donc porté à revenir à l'ancienne opinion : après tout le mot *adolescens* indique seulement qu'en 45 Castor II n'avait pas dépassé l'âge de 25 ans ; il peut donc être né vers 70, et avoir eu un fils dès l'an 50, un second peu de temps après. L'un et l'autre doivent être nés avant la catastrophe de 44(?) où Déjotarus le Grand fit périr son gendre Castor Ier et sa fille : après ce crime, Castor II n'aurait guère eu l'idée de donner à ses fils le nom de Déjotarus. Le second fils, Déjotarus Philadelphe, était encore bien jeune à son avènement (vers 32) ; je crois donc maintenant que la reine Adobogiona, qui figure sur la drachme de Berlin, est plutôt sa mère que sa femme ; elle semble d'ailleurs avoir les traits plus âgés[2]. J'ai déjà dit que cette Adobogiona était probablement la fille de Mithridate de Pergame ; il était très conforme à la politique de Castor II, un césarien courtisan, d'épouser la fille d'un homme qui avait rendu à César des services inoubliables.

Le bronze de Londres paraît avoir été frappé l'année même de l'avènement de Déjotarus Philadelphe (32 ?), si la lettre A qu'on lit au revers est bien une date régnale. Le jeune roi, par piété fraternelle,

1. *Pro Dejotaro*, X, 28 : *hic vero adolescens, qui meus in Cilicia miles* (en 51), *in Graecia commilito fuit* (en 48).

2. L'association du fils et de la mère sur une monnaie trouve à cette époque un parallèle exact dans la série pontique (Thyphaena et Polémon II).

a voulu rappeler sur ses premières émissions le nom de son père auquel il venait de succéder, comme sur les suivantes il fit représenter le portrait de sa mère, qui exerçait probablement une tutelle de fait. Le type des bonnets des Dioscures peut aussi avoir été choisi pour symboliser l'étroite union des deux frères, qui pourraient bien avoir été jumeaux[1]; le nom de leur père, Castor, n'est peut-être pas étranger au choix de ce symbole[2], mais il faut remarquer que les types « dioscuriens » figurent déjà sur les bronzes de leur bisaïeul le grand Déjotarus : aigle entre les deux *pilei* surmontés d'étoiles (Mionnet, IV, 406, n° 16).

On me permettra, à l'occasion de cette pièce, de dresser ici un nouveau tableau généalogique, mis à jour et rectifié, des derniers rois de Paphlagonie :

Déjotarus (le Grand), † en 41 ou 40

Castor I Tarcondarius, tétrarque galate, † vers 44 — épouse — X

Castor II, roi de Paphlagonie et de Galatie (41 ou 40), né vers 70, † vers 36 — épouse — Adobogiona II, fille (?) de Mithridate de Pergame.

Déjotarus Philopator, roi de Paphlagonie (36), † vers 32.

Déjotarus Philadelphe, roi de Paphlagonie (vers 32), † 5 av. J.-C.

1. C'est ainsi que les tétradrachmes attiques de Micion et d'Eurycleidès portent pour « symbole adjoint » les figures des Dioscures ; on sait que ces deux magistrats étaient frères (*Revue des études grecques*, I, 173).

2. Comparez le cistophore de Tralles au nom de C. Septimius, récemment déchiffré par M. Head (*Classical Review*, 1894) : le nom du magistrat local Πολυδεύκης est accompagné de son cachet, un *pileus* de Dioscure surmonté d'une étoile.

La date de la mort du dernier roi de Paphlagonie et de la réduction de ce pays en province romaine a été récemment fixée avec une vraisemblance voisine de la certitude par M. Ramsay[1], d'après l'inscription de Pompéiopolis (C. I. G. 4154 = *Bull. corr. hell.*, 1889, p. 306), datée de l'an 178 de la province, en l'honneur de Cn. Claudius Sévérus, deux fois consul : or le second consulat de ce personnage est de l'an 173 ap. J.-C.

Théodore Reinach,

1. *Revue des études grecques*, VI, 251.

IDENTIFICATION

DE DEUX

ATELIERS MONÉTAIRES MÉROVINGIENS :

VADINNACO ET VATUNACO, VADDONNACO

La Bibliothèque nationale possède quatre monnaies mérovingiennes décrites dans le *Catalogue* sous les nos 1863 à 1866, et qui présentent les noms d'ateliers suivants : *Vadinnaco vico* sur la première ; *Vatunaco vi(co)*, sur les trois autres [1].

L'origine auvergnate de ces tiers de sou ne fait aucun doute. Pour le premier (n° 1863), les lettres A R, initiales d'*Arverni* (*Civitas Arvernorum*), qu'on lit au revers dans le champ, l'attestent suffisamment. Quant aux trois autres, ils représentent un personnage debout, dont le prototype, figurant au revers d'une monnaie de Clermont [2], est « la copie maladroite d'un empereur tenant de la main droite une haste, la main gauche appuyée sur un bouclier [3] ». Des monétaires inhabiles ou ignorants ont déformé le bouclier pour en faire une palme renversée ; et ce nouveau type se trouve sur des monnaies qui émanent

1. Voir nos 8 (1863) et 9 (1864) de la pl. XXVII du *Catalogue* de M. Prou.
2. *Catal.*, n° 1722, et pl. XXVI, n° 1.
3. Prou, *Monn. mérov.*, dans *Rev. numism.*, 1889, p. 50, nos 11 à 14 ; et *Catal.*, p. XCIII.

d'ateliers du centre faisant partie de la *Civitas Arvernorum* : Billom (Puy-de-Dôme), *Billiomu vico*, n° 1781, Catal. ; — Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme), *Telemate*, n°s 1846 et 1847, Catal. ; — Mauriac (Cantal), *Mauiri.....*, légende rognée, pour Mauriaco (vico), n°s 1840, Catal., pl. XXVI, fig. 26.

L'identité du type des trois triens de *Vatunaco* avec celui de ces trois ateliers arvernes rend certaine l'attribution des premiers à la *Civitas Arvernorum*.

Mais *Vadinnaco* et *Vatunaco*, tous deux arvernes, sont-ils un seul et même atelier? Le tiers de sou de *Vadinnaco* porte, comme nom de monétaire, *Allamundo*; ceux de *Vatunaco*, *Alemundo* et *Almundus* : c'est là vraisemblablement un seul et même monétaire. Aussi croyons-nous pouvoir identifier les deux localités.

Cependant la lecture *Vadinnaco* est moins certaine que celle *Vatunaco*. La troisième lettre du premier nom pourrait être un T cursif, ᴚ, dont la barre supérieure aurait été rognée avec le bord de la monnaie; mais comme cette lettre se trouve dans *Allamundo*, il faudrait lire *Allamunto*, ce qui paraît surprenant. Aussi M. Prou (*Catal.*, p. 385, n° 1863) a-t-il préféré voir dans cette lettre une simple déformation du D, ᑲ, et lire *Vadinnaco*. Quoi qu'il en soit, la forme exacte de ce nom et de *Vatunaco* devrait être *Vadinaco*. La mutation de l'*i* en *u* est assurément un phénomène phonétique remarquable par son extrême rareté, qui peut s'expliquer par l'assourdissement de la voyelle intertonique.

Le mot *Vadinaco*, pour *Vatinaco* par l'adoucis-

sement de la dentale, nous paraît être une forme un peu altérée, à un cas indirect, du dérivé *Vatiniacus* (*fundus*), domaine ou fonds de terre de *Vatinius*. C'est un nom de lieu d'origine gallo-romaine, constitué par l'addition, au gentilice d'un premier possesseur ou propriétaire foncier, *Vatinius*, du suffixe gaulois latinisé *-acus*, exprimant une idée de possession [1]. Ce gentilice est connu dans l'histoire : c'était, entre autres exemples, celui d'un proconsul dont les soldats s'appelaient *Vatiniani*.

Le nom de lieu *Vatiniacus* a eu pour variante, à l'époque franque, *Vadiniacus*, et l'on trouve dans une charte de Charles le Chauve le vocable *Wadiniacus*, identifié avec Gasny (Eure [2]). Ce thème originel est commun aux localités dites aujourd'hui Gagny (Seine-et-Oise), Gagnac (Haute-Garonne, Lot, Aveyron).

Remarquons : 1° chute de la dentale intervocale : *Latiniacus* = Laigny = puis Lagny (Seine-et-Marne), ainsi désigné aux *Gesta Dagoberti* (cap. 37) ; — *Plaitiliaco*, page 241 du Catal. de M. Prou = Plailly (Oise) ; — *Matoliaco* (*ibid.* p. 107) = Mayet (Sarthe) ; — *Matascone* (*ibid.*, p. 58) = Mascon = Mâcon, etc... ; — 2° transformation du *v* latin ou *w* germanique en *g* dur sous une influence germanique : *Vapincum*, Gap ; *Wastinensis* ou *Vastinensis*, Gâtinais ; *Vuarinus*, Guérin ; *Wenilo*, Ganelon ; *Willelmus*, Guillaume, etc.

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*.
2. Blosseville, *Dictionn. topograph. du départ. de l'Eure*, p. 95.

Mais, dans la région auvergnate, le primitif *Vatiniacus* doit, après l'accomplissement de ces deux phénomènes phonétiques, présenter l'une des deux finales qui, au centre de la France, rappellent le suffixe gallo-romain *-acus : ac* ou *at.* — Aussi l'identification de l'atelier mérovingien nous paraît-elle être celle-ci : *Vadinnaco* = *Vatunaco* = Gannat (Allier), au nord de la *Civitas Arvernorum.*

Telle est la finale que présente le nom moderne Tazanat, commune de Charbonnières-les-Vielles (Puy-de-Dôme), identifié avec l'atelier monétaire mérovingien *Tasgannago* ou *Tasgunnago*[1] de la même *civitas.* — De même, la terminaison de ces appellations latines offre avec celles de *Vadinnaco* et *Vatunaco* une frappante identité de physionomie.

Cette identification nous amène à en proposer une autre. Dans le *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, où les ateliers sont fort heureusement rangés par provinces et cités dans l'ordre de la *Notitia provinciarum*, on trouve, classé parmi les monnaies de la *Provincia Lugdunensis prima* (p. 59, n° 244 et planche IV, n° 19), un tiers de sou dont le style a autorisé l'attribution à cette province. Cette monnaie porte au droit un nom d'atelier non identifié *Vaddonnaco*, dont la lecture paraît certaine. Cependant Conbrouse, qui possédait le spécimen appartenant aujourd'hui à la Bibl. nat., lisait *Vapponnaco vi(co)*[2]. Cette lecture ne doit pas surprendre, car, dans la

1. Prou, *Catal.*, p. 380.
2. *Monétaires*, pl. 47, n° 11.

paléographie des monnaies mérovingiennes, la haste du D dépasse en haut et en bas Ꝑ les membres transversaux qui forment la panse; il en peut résulter des confusions entre P et D.

Il est à peine besoin de signaler l'identité de physionomie qui existe entre le nom de *Vaddonnaco* et ceux de l'atelier de la *Civitas Arvernorum* appelé indifféremment *Vadinnaco* et *Vatunaco* que nous avons identifié avec Gannat (Allier). Par suite, si la localité dite *Vaddonnaco* à l'époque mérovingienne n'a pas complètement disparu ou changé de vocable, ce nom doit se retrouver sous une forme analogue à celle de Gannat. Or, nous trouvons dans le même département, à l'extrémité nord-est, une petite commune autrefois citée dans la *Civitas Augustodunensium*, et par conséquent dans la Lyonnaise première, et dont le nom *Gannay* peut dériver de *Vaddonnaco*.

Disons que l'idée générale de l'identité de style des monnaies appartenant à une même région trouve ici sa place : on peut, ayant sous les yeux les pièces elles-mêmes ou les planches III et IV du Catalogue de M. Prou, comparer le tiers de sou de *Vaddonnaco* (IV, 19) avec ceux de : *Augusteduno* = Autun, III, 5 à 9; *Beleno* = Beaune, III, 11; *Sedeloco* = Saulieu, III, 14.

La série phonétique dont les termes extrêmes sont *Vaddonnaco* et Gannay peut donner lieu aux observations suivantes :

1° *dd* = *d*. Le redoublement du *d* est un phénomène connu dans les documents mérovingiens :

Grégoire de Tours écrit indistinctement le nom d'un diacre de Bordeaux, *Waddo* et *Vado*[1].

2° *Vaddonnaco* = *Vaddunnaco* — *o* pour *u* se rencontre quelquefois, ex. : les légendes monétaires mérovingiennes suivantes : *Cadorca* = *Cadurca* = Cahors, p. 397 et suiv. du Catal. de M. Prou ; *Tremolito* = *Tremuleto* = Tremblay (Seine-et-Oise), *ibid.*, p. 189 ; — *Tornronno* = *Turturonno* = Tourteron (Deux-Sèvres), *ibid.*, pp. 490-491 ; — *Patornino* = *Paturnin.*, nom d'un monétaire, *ibid.*, p. 83, etc.

3° *Vaddunnaco* ou *Vadunnaco* = *Vadinnaco*? Ce phénomène fort rare de la mutation de *i* en *u* s'expliquerait par l'assourdissement de la voyelle intertonique.

La forme exacte serait *Vadinaco*, adoucissement de *Vatinaco*, ayant pour thème primitif *Vatiniacus* (fundus), domaine de *Vatinius*, nom de lieu que nous avons considéré comme étant la forme originelle de Gannat.

4° *v* latin devenu *g* dur sous une influence germanique : *Vadinnaco* = *Vatunaco* = Gannat ; — *Vadum* = Gué ; *Vastatam* = Guastede (dévastée[2]), etc.

5° Chute du *t* intervocal = ex. : *Latiscune* = *Latiscone* = La Chapelle *Lasson* (Marne) ; — *Sidunis* = Sion (Suisse) ; — *Blatomago* = Blond (Haute-Vienne) ; — *Rotomo* (*Rotomagus*) = Rouen ; — *Medeconno* = Mougon (Indre-et-Loire).

6° *aco*, cas indirect de *acum* devenant *aium* par

1 *Hist. franç.*, édit. Omont et Collon 1886-1892, t. II, 1892, lib. IX, cap. XXXV, pp. 130 et 131.

2. Chanson de Roland, édit. L. Gautier, vers 703.

la vocalisation du *c* intervocal traité dans cette position comme une semi-voyelle, puis *ai* ou *ay* : *Camaraco* = Cambrai ; — *Cantunaco* = Chantenay (Nièvre) ; — *Catonaco* = Chatenayo (1299 [1]) = Chastenay (Nièvre) ; — *Limariaco* = Limeray (Indre-et-Loire) ; — *Musicaco* = Mouzay ? (*ibid.*) ; — *Solonaco* = Sonnay (*ibid.*), etc.

La régularité de la série *Vaddonnaco* = Gannay, qui satisfait aux exigences de la phonétique, plaidera sans doute en faveur de cette identification.

Maurice Lecomte.

1. G. de Soultrait, *Dictionn. topograph. de la Nièvre*, p. 42.

SCEAU

DE LA MONNAIE D'ORVIETO

Récemment, en visitant le riche Musée de Bologne, j'ai remarqué un petit monument dont l'intérêt numismatique est considérable et que je crois utile de publier ici, bien qu'il ne soit pas inédit. C'est un sceau en bronze, rond, ayant 38 millimètres de diamètre[1]. En voici le dessin[2] et la description :

✠ ° S ◦ LABORENTI ⁝ E ⁝ MONETARI ⁝ D'VRBIS ⁝ VETERI. Sous une voûte à deux arceaux supportés

1. Ce sceau, qui aurait été trouvé à Rome, a été publié, avec un dessin qui laisse à désirer, par G. Antonio Zanetti, *Nuova Raccolta delle monete e zecche d'Italia*, Bologne, 1783, t. III, p. 259-268 et 484-485. Long commentaire relatif au monnayage de la cité d'Orviéto, dont l'auteur ne connaissait aucun spécimen.

2. Le moulage qui a servi pour faire le dessin m'a été obligeamment envoyé par M. Luigi Frati, le savant directeur de la section du moyen âge au Musée municipal de Bologne.

par trois colonnettes surmontées de chapiteaux sculptés, sont assis, sur un long et large banc, deux hommes, tête nue, vêtus d'une courte tunique. Celui de gauche lève de la main droite un marteau dont l'une des extrémités est légèrement recourbée, et il tient de la main gauche un flan monétaire qu'il va marteler sur une enclume placée devant lui. Le second personnage, qui fait vis-à-vis au premier, lève de la main droite un marteau ou maillet, avec lequel il va frapper sur un *trousseau* qu'il tient de la main gauche, au dessus de la *pile* qui est posée devant lui.

Ce sceau nous donne la représentation d'un ouvrier et d'un monnayeur travaillant dans leur atelier. L'inscription doit, par suite, être lue : *Sigillum Laborentium et Monetariorum de Urbis Veteri.* Quoique les ouvriers soient généralement appelés *operarii*, il ne peut y avoir de doute sur la valeur du mot *Laborentium* mis en parallèle avec le mot *Monetariorum.* La lecture que je donne me paraît certaine, car, après *Laborenti*, il y a certainement deux annelets très serrés qui séparent le mot de la lettre Є. Quant à cette lettre, c'est une abréviation de la conjonction *et*, telle qu'on la trouve souvent sur des monnaies du XIVe siècle[1].

En examinant le style des figures, on est amené à placer le sceau du Musée de Bologne vers le milieu du XIVe siècle, et la comparaison de la forme des lettres de ce monument avec les lettres des

1. Cette remarque n'est pas inutile, car l'inscription a d'abord été lue dans l'ouvrage de Zanetti, *S. Laborentie* (Rectification, p. 484 du même ouvrage).

monnaies italiennes de cette époque confirme cette date.

Quant au nom de la ville, *Urbs vetus*, c'est Orvieto. Cette antique cité, si pittoresquement située et qui possède une des plus belles cathédrales du monde, méritait bien le nom latin qu'on lui donnait au moyen âge, car on y a trouvé de nombreuses antiquités étrusques. A plusieurs reprises, en 1308, 1323, 1325 et 1332, il est question de la monnaie d'Orvieto [1], et le 5 août 1341, un décret de la commune d'Orvieto ordonna l'établissement d'un atelier monétaire qui eut seulement quelques années d'existence [2]. C'est probablement à cette époque et dans cet atelier que fut frappée la seule monnaie connue d'Orvieto, dont voici le dessin et la description :

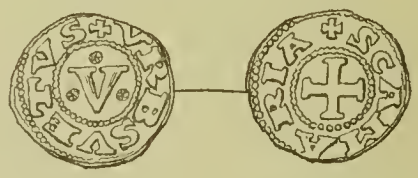

✠ VRBS VETVS entre deux grènetis. Dans le champ, entre trois rosaces, V.

℞ ✠ SCA MARIA entre deux grènetis. Dans le champ, une croix pattée [3]. *Billon.*

Le style de cette précieuse monnaie convient parfaitement au milieu du XIVe siècle et il y a lieu de

1. Zanetti, *Op. laud.*, p. 260.

2. Luzi, *Il Duomo di Orvieto*, p. 344; V. Promis, *Tavole Sinottiche delle monete battute in Italia*, p. 150; Fr. et E. Gnecchi, *Saggio di Bibliographia numismatica delle Zecche italiane*, 1889, p. 259.

3. F. Schweitzer, *Notizie peregrine di Numismatica e d'Archeologia, Decade Quinta*, Trieste et Berlin, 1860, p. 58-60 et pl. II, fig. 15 (*Moneta autonoma inedita di Orvieto*).

croire qu'elle est contemporaine du sceau du Musée de Bologne, qui lui-même aurait été gravé au moment de l'établissement de l'atelier monétaire, en 1341.

On sait combien sont rares les sceaux de monnayeurs[1]. Un seul de ceux publiés jusqu'à ce jour portait une représentation relative au monnayage; c'est le sceau de Houdaut, monnayeur d'Avallon, qui porte une main tenant un double coin monétaire. Le sceau des ouvriers et des monnayeurs d'Orvieto nous fait assister à une scène prise dans l'intérieur d'une officine, vers le milieu du XIVe siècle. En admettant même que l'artiste ait traité la scène d'une manière un peu conventionnelle, l'intérêt du monument n'en reste pas moins considérable.

L'opération auquel se livre le monnayeur n'a pas besoin d'être expliquée et se comprend tout d'abord. Je rappellerai seulement qu'il faut faire la comparaison avec le monnayeur du bas-relief du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville (près de Rouen)[2]. Ce personnage est représenté

1. Sceau des monnayeurs de Vierzon (L. de la Saussaye, dans la *Rev. numism.*, 1839, p. 142 et 143); sceau de la monnaie de Tours (E. Cartier, dans la *Rev. numism.*, 1846, p. 389, pl. XVIII, n° 1, et Catal. de la vente Charvet, 1883, p. 70); sceau de Houdaut, monnayeur d'Avallon (A. de Longpérier, dans la *Rev. numism.*, 1839, p. 215-216, et *Œuvres*, t. IV, p. 33-34); sceau de la monnaie de Tournai (J.-Adrien Blanchet, dans l'*Annuaire de la Société de numism.*, 1888, p. 304-314, pl. I, et *Etudes de numismatique*, t. I, 1892, p. 111-123). — On trouvera aussi les sceaux de Vierzon et du monnayeur d'Avallon, décrits dans L.-Cl. Douet d'Arcq, *Invent. et documents publiés par ordre de l'Emp., coll. de sceaux*, 1863-1868, nos 5910 et 5911. Germain Demay a également signalé des sceaux de plusieurs officiers des monnaies de France et de Flandre, mais ce sont des sceaux particuliers (*Invent. des sceaux de la Flandre*, 1873, et *Invent. des sceaux de la Collection Clairambault*, voy. les tables).

2. Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*, 1846,

debout, tenant de la main droite, levée, un marteau ou maillet, et de la main gauche le trousseau ; devant lui est placé un *cépeau* ou billot, surmonté de la pile[1].

Le travail de l'ouvrier, qui fait vis à vis au monnayeur sur le sceau d'Orvieto, est une des dernières opérations de la fabrication des flans monétaires, opérations dites *rechausser* et *eslaiser*. On *rechaussait* les flans des deniers en les frappant sur une enclume pour les arrondir ; pour cela, on en formait une petite pile qu'on tenait avec des tenailles. Après les avoir *rechaussés*, on *eslaisait* ces mêmes flans en les frappant fortement sur le plat[2]. On voit distinctement dans la main gauche de l'ouvrier de la monnaie d'Orvieto un objet rond qui, grandi intentionnellement par le graveur du sceau, est certainement un flan ou une pile de flans.

J.-Adrien Blanchet.

p. 29, et E. Cartier, *Rev. numism.*, 1846, p. 367 et 382. Je laisse de côté les vitraux du Mans et de Bourges qui représentent non des monnayeurs, mais des changeurs. (Voy. sur la question, le *Magasin pittoresque*, 1845, p. 312 ; L. de la Saussaye, dans la *Rev. numism.*, 1840, p. 288-291 et pl. XX ; E. Hucher, *Explication des vitraux, dits des monnayeurs, placés dans la Chapelle du chevet de la cathédrale du Mans*, dans le *Bull. du Comité hist. des arts et monuments*, t. III, 1852, pp. 215-219, pl., et *Bull. Soc. d'agricult. de la Sarthe*, 1855, tiré à part, Le Mans, 1855 ; D.-A. Barre, Rapport sur une commun. de M. Hucher, dans le *Bull. du Comité histor. des Arts et monuments*, t. III, 1852, p. 199-214.) — Il y a aussi dans l'église de Souvigny (Allier) un chapiteau sculpté qui paraît représenter des monnayeurs en costume de moines (*Bulletin monumental*, t. XXI, 1855, p. 396-397, fig. ; *Catal. du Musée départ. de Moulins*, 1885, p. 5, n° 64). Cf. aussi le bas-relief de Largentière (Ardèche), dans la *Revue archéol.*, 1881. t. I, p. 261-262, figure.

1. Au sujet des instruments de monnayage, voy. J.-Adrien Blanchet, *Une affique portant des instruments mon.*, dans *Etudes de Numism.*, I, p. 241.

2. Voy. *Rev. Numism.*, 1846, p. 385, notes 1 et 2.

NUMISMATIQUE DES DANICHMENDITES

(Suite).

II

HISTOIRE DES DANICHMENDITES

Mon intention n'est pas de traiter *ex professo* cette histoire, mais seulement d'en faire la critique, d'après les monnaies connues, et d'en exposer les principaux points qui pourraient être utiles à l'explication des monnaies futures. Je tâcherai de ne pas empiéter sur le domaine propre de l'histoire et de me renfermer strictement dans l'application de ce principe : établir les données nécessaires à l'interprétation, à l'explication et à la classification des monnaies.

A

Sources de l'histoire.

Les sources dont nous disposons actuellement sont, comme je l'ai déjà dit :

1° Houseïn, surnommé HEZARFENN, dans son ouvrage intitulé *Tenkih Tewârikhi mulouk*, écrit en turc. M. Mordtmann, le premier, en a donné une analyse. M. Barré de Lancy en possède un exemplaire daté de 1083 de l'Hégire et a bien voulu

faire pour moi une traduction des parties consacrées aux Danichmendites. Je ne saurais trop le remercier de son obligeance.

Je considère Hezarfenn comme le mieux renseigné, parce qu'il est en accord presque parfait avec les monnaies, ainsi qu'on a pu le voir dans le chapitre précédent, et je crois utile de donner son récit *in extenso*.

2° Les auteurs arméniens, byzantins et syriaques, que je réunis dans un seul groupe parce qu'ils ont été étudiés par M. Dulaurier dans son *Introduction aux historiens arméniens des Croisades*, et parce que leur valeur est à peu près la même. Les premiers, qui sont : Mathieu d'Edesse, Grégoire le Prêtre et Michel, dit le Syrien, ce dernier surtout, donnent des détails quelquefois très circonstanciés sur quelques-uns des Danichmendites, qui ont été mêlés aux luttes perpétuelles des princes de la petite Arménie et des empereurs de Byzance contre les Seldjoukides de l'Asie Mineure. Tout ce qu'ils disent est d'une importance capitale pour l'histoire détaillée de cette dynastie ; malheureusement ils parlent fort peu de ses commencements et de sa fin, et sont d'un médiocre secours pour la solution des problèmes numismatiques.

Les historiens byzantins, dont les principaux sont Anne Comnène et Nicetas Choniatès, donnent quelques détails en passant. Ils présentent le même caractère de véracité que les précédents, mais sont beaucoup plus pauvres en renseignements.

Bar-Hebræus (Aboulfaradj), dans sa chronique syriaque, fournit quelques indications précieuses parce qu'elles sont uniques, surtout sur la fin des Danichmendites. Il était, en effet, contemporain des évènements, et a recueilli des faits, de provenance sûre, pas assez altérés pour qu'on ne puisse les reconstituer avec la plus grande vraisemblance.

3° Je mets à part les historiens arabes (Ibn el Athir, Aboulféda, etc.), parce qu'ils n'ont recueilli que des échos lointains, et sauf sur un point, où les documents abondent d'ailleurs de tous côtés, ne donnent que de vagues indices, quelquefois très erronés, comme j'essayerai de le démontrer.

4° Les historiens occidentaux des Croisades, Guillaume de Tyr et Albert d'Aix surtout, apportent quelque appoint pour confirmer les données des précédents, mais rien de particulier, en bon ou mauvais. On peut, dans un exposé sommaire, les négliger sans inconvénient.

En somme, la bibliographie de cette histoire se peut résumer ainsi :

Hezarfenn, résumé dans la *Zeitschrift der deutschen Morgenlændischen Gesellschaft* (vol. XXX, année 1876), par A.-D. Mordtmann, qui a utilisé aussi quelques lignes d'autres auteurs turcs modernes.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Recueil des historiens des Croisades*, auteurs occidentaux — orientaux — arméniens — grecs *passim*.

Bar-Hebræus (Aboulfaradj), *Chronique* [1], *passim*.

1. *Texte syriaque*, Bernstein, 1846 ; *texte arabe*, Salhani, 1890.

D'une manière générale, on peut dire qu'Hezarfenn est surtout à consulter pour les débuts, les historiens des Croisades pour le milieu, Bar-Hebræus pour la fin.

Voici maintenant les passages d'Hezarfenn relatifs à cette dynastie. Pour les rendre facilement accessibles à ceux de nos lecteurs à qui l'histoire orientale du moyen âge n'est pas très familière, il suffit de rappeler que, vers le commencement du XIe siècle de notre ère, la tribu turkomane des Seldjoukides, convertie à l'islamisme, s'établit dans le Khorasan, que leurs chefs supplantèrent la dynastie des Ghaznévides, conquirent peu à peu la Perse, arrachèrent le khalife de Bagdad à la tyrannie des Bouweïdes, sorte de maires du palais héréditaires, et poussèrent leurs conquêtes jusqu'au cœur de l'Asie Mineure. Une de leurs branches, célèbre dans l'histoire des Croisades, se constitua, aux dépens de l'empire byzantin, une principauté dont la capitale fut Iconium (Konich). C'est contre eux qu'Alexis Comnène implora le secours des Croisés. C'est contre eux que luttèrent les Croisés à leurs premiers pas sur la terre d'Asie. Les Arabes les appellent les Seldjoukides de Roum, c'est-à-dire du pays grec, qui fut toujours pour eux le pays *romain*.

Hezarfenn parle deux fois des Danichmendites : une fois, il indique leurs rapports avec les Seldjoukides; une seconde fois, il leur consacre une monographie importante.

« Histoire de la troisième série des Seldjoukides en pays grec et fin du gouvernement des rois Danichmendites.

1° « Le roi Ahmed Dânichmend, descendant de Seïd Batthâl Ghâzî (héros légendaire turc), célèbre pour ses miracles, pour son zèle pour la guerre sainte et pour ses victoires, fit en son temps des expéditions heureuses sur le territoire des Grecs ; il ramassa des troupes à Malatia (Mélitène), ville où il était né, et s'empara successivement de Siwâs (Sébaste), de Niksar, de Tokat, d'Amasia, de Tchoroum, d'Osmandjik, d'Isklip et de bien d'autres places dont il resta maître jusqu'à sa mort.

« Des détails sur Efroumia, femme de son vizir Ertoukhî et nommée Mirhoubân après qu'elle fut musulmane, se trouvent dans le livre intitulé *Rikâb el Djihâd*.

Après la mort d'Ahmed Dânichmend, son fils Mohammed Ghâzî n'étant qu'un enfant incapable de résister aux attaques des infidèles, Efroumia l'enleva et l'emmena à Bagdad.

Le khalife était alors Moktadi billah Mohammed (467-487 de l'Hégire) à qui elle fit connaître la situation. Le khalife leur témoigna toutes sortes d'égards et les combla de générosités ; puis il maria Bulben, sœur de Souleïman Châh le Seldjoukide, à Malek Mohammed Ghâzî.

Les ayant ainsi rapprochés et liés, il désigna Souleïman Châh le seldjoukide comme padichâh (gouverneur) du pays des Grecs, et Malek Mohammed Ghâzî pour son séraskier (général en chef), il les congédia en leur recommandant de vivre en bonne intelligence.

Ils partirent pour le pays de Roum et vécurent pendant des années en parfaite amitié et intimité.

Plus tard, ils firent de Konia leur capitale, et vingt ans de domination sur le pays grec se passèrent ainsi.

Son frère (*sic*) Kilidj Arslan régna encore pendant quarante ans.

Après sa mort, son fils Sultan Masoud vécut encore pendant dix-neuf ans faisant bon ménage avec les rois Danichmendites.

A la fin Sultan Masoud aussi mourut et un second Kilidj Arslan monta sur le trône; celui-ci eut douze fils, douze princes actifs et renommés. Chacun d'eux se signala par son courage et sa générosité. Mais c'est alors que n'ayant plus d'égards pour les fils des rois Danichmendites, Siwâs et Kaisarieh leur furent enlevées. L'historien Hasan ibn Ali de Tokat dit dans son livre que Dhoûlnoûn, qui régnait sur le pays grec appartenant aux rois Danichmendites, se rendit auprès de Noûr ed dîn, le *martyr*, maître de Damas, et lui demanda secours. Noûr ed dîn, le martyr, lui envoya son lieutenant Fakhr ed dîn Abd el Messîh avec des troupes : il reprit Siwâs et Kaïsarieh et les rendit à Dhoûlnoûn. Mais peu de temps après Kilidj Arslan noua des relations avec les beys vassaux d'Ismaïl, nombre d'arrangements et de pourparlers eurent lieu, au sujet de leur vassalité, si bien qu'ils finirent par tuer l'infortuné Ismaïl et reconnurent tous la suzeraineté de Kilidj Arslan... [suivent quelques détails sur la dynastie des Seldjoukides de Roum].

« ... Quant aux fils du Dânichmend, lorsque leur

domination fut éteinte, leurs émirs et leurs soldats tantôt d'accord, tantôt se querellant, vécurent ainsi sans être ni amis ni ennemis déclarés, car les Seldjoukides ne pouvant exterminer les beys et les familiers d'Ismaïl, le dernier des Danichmendites, virent leur propre domination cesser, par suite des dissensions intestines..... »

2° « Histoire des Danichmendites, roi du pays de Roum.

« Le premier fut Ahmed Ghâzî. Il descendait de ce célèbre Batthâl Ghâzî, dont le nom est Abou Mohammed Djafar ibn Sultan Houseïn ibn Rabî ibn Abbâs, le Hâchemite, natif de Malatia. C'est lui qui est enterré dans le village de Mesbaha, dans la province de Karaman, sous le nom de Sîdî Ghâzî, et dont le tombeau est un lieu de pèlerinage très respecté.

« Il avait fait des conquêtes considérables dans le pays de Roum. L'émir de Malatia, Omar ibn Noman ibn Ziyad ibn Amrou ibn Madi, ayant épousé sa sœur en eut une fille nommée Nazir el Djemâl qu'il donna à un bey turkoman, nommé Ali ibn Madhrab. C'est de lui que Malek Dânichmend est issu.

« C'était un personnage instruit, plein de qualités et de perfections. Il vivait comme un frère à Malatia avec un de ses parents Sultan Dorsân ibn Ali ibn Seïd Djafar Batthâl.

Plus tard, ayant l'intention de suivre les traces de leur grand-père, Seïd Batthâl, dans la voie de la guerre sainte, ils demandèrent au Kalife de Bagdad un rescrit et une bannière. Celui-ci les autorisa à envahir le pays des Grecs et leur donna une queue de che-

val et un drapeau. Il leur envoya de plus un ordre les nommant walîs (préfets) des pays dont ils feraient la conquête.

Ils réunirent près de quarante mille hommes, et, sortant de Malatia au mois de Redjeb 460 (mai 1067), ils partirent pour faire la guerre sainte contre les Grecs.

Sultan Dorsân se sépara avec la moitié de ses troupes et, allant batailler avec les infidèles sur les bords de la Mer Noire, atteignit le détroit de Stamboul. Il y bâtit une haute forteresse dans l'endroit appelé Alem Dagh. Il était en guerre perpétuelle avec les gens de Stamboul, mais, à la fin, ceux-ci ayant été secourus par des Musulmans, il eut le dessous; tous les siens périrent martyrs; pas un n'échappa.

« En cet endroit aujourd'hui encore, les prières sont exaucées.

« Malek Dânichmend, avec vingt mille hommes, marcha sur Siwâs et, l'ayant réparée, en fit sa capitale.

« Autrefois Djafar Batthâl Ghâzî avait enlevé Siwâs aux infidèles et en avait fait une place musulmane, mais, après sa mort, le bey infidèle de Tokat ayant formé une caravane de marchands l'envoya à Siwâs; mais dans les caisses il avait placé des guerriers qui, à peine entrés dans la ville, saisirent leurs épées et tuèrent les Musulmans. Ils ruinèrent la ville et la laissèrent sans portes : elle resta dans cet état jusqu'à cette expédition de Malek Dânichmend qui la remit en état.

« Il conquit ensuite la ville d'Amasia, c'est-à-dire

de Komnata, qui était une ancienne ville, très grande, qu'Iridj ibn Féridoun avait bâtie. Elle contenait 360 églises.

« Ensuite, il marcha sur Kachan, c'est-à-dire sur Tourkhâl; il la pilla et la ruina. Il assiégea ensuite la ville de Kangri près du lac de Càzgueuria (?). Il la prit après bien des peines, en détruisit les murailles et jeta toutes les pierres dans le lac. Ensuite des bandes d'infidèles, grecs, géorgiens, arméniens et francs, s'étant réunies, une grande bataille eut lieu. A la fin le droit triompha et les Musulmans furent victorieux.

« Ensuite il marcha sur Kangri et la prit. Il y installa comme bey un certain Kara Teghin sur le tombeau duquel une coupole élevée a été construite récemment à Kangri même. Il y est encore très célèbre.

« Ensuite Malek Dânichmend assiégea une place nommée Amasia, il eut un combat sérieux avec un infidèle, nommé Chetthâth, et fut vainqueur. La ville se rendit.

« Puis il marcha sur Niconia, qui est Tchoroum, et l'assiégea. Il ne la prit qu'avec beaucoup de peine, mais un grand nombre de prisonniers et un immense butin tombèrent aux mains des Musulmans, qui furent enchantés.

« Ensuite il envoya un bey, nommé Osmandjik, avec cinq mille hommes pour prendre Kastamouni, Celui-ci partit et prit Aklanos. Puis, ayant pris la place de Gumuch Maden (mines d'argent), des monnaies furent frappées au nom de Malek Dânich-

mend. Ensuite Osmandjik partit, prit Kastamouni et un grand nombre d'autres places fortes des environs.

« Malek Dânichmend marcha ensuite sur Hersanousia (?) qui est Nicée. C'était autrefois une très grande ville, plus étendue que Stamboul.

« Les Musulmans engagèrent là une lutte acharnée avec les infidèles et, par la grâce de Dieu, ils prirent la ville et firent un énorme butin.

« Ensuite, ayant placé à Bey Hissar un homme capable, il marcha lui-même sur Djanik. Pendant qu'il assiégeait une place nommée Heléguinêh (?) un trait d'arbalète l'atteignit à l'improviste. Il rebroussa chemin et rentra à Nicée où les habitants, s'étant révoltés, avaient massacré les Musulmans. Malek Dânichmend, ayant recommencé la lutte, fut vainqueur et reprit Nicée aux infidèles. Il extermina alors tous les infidèles et, ayant mis le feu de tous côtés, détruisit la ville. Il retourna à Héléguinêh et, de nouveau, par la volonté du Très-Haut, un trait d'arbalète atteignit le roi à la poitrine; se sentant très faible, il retourna à Nicée avec les Musulmans. Il y mourut, et, du temps de son fils Malek Ghâzî, une haute coupole fut élevée sur sa tombe, qui est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage très fréquenté. La population de tout ce pays lui est très attachée et, en effet, après Batthâl Ghâzî, c'est lui qui a conquis toute cette région sur les Grecs. Mais après lui, les Musulmans ayant faibli, les Infidèles reprirent le pays.

« Le fils de Malek Dânichmend, Malek Ghâzi

Mohammed, partit pour Bagdad et demanda assistance au Khalife Moktadi biamr Allah. Le Khalife le reçut très bien.

« A cette époque Malek Châh le Seldjoukide (chef de la famille et sultan de Perse) envoya aussi demander assistance au Khalife. Il lui avait adressé, à cet effet, Souléïman ibn Israïl avec une forte troupe. Le Khalife fiança la sœur de Souléïman à Malek Ghâzi et les expédia au pays de Roum. Quand ils y arrivèrent, les Infidèles résistèrent, mais les Musulmans furent vainqueurs. Malek Ghâzî, ayant eu un fils cette nuit-là, on le surnomma Yâghî Bâsân (*qui écrase l'ennemi*). En effet, cette nuit-là, l'ennemi fut écrasé et Souléïman s'étant décidé à lui confier des troupes, Malek Ghâzî partit et reprit aux Infidèles tout le pays que son père avait conquis. Il s'assit sur le trône du sultanat et nomma vizir Khalfet ibn Teguin.

« Ce Khalfet était intelligent et instruit. Son père Teguin avait été vizir de Malek Dânichmend. C'est lui qui a fondé à Amasia le Khalfet ? et la Medraseh.

« En 493, les Franks réunis aux Grecs marchèrent sur Malatia et battirent les émirs musulmans. Malek Ghâzî rassembla alors beaucoup de troupes et les attaqua. Il fut vainqueur et fit prisonnier le bey des Franks.

« En 479, Malek Souléïman le Seldjoukide, souverain de Konia, étant mort, Malek Ghâzî s'était emparé d'une grande partie de ses États. En 528, les Franks, en marchant sur Damas, ravagèrent le pays. Mais Malek Ghâzî réunit des troupes, les attaqua, les vainquit et en tua un grand nombre.

« En 537, Malek alem ou adel nâsir ed doûnîa ou ed dîn Abou'l Moudhaffar Malek Ghâzî mourut. C'était un héros renommé pour sa piété comme pour sa bravoure, homme de conseil et d'instruction, un combattant dans la voie de Dieu. Il était maître des places de Malatia, Siwâs, Amasia, Nicée (?), Tokat, Kangrî, Tchoroum, Kastamouni, Erzeroum, Angora, Kaisarieh, Djanik.

« Après lui, Malek alèm ou adel nidhâm ed doûniâ ou ed dîn Aboul' Moudhaffar Yâghî Bâsân fut padichah. Ce fut un souverain très brave, sage et savant, et renommé pour son caractère affable.

« En 560, après avoir fait vingt fois la guerre avec Kilidj Arslan, souverain de Konieh, il était resté vainqueur et, plus tard, s'étant battu nombre de fois avec les Franks, il avait toujours été victorieux.

« Mais, en 562, il mourut. Il fut enterré à Nicée et une coupole élevée fut construite sur sa tombe.

« Comme c'était un homme de bien et droit, il construisit une école à Nicée et une autre à Tokat. Elles sont encore existantes aujourd'hui. C'était la gloire de sa race.

« Ses successeurs n'eurent pas la même puissance.

« Son fils Djamâl Ghâzî, le guerrier plein de bravoure, lui succéda comme souverain. Mais, peu après, son oncle Malek Ibrahim s'empara du pouvoir. Alors Dhoû'l Noûn ibn Mohammed, son frère, se révoltant, prit Kaisarieh.

« Malek Ibrahim étant mort, son fils Malek alem dhâher emir el moumenin, chems ed doûnia ou ed dîn, Aboul Kâder Ismaïl, fut padichah.

« En 564, Malek Ismaïl mourut et fut enterré à Nicée. Une coupole fut élevée sur son tombeau.

« Dhoûl Noûn ibn Mohammed prit le pouvoir. Mais, de son temps, la puissance des Seldjoukides s'accrut au point que Kilidj Arslan lui enleva Malatia et Siwâs.

« Dhoû'l Noûn se rendit auprès du padichah de Damas Noûr ed dîn, le martyr, lui demander son appui.

« En 558, Noûr ed dîn s'était avancé, avait repris plusieurs places à Kilidj Arslan et avait rendu Siwâs à Dhoû'l Noûn. En 569, Noûr ed dîn étant mort, Kilidj Arslan avait repris Siwâs, Malatia, Erzeroum; le pouvoir avait ainsi échappé aux rois danichmendites. »

B

HISTOIRE SOMMAIRE DE LA BRANCHE PRINCIPALE DES DANICHMENDITES

1° Malek Dânichmend.

Roi de Mélitène, Sébaste, etc. (460-477 de l'Hégire).

Je rappelle ce que dit Hezarfenn : « Histoire des Dânichmendites, rois du pays de Roum. — Le premier fut Ahmed Ghâzî. Il descendait du célèbre Batthâl Ghâzî de Mélitène..... Vers 460... Malek Dânichmend, avec vingt mille hommes, marcha sur Sébaste, la prit, et, l'ayant réparée, en fit sa capitale... »

Suit le récit circonstancié de ses conquêtes. Je relève ce détail numismatique : « Il envoya un bey nommé Osmandjik... celui-ci, ayant pris la place de Gumuchmaden (mines d'argent), des monnaies furent frappées au nom de Malek Dânichmend. »

Il mourut un peu avant 479, car, à cette date, son fils régnait et était assez puissant pour enlever d'importants territoires à son voisin le sultan seldjoukide d'Iconium.

Michel le Syrien, un peu moins précis, confirme ces premières données. Vers le temps de l'arrivée des Seldjoukides en Asie Mineure, « un émir dont la contenance annonçait la modestie, qui était ami de la prière et plein d'affabilité, vint en Cappadoce avec des troupes et par ordre d'Alp-Arslan [1]. Il s'empara de Sébaste, de Césarée et se créa une principauté considérable. Il fut la tige de la maison de Dânichmend, à laquelle il donna son nom. Lorsque, précédemment, des Turcs avaient été emmenés esclaves de la Thédalie, ils avaient connu la loi des Arabes, et adopté la fausse doctrine de Mahomet; cet émir se fit son vengeur plus que tous les autres et se montra son émule [2]. »

Hezarfenn et Michel le Syrien sont les seuls qui parlent directement de Dânichmend et de ses actes. Les autres auteurs parlent des fils de Dânichmend; mais il faut remarquer qu'ils donnent très souvent le nom de *Dânichmend* à plusieurs membres de cette

1. Alp-Arslan, sultan seldjoukide de Perse, régna de 455 à 465 de l'Hégire. La date de 460, donnée précédemment par Hezarfenn, concorde fort bien.

2. *Hist. arm. des Croisades*, p. 324.

dynastie. Cette confusion est fréquente chez les auteurs arméniens, byzantins et arabes, et elle n'est pas faite pour éclaircir la généalogie.

En parlant du fils de Dânichmend, Ibn el Athîr et, après lui, Aboulféda donnent sur son père quelques renseignements qui ne sont pas d'accord avec les deux textes que je viens de citer.

Voici ce que dit Ibn el Athir :

En 493 de l'Hégire (1100 de J.-C.), Gumuchteguin, fils du Dânichmend bat et fait prisonnier Bohémond, près de Mélitène : « *Gumuchtekin était appelé le fils du Dânichmend, parce que son père avait été maître d'école chez les Turcomans : il passa par des fortunes diverses et finit par arriver à la souveraineté : il se rendit maître de Malatyah (Mélitène), de Siwâs (Sébaste) et d'autres villes*, etc [1]. »

Aboulféda dit :

« Gumuchtekin, fils de Tilou, était souverain de Malatyah, de Siwâs et d'autres lieux. On le désignait par le surnom de Dânichmend, parce que son père avait été fils d'un maître d'école chez les Turcomans et que ce peuple donnait aux maîtres d'école le nom de dânichmend [2]. »

On voit ce qu'ajoute Aboulféda, d'abord il donne le nom de Tilou au père de Gumuchtekin, ensuite il explique le texte d'Ibn el Athir. Rien ne prouve que les Turcomans appelaient *dânichmend* les maîtres d'école. C'est une fantaisie d'Aboulféda. — Où cet auteur a-t-il pris le nom de *Tilou* ? peut-être aussi

1. *Historiens des Croisades.* — Orientaux, I, page 203.
2. *Ibid., ibid.*, page 5.

dans son imagination, car on ne le retrouve nulle part.

Nous connaissons une monnaie (voir page 308) du petit-fils des Dânichmend et le nom de ce dernier est écrit en toutes lettres *Malek Dânichmend*, comme le dit Hezarfenn, implicitement confirmé par Michel le Syrien. Le Dânichmend n'était donc pas un maître d'école, mais bien un prince : un malek. On voit ici un exemple de plus des romans étymologiques où se complaisent les historiens orientaux.

Pourquoi ce nom de Dânichmend? La réponse m'en paraît fort simple. Ce prince s'appelait *Malek Dânichmend* « prince savant », comme son fils s'appelait *Malek Ghâzi* « prince combattant contre les Infidèles ». Le mot de *dânichmend* est une épithète, adoptée par un prince turc, à l'imitation des épithètes de tous les princes musulmans de l'époque, el Malek el Adel « le prince juste », el Malek el Achraf « le prince élevé », etc., etc., etc. Il convient, à ce propos, de signaler une petite curiosité philologique sur la monnaie que j'ai décrite. Le prince qui l'a fait frapper s'appelle « le roi ou le prince juste [1], *el Malek el Adel*, fils de prince combattant (*Malek Ghâzi*), fils de prince savant (*Malek Dânichmend*). Ce prince porte un titre *arabe*, car il y a l'article *el* répété, comme il convient en arabe, — son père et son grand-père portent des titres *turcs*, car l'article arabe a disparu. Ceci prouve que l'influence purement arabe domine sous le petit-fils. Dânichmend et son fils sont encore des Turcomans.

1. J'ai traduit par distraction, à la page 308 : *savant*, au lieu de *juste*.

Pour en finir avec l'explication fantaisiste d'Ibn el Athir, augmentée mais non corrigée par Aboulféda, j'affirme que le mot dânichmend ne signifie nullement « maître d'école » chez les Turcomans, et que le père du vainqueur des Franks en 493 s'appelait Malek Dânichmend, c'est-à-dire « prince savant »; comme d'autres s'appelaient « prince juste, prince supérieur, etc. » La suppression du mot malek a mis Ibn el Athir en présence d'un mot nouveau pour lui « dânichmend[1] ». Fidèle aux pratiques des annalistes orientaux, il a forgé une histoire étymologique.

Justice faite de cette étymologie trop facilement acceptée par les orientalistes, il reste encore dans Ibn el Athir une assertion hasardée, conséquence de cette même étymologie, c'est que c'est Gumuchtekin qui a fondé la puissance des Danichmendites et non son père : Ibn el Athir ayant sans doute pensé qu'un maître d'école ne pouvait fonder une dynastie. Mais Hezarfenn et Michel le Syrien nous affirment que Malek Dânichmend était le fondateur. La monnaie déjà citée en mentionnant ce nom indique clairement la place que tenait ce personnage dans la pensée de ses descendants. Donc, nous pouvons poser comme incontestables les faits suivants :

Vers le milieu du ve siècle de l'Hégire, un émir turkoman fonde une petite principauté composée de Mélitène, Sébaste, etc. Il porte le titre de Malek Dânichmend. Hezarfenn l'appelle aussi Ghâzî et Ahmed.

1. C'est un mot persan passé dans la langue turque.

Aboulféda l'appelle Tilou ; mais cette autorité, unique, n'a aucune espèce de valeur. Toutefois nous n'avons pas de raisons formelles de la rejeter. Nous la mentionnerons simplement.

Quelle est l'origine de Dânichmend ? Michel le Syrien dit qu'il vint en Cappadoce. Hezarfenn dit formellement que sa famille était déjà établie à Mélitène. En parlant de son fils, d'autres auteurs disent qu'il était persarménien, ou en l'appelant « émir perse » ajoutent qu'il était arménien d'origine. Par Perse, il faut entendre sans doute un Turkoman de la famille des Seldjoukides, qui régnaient sur la Perse depuis le IVe siècle de l'Hégire. Il est, en effet, plus vraisemblable d'admettre que Dânichmend est venu en Asie Mineure avec l'armée des Seldjoukides, dont il était quelque émir. Toutefois, il est bon de noter l'avis d'Hezarfenn, car l'influence byzantine marquée qu'on a déjà signalée sur les monnaies *écrites en grec* d'un fils et d'un petit-fils de Dânichmend, la bienveillance de ces princes pour les chrétiens, attestée par divers auteurs arméniens, comme nous le verrons, trouve mieux son explication dans ce fait, que la famille était depuis longtemps installée dans le pays, en communauté de mœurs et d'esprit avec les populations, et ne s'en distinguait que par la religion.

2° *Malek Ghâzî Mohammed* (477-529).

Posons tout d'abord comme certain le titre de Malek Ghâzî attribué au fils de Malek Dânich-

mend, puisque nous le trouvons sur la monnaie déjà citée. Nous avons besoin d'un point d'appui solide pour nous aventurer dans les obscurités des chroniques. Le tableau comparatif que j'ai donné à la page 309 n'en présente qu'une faible idée. Je demande au lecteur un peu de patience, car les détails de la discussion seront assez fastidieux.

D'abord, il y a un fait certain, c'est qu'en 493 de l'Hégire, Bohémond fut fait prisonnier, dans une bataille célèbre, par un émir turkoman appelé soit Dânichmend, soit fils du Dânichmend. Pour éviter de multiplier les citations, je donne cette ligne de Mathieu d'Edesse avec la note très savante de Dulaurier, qui a consulté tous les auteurs, sauf Hezarfenn.

« L'émir perse Dânichmend, seigneur de Sébaste et de tout le pays romain, assiège Mélitène. »

— Note. Kumusch-Tekin, fils de Theïlou, autrement appelé Mohammed ibn el Dânichmend, c'est-à-dire le fils du savant ou du docteur, parce que son père avait été maître d'école, était un chef turcoman qui fut la tige des émirs de Cappadoce. Il possédait Mélitène, Sébaste et autres villes voisines (Aboulféda, *Annal*, III, p. 324). Guillaume de Tyr l'appelle Danisman, Albert d'Aix Doniman, et Cinnamus Τανισμανιος. Ce dernier ajoute qu'il était Persarménien. Cette assertion vient à l'appui de ce que nous apprennent Mathieu et Vartan, qu'Ibn el Dânichmend était d'origine arménienne. D'après cela on peut supposer qu'il était turcoman de nation et né en Arménie. Aboulfaradj (*Chron. syr.*, p. 280) le nomme Ismael, fils de Dânichmend, et dit qu'il s'empara de Sébaste,

de Césarée et du Pont, en novembre 1396 de l'ère des Grecs, 477 Hégire, 1084 de l'ère chrétienne [1]. »

Ajoutons à cela les renseignements d'Hezarfenn :

Après la mort de Malek Dânichmend, son fils, Malek Ghâzî Mohammed, trop faible pour conserver les conquêtes paternelles, implore le secours du Khalife de Bagdad Moktadi et du sultan de Perse, Malek-Châh. Grâce à leur secours, il devient assez puissant pour dépouiller le sultan seldjoukide d'Iconium en 479, et pour battre les croisés en 493. Il meurt en 537. Il porte le titre complet de *Malek alem ou adel Naser ed doûnia ou ed din Aboul Moudhaffar Malek Ghâzî.* C'est à ce personnage que j'attribue la monnaie arabe décrite aux pages 314 à 318.

Mais ici il est évident qu'Hezarfenn a fait une confusion. La longueur du règne 477 à 537 est peu vraisemblable. De plus, nous verrons que le Malek Ghâzî, mort en 537 (1141), doit être identifié avec Malek Mohammed, petit-fils de Gumuchtekin. Je crois donc qu'il faut supposer, dans le récit d'Hezarfenn, une lacune. Je reviendrai sur ce point, que j'ai légèrement indiqué dans le premier chapitre, quand je m'occuperai de ce troisième dânichmendite.

Pour le moment, nous nous trouvons en face de la question suivante : quel est le vrai nom du dânichmendite qui fut vainqueur des croisés en 493 ? Bien que beaucoup d'écrivains l'appellent le Dânichmend, il faut l'appeler d'abord : fils du Dânichmend. Ses autres noms sont, d'après Ibn el Athîr, Gumuchtekin ; d'après Aboulfaradj, Ismaïl ; d'après Hezarfenn, Malek

1. *Hist. arm. des Croisades*, p. 51-52.

Ghâzî Mohammed. Dulaurier mentionne également ce nom de Mohammed, ainsi que de Slane [1], mais je ne sais pourquoi. Le nom de Gumuchtekin (en turc : « qui vaut son poids d'argent ») peut être un surnom. Mais le nom d'Ismaïl doit être rejeté. En effet, Ibn el Athîr, dans le passage où il raconte la victoire de Gumuchtekin, parle d'un Ismaïl, fils de Dânichmend, secouru par ce même Gumuchtekin. C'est donc un frère ou un parent qu'Aboulfaradj aura confondu avec le vainqueur des croisés. Nous appellerons ce dernier :

Malek Ghâzî Mohammed, surnommé Gumuchtekin, fils de Malek Dânichmend.

Dulaurier, dans son tableau généalogique, me paraît avoir créé un *émir Ghâzî,* fils de Mohammed, qui n'est autre que Mohammed lui-même. En effet, il résulte de l'existence de cet émir Ghâzî que Yâghî Bâsân qui, au témoignage de sa monnaie et d'Hezarfenn, était petit-fils de Malek Dânichmend, se trouve être, sur le tableau de Dulaurier, l'arrière petit-fils. C'est que Dulaurier ne s'est pas assez mis en garde contre la perpétuelle confusion des mots « le Dânichmend » et « le fils du Dânichmend », dont j'ai déjà parlé, et surtout a identifié Ismaïl, fils du Dânichmend, avec Mohammed. Cet Ismaïl, d'après Aboulfaradj, est mort en 500, et Dulaurier a été ainsi amené à terminer en cette année le règne de Malek Ghâzî Mohammed, qui, en réalité, s'est prolongé beaucoup au delà.

Je conclus qu'il faut rayer du tableau généalogique

1. *Hist. orientaux des Croisades,* I, p. XXII.

de Dulaurier cet *émir Ghâzî* et reporter à Malek Ghâzî Mohammed tout ce que les historiens arméniens en disent. On remarquera, à ce sujet, que d'après ces historiens, le Khalife de Bagdad conféra à l'émir Ghâzî le titre de Malek. Il devint ainsi Malek Ghâzî. Jusqu'alors, sans doute, le titre officiel des Dânichmendites était « émir »; c'est probablement à partir de ce jour qu'ils prirent le titre de malek. Les monnaies de Ghâzî lui donnent, en effet, le titre d'AMIIPAS. Celles de son fils portent le titre de MEAHXIS et celles de ses descendants celui de *Malek* en arabe et quelquefois en grec.

Les principaux évènements du règne de Malek Ghâzî Mohammed, surnommé Gumuchtekin, sont, en 477 de l'Hégire, la conquête de Sébaste, de Césarée et du Pont; en 493, sa grande victoire près de Mélitène sur Bohémond; ses victoires sur Kilidj Arslan, sultan d'Iconium; en 528, ses luttes contre les croisés qui marchaient sur Damas. Il meurt en 529.

A côté de lui, il convient de mentionner Ismaïl, fils de Dânichmend, lequel mourut, en 500 de l'Hégire, à Mélitène qu'il possédait depuis deux ans. Son fils Sonkor fut dépouillé par le sultan Kilidj Arslan. Mais, vers la même époque, Balag, probablement lieutenant de Kilidj Arslan, étant mort, Malek Ghâzî occupa Mélitène[1]. J'ai attribué dubitativement des monnaies à ce Sonkor.

Je m'arrête, en définitive au premier tableau suivant :

1. *Hist. arm. des Croisades*, p. 330 et 335.

MALEK DÂNICHMEND
(AHMED GHÂZÎ)
TILOU (?)
Dates approximatives : 460—477 Hégire (1067—1084 Ere chr.)

MALEK GHÂZÎ	ISMAÏL
(MOHAMMED surnommé GUMUCHTEKIN)	† 500
(477—529 Hégire)	(1107)
(1084—1136)	
	SONKOR

La durée assez considérable du règne de Malek Ghâzî s'explique par ce fait qu'il était tout jeune à la mort de son père (Hezarfenn, voir plus haut).

3° *Malek Mohammed* (529-537).

« En 537, Malek alem ou adel nâsir ed doùnia ou Aboul Moudhaffar Malek Ghâzî mourut... Après lui, Malek alem ou adel nidham ed doùnia ou ed dîn Aboul Moudhaffar Yâgî Bâsân fut *padichah*. » Ce texte d'Hezarfenn correspond fort bien au récit, cette fois très précis, des auteurs arméniens, « en l'année 1143-1144, soit 537 de l'Hégire, mort de Melik Mohammed, fils d'Amir Ghâzî. » — Note de Dulaurier. — « D'après Aboulfaradj (*Chr. syr.*, p. 33), Melik Mohammed mourut à Césarée en 1454 des Grecs (1er octobre 1142-1143); il avait désigné pour lui succéder son fils Dsoulnoun, mais la Khatoun, sa veuve, ayant épousé Yakoub Arslan, frère de Mohammed et fils d'Amir Ghâzî, fit reconnaître l'autorité de Yakoub à Sébaste, etc[1]. »

1. *Hist. arm. des Croisades, p.* 157. Nous verrons tout à l'heure que le vrai nom de Yakoub Arslan est Yâghi Bâsân.

Il faut donc lire dans Hezarfenn, « fils de Malek Ghâzî » et non « Malek Ghâzî ». La confusion a peut-être été plus complète encore si l'on remarque que le père et le fils portaient le même nom : Mohammed. Devant les assertions formelles d'Aboulfaradj, devant l'incontestable existence d'un Malek Mohammed, fils d'Amir Ghâzî, il faut corriger Hezarfenn. Nous inscrivons donc dans le tableau généalogique :

El Malek el alem el adel Mohammed (Nâsir ed dîn, Abou'l Moudhaffar).

J'ai dit à la page 11 qu'il existait une monnaie portant ces noms ; en plus, il est vrai, on lit *dhoû'l noûn*. Or ce titre de dhoû'l noûn a été porté par le fils de ce Malek Mohammed, comme l'attestent tous les historiens et ses monnaies.

Il convient de remarquer ici que sur des monnaies byzantines portant le nom de Mohammed, MAXAMETHS, il y a souvent une contremarque où on lit distinctement en arabe *noûn*. Peut-être, cependant, la dernière lettre est-elle plutôt un r, et faut-il lire « noûr ». N'y a-t-il pas là un curieux rapprochement à faire? Il y aurait de ce Mohammed trois séries de monnaies, une toute byzantine, comme celles de son père Ghâzî, une byzantine où se trouve cette contremarque arabe « *noûn* » ou *noûr* », enfin une arabe pure où Mohammed porte le titre de « l'homme au *noûn* », ou « l'homme au *noûr* ». Dans le premier cas, Mohammed s'appellerait « l'homme au poisson[1] », c'est le surnom du prophète Jonas. Précisément le nom de Jonas, Iounis, est donné à un prince

1. *Noûn* en arabe, signifie encore la lettre *n*, *encrier*, *tranchant du glaive*.

dânichmendite. Peut-être est-ce pour cela que le fils de Mohammed portait ce surnom ; car, ni les auteurs ni les monnaies ne nous donnant son *prénom* arabe, on peut supposer que c'était Iounis.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, elle ne peut s'appliquer à Mohammed. Je suis porté, dès lors, à attribuer à Mohammed un autre nom, celui de *Dhoulnoûr*, par exemple, l'r et l'n final pouvant se confondre en arabe. D'ailleurs, on peut lire encore : *Dhoulboûr*, *Dhoultoûr*, *Dhoulthoûr*, *Dhoulioûr*, les points qui devraient distinguer ces diverses lectures faisant défaut. En dehors d'un texte confirmatif, il n'y a pas lieu de discuter davantage.

Ce que je voudrais bien établir, c'est la ressemblance de cette contremarque et du surnom de Mohammed. Si l'on se rappelle que le père et le fils ont porté le même nom de Mohammed, que le père a porté d'abord le titre d'émir puis celui de malek, on peut se demander s'il n'y a pas lieu d'établir une nouvelle classification des monnaies à caractères byzantins portant le nom de Mohammed. Les premières purement byzantines appartiendraient au père, qui les frappa le jour où il prit le titre de malek (jusqu'alors il avait frappé monnaie avec son titre d'émir). Le fils, ayant le même nom que son père, aura conservé ces monnaies en mettant sa signature personnelle arabe : *noûr* ou *noûn*, et plus tard, aura frappé des monnaies avec ses seuls noms et titres arabes.

On conçoit donc l'importance de ce fait pour la classification des monnaies. Tout en reconnaissant

que la différence que j'établis n'est pas rigoureusement démontrée, j'en adopterai le principe, jusqu'à preuve du contraire.

4° *Yâghî Bâsân*, frère de *Malek Mohammed*. (circa 537-560 = 1142-1164)

Sur ce personnage, nous avons de nombreux renseignements. La seule question en suspens était de déterminer son nom, fort altéré par les divers auteurs. Dulaurier, sur l'autorité d'Aboulfaradj, adopte la lecture de Yakoub Arslan. Le témoignage d'Hezarfenn confirmé par les monnaies qui donnent tout au long les titres d'Yâghî Bâsân nous permet de trancher la question.

Je résume rapidement son histoire :

Ayant épousé la veuve de son frère, laquelle était vraisemblablement la fille de Masoud, sultan d'Iconium, il dépouilla son neveu. De son beau-père Masoûd il reçut en héritage des villes importantes. Il fut souvent en lutte avec Kilidj-Arslan II, son beau-frère. Il mourut à Gangra en 1164 (en 562 Hégire, d'après Hezarfenn).

5° *Malek Ibrahim*, frère de *Yâghî Bâsân*. et son fils *Malek Ismaïl* (circa 560-569 = 1164-1173)

A sa mort, sa veuve épousa Ismaïl, fils d'un frère de Yâghî Bâsân, par conséquent son neveu par alliance. Celui-ci succéda ainsi à son oncle en 1164 à Sébaste. Il fut tué en 1173 par les grands. Tels sont les renseignements recueillis par Dulaurier.

Mais Hezarfenn est plus précis. Il dit que Djemâl Ghâzî, fils de Yâghî Bâsân lui succéda, mais fut aussitôt détrôné par son oncle Malek Ibrahim. Celui-ci mourut peu de temps après, et ce fut son fils Ismaïl qui régna à sa place. Il mourut en 564 de l'Hégire (1168-1169). Cette date est beaucoup trop rapprochée de celle de la mort de Yâghî Bâsân. Celle que donnent les historiens arméniens, 1173, soit 568-569 de l'Hégire, est beaucoup plus acceptable.

J'ai publié à la page 311 une monnaie de ce prince.

A sa mort, son cousin Dhoû'l noûn, le Δανσυνης des auteurs byzantins, occupa Sébaste.

6° *Dhoû'l noûn*, fils de *Malek Mohammed*.
(circa 538-569 = 1143-1174.)

Ce Dhoû'lnoûn est bien connu des auteurs arméniens et arabes par les péripéties de sa vie. Dépouillé de son héritage par son oncle Yâghî Bâsân, il avait obtenu du sultan Masoûd[1] Sébaste et Césarée. Mais il n'eut Sébaste qu'à la mort de son cousin Ismaïl, comme je viens de le dire, en 1173. Kilidj Arslan II chercha à le dépouiller. Il se réfugia alors chez le célèbre Atabek de Mossoul, Noureddin, et, grâce à son aide, reconstitua en grande partie la principauté de ses ancêtres. La mort de son protecteur en 1174 lui fut fatale. Kilidj Arslan II prit Sébaste et expulsa l'infortuné prince qui s'enfuit chez l'empereur Manuel Comnène.

Ainsi finit la branche principale des Dânichmen-

1. Son grand-père probablement, puisqu'une femme de Malek Mohammed était fille de Masoûd.

dites, celle de Sébaste, la seule qui soit connue d'Hezarfenn et des auteurs arabes et arméniens. Pour les autres branches, en particulier celle de Mélitène, nous n'avons d'autre autorité que celle d'Aboulfaradj, que je vais suivre exclusivement, en la confrontant avec les monnaies que j'ai déjà décrites.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE LA BRANCHE PRINCIPALE DES DANICHMENDITES

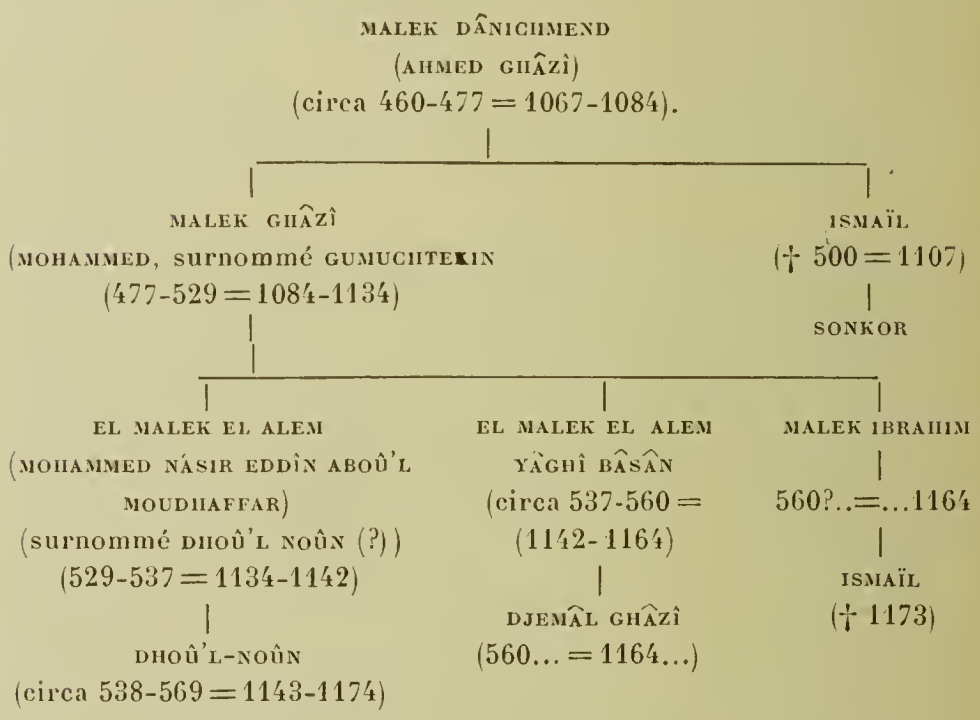

(*A suivre.*) P. CASANOVA.

JEAN DE CANDIDA

(*Suite*[1].)

PL. XII ET XIII

Nous venons de le voir, la prison était pour plusieurs le commencement de la sagesse, l'acheminement vers la fortune. Peut-être en fut-il ainsi pour J. de Candida. Dut-il sa liberté à J. de la Gruthuse et à Jean Miette? Rien de certain sur ce point; toutefois, il est probable que ces deux personnages contribuèrent à lui faire reconquérir sa liberté. Par reconnaissance, il modela l'effigie de ses libérateurs, tout comme Leone Leoni celle d'André Doria.

Candida et Leone Leoni se complurent, sentiment très humain, à rappeler le souvenir de leurs malheurs; l'un représenta la tour où il avait gémi, l'autre figura ses fers et la petite barque sur laquelle il s'était évadé[2]. Seulement, l'artiste du xve siècle se montre plus modeste que celui du xvie; son portrait n'apparaît pas, et l'énigme qui le concerne se déguisait si bien dans un coin de la médaille que l'explication perdue n'avait pas été retrouvée.

A quel moment précis Candida passa-t-il à la cour de France? Nous l'ignorons, comme tant d'autres

1. *Rev. num.*, 1894, pp. 327-354.
2. Plon, *Leone Leoni*, pl. I et pl. XXIX, n° 2. — Armand, *Les Médailleurs italiens*, t. I, p. 164, et t. III, p. 68.

détails de la vie de cet artiste. Il est permis de croire qu'il y suivit de près son protecteur et ami, J. de la Gruthuse.

Pour quels motifs abandonna-t-il le service de Maximilien ? Sans doute parce que le roi de France, plus puissant et plus riche que l'archiduc, lui offrit une situation meilleure. Ainsi que nous l'avons déjà dit à propos de Pietro da Milano [1], il n'y a pas à se préoccuper de ces changements de maîtres et à supposer, pour les expliquer, des faits extraordinaires : on offrait ses services pour de l'argent et des titres, et on se donnait au plus offrant.

La trahison même était d'une pratique fort courante en tous pays. Il faut avouer pourtant ou que les serviteurs de la maison de Bourgogne furent très avides de changement, ou bien que les arguments trébuchants employés par Louis XI furent particulièrement appréciés par eux. La désertion des serviteurs sur lesquels les princes bourguignons pouvaient le plus compter est une chose qui nous paraît singulièrement attristante, mais qui ne semble pas avoir soulevé l'indignation des contemporains. On peut ajouter que, dans ce genre d'exploit, les compatriotes de notre Candida ne se laissèrent point dépasser. Nous voyons, il est vrai, un guerrier, comme Jacopo Galeota [2], servir loyalement les partis les plus opposés ; mais en revanche, le prince Frédéric de

1. *Rev. num.*, 1893, pp. 259-278.

2. Valton, *Revue num.*, 1887, pp. 76-80 et pl. III. — P.-M. Perret, *Jacques Galéot et la république de Venise. Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1891, pp. 590-614. — Les Galeota avaient eu des alliances avec les Filangieri. *Casa Filangieri*, pp. 94, 95.

Tarente, venu pour solliciter la main de Marie de Bourgogne, s'enfuit, après avoir combattu à Granson, juste à la veille de la bataille de Morat, à l'instigation de cet Angelo Catho, qui reçut plus tard la récompense de ses perfidies. Mais un maître traître fut assurément ce comte de Campobasso, Napolitain comme les trois personnages précédents, et d'une famille alliée à celle de Candida[1]. On sait qu'après avoir vainement offert à Louis XI et à René de Lorraine de les délivrer de son maître, il s'enfuit pendant la bataille de Nancy, au moment même où apparaissaient les Suisses du duc de Lorraine, et causa ainsi la mort de Charles le Téméraire. On verra plus tard un humaniste célèbre, Giovanni Pontano, comblé d'honneurs par les rois de Naples, embrasser avec enthousiasme la cause de Charles VIII, accepter le titre de conseiller du roi de France et prononcer le panégyrique du vainqueur, sans épargner les princes d'Aragon ; ingratitude rachetée d'ailleurs plus tard par un retour aussi convaincu à ses anciens maîtres, triomphants à leur tour. Laissons de côté ces Bourguignons, serviteurs intimes, sur la fidélité desquels leurs maîtres auraient dû pouvoir compter, les Philippe Pot, les Commines, les Des Querdes, les Guy de Rochefort[2]. Ils se donnaient au plus généreux, au plus riche, et mettaient dans leurs trahisons une naïve impudence qui nous stupéfie.

Nous avons assez montré de quelle façon se com-

1. *Casa Filangieri*, pp. 146, 156-159.
2. *Invent sommaire des archives du Nord*, t. II, p. 190.

portaient les émigrés napolitains, parents ou amis de Candida, comme lui engagés au service de la Bourgogne. C'étaient généralement des partisans des princes d'Anjou, qui s'étaient expatriés après les désastres de leur parti, avaient continué à servir la maison d'Anjou en France, puis avaient suivi les ducs de Bourgogne, pour se donner enfin au roi de France. Quelques-uns, cependant, comme Perron de Baschi, l'un des ambassadeurs les plus employés de ce temps, passèrent directement du service de Jean de Calabre, après la guerre du Bien public, à celui de Louis XI.

Tous ces illustres exemples de défection autorisaient donc Jean de Candida à choisir son moment pour entrer en marchandages avec le roi de France, Louis XI [1], qui, d'ailleurs, savait toujours y mettre le prix quand il le fallait et ne se piquait pas d'un premier refus.

Nous pouvons supposer que Candida, déjà détaché de la maison de Bourgogne par sa détention et l'instabilité des partis dans les Pays-Bas, dut suivre de près son ami Jean de la Gruthuse. Celui-ci, ayant été fait prisonnier à Guinegate, en 1479, l'année même où fut modelée sa médaille, avait eu alors le temps de réfléchir aux propositions avantageuses faites par le roi [2]. L'arrivée de Candida en France doit être reportée à peu d'années après ; car la seconde

1. Il est à croire que ce furent plutôt les talents diplomatiques et littéraires de Candida que ses talents artistiques qui attirèrent l'attention de ce roi plus amoureux d'intrigues que d'art.

2. *Biogr. nationale publiée par l'Acad. royale de Belgique*, t. VIII, pp. 387-388. — Van Praët, *Recherches sur Louis de Bruges*, Paris, 1831, in-8.

médaille de Maximilien et de Marie (pl. VII, n° 5) est probablement de l'année même de la mort de cette princesse ou peu antérieure, et nous sommes porté dès lors à placer l'arrivée de Candida entre 1482 et 1483.

En tout cas, il est certain que J. de Candida se trouvait en France au commencement du règne de Charles VIII ; car il composa en latin pour le jeune roi un résumé d'histoire de France, commençant à Priam et finissant à l'avènement de Charles VIII [1]. Ainsi se trouve justifié, au sens strict du mot, le titre d'historien décerné à Candida par Robert Briçonnet ; mais « cette histoire ne présente par elle-même aucun intérêt », la dédicace seule mérite l'attention [2]. Nous n'insistons pas sur ce point ; il a été traité avec tous les développements voulus dans le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, par notre collègue, M. Couderc. C'est lui qui a bien voulu nous signaler, avant même l'apparition de son article, la note publiée il y a plus de quarante ans dans le même recueil, et où il était déjà parlé d'un « certain Joannes Candida » comme ayant composé pour le roi Charles une histoire de France, dont le manuscrit se trouvait parmi ceux de la Bibliothèque nationale [3].

Candida offrit son histoire dès les premiers temps du règne de Charles VIII, afin de gagner la faveur royale. Pour le même motif, Louis de Bruges donna à Charles VIII le fameux manuscrit du tournoi, et plus tard Jean de la Gruthuse, son fils, fit don à

1. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. XI (1849-50), p. 66.

2. C. Couderc, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1894, pp. 564-567.

3. Ce manuscrit portait alors le n° 395 du supplément latin, il est inscrit aujourd'hui dans le fonds latin sous le n° 10909.

Louis XII de la magnifique collection de manuscrits qui mérite d'immortaliser ce nom de Bruges[1].

On sait que le jeune Charles VIII s'exerça à l'étude de la langue latine et composa même des vers latins. Peut-être Candida fut-il un de ses précepteurs; du moins faut-il retenir que notre médailleur cherchait, dès cette époque, à s'attirer les faveurs royales.

C'est dans l'entourage immédiat du roi que Candida trouva à se lier avec Guillaume Briçonnet, qui accompagnait le souverain dans ses voyages[2], et qui devait arriver à une si haute fortune. Guillaume Briçonnet faisait partie à ce moment du Conseil de régence et du Conseil étroit, dans lequel se trouvait aussi Etienne de Vesc[3], personnage déjà des plus influents et qui allait partager avec Briçonnet toute la faveur du roi. Là aussi, Candida connut le jeune Artus Gouffier, enfant d'honneur et panetier de Charles VIII, qui devait être le précepteur de François Ier, l'illustre Boisy, le marquis de Carabas du dicton populaire, aussi célèbre par son goût pour les arts et les lettres que par sa grande fortune[4].

Candida est donc en France depuis 1482 ou 1483. Il vit probablement à la cour, où il est peut-être attaché à la personne du roi à titre de secrétaire, cherchant à conquérir ses bonnes grâces et lui composant en latin un petit résumé de l'histoire de France.

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, 140-146, t. III, 356. Van Praët, *Recherches sur Louis de Bruges*, 1831, in-8.

2. Alphonse Dunoyer, *École des Chartes, Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de* 1894. Chalon, 1894, pp. 5-13.

3. A. de Boislisle, *Etienne de Vesc*, *Ann. bull. de la Soc. de l'hist. de France*, année 1878, pp. 265-285, etc.

4. B. Fillon, *L'art de terre chez les Poitevins*. Niort, 1864, pp. 61-69.

En tout cas, il est bien certain que, dès 1491, il a conquis un titre officiel, celui de conseiller du roi, et a gagné la confiance, sinon du souverain lui-même, au moins de ses principaux ministres. Cette année-là, en effet, il fait partie d'une des plus importantes ambassades de cette époque. On a conservé les instructions et les noms de tous les ambassadeurs, parmi lesquels celui de J. de Candida, déjà relevé par M. L. Delisle et par A. Heiss[1]. A côté de Candida, il est bon de noter la présence d'un Jean Briçonnet, probablement le receveur des finances de Touraine, le frère de Guillaume.

L'année 1491 est celle des traités de La Flèche et de Laval. L'influence d'Anne de Beaujeu a disparu, et les hommes nouveaux, de Vesc et Guillaume Briçonnet, commencent à avoir la prépondérance dans le Conseil. On peut supposer que l'amitié de Guillaume Briçonnet, déjà puissant, fut pour quelque chose dans le choix de Candida. Ce choix n'est-il pas aussi une preuve de l'influence que commence à prendre le parti napolitain, à la tête duquel est le prince de Salerne, le véritable instigateur de la conquête napolitaine ? Celui-ci s'emparera à ce point de la confiance royale, que Charles VIII l'aura presque toujours à côté de lui quand il recevra les ambassadeurs des diverses puissances italiennes[2].

D'ailleurs, dans les réunions auxquelles il est

1. L. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1890, pp. 310-312. — A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pp. 454-456. — Burchard, *Johannis Burchardi diarium*, édit. Thuasne, t. I, pp. 549-55. — Cf. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 617. — *Ordonnances des rois de France*, t. XX, p. 290.

2. A. de Boislisle, *loc. cit.*, 1880, pp. 225, 285, etc.

appelé en raison de son titre, Candida coudoie nombre de ses amis, Français et Napolitains. Ainsi, à une séance du Conseil, qui se tint au mois d'avril de la même année, au bureau de la Chambre des comptes de Paris[1], nous relevons les noms de : « maistre Pierre de Sacierges, eslus évesque de Luçon, » dont Candida exécute la médaille vers la même époque ; celui de « maistre Pierre Cohardy, avocat », dont on connaît aussi la médaille, et surtout celui de son plus puissant ami, Guillaume Briçonnet, alors « conseiller et général des finances ».

Nous devons ajouter que les instructions de l'ambassade de 1491 sont justement signées par un autre ami de Candida, « Bohier, » sans doute Thomas Bohier, le fondateur de Chenonceaux, le futur gendre de G. Briçonnet, dont la médaille a été aussi modelée par notre artiste.

Si l'on s'appliquait à relever toutes les signatures inscrites au bas des délibérations du Conseil du roi, on retrouverait à peu près tous les personnages dont Candida modela les médailles après son arrivée en France.

Peut-être Guillaume des Perriers ferait-il exception ? G. des Perriers appartenait, depuis très longtemps, comme auditeur de rote, à la judicature pontificale, et J. de Candida le connaissait certainement depuis l'époque déjà lointaine où il était attaché à la cour de Rome. Evidemment, on n'y trouverait pas non plus la signature de l'ambassadeur florentin Neri Capponi, dont nous possédons la médaille. Celui-ci, en effet, ne pouvait pas faire partie du

1. A. de Reilhac, *Jean de Reilhac*, Paris, 1886-1887, 2 vol in-4°, t. I, p. 337.

Conseil du roi ; mais au moins avait-il dû comparaître plusieurs fois devant ce Conseil, en raison même de ses missions auprès de Charles VIII, qu'il fut même chargé d'accompagner pendant une partie de l'expédition de Naples[1]. Au moment où se multiplient les intrigues qui doivent aboutir à cette expédition, Candida est sans nul doute fréquemment appelé à donner, devant le Conseil, son avis sur les choses d'Italie et surtout sur les affaires ecclésiastiques à traiter en cour de Rome et, par suite, à rencontrer les personnages que nous venons d'énumérer.

Il est bon de donner une idée sommaire des questions assez diverses signalées par le roi à l'activité de ses ambassadeurs.

Les instructions visent un grand nombre de questions spéciales : ne pas troubler Guillaume de Cambray, doyen de Beauvais, ni Louis Pot, évêque de Tournay; obtenir la canonisation de Pierre Berland, archevêque de Bordeaux; faire nommer Antoine du Bois cardinal; faire exécuter les promesses du Pape touchant Zizim.

Les instructions visent aussi des questions plus générales : donner les bailliages et commanderies de Rhodes suivant la teneur des bulles; traiter des droits que le Saint-Siège prétend sur les comtés de Diois et de Valentinois; justifier les droits sur la Bretagne et les prétentions sur Tournay.

Mais il est des affaires qui ont une portée encore plus générale et une singulière importance : empêcher

1. Desjardins, *Négociat. diplom. de la France avec la Toscane*, Paris 1859, t. I, pp. 638-639.

que les étrangers ne tiennent des bénéfices ecclésiastiques en France sans permission du roi et sans lettres de naturalisation ; faire de nouveaux concordats touchant les affaires bénéficiales et ecclésiastiques.

D'après Isambert, ces instructions seraient une sorte de protestation contre les concessions de Louis XI et contre le concordat postérieur de François Ier [1].

De telles négociations exigeaient évidemment des hommes habiles, versés dans l'étude du droit canon et très au fait des usages de la cour de Rome. Candida était appelé à rendre de très grands services à ses collègues pour de semblables affaires, à cause de sa connaissance du pays et de la langue italienne, de son séjour à la cour pontificale, et aussi de sa facilité à parler et à écrire la langue diplomatique, le latin, que tous les ambassadeurs étaient loin de connaître [2].

Les ambassadeurs français furent reçus à leur entrée à Rome, le 11 novembre 1491, par une nombreuse et brillante escorte, dans laquelle Burchard [3] signale particulièrement la maison du propre neveu du Pape, Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre *ad vincula*, qui dès lors ne craignait pas de s'afficher comme l'ami des Français. Chaque ambassadeur chevauchait entre deux personnages de marque. Quant à Candida, il s'avançait entre deux Italiens, François Soderini, de Florence, évêque de

1. Burchard., édit. Thuasne, t. I, p. 554 ; d'ap. Pastoret (*Ordonnances*, t. XX, p. 290) citant Isambert. — L'original de ces instructions, signé de Charles VIII, est conservé à la Bibliothèque nationale ms. fr. 15870, fol. I.

2. Commines, par exemple, ignorait le latin. — A. de Boislisle, *E. de Vesc*, tirage à part, p. 151, note 1.

3. Burchard, *loc. cit.*, t. I, p. 430. — Heiss, *Rev. num.*, 1890, p. 456.

Volaterra et cardinal de Sainte-Suzanne, et Jacques Botta, évêque de Tortone, orateur du duc de Milan.

Le 26 octobre 1493, « maistre Jean de Candida, conseiller » du roi, donne quittance à « maistre Antoine Bayard », aussi conseiller du roi, trésorier et receveur général des pays de Languedoc, Lyonnais, Forez et Beaujolais, de la somme de 300 livres tournois « à lui ordonnée par le roy nostre dit seigneur, pour la pension et entretenement en son service durant ceste présente année [1] ». Il est à remarquer que cette somme est payée avant son échéance, et cela se comprend très bien, car nous allons voir que J. de Candida était à ce moment sur le point de partir pour l'Italie. Il allait se diriger vers Lyon, où il attendrait les avis de Guillaume Briçonnet pour une mission en apparence officielle, mais qui, sous de faux semblants, était surtout une mission secrète.

L'ambassade de Jean de Candida à Rome nous a montré, par l'importance des affaires à traiter, l'estime en laquelle notre diplomate était tenu dès cette époque. Mais rien ne peut donner une plus haute idée de l'importance politique de notre artiste que la lettre confidentielle et très familière d'allure qu'il écrivit de Lyon, le 16 novembre 1493, à celui qui était alors, de tous les ministres de Charles VIII, le plus écouté et le plus puissant. C'est à l'amicale obligeance de M. Louis de Grandmaison, archiviste de Tours, mon ancien collègue à la Bibliothèque

1. L. Delisle, *loc. cit.* — A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, p. 457. — L'original de cette quittance est conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (Cab. des titres, pièces originales, vol. 586, dossier 13573).

nationale, que je dois la connaissance de cette pièce importante[1].

Qu'elle soit de Candida, on n'en peut douter, elle est signée des initiales J. C., et elle porte inscrite, en tête et en travers de la marge, cette mention en toutes lettres : « Me Jehan de Candida », d'une écriture de la fin du xve siècle.

Il n'est pas douteux non plus que cette lettre soit adressée à Guillaume Briçonnet, depuis peu évêque de Saint-Malo. En effet, de tous les évêques de cette ville, un seul, vers cette époque, eut un fils chargé de négociations diplomatiques ; un seul eut auprès du roi un crédit qui lui permit de recommander directement au souverain le payement des dettes d'un ami : « ...precor Altissimum ut... memores aliquando negocii mei apud regem ut tuo patrocinio liberer ab onere debitorum. »

Ceci établi et la lettre transcrite, il nous restera à fixer la date de cette dernière, à préciser les circonstances dans lesquelles Candida l'a écrite, et les affaires auxquelles elle a trait. Il ressortira de cet examen, croyons-nous, une conclusion évidente, c'est que Candida joua à cette époque un rôle d'autant plus important et actif qu'il fut moins apparent.

Lisons d'abord attentivement la lettre elle-même.

Au dos : « Reverendissimo et colendissimo Domino meo Domino macloviensi.

A la Court ».

« Reverendissime et colendissime mi Domine, post

1. Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds Baluze, t. 393, n° 693.

humillimam commendationem, si auditus fuissem hîc Lugduni, non XII dies frustra in eo mansissemus, potius nunc Taurini vel Asti expectaremus Nicolaum Renardum. Si auditus fuissem Turonis, Florentie nunc essemus. Si antea auditus essem, essemus nunc Rome vel Viterbii et feliciter principia nostri haberemus negotii. Heu me! quam parvi facitis temporis thesaurum! Jam etiam in hoc otio nostro abierunt estivi et sereni dies quorum scio nos habituros desiderium et inopiam. Jam ante tempora decembria non spero nos Rome fore si Mediolanum accedamus, si Florentie morabimur. Quapropter nudius tertius te per litteras orabam, quas filio tuo comisi ut cum suis ad te diligenter mitteret, ut ageres quatenus solus Nicolaus Renardus Mediolanum accederet, quod per celerem tabellarium nos avisare potuisses antequam simus Taurini. Aut quid velit ista nostra profectio Mediolanensis non intelligo, cum comes Carolus sit apud vos, et alter orator jam accessit Mediolanum; per eos enim ita possent omnia agi quam per nos et forsan scientius, cum multa oriantur in dies, que nos latebunt. Sed nec instructiones videre potui, ut quod super ipsis mihi fuisset visum ad vos perscriberem, nam plus vident oculi quam oculus; et potuissem, illis visis, aliquid opinari, quod me ad te scripsisse gratum habuisses; forsan mihi non habetur fides, quod quando si intelligerem, maluissem manere in ripa Ligeris, Turonis, ad piscandos syluros. Certe hunc modum non intelligo, tamen hoc mihi solatium erit, quod non mihi summa rei comissa est, ut, si per accidendi negligen-

tiam et rerum ignorantiam aliquid contingat, mihi non imputabitur, qui in omni modo ita me geram, integra ergà te fide et amore, ut in fine magis me diliges. Porro non possum interea non moleste ferre que cum culpa admittuntur, presertim cum facile ab ea caveri posset. Alia non audeo scribere, aut quid agemus Rome post tempora decembria ; nisi non rite volumus procedere, aut quadragesimalia expectare tempora. Credas mihi, plurimum contulisset negotio nostro et ad utilitatem et honestatem, et ad voluntatem lucrandam cardinalium et ipsius summi pontificis, si in tempore consueto atque debito et opportuno negotium nostrum procuraretur. Si liberius audeo me, Reverendissime Domine, meam promere sententiam, id tribuat fidei et amori erga se meo. Que occurrent in itinere digna tua cognitione perscribam tam et si non dubito quin omnia ad te filius perscribat. Precor Altissimum ut te felicem in evum servet, et memores aliquando negocii mei apud regem, ut tuo patrocinio liberer ab onere debitorum que tibi commemoravi. Lugduni, XVI[a] novembris post meridiem, quo tempore adhuc incertus sum an hinc discedamus.

Humillimus servus,

J. C. »

(Fonds Baluze, t. 393, n° 693.)

Cette lettre a donc été écrite le 16 novembre, à Lyon, première grande étape entre la cour et l'Italie qui fixait alors toutes les attentions. Mais en quelle année ? Ainsi que la plupart des missives de cette époque, elle ne porte malheureusement pas de millésime; cependant on peut l'établir d'une façon certaine.

D'abord, cette dignité de cardinal, que l'on sait avoir été si fort ambitionnée par Briçonnet[1], ne se trouve mentionnée ni sur l'adresse, ni dans le courant de la lettre. Elle ne lui avait donc pas encore été accordée; car il n'est pas croyable qu'on eût oublié de lui donner un titre, qui fut obtenu le 16 janvier 1495[2], après tant de démarches et de négociations, à la demande expresse du roi en personne.

Donc la lettre est antérieure au 16 janvier 1495. C'est ce jour-là, en effet, que Guillaume Briçonnet fut nommé cardinal, sacré séance tenante et revêtu de la robe rouge de César Borgia. Le Pape conservait au nouveau dignitaire tous ses bénéfices et l'invitait à se loger au Vatican[3].

Faisons un pas de plus. Cette lettre ne peut pas se placer avant 1492 et elle n'est pas de 1494.

Elle n'est pas antérieure à 1492, car, cette année-là, Guillaume Briçonnet n'était ni évêque, ni même dans les ordres[4].

Elle n'est pas de 1494, car, au mois de novembre 1494, le temps des négociations et des atermoiements est passé. Depuis plus de huit semaines le roi est en Italie à la tête de son armée, et don Frédéric a été battu à Rapallo. Charles VIII, après avoir traversé Turin, a été atteint de la petite vérole à Asti ; il a été témoin, à Pavie, de l'agonie du malheureux Jean Galéaz Sforza; le 9 novembre, il a pris possession de

1. H.-F. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, chap. VI, pp. 284-294. Cf. A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, pp. 284, 294-295.

2. Burchard, édit. Thuasne, t. II, p. 692. Cf. A. Dunoyer, *loc. cit.*, ch. IV et V.

3. A. de Boislisle, *Ann. de la Soc. de l'hist. de France*, 1880, pp. 260-262.

4. Il entre dans les ordres en août 1493, il est promu à l'évêché de Saint-Malo le 10 octobre 1493. — A. Dunoyer, *loc. cit.*, ch. IV.

Pise et, le 16, il est à la veille de faire son entrée solennelle à Florence [1]. Il ne peut plus être question alors de gagner par la persuasion ou l'intrigue la bonne volonté du Pape et des cardinaux, « voluntatem lucrare cardinalium et ipsius summi pontificis », pour obtenir ce titre de cardinal qui nous paraît être le vrai « negotium nostrum » de la lettre. Dans quelques jours, le roi verra le Pape face à face, et se contentera de formuler son désir, auquel Alexandre VI s'empressera d'accéder.

Cette lettre n'a donc pu être écrite que le 16 novembre 1493. Le roi est encore à Tours, ayant auprès de lui Guillaume Briçonnet. Ce dernier a été amèrement déçu de voir que non seulement il n'a pas été compris dans la dernière promotion, qui venait d'ajouter douze cardinaux au Sacré Collège (20 septembre 1493 [2]), mais que le Pape a même refusé de confirmer sa nomination à l'évêché de Saint-Malo et aux bénéfices français qui lui ont été donnés [3]. L'expédition a été décidée; mais les partisans de la paix n'ont pas joué leurs derniers atouts, et Julien de la Rovere n'est pas encore venu renforcer, de toute l'ardeur de son ressentiment, le parti de la guerre. D'ailleurs les évènements se précipitent.

Candida, éloigné de la cour, ne se sent plus au courant de ce qui se passe dans l'entourage du roi, à Rome et ailleurs. « Chaque jour, dit-il, des faits se

1. H.-François Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, Didot, 1888, in-4°, pp. 390 et sq.

2. Burchard, *loc. cit.*, t. II, pp. 84-85.

3. A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, p. 294. Lettre de Belgiojoso à Ludovic, 29 septembre 1493.

produisent que nous ne connaîtrons pas. » Aussi demande-t-il, ignorant tout ce qui est arrivé depuis son départ de la cour, pourquoi on hésite tant à le faire partir. « On perd un temps précieux, et si l'on ne se met pas immédiatement en route pour Rome, on court le risque d'arriver trop tard et à un moment inopportun. » On le sent d'un bout à l'autre de cette lettre, Rome est le vrai but du voyage ; les stations à Milan et à Florence n'ont qu'un intérêt secondaire pour ce qu'il appelle notre affaire « negotium nostrum ». On est suffisamment renseigné, ajoute-t-il, sur les choses de Milan et par le comte Charles de Belgiojoso qui est auprès du roi « cum comes Carolus sit apud vos[1] », et par l'ambassadeur français qui vient d'arriver dans cette ville.

Pas de doute possible. Cette affaire si importante, ce « negotium nostrum » qui doit être traité à Rome, et pour lequel il est nécessaire de gagner les bonnes grâces des cardinaux et du Pape, ne peut être que l'affaire du chapeau, à laquelle s'intéressent à la fois le duc de Milan[2] et le roi de France, et qui sert à ce moment de pierre de touche pour juger des sentiments du Pape à l'égard de la France.

Voyons quelles nouvelles avaient pu arriver à la cour de France et quelles choses s'y étaient passées depuis le départ de Candida pour Lyon. Les dépêches des ambassadeurs italiens permettront peut-être de donner quelque précision à ces recherches. Voyons rapidement où en sont alors les affaires d'Italie.

1. Charles Balbiano, comte de Belgiojoso.
2. A. Dunoyer, *loc. cit.* — A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, p. 284.

Dès le mois de mai 1493, le roi et ses conseillers les plus écoutés sont pour l'expédition. Les stipulations du traité de Senlis[1] et la constitution d'un conseil d'affaires d'Italie ne laissent pas de doutes à cet égard.

A partir de ce moment, Ludovic le More change de ligne de conduite. Auparavant, il voulait jouer de Charles VIII comme d'un épouvantail à l'égard des puissances italiennes ; évitant de s'engager d'une façon formelle, il le poussait en apparence à la conquête de Naples, sauf à faire avorter l'expédition en sous-main et à former une ligue avec Florence et Ferrare. Libre alors de négocier avec Maximilien, sans froisser Charles VIII leur allié commun, et d'obtenir ainsi l'objet de son rêve, l'investiture du duché de Milan, Ludovic offre à l'empereur d'Allemagne la main de Blanche Sforza, sœur de Jean Galéaz, avec une dot de 400.000 ducats qui éblouissent ce souverain toujours besogneux. Le More ne voudrait point se brouiller avec Venise, mais il se soucie peu maintenant de la colère du roi de Naples, et il accepte la direction des affaires politiques de Charles VIII en Italie, qui lui est offerte le 15 mai 1493[2].

Quant au Pape, il est plus embarrassé que ne l'était Ludovic. Les Napolitains, unis aux Orsini, pourraient l'écraser s'il encourageait les Français ; d'autre part, il redoute que Charles VIII ne conquière une partie de l'Italie, ne s'entende avec Maximilien, son allié, et ne fasse appel à un concile général[3] pour

1. Traité de Barcelone, 18 janvier 1493 ; traité de Senlis, 23 mai.
2. A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, pp. 264 à 275.
3. A. Dunoyer, *loc. cit.*, chap. IV.

réformer l'Église et peut-être déposer le Pape[1]. Sa politique consiste à payer Charles VIII de belles paroles, sans toutefois jamais promettre formellement l'investiture du royaume de Naples. A ce moment, il s'efforce d'arrêter la réalisation des plans de conquête de Charles VIII et de brouiller le roi de France avec Ludovic Sforza : peine perdue.

Briçonnet, nous l'avons dit, était alors le confident et, en quelque sorte, le ministre des finances de Charles VIII. Le 14 août 1493, l'ambassadeur milanais Pirovano (rien n'était secret pour les Milanais) écrivait à son maître Ludovic : « Le général (Guillaume Briçonnet) est peut-être le premier de cette cour pour l'autorité et la gravité du Conseil, en même temps que pour la vivacité de l'esprit... Il a en outre l'oreille et toute la confiance du roi[2]. » Aussi Pirovano demande-t-il à son maître d'intervenir pour faire attribuer à cet influent personnage l'évêché de Saint-Malo avec d'autres bénéfices ecclésiastiques. Il importait d'avoir Briçonnet pour soi.

On comprend quel intérêt avait aussi le Pape à ménager un tel homme, et quelle importance prenait, au milieu de la politique générale, cette affaire des bénéfices et du chapeau. Ces deux joueurs, Alexandre VI et Briçonnet, avaient donc tout avantage à se ménager mutuellement, et à conférer directement entre eux au moyen d'émissaires éclairés et sûrs[3].

1. « Charles VIII déclarait à Naples qu'il n'aurait qu'un mot à dire pour s'accorder avec Maximilien, et ce mot consistait à accepter un autre Pape. » *Jean d'Auton*, édit. de Maulde, t. II, pp. 141-142.

2. H.-François Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, 1888, in-4°, p. 284. — Cf. A. de Boislisle, *loc. cit.*, p. 284.

3. Depuis la promotion de cardinaux, G. Briçonnet se défiait de Ludovic et d'Ascagne Sforza, et leur gardait rancune. Voir Delaborde, *loc. cit.*, p. 326.

En ce qui concerne Briçonnet, la présence de son fils Guillaume, évêque de Lodève, en qui il avait toute confiance, et que l'évêque d'Arezzo appelait « l'occhio dell' orecchio di questo Re [1] », et, d'autre part, l'expérience de Candida, son habileté et sa connaissance des usages de la cour de Rome et des lois canoniques, donnaient toute sécurité pour la réussite de l'ambassade projetée.

D'ailleurs, si l'on réfléchit à la situation de Candida, on verra qu'il avait des intérêts analogues à ceux de son maître. Lui aussi, avait à ménager le Pape qui pouvait lui accorder ce titre de protonotaire [2], qu'il obtint probablement à l'époque où son protecteur recevait la pourpre. Candida, pas plus que Briçonnet, ne pouvait d'ailleurs se désintéresser de cette expédition en Italie, dont le premier instigateur fut son compatriote le Prince de Salerne, et dont les agents les plus actifs furent peut-être ces Napolitains qui entouraient le roi [3], et pour qui elle devait être une source de bénéfices, de profits et d'honneurs.

Ces intérêts communs, sa connaissance de l'Italie, de la langue latine, et plus particulièrement des usages de la cour de Rome faisaient de Candida un intermédiaire, sinon indispensable, au moins très utile entre Briçonnet et le Pape [4].

Mais enfin pourquoi ces incertitudes, pourquoi cet

1. Desjardins, *Négociat. diplom. de la France avec la Toscane*, t. I, p. 341.
2. *Casa Filangieri*, loc. cit., p. 146.
3. Salerne, Cotrone, Chiaramonte, Celano, etc. — A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, p. 250.
4. C'est encore un Italien, comme Candida, Squarciafico, qui est chargé, par Charles VIII, vers la même époque, de faire des remontrances au Pape. — A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, p. 225.

arrêt dont Candida se plaint si amèrement dans sa lettre ? « Pourquoi ne pas aller droit son chemin, toucher en passant Milan et Florence, laisser même au besoin ces deux villes de côté et courir à Rome où se joue la partie intéressante ? »

Briçonnet, évidemment, était fort courroucé de n'avoir pas été compris dans la dernière promotion de cardinaux et de n'avoir été confirmé ni dans son évêché de Saint-Malo, ni dans aucun de ses bénéfices ; mais cette cause de mécontentement était antérieure au départ de Candida de Tours. Il faut trouver autre chose.

Quand les deux émissaires, Candida et l'évêque de Lodève, quittent la cour, l'expédition paraît décidée : Ludovic a accepté la direction des affaires en Italie, Etienne de Vesc et Briçonnet s'occupent de réunir l'argent nécessaire[1]. Aussi Candida semble-t-il très fondé à se demander à quoi bon aller à Milan dont on connaît si bien la politique par le comte Charles (de Belgiojoso), et à Florence que l'on réduirait aisément à l'inaction, puisque, à côté de Pierre de Médicis, il y a un puissant parti favorable à la France. C'est que, évidemment, depuis le départ de ces deux émissaires, les choses se sont modifiées.

Par une lettre écrite de Tours à Pierre de Médicis, le 3 novembre 1493, par l'évêque d'Arezzo[2] (Gentile Becchi), nous apprenons que « M. de Lodève, fils de M. de Saint-Malo, ira représenter la France à

1. Octobre 1493. Delaborde, *loc. cit.*, pp. 286-294.
2. Desjardins, *Négociations diplom. de la France avec la Toscane*, Collect. des Doc. inédits, t. I, p. 341.

Milan dans la cérémonie de ce mariage », le mariage de la nièce de Ludovic avec Maximilien. Et il ajoute que M. de Lodève « è l'occhio dell' orecchio di questo Re ». Peut-être s'agit-il ici de la mission de Candida, et, comme il arrive souvent, il ne serait parlé que du personnage de parade, du fils de Briçonnet et non de l'homme d'action, du véritable agent diplomatique, de Candida ?

L'évêque d'Arezzo ajoute dans la même lettre[1] qu' « il est question d'envoyer en Italie un homme qui soit plus capable que Péron de Baschi d'apprécier la situation du pays[2] ». On peut se demander de quel homme il s'agissait. Était-ce un haut personnage comme Guillaume Briçonnet, qui, impatient de ne pas voir marcher à son gré les affaires du roi et les siennes propres, parla à plusieurs reprises[3] de partir lui-même pour l'Italie, disant qu'il ferait plus en un jour qu'un autre en un mois ? Etait-ce au contraire un de ces émissaires secrets qui préparaient les voies aux ambassadeurs officiels et faisaient la vraie besogne ? Serait-ce Candida lui-même ? Nous l'ignorons[4].

Quoi qu'il en soit, le même ambassadeur écrit au même Pierre de Médicis, à la date du 9 novembre 1493, pour signaler de nouveau le départ de l'évêque de Lodève pour Milan, Florence et Rome, et surtout pour répéter, ce qu'il annonçait déjà dans sa lettre

1. Desjardins, *loc. cit.*, p. 341.
2. Péron de Baschi était rentré à la cour le 17 septembre 1493. A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, p. 288.
3. A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, pp. 286, 295, 296. — A. Dunoyer, *loc. cit.*, chap. IV. — Delaborde, *loc. cit.*, p. 286.
4. Desjardins, *loc. cit.*, pp. 259, 341 et 342.

du 3 novembre, que l'accord conclu entre le Pape et le roi de Naples, et plus encore le mariage décidé entre Maximilien et la nièce de Ludovic le More mécontentent la cour et « donnent à réfléchir aux partisans de l'expédition d'Italie ». « Cependant, d'après lui, le roi semble vouloir persévérer. » Ce qui qui ne l'empêche pas de terminer par une affirmation catégorique : « *Aujourd'hui tout est à l'ancre.* » L'hésitation est générale, ce fait semble donc bien certain ; ce qui pourrait l'être moins, ce sont les motifs allégués par l'évêque d'Arezzo, mais peu nous importe, le fait nous reste.

En tout cas, Guillaume Briçonnet semble bien avoir été de ceux qui réfléchissaient ou plutôt qui fléchissaient ; le manque d'instructions et d'ordres dans lequel il laisse se morfondre ses deux émissaires en est une preuve convaincante. D'ailleurs, il lui arriva plusieurs fois de fléchir dans ses résolutions[1]. On pourrait dire que, s'il fut partisan de l'expédition, ce ne fut guère que par intermittences ; sa nonchalance dans les préparatifs fut telle qu'il se fit rappeler plusieurs fois à l'ordre par le roi lui-même.

Il est bien certain que la façon de parler au Pape devra être toute différente suivant que l'Expédition sera décidée ou ne le sera pas. Tant que l'on hésitera sur cette question préalable, il sera impossible de donner des instructions fermes à Candida. Si Briçonnet empêchait l'Expédition, le Pape ne pourrait que lui en être reconnaissant et lui témoigner sa grati-

1. A. Dunoyer, *loc. cit.*, chap. V. — A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, p. 235, 245. — H.-F. Delaborde, *loc. cit.*, chap. VII.

tude. D'autre part, Briçonnet devait se dire, en songeant à l'intervention armée, que plus les Français seraient forts, plus il serait sûr d'avoir la pourpre. Seulement, dans ce cas, G. Briçonnet devait ajourner ses espérances et attendre une expédition dont la réalisation devenait justement douteuse à ce moment-là. Notre Briçonnet ne pouvait donc qu'être très perplexe. Il ne sait que décider et par suite qu'écrire; il ne sait s'il faut user de promesses ou de menaces [1].

Nous ignorons ce qu'il advint du projet d'ambassade qui nous occupe. On le découvrira peut-être un jour, ainsi que beaucoup de renseignements sur les missions diplomatiques et sur la vie de notre médailleur; les archives n'ont certainement pas dit leur dernier mot.

En résumé, cette lettre ne paraît, au premier abord et à un point de vue général, qu'un document vulgaire, semblable à une foule d'autres que nous a laissés la diplomatie très active de cette époque. Cette ambassade se perd au milieu d'incessantes allées et venues d' « orateurs » s'entrecroisant sur toutes les

1. Guillaume Briçonnet avait déjà indiqué à Pirovano (dépêche de Pirovano du 16 août 1493) les moyens de faire repentir le Pape de son hostilité : 1° Convoquer un concile; 2° refuser l'obédience et se réserver la disposition des bénéfices. — A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, p. 229.

Ces menaces pouvaient fort bien ne pas être vaines. Briçonnet prouva, en effet, plus tard, sous Jules II, qu'il n'était pas homme à reculer même devant la convocation d'un concile. Quand Charles VIII fut entré à Rome, Etienne de Vese et Briçonnet furent d'avis qu'il valait mieux être en paix avec Alexandre VI; mais tous les conseillers du roi n'étaient pas de cet avis, et une partie du Sacré-Collège (les cardinaux Ascagne Sforza et Julien de la Rovère, entre autres) proposait au roi de déposer le Pape. Aussi Briçonnet trouvait-il (lettre à Anne de Bretagne, 13 janvier 1495) que le Pape devait être très reconnaissant au roi de n'avoir pas accepté cette proposition. — A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, pp. 260 et sq.

routes, entre la France et l'Italie. En réalité, elle a une véritable importance, à un double point de vue, et c'est pour cela que nous nous sommes attardés à son examen. D'abord, elle établit que Guillaume Briçonnet avait ses hommes à lui qui étaient chargés, à côté de leur rôle officiel, de veiller à ses intérêts propres [2]. On saura que, outre les intérêts de l'État et du roi, Briçonnet ne négligeait pas les siens, et les soins attentifs qu'il donnait à ces derniers aideront peut-être à trouver l'explication de bien des hésitations en apparence inexplicables. En second lieu, à notre point de vue spécial, cette lettre a plus d'importance encore ; car, plus il sera établi que notre médailleur a eu de valeur personnelle et que les situations occupées par lui ont été élevées, plus aussi il sera prouvé que son influence artistique fut grande et eut de puissance de diffusion.

C'est vers cette même époque que Robert Briçonnet, archevêque de Reims, fit écrire, par son secrétaire, Guillaume de la Mare, la lettre dont nous avons parlé en commençant et qui a été le point de départ des recherches concernant notre artiste.

Comment Candida entra-t-il en relations avec les Briçonnets, ses amis ? C'est vraisemblablement à la cour, ainsi que nous l'avons dit, que ces amitiés se nouèrent entre esprits d'élite également amoureux de littérature et de beaux-arts. Les Briçonnets, anxieux de toutes les choses intellectuelles, encou-

1. Cf. H.-F. Delaborde, *loc. cit.*, p. 327, etc. — Desjardins, *loc. cit.*, t. I, p. 361.

rageaient les artistes, les érudits et les littérateurs français et italiens[1], et il est probable que la présence de l'humaniste, Guillaume de la Mare, auprès de G. Briçonnet ne fit que resserrer les liens d'amitié déjà existants.

En effet, G. de la Mare appartenait, comme on l'a déjà vu, à une famille normande, probablement la même, malgré des différences dans les armes, qu'une famille della Marra originaire de Normandie, mais qui avait émigré à Naples et italianisé son nom[2]. Cette famille contracta des alliances avec les Filangieri, de sorte que Candida pouvait en quelque façon cousiner avec la branche restée française.

Guillaume de la Mare fut successivement le secrétaire de Robert et de Guillaume Briçonnet, et même, d'après Bretonneau, le confesseur de ce dernier. Il se réclame volontiers de la maison Briçonnet « in qua diù nutritus et educatus sum[3] » ; ce qui prouve qu'il fut très apprécié par les deux frères, Robert et Guillaume. Le premier l'emmena dans son ambassade en Allemagne[4], le chargea de composer l'épitaphe de son père[5], de rédiger ses lettres de nomination à la charge de chancelier de France, d'écrire le discours[6]

1. G. Bretonneau, *loc. cit.*, passim. — Non contents d'accueillir avec faveur les Italiens en France, ils allaient en Italie compléter leur éducation ; ainsi, on trouve à Bologne l'épitaphe d'un Jean Briçonnet qui était étudiant dans cette ville quand il y mourut en 1492. Quicherat, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1876, pp. 204-205.

2. *Casa Filangieri*, pp. 100-101. — Cf. La Chenaye-Desbois, au mot Mare (La).

3. Recueil de lettres et de discours de Guillaume de la Mare, publié par Vatel en 1514. — 44e lettre, adressée par Antoine Bohier, abbé de Fécamp et de Saint-Ouen.

4. 9e lettre et 1er discours du recueil.

5. 1re lettre.

6. 1er discours.

qu'il devait prononcer en présence de Maximilien à « Meminghen », sur la paix à conclure et ses avantages.

Ce Guillaume de la Mare était un homme de valeur, qui mérita d'être cité dans l'*Additionnaire* de Trithemius. Il était lié personnellement ou du moins en relations épistolaires avec les intelligences les plus cultivées de l'époque, au nombre desquelles beaucoup d'amis et de compatriotes de Candida : l'historien Paul Emile (10e, 16e et 32e lettres) ; Fauste Andrelin, poète royal (17e lettre) ; Pierre de Courthardi, chevalier de l'ordre royal et premier président du Parlement de Paris, celui dont nous avons la médaille de la main même de Candida (36e lettre) ; Guillaume de Poitiers, chambellan du roi et chevalier de Saint-Michel, qui l'avait recommandé à Robert Briçonnet (39e lettre) ; Charles de Hautbois, évêque de Tournai (40e lettre) ; Antoine Bohier, abbé de Fécamp et de Saint-Ouen, président de l'Échiquier de Normandie, frère de Thomas qu'il compte parmi ses protecteurs (44e et 48e lettres) ; Adrien Gouffier, évêque de Coutances (9e discours), et une foule d'autres.

Parmi les correspondants de G. de la Mare, il faut citer encore ses deux frères, Jean, évêque de Condom, et Rolland. Jean de la Mare fut, au dire de Bretonneau[1], un prélat pieux et instruit, plein de vertu et de savoir, qui passait pour l'orateur le plus éloquent du clergé de France. Le cardinal de Saint-Malo appréciait à ce point l'évêque de Condom que, lorsqu'il

1. Bretonneau, *loc. cit.*, pp. 82-83, citant B. d'Argentré et A. Le Ferron.

voulut consoler Anne de Bretagne au moment de la mort de Charles VIII, il se fit accompagner par lui pour faire exhorter cette pieuse reine à la patience[1].

Jean de Candida qui par deux fois modela l'effigie de Robert Briçonnet, qui fit la médaille de Pierre Briçonnet et celle du gendre de Guillaume Briçonnet. Thomas Bohier, qui fut l'ami des deux frères, Robert et Guillaume Briçonnet, était sûrement lié avec le secrétaire intime de ces deux personnages et avec le frère de ce dernier, l'éloquent évêque de Condom. Aussi l'humaniste a-t-il voulu conserver le nom de l'artiste dans son recueil de lettres et le sauvegarder de l'oubli.

Etant donnée l'importance de cette lettre, il nous paraît bon de la mettre de nouveau sous les yeux du lecteur, bien qu'elle ait été déjà publiée par M. Léopold Delisle[2].

« Robertus, etc. Joanni Candide summo et oratori et historico ac sculptorie artis atque plastices hac aetate omnium consummatissimo S. P. D. XXII.

Amice charissime, ternas epistolas tuas, figuræ et imaginis nostræ sigillo impressas, atque argenteum nummisma recepimus, quibus nihil desit omnino preter spiraculum, adeo me ad vivum effinxisti. Scio quid gestias, vis amicitiam nostram etiam perseverare post mortem, ac perenni hominum memoria contineri, quod mihi quoque jucundum est. Negocia vero tua ne cures, curabo enim ea quam accuratissime. Vale. »

1. P. Lacroix, *Louis XII et Anne de Bretagne*, p. 61.
2. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1890, pp. 310-312. — Cf. A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pp. 454-455.

En marge : « Vicesima secunda, de re familiari et subjecta. »

Nous avons tâché d'expliquer quelques expressions de cette lettre, afin de mettre en lumière d'une façon générale les talents artistiques de J. de Candida[1]. M. L. Delisle avait déjà mis en relief l'amitié de Briçonnet pour Candida, en faisant ressortir non seulement le titre d'ami qui lui est décerné, mais aussi les expressions de toute la lettre. Il avait signalé les deux titres d'orateur et d'historien, expliquant et justifiant le premier, et exprimant l'espoir que le second serait un jour confirmé ; c'est ce que M. Couderc vient de faire, ainsi que nous l'avons vu, dans le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

On n'a pas essayé de dater la lettre de G. de la Mare, même d'une façon approximative. Il importe de l'essayer, afin de savoir à laquelle des deux médailles de Briçonnet il est fait allusion, et de trouver ainsi un criterium certain pour les médailles de la deuxième période.

Pour notre recherche, il est utile de fixer au préalable à quelle époque les deux médailles de Briçonnet ont été exécutées. D'abord, il est certain que la plus récente (pl. VIII, 8) a été modelée entre 1493, époque où Robert Briçonnet fut nommé archevêque de Reims (titre indiqué sur la pièce), et le 30 août 1495, année où il obtint la chancellerie de France. Cette suprême dignité de la magistrature serait inscrite en effet à côté des autres titres, si Briçonnet

1. *Rev. num.*, 1894, pp. 329-330, 334-336.

l'avait eue au moment où Candida fit son portrait. Quant à l'autre médaille (pl. VIII, 7), il suffit pour l'instant de savoir qu'elle est antérieure aux derniers mois de l'année 1493, puisqu'elle ne porte pas la qualification d'archevêque de Reims.

Les lettres de G. de la Mare ne font allusion à aucun fait précis ; elles ne sont ni datées, ni rangées toujours chronologiquement ; et, de plus, on ne peut rien déduire des titres inscrits en tête de quelques-unes et remplacés dans les autres par des points. Il semblerait au premier abord que si l'on complétait l'adresse de notre lettre, en se servant de la suscription de la dernière énumérant tous les titres, on pourrait arriver à un résultat. Mais on s'aperçoit rapidement que partout Robert Briçonnet est appelé chancelier de France, alors qu'il ne l'était sûrement pas encore, quand furent écrites plusieurs lettres de ce recueil ; la première, par exemple, est adressée par G. de la Mare à son maître Robert Briçonnet, et il y rappelle sa récente entrée en fonctions, laquelle n'est pas antérieure à la fin de 1493. On peut établir, en effet, au moyen de synchronismes, que G. de la Mare n'entra pas en fonctions avant cette époque. Nous aurons ainsi une première date extrême pour la lettre écrite à Candida ; la seconde sera fournie par la médaille visée dans la lettre même.

Dans la première lettre, G. de la Mare fait allusion à sa nomination récente et il annonce qu'il vient d'achever l'épitaphe du père de Guillaume Briçonnet, à laquelle on ne peut évidemment pas le faire travailler avant le mois de novembre 1493, puisque Jean

Briçonnet (d'après le P. Anselme, t. VII, p. 428) mourut le 30 octobre 1493. Cette lettre ayant été écrite à Paris le XVII des kalendes de janvier (16 janvier), il ne s'agit évidemment que du 16 janvier 1494. On peut donc supposer que Guillaume de la Mare devint secrétaire de G. Briçonnet au commencement du mois de janvier 1494 ou dans les dernières semaines de l'année 1493.

D'autres lettres, la troisième et la quatrième, par exemple, écrites à son frère Rolland au commencement de l'année 1494, confirment pleinement cette hypothèse. Dans la troisième, G. de la Mare se félicite d'avoir trouvé un tel maître, si soucieux de la personne de son secrétaire. Il ajoute qu'il sera prochainement à Lyon avec le roi, que les armées commencent à partir et que la mort du roi Ferrand va faciliter la conquête de Naples. Or, l'on sait que la mise sur pied des soldats devait commencer à la Noël 1493[1] et que Ferdinand d'Aragon mourut le 25 janvier 1494.

Dans la quatrième lettre, G. de la Mare se félicite encore (comme d'une chose assez récente, semble-t-il) de servir un tel maître, grand admirateur de son talent, et qui lui promet de grands biens. La reine, dit-il, est entrée à Lyon aux ides de mars (c'est-à-dire le 15 mars 1494). Le roi est irrévocablement décidé à entreprendre l'Expédition, les préparatifs marchent rapidement et l'on envoie des ambassadeurs pour obtenir le passage. Cette lettre est datée de Lyon le V des kalendes d'avril (28 mars). Ici encore, pas de doute, il s'agit bien de l'année 1494.

1. A. de Boislisle, *loc. cit.*, année 1880, p. 231.

Etant donné que l'entrée en fonctions de G. de la Mare, si elle est antérieure au mois de janvier 1494, ne l'est que de fort peu, et qu'il n'a donc pu écrire aucune lettre au nom de Briçonnet avant la fin de 1493, au plus tôt, la médaille indiquée dans notre 22e lettre est sûrement celle qui porte le titre d'archevêque de Reims (pl. VIII, n° 8). Robert Briçonnet fut élu archevêque par les chanoines en remplacement de Pierre de Laval, mort au mois de mars ; il fut confirmé par Alexandre VI le 27 novembre 1493, et prit possession de son siège au mois de décembre de la même année[1]. Cette médaille fut exécutée à l'occasion de cette nomination, qui conférait en même temps le titre de premier pair de France. Il est, en effet, inadmissible que Candida ait exécuté seulement à la fin de 1493 et au commencement de 1494 une médaille en l'honneur de Robert Briçonnet, président des enquêtes, alors que ce personnage était déjà élu archevêque de Reims. En tout cas, si cette seconde médaille n'est pas un monument commémoratif de la nomination à l'archevêché de Reims, du moins la date de son exécution se circonscrit entre le mois de mars 1493 où meurt Pierre de Laval, le prédécesseur de Robert au siège de Reims, et le 30 août 1495 où fut octroyé à ce dernier le titre de chancelier de France[2].

Quant à l'autre pièce, sur laquelle se voit la qualification de président aux enquêtes (pl. VIII, n° 7), elle

1. G. Bretonneau, *loc. cit*, pp. 118-132. — Gams, *Series episcoporum*. — *Gallia Christiana*.

2. *Ordonnances*, t. XXI, pp. 482-483.

est certainement antérieure de quelques années, car Robert Briçonnet y a l'air sensiblement plus jeune, mais cette différence d'âge est difficile à apprécier et à préciser en années. Si la pièce de l'archevêque de Reims est de la fin de 1493, celle du président aux enquêtes serait antérieure au plus de cinq ans si l'on admet, avec le *Trésor de numismatique*, que Robert Briçonnet présida aux enquêtes à partir de 1488[1].

Comme facture, ces deux médailles sont absolument identiques et sûrement de la même main que celles de Maximilien et de Marie (pl. VII). Rien de plus semblable en effet, comme style et technique, que les effigies de Marie de Bourgogne (surtout la plus récente) et celles de Robert Briçonnet. J'attire particulièrement l'attention sur la façon de modeler l'œil et le coin de la bouche.

La deuxième médaille de Briçonnet, si vantée dans la lettre de G. de la Mare, est, en effet, peut-être encore plus belle que la première, d'un modelé plus large, d'un caractère plus énergique et plus saisissant, avec ce crâne mi-rasé et le puissant modelé de son relief.

Entre les premières années du règne de Charles VIII et l'année 1503, qui est celle où furent modelées les pièces de Pierre Briçonnet et de Thomas Bohier, Jean de Candida exécuta six médailles de personnages français ou intimement liés à la politique française : Pierre de Courthardi, Guillaume des Perriers, Pierre de Sacierges, Julien et Clément de la Rovère, Neri Cap-

1. *Trés. de num.*, médailles françaises, XLI, 4.

poni (?) et Nicolas Maugras (pl. VIII-IX). Il est difficile, sinon impossible, de dater ces pièces d'une façon précise. La plupart du temps il faut se contenter de déterminer une date maxima et une date minima, entre lesquelles on pourra choisir l'époque qui paraîtra la plus vraisemblable. Ce sont là des questions que nous serrerons le plus près possible quand nous en serons à la description de chaque pièce.

En attendant, on voudra bien se souvenir que tous ces personnages ont été appelés à la cour de France, à l'époque où Candida s'y trouvait lui-même, et l'on sait que quelques-uns d'entre eux, P. de Courthardi, P. de Sacierges et Julien de la Rovère, par exemple, y ont joué un rôle très important. A la vérité, nous ne pouvons rien affirmer en ce qui concerne Clément de la Rovère et G. des Perriers.

Nous ne trouvons pas le nom de Guillaume des Perriers parmi ceux des conseillers du roi. Mais Candida, qui avait fait jadis, étant attaché à la cour pontificale, la connaissance de Guillaume des Perriers déjà membre du tribunal de la Rote, retrouvait évidemment le vieil auditeur à chacun de ses voyages à Rome. D'ailleurs Guillaume des Perriers, bien qu'enchaîné en Italie par ses fonctions, n'était probablement pas sans retourner fréquemment en France.

Quant à Clément de la Rovère, qui ne joua jamais qu'un rôle secondaire, il est probable qu'il épousa les querelles de son frère, partagea ses disgrâces et l'accompagna dans sa retraite en France; il est probable aussi qu'il vint de loin en loin surveiller son évêché de Mende. Il est donc on ne peut plus vrai-

semblable que Candida et Clément eurent, en France et à Rome, de nombreuses occasions de se rencontrer.

A ne considérer que le style de ces médailles, celle de Pierre de Courthardi[1] paraît la plus ancienne, et c'est celle en effet qui se rapproche le plus par sa dimension, son relief, son grènetis des pièces flamandes.

Ces médailles forment, avec celles de Robert Briçonnet, un groupe qui se relie aux pièces de la période flamande et en même temps à celles de 1503 et 1504, les dernières que nous connaissions de Candida. On y surprend la transition entre le style plus aimable, plus souple, plus orné du jeune médailleur et le style plus ample, plus simple, plus majestueux qui est celui des médailles de Thomas Bohier, de Pierre Briçonnet et des Valois. On croit surprendre dans ces dernières l'influence des artistes florentins et notamment celle du « médailleur de la cour de Charles VIII[2] ».

Dans tout ce groupe, mêmes lettres, mêmes points séparatifs en triangle, même modelé. La plupart des pièces portent aux revers une inscription en beaux caractères épigraphiques, disposée en plusieurs lignes. La tendance à la simplification se manifeste par la suppression de la couronne (souvenir des monnaies antiques), qui entourait les devises du revers des médailles de Jean de Palomar (pl. VI, 2) et de Nicolas Ruter (pl. VI, 3). La couronne qui

1. *Rev. num.*, 1890, pl. XIII, n° 2.
2. Armand, *Les médailleurs italiens*, t. III, pp. 23-25.

enguirlandait l'écusson d'Antonio Gratia Dei (pl. VI, 1) ne reparaît pas non plus, et on ne la trouvera ni autour des armes de Guillaume des Perriers, ni autour de celles de Nicolas Maugras (pl. IX), ni autour de la sculpturale salamandre du jeune François de Valois. Le grènetis, élément de richesse dans l'ornementation des médailles, existe dans les pièces des périodes italienne et flamande, il est remplacé par un gros filet sur les médailles de la série française, sauf celle de Pierre Courthardi, la plus ancienne de cette série, ainsi que nous venons de le dire, la moins grande et aussi la plus semblable par son module aux pièces anciennes.

Nous regrettons de n'avoir pas pu faire reproduire dans l'ordre chronologique toutes les médailles que nous décrirons ; il a fallu nous limiter. Nous avons fait phototyper, d'abord, les deux pièces signées par Candida et celles qu'on peut lui attribuer en toute certitude ; ce sont là les points de comparaison indispensables pour les attributions. Ensuite, nous avons ajouté les médailles qui n'ont pas été signalées par M. Heiss, et celles qui n'ont été reproduites par lui que d'après des gravures et des exemplaires absolument défectueux ou restitués.

En dehors d'autres preuves, un simple coup d'œil sur toutes nos pièces suffirait pour établir qu'elles sont bien de la main de Candida ; ce sont là en effet comme des anneaux se soudant les uns aux autres et formant une chaîne solide. Il y a d'ailleurs une si extraordinaire ressemblance entre celles qui sont contemporaines, que nous avons vu un fin connais-

seur, apercevant la médaille de Julien de la Rovère, la prendre au premier coup d'œil pour le Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims, tant l'impression première générale est identique.

La seule pièce, dans cet ensemble, qui diffère des autres d'une façon plus apparente que réelle, est celle de Nicolas Maugras ; en effet, la bordure est formée d'une moulure à profil très élevé, ce qui porte à croire que cette pièce a été faite pour servir d'ornement ou être encastrée dans un meuble. Quant à la lettre, aux points séparatifs triangulaires, au style de l'effigie, tout cela est semblable à ce que nous connaissons. D'ailleurs examinez ce surplis ; il est d'une technique absolument spéciale, mais identique à celle du surplis qui se voit sur les médailles de Guillaume Briçonnet, de Julien et de Clément de la Rovère. Examinez aussi l'écusson du revers : il a, bien que d'une forme différente, les plus sensibles analogies avec celui du Gratia Dei et du Guillaume des Perriers ; les bords sont relevés et le champ va se creusant en cuvette vers le milieu.

Si nous voulions continuer ces comparaisons de détail, auxquelles nous nous appliquerons quand nous en serons venu à la description des pièces ; si nous voulions comparer entre eux, par exemple, les costumes des hommes qui ont exercé des fonctions de judicature dans cette période, tels que Courthardi [1], des Perriers [2], Sacierges [3] et aussi Robert Bri-

1. A. Heiss. *Rev. num.*, pl. XIII, n° 2.
2. *Rev. num.* pl. XIV, 3.
3. *Rev. num.*, pl. XV, 1.

çonnet (pl. VIII et XII), président aux enquêtes, nous remarquerions de frappantes ressemblances, non seulement dans l'aspect général, mais aussi dans les petits détails, par exemple, dans les quatre plis qui creusent la robe de ces magistrats sur le devant de la poitrine. Si l'effigie et la lettre du Pierre de Sacierges ont de la sècheresse, il faut l'attribuer uniquement aux retouches qu'a subies le rarissime exemplaire reproduit par le *Trésor de numismatique*, par A. Heiss et par nous. Nous n'avons pu malheureusement en découvrir de meilleur. Les ciseleurs se sont à tel point acharnés à défigurer certaines médailles de Candida, par exemple, celle de Jean Carondelet et de sa femme, qu'il est impossible d'en découvrir un exemplaire intact et simplement passable.

Nous ne doutons pas que ces analogies aient déjà sauté aux yeux de tous ceux de nos lecteurs qui auront bien voulu jeter un coup d'œil sur nos planches, malheureusement assez peu réussies. Ils auront certainement remarqué aussi que les médailles de Candida, d'abord légères d'aspect et de fonte, petites de diamètre, sont toujours allées en augmentant de grandeur, d'épaisseur et de poids; l'artiste devenant, à mesure qu'il avançait en âge, plus sensible à la simplicité et à la force, à la grandeur du style et à la vivacité de l'expression qu'à l'élégance et au charme.

Nous en sommes arrivés à l'année 1494, c'est-à-dire à la veille de l'expédition d'Italie. Il reste à indiquer quel fut le rôle probable de Candida à cette époque néfaste pour l'Italie, où l'Italie conspire

contre elle-même, les Italiens devenant les principaux, on pourrait presque dire les seuls artisans de l'invasion. Sans les excitations habiles et de plus en plus pressantes de Ludovic, sans l'assaut final donné par le cardinal Julien de la Rovère et surtout sans l'action moins apparente, mais persévérante, tenace, incessante des Napolitains réfugiés à la cour de France, la conquête de Naples n'eût pas été entreprise, et Julien de la Rovère, devenu Jules II, n'aurait pas eu à faire appel à son indomptable énergie, pour jeter hors de l'Italie ces barbares dont il avait attiré lui-même l'invasion. Candida était sûrement de ces Napolitains qui, toujours présents auprès du roi, avant et pendant l'Entreprise, assistaient aux réceptions d'ambassadeurs les plus secrètes et aux plus importantes délibérations.

Candida fit probablement partie de l'expédition; c'était en effet le cas, pour la cour, d'utiliser ses talents diplomatiques et sa grande connaissance des choses d'Italie, et, pour lui, de prendre sa part des dépouilles opimes des Aragonais vaincus. On peut croire que Charles VIII désira se l'attacher aussi comme artiste. A cette époque, les rois allaient toujours accompagnés de peintres, de sculpteurs et de gens appartenant à tous les corps de métiers. On sait que Charles VIII avait tenu à amener, pour cette expédition, des peintres capables d'exécuter des œuvres qui lui rappelleraient, à son retour en France, le souvenir des belles choses qui auraient frappé son attention en Italie. C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, que, dès le commencement de l'Entre-

prise, le roi traversant la Savoie et trouvant son « cousin et sa cousine, la duchesse de Savoye, très beaulx enfants », s'empressa de les faire « paindre » par un des artistes attachés à sa personne [1].

Les espérances de Candida ne furent probablement pas déçues, et il eut, comme tous les serviteurs du roi, part aux dépouilles des partisans des princes de la maison d'Aragon. Aussi aurait-on pu s'attendre à trouver d'utiles renseignements dans les archives de Naples; malheureusement, les registres des finances et de la justice ont été brûlés au moment de la rentrée du roi Ferdinand (juillet 1495).

Il est bien certain que Candida revint en France et y vécut encore un certain nombre d'années, puisqu'il y exécuta, en 1503, les médailles de Pierre Briçonnet et de Thomas Bohier, et en 1504, celles de la famille de Valois-Angoulême.

J. de Candida resta toujours fidèle aux Briçonnets. Louis XII qui n'avait point disgracié la Trémoille par qui il avait été fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier, ne devait pas non plus disgracier les Briçonnets; il se contenta, chose fort naturelle, de leur préférer le confident et l'ami des bons et des mauvais jours, Georges d'Amboise. Les Briçonnets n'en restaient pas moins une puissance dans l'Etat. Par eux ou leurs parents, les Bohier, les Beaune, les Ruzé, les Berthelot, les Robertet, ils tenaient toute l'administration financière de la France : recettes, dépenses, contrôle. Ils étaient généraux, receveurs

1. Léon le Grand, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1894, p. 147.
2. A. de Boislisle, *loc. cit.*, 1884, p. 144.

généraux, contrôleurs généraux; enfin, pas une situation importante ne leur avait échappé. Grâce à leur amour des arts, à leurs richesses et aussi aux nombreux voyages en Italie qui étaient venus surexciter leur enthousiasme [1], ils continuaient à jouer le noble rôle de Mécènes. Candida, qui s'était mis sous leur protection quand ils étaient au comble de la faveur, leur resta dévoué quand leur fortune fut moins brillante. Ce qui le prouve, ce sont les deux médailles de Pierre Briçonnet et de Thomas Bohier.

On sait que Pierre Briçonnet avait été l'un des organisateurs les plus actifs de l'Expédition; il fut un des mieux récompensés; il reçut, pour sa part, outre le don d'une « galeasse », les comtés de Martina et de Francavilla. Comme les autres membres de sa famille, il protégea les arts et les artistes, et Bretonneau, l'historiographe de la maison Briçonnet, nous apprend qu'il eut à Orléans un « superbe tombeau » qui fut détruit par les protestants.

Thomas Bohier, gendre du cardinal de Saint-Malo, partageait l'amour qu'avaient tous les Briçonnets pour les arts, et il est infiniment moins connu comme général des finances et lieutenant-général du roi en Italie, que comme fondateur du château de Chenonceaux, cette charmante création de la Renaissance.

1. Il suffit de citer la lettre que le cardinal Briçonnet écrivait de Naples à la reine : « Madame, je vouldroye que vous eussiez veu ceste ville et les belles choses qui y sont, car c'est un paradis terrestre..., et vous assure que c'est une chose increable que la beaulté de ces lieux bien apropriez en toutes sortes de plaisances mondaines. Vous y avez esté souhaitée par le roy. A ceste heure icy, il n'estime Amboyse, ne lieu qu'il ait par delà. » Bordier et Charton, *Histoire de France*, t. II, p. 4. — *Archives de l'art français*, t. I, p. 275. — E. Müntz, *La Renaissance en France et en Italie à l'époque de Charles VIII*, p. 509-510.

C'était un homme de goût, marié à une femme supérieure, Catherine Briçonnet, qui surveilla et dirigea, pendant les longues absences de son mari, la construction de Chenonceaux. Le tombeau des deux époux, attribué aux Juste, se voyait avant la Révolution dans l'église Saint-Saturnin-de-Tours[1]. Par sa famille et par les Briçonnets, il était lié à tous les riches financiers de l'époque; par sa mère, il était le cousin du fameux Guillaume Duprat, qui allait devenir le précepteur du comte d'Angoulême et serait plus tard son premier ministre. Il est à croire que J. de Candida suivit jusqu'à la fin la fortune des Briçonnets, à laquelle il semble avoir lié la sienne.

A la mort de Charles VIII, François d'Angoulême devient le plus proche héritier du trône, sa situation grandit subitement et attire dès lors l'attention des Briçonnets. J. de Candida, en vieux diplomate qu'il était, sentit que du côté de la pauvre petite cour d'Angoulême était l'avenir et la fortune; il s'en fit le portraitiste, car c'est à lui qu'il faut attribuer les deux médailles dont nous allons parler : celle de François de Valois à l'âge de 10 ans, et celle de Louise de Savoie et de Marguerite de Valois. L'hostilité plus ou moins latente qui existait entre Louise de Savoie et la bonne reine Anne faisait entrevoir bien des nuages; mais les Angoulêmes étaient bien vus de Louis XII qui, faible de santé, paraissait peu apte à avoir de nombreux héritiers. Donc, à lier son sort à celui de la maison d'Angoulême, il y avait peu de risques à courir, et beaucoup à gagner si le

1. Mgr C. Chevalier, *Le château de Chenonceau*. Tours, 1882, pp. 23 et sq.

jeune comte arrivait au trône. L'exemple de tous ceux qui s'attachèrent au service des Valois-Angoulême, les Boisy, les Duprat, les Brinon, et tant d'autres que le roi de France paya si magnifiquement des services rendus au petit duc d'Angoulême, prouve suffisamment combien Candida avait vu juste.

Les deux médailles de la maison d'Angoulême ont une valeur iconographique et artistique de premier ordre. Les effigies de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême méritent une place d'honneur parmi les très rares portraits de ces deux princesses. Quant à la médaille de François Ier, elle est encore plus digne d'attention : l'effigie du jeune comte d'Angoulême doit prendre la tête de la série des portraits de François Ier ; la salamandre du revers a été le prototype de ces légions de salamandres qui envahirent toutes les constructions royales au temps de François Ier ; de même que le *motto* qui l'entoure a donné naissance à la fameuse devise : *Nutrisco et extinguo.*

L'exceptionnelle importance de ces deux pièces exige que nous recherchions dans quelles circonstances elles ont été exécutées [1].

Le comte d'Angoulême, père de François Ier, mourut le 1er janvier 1496, et aussitôt après, le duc Louis d'Orléans (depuis Louis XII), se fit adjuger la

1. Pour les premières années du règne de Louis XII consulter : R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII.* — P. Paris, *Etudes sur François Ier.* Paris, 1885, in-8, t. I. — G. Jacqueton, *Les relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre.* Paris, 1891, in-8. — Pelicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu.* Paris, 1883, in-8. — B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, etc.

tutelle, Louise de Savoie étant mineure de 25 ans. En 1498, à son avènement, Louis XII chargea verbalement le maréchal de Gié (déjà exécuteur testamentaire du comte d'Angoulême) du gouvernement du jeune François et de la garde de sa mère. L'un des premiers soins du roi fut, sur le conseil du maréchal, de faire venir à la cour, où ils ne paraissaient guère auparavant, la comtesse et ses deux enfants. Cette même année, Louis XII donna à François d'Angoulême le duché de Valois et il invita la comtesse à amener ses enfants à Chinon. « Il n'eût pas tenu, dit Saint-Gelais, plus grand compte des deux enfants s'il eût été leur propre père [1]. » En effet, on voyait fréquemment le roi apparaître en public accompagné du comte d'Angoulême ; ainsi il l'avait à son côté dans l'entrevue solennelle avec Philippe le Beau.

Dès cette époque, le maréchal de Gié, « mauvais Breton, » peut-être, mais excellent Français, capitaine prudent et solide, politique avisé, actif, patient, tourne tout son espoir vers François d'Angoulême et s'efforce de l'avoir complètement dans la main ; d'où l'hostilité jalouse de Louise de Savoie.

En 1501, le roi étant gravement malade, Gié prit l'initiative du mariage entre François et Claude de France. Il en parle au roi et à la reine. Mais cette dernière, qui rêvait quelque merveilleuse destinée pour sa fille, finit au contraire, à force d'obsession, par obtenir le consentement du roi pour les fian-

1. Godefroy, *Hist. de Louis XII*, p. 137. — Lacroix, *Louis XII et Anne de Bretagne*, p. 114. — Cf. P. Paris, *Étude sur François Ier*. Paris, 1885, in-8, t. I.

çailles de Claude avec l'archiduc Charles, la dot étant la Bretagne et tous les domaines apanagistes de la maison d'Orléans. Gié se tut, mais se prépara dès ce moment à garantir, en cas de mort du roi, les personnes du comte d'Angoulême et de Claude de France. Tous ces projets, ces sourdes hostilités même ne faisaient que concentrer de plus en plus l'attention des bons Français sur ce jeune duc de Valois qui, en possession de la faveur royale, voyait s'augmenter de jour en jour les chances de succéder au roi.

Aussi, quand Louis XII, déjà affaibli et malade, tomba accablé par les mauvaises nouvelles d'Italie et condamné par les médecins (fin janvier 1504), tous les yeux se tournèrent plus que jamais vers François d'Angoulême. La reine Anne se préparait à rentrer en Bretagne avec ses trésors, et le maréchal de Gié, se tenant sur le qui-vive, faisait arrêter les bateaux de la reine. Voilà le moment choisi par Candida pour exécuter cette médaille de François Ier, qui porte la date de 1504. Elle était appelée, dans de pareilles circonstances, à avoir le plus grand succès dans la France entière.

Le roi à peine guéri, Gié court annoncer la nouvelle de la guérison à Louise de Savoie et presse la conclusion du mariage entre François et Claude.

Georges d'Amboise, qui était absent, revint sur ces entrefaites et, jaloux de l'influence prise par le maréchal, lâcha la bride aux rancunes combinées d'Anne de Bretagne et de Louise de Savoie. Dès lors, le procès de Gié s'organise et s'échafaude,

malgré les répugnances de Louis XII. Le 12 juillet 1504, l'information est ouverte. Gié, interrogé, avoue fièrement la disgrâce de la reine et son ambition de voir se conclure le mariage de François et de Claude.

Au commencement d'avril 1505, Louis retombe malade; il teste au mois de mai et ordonne, dans son testament, de marier Claude à François. Quelle éclatante justification de la conduite de Gié, le promoteur de cette union ! Comme conclusion, au mois de juillet de la même année, le roi, à peine guéri, se consolait des bouderies et de la longue absence de la reine en Bretagne, en annonçant officiellement le mariage de sa fille avec le jeune comte, qu'il traitait comme son fils.

Mais les trois adversaires du maréchal, Louise, Anne et le cardinal d'Amboise, ne désarmaient pas, et enfin, le 9 février 1506, Gié fut condamné, et privé, par le même jugement, de la garde du comte d'Angoulême. Notons maintenant cette date dont nous aurons à tirer parti plus tard, quand nous parlerons de la médaille de François d'Angoulême.

La situation de toute la maison d'Angoulême grandissait avec celle de son représentant. C'est aussi à cette époque, c'est-à-dire entre 1504 et 1505, que Candida modela la médaille de Louise et de Marguerite. Selon nous, ce fut probablement en 1504, en même temps que celle de François Ier; elle a même aspect, même épaisseur, même diamètre. L'affaiblissement du roi et ses maladies successives, aussi bien que le procès de Gié et le mariage longtemps projeté, puis enfin décidé, entre Claude et François, tout se

réunissait pour attirer l'attention sur le jeune prince affable et séduisant que sa naissance appelait au trône.

Il est à supposer que J. de Candida fut bien accueilli dans cette petite cour d'Angoulême, très policée, très artiste ; où l'on avait peu d'argent, mais beaucoup de goût [1]. On n'y parlait probablement pas italien, car Louise, née d'une Française, dans une cour presque française, était venue très jeune en France ; mais on aimait les auteurs italiens, et François, naturellement adonné aux lettres, faisait ses délices de Pétrarque et de Boccace. Notre médailleur rencontrait là ses amis les Briçonnet, trop habiles pour ne pas suivre le mouvement général et s'orienter vers l'astre qui allait se lever. Ils avaient complètement réussi à s'insinuer dans les bonnes grâces des Angoulême. Les preuves abondent de l'attachement de ceux-ci pour les Briçonnets ; il nous suffira d'en citer quelques-unes.

En 1507, quand le comte d'Angoulême voulut obtenir la canonisation de saint François de Paule, il envoya à Rome Denis Briçonnet, fils du cardinal de Saint-Malo, d'abord évêque de Toulon, puis de Lodève et de Saint-Malo [2]. Mais celui qui entra le plus dans leur intimité fut Guillaume II, le plus illustre des fils du cardinal de Saint-Malo, le bras droit de son père au concile de Pise, dans les ambassades et partout, celui-là même dont il est parlé dans la lettre de Candida. On se rappelle peut-être que ce

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, pp. 147, 150, 184.
2. G. Bretonneau, *loc. cit.*, p. 275.

Guillaume II, le compagnon de Candida dans la mission de 1493, fut le correspondant [1] et le confesseur de Marguerite d'Angoulême, et que François Ier et Louise de Savoie goûtaient fort ses longues épîtres. Il fut d'ailleurs chargé d'un grand nombre de missions importantes, aussi bien par Louis XII que par François Ier, entre autres, des négociations pour le fameux concordat de 1516 [2].

On a vu que Candida avait bien jugé en liant sa fortune à celle des Angoulême. Devenu probablement Français par la naturalisation, comme le devinrent plus tard beaucoup d'artistes italiens et beaucoup de grands seigneurs [3] qui voulaient avoir des bénéfices en France, il fut empêché par la mort de recueillir les fruits de sa politique. Il mourut, sans doute en France, peu de temps après 1504, car on ne trouve après cette date aucune médaille qu'on puisse être tenté de lui attribuer. Son style a pris, à cette époque, une allure si personnelle et si caractéristique, qu'on ne pourrait guère hésiter sur l'attribution à faire, s'il existait encore quelque pièce de lui. Les archives recèlent peut-être de nombreux documents qui permettront de compléter la biographie de ce personnage, qui fut de la lignée des grands artistes de la Renaissance, aptes à toutes les œuvres intellectuelles ou artistiques ; mais à l'inverse, les médailliers

1. Voir au Cabinet des manuscrits (supp. fr., n° 337) une copie contemporaine de la correspondance de Briçonnet avec Marguerite.

2. Bretonneau, *loc. cit.*, p. 209, etc. — Ch. Orion, *Thèse* (faculté de théologie protestante), 1864. — *Grande Encyclopédie*, au mot de Briçonnet.

3. Lettre de Belgiojoso à Ludovic, 27 novembre 1493. Guillaume Briçonnet s'emploie à faire accorder au cardinal Ascagne Sforza des lettres de naturalisation.

n'apporteront, croyons-nous, qu'un petit nombre d'œuvres nouvelles. Qu'importe, d'ailleurs. Un homme peut s'estimer heureux quand il lègue à la postérité une œuvre, une seule qui puisse fixer à toujours sur lui l'attention des âges futurs. Jean de Candida sut produire une série de médailles absolument remarquables, et marquer son œuvre d'un cachet très personnel ; mais il eut en outre la bonne fortune, de par sa haute situation sociale, d'être mis en présence des personnages les plus illustres de la fin du xve et du commencement du xvie siècle, et il traita leurs effigies d'une façon vraiment supérieure. Maximilien et Marie de Bourgogne, Julien et Clément de la Rovère, François Ier jeune, Louise de Savoie et la « marguerite des princesses » n'ont pas de plus beaux portraits que ceux modelés par Candida. Voilà plus qu'il n'en faut, n'est-ce pas, pour sauver un nom de l'obscurité, pour illustrer un artiste. Mais J. de Candida a joué, au point de vue général et comme protagoniste des idées italiennes et de l'idéal italien de la Renaissance, un rôle qu'il ne faut pas oublier, qui se dévoilera et se précisera chaque jour de plus en plus.

Nous allons aborder, dans notre IIe partie, la description et l'explication des médailles, d'abord de celles attribuées à Candida et ensuite de celles qui lui ont été données à tort ou qu'on serait peut-être porté à lui donner. Au cours de cet examen et de ces discussions, nous verrons encore se poser nombre de questions intéressantes.

Mais, auparavant, cherchons à résumer notre étude, à dégager la personnalité de Candida ; voyons

le rôle joué par lui parmi ses contemporains, et demandons-nous si cet homme a eu vraiment une physionomie assez caractéristique pour mériter de fixer sur elle l'attention de la postérité.

Guillaume de la Mare l'a proclamé, il fut *historicus*, *orator* et *sculptorie artis atque plastices hac œtate omnium consummatissimus*.

Historicus, oui, il le fut, mais assez peu. Il le fut, si l'on veut, et si l'on interprète le mot *historicus* dans un sens littéral, notre médailleur ayant réellement écrit un petit résumé historique ; mais si l'on s'en tient à l'esprit, rien ne prouve qu'il ait réellement fait œuvre d'historien, bien qu'il veuille insinuer dans sa préface qu'il a longuement pâli sur les vieilles chroniques, pour mettre au jour ces 31 feuillets de latin, dont la seule partie intéressante est la dédicace[1]. Ce petit résumé est simplement un exercice de rhéteur, tout à fait à la portée de beaucoup d'humanistes de ce temps-là. Il aurait pu aussi bien être composé par tel ou tel latiniste à gages, un Fauste Andrelin ou un Paul Emile, et même par un bon maître-ès-arts, fraîchement diplômé, ainsi, par notre Guillaume de la Mare, qui l'eût écrit peut-être dans un style plus ferme et plus châtié[2].

Orator, Candida l'a été. L'inscription de son nom sur une liste d'ambassadeurs, prouve qu'il l'a été officiellement et au moins de nom. Mais la lettre à

1. Le style de cette dédicace est moins original, moins vif, moins alerte que celui de la lettre de Candida ; mais, dans les deux, on trouve des expressions et des tournures semblables.

2. G. de la Mare se vante, dans la 46e lettre de son recueil, d'être maître-ès-arts de l'Université de Paris.

Guillaume Briçonnet va plus loin; elle établit qu'il fut un diplomate actif et avisé, particulièrement versé dans les affaires ecclésiastiques et employé dans les démêlés de la cour de Rome. Évidemment, il ne fut pas le seul dont on se servit dans ces sortes de négociations; mais il faut reconnaître qu'il y put rendre des services très appréciables et très spéciaux.

En ce qui concerne les affaires d'Italie, la personnalité de Candida ne se détache pas d'une façon spéciale du groupe de ces Napolitains qui avaient plus ou moins largement leurs entrées à la cour.

Mais Candida fut aussi *sculpteur* et *médailleur*, et c'est sur cette double qualification que G. de la Mare appuie surtout, et avec raison. Candida ne disparaît plus ici au milieu d'une élite, si choisie et si petite soit-elle. Il apparaît seul, à cette extrême fin du xve siècle, à pratiquer en France, pendant de longues années, cet art de la plastique que le moyen âge français ne connut pas ou du moins ne pratiqua pas pour lui-même[1]. Surtout, il fut le seul sculpteur et médailleur italien installé à ce moment dans notre pays, et y produisant, d'une façon continue, des œuvres dignes de fixer l'attention des contemporains et de la postérité. Par la pondération de ses qualités artistiques, par cette harmonie, cette simplicité, ce rien de trop, qui sont aussi des qualités éminemment françaises, il ne put qu'avoir une influence des plus utiles sur notre

1. Évidemment, les artistes français du xve siècle connurent le plâtre, la cire et la glaise, et les utilisèrent, cette dernière surtout; mais ce ne fut jamais que pour exécuter des modèles, des projets, des patrons, et non pour des œuvres définitives.

art national, influence d'autant plus réelle et active que l'exemple venait d'un artiste émérite, qui fut en même temps un savant humaniste et un homme d'État familier des plus puissantes cours souveraines

H. DE LA TOUR.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

MONNAIES ÉTHIOPIENNES

Les savants qui se sont occupés de numismatique éthiopienne savent combien la lecture des légendes et la chronologie sont encore incertaines. Un travail tout récent de M. D.-H. Müller, de Vienne, sur les inscriptions d'Abyssinie (*Epigraphische Denkmäler aus Abyssinien*, in-4°, Wien, 1894), donne le texte de la traduction de deux inscriptions d'un roi éthiopien qui s'intitule « fils d'Ela Amida, homme de Khalen, *beeçê Khalen* ». Ces derniers mots donnent l'explication longtemps cherchée de la légende grecque d'une monnaie de HZANA, publiée pour la première fois par Prideaux, dans le *Numism. Chron.*, 1884, et qui contient les mots BICI AΛHH. Ces mots signifient donc « homme de la race de Khalen »; par suite, les mots BICI ΔIMHΛH de la monnaie du roi Aphilas auraient le sens de « de la race de Dimêlê », et il faudrait traduire de même les noms propres Beesê Bazên, Beesê Sarq, Beesê Tsawez que l'on trouve sur les listes royales.

E. D.

*
* *

Un nouveau proconsul d'Asie. — Dans ses *Fastes des provinces asiatiques de l'Empire romain*, M. Waddington donne ainsi qu'il suit la succession des proconsuls de la province d'Asie :

Q. Tullius M. f. M. n. Cicero.	61-58 av. J.-C.
C. Fabius M. f. [Hadrianus].....	58-57
T. Ampius T. f. [Balbus].....	57-56
Inconnu	56-55
C. Claudius Ap. f. Pulcher.....	55-53

Un cistophore de Tralles, en Lydie, conservé au Musée britannique et indéchiffré jusqu'ici, vient de fournir à M. Barclay

Head le nom du proconsul inconnu qui succéda à T. Ampius. Ce cistophore porte nettement : C. SEPTVMIVS T.F. PROCOS.

Ce Caius Septimius est l'un des sept préteurs de l'an 57 avant J.-C., qui usèrent de leur influence pour faire rappeler Cicéron de l'exil (Cicéron, *Red. in Sen.* IX). Il est encore cité plus tard, après son proconsulat, et il devint membre du collège des augures (Cic., *ad Att.* XII, 13, 14). La découverte de M. Barclay Head comble à la fois une lacune dans les fastes de la province d'Asie et dans le *cursus honorum* d'un des personnages les plus importants du dernier siècle de la République romaine.

E. B.

*
* *

Prix de numismatique. — L'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux a décerné le prix de numismatique de la fondation La Grange à la *Numismatique du Béarn* de MM. G. Schlumberger et Adrien Blanchet.

*
* *

Monnaies coloniales allemandes. — Le chancelier de l'Empire a autorisé la Compagnie allemande de la Nouvelle-Guinée à faire frapper à la Monnaie royale de Berlin des monnaies destinées à cette colonie (pièces d'or de 20 m. et de 10 m., pièces d'argent de 5 m., 2 m. et 50 pf., pièces de bronze de 10 pf. et pièces de cuivre de 2 pf. et de 1 pf.). Ces pièces porteront un oiseau de paradis, et au revers une inscription relative à la Compagnie de la Nouvelle-Guinée, avec l'indication de la valeur et de l'année. On frappera des pièces d'or pour 100.000 m., des pièces d'argent pour 400.000 m., et des pièces de 10, 2 et 1 pf. pour 50.000 m. (*La Liberté* du 22 août 1894.)

*
* *

Frappe de monnaie en Angleterre. — D'après une statistique publiée par sir C. Freemantle, directeur de la Monnaie, il a été frappé, en 1893, £ 9.266.251 en monnaies d'or contre 13.907.840 en 1892.

La frappe des monnaies d'argent, en 1893, s'est élevée à £ 1.008.971 contre 849.932, en 1892, et celle de la monnaie de cuivre à £ 46.664 contre 58.556, en 1892.

Pendant les deux dernières années, on a retiré de la circulation £ 23.668.125 en or. (*La Liberté* du 29 août 1894.)

*
* *

Frappe des monnaies au Mexique. — On a frappé dans les Hôtels des Monnaies du Mexique, de 1871 à 1892, des pièces pour une valeur de dollars : 447.123.700, réparties de la façon suivante : pièces d'or, dollars : 8.605.254; pièces d'argent, dollars : 433.405.583 ; pièces de cuivre, dollars : 1.112.168.

Pendant les années fiscales 1882-83 et 1883-84, le gouvernement a frappé en monnaie de nickel 40.000 000 de pièces de 5 sous ; 50.022.750 pièces de 2 sous et 99.954.500 pièces de 1 sou. Total, dollars : 4.000.000 qui, ajoutés aux chiffres ci-dessus, donnent un total de dollars : 447.123.700. (*Le Nouveau-Monde* du 22 sept. 1894.)

*
* *

La monnaie de nickel en Italie. — La réforme de notre monnaie de billon est à l'ordre du jour, et la presse s'en occupe beaucoup. (Voy. en particulier *Le Petit Journal* des 18 septembre et 29 octobre, et le *Gil-Blas* du 30 octobre 1894.)

L'Italie vient de suivre l'exemple de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse, en adoptant la monnaie de nickel.

Voici la description des nouvelles pièces :

★REGNO D'ITALIA★ 20 CENTESIMI. Dans le champ, 20. ℞. Entre deux branches de laurier et de chêne, 1894, et couronne au dessus de laquelle est une étoile ; à l'exergue, K·B.

Ces pièces ont été frappées à l'usine Krupp.

*
* *

Le R. P. Delattre a découvert, dans les fouilles faites par lui dans la Nécropole punique de Carthage, en février 1894, une série de dix-sept poids, en plomb ou en étain. « Les plus grands seuls sont bien conservés. L'un deux pèse 97 grammes, ce qui correspond exactement au poids de la plus grosse monnaie punique de la collection de Saint-Louis de Carthage. Un autre, pesant 11 gr. 5, correspond également au poids d'une autre monnaie. » (*Comptes rendus de l'Acad. des Insc. et Belles-lettres*, 1894, p. 195.)

NÉCROLOGIE

— M. Jean-Félix Liénard, conservateur du Musée archéologique de Verdun, est mort le 25 mars 1894. Il avait publié, en 1889, une *Monographie de la numismatique verdunoise.*

— M. Théodore Stenzel est mort le 22 avril 1894. Il avait publié, en 1876, un travail sur les monnaies d'Anhalt.

— M. Adolphe Meyer est mort à Berlin, le 2 mai 1894. On lui doit d'intéressants travaux sur les monnaies de Dortmund (*Num. Zeitschrift*, 1883), sur celles d'Albert de Wallenstein (*Num. Zeitschrift*, 1885), etc.

— M. Charles Cocheteux, général en retraite, est mort à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, le 18 septembre 1894. Il s'occupait, depuis 1853, de la numismatique de Tournai, et il avait publié aussi, il y a peu de temps, un travail sur les poids des monnaies carolingiennes.

— M. Ariodante Fabretti, directeur du Musée archéologique de Turin, est mort le 14 septembre 1894. Outre ses importants travaux sur les antiquités de l'Italie, il avait publié, en 1881, un catalogue des monnaies romaines du Musée de Turin.

— M. A.-R. Caucich, ancien directeur du *Bollettino di Numismatica italiana* (publié à Florence, de 1867 à 1870), est mort le 4 septembre 1894.

— M. Terrien de Lacouperie est mort à Londres, le 11 octobre 1894. Ce savant, français d'origine, avait publié, en 1892, le catalogue du British Museum, comprenant les monnaies chinoises antérieures au VIIe siècle de notre ère (Voy. *Revue numism.*, 1893, p. 425).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rapson (E.-J.). *The Northern Kshatrapas*, by Pandit Bhagvânlâl Indraji (Extrait du *Journal of the Royal Asiatic Society*, 8°, London, July 1894, pp. 541 à 554, I pl.).

Nous avons rendu compte, dans la *Revue num.* (1890, p. 497), du premier mémoire posthume de Bhagvanlâl Indraji sur les kshatrapas de l'ouest de l'Inde, publié par M. E.-J. Rapson, du British Museum. Le même savant vient de publier, dans le *Journal of Royal Asiatic Society*, le deuxième mémoire de Bhagvanlâl qui traite des souverains du Nord, qui ont régné dans le Penjâb et la région kashmirienne, aux environs de l'ère chrétienne. Le nom de satrape ou *kshatrapa* est le titre que ces divers souverains se donnent sur leurs monnaies et dans les inscriptions. Il a été emprunté à la Perse; on ne le rencontre pas en effet dans la littérature sanscrite. Le mot est donc d'origine iranienne, et on sait qu'il était employé au début pour désigner les gouverneurs des provinces sous les Achéménides, puis sous les Séleucides et les Arsacides; il a disparu pendant la période sassanide, aussi n'existe-t-il pas en pehlvi. C'est évidemment après Alexandre et sous les Arsacides que ce titre, avec la forme archaïque *kshatrapa* (dont le sens est « qui possède la puissance » *kshatra*), est passé dans les provinces de l'Iran oriental et de là dans l'Inde. La première mention se trouve sur les monnaies des kshatrapas du Nord, qui sont les plus anciens en date. Ces princes n'appartiennent pas, comme les kshatrapas de l'Ouest, à une seule et même dynastie, mais ils étaient les chefs de petites principautés indépendantes les unes des autres.

Leurs monnaies sont moins nombreuses et moins belles que celles des kshatrapas de l'Ouest. Sauf trois (Rajubul), elles sont en bronze, et, par suite, moins bien frappées et plus frustes; leur lecture est difficile et leurs légendes incomplètes. Quelques-

unes de ces légendes sont en grec, d'autres en kharoshthî (bactro-pali), d'autres en indo-pali.

Outre les monnaies, il existe un monument épigraphique important, qui donne la série généalogique de deux de ces souverains. C'est un chapiteau de colonne, connu dans la science sous le nom de *lion capital*, qui a été découvert, en 1869, à Mathura, par Bhagvanlâl, mais qu'il n'a pu décrire et traduire qu'en 1886, peu d'années avant sa mort. Ce monument, qui représente deux lions et est couvert de petites inscriptions en kharoshthî, est maintenant au British Museum. La traduction de Bhagvanlâl a été revue par le Dr Bühler de Vienne, qui en a donné une édition corrigée dans le même cahier du JRAS.

Les kshatrapas dont on a jusqu'à présent des monnaies sont :

Hagamasha, fils ou frère de Hagana ;

Rajubul ou Ranjubula ;

Çodâsa, son fils, qui ont régné tous les trois à Mathura ;

Kharamost, fils d'Arta ou Artaya ;

Zeionisès ou Jihunia, fils de Manigula, qui ont régné plus au au Nord.

Les inscriptions mentionnent en outre d'autres princes qui ont aussi le titre de *mahakshatrapa* « grand satrape » ; ce sont :

Kharaosta, deuxième fils de Rajubul, qui n'est pas le même que Kharamost ;

Mevaki Miyaka ;

Kherdaa ;

Liako Kusuluka ;

Kusula Patika son fils.

Mais, sauf pour Mevaki (et encore la lecture est douteuse), on n'a pas encore trouvé de monnaies de ces satrapes.

L'épithète *kusula*, *kusulaka*, que portent Patika et Liako, et qui rappelle le *kuzula* des monnaies de Kadphisès I et de Kadaphès, paraît être non pas un nom propre, mais un titre de souveraineté supérieur à celui de kshatrapa. S'il en est ainsi, on aurait peut-être l'explication des légendes des princes Koushans-Yava, Kadphisès I, Kadaphès, qui ne sont ni βασιλεύς, ni *maharaja*, et ont simplement le titre de *kuzula*, tandis que Hvima Kapiça (ou Kadphisès II), qui *n'est pas* kuzula, a les épithètes royales *maharaja*, *rajâdirâja*. Dans les inscriptions, Liako et Patika sont qualifiés à la fois *kuzula* et *kshatrapas*.

Bhagvanlâl regarde la famille de Rajubul comme étant d'origine *pahlava*, c'est-à-dire d'origine parthe; mais rien ne justifie cette hypothèse. Il est plus que probable que tous ces divers satrapes sont d'origine touranienne, ainsi que l'indiquent du reste leurs noms qui sont de formation étrangère à la langue sanscrite.

Le Mémoire de Bhagvanlâl traite, en terminant, de trois rois qui ne sont ni Çakas ni Koushans, et qui paraissent avoir régné à la même époque. Ce sont Ramadatta, Gomitra, Vishnumitra. Les légendes sont en langue et en caractères indo-palis. Cunningham en a fait connaître davantage dans son livre *Coins of ancient India* (1891), mais, quoique de la même époque, 1er ou IIe siècle de notre ère, ces princes ne sont pas en réalité des kshatrapas.

E. Drouin.

*
* *

Bühler (Dr G.). *The Kharosthi Inscriptions on the Indo-Grecian Coins*, 8°, Wien.

Le 3e cahier de la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes* (1894) contient un article du Dr G. Bühler, de Vienne, sur les inscriptions en langue sanscrite des monnaies bactriennes. Grâce à sa connaissance profonde des anciens dialectes de l'Inde, et à ses remarquables travaux sur les inscriptions d'Asoka, le savant épigraphiste a pu rectifier quelques-unes des lectures admises jusqu'ici dans la numismatique gréco-bactrienne, et qui étaient dues à la sagacité de J. Prinsep, Sir A. Cunningham, von Sallet et Percy Gardner. Pendant longtemps, en effet, on n'avait guère que les monnaies comme documents paléographiques de l'écriture dite *indo-bactrienne* ou, suivant l'appellation récente, *kharoshthî*; mais, depuis les découvertes d'autres monuments écrits dans le même alphabet, et surtout depuis les recherches graphiques, grammaticales et exégétiques dont ils ont été l'objet, il est évident que certaines modifications devaient être apportées aux anciennes lectures. De nouvelles monnaies, mieux conservées, de nouveaux estampages pour celles déjà connues, ont permis au Dr Bühler de faire disparaître, soit de l'alphabet, soit de la titulature gréco-bactrienne, des formes de lettres et des

mots qui étaient en contradiction avec l'épigraphie et la grammaire indiennes des deux premiers siècles avant l'ère chrétienne.

Les rectifications proposées par le Dr Bühler portent sur les mots suivants :

Agathukreyasa et *Agathuklayasha*, suivant les dialectes (la forme du *thu* de l'alphabet de Percy Gardner doit être modifiée).

Antialikitasa et *Atialikidasa* (Antialkidas).

Apuludatasa et *Apaladadasa* (Apollodote).

Atrimitorasa (avec *tri* pour *rti*, Artémidore).

Diyumedasa et *Tiyumetasa* (Diomède), deux formes dialectales dans lesquelles l'épenthèse du *ya* est conforme à la grammaire prâkrite. La même particularité se remarque dans le nom propre *Heliyukreyasa* (Helioclès) et *Heliyakreysa*. Toutefois le nom de Dionysios est transcrit *Diunisiyasa* qu'il faut lire ainsi, au lieu de *Dianisiyasa*.

Evukratitasa et *Evukratidasa* avec épenthèse de *v*, au lieu de *Eukratidasa*.

Menadrasa et *Menadasa* (Menander, l'anusvara est douteux).

Les épithètes royales *maharajasa* (du grand roi) et *rajarajasa* (roi des rois) doivent être lues sur quelques monnaies *maharajusa* et *rajurajusa*, les thèmes en *u* existant en pali. L'adjectif indien correspondant à 'ανικητου doit être lu *apadihata* avec un *d*; la vraie lecture du mot *pratichasa* pour 'επιφανους est *prachachhasa*; de même la traduction sanscrite de εὐεργετου doit être lue *kalanakramasa* « celui qui agit bien » et non *palana*.

La vraie transcription du mot correspondant à σωτηρος est *tratarasa*, *tradarasa* ou *tatarasa*, mais non *tradatasa*, version généralement reçue et qui est fautive.

Enfin la légende écrite dans l'alphabet indo-pali, sur les monnaies d'Agathoclès, qui avait été lue : par Cunningham *hindujasame* « seigneur de l'Hindus », par C. Bendall « né sur les bords de l'Hindus », par M. Sylvain Lévi « moi Hindou de naissance », doit être transcrite, suivant le Dr Bühler, par *hitajasame* « possédant une bonne renommée », version qui a l'avantage d'offrir la traduction sanscrite du nom propre grec lui-même.

E. Drouin.

*
* *

ENGEL (Arthur) et SERRURE (Raymond), *Traité de numismatique du moyen âge*. Tome deuxième, depuis la fin de l'époque carolingienne jusqu'à l'apparition du gros d'argent. 813 illustrations dans le texte. Paris, 1894, in-8°, pp. 353-943.

Lors de l'apparition du premier volume du *Traité de numismatique*, j'ai exposé le plan de cet ouvrage en même temps que signalé ses qualités distinctives et fait ressortir les services qu'il est appelé à rendre aux érudits. On ne trouvera pas dans le second volume les vues originales qui distinguaient le premier et lui assignaient une place à part dans les ouvrages du même genre. Il semble que les auteurs, se contentant de résumer les travaux de leurs devanciers et de condenser les monographies, aient restreint leurs recherches personnelles au fur et à mesure que la matière devenait plus ample ou peut-être pour cette raison même : la coordination des résultats obtenus par autrui exigeait, elle seule, des efforts considérables. Ce n'est donc pas une critique que nous formulons, mais un regret, car MM. Engel et Serrure, s'ils avaient appliqué leur esprit à l'étude de quelques-uns des problèmes dont la numismatique féodale est hérissée, n'auraient pas manqué de proposer des solutions nouvelles, comme ils ont fait pour la numismatique des périodes mérovingienne et carolingienne. Leur reprocherai-je de ne pas avoir élargi leur cadre jusqu'à écrire une histoire monétaire. Sans doute leur livre est un *Traité de numismatique*; mais ils s'en sont tenus trop strictement à la numismatique proprement dite, au classement des monnaies et à l'étude de leurs caractères extérieurs. Il n'est même pas question du poids et du titre des monnaies, qui, cependant, du Xe au XIIIe siècle, varient à l'infini de pays à pays, d'atelier à atelier, d'émission à émission. Je sais bien qu'en l'absence de documents écrits, le poids légal et le titre sont difficiles à déterminer; c'est le plus souvent chose impossible. Mais on pouvait demander aux auteurs du *Traité de numismatique* l'indication du poids maximum et du poids minimum des exemplaires conservés de chaque espèce monétaire. Les articles du règlement de 1315 relatifs aux monnaies des barons ont été donnés, il est vrai, chacun en leur place; mais ils n'ont été que transcrits et non commentés, alors que pour plusieurs une explication n'eût pas été inutile.

Il me paraît superflu d'indiquer ici les matières contenues dans le livre de MM. Engel et Serrure, car il n'est pas un numismatiste qui ne l'ait déjà sous la main. Je préfère soumettre aux auteurs quelques observations qui m'ont été suggérées par la lecture du premier chapitre consacré aux monnaies des premiers Capétiens.

Après d'excellentes considérations générales, les auteurs abordent l'étude des monnaies des ducs de France. Ils signalent tout d'abord les deniers portant tout ensemble le nom de Tours et celui de Chinon. Pour eux, le mot TVRON n'est pas « une indication d'atelier ». Comment cette affirmation se concilie-t-elle avec cette autre : « Il est probable du reste que ces pièces furent frappées à la suite d'une de ces conventions monétaires dont nous avons parlé à la p. XLII de l'Introduction. » La seule monnaie qu'on puisse attribuer à Hugues Capet, roi, est celle qui, frappée à Senlis, présente au droit la légende GRATIA DI⊤ REX et, dans le champ, autour d'une croix, les mots HVGO DVX. On a toujours considéré cette monnaie comme frappée après l'avènement de Hugues Capet au trône ; car il est assez naturel de lire *Hugo dux gratia Dei rex*. Cette double qualification est anormale. La monnaie de Senlis serait le seul monument qui témoignât de son existence.

Mais je ne crois pas que la réunion de la légende centrale à la légende extérieure s'impose. On sait combien les ducs et comtes qui émettaient des monnaies avaient soin de leur donner un type conforme à celui des monnaies royales dont les leurs n'étaient, en quelque sorte, que des contrefaçons. Spécialement la légende GRATIA D—I REX s'est immobilisée dans nombre d'ateliers seigneuriaux. Il est donc possible que la légende GRATIA D—I REX n'ait ici aucune valeur, qu'elle n'ait d'autre but que de donner à la monnaie une apparence de monnaie royale, et que la seule légende HVGO DVX puisse servir à l'attribution. De telle sorte que les deniers et oboles de Senlis appartiendraient non pas à Hugues Capet, roi, mais à Hugues Capet, duc, ou à son père Hugues le Grand.

Même si l'on n'admet pas cette conclusion, toujours est-il que l'incertitude de l'interprétation à donner aux légendes du denier de Hugues ne permet pas d'affirmer, comme l'a fait un savant historien, que Hugues Capet a conservé son titre de duc après

son couronnement. Mais je m'en voudrais d'appauvrir la numismatique de Hugues Capet, Ne pourrait-on pas lui rendre les deniers d'Orléans, au type du portail et à la légende *Dei dextra be(nedictus)*, sur lesquels M. Caron a si habilement lu le mot HVGO, mais qu'il a donnés à Hugues, fils du roi Robert, sacré et associé à la couronne le 9 juin 1017, mort le 17 septembre 1025.

Il me paraît difficile qu'on ait frappé des monnaies au nom de ce roi-associé. Nous ne voyons pas qu'aucune part du domaine royal lui ait été assignée ; il se plaignait même que son père le laissât sans ressources. Et à supposer que Robert eût abandonné une ville à son fils, ce n'eût pas été Orléans, qui était sa résidence préférée. Au reste, la solution de la question exigerait un classement préalable de toute la série des deniers orléanais.

Une trouvaille assez récente a mis au jour des deniers du roi Robert à la légende SANCTA MARIA. M. de Marchéville, qui a donné du type empreint dans le champ de cette monnaie une excellente explication, a prétendu identifier *Sancta Maria* avec l'atelier de Sainte-Marie-au-Bois, près de Mâcon, mentionné dans des documents du XIIIe siècle. J'ai quelque peine à admettre cette identification, car des arrêts du Parlement, cités par M. de Marchéville à l'appui de sa thèse, il résulte, si je les comprends bien, que l'atelier de Sainte-Marie-au-Bois n'a eu qu'une existence éphémère, que ç'a été un atelier destiné à remplacer momentanément l'atelier de Mâcon.

Vers la fin du XIe siècle, le marc devint d'un usage courant pour déterminer et vérifier le poids des monnaies : on aurait pu le rappeler, car bien des lecteurs n'auront plus le souvenir du renseignement donné à la page XXXVII de l'Introduction.

La classification des monnaies royales de Philippe Ier à Philippe-Auguste me paraît très exacte. Un mémoire récent de M. Caron permettra d'introduire, dans une seconde édition, quelques corrections de détails.

Dans le paragraphe consacré à Louis VI, MM. Engel et Serrure ont publié, p. 364, note 1, une charte de Louis VI relative à la monnaie de Compiègne, dont la signification est assez obscure et qui, de Le Blanc à M. Luchaire, a reçu des interprétations diverses. Elle n'a pas, selon moi, l'importance qu'on lui a donnée On a eu le tort d'en tirer des conclusions qu'elle ne

comporte pas. MM. Engel et Serrure sont restés sur la réserve; ils se sont contentés d'en reproduire le texte.

Je prends occasion de leur citation pour exprimer mon opinion sur la portée de ce document. Voici le texte, d'après Mabillon, *De re diplomatica*, p. 598, qui l'a donné d'après l'original [1]. « In nomine, *etc.* Ego Ludovicus Dei gratia rex Francorum. Notum fieri volo.....quod nos qui contra voluntatem hominum de Compendio ibi monetam fieri volebamus, tum propter discordiam inde ortam, tum propter eorum petitionem illis concedimus ut neque nos nec heres noster unquam amplius Compendii monetam fieri faciamus; sed illis in perpetuum annuimus ut talis moneta ad medietatem ibi perpetuo mittatur qualis antecessorum suorum temporibus ibidem cucurrisse cognoscatur..... Datum Parisius anno Incarnati Verbi MCXX... » Voici la traduction que je propose : « Au nom, etc. Je, Louis, par la grâce de Dieu roi de France, veux faire savoir... que nous, qui contre la volonté des hommes de Compiègne voulions qu'une monnaie fût faite dans cette ville, tant à cause du désaccord qui s'est élevé entre eux et nous à ce sujet qu'en considération de leur requête, nous leur concédons que ni nous ni notre héritier nous ne fassions faire à l'avenir de monnaie à Compiègne, mais nous leur accordons à perpétuité que la monnaie soit établie à moitié telle que celle qui est connue avoir eu cours dans ce pays au temps de leurs ancêtres... Donné à Paris, l'an du Verbe Incarné 1120... » La plus grosse difficulté porte sur l'expression *ad medietatem*. Le Blanc (éd. 1690, p. 162) l'a appliquée à la composition du métal et a conclu que cette monnaie était moitié argent, moitié alliage. Mais nous ne connaissons aucun autre document où le titre des deniers ait été ainsi désigné; on employait pour l'alliage le mot *mixtura* ou encore on indiquait le degré de fin par l'expression *ad legem denariorum*, comme on le verra dans un document que je citerai plus loin. M. Luchaire rend ainsi le passage litigieux : « Il (le roi) décide que toute celle (la monnaie) qui a été émise doit avoir cours seulement pour la moitié de sa valeur nominale conformé-

1. La copie qu'on trouvera dans la collection de Picardie (Bibl. nat.), vol. 21, p. 313, paraît avoir été faite sur un cartulaire; le texte ne diffère que par quelques détails insignifiants de celui que nous empruntons à Mabillon.

ment à ce qui se passait au temps de ses prédécesseurs. » J'avoue ne rien voir de semblable dans le texte latin et ne comprendre ni le sens, ni l'avantage d'une pareille opération. Les mots *ad medietatem* portent, à mon avis, sur le mode d'exploitation de l'atelier monétaire ; les monnaies étaient émises à moitié de frais et de bénéfices par le roi et une autre partie ; Louis VI avait prétendu frapper des monnaies à son seul bénéfice ; c'est ce à quoi il renonce sur les remontrances des habitants de Compiègne. Mais s'il y avait partage, avec qui ? Il serait assez surprenant que ce fût avec les hommes de Compiègne, encore que ceux-ci formassent déjà une communauté au moins pour la défense de leurs intérêts communs, comme on peut le conclure du document même que nous cherchons à expliquer.

Mais on songera plutôt à l'abbaye de Saint-Corneille qui avait pu succéder à la chapelle de Saint-Clément dans ses droits sur la monnaie royale, car on sait qu'en 918 Charles le Simple avait accordé à cette chapelle la dix-neuvième partie de la monnaie du palais de Compiègne : « de moneta ejusdem palatii decimam et nonam partem. » L'abbaye de Saint-Corneille avait, il est vrai, obtenu, en 917, de Charles le Simple, la moitié de la monnaie, mais il s'agissait, semble-t-il, de la monnaie du comté de Changy. Il n'était pas nécessaire pour que les hommes de Compiègne eussent à intervenir dans la règlementation des monnaies qu'ils eussent part à leur fabrication. Car, en 1197, c'est sur la demande de la commune de Noyon qu'Étienne de Nemours, évêque de Noyon, édicta un statut relatif au cours des monnaies dans cette ville. On pourrait citer d'autres textes établissant qu'au XIIe siècle les communautés intervenaient par voie de pétition dans la règlementation du cours des monnaies.

Le statut de l'évêque Étienne, de Noyon, a pour l'histoire monétaire une bien autre importance que la charte de Louis VI pour Compiègne. Ce texte a été publié par M. Lefranc dans son *Histoire de la ville de Noyon*, p. 204, n°s 25 et 26. Les numismatistes ne me paraissent pas l'avoir pris en considération. Cependant, malgré ses obscurités, il peut apporter des renseignements sur la monnaie parisis et sur ses rapports avec la monnaie noyonnaise sous le règne de Philippe-Auguste.

L'évêque déclare que la monnaie parisis aura cours pour le payement du cens à l'intérieur du territoire de la commune, sur

le pied de douze deniers parisis pour dix-huit deniers noirs ; ces deniers noirs étaient ceux de l'évêque de Noyon, comme le prouve le passage suivant : « Ceterum si a nobis sive a successoribus nostris aliquo in tempore monetam ad legem trium denariorum et oboli fieri contigerit predicti census ex eadem moneta, computatis decem et octo nigris pro duodecim parisiensibus, exsolvantur. » Ces deniers noirs de Noyon étaient donc à la loi de trois deniers et obole ; or, l'argent fin était de 12 deniers, chaque denier étant composé de 24 grains, et 12 grains valant 1 obole.

Une monnaie à 3 deniers obole était une monnaie dans laquelle il entrait trois parties et demi d'argent fin. Si 18 deniers à ce titre équivalaient à 12 deniers parisis, c'est que le denier parisis était à la loi de 5 deniers 6 grains, c'est-à-dire contenait cinq parties un quart d'argent fin, à supposer que les deniers de Noyon et ceux de Paris eussent le même poids. Cette conclusion n'a rien d'invraisemblable ; mais elle n'est pas définitive, puisqu'elle ne tient pas compte du poids des monnaies ; malheureusement les deniers de Noyon sont jusqu'ici trop rares pour qu'on puisse, en l'absence de documents écrits, fixer leur poids avec précision.

M. Prou.

*
* *

I. Ghalib Edhem, *Lettre à M. Troutowski sur une monnaie menguoudjide*, Constantinople, 1894, 4 p. in-8°.

M. I. Ghalib Edhem a restitué à la dynastie des Menguoudjides une monnaie que M. Stanley Lane Poole attribuait, dans son Catalogue (Supplément I, p. 298), à un Danichmendite. Je dois dire que l'erreur de M. Poole était des plus excusables, car il y a parenté indéniable entre la monnaie décrite et celles des Danichmendites. Les deux dynasties étaient contemporaines et très voisines, peut-être apparentées. La Bibliothèque Nationale possède, outre la pièce déjà mentionnée, des exemplaires dont le style mi-arabe, mi-byzantin, est encore plus semblable à celui des pièces danichmendites, et M Ghalib Edhem s'est un peu trop hâté de dire que les Menguoudjides ne gravaient pas de figures sur leurs monnaies. Depuis, il a découvert, à son tour, une monnaie de la même dynastie, avec effigie, dont il a bien voulu m'envoyer un dessin.

Comme j'ai l'intention de traiter de la numismatique de ces princes, en même temps que celle des Danichmendites, auxquels ils se rattachent par bien des points, je reviendrai sur tous ces détails, dans mon mémoire en cours de publication ici-même. J'aurai alors l'occasion d'utiliser les renseignements historiques donnés par M. Ghalib Edhem dans sa brochure, et ceux qu'il a bien voulu me promettre dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. Mais je tenais à signaler, dès aujourd'hui, au lecteur, ce travail intéressant.

Je profite de cette circonstance pour dire que, dans une lettre à Ali Effendi, écrite en turc, dont M. Ghalib Edhem m'a envoyé un exemplaire imprimé, le même savant avait attribué à des Danichmendites les pièces que j'ai décrites dans mon premier article. Je n'avais pas alors connaissance de cette lettre (qui n'est pas dans le commerce). N'ayant que des exemplaires défectueux, M. Ghalib Edhem n'a pu en déchiffrer complètement les légendes. Il n'en a eu que plus de mérite à en déterminer la véritable attribution.

P. Casanova.

*
* *

Sarriau (Henri). *Numismatique nivernaise. Nouvelles recherches.* Nevers, 1894, in-8°, 152 pages, 11 planches phototypiques. (Extrait du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.*)

L'*Essai sur la numismatique nivernaise*, de M. de Soultrait, appelait un supplément. Depuis 1854, l'histoire monétaire du Nivernais s'est modifiée et enrichie soit par la découverte de monnaies inédites ou la publication de documents écrits, soit par des interprétations et attributions nouvelles proposées pour des pièces déjà connues. Ce sont ces acquisitions de la numismatique nivernaise que M. Sarriau nous fait connaître.

Pour la période mérovingienne, M. de Soultrait n'avait constaté l'existence que d'un seul atelier, celui de Nevers. Aujourd'hui, l'on connaît *Castoriaco* (Chitry-les-Mines), *Briunnone* (Brinon-les-Allemands), *Cantunaco* (Chantenay), *Catonaco* (Chateuay), *Dicetia* (Decize), *Lengarone* (Langeron).

M. Sarriau publie même pour la première fois un denier de Decize (n° 11, pl. I, fig. 9) que le Cabinet de France tient, depuis peu,

de la libéralité de M. A. de Barthélemy. En voici la description : + DICECIA. Tête grossière. ℞. + BERTERAA (peut-être *Berteram(no)*. Croix à branches égales, aux extrémités pommetées. Poids : 1 gr. 40.

M. Sarriau retire à Donzy un triens, que j'avais attribué à cette ville, pour le donner à Domecy ; les raisons qu'il invoque à l'appui de cette nouvelle attribution me paraissent convaincantes.

La découverte d'Imphy n'a apporté aucun document à la numismatique carolingienne ; en effet, le denier dont il existait 20 exemplaires dans cette trouvaille, et sur lequel quelques numismatistes ont lu *Anttrano* ou *Inttrano*, qu'ils ont identifié avec *Entrains*, porte, en réalité, comme l'a établi A. de Longpérier, *Auttramno*, qui est un nom d'homme. Quant aux deniers avec SCI CIRICI, il est impossible, comme le remarque M. Sarriau, de les donner à l'église de Nevers qui, au VIIIe siècle, n'était pas encore sous le vocable de Saint-Cyr.

L'existence de l'atelier de Nevers est constatée sous Charles le Chauve, Charles le Gros (?), Raoul et Louis IV. « La fabrication des deniers au nom de *Ludovicus* se prolongea depuis le règne de Louis IV jusqu'au milieu du XIIe siècle. » Mais le type s'est altéré ; les lettres composant le mot REX gravé dans le champ se sont déformées. M. Sarriau a fait reproduire sur la pl. II une série de dessins qui montrent du premier coup les déformations successives de ces lettres, qui aboutissent à une faucille et une croisette, croisette finissant par être remplacée par des symboles qui constituent des différents : une étoile, une fleur de lys, un dauphin.

Les plus anciens deniers nivernais avec le nom du comte qui aient été jusqu'ici retrouvés sont ceux de Guillaume IV (1161-1168). Un grand nombre d'exemplaires faisaient partie de la trouvaille d'Accolay, étudiée d'abord par M. Caron, et sur laquelle M. Sarriau fait à son tour d'intéressantes observations. Son travail n'est pas de pure numismatographie ; des monnaies il a rapproché les documents écrits qui lui ont permis d'étudier le poids et le titre des monnaies, au moins à partir du XIIIe siècle. Les textes recueillis par M. de Saulcy lui ont fourni un chapitre nouveau sur l'atelier monétaire de Nevers pendant l'occupation anglaise. La seconde partie du volume est consacrée aux jetons et méreaux ; les pièces inédites y abondent. Enfin la troisième

partie comprend la description des médailles à laquelle M. de Soultrait ne s'était guère arrêté. M. Sarriau a donné la description et la reproduction phototypique d'un grand nombre de pièces intéressautes, entre autres des médailles de Charles et de Louise-Marie de Gonzague, de Marie-Casimire de la Grange et de son père Le Cardinal d'Arquien, des prieurs de La Charité. En somme, M. Sarriau nous fait connaître exactement l'état actuel de la numismatique nivernaise. Par le soin apporté à la recherche et la mise en œuvre des matériaux, par la clarté précise de l'exposition, ce livre est digne de prendre place à côté de l'*Essai* de M. de Soultrait, qu'il complète, parmi les meilleures monographies numismatiques.

Maurice Prou.

*
* *

A. Garnier, *La monnaie de Troyes, de 1422 à 1434*. Troyes, Dufour-Bouquot et Cie, 1894, in-8° de 32 pages et une planche.

Dans le 30e volume des *Mémoires* de la Société académique de l'Aube, M. A. Garnier a publié une étude intéressante sur une découverte de monnaies françaises faite au Mesnilot, commune de Montiéramay. Ce trésor comprenait 586 pièces d'Henri V et Henri VI d'Angleterre, de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de Charles VI et de Charles VII ; il aurait été enfoui vers 1434.

M. Garnier, en s'appuyant sur des textes et sur l'examen des *différents*, détermine d'une façon très probable les exemplaires de cette découverte qui ont été frappés à Troyes et reconstitue l'histoire de l'atelier monétaire de cette ville, de l'année 1422 à l'année 1434. La *rosette* qui avait été donnée comme *différent* à cet atelier pendant la domination anglaise aurait été conservée sous Charles VII jusqu'en 1436 ; à cette date, on aurait repris le point secret sous la 14e lettre qui lui avait été attribué sous Charles VI, en 1389.

Ale B.

*
* *

Barthélemy (A. de). *Notice sur les monnaies ducales de Bourgogne (première race, 1031-1061)*. Dijon, 1894, 26 pages et vignettes.

Cette intéressante publication, extraite de l'*Histoire des ducs*

de Bourgogne de M. E. Petit (tome V), a pour but de compléter et de vérifier le travail que notre éminent confrère a publié, il y a quarante ans, dans les *Mémoires* de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or. M. de Barthélemy présente des considérations nouvelles sur l'origine du monnayage ducal de Bourgogne, ainsi que sur des faits qui n'avaient pas encore été signalés au sujet de la fabrication des monnaies, hors du duché, sous les derniers ducs de la première race. Il rappelle en particulier le traité passé, en 1327, entre Eudes IV et Bonins de Chivauls pour régler la fabrication des monnaies dans le comté d'Auxonne (florins en or, mailles blanches et deniers doubles). L'abbé de Saint-Bénigne fit valoir les droits de son monastère qui étaient lésés par cette fabrication sur terre d'Empire ; la contestation fut réglée par un arbitrage. Eudes IV eut encore, en 1337 et en 1344, à combattre les revendications de l'archevêque de Besançon et dut tenir compte des observations du roi de France.

*
* *

Vallentin (Roger), *Les différents de la monnaie de Romans (1389-1556)*, Valence, 1894, in-8° de 19 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*) ; — *Les dernières monnaies frappées à Montélimar*. Valence, 1894, in-8° de 28 p. (Extrait du même *Bulletin*).

M. Roger Vallentin continue ses études de numismatique locale et passe en revue tous les ateliers de la région qu'il habite. Aujourd'hui, il s'agit de l'officine archiépiscopale de Romans, prise par le dauphin Humbert II, le 14 février 1342. A l'aide des précieux documents recueillis par F. de Saulcy et des pièces conservées dans diverses collections, M. Vallentin retrace l'histoire de l'atelier de Romans et étudie les différents que portent les monnaies sorties de cet atelier. En particulier, l'étude de ces différents, assez complexe, montre que les monnaies de François Ier et de Henri II, portant la marque Y, ont été émises à Romans, et non à Bourges, comme on le dit souvent à tort.

Au commencement de son travail sur l'atelier de Montélimar, M. Vallentin publie un douzain inédit de Henri II, frappé à

Romans, puis il étudie la dernière période d'activité de l'atelier de Montélimar, qu'on avait voulu supprimer en 1550, et qui resta à peu près inactif à partir de 1554. M. Vallentin souhaite qu'on retrouve les pièces frappées en 1568, par les protestants, qui avaient aussi établi des ateliers à Sisteron et à Livron. L'officine de Montélimar, rouverte en 1593 et 1594, émit des douzains, puis fut définitivement fermée vers la fin de 1594.

*
* *

Svoronos (Jean-N.). *Sur la signification des types monétaires des anciens*, Athènes, Perris frères, 1894, in-8° de 32 p., avec 65 figures. (Extrait du *Bulletin de Correspondance hellénique*.)

M. Svoronos, frappé par le nombre considérable des types monétaires qui sont accompagnés d'étoile ou de croissants, a cherché à les expliquer en leur attribuant une signification astronomique.

Sa théorie n'est pas entièrement nouvelle, puisque Cavedoni avait déjà montré ce qu'on pouvait en attendre, et récemment le Dr Vercoutre a repris la question des types planétaires des monnaies frappées par M. Aquillius et P. Clodius. M. Svoronos lui-même a proposé d'ingénieuses explications du type de certaines monnaies de Mallos, où il a reconnu la constellation des Pléiades (*Colombes*). Il est encore rationnel dans ses idées sur les types des pièces de Cydonia, de Praesos et de quelques autres cités.

Mais il me paraît difficile d'admettre l'explication qu'il propose au sujet des globules qu'on remarque sur la carapace de la tortue des monnaies d'Égine; pour moi, il n'y a là que le dessin de la carapace de l'animal. L'explication astronomique des monnaies dentelées ne me sourit pas davantage.

Entraîné par son système, M. Svoronos pense qu'on peut ramener toutes les explications, données pour certains types monétaires, à une seule ayant une signification astronomique. C'est le cas pour le taureau à tête humaine des monnaies de la Grande Grèce. Pour ma part, je crois qu'il faut se garder de généraliser autant. La notice de M. Svoronos n'en est pas moins très précieuse et sera souvent utile à consulter.

*
* *

DANNENBERG (Hermann). *Die deutschen Münzen der Sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, t. II, avec une carte et 39 pl.; Berlin, Weidmann, in-4°, 1894.

Ce tome second, paru dix-huit années après le premier, comprend les pages 511 à 757 et les planches 62 à 100. Il renferme des additions au premier volume et débute par une introduction supplémentaire où l'auteur a condensé diverses observations relatives à la taille des monnaies, à la frappe, aux inscriptions, aux imitations et aux trouvailles.

On conçoit qu'il est impossible de signaler toutes les pièces décrites dans cet important ouvrage dont les éléments ont été empruntés non seulement à la collection de l'auteur, mais aussi à divers musées de l'Europe. Cependant il est utile d'avertir les numismatistes français qu'ils y trouveront les monnaies de Gislebert, duc de Lotharingie, des monnaies de Saint-Dié, de Metz, de Toul, de Verdun, de Cambrai, de Boulogne et de Strasbourg.

Il y a beaucoup de pièces inédites dans ce recueil; tels sont les deniers du duc Henri II le Pacifique (985-995) frappés à Cham et portant le nom du monétaire ou du maître de monnaie *Roza*, comme sur les rares monnaies de Henri le Bon, comte de Stade (976-1016). Des pièces de Prüm et d'Utrecht nous montrent des imitations byzantines qu'on n'est point surpris de rencontrer en Allemagne où l'influence de Byzance fut si grande. Un denier de Worms nous apprend que les monétaires allemands recherchaient quelquefois des modèles plus anciens, car ce denier, qui appartient probablement à l'époque de l'empereur Henri III, montre sur l'un de ses côtés l'imitation très reconnaissable des petits bronzes d'Hélène, mère de Constantin le Grand.

On trouve sur des sceattas anglo-saxonnes, sur des boucles mérovingiennes, sur des deniers de Pépin, de Charlemagne et de Beaudoin, comte de Flandre, un emblème qui paraît formé de trois anneaux entrelacés. Le comte Maurin Nahuys a consacré à cet emblème un mémoire où il s'est efforcé de démontrer qu'il s'agissait d'anneaux-monnaies entrelacés [1]. La même figure se

1. *Revue belge de numismatique*, 1888, p. 447, et *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1883.

rencontre sur de nombreuses monnaies allemandes (deniers du comte Dietmar, pour la Saxe, de Strasbourg, d'Andernach, de Cologne, etc.), et M. Dannenberg, sans discuter l'article du savant belge, mais s'appuyant sur un passage du *Manuel d'archéologie* de Otte, est d'avis qu'il faut voir dans ce type un symbole de la Trinité. A l'appui de cette opinion, je rappellerai que le même signe se trouve sur l'église de Saint-Vincent, à Dax [1].

L'exécution des planches du précieux livre de M. Dannenberg laisse à désirer; mais on s'en console, car, sachant que les dessins des monnaies sont dus à l'auteur, on est certain de leur exactitude; et c'est un point capital quand il s'agit de pièces mal frappées et mal conservées.

*
* *

— Dans le *Rheinisches Museum für Philologie* (t. XLIX, fasc. 1, 1894), M. Nissen a écrit, sur la réforme de la monnaie athénienne par Solon, un article dans lequel il combat les idées exposées par M. U. von Wilamowitz-Mœllendorf dans son *Aristoteles und Athen*.

— M. André Joubin a fait connaître récemment un bas-relief de Thasos représentant Héraclès agenouillé et tirant de l'arc, comme sur le beau tétradrachme bien connu. Le style du bas-relief est peut-être d'un art moins avancé que celui de la monnaie; mais la comparaison reste cependant du plus haut intérêt (*Bull. de corresp. hellén.*, 1894, p. 64 et pl. XVI).

— M. Louis Blancard a publié, dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille* (et tiré à part de 7 pages, avec 29 fig., 1894, in-8°, s. l. n. d.), une curieuse notice intitulée *Les rois francs et la Croix salique sur les monnaies mérovingiennes du Cabinet de France*. Contrairement à l'opinion générale d'après laquelle les monnaies mérovingiennes présentent des imitations de plus en plus déformées des monnaies byzantines, M. Blancard attribue aux têtes gravées sur ces monnaies un caractère iconographique.

— M. Charles Farcinet a publié, dans la *Revue du Bas-Poitou* et dans la *Numismatic Circular* de Londres, une notice intitulée *Savary de Mauléon, sénéchal des Rois d'Angleterre en Poitou*,

1. *Bulletin de la Société de Borda*, 1893, *L'Aquitaine hist. et monum.*, p. 22.

1894, in-8° de 10 pages, dans laquelle est republié le denier aux légendes *Savavicus* et *Metalo*.

— M. Louis Blancard a écrit, dans les *Mém. de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, 1888-1892* (1893, pp. 517-552), un article sur *La réforme monétaire de saint Louis, sur la taille et le poids du denier de la monnaie bourgeoise, sur les deniers d'or à la Reine et au Mantelet, sur la traduction française du Traité des monnaies d'Oresme*, traduction qui aurait été rédigée dans la seconde moitié du xve siècle.

— M. Edouard Fabre a fait paraître une intéressante brochure intitulée *Les Études orientales à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1838-1894)*, Genève, 1894, in-8° de 52 pages. On y trouvera une excellente *Bibliographie des travaux de Frédéric Soret relatifs à la Numismatique* (pp. 32 à 50), accompagnée d'un joli portrait gravé à l'eau-forte.

— M. R. Serrure a fait connaître un *Méreau de Godefroid de Pompadour*, dans le *Bulletin de la Soc. scientif., hist. et archéolog. de la Corrèze* (1893, t. XV, pp. 211-212).

— M. F. Mazerolle a parlé de l'influence artistique de Guillaume Dupré sur les œuvres de Nicolas Briot. Il signale des pieds forts de Henri IV (1607), fabriqués par Gilbert Olivier, graveur de la monnaie du Moulin (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1894, p. 146).

— Dans la *Revue de l'art français ancien et moderne* (2e trimestre 1894), M. F. Mazerolle a publié des documents sur J.-Ch. Roëttiers. Cet auteur et M. Henry Jouin ont réuni leurs travaux dans une plaquette intitulée *Les Roëttiers, graveurs en médailles* (Mâcon, 1894, in-8°, 92 pages).

Pour la chronique :

Le Secrétaire de la Rédaction,

J.-Adrien Blanchet.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME DOUZIÈME

1894

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Médailles des peuples, villes et rois

Babelon (E.). Etudes sur les monnaies primitives d'Asie Mineure; trouvaille de Samos..... 149-163; pl. III.

Babelon (E.). Etudes, etc.; Chronologie des monnaies de Samos..... 253-285; pl. X.

Beurlier (E.). Le Koinon de Syrie et les Syriarques Artabanès et Hérode..... 286-300

Blanchet (J.-Adrien). Tétradrachme archaïque de Syracuse. 9-11

Blanchet (J.-Adrien). Monnaie inédite de Nicée avec ΓΙΠΠΟΣ ΒΡΟΤΟΠΟΥΣ..... 301-306

Drouin (E.). Monnaies de deux nouveaux rois de la Sogdiane. 174-182

La Tour (H. de). Monnaies gauloises recueillies dans la forêt de Compiègue..... 12-46; pl. I.

Ramsay (W.). Colonia Niniva ou Ninica..... 164-173

Reinach (Th.). La date de Pheidon..... 1-8

Reinach (Th.). Un nouveau roi de Paphlagonie..... 414-420

Chronique : Monnaies gauloises trouvées près de Niort, 130; — trouvées près de Levroux, 131; — Article de M. C.-F. Lehmann sur les anciennes mesures babyloniennes, 244; — Article de M. Nissen sur la réforme de

Solon, 533 ; — Article de M. André Jouhin relatif à l'Héraclès de Thasos, 533 ; — Articles de M. J.-N. Svoronos sur les symboles monétaires de la Crète et sur la numismatique de l'île de Myconos, 245; — Articles de M. Th. Reinach sur l'histoire grecque et la numismatique, et sur l'invention de la monnaie, 245 ; — Article de M. Th. Reinach sur Acragas, 368 ; — Article de M. A. Diamantaras sur des monnaies de la Lycie, 245 ; — Article du R. P. Delattre sur des poids de monnaies carthaginoises, 515 ; — Article de M. A. Schwarz sur une monnaie d'Anchialus, 245 ; — Ouvrage de M. Emile Hübner concernant les monnaies de l'Espagne antique, 245 ; — Article de M. A. de Barthélemy sur les monnaies des Longostalètes, 246; — Catalogue des monnaies grecques du Musée de Berlin, 368; — Cours de numismatique grecque professé à la Sorbonne, 132 ; — Fondation Mommsen, 229 ; — Monnaies grecques acquises par le British Museum, 358; — Prix d'adjudication de la collection Carfrac (m. grecques), 360.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Blanchet, Pernice, Sagnier, Soutzo et Svoronos *voy.* p. 538 et 539.

Monnaies romaines

Mowat (R.). Eclaircissements sur les monnaies des mines. ..... 373-415; pl. XI.

Chronique : Monnaies romaines trouvées au château de Chabanais, 127 ; — tr. à Tilff, 128; — tr. à Kerrero, 128 ; — tr. à Néris-les-Bains, 130; — tr. sur l'Aventin, 130 ; — tr. à Diessenhofen, 131 ; — tr. à Merey, 131 ; — tr. dans la province de Vicence, 131 ; — tr. à Sousse, 132; — Médaillon de Constant Ier, trouvé à Forbach, 368; — Article de l'abbé Denis sur les monnaies romaines trouvées dans Seine-et-Marne, 368; — Article de M. W. Nestle sur les trouvailles de monnaies antiques faites dans le Wurtemberg, 246; — Article de M. Jentsch sur les monnaies romaines trouvées en Lusace, 368; — Ouvrage de M. Richard Schertsl sur la numismatique romaine, 245; — Article de M. Th. Rohde sur les deniers de Sulpicia Dryantilla, 148; — Article de MM. Appert et Challemel sur des moules en terre cuite de monnaies romaines, 148; — Article de M. Héron de Villefosse sur des tessères romaines en plomb, 246; — Note de M. Barclay Head sur un nouveau proconsul d'Asie, 513.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises

Blanchet (J.-Adrien). Denier de Charles VIII frappé à Marseille..... 221-223

Bordeaux (Paul). Demi-sol tournois de Navarre ou pièce de 6 deniers de 1589 91-96

Castellane (Cte de). Le Différent de l'atelier de Fouras sur les monnaies de Charles VII 322-326

Gennep (A. van). Un tiers de sou mérovingien frappé à Aoste. 47-48

Lecomte (Maurice). Identification de deux ateliers monétaires mérovingiens, *Vadinnaco* et *Vatunaco*, *Vaddonnaco*. 421-427

Chronique : Monnaies carolingiennes trouvées à Chalon-sur-Saône, 129 ; — Monnaies françaises trouvées à Bonnes, 127 ; — tr. à Pont-Valain, 128 ; — tr. au Mas d'Azil, 129 ; — tr. à Justine, 129 ; — tr. à Reims, 129 ; — tr. à Aisy-sur-Armançon, 129 ; — tr. à Prat-Cotter en Scaër, 130 ; — tr. à Momalle, 131 ; — Fausses monnaies de l'époque de Charles VI trouvées à Angerville, 133 ; — Article de M. A. Véry sur les monnaies mérovingiennes du département des Deux-Sèvres, 246 ; — Article de M. L. Blancard sur les rois francs et la croix salique, 533 ; — Article de M. Gabriel Amardel sur les monnaies du roi Achila, 246 ; — Article de M. L. Blancard sur les monnaies de saint Louis, sur la monnaie bourgeoise, sur la traduction du traité d'Oresme, 534 ; — Article de M. J. van Malderghem sur les fleurs de lis, 369 ; — Prix Duchalais décerné à M. Maurice Prou, 230.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Dewamin, Engel et Serrure, Garnier et Valentin, *voy.* p. 538 et 539.

Monnaies seigneuriales françaises

Chronique : Monnaies féodales trouvées au château de Chabanais, 127 ; — tr. à Pont-Valain, 128 ; — tr. à Foigny, 130 ; — Pougeoises de Viviers et d'Arles trouvées à Bassac, 127 ; — M. de Centulle, tr. à Lannemezan, 129 ; — M. de Centulle, tr à Sembrès, 129 ; — Article de M. A. Blanchet sur la monnaie de Limoges, 246 ; — Article de M. Ch. Farcinet sur Savary de Mauléon, 533 ; — Prix de numismatique décerné à MM. G. Schlumberger et A. Blanchet, 514 ; — Prix d'adjudication de la collection van Peteghem (m. de la Flandre), 231.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. de Barthélemy, Engel et Serrure, Robert et Sarriau, *voy.* p. 538.

Monnaies étrangères

Vienne (M. de). Résumé historique de la monnaie espagnole (suite et fin) 57-90

*

Chronique : Monnaies étrangères trouvées à Pont-Valain, 128; — m. espagnoles tr. au Mas d'Azil, 129; — m. espagnoles et turques tr. à Reims, 129; — m. de Savoie et de Lausanne, tr. à Préty, 129; — m. de Lausanne, tr. à Valleyres-sous-Rances, 130; — Trouvaille de Fougères (monnaies italiennes et françaises du XVIe siècle), 224 (notice de M. M. Prou); — Article de M. Nagel sur une trouvaille de florins faite à Krems, 148; — Ouvrage de M. A. de Witte sur les monnaies de Brabant, 369; — Ouvrage du P. Gaetano Foresio sur les monnaies de Salerne, 369; — Recueil de mémoires publiés par la Société de numismatique de Berlin, à l'occasion de son cinquantenaire, 247; — Travaux de la Société numismatique de Moscou, 247; — Ouvrage de M. H. Dannenberg sur les monnaies de la Poméranie, 246; — Article de M. E. Bahrfeldt sur les monnaies de la Poméranie, 246; — Ouvrage de M. H. Dannenberg sur les monnaies allemandes, 246; — Monnaies suisses frappées à Paris, 229; — Monnaies d'Autriche-Hongrie, 358; — Monnaies coloniales allemandes, 514; — Monnaies anglaises, 514; — Monnaie de nickel en Italie, 515; — Monnaies du Vénézuela, frappées à Paris, 134; — Ouvrage de M. P. N. Breton sur les monnaies du Canada, 369; — Monnaies mexicaines, 357, 515; — Société de Numismatique fondée à Buenos-Aires, 134.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Alvin, Dannenberg, Engel, Engel et Serrure, Hazlitt, Keary, Papadopoli et Serrure, *voy.* p. 538.

Monnaies musulmanes

Casanova (P.). Dinars inédits du Yémen..... 200-220; pl. V.

Casanova (P.). Numismatique des Danichmendites... 307-321 et 433-460.

Chronique : Notice de M. E. Fabre sur les travaux de Frédéric Soret, 534; — Article de M. P. Casanova sur les poids et estampilles arabes en verre, 369; — Monnaies éthiopiennes, 513; — Article de M. H. Nützel sur les monnaies du Mahdi, 248.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Ghalib Edhem et S. Lane Poole, *voy.* p. 538.

Monnaies de l'Inde et de l'Extrême-Orient

Chronique : Monnaies de la Bactriane et de l'Inde, trouvées dans l'Inde septentrionale, 132; — Article de M. C. Kainz sur les anciennes monnaies chinoises, 248; — Monnaies de la Corée, 132.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Bühler, Rapson et Stein, *voy.* p. 538 et 539.

MÉDAILLES ARTISTIQUES

La Tour (H. de). Jean de Candida..... 327-354 et 461-512; ..... pl. VI à IX, XII et XIII.

Chronique : Les médailleurs au Salon de 1894, 359; — Médaille talismanique, 230; — Médaille de Christophe Colomb, 357; — Notice de M. E. Mellier sur François Chéron, 247; — Note de M. F. Mazerolle sur Guillaume Dupré et Nicolas Briot, 534; — Note de M. F. Mazerolle sur un médaillon en cire, 247; — Article de M. Wawre sur le graveur Claude Boucherain, 369; — Article de M. Jouin sur J.-C. Roëttiers, 368; — Notice sur les Roëttiers, par MM. H. Jouin et F. Mazerolle, 534.

Jetons, Méreaux et poids

Prou (M.). De l'emploi abusif du mot *fierton* pour désigner les poids monétaires..... 49-56

Chronique : Moule à méreaux de l'église de Lezay, 355 (Notice de M. H. Gillard); — Article de M. R. Serrure sur un méreau de Godefroid de Pompadour, 534; — Article de M. Ed. Billiet sur des monnaies et jetons trouvés à Valenciennes, 248.

Sigillographie

Blanchet (J.-Adrien). Sceau de la monnaie d'Orviéto. 428-432

Casanova (P.). Sceaux arabes en plomb..... 97-126; pl. II.

Schlumberger (G.). Bulles d'or byzantines conservées aux Archives vaticanes..... 194-199; pl. IV.

Questions générales et diverses

Le Blant (E.). Les inscriptions du camée dit « Le Jupiter du trésor de Chartres »..... 183-193

Chronique : Article de M. M. Prou sur la numismatique et l'histoire de la civilisation, 368; — Guide des adresses par MM. Gnecchi, 369; — Annuaire numismatique suisse de M. Stroehlin, 369; — Article du comte Maurin Nahuys sur des souvenirs numismatiques, 369.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Alvin (Frédéric). Etude de numismatique luxembourgeoise (A. Blanchet) 146
Barthélemy (A. de). Notice sur les monnaies ducales de Bourgogne (A. Blanchet) 529
Blanchet (Adrien). Les monnaies grecques (H. de La Tour) 364
Bühler (Dr G.). The Karoshtî Inscriptions on the Indo-Grecian coins (E. Drouin) 519
Dannenberg (Hermann). Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit, t. II (A. Blanchet) 532
Dewamin (Emile). Cent ans de numismatique française, de 1789 à 1889 (E. Babelon) 241
Engel (Arthur). Rapport sur une mission archéologique en Espagne (A. Blanchet) 145
Engel (Arthur) et Serrure (Raymond). Traité de numismatique du moyen âge, t. II (M. Prou) 521
Garnier (A.). La monnaie de Troyes, de 1422 à 1434 (A. de Barthélemy) 529
Ghalib Edhem (I.). Lettre à M. Troutowski sur une monnaie menguoudjide (P. Casanova) 527
Hazlitt (W Carew). The coinage of the European Continent (A. Blanchet) 244
Keary (Ch.-Francis). A catalogue of English coins in the British Museum, Anglo-Saxon series, vol. II (M. Prou) 238
Papadopoli (Nicolò). Le Monete di Venezia (A. Blanchet) .. 146
Pernice (Dr Erich). Griechische Gewichte gesammelt, beschrieben und erlaütert (A. Blanchet) 366
Poole (S. Lane). Mohammedan dynasties (E. Drouin) 142
Rapson (E.-J.). The Northern Kshatrapas (E. Drouin) 517
Robert (P.-Charles). Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz (A. de Barthélemy) 143
Sagnier (A.). Etude sur le monnayage autonome des Cavares (A. Blanchet) 367
Sarriau (Henri). Numismatique nivernaise; nouvelles recherches (M. Prou) 527
Serrure (Raymond). Essai de numismatique luxembourgeoise (A. Blanchet) 243

Soutzo (Michel-C.). Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens des rois Philippe et Alexandre, et du système monétaire égyptien de Ptolémée Soter (A. Blanchet).... 145
Stein (A.) Zur Geschichte der Çahi von Kâbul (E. Drouin). 233
Svoronos (Jean-N.). Sur la signification des types monétaires des anciens (A. Blanchet)..... 531
Vallentin (Roger). Les différents de la monnaie de Romans; les dernières monnaies frappées à Montélimar (A. Blanchet). 530

NÉCROLOGIE

W.-H. Waddington (E. Babelon)..... 134-139
Alexandre Cunningham (E. Drouin)..... 139-141
François Rabut (A. B.)..... 141
Albert de Roucy..... 359
Manuel Vidal Quadras y Ramon..... 360
J.-F. Liénard..... 516
Th. Stenzel..... 516
Adolphe Meyer..... 516
Charles Cocheteux..... 516
A. Fabretti..... 516
A.-R. Caucich..... 516
Terrien de Lacouperie..... 516

PÉRIODIQUES

Annuaire de la Société française de numismatique (t. XVII, 1893) 248
Bulletin de numismatique (t. II, 1893)..... 249
Revue belge de numismatique (49e année, 1893)..... 250
Tijschrift van het nederlandsch Genootschap voor Munt en Penningkunde (t. I, 1893)..... 251
Revue suisse de numismatique (3e année, 1893)..... 251
Numismatiche Zeitschrift (t. XXIV, 1892, et t. XXV, 1893) ..... 252 et 370
Archiv für Bracteatenkunde (t. II, 1893)..... 370

The Numismatic Chronicle (1893)..... 370
Numismatic Circular de Spink (1893)..... 371
Rivista Italiana di Numismatica (t. VI, 1893)..... 372

ERRATA

P. 131, ligne 27, au lieu de « Levroux (Allier) », lire « à Moulins, près de Levroux (Indre). »

P. 127, ligne 12, au lieu de « pour l'Anjou », lire « pour le Poitou ».

Le gérant, F. Feuardent.

Mâcon. Protat frères, imprimeurs

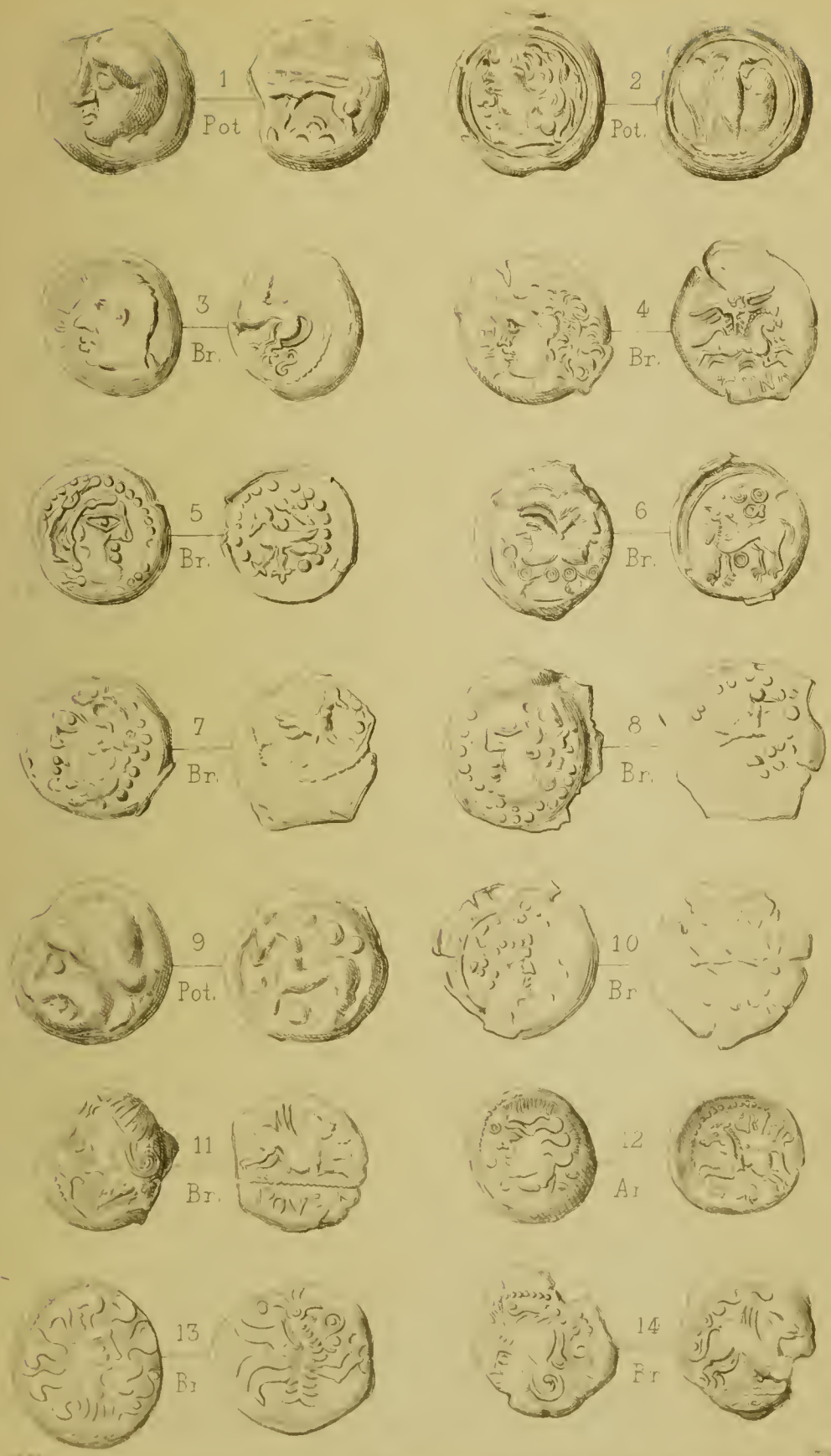

MONNAIES GAULOISES RECUEILLIES DANS LA TOURBE DE COMPIÈGNE

Maxellin Germain del et sc

SCEAUX ARABES EN PLOMB

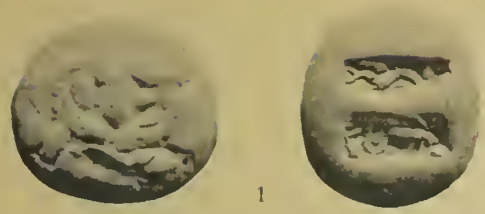
1

3

2

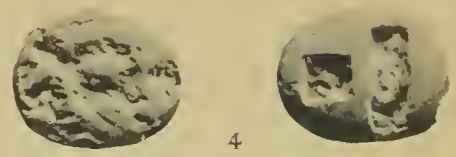
4

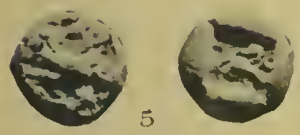
5

6

7

8

9

10

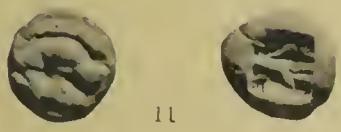
11

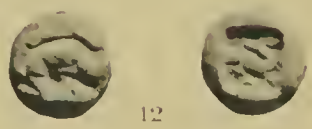
12

13

14

15

17

16

18

MONNAIES D'ÉLECTRUM TROUVÉES A SAMOS

Phot. Thiriet & Dengaut

1
2
3
4

1

2

3

4

5

6

7

8

9

DINARS INÉDITS DU YÉMEN

1

2

3

JEAN DE CANDIDA

Phot. Chêne à Longuet

4

5

6

JEAN DE CANDIDA

Phot. Chêne & Longuet

7

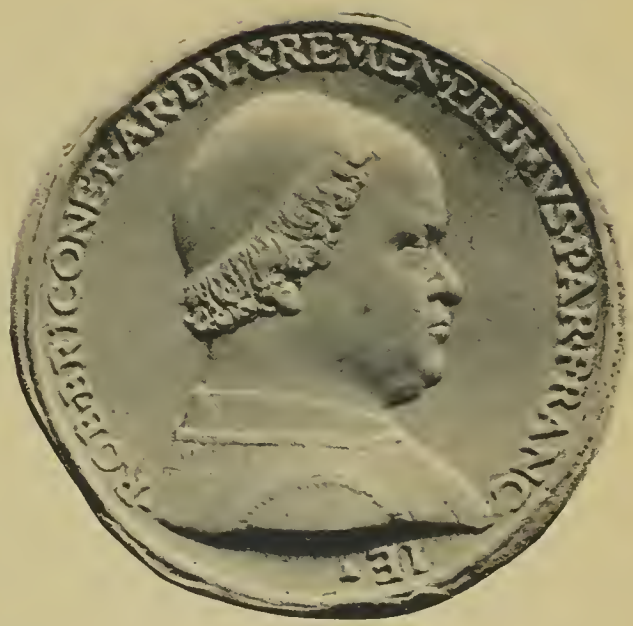

8

9

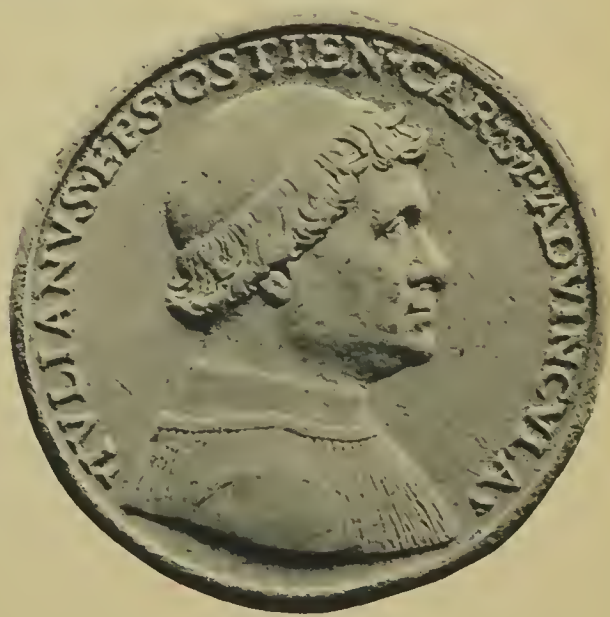

JEAN DE CANDIDA

10

JEAN DE CANDIDA

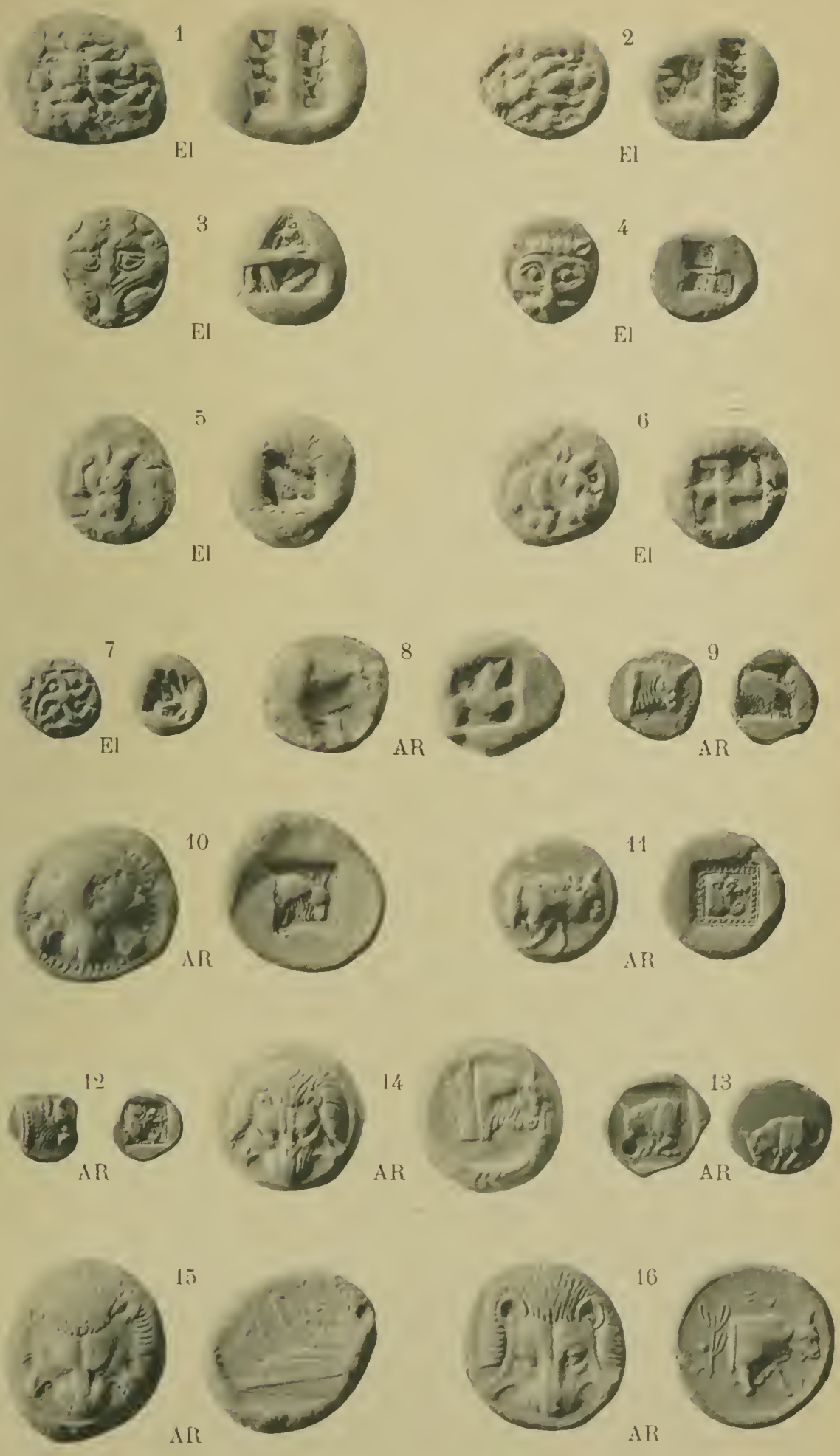
1
El
2
El
3
El
4
El
5
El
6
El
7
El
8
AR
9
AR
10
AR
11
AR
12
AR
14
AR
13
AR
15
AR
16
AR

SAMOS

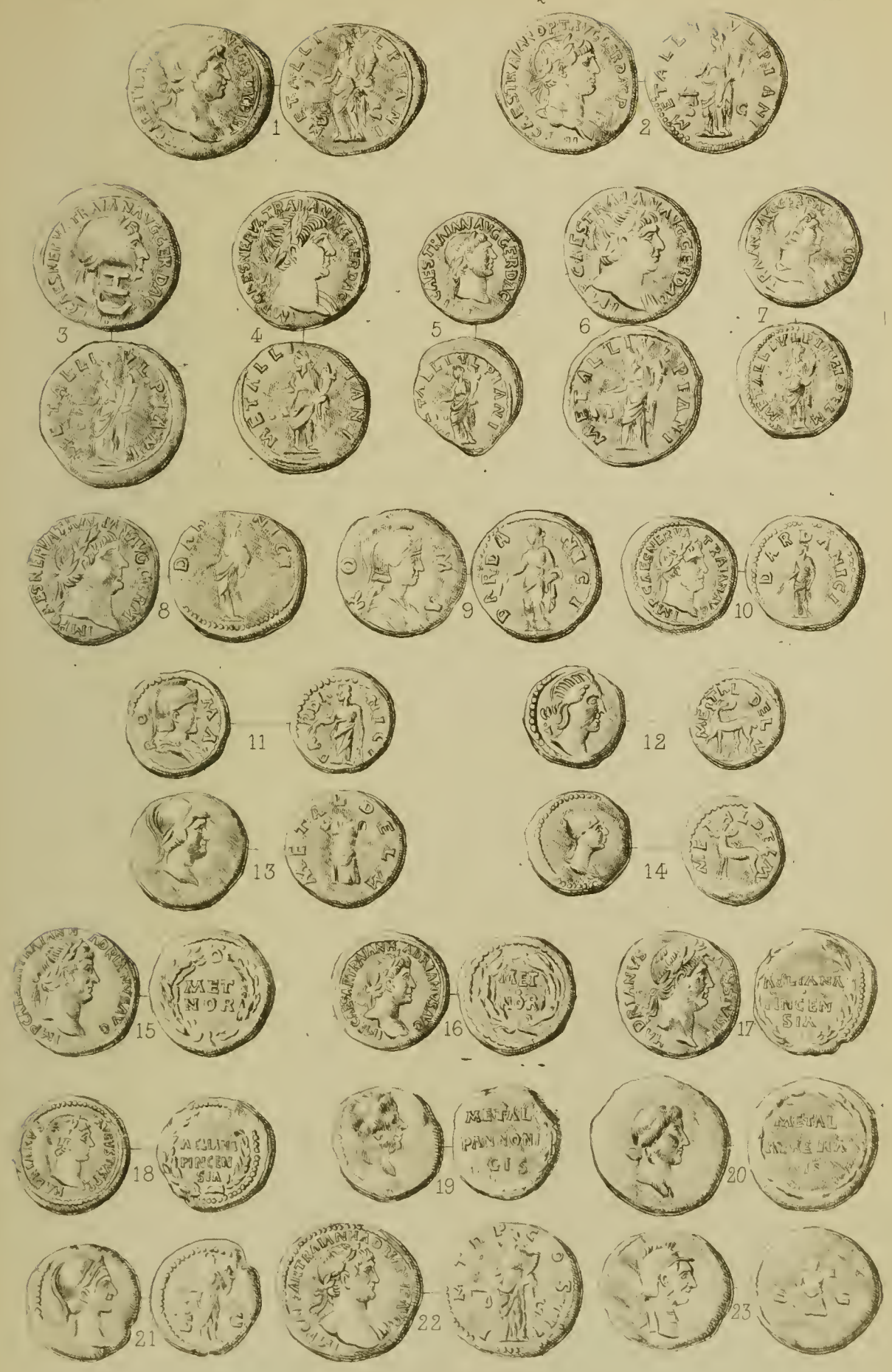

Germain del et sculp

MONNAIES DES MINES

Imp. Dumas Verneuil Paris

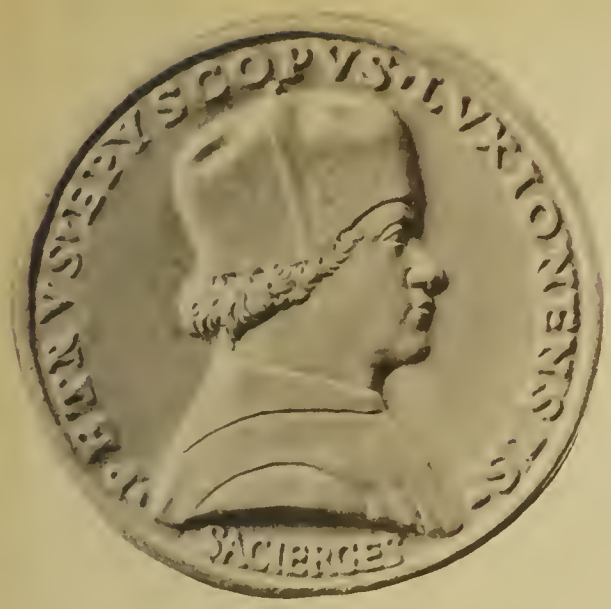

11

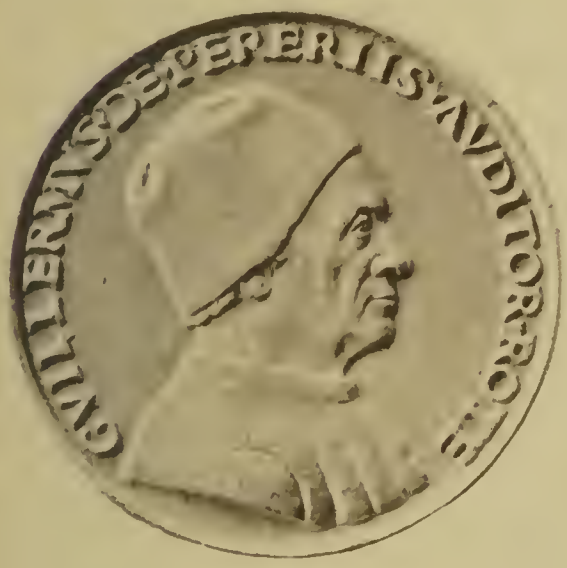

12

13

14

15

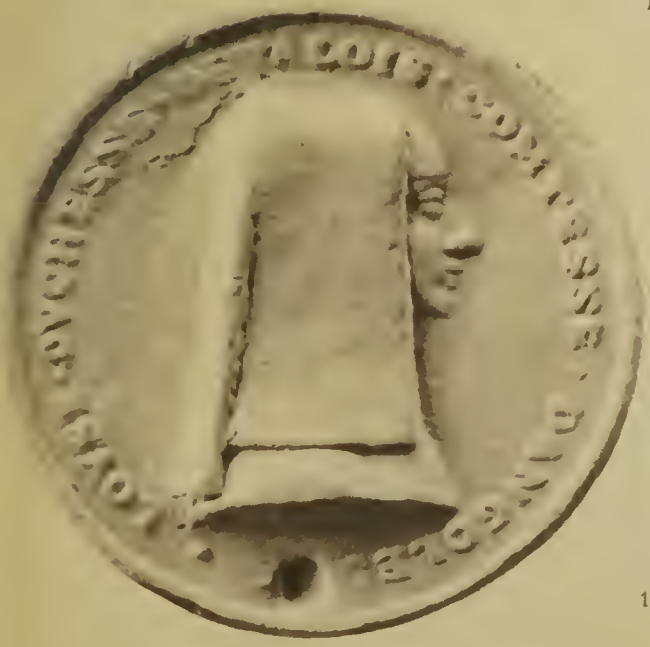

16

JEAN DE CANDIDA

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7618